



Assemblée générale

Distr. générale
22 mars 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 131 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Rapport sur l'exécution des programmes des Nations Unies pour l'exercice biennal 2014-2015

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport sur l'exécution des programmes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2014-2015 est présenté conformément à l'article 6.1 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ([ST/SGB/2000/8](#)).

Il contient des renseignements sur les résultats obtenus par l'Organisation au cours de l'exercice biennal par rapport aux réalisations escomptées et sur les produits, mesure classique des résultats. Les principaux résultats obtenus par l'Organisation pour ses 10 éléments de programme donnent aux États Membres une vue d'ensemble exacte de l'exécution du budget du Secrétariat (voir chap. II). L'analyse de l'exécution des programmes au regard des 34 150 produits prescrits et ajoutés (voir chap. III) fait apparaître une augmentation des taux d'exécution, passés de 91 à 94 % pour les produits prescrits et de 92 à 94 % pour tous les produits, par rapport aux taux enregistrés au cours de l'exercice biennal précédent. Le rapport présente également un compte rendu détaillé des résultats obtenus pour chacun des chapitres du budget pour un total de 808 réalisations escomptées exécutées au titre des 36 chapitres du budget-programme (voir chap. IV). Il contient également un bref résumé des principales difficultés rencontrées dans l'exécution de chaque programme et les enseignements tirés de l'expérience afin d'améliorer les résultats.

Associant une analyse axée sur les résultats et une démarche qui privilégie les produits, le présent rapport offre un panorama complet des principaux faits survenus et du travail accompli par le Secrétariat au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

* [A/71/50](#).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Examen d'ensemble des principaux résultats obtenus par l'Organisation	6
A. Politique, direction et coordination d'ensemble	6
B. Affaires politiques	7
C. Justice internationale et droit international	10
D. Coopération internationale pour le développement	11
E. Coopération régionale pour le développement	19
F. Droits de l'homme et affaires humanitaires	24
G. Information	27
H. Services communs d'appui	28
I. Contrôle interne	32
J. Sûreté et sécurité	33
III. Exécution des produits et utilisation des ressources	34
A. Taux d'exécution	35
B. Produits supplémentaires	38
C. Produits reportés	40
D. Produits supprimés	42
E. Produits reportés de l'exercice biennal précédent	44
F. Activités de coopération technique	45
G. Utilisation des ressources	47
H. Intégration du principe de l'égalité des sexes	50
I. Observations finales sur l'exécution des produits et l'utilisation des ressources	52
IV. Exécution des programmes par chapitre du budget-programme	52
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	52
3. Affaires politiques	62
4. Désarmement	72
5. Opérations de maintien de la paix	80
6. Utilisations pacifiques de l'espace	89
8. Affaires juridiques	92
9. Affaires économiques et sociales	99

10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	115
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique	120
12. Commerce et développement	124
13. Centre du commerce international	137
14. Environnement	139
15. Établissements humains	152
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	164
17. ONU-Femmes	175
18. Développement économique et social en Afrique	180
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	195
20. Développement économique en Europe	214
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	227
22. Développement économique et social en Asie occidentale	243
23. Programme ordinaire de coopération technique	255
24. Droits de l’homme	290
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	304
26. Réfugiés de Palestine	308
27. Aide humanitaire	313
28. Information	320
29A Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	325
29B Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	330
29C Bureau de la gestion des ressources humaines	335
29D Bureaux des services centraux d’appui	341
29E Bureau de l’informatique et des communications	346
29F Administration (Genève)	349
29G Administration (Vienne)	355
29H Administration (Nairobi)	359
30. Contrôle interne	365
34. Sûreté et sécurité	368

I. Introduction

1. Le présent rapport sur l'exécution des programmes du Secrétariat de l'ONU pour l'exercice biennal 2014-2015 constitue un important outil de responsabilisation et de gestion du processus de budgétisation axée sur les résultats, qui s'articule autour d'un cycle récurrent comprenant les phases de la planification, de la budgétisation, de l'exécution, du contrôle et de la communication d'informations. Le présent rapport clôt le cycle en récapitulant les principales réalisations de l'Organisation pour l'exercice biennal 2014-2015, ainsi que les produits exécutés dans le cadre du programme de travail.

2. Le présent rapport est établi conformément à l'article 6.1 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8). Cette disposition définit sa forme et son contenu, ainsi que sa périodicité.

3. Par sa résolution 61/245, l'Assemblée générale a réaffirmé les responsabilités qui incombent aux directeurs de programme quant à l'établissement des rapports sur l'exécution des programmes et transféré au Département de la gestion les fonctions liées au contrôle de l'exécution et le soin d'établir les rapports sur la base des éléments d'information qu'ils lui communiquent. Conformément au mandat de l'Assemblée générale, le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion a coordonné l'élaboration du présent rapport sur l'exécution des programmes.

4. Le présent rapport est composé de quatre chapitres. Après l'introduction, qui fait l'objet du chapitre I, le rapport offre, au chapitre II, une vue d'ensemble des principaux résultats obtenus par le Secrétariat dans les 10 éléments du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015. Un résumé de l'exécution des produits et de l'utilisation des ressources figure au chapitre III. Le chapitre IV rend compte de l'exécution des programmes, chapitre par chapitre, donne un résumé des résultats obtenus au niveau des programmes et des obstacles rencontrés et livre un examen détaillé des résultats pour chaque sous-programme au regard des objectifs fixés pour l'exercice biennal. Associant une analyse axée sur les résultats et une démarche qui privilégie les produits, le présent rapport offre un panorama complet des principaux faits survenus et du travail accompli par le Secrétariat au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

5. Le présent rapport contient des renseignements sur la réalisation d'un total de 34 150 produits prescrits et ajoutés et rend compte de l'ensemble des résultats obtenus par l'Organisation, d'après les informations communiquées par les divers départements. Il couvre 808 réalisations escomptées et 1 306 indicateurs de succès répartis entre 36 chapitres du budget-programme. Le taux d'exécution des produits prescrits est passé à 94 % au cours de l'exercice biennal 2014-2015, contre 91 % durant l'exercice 2012-2013. Le taux d'exécution des produits prescrits et ajoutés est également passé à 94 %, soit deux points de pourcentage de plus que celui de 2012-2013.

6. Le rapport prend en compte les vues exprimées par le Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-quatrième session (A/69/16, par. 33). Il comporte aussi pour chaque chapitre, le cas échéant, les éléments suivants :

a) Une comparaison avec l'exercice biennal précédent du taux d'exécution des produits prescrits;

b) Une comparaison avec l'exercice biennal précédent des produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat.

7. Comme l'avait demandé le Comité du programme et de la coordination [ibid., par. 33 c)], des informations sur les principaux facteurs ayant une incidence sur l'exécution des produits prescrits dans deux chapitres (désarmement et sûreté et sécurité), dont le taux d'exécution au cours de l'exercice biennal a été inférieur à 90 %, sont données au chapitre III et détaillées au chapitre IV au niveau de chacun de ces programmes.

8. Conformément à la recommandation formulée par le Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-quatrième session (ibid., par. 31 et 32) visant à ce que les futurs rapports sur l'exécution des programmes comportent des informations détaillées concernant l'incidence de la réduction du nombre de documents imprimés sur le processus décisionnel intergouvernemental lors des conférences et réunions des Nations Unies, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a procédé à une enquête auprès de 139 délégations à New York, 28 délégations à Genève, 77 délégations à Vienne et 59 délégations à Nairobi.

9. Depuis 2013, le Secrétariat propose, par l'intermédiaire du système PaperSmart, un service d'impression à la demande dans tous les lieux d'affectation. En moyenne, il ressort des résultats de l'enquête que, pour 89 % des participants, l'accès aux documents sous forme électronique a facilité leur travail durant les réunions, tandis que, pour 11 %, ce système n'a eu aucune incidence sur leur travail. Par ailleurs, aucun participant n'a sélectionné, dans l'enquête, la mention selon laquelle le service PaperSmart a fait obstacle à leur travail durant les réunions. Dans l'ensemble, 90 % des personnes interrogées ont jugé que le service PaperSmart était « très bon » ou « bon », tandis que 10 % seulement ont estimé qu'il était « moyen ».

10. En ce qui concerne la disponibilité de la documentation des Nations Unies, les participants à l'enquête ont porté les appréciations suivantes pour les quatre lieux d'affectation ci-après :

a) À New York, la disponibilité est « très bonne » ou « bonne » pour 91 % des participants et « moyenne » pour 9 %;

b) À Genève, la disponibilité est « très bonne » ou « bonne » pour 75 % des participants et « moyenne » pour 25 %;

c) À Vienne, la disponibilité est « très bonne » ou « bonne » pour 96 % des participants et « moyenne » pour 4 %;

d) À Nairobi, la disponibilité est « très bonne » ou « bonne » pour 79 % des participants et « moyenne » pour 21 %.

11. Du fait de la disponibilité croissante de la documentation par l'intermédiaire de divers canaux numériques, tels que le Système de diffusion électronique des documents, le portail PaperSmart, les sites Web des Nations Unies et l'e-abonnement, le nombre de demandes de documents imprimés adressées au Secrétariat par les délégations a diminué. L'e-abonnement s'est considérablement développé, puisque le nombre d'utilisateurs enregistrés est passé de 4 000 en 2011 à plus de 45 000 à la fin de 2015. La disponibilité accrue de la documentation

officielle – en version imprimée ou en ligne – a permis aux délégués d’accéder plus facilement aux documents des Nations Unies dans le cadre du processus intergouvernemental de prise de décisions.

12. En 2015, le Pôle Documents a été rétabli à New York pour répondre aux besoins ponctuels des délégations en matière d’impression. Depuis, il a imprimé, en moyenne, 31 documents, soit 350 pages, par mois. À Genève des documents imprimés ont été demandés par 6 des 28 participants à la dix-septième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement, tenue en 2014, et par 4 des 23 participants à la trente et unième réunion du Groupe technique du Groupe des auditeurs externes de l’Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l’Agence internationale de l’énergie atomique, tenue en 2015. L’impression des documents a considérablement diminué pour l’ensemble des quatre lieux d’affectation, passant d’un volume cumulé de 726 millions de pages imprimées en 2008 à 472 millions en 2011, puis à 223 millions en 2015, soit une baisse cumulée de 69 % pour cette période de sept ans.

13. Enfin, dans le souci de renforcer les capacités du Secrétariat en matière de suivi de l’exécution des programmes et d’établissement de rapports à ce sujet, le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion a organisé en 2014 et 2015, à New York, Genève et Vienne ainsi que par visioconférence WebEx, 14 séances de formation au suivi de l’exécution des programmes et à l’établissement de rapports à ce sujet, à l’intention de 227 fonctionnaires de 29 départements et bureaux. Hormis l’établissement de rapports sur les produits, les gestionnaires de programme ont suivi une formation sur le processus de planification des programmes, de budgétisation, de suivi de l’exécution et d’établissement de rapports à ce sujet et ont été sensibilisés à l’importance de la notion de mesure des résultats pour la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats au sein de l’Organisation. Le Bureau entend améliorer l’évaluation qualitative de manière à ce qu’elle puisse permettre une comparaison claire entre les résultats prévus au départ et ceux obtenus à l’arrivée. Dans les notes d’orientation sur l’exécution des programmes adressées aux directeurs de programme aux étapes de 12 et de 24 mois, il a été demandé aux départements et bureaux de se concentrer sur les résultats quand ils établissent leurs rapports sur l’exécution du programme et de comparer clairement les résultats effectifs aux résultats attendus. La formation s’est appuyée sur des études de cas issues de rapports effectifs et sur le manuel de formation nouvellement mis au point.

II. Examen d’ensemble des principaux résultats obtenus par l’Organisation

A. Politique, direction et coordination d’ensemble

14. Le Département de l’Assemblée générale et des services de conférence a fourni des services techniques de secrétariat et un appui procédural aux délibérations intergouvernementales, notamment à la partie principale des soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de l’Assemblée générale, aux Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions et aux divers organes subsidiaires de l’Assemblée, au Conseil économique et social, ainsi qu’aux conférences et sessions spéciales ou extraordinaires tenues sous l’égide de l’Organisation. Le Département a continué à prêter son concours aux organes intergouvernementaux à

New York, Genève, Vienne et Nairobi et à assurer le multilinguisme en assurant des services d'interprétation et de traduction de qualité dans les six langues officielles de l'Organisation.

15. Durant l'exercice biennal 2014-2015, le Département a assuré le service de plus de 66 000 réunions sur le plan mondial, dont plus de 14 500 réunions avec interprétation, ce qui représente, par rapport à l'exercice biennal précédent, une augmentation de 22 % pour l'ensemble des réunions et de 13 % pour les réunions ayant bénéficié de services d'interprétation. Le Département a assuré le service de 1 263 séances du Conseil de sécurité, soit une hausse de 17 % par rapport à l'exercice 2012-2013. Le respect du délai de soumission des documents par les départements auteurs a atteint un taux global de 89 %. L'enquête annuelle menée par voie électronique dans chaque lieu d'affectation a révélé qu'environ 94 % des participants aux réunions étaient satisfaits des différents services fournis par le Département.

16. En ce qui concerne la mise au point et l'exploitation des logiciels de gestion intégrés, le Département a lancé avec succès l'application gText dans tous les lieux d'affectation afin de garantir le maintien de la qualité des services de traduction internes et externes. Il a également lancé gDoc, le nouveau système de planification et de traitement de la documentation, à New York et à Genève, et déployé une application pilote de publication, gPub, en vue de suivre, de contrôler et de rationaliser la soumission et la publication de toutes les publications prescrites, ce qui a déjà permis d'établir des prévisions relatives aux publications futures et aux capacités internes.

B. Affaires politiques

17. Quatre programmes – affaires politiques, désarmement, opérations de maintien de la paix et utilisations pacifiques de l'espace – ont contribué à la réalisation de deux des priorités de l'exercice biennal, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le désarmement.

18. Le Département des affaires politiques s'est occupé de situations de conflit dans 90 pays et a déployé plus de 100 fois des experts en médiation dans quelque 60 pays, parfois dans un délai de 72 heures. Il a appuyé 37 missions politiques spéciales, dont cinq¹ ont pris fin en 2014-2015. En outre, une assistance électorale a été fournie à 67 pays, à leur demande, dans certains cas sur la base de mandats en cours ou nouveaux du Conseil de sécurité. À titre d'exemples, on peut citer : la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUM), établie par la résolution 2137 (2014) du Conseil de sécurité; l'appui aux élections présidentielle et législative et au référendum constitutionnel de 2014 en Tunisie; et l'assistance aux préparatifs des élections présidentielle et législative de 2015 en République centrafricaine. En dépit de la forte augmentation du nombre de séances du Conseil de sécurité (23 % de plus en 2014-2015 par rapport à 2012-2013), le Département a

¹ Missions du Département des affaires politiques ayant pris fin en 2014-2015 : Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne et Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUM).

pu en assurer le service, couvrant ainsi 508 séances officielles et 374 consultations informelles, ainsi que 257 réunions des organes subsidiaires. L'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, qui est passée de 31 entités en 2013 à 38 entités en 2015, a organisé 35 activités conjointes de coordination et de plaidoyer à l'intention de ses parties prenantes. Suite à l'éclatement du conflit à Gaza, en juillet-août 2014, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a élaboré le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza avec le Gouvernement de l'État de Palestine et le Gouvernement israélien, en vue de permettre l'entrée des matériaux de construction requis pour la reconstruction de Gaza après le conflit. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Département paix et sécurité de l'Union africaine ont adopté le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, ainsi que des plans de travail correspondants dans les domaines de l'alerte précoce, des analyses conjointes, de la prévention des conflits, des opérations de paix et de la consolidation de la paix.

19. Le Bureau des affaires de désarmement a continué de faciliter le processus des délibérations et des négociations multilatérales en fournissant un appui technique et fonctionnel à la Première Commission, à la Commission du désarmement, à la Conférence du désarmement et à ses organes subsidiaires, aux conférences d'examen et autres réunions des parties aux accords multilatéraux sur le désarmement, ainsi qu'aux groupes d'experts créés par l'Assemblée générale. L'entrée en vigueur, le 24 décembre 2014, du Traité sur le commerce des armes, a constitué une avancée importante pour le programme, en marquant un tournant dans l'action qu'a entreprise la communauté internationale pour régler le commerce des armes conventionnelles. Le Traité institue des normes internationales rigoureuses qui doivent aider les États à autoriser ou non les transferts d'armes, à élaborer et à mettre en place des systèmes réglementaires adéquats, ainsi qu'à constituer des stocks d'armements sûrs. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 (tenue à New York du 27 avril au 22 mai 2015) a examiné l'application des dispositions du Traité depuis 2010. En dépit de consultations intensives, elle n'est pas parvenue à un accord sur la partie du Document final consacrée aux questions de fond. La cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (tenue à New York du 16 au 20 juin 2014 à New York) s'est conclue par l'adoption, par consensus, d'un document final de fond, qui souligne combien il importe d'améliorer la gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre, en particulier dans les situations de conflit et d'après conflit. Le Bureau a prêté son concours à deux comités préparatoires et à la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions (7-11 septembre 2015, Dubrovnik, Croatie), conclue par la Déclaration de Dubrovnik, qui appelle interdire les armes à sous-munitions, à fournir une assistance aux victimes et à leurs familles et à nettoyer les terres minées. Tout au long de l'exercice biennal, les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique ont mené 140 activités destinées à fournir une assistance, à renforcer les capacités et à dispenser une formation en matière de contrôle des armes, de désarmement et de non-prolifération.

20. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont fourni des orientations stratégiques et toute la gamme des services d'appui administratifs et logistiques à 17 opérations de maintien de la paix² (16 après le transfert de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan au Département des affaires politiques depuis le 1^{er} novembre 2014), à 12 missions politiques spéciales et à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix, une nouvelle mission de maintien de la paix a été mise en place en République centrafricaine en 2014. Par ailleurs, le Conseil de sécurité a restructuré la Mission de maintien de la paix au Soudan du Sud (MINUSS) afin de recentrer ses activités sur la protection des civils, compte tenu du conflit civil en cours. La Mission de maintien de la paix en République démocratique du Congo (MONUSCO) a achevé sa reconfiguration et redéployé du personnel civil, militaire et de police en vue d'appuyer des opérations plus résolues dans les zones touchées par le conflit armé. Le Département a appuyé les initiatives des trois missions de maintien de la paix au Moyen-Orient (ONUST, FNUOD et FINUL) visant à éviter et à endiguer le débordement dans la région de la crise frappant la République arabe syrienne. Il a également facilité un transfert pacifique du pouvoir à la suite des élections présidentielle, provinciale et municipale en Afghanistan, fourni un appui destiné à améliorer les conditions de sécurité en Haïti, négocié des pourparlers entre l'opposition armée au Darfour et le Gouvernement soudanais, ainsi qu'un dialogue politique et la stabilisation des conditions de sécurité au Mali, fourni un appui aux autorités ivoiriennes en vue des élections présidentielles dans ce pays et renforcé la coopération triangulaire avec le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Le Département de l'appui aux missions a prêté son appui à près de 175 000 membres du personnel civil et du personnel militaire autorisés sur le terrain, soit une augmentation de 14 % des effectifs par rapport aux niveaux de 2009/10. Plus de 70 % du personnel de mission autorisé a reçu l'appui de prestataires de services opérant à distance, par le biais de la stratégie globale d'appui aux missions, dans les domaines des accords de coopération logistique régionaux, des services administratifs transactionnels et des services informatiques et services de communication fournis au niveau régional, ce qui a permis d'obtenir des économies d'échelle pour toutes les missions participantes. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a mis à profit des moyens existants pour assurer son démarrage et sa dotation en ressources en s'associant à un centre de services partagés.

² Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST); Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP); Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP); Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD); Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL); Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO); Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK); Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL); Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI); Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH); Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD); Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO); Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA); Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS); Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA); Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA); Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).

21. Le Bureau des affaires spatiales a assuré le service des sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités, ainsi que de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, y compris d'une session informelle consacrée à la contribution de la technologie de l'espace au programme de développement de l'après-2015. Le Bureau a fourni un soutien actif aux États Membres en vue de l'immatriculation des objets spatiaux, ce qui a permis à cinq États de soumettre des notifications sur la création d'un registre national. Dans le cadre des fonctions de secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite qu'il assume, le Bureau a mis l'accent sur le renforcement des capacités et la diffusion de l'information dans les domaines de la science et de la technologie de l'espace, réunissant 227 spécialistes de 38 pays durant l'exercice biennal. Au titre du cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), un appui a été apporté aux représentants de 75 pays dans le cadre de 12 activités de renforcement des capacités en matière d'utilisation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes, et notamment de renforcement de la résilience face aux catastrophes.

C. Justice internationale et droit international

22. Le Bureau des affaires juridiques a continué d'appuyer l'une des priorités de l'exercice biennal, à savoir la promotion de la justice internationale et du droit international. Le Bureau a fourni des avis juridiques sur des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, au droit humanitaire et à la justice transitionnelle, sur le règlement intérieur de divers organes des Nations Unies et sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Des conseils et une assistance juridiques ont ainsi été proposés au Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies concernant l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) et à la MINUSCA. Le Bureau a également donné des avis au Département des opérations de maintien de la paix sur le cadre juridique régissant la mise en place des sites de protection des civils dans les locaux de la MINUSS.

23. Au cours de l'exercice, on n'a relevé aucun cas où les privilèges et immunités de l'Organisation n'ont pas été défendus, sauf renonciation expresse. Au cours de l'exercice, l'Organisation a réglé pour un montant total de 2 638 080 millions de dollars des demandes d'indemnisation représentant à l'origine plus de 9 018 078 de dollars, le règlement final s'établissant à 29 % du montant initialement demandé. Des progrès ont été accomplis dans la modernisation du droit commercial, comme en attestent l'adoption du Règlement de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités, entré en vigueur le 1^{er} avril 2014, et l'invitation lancée par l'Assemblée générale au Secrétaire général afin qu'il mette en place le registre correspondant. Dans le domaine du droit de la mer, 120 cartes marines et listes de coordonnées avaient été déposées par des États à la fin de l'exercice, en application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, soit 27 de plus que l'objectif fixé à 93. Le Bureau a établi 99 volumes du *Recueil*

des Traités des Nations Unies, enregistré 2 784 traités et 2 524 formalités conventionnelles et traité 3 070 notifications dépositaires. Dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, le Bureau a mené à bien, en coopération avec l'Académie de droit international de La Haye, le Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international, le Cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Afrique et, en 2015, pour la première fois, le Séminaire de droit international des Nations Unies pour les États arabes.

D. Coopération internationale pour le développement

24. Les départements et bureaux suivants interviennent dans le domaine de la coopération internationale pour le développement : Département des affaires économiques et sociales; Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); Centre du commerce international (CCI); Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat); Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC); et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Ces entités ont concentré leurs activités sur les priorités approuvées par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal, à savoir : la promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies; le développement de l'Afrique; et le contrôle des drogues, la prévention du crime et la lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

25. Ces programmes ont permis d'obtenir d'importants résultats intéressant les questions relatives au développement, tels que l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, grâce au concours apporté dans les délibérations intergouvernementales et les négociations entre les États Membres. C'est ainsi que le Département des affaires économiques et sociales a fourni un appui technique et fonctionnel aux sept sessions du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, tenues en 2014, le tout aboutissant, lors du Sommet de 2015 sur le développement durable, à l'adoption, par l'Assemblée générale, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui comportait 17 objectifs de développement durable et 169 cibles. Le Département a également appuyé le processus préparatoire de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue en juillet 2015 et à l'issue de laquelle les États Membres ont adopté le Plan d'action d'Addis-Abeba. Ce plan d'action propose un cadre global pour le financement du développement durable et jette les bases de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. D'autre part, le Département a assuré le secrétariat de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à Apia (Samoa) en septembre 2014 et a abouti à l'adoption des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement ou Orientations de Samoa. Les Orientations de Samoa réaffirment

l'adhésion des États Membres au développement durable des petits États insulaires en développement et prennent acte du rôle primordial que jouent des partenariats véritables et durables. En marge de la Conférence, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a organisé des manifestations, dont un forum sur les partenariats avec le secteur privé en vue de la promotion du développement durable, qui a vu l'enregistrement de plus de 300 partenariats pour le développement durable avant et pendant la Conférence. Le Bureau a fourni des services d'appui, sur demande, aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral, dans le cadre des négociations intergouvernementales relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Plan d'action d'Addis-Abeba. Il a également coordonné la préparation et l'organisation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui s'est tenue en novembre 2014 et a abouti à l'adoption du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Le Programme d'action vise à accélérer le développement durable dans les 32 pays en développement sans littoral, qu'il s'agisse, pour ce faire, d'adopter des mesures concrètes destinées à la transformation des économies et au développement des infrastructures, d'améliorer le commerce international ou de promouvoir la coopération et l'intégration régionales. Une réunion de haut niveau pour le suivi de la Conférence, qui s'est tenue en Zambie en juin 2015, a débouché sur l'Appel à l'action de Livingstone pour l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, lequel met en lumière les facteurs clefs susceptibles d'accélérer cette mise en œuvre. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a contribué à la prise de conscience, dans les délibérations et les négociations intergouvernementales, des priorités du développement en Afrique, notamment de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons et de son premier Plan décennal de mise en œuvre. Le Bureau a également coorganisé des sessions du Conseil économique et social consacrées à la jeunesse, à l'emploi et au développement durable, des réunions de haut niveau de la Commission de la condition de la femme sur l'égalité des sexes et sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi qu'un débat thématique de l'Assemblée générale sur l'investissement en faveur du développement de l'Afrique. Le Bureau a coorganisé une rencontre de haut niveau sur la mobilisation des fonds de pension pour le financement du développement des infrastructures en Afrique, durant la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et une réunion de haut niveau sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 en faveur de l'industrialisation en Afrique, en marge du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement durable à l'horizon 2030.

26. La CNUCED a continué d'appuyer les processus nationaux, régionaux et mondiaux visant à définir une programmation dans les domaines du commerce et du développement intégrés, des questions associées des finances, de la technologie, des investissements et du développement durable, particulièrement dans le cadre de conférences internationales importantes telles que la troisième Conférence pour le développement et la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Le quatrième Forum mondial de l'investissement de la CNUCED, qui s'est tenu en septembre 2014, a réuni plus de 3 000 acteurs de l'investissement de 150 pays, dans le cadre de 50 manifestations. Les débats se sont appuyés sur le « Rapport sur l'investissement dans le monde 2014 : l'investissement au service des objectifs de développement durable : un plan d'action », qui propose un plan

d'action destiné à renforcer le rôle de l'investissement des entreprises dans la réalisation des futurs objectifs de développement. Le Forum de 2014 a abouti à l'adoption du Plan d'action de haut niveau pour l'investissement dans les pays en développement sans littoral, qui a servi de référence pour la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. Le PNUE a veillé à ce que les aspects environnementaux soient pris en compte dans les objectifs de développement durable. Ainsi, la viabilité écologique est au cœur de sept objectifs de développement durable et se trouve intégrée dans huit autres objectifs. Dans le cadre d'un collectif d'organismes des Nations Unies, le PNUE a été associé à l'élaboration d'un programme de statistiques destiné à aider les pays à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs. Dans le domaine des établissements humains, ONU-Habitat a apporté une contribution importante au tout premier débat du Conseil économique et social sur l'intégration, tenu en mai 2014 et consacré plus particulièrement au thème de l'urbanisation durable, débat qui a contribué à l'adoption de l'objectif 11 des objectifs de développement durable « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». En matière de lutte contre la drogue et le crime, l'ONUDC a fourni un important appui technique et organisationnel au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en juin 2015. Ce Congrès a abouti à l'adoption de la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action général de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international, ainsi que la participation du public. Pour sa part, ONU-Femmes a joué un rôle fondamental dans l'adoption, lors de la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, des conclusions concertées sur les difficultés rencontrées et les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles, ainsi que dans l'adoption, à la cinquante-neuvième session de la Commission, d'une déclaration politique à l'occasion du vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. On retiendra en particulier, comme résultant de la contribution d'ONU-Femmes, le soutien en faveur de l'inscription d'un objectif distinct relatif à l'égalité des sexes au sein des objectifs de développement durable et en faveur de la désignation de cibles en matière d'égalité des sexes dans le programme de développement pour l'après-2015.

27. Les publications analytiques et de fond des départements et bureaux susmentionnés ont enrichi le débat au sein des organes intergouvernementaux et dans les conférences internationales et contribué à l'analyse des questions et des politiques de développement. Dans son *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, le Département des affaires économiques et sociales a exposé les progrès accomplis dans le monde en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans l'édition de 2015 de son *Rapport mondial sur le développement durable*, le Département a formulé des suggestions sur les voies et moyens de renforcer la collaboration entre scientifiques et décideurs aux échelons national et international. Par l'intermédiaire de ses grandes publications, telles que *Situation et perspectives de l'économie mondiale* et *La situation économique et sociale dans le monde*, il a continué de proposer des conseils de politique générale et des avis techniques aux processus intergouvernementaux. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a publié

un rapport sur la situation des pays les moins avancés, en mettant en exergue les progrès et les difficultés relevés dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et en formulant des recommandations sur les modalités de prise en compte des priorités et les besoins des pays les moins avancés dans le programme de développement de l'après-2015. Le Bureau a également consacré des études aux questions suivantes : l'impact des changements climatiques, de la désertification et de la dégradation des terres sur les perspectives de développement des pays en développement sans littoral; et les défis et les possibilités que présentent l'amélioration de la coopération en matière de transport en transit, le commerce et la facilitation du commerce pour les pays en développement sans littoral. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a soumis à l'Assemblée générale son premier rapport biennal sur l'examen de la concrétisation des engagements pris vis-à-vis du développement de l'Afrique, en plus des trois rapports annuels du Secrétaire général sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les causes des conflits et la promotion d'une paix durable et d'un développement viable en Afrique. Le Bureau a également entrepris deux études analytiques sur la microfinance en Afrique et le développement des infrastructures dans le cadre de la coopération de l'Afrique avec de nouveaux partenaires du développement.

28. Avec les éditions 2014 et 2015 de sa publication phare annuelle, la CNUCED a apporté une contribution importante dans les domaines de la gouvernance mondiale et de la marge d'action pour le développement, des problèmes de la dette souveraine et de l'architecture financière internationale pour le développement. La CNUCED a publié, dans 32 pays, les éditions 2014 et 2015 de son *Rapport sur les pays les moins avancés*, qui avaient pour points de mire la croissance et les transformations structurelles et la transformation des économies rurales. Plus de 3 700 articles de presse ont été inspirés par les éditions 2014 et 2015 du *Rapport sur l'investissement dans le monde* de la CNUCED, qui ont livré les résultats de travaux de recherche sur les problèmes et les tendances de l'investissement, les mesures nouvelles visant à améliorer la contribution de l'investissement au développement durable, les politiques nationales et internationales en matière d'investissement, les tendances de l'investissement à l'échelon régional et la cohérence, au plan international, entre les politiques fiscales et les régimes d'investissement. La CNUCED a examiné des analyses et des politiques publiques clés relatives aux questions d'endettement abordées dans le rapport du Secrétaire général sur la soutenabilité de la dette extérieure (A/69/167). Elle a également lancé une nouvelle série de profils statistiques des pays en 2015. Dans l'édition de 2015 de sa publication phare *SME Competitiveness Outlook*, le Centre du commerce international a mis en lumière le rôle des petites et moyennes entreprises (PME) dans une croissance inclusive et fourni des orientations sur la manière de faciliter leur intégration dans les marchés régionaux et mondiaux. Ces recommandations ont notamment été prises en compte dans la documentation du Groupe de travail de Business 20 (2016) sur le développement des PME. Le CCI a également fourni aux décideurs et au secteur des entreprises des informations relatives au commerce et aux marchés, par l'intermédiaire d'un ensemble d'outils et de publications en ligne, touchant ainsi 166 825 nouveaux utilisateurs et, en tout, un nombre record de plus d'un demi-million d'utilisateurs. Durant la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Lima en décembre 2014, le PNUE a publié son premier rapport sur le déficit mondial d'adaptation, par lequel il a informé le processus de négociation des déficits (en matière de finances, de technologie et de connaissances), qui ne permettaient pas de

répondre aux besoins d'adaptation des pays en développement dans la perspective d'un nouvel accord sur le climat. Deux grandes publications, à savoir *UNEP Yearbook 2014* et *Global Environment Outlook for Small Island Developing States*, ont été lancées pour renforcer le pouvoir de prise de décision des parties prenantes et mettre en lumière les problèmes environnementaux et les solutions à ces écueils. En collaboration avec le Groupe de travail du Comité de haut niveau sur les programmes chargé d'élaborer un nouveau programme des Nations Unies pour les villes, ONU-Habitat a établi un document intitulé « Urbanization and sustainable development: the United Nations system's input to a New Urban Agenda » (Urbanisation et développement durable : contribution du système des Nations Unies à un nouveau programme pour les villes). Les publications d'ONU-Habitat parues durant l'exercice biennal, telles que *State of African Cities*, *State of Asia Pacific Cities 2015*, *State of Chinese Cities 2014-2015*, *State of Afghan Cities 2015*, les rapports sur l'indice de prospérité des villes et *State of the Urban Youth Report 2014-2015*, ont fourni des informations de première main sur les établissements humains et sur l'évolution de l'urbanisation et les questions urbaines. Un certain nombre d'outils normatifs permettant d'aborder des questions telles que les changements climatiques, la sécurité d'occupation des terres, l'économie urbaine, la législation urbaine et la planification pour une urbanisation viable ont été élaborés. Ces outils ont notamment pour titres : *Planning for Climate Change Guide: A strategic, values-based approach for urban planners*; *International Guidelines on Urban and Territorial Planning*; *National Urban Policy: Framework for a Rapid Diagnostic*; *The City Prosperity Initiative* et *The Social Tenure Domain Model*. L'ONUUDC a publié les éditions 2014 et 2015 de son *Rapport mondial sur les drogues* et de son *Rapport mondial sur la traite des personnes*, documents dans lesquels elle a donné un aperçu général des principaux faits survenus sur les marchés des drogues pour les différentes catégories de drogues et sur les tendances et l'évolution de la traite des personnes aux échelons mondial, régional et national.

29. Les départements et les bureaux de l'Organisation ont continué d'appuyer les activités opérationnelles destinées à renforcer les capacités des États. C'est ainsi que le Département des affaires économiques et sociales a aidé huit pays en développement à élaborer leurs stratégies de développement durable prenant en compte le Programme 2030, 25 pays à intégrer la gestion des ressources en eau dans les politiques nationales et huit pays à intégrer la gestion durable des forêts dans les stratégies nationales. Le Département a également aidé 141 pays à renforcer leurs capacités statistiques et notamment 20 pays à renforcer leurs capacités en matière de modélisation et de prévision économiques. Par l'intermédiaire des ateliers réservés aux centres de coordination nationaux, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a aidé 25 pays du groupe des pays les moins avancés à intégrer les dispositions du Programme d'action d'Istanbul dans leurs plans de développement nationaux. Comme suite à la résolution [68/224](#) de l'Assemblée générale et à la demande d'un certain nombre de pays du groupe des pays les moins avancés susceptibles d'être reclassés ou en voie de reclassement, le Bureau a fourni une expertise et un appui en matière de renforcement des capacités, en vue de la formulation des stratégies de reclassement et de transition. Le Bureau a également fourni un appui au Groupe de haut niveau sur la banque de technologies pour les pays les moins avancés et au Mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation. Par le truchement de 70 missions de conseils et de renforcement des capacités, la CNUCED a aidé les pays à préparer la mise en œuvre

de l'Accord de 2013 sur la facilitation des échanges, promu par l'Organisation mondiale du commerce. En 2014 uniquement, la CNUCED a prêté son concours à 22 pays en vue de la négociation ou de la préparation de leur adhésion à l'OMC. L'appui de la CNUCED en vue du reclassement des pays les moins avancés s'était étendu à 17 pays à la fin de 2015. En tout, 22 pays se sont dotés du Système douanier automatisé, en ont renforcé l'utilisation ou en ont adopté la dernière version en vue d'améliorer leur administration douanière; 58 pays ont bénéficié du concours de la CNUCED en matière de gestion de la dette, dans le cadre d'un programme mettant à contribution le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) du Centre; 409 directeurs de port et 1 014 professionnels du commerce électronique ont été formés par la CNUCED à répliquer des activités de renforcement des capacités dans leurs pays. Le CCI a aidé des décideurs à élaborer des stratégies nationales et sectorielles de développement des exportations et à intégrer la problématique hommes-femmes dans ces stratégies. Dans 317 cas, il a infléchi la position de négociation des pays, en mettant à disposition des analyses et en favorisant la participation du secteur des affaires, ce qui a permis aux décideurs d'intégrer la dimension des entreprises dans les négociations commerciales. Le Centre a également renforcé les capacités liées au commerce de plus de 5 000 petites et moyennes entreprises dans des pays en développement, ainsi que les capacités des organismes de promotion du commerce dans 97 pays. Avec l'assistance du PNUE, 21 pays ont mis en place de nouvelles mesures juridiques et institutionnelles destinées à favoriser la réalisation des objectifs environnementaux convenus au plan national; 17 pays ont adopté des politiques visant à promouvoir une gestion viable des produits chimiques et des déchets; 17 pays et villes ont élaboré ou commencé à mettre en œuvre des politiques de production et de consommation durables ainsi que des politiques d'économie verte; et 31 pays ont pris des mesures qui devraient permettre de mieux promouvoir l'efficacité énergétique. Les activités du PNUE en matière d'alerte rapide ont sensibilisé les opinions et encouragé les initiatives concernant les questions environnementales nouvelles qui menacent le développement durable. D'après les résultats d'une enquête menée en 2015, 48 % des États Membres et 39 % des partenaires et parties prenantes du PNUE ont jugé que les informations du PNUE relatives aux questions nouvelles ou aux scénarios environnementaux avaient sensiblement ou très sensiblement influencé leurs travaux d'évaluation ou l'élaboration de leurs politiques. ONU-Habitat a contribué à faire prendre en compte la Stratégie mondiale du logement à l'horizon 2025 dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux portant sur le logement et la prévention ou l'assainissement des taudis. Grâce à l'appui d'ONU-Habitat, 15 villes ont adopté des politiques, des plans et des aménagements pour des villes compactes, intégrées et connectées; sept villes ont adopté des programmes et des stratégies visant à améliorer les finances municipales et urbaines; et 21 collectivités locales ont mis en œuvre des politiques et des directives destinées à assurer un accès plus équitable aux services urbains de base. L'ONUDC a contribué à renforcer la capacité des systèmes nationaux de justice pénale de prévenir et de combattre le terrorisme, par le truchement de 210 ateliers et séminaires de formation nationaux et régionaux qui ont concerné 98 pays. À la fin de 2015, l'ONUDC avait aidé 20 pays à renforcer leurs capacités dans le domaine des mécanismes de sécurité et de contrôle des frontières, 20 pays dans les domaines du trafic illicite de stupéfiants, de la criminalité transnationale organisée et du trafic illicite d'armes à feu, 33 pays dans le domaine de la prévention de la corruption et 25 pays dans les domaines de l'étude

et de l'élaboration des lois contre le terrorisme. ONU-Femmes a soutenu des initiatives de renforcement des capacités dans 91 pays, grâce à la formation et à l'assistance technique; 51 pays se sont déclarés déterminés à accroître la disponibilité de leurs données nationales ventilées par sexe.

30. Les départements et bureaux qui interviennent dans le domaine de la coopération internationale pour le développement ont également appuyé la mise en œuvre de leurs programmes par des activités de sensibilisation et de plaidoyer. Le Département des affaires économiques et sociales a intensifié les activités visant à sensibiliser les États Membres, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes à la nécessité d'apporter un soutien aux questions économiques, sociales et de développement durable, en mettant un accent particulier sur le processus lié au Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, le Département a largement couvert de grandes manifestations, dont la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (2014), la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (2015) et le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 (2015). Le recours croissant du Département aux manifestations sur les réseaux sociaux, notamment la production accrue de contenus multimédias à des fins de sensibilisation, a entraîné une croissance régulière de son audience en ligne, avec une progression de 61 % des visites sur ses sites Web et une augmentation de 610 % du nombre de ses fans sur Facebook et de 110 % sur Twitter. Les activités de plaidoyer qu'entreprend le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en faveur des pays les moins avancés ont renforcé la coopération au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et les questions relatives à l'aide publique au développement et au commerce. Le Bureau a également prêté son concours aux petits États insulaires en développement en organisant huit activités de plaidoyer, dont une manifestation médiatique destinée à marquer l'Année internationale des petits États insulaires en développement; il a organisé six manifestations préalables à des conférences, en 2014, au titre de la préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, quatre tables rondes thématiques de haut niveau et 18 manifestations parallèles à des conférences. En collaboration étroite avec des partenaires stratégiques des Nations Unies et des institutions régionales et sous-régionales africaines, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé une série de manifestations de haut niveau durant la Semaine de l'Afrique, en 2014 et 2015, en marge du débat de l'Assemblée générale sur le développement de l'Afrique. La Semaine de l'Afrique a contribué à mobiliser le soutien de la communauté internationale en faveur du développement de l'Afrique, de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons et de son premier Plan décennal de mise en œuvre, tout en mettant l'accent sur les synergies et la complémentarité à rechercher avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. D'autre part, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Union africaine, le Bureau a organisé la commémoration annuelle, au niveau mondial, de la Journée de l'industrialisation de l'Afrique. En collaboration avec le secteur privé, le Bureau a organisé la Table ronde annuelle des chefs d'État et de gouvernement africains, destinée à sensibiliser aux possibilités en matière d'investissement en Afrique.

31. Dans le cadre d'initiatives diverses, telles que le « Dialogue de Genève », le secrétariat de la CNUCED a continué à sensibiliser les États Membres, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile au rôle du commerce dans le programme de développement de l'après-2015, ce qui a permis de mieux comprendre et de mieux intégrer le rôle du commerce dans les objectifs du développement durable. En coopération avec le Pacte mondial des Nations Unies et l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier (UNEP FI), la CNUCED a continué d'encourager l'adoption de démarches responsables en matière d'investissement, par l'intermédiaire de l'Initiative des bourses pour un investissement durable à laquelle ont adhéré jusque-là 59 bourses et 47 000 entreprises. La CNUCED a joué un rôle dynamique dans l'amélioration des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur. Les Principes révisés ont été approuvés par l'Assemblée générale dans la résolution 70/186, par laquelle l'Assemblée a prié la CNUCED de promouvoir les principes directeurs et décidé de créer un groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur dans le cadre d'une commission existante du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED. Le site Web réaménagé d'UNCTADstat (<http://unctadstat.unctad.org/FR/Index.html>) a enregistré plus de 850 000 visites et compté plus de 14,7 millions de pages vues, les internautes provenant de plus de 200 pays. Dans le domaine de l'environnement, Le PNUE en direct, une plateforme en ligne, sert de centre d'échange de données et de connaissances sur l'environnement et appuie les processus d'évaluation. Lancé en 2014, le système permet d'accéder aux données de 192 pays en temps proche du temps réel. Un nouveau portail consacré aux objectifs de développement durable (<http://uneplive.unep.org/portal>) et hébergé par Le PNUE en direct permet aux pays de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du volet environnemental du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le portail fait apparaître les liens entre les indicateurs, les objectifs de développement durable et les cibles et présente des ontologies, des cartes et une analyse de la disponibilité des données. En 2014 et 2015, l'ONUSD a commémoré la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains (30 juillet), avec l'appui d'une campagne de médias sociaux dénommée #givehope, la Journée internationale de la lutte contre la corruption (9 décembre) et la Journée internationale de la lutte contre l'abus et le trafic de drogues (26 juin). Une campagne mondiale a également été lancée en vue de sensibiliser les consommateurs au trafic de produits de marchandises de contrefaçon, qui atteint un montant de 250 milliards de dollars par an.

32. Le programme ordinaire de coopération technique, qui consiste en l'offre de services de conseils et à l'organisation d'activités de formation, a permis, comme par le passé, de répondre aux demandes urgentes des États Membres. Onze entités du Secrétariat ont participé à son exécution. Quatre d'entre elles (le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, ONU-Habitat et l'ONUSD) sont intervenues au titre de la composante du programme intéressant la coopération internationale pour le développement; les cinq commissions régionales [la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)] ont œuvré au titre de la coopération régionale pour le développement; et les deux autres entités [le Bureau de la coordination des affaires humanitaires

(OCHA) et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)] ont inscrit leur action dans le cadre des droits de l'homme et des affaires humanitaires.

33. À l'aide des ressources du programme ordinaire de coopération technique, le Département des affaires économiques et sociales a fourni à 61 pays en développement un appui technique et des services consultatifs pour les aider à élaborer des stratégies de gestion des ressources en eau et à intégrer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans leurs politiques. C'est ainsi que, parmi ces pays, plus de 25 se sont engagés à intégrer la gestion des ressources en eau dans leurs politiques nationales lors des négociations du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La mise en œuvre, par le CNUCED, des activités de formation décrites au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok a permis à 101 décideurs et autres acteurs de pays en développement de renforcer leurs capacités en matière de commerce et de développement et notamment de mieux comprendre l'interdépendance des questions touchant le commerce, les finances, l'investissement et la technologie et de se doter de compétences accrues dans les domaines de la prise de décisions, du commerce bilatéral et régional et des négociations sur les investissements. En recourant au renforcement des capacités, à l'utilisation d'outils novateurs et à l'appui technique, ONU-Habitat a contribué à l'élaboration, aux échelons régional, national et urbain, de nouveaux éléments de politique générale concernant l'urbanisation durable, la coordination métropolitaine, l'économie urbaine verte et la planification territoriale intégrée, activités qui ont directement bénéficié à 38 pays et ont favorisé la réduction des risques, la lutte contre l'apparition des taudis, l'accès aux services de base, la formation de villes compactes et la connectivité des villes. Durant l'exercice biennal, l'ONUDC a fourni une assistance technique à 43 pays. C'est ainsi que, dans l'État plurinational de Bolivie, cette assistance a permis d'engager des consultations nationales qui ont joué un rôle fondamental dans la prise en main du problème de la surpopulation et la définition d'une feuille de route relative à une réforme très attendue du système pénitentiaire. À Haïti, l'ONUDC a saisi de propositions concrètes la commission législative chargée d'élaborer le nouveau code pénal.

E. Coopération régionale pour le développement

34. Dans leurs régions respectives, les cinq commissions régionales – la CEE, la CESAP, la CEPALC, la CEA et la CESAO – ont continué à promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable et à faciliter la coopération et l'intégration entre les États Membres.

35. Les commissions régionales ont fait appel à leurs capacités de mobilisation pour engager le débat sur des questions de politique générale et dégager un consensus politique sur les solutions qui pourraient être apportées aux problèmes économiques et sociaux auxquels leurs États membres font face. Ainsi, à ses quarante-septième et quarante-huitième sessions, la CEA s'est penchée, respectivement, sur le thème de l'industrialisation au service d'un développement innovant en Afrique et sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 aux fins de la planification, de la mobilisation et du financement pour le développement; à ses soixante-dixième et soixante et onzième sessions, respectivement, la CESAP s'est intéressée à l'appui que pouvait apporter la connectivité régionale à la croissance et au développement économiques, ainsi qu'à l'intégration des volets sociaux, économiques et environnementaux du développement durable et a adopté une

résolution visant à restructurer l'appareil de conférence de la Commission pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015; à sa soixante-sixième session, la CEE a approuvé la déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et la Charte de Genève sur le logement durable, qui vise à améliorer l'accès à un logement décent, adéquat, abordable et sain pour tous dans la région de la CEE; à sa trente-cinquième session, la CEPALC a créé la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui vise à améliorer les politiques nationales relatives au développement social et la coopération internationale, régionale et bilatérale dans ce domaine; enfin, à sa vingt-huitième session ministérielle, la CESAO a adopté la Déclaration de Tunis sur la justice sociale dans le monde arabe et commémoré le quarantième anniversaire de la Commission avec la publication « Working for a just and prosperous Arab world: ESCWA at 40 ».

36. Les principales publications émanant des commissions régionales ont contribué à améliorer les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques dans les différentes régions relevant de leur compétence. Dans les éditions 2014 et 2015 de son *Rapport économique sur l'Afrique*, la CEA a exhorté les pays africains à privilégier l'adoption de politiques industrielles dynamiques assorties de processus et de mécanismes souples, qui les aideront à transformer leurs économies et à parvenir à un développement économique et social sans exclusive. Les éditions 2014 et 2015 du *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement* (2014 et 2015) ont continué de renseigner sur le niveau de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et sur les enseignements tirés en vue d'une accélération du processus. Au moyen de ses publications phares *Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* (2014 et 2015), *Asia-Pacific Trade and Investment Report* (2014 et 2015) et *Transformations for Sustainable Development: Promoting Environmental Sustainability in Asia and the Pacific*, la CESAP a fourni des données actualisées, des perspectives nouvelles et des orientations qui, pour les États et d'autres intervenants, revêtent une importance cruciale s'agissant de la réalisation d'un développement durable et ouvert à tous. La CEE a publié les *Recommandations de la Conférence des statisticiens européens sur les statistiques relatives aux changements climatiques*, afin d'améliorer les statistiques officielles servant à l'étude des changements climatiques et à l'établissement de rapports sur les inventaires des émissions de gaz à effet de serre, conformément au Protocole de Kyoto. Ces recommandations ont été adoptées par plus de 60 pays et organisations internationales. Outre ses six publications phares classiques annuelles, la CEPALC a publié d'importants rapports de politique générale qui ont alimenté les débats des États Membres dans des réunions de haut niveau. Parmi ces rapports, *Compacts for Equality: Towards a Sustainable Future* (« Pactes pour l'égalité : vers un avenir durable ») a été présenté à la trente-cinquième session de la Commission. La publication a permis d'engager, avec les plus hautes autorités et les décideurs, une concertation sur la perspective régionale concernant le programme de développement pour l'après-2015, dans le souci de parvenir à une plus grande égalité et d'assurer un développement durable pour les générations futures. L'étude intitulée « Financing for development in Latin America and the Caribbean: a strategic analysis from a middle-income country perspective » (« Financement du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes : une analyse stratégique selon la perspective d'un pays à revenu intermédiaire ») a abordé les difficultés spécifiques et les situations diverses des pays à revenu intermédiaire. La CESAO a dessiné les contours stratégiques de l'intégration

économique, sociale et culturelle régionale dans la publication « Arab Integration: a twenty-first-century development imperative » (« L'intégration arabe: un impératif de développement pour le XXI^e siècle »), qui définit des objectifs clés à atteindre en matière de développement humain. La Commission s'est penchée sur la montée et le déclin de la classe moyenne arabe, par le biais de sa publication *The Arab Middle Class Report 2014: A Force for Change?* (« Rapport sur la classe moyenne arabe (2014) : un atout pour le changement? ») et a passé en revue l'évolution économique et sociale actuelle dans sa publication phare biennale *Survey of Economic and Social Developments in the Arab Region 2014-2015* (« Aperçu de l'évolution économique et sociale dans la région arabe (2014-2015) »).

37. Les analyses des politiques et les normes statistiques appuyées par les commissions régionales ont aussi été largement utilisées par les États de la région pour améliorer leurs résultats dans différents domaines. Grâce aux statistiques et aux analyses des politiques publiées dans les profils de pays, la CEA a contribué à fonder la planification et la prise de décisions sur des données factuelles, à l'appui des priorités nationales et sous-régionales de développement. En collaboration avec des partenaires régionaux, la Commission a élaboré un manuel sur la deuxième stratégie nationale de développement des statistiques. La CESAP a associé les États membres à une concertation, au niveau régional et mondial, et a mis à disposition des résultats de recherche et des analyses nécessaires à l'élaboration de politiques viables intéressantes, notamment, les questions macroéconomiques et le financement du développement, le commerce, l'investissement, les transferts de technologie, le commerce routier international et les systèmes logistiques, et le développement durable. Organisée par la CESAP, la première conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil a abouti à l'adoption d'un Cadre d'action régional et de la Déclaration sur la décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024). *L'Annuaire statistique de la CESAP pour 2015* constitue la première évaluation régionale des faits et des tendances observés au début du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La CEE a renforcé la capacité des pays de publier des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et à la problématique hommes-femmes et a contribué à déterminer les moyens dont disposent les pays pour évaluer le niveau de réalisation des objectifs de développement durable. Avec l'appui de la CEE, six États membres ont élaboré une stratégie nationale de mise au point de statistiques viables. La CEPALC a continué de jouer un rôle de premier plan en matière de statistiques régionales, en définissant la voie de la coopération statistique dans la région grâce à l'approbation du Plan stratégique pour 2015-2025, lors de la troisième session de la Conférence statistique des Amériques, en novembre 2015, et à l'appui technique qu'elle a fourni aux États membres en vue de la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique et du Système de comptabilité nationale. La CESAO a coordonné des activités de renforcement des capacités en matière de statistiques officielles avec des partenaires régionaux et internationaux et a réalisé, avec d'autres partenaires, des produits statistiques tels que le *Bulletin on Industrial Statistics for Arab countries*, des profils de pays axés sur l'énergie et un tableau de bord des objectifs du Millénaire pour le développement.

38. La recherche de consensus et le plaidoyer ont occupé une place importante dans l'activité des commissions régionales. C'est ainsi que la CEA a tenu, en octobre 2014, le neuvième Forum pour le développement de l'Afrique sur le thème

« Des modes de financement innovants pour la transformation de l’Afrique », qui a abouti à l’adoption d’un consensus et de recommandations de Marrakech. Par le truchement du consensus obtenu lors de ce forum, la CEA a appuyé le processus de développement de l’Afrique et veillé à ce que les priorités du continent soient prises en compte dans le débat mondial sur le programme du développement. La CESAP a tenu, en 2014, la Réunion Asie-Pacifique d’information sur le financement du développement et, en 2015, la Consultation Asie-Pacifique de haut-niveau sur le financement du développement, en vue de parvenir à un consensus sur la formulation de politiques de développement durable. Quatre documents issus de cette réunion comportent des recommandations relatives aux processus régionaux et internationaux de financement du développement. La CEE a tenu des consultations régionales concernant la surveillance du dispositif d’application du principe de responsabilité, le programme de développement, le financement du développement et l’examen après 15 ans de la mise en œuvre du Programme d’action de Beijing, en vue d’éclairer les organes intergouvernementaux mondiaux. L’action entreprise par la CEPALC pour renforcer la capacité des décideurs régionaux à contribuer au débat sur le réaménagement de l’architecture financière mondiale a permis de recueillir, dans différents forums, des contributions et des propositions de tous les pays de la Communauté des États d’Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), en accord avec les recommandations de la Commission. L’engagement de tous les pays de l’Amérique latine et des Caraïbes a été consacré, en janvier 2014, dans la Déclaration de La Havane adoptée dans le cadre du deuxième Sommet de la Communauté des États d’Amérique latine et des Caraïbes. La Commission a soutenu le programme de développement durable des petits États insulaires en développement, en veillant à ce que leurs difficultés et leurs besoins particuliers soient bien pris en compte lors de la troisième Conférence internationale des petits États insulaires en développement, qui s’est tenue à Samoa. Le premier Forum arabe de haut niveau pour le développement durable, que la CESAO a tenu en 2014, a encouragé une participation arabe effective à la définition d’un programme de développement pour l’après-2015.

39. Les commissions régionales ont continué d’aider les États membres à élaborer et à promouvoir des instruments et des normes juridiques dans divers domaines du développement, ainsi qu’à les appliquer. La CEA a contribué à la mise en œuvre de la Vision du régime minier de l’Afrique (African Mining Vision) en vue d’aider les États membres en matière d’analyse, de formulation et d’application des politiques minières, ainsi qu’à l’élaboration de la Charte de la sécurité routière pour l’Afrique adoptée à la Conférence des Ministres du transport de l’Union africaine en 2014. La CESAP a joué un rôle fondamental dans la mise en œuvre des Accords intergouvernementaux sur les ports secs, sur le Réseau routier asiatique et sur le réseau du chemin de fer transasiatique, ainsi que dans l’aboutissement heureux de la quatrième série de négociations sur l’octroi de concessions tarifaires, menées dans le cadre de l’Accord commercial Asie-Pacifique. Les parties à la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance ont adopté un nouveau Code-cadre de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d’ammoniac, qui constituent l’un des plus grands dangers pour la santé humaine. La Convention de la CEE sur l’évaluation de l’impact sur l’environnement dans un contexte transfrontière, qui a été ouverte à l’adhésion de tous les États membres, vise à promouvoir le recours généralisé à l’évaluation de l’impact sur l’environnement en vue de l’élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits. La Classification-cadre des Nations Unies pour l’énergie fossile et les

réerves et ressources minérales a été appliquée aux ressources en uranium et en thorium, ce qui ouvre la voie, sur le plan mondial, à une amélioration de la stabilité et de la sécurité des approvisionnements énergétiques. Les activités de la CEPALC dans les domaines du développement social et du développement durable ont contribué à l'élaboration de stratégies nationales et de lois et à la ratification de conventions internationales dans plusieurs pays d'Amérique latine; il s'agit, notamment, de l'adoption des directives opérationnelles pour la mise en œuvre et le suivi du Consensus de Montevideo sur la population et le développement, de la signature, par 20 pays de la région, de la Déclaration sur l'application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et de l'adoption du Plan d'action dans le domaine numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du Plan de la CELAC pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'élimination de la faim à l'horizon 2025. La CESAO a contribué à ce que davantage de pays appliquent les normes statistiques internationales nouvelles ou révisées en accord avec le Système national de comptabilité 2008, ainsi qu'à l'amélioration du cadre institutionnel des statistiques officielles dans les pays membres, en conformité avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle.

40. Comme dans le cas pour les programmes relevant de la rubrique Coopération internationale pour le développement, les commissions régionales ont continué à recourir au programme régional de coopération technique pour répondre rapidement aux besoins urgents des États Membres, grâce à la prestation de services de conseil et d'activités de formation adaptées. Grâce à l'appui de la CEA, 13 États membres ont fait état de progrès dans l'élaboration des politiques macroéconomiques, tandis que 15 États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont bénéficié des services consultatifs de la CEA pour la conception d'une feuille de route et d'une stratégie régionales concernant l'industrialisation. D'autre part, en septembre 2015, la CEA a tenu une concertation de haut niveau sur les politiques industrielles avisées, qui a servi de plateforme à la reconstitution d'un réseau panafricain sur l'industrialisation. Par l'intermédiaire des services de consultation et de formation qu'elle assure à la demande des États membres, la CESAP a contribué à renforcer la capacité des particuliers et des institutions d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques fondées sur des données factuelles, concernant notamment les questions de protection sociale et d'environnement, en vue d'un développement durable et sans exclusive. À la demande des États membres, la CEE a assuré 119 services de consultation et 86 sessions de renforcement des capacités. Ces activités ont contribué à renforcer la capacité des États d'adopter et d'appliquer des normes et des instruments internationaux, concernant notamment des questions transfrontières, à promouvoir la coopération régionale et à réaliser des objectifs de développement convenus au plan international. La CEPALC a continué de jouer un rôle de premier plan dans la prestation de services de coopération technique, en assurant, à la demande des pays, plus de 382 missions d'assistance technique concernant des questions clefs telles que les chaînes de valeur mondiales, l'innovation et la productivité, les objectifs de développement durable, l'atténuation des changements climatiques, les catastrophes naturelles et les ressources naturelles. La Commission a également renforcé les capacités d'experts techniques et de décideurs en organisant plus de 90 réunions de groupes d'experts, en diffusant des données et des statistiques par le biais de 43 bases de données en ligne et en dispensant 70 sessions et ateliers de formation. En guise de contribution concrète aux politiques menées par les États, la CESAO a

assuré 99 services de consultation, auxquels se sont ajoutés 69 ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux et quatre voyages d'études destinés à renforcer la coopération Sud-Sud. La Commission a exécuté six projets nationaux pour la Jordanie, le Liban, l'Arabie saoudite, la République arabe syrienne, l'État de Palestine et l'Union douanière arabe.

F. Droits de l'homme et affaires humanitaires

41. La promotion des droits de l'homme et la coordination effective de l'aide humanitaire sont restées deux des priorités de l'exercice biennal 2014-2015, auxquelles se sont consacrées quatre entités du Secrétariat, à savoir le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

42. Le HCDH a continué d'appuyer les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, tels que le Conseil des droits de l'homme, les Procédures spéciales et les comités d'experts qui surveillent l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Comptant plus de 60 présences sur le terrain, dont des bureaux extérieurs autonomes, des conseillers aux droits de l'homme auprès des équipes de pays et des composantes droits de l'homme dans les missions, le HCDH a continué de consolider son caractère opérationnel sur le terrain en aidant les États à renforcer leurs capacités en matière de droits de l'homme. Par le truchement du plaidoyer politique, de services consultation et de réunions d'experts, le HCDH a réussi à intégrer la question des droits de l'homme dans les processus intergouvernementaux et les délibérations interinstitutions, de manière à l'inscrire dans les objectifs du développement durable et à garantir que les stratégies et les politiques visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont fondées sur les droits de l'homme. Le Haut-Commissariat a continué de promouvoir le droit au développement et à renforcer la prise en compte systématique de la question des droits de l'homme dans tout le système des Nations Unies. Le processus de renforcement des organes conventionnels, qui s'est conclu en 2014 avec la résolution [68/268](#) de l'Assemblée générale, a entériné une série de mesures, consistant notamment à moderniser le système des organes conventionnels, à le rendre plus accessible grâce à une présence régionale et à promouvoir une harmonisation interne entre les 10 organes conventionnels. La plupart des comités appliquent désormais une procédure simplifiée de présentation des rapports; ils ont adopté une note d'orientation à l'intention des États sur le dialogue constructif et harmonisé la présentation des observations. Au cours de l'exercice biennal, le HCDH a facilité l'examen de 316 rapports d'États parties par les organes conventionnels, réduisant ainsi, pour la plupart des 10 comités, le retard accumulé dans l'examen des rapports. Le Haut-Commissariat a coordonné et appuyé les initiatives interinstitutions visant à intégrer l'initiative Les droits de l'homme avant tout dans les interventions de l'ensemble du système des Nations Unies face aux situations de crise dans les pays. Le HCDH a fourni un appui technique aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, qui ont effectué 155 missions dans 100 pays et territoires et soumis 268 rapports au Conseil des droits de l'homme. Il a organisé 38 missions sur le terrain, destinées à appuyer des opérations d'établissement de faits, des enquêtes, des commissions d'enquête et la recherche

d'informations sur la situation des droits de l'homme. À la fin de 2015, 76 institutions avaient été mises en place ou renforcées dans le domaine des droits de l'homme aux niveaux national et régional grâce aux activités d'assistance ou de formation assurées par le HCDH.

43. Le HCR et ses partenaires ont dû intervenir face à de nombreuses situations d'urgence, à la fois imposantes et complexes, durant un exercice biennal où s'est considérablement accru le nombre de personnes – entre 50 et 60 millions de réfugiés et de personnes déplacées – obligées d'abandonner leur domicile en raison des conflits et des persécutions. Ces mouvements de populations ont mis à rude épreuve les communautés d'accueil, le HCR, les États et d'autres organismes humanitaires, forcés d'intervenir d'urgence et de manière opérante pour répondre aux besoins immédiats de base, concernant, par exemple, l'alimentation, le logement, l'eau et les soins de santé. En collaboration avec les États et des partenaires, le HCR s'est attaché à renforcer la protection des personnes déplacées contre la violence et à les aider à se procurer la documentation nécessaire pour pouvoir exercer leurs droits et accéder aux services. Le Haut-Commissariat a accordé un rang de priorité élevé à la protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles et sexistes, ainsi qu'à la mise en place de services de santé prenant en compte le besoin de protection pour les enfants non-accompagnés ou séparés de leur famille. Restant un élément central du dispositif d'intervention du HCR, le partenariat s'est révélé essentiel pour le Haut-Commissariat à l'heure de prêter assistance aux déplacés et de trouver des solutions. En 2015, le Haut-Commissariat a collaboré avec quelque 910 partenaires, dont 720 organisations non gouvernementales. Élaboré pour faire face à la situation en République arabe syrienne, le Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience 2015-2016 illustre bien la démarche du HCR, qui consiste à lier l'aide humanitaire aux activités de développement afin d'aborder de manière plus globale les crises de réfugiés et de renforcer, pour le long terme, la résilience des réfugiés et des populations d'accueil. En raison de la persistance de la violence dans plusieurs grands pays d'origine, le nombre de réfugiés qui ont pu regagner en sécurité leur domicile s'est trouvé au plus bas depuis plus de 30 ans. Dans le monde, le nombre de personnes apatrides s'est élevé à au moins 10 millions à la fin de 2015. La campagne mondiale visant à mettre fin à l'apatridie à l'échéance de 2024 s'est appuyée sur la dynamique créée par l'augmentation, en un peu plus de trois ans, du nombre d'adhésions aux conventions des Nations Unies relatives à l'apatridie.

44. L'UNRWA a continué de fournir des services d'aide et de protection à une population de plus de 5 millions de réfugiés palestiniens enregistrés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, les principaux domaines d'intervention étant l'enseignement primaire et professionnel, les soins de santé, les secours et les services sociaux, l'amélioration des infrastructures et des camps, le microfinancement et l'aide humanitaire. La guerre en République arabe syrienne et les hostilités qui ont éclaté dans la bande de Gaza en juillet et août 2014 ont déplacé et extrêmement éprouvé plus d'un million de réfugiés palestiniens, détruit des infrastructures et déstabilisé les institutions de la gouvernance. En dépit des difficultés considérables qu'ont engendrées ces conflits dans les domaines de la sécurité, de l'accès et de la logistique, l'UNRWA a continué d'assurer une aide humanitaire à plus de 1,2 million de réfugiés, principalement dans le territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne. Menées conjointement avec les autorités de pays hôtes que sont la Jordanie, le Liban, Gaza

et la Cisjordanie, des campagnes de vaccination destinées aux réfugiés palestiniens ont atteint un taux de couverture de 99 %. Durant l'année scolaire 2014/15, les écoles de l'UNRWA ont accueilli 493 500 élèves, dont 49,91 % de filles. Le secteur de l'enseignement a été dynamisé par la mise en œuvre de politiques et de stratégies de réforme et par le renforcement des capacités des enseignants et d'autres personnels de l'éducation dans tous les domaines. Plus de 82 000 familles ont bénéficié des programmes de réparation, de construction ou de reconstruction d'abris, tandis que le programme de microfinancement a permis d'octroyer 73 160 prêts d'une valeur totale de 72 275 022 dollars, la valeur des prêts enregistrant une augmentation d'environ 8 % par rapport à l'exercice biennal précédent. Enfin, l'UNRWA a beaucoup progressé dans la mise au point d'un cadre stratégique en matière de protection, en même temps qu'elle a entrepris des actions de plaidoyer auprès des autorités et des parties prenantes intéressées au sujet des questions de protection concernant la situation des réfugiés palestiniens qui fuient le conflit armé en République arabe syrienne, les déplacements forcés de réfugiés palestiniens et les opérations militaires en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

45. Tout au long de l'exercice biennal, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a dû faire face à de graves situations d'urgence en République centrafricaine, en Iraq, au Soudan du Sud, en République arabe syrienne et au Yémen. Les quatre dernières étaient des situations d'urgence simultanées de niveau III, qui ont pleinement mobilisé le principal mécanisme interne d'intervention du Bureau, à savoir le Fichier pour les interventions d'urgence. Cette situation a entraîné une très forte augmentation des déploiements effectués à partir du Fichier, qui ont presque doublé en nombre par rapport à 2013. On s'est attaché, durant l'exercice biennal, à faire un usage plus stratégique du Fonds central pour les interventions d'urgence. En 2014 et 2015, 897 millions de dollars provenant du Fonds ont été affectés aux interventions d'urgence et aux situations d'urgence sous-financées. La consultation mondiale engagée au titre des préparatifs du Sommet mondial sur l'action humanitaire, organisé par l'OCHA en 2015, a permis de recenser cinq grands domaines d'action, tous orientés vers le traitement des problèmes humanitaires actuels et futurs les plus urgents. Le Forum mondial annuel sur les politiques humanitaires, qui s'est tenu en 2015, a vu le lancement de l'étude la plus récente du Bureau intitulée *Leaving No One Behind: Humanitarian Effectiveness in the Age of the Sustainable Development Goals* (« Ne laisser personne à la traîne : l'efficacité humanitaire à l'ère de la poursuite des objectifs du développement durable »). Par ailleurs, durant l'exercice biennal, davantage de pays, œuvrant en coopération avec le Bureau, se sont attachés à adopter, en matière de réduction des risques de catastrophe, une conception multirisque qui établit un lien entre les connaissances livrées par toute la panoplie de risques et l'ensemble des volets de la gestion des risques. En décembre 2015, 121 pays avaient indiqué avoir adopté une législation visant à instituer des politiques et un cadre juridique relatifs à la réduction des risques de catastrophe, tandis que 93 pays avaient mis en place des plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophe. S'agissant de l'information dans les situations d'urgence humanitaire, l'OCHA a élaboré une nouvelle plateforme de données dénommée « Humanitarian Data Exchange », qu'il a expérimentée en deux lieux – la Colombie et l'Afrique de l'Est. Plus de 90 organisations se sont inscrites pour participer aux échanges de données par l'intermédiaire de la plateforme.

46. Le HCDH et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont mis en œuvre des activités financées à l'aide des ressources du programme ordinaire de coopération technique. Grâce à ces fonds, le Bureau a permis aux participants au Forum sur les situations d'urgence environnementale, qui s'est tenu en 2015 à Oslo, d'analyser les liens entre les risques environnementaux, les crises humanitaires et les changements climatiques, de manière à intégrer l'environnement dans la planification des interventions d'urgence et l'action humanitaire. L'appui dont a bénéficié la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en matière de planification des interventions d'urgence a favorisé une meilleure préparation aux interventions. À la fin de 2015, outre les pays de la région Asie-Pacifique, six pays de la région de la SADC avaient révisé leurs plans d'intervention d'urgence. Le HCDH a renforcé les capacités des acteurs, des décideurs et des organisations de la société civile, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations émanant des mécanismes internationaux des droits de l'homme, ce qui a abouti à l'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans les lois, politiques et programmes nationaux et à un plus grand respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme.

G. Information

47. Le Département de l'information s'est attaché à promouvoir une meilleure connaissance des Nations Unies et un soutien accru en faveur de l'Organisation, dont elle a diffusé les travaux et les idéaux auprès d'audiences mondiales. Il a joué un rôle de premier plan dans la planification stratégique des communications, l'élaboration et la coordination des messages à l'échelle du système, ainsi que la mobilisation des médias et du public concernant les grands thèmes et les grandes manifestations de l'Organisation, tels que la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Paris, 30 novembre-11 décembre 2015), le Sommet sur le climat (New York, 23 septembre 2014), le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 (New York, 25-27 septembre 2015), la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (Apia, 1^{er}-4 septembre 2014) et la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (Vienne, 3-5 novembre 2014). Pour inscrire les différentes initiatives du système des Nations Unies dans le cadre d'une stratégie d'ensemble, le Département a lancé une campagne mondiale intitulée « 2015 : année d'action mondiale pour les peuples et la planète », qui illustre le rôle de chef de file que joue l'Organisation dans la promotion de décisions clefs concernant le financement du développement, le programme de développement pour l'après-2015 et les changements climatiques.

48. Le Département a judicieusement utilisé les médias traditionnels, les médias sociaux, ainsi que les produits et services multimédias pour atteindre une clientèle plus large. L'intérêt que suscitent les médias sociaux des Nations Unies a continué de croître, ainsi qu'en atteste le chiffre de plus de 20 millions d'abonnés aux principales plateformes, telles que Facebook, Twitter, Google Plus et Weibo. La campagne que le Département a menée sur les réseaux sociaux concernant le Sommet sur le climat a également suscité un intérêt sans précédent, dont témoigne le chiffre de 127 millions de personnes touchées par la campagne menée autour du mot-dièse #climate2014. Plus de 30 millions de personnes ont consulté les

plateformes multilingues de partage de vidéos de l'Organisation, soit le triple du chiffre escompté. Le nombre des stations de radio et de télévision qui diffusent des programmes des Nations Unies s'est accru pour atteindre 1 043, couvrant 158 pays et territoires. Les centres d'information des Nations Unies et le site Web des opérations de maintien de la paix ont continué de diffuser des informations sur les Nations Unies, enregistrant, en 2015, une moyenne de 1,7 million de visiteurs par mois. En outre, les centres d'informations ont produit ou traduit 9 300 matériaux d'information en 65 langues. Le Département a étendu sa coopération avec les partenaires, dont la société civile, qui atteignent à présent le nombre de 3 269.

H. Services communs d'appui

49. Les services communs d'appui des Nations Unies ont continué d'élaborer des politiques et des procédures et de fournir des orientations stratégiques, des directives et un soutien à toutes les entités du Secrétariat dans quatre grands domaines de gestion, à savoir les finances et le budget, les ressources humaines, les ressources physiques et les services des communications et de l'informatique. Les services de l'Organisation concernés sont le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Bureau des services centraux d'appui, ainsi que les offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi.

50. Le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion a dirigé et supervisé le réaménagement du dispositif de prestation de services pour l'adapter aux besoins des usagers, notamment en ce qui concerne les projets innovants du Secrétaire général, tels que le plan-cadre d'équipement, Umoja, les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), les technologies de l'information et des communications et le cadre pour la mise en œuvre d'un dispositif de prestation de services centralisé.

51. Après la mise en place d'Umoja-Démarrage dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies, appuyée par le Département en 2013 et 2014, Umoja-Intégration (Umoja-Démarrage et Umoja-Extension 1) a été installé dans tout le Secrétariat en juin et novembre 2015, ce qui a permis d'y assurer la gestion intégrée et simplifiée des ressources financières, humaines et matérielles. La formation à Umoja et notamment l'Académie Umoja ont continué de renforcer les compétences en matière d'utilisation de ce progiciel à l'échelle du Secrétariat.

52. Les plus grands travaux de rénovation jamais entrepris dans l'histoire de l'Organisation ont été menés à bonne fin avec la réouverture du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences. Le plan-cadre d'équipement a atteint ses objectifs, à savoir respecter et préserver l'architecture originale historique du Siège, tout en modernisant les installations afin de les rendre conformes aux normes applicables en matière d'accessibilité, de sécurité, de sûreté et de technologie. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a officiellement fermé ses portes le 31 juillet 2015. Les activités de moindre importance postérieures à la rénovation, dont la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse Nord et les activités liées à la sécurité aux 42^e et 48^e Rues, sont maintenant gérées par le Bureau

des services centraux d'appui du Département de la gestion et s'achèveront à la fin de 2016.

53. Le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion a continué d'entretenir des relations étroites avec les organes de contrôle et à renforcer la responsabilisation dans tout le Secrétariat. Il a également appuyé les travaux du Comité de gestion et du Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires, coordonné l'élaboration de contrats de mission des hauts fonctionnaires et rempli les fonctions d'organe central de coordination de la gestion du risque institutionnel au Secrétariat. Durant la crise inédite de l'Ebola, en 2014, le Bureau a coordonné les activités liées au devoir de protection, en veillant à la disponibilité de services de soins de santé appropriés et de dispositifs d'évacuation sanitaire viables pour le personnel humanitaire et le personnel connexe des Nations Unies en poste dans les pays touchés.

54. Le Comité des marchés du Siège a maintenu le délai moyen de traitement des procédures d'approvisionnement et d'achat nettement en-deçà de son objectif initial de 7,5 jours ouvrables. Le Comité central de contrôle du matériel a examiné et traité, dans les délais, 614 dossiers, sans accumuler d'arriérés. Compte tenu du grand nombre de dossiers enregistrés durant l'exercice biennal 2014-2015 (1 541 en 2014 et 873 en 2015), le Groupe du contrôle hiérarchique a pu répondre à 75 % des demandes de contrôle hiérarchique dans les délais prescrits de 30 et 45 jours (pour les demandes soumises par des fonctionnaires au Siège et dans les bureaux extérieurs, respectivement). Les réunions de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination se sont déroulées selon les programmes de travail de ces organes, de manière ponctuelle, ordonnée et dans le respect des procédures fixées. Les taux de satisfaction relevés dans les enquêtes auprès des membres de la Commission et du Comité ont été de 97,4 % et 97,1 % pour les soixante-huitième et soixante-neuvième sessions de la Cinquième Commission, respectivement, et de 95,3 % et 97,6 % pour les cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Comité du programme et de la coordination, respectivement.

55. Durant l'exercice biennal, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a établi les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS pour le Secrétariat et les opérations de maintien de la paix. En collaboration étroite avec les parties prenantes, le Bureau a également préparé la voie à la viabilité future des normes IPSAS, en assurant la promotion de l'échange d'informations et des stratégies de formation y relatives et en mettant en œuvre le plan de valorisation des avantages des normes IPSAS. La mise en application des normes IPSAS a accru la transparence en permettant de disposer d'informations plus détaillées sur la situation financière de l'Organisation et l'utilisation de ses ressources, données grâce auxquelles on peut, désormais, mieux déterminer les étapes de la prise de décisions et renforcer davantage la responsabilisation. Le Bureau a révisé les politiques financières, notamment la délégation de pouvoirs relative au nouveau module de voyage d'Umoja et la gestion des fonds d'affectation spéciale et des contributions volontaires. En ce qui concerne l'établissement du budget, le Bureau a amélioré les directives qu'il adresse aux gestionnaires de programmes, s'agissant précisément de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Les départements n'utilisent plus des modèles et peuvent établir sous forme définitive les fascicules du budget et les informations complémentaires et les soumettre au Bureau.

56. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a continué de mettre au point des politiques et de fournir des conseils sur la gestion des ressources humaines, d'assurer le suivi du comportement professionnel et de renforcer les compétences et le potentiel du personnel, conformément aux mandats de l'Organisation des Nations Unies. En consultation avec les fonds et programmes, le Bureau a élaboré ou révisé 87 instructions administratives et circulaires. Les nouvelles politiques formulées durant l'exercice biennal concernaient, notamment, le dispositif de sélection du personnel et d'encadrement de la mobilité, le Conseil central de contrôle et le Conseil de contrôle de haut niveau. Un test d'aptitude standardisé pour les services généraux, nouveau et informatisé, a été conçu et institué au Siège et dans les bureaux extérieurs. À la suite de l'adoption du dispositif de mobilité et d'organisation des carrières par l'Assemblée générale, dans sa résolution 68/265, le Bureau a pris les dispositions nécessaires en vue du fonctionnement du nouveau dispositif de sélection du personnel et d'encadrement de la mobilité, dont le lancement était prévu pour le 1^{er} janvier 2016, à savoir, notamment, l'élaboration des orientations générales, la reconfiguration d'Inspira, la mise en place de nouveaux organes de gestion des effectifs et l'adoption d'un programme de communication. La nouvelle stratégie d'apprentissage et d'accompagnement des carrières, qui vise à promouvoir l'accès à l'apprentissage pour tous les fonctionnaires, a été approuvée par le Comité de gestion en 2014. Certains programmes d'apprentissage existants ont été révisés et de nouveaux programmes et outils ont été créés en ligne dans les domaines de l'informatique, de l'apprentissage des langues, du règlement des conflits, des achats et du leadership. Le Bureau a également facilité l'accès du personnel à des services de soins de santé de qualité, partout dans le monde. Il a notamment contribué à l'action menée face à l'épidémie de l'Ebola et appuyé l'installation d'un dispensaire et le recrutement du personnel sanitaire dans la toute première mission sanitaire d'urgence établie par les Nations Unies en Afrique.

57. Le Bureau des services centraux d'appui a continué d'apporter un appui aux programmes de fond concernant les achats, la continuité des opérations, la gestion des installations, la gestion des archives et des dossiers, le courrier et la gestion des activités commerciales. Le Bureau a traité dans les délais 74 % de toutes les demandes d'intervention liées à la gestion des installations, soit une progression de 5,7 % par rapport à l'objectif fixé. Les travaux de rénovation et de remise en état du complexe du Siège ayant été menés à bonne fin, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a fermé ses portes en juillet 2015 et le Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion a pris sa relève. Les négociations menées avec 45 compagnies aériennes ont permis de réaliser des économies de l'ordre de 21 % sur les services de voyage. Dans le souci de se conformer aux nouvelles obligations en matière financière et d'établissement de rapports et en accord avec la solution d'intégration d'Umoja, le Bureau a prêté son concours à l'établissement de politiques de gestion des biens, et notamment d'une nouvelle instruction administrative sur la gestion des biens (ST/AI/2015/4), de directives sur la modification du cadre actuel de gestion des biens et de nouvelles dispositions concernant la délégation de pouvoirs en matière de gestion des biens. Dans le domaine des achats, des bases de données disparates de fournisseurs ont été rationalisées et regroupées pour appuyer la mise en service d'Umoja; le délai de traitement des procédures d'achat s'est raccourci, passant de 13,7 semaines en 2013 à 9,3 semaines en 2015; la situation de la concurrence internationale s'est améliorée, dans la mesure où le nombre de fournisseurs des pays en développement

et de pays en transition qui participent aux procédures d'adjudication a augmenté, passant de 1 267 durant l'exercice biennal 2012-2013 à 1 938 durant l'exercice 2014-2015.

58. Le Bureau de l'informatique et des communications a continué d'étudier l'environnement technologique au sein du Secrétariat, afin d'aider l'Organisation à s'acquitter de sa mission et de ses mandats. La stratégie révisée en matière d'informatique et de communications (voir [A/69/517](#)), qui a été approuvée par l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, dans sa résolution [69/262](#), intègre un programme de transformation et d'innovation, particulièrement en ce qui concerne le déploiement d'Umoja, la gouvernance du Bureau et l'adoption des normes IPSAS. Le Bureau a appuyé les éléments suivants : le déploiement d'Umoja dans tout le Secrétariat, en activant Unite Identity pour plus de 20 000 utilisateurs d'Umoja, en élargissant le réseau et la connectivité et en assurant la connectivité, de manière à optimiser le système pour plus de 31 000 utilisateurs; la mise en place du Pôle d'assistance centralisée et l'expansion du progiciel Unite (iNeed), qui offre un service d'assistance 24 heures sur 24 en vue d'apporter des solutions rapides. En 2014, le Bureau de l'informatique et des communications a créé un Bureau de la gestion des grands projets, qui doit permettre aux gestionnaires de projets de suivre les grands projets liés à l'informatique et aux communications, ainsi que des pôles informatiques à New York, Vienne et Bangkok, destinés à réduire la dispersion dans le domaine du développement des applications. En outre, le Bureau a mis en place Unite Connections, pour faciliter la collaboration à l'échelle du Secrétariat, et Unite Docs pour le stockage et la gestion des contenus. Pour renforcer la sécurité informatique, le Bureau a procédé à des enquêtes de sécurité concernant 27 applications, dont des systèmes de grande échelle tels qu'Umoja et Unite Docs, et a mis en place, à l'échelle de l'Organisation, un programme de formation portant sur la sensibilisation à la sécurité informatique.

59. L'Office des Nations Unies à Genève a joué un rôle important dans le déploiement d'Umoja et l'adoption des normes IPSAS en actualisant des procédures administratives clefs, en procédant à d'importants travaux de nettoyage et de validation de données et en facilitant la formation à Umoja pour 3 500 membres du personnel. L'Office a dépassé de 150 % l'objectif fixé en matière de relèvement du nombre de candidats d'États Membres non-représentés ou sous-représentés. Dans le domaine de la gestion des installations, les dons volontaires versés par les États Membres ont permis d'effectuer d'importants travaux de rénovation des salles de conférence. En dépit du nombre de projets de rénovation et d'un calendrier serré, l'Office a traité dans les délais 99 % des ordres de travaux liés à la gestion des installations. Dans le domaine des achats, le délai de traitement des dossiers s'est raccourci, passant de 24 jours en 2013 à 21 jours en 2015. La situation de la concurrence internationale s'est améliorée, dans la mesure où le nombre de fournisseurs de pays en développement et de pays en transition enregistrés dans la base de données des achats a augmenté, passant de 48 en 2013 à 481 en 2015. La collaboration avec d'autres entités des Nations Unies a donné lieu à la réalisation de trois nouveaux projets dans les domaines des services de location de véhicules, des véhicules de terrain et des services de courrier suisses et internationaux, ce qui permet aux entités participantes de bénéficier des mêmes clauses et conditions. Dans le domaine de la gestion électronique des archives, Unite Docs a été déployé à Genève pour renforcer le centre documentaire centralisé et l'accès Web à tous types de documents des Nations Unies.

60. L'Office des Nations Unies à Vienne a procédé à d'importantes réformes, dont l'application des normes IPSAS, marquée par l'opinion sans réserve exprimée au sujet des premiers états financiers de l'ONUDC conformes aux normes IPSAS, le déploiement d'Umoja et la mise en place du Cadre régissant le recours aux partenaires externes. L'Office a également révisé son modèle de financement, ses méthodes de calcul des coûts et ses options en termes de mobilisation de fonds et a adopté, avec le budget consolidé de l'exercice biennal 2014-2015, un nouveau modèle de financement fondé sur le principe du recouvrement intégral des dépenses des bureaux extérieurs à partir des contributions extrabudgétaires. L'Office a dépassé de 200 % l'objectif fixé en matière de relèvement du nombre de candidats d'États Membres non-représentés ou sous-représentés et a amélioré de 13 % l'équilibre entre hommes et femmes dans le domaine du recrutement. Il a assuré, conformément aux normes et aux délais établis, 99 % des services disponibles dans ses installations. Dans le domaine des achats, le délai de traitement des dossiers a été maintenu à huit semaines. L'Office a amélioré la situation de la concurrence internationale, puisque le nombre de fournisseurs de pays en développement et de pays en transition a augmenté de 41 %, avec l'enregistrement de 248 fournisseurs au cours de l'exercice 2014-2015.

61. L'Office des Nations Unies à Nairobi a adopté les normes IPSAS et soumis au Siège, en juin 2014, des soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS. L'adoption des normes IPSAS et le lancement d'Umoja, le 1^{er} janvier 2015, ont entraîné, en ce qui concerne les activités, une redéfinition des priorités et une reprogrammation; il a fallu également réviser les programmes et les charges de travail, s'agissant des questions de planification préalable, de la mise en place de nouvelles applications et de l'amélioration des systèmes existants. Plus de 700 fonctionnaires de l'Office, du PNUE et d'ONU-Habitat ont été formés à Nairobi en tant qu'utilisateurs finals d'Umoja. Un nouveau barème conforme aux accords de prestation de services a été adopté pour simplifier la budgétisation. L'Office a traité dans les délais toutes les demandes d'intervention liées à la gestion des installations. Il a procédé à la modernisation des services de restauration centraux de restauration, à la rénovation de l'infrastructure vieillissante de la cafétéria principale, au remplacement des installations électriques et mécaniques, des installations de gaz et de la plomberie et à l'installation de chauffe-eau solaires plus performants. L'Office a réalisé des économies de 70 % par rapport au tarif plein des voyages, grâce à la négociation de tarifs préférentiels avec les 10 principales compagnies aériennes représentées au Kenya. Dans le domaine des achats, les activités de formation et de sensibilisation, notamment un séminaire à l'intention des fournisseurs du Kenya et de Somalie qui a réuni plus de 200 fournisseurs locaux et internationaux, ont contribué à l'enregistrement de 127 nouveaux fournisseurs de pays en développement et de pays en transition.

I. Contrôle interne

62. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a continué de renforcer le contrôle des ressources et du personnel de l'Organisation par le moyen d'enquêtes, de l'audit interne et d'activités d'inspection et d'évaluation. La Division de l'inspection et de l'évaluation a établi 17 rapports – 10 évaluations de programme, 5 évaluations d'opérations de maintien de la paix, 1 évaluation thématique du système de contrôle et d'évaluation du Secrétariat appliqué aux objectifs du Millénaire pour le

développement et le rapport biennal sur le renforcement du rôle de l'évaluation au Secrétariat –, ainsi que des fiches de notation du Secrétariat. Les rapports comportaient 94 recommandations, dont 4 étaient critiques et 90 importantes. Sur les 47 recommandations issues des évaluations et censées être mises en œuvre durant l'exercice 2014-2015, 30 (63,8 %) ont été appliquées. La Division a facilité l'élaboration de diagrammes d'analyse logique de programmes pour trois divisions du Bureau, parallèlement aux mesures que chaque division devra mettre en place pour suivre sa propre progression. La Division des enquêtes a subi une profonde restructuration à l'occasion de laquelle des ressources ont été transférées à Entebbe pour créer des moyens supplémentaires au Centre de services régional et accroître ainsi la capacité de l'Organisation de réagir rapidement et efficacement. On s'est résolument attaché à élaborer une stratégie de formation et à dispenser une formation aux enquêteurs et aux jurys d'enquête constitués de membres non professionnels désignés en dehors du Bureau pour enquêter sur des cas de conduite prohibée, notamment de harcèlement sexuel, de discrimination et d'abus de pouvoir. La Division des enquêtes a établi 273 rapports comportant 221 recommandations. En rapport avec 369 dossiers dont elle a été saisie durant l'exercice biennal, la Division de l'audit interne a formulé 1 801 recommandations, dont 164 étaient critiques et 1 637 importantes. Ces recommandations visaient à améliorer l'effectivité et l'efficacité des opérations ainsi qu'à renforcer la responsabilisation des gestionnaires de programmes. Environ 74 % des recommandations d'audit qui devaient être appliquées en 2014-2015 (1 271 recommandations sur 1 712) ont été mises en œuvre, 128 d'entre elles étant des recommandations critiques. La Division de l'audit interne a mis en place un certain nombre d'indicateurs de mesure des résultats, non seulement pour s'assurer qu'il s'acquitte de son mandat, met en œuvre sa stratégie et atteint ses objectifs, mais aussi pour renforcer le contrôle interne sur les processus d'audit et pour évaluer les résultats de ses activités et leur impact sur l'Organisation.

J. Sûreté et sécurité

63. Le Département de la sûreté et de la sécurité a continué de veiller à la mise en œuvre, dans des conditions de sécurité, des programmes et des activités du système des Nations Unies, ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité du personnel et des ayants droit à charge à travers le monde et particulièrement dans les situations à haut risque, en fournissant un appui stratégique et opérationnel au système de gestion de la sécurité des Nations Unies dont il assure également la supervision. Tous les lieux d'affectation ont réussi à maintenir des niveaux optimaux de sécurité, en dépit des niveaux croissants de menace auxquels ils doivent faire face. En sa qualité de chef de file du système de gestion de la sécurité, le Département a continué de renforcer ses capacités de réaction en vue du déploiement, dans les délais requis, de professionnels de la sécurité dans des situations de crise et d'urgence complexes. Durant l'exercice biennal 2014-2015, 184 déploiements d'urgence ont été réalisés dans 22 pays, dont les Philippines, la République arabe syrienne, la République centrafricaine, le Soudan du Sud, le Tchad, l'Ukraine et le Yémen. À travers le monde, 2 862 opérations de protection rapprochée ont été menées en vue de garantir l'exécution des mandats des hauts responsables représentant l'Organisation. Le Département a continué d'actualiser l'évaluation des risques en matière de sécurité pour les pays et les zones qui présentent un niveau d'insécurité élevé et ceux où les conditions de sécurité évoluent sensiblement. À la fin de 2015, le Département avait

validé 159 évaluations des risques en matière de sécurité et approuvé des normes minimales de sécurité opérationnelle pour 171 pays sur 174. Le Département a effectué 1 942 missions d'assistance en matière de sécurité auprès de 163 lieux d'affectation qui ne comptaient pas, parmi leur personnel, des professionnels de la sécurité. La collaboration du Département avec des entités des Nations Unies dans le domaine de la formulation des politiques a abouti à l'approbation, par le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, de cinq nouvelles politiques concernant le système d'information sur les incidents touchant à la sûreté et à la sécurité, la stratégie Sauver des vies ensemble : stratégie de renforcement de la coopération en matière de sécurité sur le terrain entre les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, le transport aérien, les mesures de sécurité applicables au domicile et la gestion du stress et du stress traumatique. Le Département a dispensé une formation en gestion du stress à 96 % des fonctionnaires et de leur famille dans les lieux d'affectation à haut risque sur le terrain.

III. Exécution des produits et utilisation des ressources

64. Conformément à l'article 6.1 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8), les résultats obtenus doivent être mesurés à l'aune de l'exécution des produits prévus dans le budget-programme approuvé et il doit en être rendu compte à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination. On entend par produit le produit ou service final que l'exécution d'un programme permet de fournir aux utilisateurs finals pour que les objectifs visés soient atteints. Le rapport sur l'exécution du programme concerne six catégories de produits « quantifiables », à savoir : a) les services fonctionnels pour les réunions; b) la documentation destinée aux organes délibérants; c) les groupes d'experts, rapporteurs et services de dépôt; d) les publications en série; e) les publications isolées; f) les autres activités de fond (expositions, brochures, manifestations spéciales, documents techniques, missions d'enquête et missions spéciales et promotion des instruments juridiques).

65. Les produits quantifiables se distinguent des autres activités par le fait qu'ils sont définis et quantifiés avec précision dans le budget-programme et que leur exécution donc être clairement suivie. D'autres activités génèrent des produits non quantifiables, c'est-à-dire dont le nombre ne peut être ni planifié ni prévu précisément pour diverses raisons, par exemple parce qu'ils font l'objet de demandes émanant de gouvernements, ou parce qu'ils correspondent à des services dont la portée est incertaine. Ces produits sont pris en compte dans le budget-programme selon des modalités descriptives, qui ne donnent pas d'indication sur des produits spécifiques ou sur leur quantité. Il n'est donc pas possible d'en communiquer les taux d'exécution, même si ces produits représentent une part non négligeable des activités du Secrétariat et absorbent une part non négligeable de ses ressources. Il s'agit notamment de services consultatifs, de formations, de bourses et subventions, de projets opérationnels, de services de conférence ou de tâches administratives. Bien que les produits non quantifiables ne soient pas pris en compte dans les paragraphes du présent rapport consacrés aux taux d'exécution, ils ont cependant été intégrés dans l'analyse des activités de coopération technique et de

l'utilisation des ressources (voir chap. III, sect. F et G) et dans la partie consacrée aux réalisations escomptées (voir chap. IV).

66. L'inventaire des produits prévus a été dressé d'après les textes explicatifs concernant les programmes de travail des sous-programmes pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 68/248 A, B et C. Ce budget comportait 31 746 produits prévus et quantifiables, et 405 produits ont été reportés de l'exercice biennal précédent. En outre, 1 219 produits ont été ajoutés par décision des organes délibérants et 780 à l'initiative du Secrétariat, ce qui porte à 34 150 le nombre total de produits quantifiables. Le taux d'exécution de ces produits est présenté dans le tableau 1.

A. Taux d'exécution

67. Des 34 150 produits quantifiables prescrits ou ajoutés à l'initiative du Secrétariat, 32 164 ont été exécutés, dont 276 après avoir été remaniés³. Au total, 302 produits ont été reportés à l'exercice biennal suivant et 1 684 ont été supprimés. Les reports ou suppressions de produits ont été décidés par les organes délibérants ou par les directeurs de programmes, conformément à la règle 106.2 b) de la circulaire ST/SGB/2000/8.

68. Le taux d'exécution des produits a été calculé de trois façons différentes. La première méthode (I_M) consiste à déterminer le pourcentage des produits exécutés par rapport à l'ensemble des produits prescrits (somme des produits initialement prévus, des produits reportés et de ceux ajoutés par des organes délibérants). Ce taux n'englobe pas les produits exécutés à l'initiative du Secrétariat. Le deuxième mode de calcul (I_T) permet d'obtenir le taux d'exécution global de tous les produits, c'est-à-dire de la somme des produits prescrits et de ceux ajoutés à l'initiative du Secrétariat. Enfin, le troisième mode de calcul ($I_{T/P}$) donne le ratio, exprimé en pourcentage, du nombre total de produits exécutés (qu'ils aient été programmés, reportés, remaniés ou ajoutés à la demande d'organes délibérants ou à l'initiative du Secrétariat) par rapport au nombre de produits inscrits dans le budget-programme. Ce ratio reflète l'ensemble des produits exécutés au titre d'un programme donné par rapport à ce qui avait été inscrit au budget-programme au début de l'exercice. Le raisonnement qui sous-tend cette formule est que le montant des ressources budgétaires a été déterminé en fonction des produits inscrits au budget-programme, mais que des faits nouveaux survenus au cours de l'exercice biennal peuvent avoir conduit à ajouter des éléments au programme de travail, qui a dû être exécuté dans la limite des ressources allouées, y compris les ressources extrabudgétaires. Ce taux d'exécution rend donc compte du volume de travail fourni par les différentes entités des Nations Unies pour atteindre les résultats voulus. Le « nombre de produits » indiqué au tableau 1 correspond à la somme des produits quantifiables initialement programmés, reportés et ajoutés à l'initiative des organes délibérants et du Secrétariat.

³ On considère qu'un produit a été remanié lorsque son descriptif, tel qu'il figurait dans le budget-programme, a été modifié, mais que ce produit porte sur le même sujet que celui initialement programmé.

Tableau 1
Taux d'exécution^a

Chapitre du budget	Nombre de produits ^b	Taux d'exécution (pourcentage)		
		I _M	I _T	I _{T/P}
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1 630	98	98	98
3. Affaires politiques	2 460	95	95	97
4. Désarmement	1 873	89	89	96
5. Opérations de maintien de la paix	1 116	98	98	105
6. Utilisations pacifiques de l'espace	354	100	100	103
8. Affaires juridiques	1 878	90	91	99
9. Affaires économiques et sociales	3 218	97	97	99
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	393	94	95	104
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	105	100	100	102
12. Commerce et développement	1 849	96	96	106
13. Centre du commerce international	542	98	98	100
14. Environnement	244	95	95	97
15. Établissements humains	379	91	91	98
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1 578	95	95	100
17. ONU-Femmes	162	96	96	99
18. Développement économique et social en Afrique	428	98	98	107
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	634	97	97	124
20. Développement économique en Europe	3 414	93	93	110
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	559	97	97	102
22. Développement économique et social en Asie occidentale	405	99	99	116
24. Droits de l'homme	7 769	91	91	100
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	404	100	100	100
27. Aide humanitaire	288	99	99	100
28. Information	172	97	97	99
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	675	94	94	95
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1 096	100	100	103
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	300	92	92	92
29D. Bureau des services centraux d'appui	12	100	100	100
29F. Administration (Genève)	9	100	100	100

Chapitre du budget	Nombre de produits ^b	Taux d'exécution (pourcentage)		
		I_M	I_T	$I_{T/P}$
30. Contrôle interne	73	94	95	103
34. Sûreté et sécurité	131	68	69	71
Total	34 150	94	94	101

^a Produits quantifiables uniquement.

^b Comprend tous les produits exécutés (qu'ils aient été prescrits ou ajoutés à l'initiative du Secrétariat).

^c I_M : taux d'exécution de tous les produits prescrits (produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants) selon la formule suivante : (produits exécutés + produits remaniés – produits supplémentaires ajoutés à l'initiative du Secrétariat)/(produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants).

I_T : taux d'exécution de tous les produits prescrits plus les produits supplémentaires ajoutés à l'initiative des directeurs de programme selon la formule suivante : (produits exécutés + produits remaniés)/(produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants + produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat).

$I_{T/P}$: ratio du total des produits exécutés par rapport au total des produits inscrits au budget-programme 2014-2015 (à savoir ceux pour lesquels des ressources ont été approuvées) selon la formule suivante : (produits exécutés + produits remaniés)/produits programmés.

69. En 2014-2015, le taux d'exécution des produits prescrits (I_M) a été de 94 %, soit 3 % de plus qu'à l'exercice biennal précédent, et le taux d'exécution global (I_T) a atteint 94 % (92 % en 2012-2013). Sur les 31 chapitres du budget qui figurent dans le tableau 1, seuls 2 ont connu des taux d'exécution inférieurs à 90 % : Désarmement (89 %) et Sûreté et sécurité (68 %).

70. Comme indiqué, le taux d'exécution du chapitre 4 du budget (Désarmement) a été de 89 %, ce qui traduit une progression par rapport au taux enregistré lors du précédent exercice biennal (79 %). Au total, 202 produits ont été supprimés, soit 12 % du total des produits quantifiables programmés et reportés du Bureau des affaires de désarmement. La suppression de 54 produits de la catégorie des services fonctionnels pour les réunions et de 132 de celle de la documentation destinée aux organes délibérants résulte principalement d'une absence d'accord sur le programme de travail de la Conférence du désarmement et de difficultés de procédure rencontrées par des États Membres dans l'organisation des réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. En outre, dans certains cas, les États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont diminué le nombre de jours consacrés aux réunions ou le nombre de documents à fournir pour celles-ci. Quatre bulletins d'information électroniques des Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement n'ont pas été publiés pour éviter de faire double emploi avec les fiches d'information et les brochures trimestrielles publiées par le Bureau et ses centres régionaux. Les 12 autres produits de la catégorie « promotion des instruments juridiques » ont été supprimés puisque les États de la région du Moyen-Orient n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les étapes du processus menant à une zone exempte d'armes nucléaires et de toute autre arme de destruction massive.

71. Le taux d'exécution du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) a atteint 68 %, contre 70 % en 2012-2013. Ce faible taux s'explique par la suppression de 41 produits du Département, soit 32 % des produits quantifiables programmés et reportés. Vingt-six missions de vérification de la conformité ont été supprimées à la suite de l'examen stratégique interne mené par le Département pour réorienter ses efforts vers la mise en œuvre d'une fonction d'évaluation concentrée sur les études d'impact et les évaluations thématiques et stratégiques, et pour vérifier la conformité des activités au moyen d'autoévaluations menées dans le pays d'origine et d'examen des dossiers au Siège. La suppression de 14 produits de la catégorie des services fonctionnels pour les réunions résulte principalement du fait que les organes concernés n'ont pas demandé de réunions. Un produit relatif à la mise en œuvre d'un système d'établissement de cartes d'identité à l'échelle mondiale a été supprimé après qu'un examen interne a conclu que la priorité devait être donnée à d'autres systèmes, tels que la version 2.0 du système d'information sur les incidents touchant à la sûreté et à la sécurité et l'évaluation informatisée des risques, afin de répondre aux besoins immédiats.

72. Les problèmes opérationnels qui ont influé sur l'exécution des produits de chaque programme et les enseignements tirés de l'expérience sont décrits en détail au chapitre IV. Les cas dans lesquels des contraintes pesant sur le budget-programme ont influé sur les résultats de l'exercice sont décrits dans l'exposé établi pour chaque réalisation.

B. Produits supplémentaires

73. Au cours de l'exercice biennal, 1 999 produits ajoutés au programme de travail – soit par des organes intergouvernementaux, soit par le Secrétariat – ont été exécutés. Le total des produits ajoutés a représenté 6 % des produits quantifiables prévus et reportés, contre 12 % en 2012-2013. Les données relatives aux produits ajoutés sont présentées par chapitre dans le tableau 2.

Tableau 2
Produits supplémentaires

Chapitre du budget	Justification					
	Total	Décision des organes délibérants	Secrétariat			
			Total	Décision tenant aux programmes	Disponibilité des fonds extrabudgétaires	Produits supplémentaires (pourcentage) ^a
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	7	–	7	7	–	<1
3. Affaires politiques	23	–	23	18	5	<1
4. Désarmement	139	78	61	43	18	8
5. Opérations de maintien de la paix	77	70	7	7	–	7
6. Utilisations pacifiques de l'espace	12	1	11	11	–	4
8. Affaires juridiques	150	126	24	24	–	9
9. Affaires économiques et sociales	30	24	6	6	–	<1

Chapitre du budget	Justification					
	Secrétariat					
	Total	Décision des organes délibérants	Total	Décision tenant aux programmes	Disponibilité des fonds extrabudgétaires	Produits supplémentaires (pourcentage) ^a
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	36	7	29	29	–	10
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	2	–	2	2	–	2
12. Commerce et développement	137	82	55	33	22	8
14. Environnement	2	1	1	–	1	<1
15. Établissements humains	13	1	12	4	8	4
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	40	11	29	27	2	3
18. Développement économique et social en Afrique	22	3	19	15	4	5
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	133	17	116	116	–	27
20. Développement économique en Europe	443	413	30	20	10	15
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	17	2	15	11	4	3
22. Développement économique et social en Asie occidentale	54	8	46	44	2	15
24. Droits de l'homme	621	341	280	280	–	9
28. Information	1	–	1	–	1	<1
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	6	6	–	–	–	<1
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	26	26	–	–	–	2
30. Contrôle interne	6	2	4	4	–	9
34. Sûreté et sécurité	2	–	2	2	–	2
Total	1 999	1 219	780	703	77	6

^a En pourcentage du nombre de produits quantifiables prévus et reportés.

Justification

74. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, 61 % des ajouts ont été le fait d'organes intergouvernementaux, les 39 % restants étant à l'initiative du Secrétariat, (35 % en raison de circonstances particulières et 4 % pour utiliser les fonds extrabudgétaires disponibles pour les programmes).

75. Par exemple, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a exécuté 621 produits supplémentaires, dont 341 sur décision des organes délibérants et 280 sur décision discrétionnaire tenant aux programmes. Les produits

ajoutés par les organes délibérants ont principalement servi à l'application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale, qui prescrivait un temps de réunion supplémentaire aux organes conventionnels du fait de la capacité accrue des États parties de présenter des rapports au titre des divers instruments relatifs aux droits de l'homme. Les 280 produits discrétionnaires, qui relèvent principalement de la catégorie de la documentation destinée aux organes délibérants, ont été ajoutés dans le contexte de l'examen périodique universel d'appui au Conseil des droits de l'homme, à ses organes subsidiaires et à ses mécanismes. Ces ajouts ont été faits pour corriger une erreur figurant dans le fascicule du budget 2014-2015 et relative au nombre de produits. En effet, lors d'un exercice biennal, cinq documents obligatoires sont normalement examinés pour chacun des 84 pays au titre de la procédure d'examen périodique universel, tandis que le fascicule du budget ne faisait référence qu'à « trois documents pour chacun des 84 pays ». Cette erreur a été rectifiée dans le fascicule du budget de l'exercice biennal 2016-2017.

76. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a enregistré 133 produits supplémentaires, dont 17 ajoutés par des organes délibérants et 116 à l'initiative du Secrétariat. Elle a ajouté ces produits pour harmoniser ses pratiques en matière de communication de documents parlementaires, de publications et de matériels techniques avec celles des autres unités du Secrétariat.

77. La Commission économique pour l'Europe (CEE) a exécuté 443 produits supplémentaires, dont 413 ajoutés par les organes délibérants au titre des catégories des services fonctionnels pour les réunions et de la documentation destinée aux organes délibérants afin d'achever les négociations intergouvernementales portant sur les instruments juridiques de la Commission, nouveaux comme révisés. L'existence de fonds extrabudgétaires disponibles a permis l'ajout de 10 produits, et les 20 autres produits discrétionnaires ont été exécutés au moyen de réunions de groupes spéciaux d'experts, de notes d'information et d'autres activités de fonds.

78. Ces trois entités sont citées en exemple. Une justification est fournie pour tous les produits supplémentaires et les données y afférentes sont disponibles en ligne.

C. Produits reportés

79. Des 32 151 produits quantifiables programmés et reportés, 302 ont été reportés en 2014-2015, soit une baisse du taux de report par rapport à l'exercice biennal précédent, qui est passé de 1,4 % en 2012-2013 à 0,94 % en 2014-2015. Les principaux motifs de report sont présentés par chapitre budgétaire dans le tableau 3.

Tableau 3
Produits reportés

Chapitre du budget	Total	Décision des organes délibérants	Décision tenant aux programmes	Justification			Produits reportés (pourcentage) ^a
				Vacances de poste (budget ordinaire)	Vacances de poste (fonds extrabudgétaires)	Ressources extrabudgétaires insuffisantes	
3. Affaires politiques	24	–	19	5	–	–	<1
8. Affaires juridiques	51	4	47	–	–	–	3

Chapitre du budget	Total	Décision des organes délibérants	Décision tenant aux programmes	Justification			Produits reportés (pourcentage) ^a
				Vacances de poste (budget ordinaire)	Vacances de poste (fonds extrabudgétaires)	Ressources extrabudgétaires insuffisantes	
9. Affaires économiques et sociales	36	1	34	–	–	1	1
12. Commerce et développement	32	–	31	1	–	–	2
14. Environnement	9	–	9	–	–	–	4
15. Établissements humains	19	–	15	–	–	4	5
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	34	1	31	–	–	2	2
17. ONU-Femmes	3	–	3	–	–	–	2
18. Développement économique et social en Afrique	5	–	4	–	–	1	1
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1	–	1	–	–	–	<1
20. Développement économique en Europe	51	10	34	7	–	–	2
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	11	1	10	–	–	–	2
22. Développement économique et social en Asie occidentale	1	–	1	–	–	–	<1
24. Droits de l'homme	18	1	17	–	–	–	<1
28. Information	3	–	3	–	–	–	2
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	4	1	3	–	–	–	1
Total	302	19	262	13	–	8	<1

^a En pourcentage du nombre de produits quantifiables prévus et reportés.

Justification des reports de produits

80. Dans 58 % des cas, les reports concernent des publications en série (30 %) ou des publications isolées (28 %). Ces publications n'ont pas pu être achevées avant la fin de l'exercice biennal 2014-2015, mais seront diffusées au cours du prochain exercice. Le report des documents destinés aux organes délibérants, qui ont été élaborés vers la fin de l'exercice biennal et dont la publication a été retardée jusqu'au début du cycle d'établissement des rapports suivant représente 19 % des reports. Le solde, soit 23 %, s'explique par les décisions prises en matière de programmation relatives aux services fonctionnels fournis aux réunions, y compris

le report à la période d'examen suivante de réunions de groupes d'experts ou interinstitutions, ainsi que par des retards de publication de documents techniques.

D. Produits supprimés

81. Des 32 151 produits quantifiables prévus et reportés, 1 684 (soit 5 %) ont été supprimés en 2014-2015, contre 2 416 (soit 8 %) en 2012-2013 et 2 638 (soit 9 %) en 2010-2011. Les principaux motifs de suppression sont présentés par chapitre budgétaire dans le tableau 4.

Tableau 4
Produits supprimés

Chapitre du budget	Total	Justification					Produits supprimés (pourcentage) ^a
		Décision des organes délibérants	Décision tenant aux programmes	Vacances de poste (budget ordinaire)	Vacances de poste (ressources extrabudgétaires)	Ressources extrabudgétaires insuffisantes	
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	40	0	40	0	0	0	2
3. Affaires politiques	99	43	56	0	0	0	4
4. Désarmement	202	87	115	0	0	0	12
5. Opérations de maintien de la paix	22	0	22	0	0	0	2
6. Utilisations pacifiques de l'espace	1	1	0	0	0	0	<1
8. Affaires juridiques	127	80	47	0	0	0	7
9. Affaires économiques et sociales	45	20	24	0	0	1	1
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	21	–	4	7	1	9	6
12. Commerce et développement	44	11	29	–	–	4	3
13. Centre du commerce international	10	–	9	–	–	1	2
14. Environnement	4	–	4	–	–	–	2
15. Établissements humains	14	–	3	–	–	11	4
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	40	–	38	–	–	2	3
17. ONU-Femmes	3	–	3	–	–	–	2

Chapitre du budget	Total	Justification					Produits supprimés (pourcentage) ^a
		Décision des organes délibérants	Décision tenant aux programmes	Vacances de poste (budget ordinaire)	Vacances de poste (ressources extrabudgétaires)	Ressources extrabudgétaires insuffisantes	
18. Développement économique et social en Afrique	5	–	4	–	1	–	1
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	16	11	2	–	–	3	3
20. Développement économique en Europe	186	100	86	–	–	–	6
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	8	–	–	–	–	8	1
22. Développement économique et social en Asie occidentale	4	–	3	1	–	–	1
24. Droits de l'homme	686	52	633	1	–	–	10
27. Aide humanitaire	2	1	1	–	–	–	<1
28. Information	2	–	1	–	–	1	1
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	39	39	–	–	–	–	6
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	19	19	–	–	–	–	6
30. Contrôle interne	4	–	4	–	–	–	6
34. Sûreté et sécurité	41	–	41	–	–	–	32
Total	1 684	464	1 169	9	2	40	5

^a En pourcentage du nombre de produits quantifiables prévus et reportés.

Motifs de suppression des produits

82. Les organes délibérants sont à l'origine de 28 % des suppressions de produits, tandis que 69 % des produits ont été supprimés pour des raisons tenant au programme. L'insuffisance des fonds extrabudgétaires explique 2 % des suppressions, et les vacances de postes au Secrétariat moins de 1 %. Les principaux motifs de suppression sont les suivants : des besoins de services fonctionnels pour les réunions et de documentation destinée aux organes délibérants inférieurs aux prévisions, l'annulation de réunions de groupes d'experts, la disponibilité en ligne de publications et de matériel technique, et l'annulation de missions d'enquête et de réunions interinstitutions, qui a entraîné une baisse du volume des documents requis.

83. Trois chapitres du budget – Désarmement (chap. 4), Développement économique en Europe (chapitre 20) et Droits de l'homme (chap. 24) – représentent à eux seuls 64 % du total des produits supprimés. Pour ce qui est du chapitre 24 du budget (Droits de l'homme), sur 7 148 produits quantifiables prévus et reportés, 686 (soit

10 %) ont été supprimés, dont 196 (3 %) liés aux services fonctionnels pour les réunions et 410 (6 %) à la documentation destinée aux organes délibérants. La plupart des réunions ou des rapports n'ont pas été demandés par les organes concernés au cours de l'exercice biennal; d'autres réunions avaient été inscrites au budget 2014-2015 par erreur (par exemple pour l'Équipe spéciale de haut niveau sur la mise en œuvre du droit au développement, dont les travaux se sont achevés en 2010; erreur corrigée dans le fascicule du budget 2016-2017) ou figuraient dans plus d'un sous-programme (par exemple pour le Comité spécial du Conseil des droits de l'homme chargé d'élaborer des normes complémentaires à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale). La suppression des 80 autres produits quantifiables prévus (soit 1 % du total) est due à celle d'autres activités de fond telles que la production de publications, de matériel technique et de la documentation y afférente en raison des changements intervenus dans les domaines thématiques concernés ou de la modification de la fréquence de diffusion (par exemple, des listes de communications mensuelles ont été remplacées par des communications individuelles).

84. Pour ce qui est du chapitre 20 du budget (Développement économique en Europe), 186 des 2 971 produits quantifiables prévus et reportés (soit 6 %) ont été supprimés. Les suppressions imputables aux organes délibérants, qui ont représenté 54 % du total, découlent principalement de l'examen de la réforme de la CEE adoptée en 2005. La note du Secrétariat ([E/ECE/1468](#)) présentant le résultat de cet examen, qui s'est achevé en 2013, a été adoptée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2013/1. Cet examen s'est notamment traduit par la révision des mandats et des modalités de réunion de 10 organismes intergouvernementaux liés aux sous-programmes relatifs à la coopération et à l'intégration économique, à l'énergie durable et au commerce, ce qui a entraîné la suppression, en 2014-2015, de produits au titre des catégories des services fonctionnels pour les réunions et de la documentation destinée aux organes délibérants. Au nombre des motifs des suppressions tenant au programme, qui représentent 46 % du total, figurent la réduction du nombre de réunions et le raccourcissement de leur durée, le report à l'exercice biennal 2016-2017 de la parution de publications pour éviter les doublons, et l'annulation d'autres activités de fond qui n'était plus requises au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

85. Pour ce qui est du chapitre 4 du budget (Désarmement), 202 des 1 734 produits quantifiables prévus et reportés (soit 12 %) ont été supprimés par le Bureau des affaires de désarmement pour des raisons qui ont été présentées au paragraphe 70.

E. Produits reportés de l'exercice biennal précédent

86. L'état d'avancement des 405 produits reportés de l'exercice biennal précédent est présenté dans le tableau 5. Ces produits, prévus pour 2012-2013, avaient été reportés à 2014-2015. Sur ces 405 produits, 306 ont été exécutés (76 %), 20 ont été de nouveau reportés (5 %) et 79 ont été supprimés (20 %).

Tableau 5
État d'exécution des produits reportés de l'exercice biennal précédent

Chapitre du budget	État d'avancement			
	Produits reportés de 2012-2013	Produits exécutés	Produits reportés à 2016-2017	Produits supprimés
3. Affaires politiques	22	15	4	3
4. Désarmement	1	1	0	0
8. Affaires juridiques	16	10	2	4
9. Affaires économiques et sociales	34	28	2	4
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	1	0	0	1
12. Commerce et développement	43	37	0	6
13. Centre du commerce international	11	4	0	7
14. Environnement	4	3	1	0
15. Établissements humains	13	7	0	6
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	36	31	2	3
17. ONU-Femmes	4	4	0	0
18. Développement économique et social en Afrique	14	13	0	1
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	3	2	0	1
20. Développement économique en Europe	79	64	1	14
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	11	11	0	0
22. Développement économique et social en Asie occidentale	7	7	0	0
24. Droits de l'homme	99	63	8	28
27. Aide humanitaire	1	1	0	0
28. Information	2	2	0	0
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	2	2	0	0
34. Sûreté et sécurité	2	1	0	1
Total	405	306	20	79

F. Activités de coopération technique

87. Au total, le Secrétariat a exécuté 9 241 produits liés à la coopération technique. Dans la nomenclature des produits utilisée pour établir les budgets, les produits concernant la coopération technique relèvent de quatre catégories : a) les services consultatifs; b) les formations, séminaires et ateliers; c) les bourses et subventions; d) les projets opérationnels. Ces produits ne sont pas quantifiables

dans la mesure où ils sont fournis à la demande des gouvernements ou lorsque des fonds deviennent disponibles; leur nombre n'était donc pas connu avec précision au début de l'exercice biennal. Comme il est impossible de déterminer un référentiel permettant de faire des comparaisons entre les prévisions et les réalisations effectives, les taux d'exécution ne peuvent pas être calculés. On trouvera au tableau 6 une estimation du nombre de produits liés à la coopération technique qui ont été exécutés.

Tableau 6
Produits de coopération technique exécutés en 2014-2015

Chapitre du budget	Total	Services consultatifs		Formation		Projets exécutés	Bourses et subventions	
		Nombre de services	Nombre de missions	Nombre de cours	Nombre de participants		Nombre d'allocations	Nombre de bénéficiaires
3. Affaires politiques	85	22	–	17	405	46	–	–
4. Désarmement	52	6	6	28	700	16	2	50
5. Opérations de maintien de la paix	7	–	–	–	–	7	–	–
6. Utilisations pacifiques de l'espace	41	18	18	11	984	0	12	65
8. Affaires juridiques	87	34	33	29	978	1	23	23
9. Affaires économiques et sociales	158	51	116	58	4 607	14	35	164
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5	–	–	–	–	5	–	–
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	14	12	8	2	69	–	–	–
12. Commerce et développement	844	272	282	405	29 176	167	–	–
13. Centre du commerce international	2 596	1 607	1 607	845	37 280	144	–	–
14. Environnement	305	209	320	63	4 083	33	–	–
15. Établissements humains	986	443	736	221	8 133	322	–	–
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	657	193	213	306	9 566	158	–	–
17. ONU-Femmes	90	89	22	1	138	–	–	–
18. Développement économique et social en Afrique	215	72	79	69	2 926	38	36	38
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	98	–	–	33	5 454	65	–	–
20. Développement économique en Europe	216	55	65	150	8 509	11	–	–

Chapitre du budget	Services consultatifs		Formation		Bourses et subventions			
	Total	Nombre de services	Nombre de missions	Nombre de cours	Nombre de participants	Projets exécutés	Nombre d'allocations	Nombre de bénéficiaires
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	230	135	575	73	2 836	22	–	–
22. Développement économique et social en Asie occidentale	56	9	16	10	249	37	–	–
24. Droits de l'homme	344	95	108	167	7 275	62	20	114
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	40	4	4	24	749	12	–	–
26. Réfugiés de Palestine	28	–	–	–	–	28	–	–
27. Aide humanitaire	73	24	1	45	6 373	4	–	–
28. Information	318	5	9	313	4 070	–	–	–
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	47	–	–	47	775	–	–	–
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1 161	1 160	–	1	67	–	–	–
29D. Bureau des services centraux d'appui	85	–	–	85	5 407	–	–	–
34. Sûreté et sécurité	403	–	–	403	204 085	–	–	–
Total partiel (missions, participants et bénéficiaires)			4 218		344 894			454
Total	9 241	4 515		3 406		1 192	128	

G. Utilisation des ressources

88. Compte tenu de l'impossibilité d'incorporer des données financières dans le rapport sur l'exécution du programme, on a eu recours à un indicateur supplétif afin d'estimer les ressources utilisées au cours de l'exercice biennal pour exécuter les produits et parvenir aux résultats escomptés, à savoir le nombre de mois de travail des administrateurs et des consultants.

89. Au total, 143 744 mois de travail ont été nécessaires pour l'exécution des produits de l'exercice 2014-2015 et l'atteinte des résultats attendus. Sur ce total, 89 829 mois de travail (62 %) ont été financés au moyen du budget ordinaire et 53 915 (38 %) par des ressources extrabudgétaires. S'agissant des mois de travail financés au moyen du budget ordinaire, 97 % concernaient les administrateurs et 3 % les consultants. Quant aux ressources extrabudgétaires, 77 % concernaient les administrateurs et 23 % les consultants. Au total, les administrateurs ont représenté 89 % du nombre total de mois de travail et les consultants 11 %.

90. On trouvera au tableau 7 la ventilation du nombre total de mois de travail utilisés par chapitre du budget et le pourcentage des mois de travail utilisés pour exécuter des produits quantifiables.

Tableau 7
Nombre de mois de travail

Chapitre	Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaire insuffisantes		Total général	Pourcentage ^a
	Administrateurs	Consultants	Administrateurs	Consultants		
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	25 523	9	476	37	26 044	3
3. Affaires politiques	3 389	50	881	28	4 348	91
4. Désarmement	764	5	145	48	961	81
5. Opérations de maintien de la paix	727	8	8 408	93	9 236	72
6. Utilisations pacifiques de l'espace	439	0	77	0	515	63
8. Affaires juridiques	2 116	4	644	12	2 775	63
9. Affaires économiques et sociales	5 707	310	274	142	6 432	86
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	325	12	0	9	346	97
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	296	20	0	0	316	93
12. Commerce et développement	3 898	143	960	745	5 747	63
13. Centre du commerce international	2 044	0	2 553	4 266	8 863	28
14. Environnement	227	19	1 443	959	2 649	39
15. Établissements humains	652	94	1 288	796	2 830	43
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1 309	65	5 086	2 425	8 885	20
17. ONU-Femmes	134	38	445	156	773	71
18. Développement économique et social en Afrique	1 641	72	432	147	2 292	82
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	2 135	168	373	393	3 069	51
20. Développement économique en Europe	2 173	39	418	293	2 922	83
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	2 328	237	98	780	3 442	69
22. Développement économique et social en Asie occidentale	1 104	183	3	104	1 393	72
24. Droits de l'homme	4 644	111	1 972	174	6 900	80
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	882	65	441	19	1 407	99
26. Réfugiés de Palestine ^b	4 510	0	3 324	0	7 834	<1
27. Aide humanitaire	580	8	1 290	134	2 011	65
28. Information	7 161	56	164	12	7 394	98
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	432	–	1 998	–	2 430	8

Chapitre	Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaire insuffisantes		Total général	Pourcentage ^a
	Administrateurs	Consultants	Administrateurs	Consultants		
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	609	–	1 768	–	2 376	35
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	1 375	222	877	470	2 944	47
29D. Bureau des services centraux d'appui	958	–	1 345	42	2 344	4
29E. Bureau de l'informatique et des communications	2 186	1 123	13	–	3 323	<1
29F. Administration (Genève)	1 685	–	1 130	–	2 815	7
29G. Administration (Vienne)	484	29	303	8	824	<1
29H. Administration (Nairobi)	907	–	145	–	1 051	<1
30. Contrôle interne	1 449	23	2 799	27	4 299	7
34. Sûreté et sécurité	1 928	–	25	–	1 953	29
Total	86 719	3 110	41 596	12 319	143 744	41

^a Pourcentage de mois de travail consacrés à l'exécution de produits quantifiables.

^b Dans le cadre du chapitre 26 (Réfugiés de Palestine), il est fait appel à 30 000 agents recrutés sur le plan régional (médecins, infirmières, enseignants, travailleurs humanitaires, entre autres) financés par des contributions volontaires, qui ne sont considérés ni comme des administrateurs ni comme des consultants, raison pour laquelle leurs mois de travail ne sont pas pris en compte dans les calculs présentés dans les tableaux 7 et 8.

91. Sur le nombre total de mois de travail (143 744), 20 948 (15 %) ont été utilisés pour fournir des services fonctionnels aux organes intergouvernementaux et organes d'experts, et 38 518 (27 %) pour mener à bien d'autres activités de fond. Au total, 41 % des mois de travail ont été consacrés à l'exécution de produits quantifiables – les produits quantifiables figurent sous les deux premières grandes catégories de produits (six sous-catégories) dans le tableau 8. De plus, 59 % de l'ensemble des mois de travail ont servi à l'exécution de produits dans les domaines de la coopération technique et des services de conférence. On trouvera au tableau 8 la ventilation des mois de travail par grande catégorie d'activités pour l'exercice biennal 2014-2015.

Tableau 8
Répartition des mois de travail d'administrateur utilisés, par catégorie de produits

Catégorie de produits	Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires		Total général	Pourcentage
		Pourcentage		Pourcentage		
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts	15 548	17	5 400	10	20 948	15
Services fonctionnels pour les réunions	5 960	7	1 834	3	7 794	5
Documentation destinée aux organes délibérants	6 529	7	2 578	5	9 106	6

Catégorie de produits	Budget		Ressources		Total général	Pourcentage
	ordinaire	Pourcentage	extrabudgétaires	Pourcentage		
Groupes d'experts, rapporteurs, services de dépôt	3 060	3	988	2	4 048	3
Autres activités de fond	24 587	27	13 931	26	38 518	27
Publications en série	4 028	4	660	1	4 688	3
Publications isolées	2 841	3	2 197	4	5 038	4
Autres activités de fond	17 718	20	11 075	21	28 792	20
Coopération technique	11 788	13	22 309	41	34 097	24
Services consultatifs	2 364	3	3 347	6	5 710	4
Stages, séminaires et ateliers	2 091	2	3 079	6	5 170	4
Bourses et subventions	64	<1	49	<1	113	<1
Projets opérationnels	7 269	8	15 835	29	23 105	16
Services de conférence, administration et contrôle	37 906	42	12 275	23	50 181	35
Services de conférence, administration et contrôle	37 906	42	12 275	23	50 181	35
Total	89 829	100	53 915	100	143 744	100

H. Intégration du principe de l'égalité des sexes

92. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, ONU-Femmes a contribué aux travaux normatifs relatifs à l'intégration du principe de l'égalité des sexes en préparant les rapports annuels du Secrétaire général au Conseil économique et social portant sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et les programmes du système des Nations Unies et en appuyant les négociations entourant les projets de résolution y afférents. Dans sa résolution 2015/12 sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes, le Conseil s'est félicité des travaux importants qu'ONU-Femmes a continué d'entreprendre pour assurer une intégration plus efficace et plus cohérente de cette problématique dans l'ensemble du système des Nations Unies. En vue d'atteindre cet objectif, ONU-Femmes a également facilité et appuyé l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles politiques d'intégration du principe de l'égalité des sexes ou la mise à jour de celles en vigueur. Par l'intermédiaire du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, ONU-Femmes a également travaillé à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités et les produits.

93. À l'échelon national, ONU-Femmes a mis l'accent sur l'intégration de la problématique dans la programmation commune des Nations Unies, notamment en supervisant la rédaction, en anglais, en français et en espagnol, du *Manuel de référence pour l'intégration du genre dans la programmation conjointe de l'ONU au niveau de pays*, ainsi qu'en dirigeant l'équipe régionale pour l'Europe et l'Asie centrale du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de développer la liste de réserve des spécialistes de la problématique hommes-femmes pour appuyer l'intégration de cette problématique dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

94. La responsabilisation en matière d'intégration du principe de l'égalité des sexes a été améliorée grâce à la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ce Plan d'action met à disposition des Nations Unies une panoplie de 15 mesures ou indicateurs de résultats communs qui permettent de mesurer les progrès ou de fixer des objectifs dans ce domaine. En décembre 2015, 62 organismes des Nations Unies (soit plus de 90 % du nombre total de ces organismes), dont des départements et bureaux du Secrétariat, avaient utilisé le Plan d'action pour produire des rapports pour la troisième année consécutive. Les rapports annuels qu'ils envoient à ONU-Femmes fournissent un état des lieux systématique des progrès, des forces, des difficultés et des tendances, notamment en termes de capacités, de ressources et de vision, qui sont requis pour se conformer aux normes en la matière d'ici la date limite de 2017 fixée par le Plan d'action.

95. Comme lors du précédent exercice biennal, le budget-programme pour 2014-2015 a été établi en gardant à l'esprit l'objectif d'intégrer de manière tangible dans tous les programmes le principe de l'égalité des sexes (résolution 56/132 de l'Assemblée générale). Les directeurs de programme ont donc dû manifester concrètement, à travers les réalisations escomptées et les indicateurs de succès formulés dans les programmes de travail, l'attention qu'ils portaient à cette problématique.

96. Au cours de l'exercice, les organismes des Nations Unies ont organisé en tout 3 578 formations, séminaires et ateliers dans la catégorie des activités de coopération technique, dans lesquels 39 % des participants étaient des femmes, contre 43 % en 2012-2013 et 36 % en 2010-2011.

Tableau 9

Nombre de participants aux stages, séminaires et ateliers de formation : ventilation par sexe

Chapitre du budget	Stages, séminaires et ateliers	Nombre total de participants		Pourcentage de femmes
		Femmes	Hommes	
3. Affaires politiques	26	197	429	31
4. Désarmement	55	564	1 355	29
5. Opérations de maintien de la paix	3	187	688	21
6. Utilisations pacifiques de l'espace	11	261	788	25
8. Affaires juridiques	30	486	615	44
9. Affaires économiques et sociales	64	1 904	4 112	32
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	10	807	1 132	42
12. Commerce et développement	464	11 122	20 266	35
13. Centre du commerce international	845	17 051	20 229	46
14. Environnement	63	1 772	2 311	43
15. Établissements humains	225	2 613	5 610	32
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	306	1 787	7 779	19
17. ONU-Femmes	1	124	14	90
18. Développement économique et social en Afrique	69	910	2 054	31

Chapitre du budget	Stages, séminaires et ateliers	Nombre total de participants		Pourcentage de femmes
		Femmes	Hommes	
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	33	1 883	3 571	35
20. Développement économique en Europe	163	3 495	5 862	37
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	73	1 645	1 191	58
22. Développement économique et social en Asie occidentale	11	113	148	43
24. Droits de l'homme	192	3 991	4 482	47
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	40	562	784	42
27. Aide humanitaire	45	1 717	4 656	27
28. Information	313	1 853	2 217	46
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	47	356	419	46
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1	40	27	60
29D. Bureau des services centraux d'appui	85	1 177	4 230	22
34. Sûreté et sécurité	403	83 128	120 957	41
Total	3 578	139 745	215 926	39

I. Observations finales sur l'exécution des produits et l'utilisation des ressources

97. En 2014-2015, le taux d'exécution des produits prescrits (I_M) a été de 94 %, soit 3 points de pourcentage de plus qu'en 2012-2013. Le taux d'exécution global (I_T) a atteint 94 %, contre 92 % pour l'exercice précédent. Au total, 143 744 mois de travail ont été nécessaires pour l'exécution de l'ensemble des produits, dont 62 % ont été financés au moyen du budget ordinaire et 38 % par des ressources extrabudgétaires.

IV. Exécution des programmes par chapitre du budget-programme

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Principaux résultats obtenus

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a continué de permettre aux organismes intergouvernementaux présents à New York, Genève, Vienne et Nairobi de travailler de façon efficace en assurant le multilinguisme et en

fournissant des services d'interprétation et de traduction de haute qualité dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de l'exercice 2014-2015, le Département a assuré le service de plus de 66 000 réunions dans le monde, dont plus de 14 500 avec services d'interprétation, soit une hausse par rapport à l'exercice précédent de 22 % du nombre total de réunions et de 13 % du nombre de réunions avec interprétation. Plus de 475 millions de mots ont été traduits dans les six langues officielles, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2012-2013. Le Département a assuré le service de 1 263 séances du Conseil de sécurité, soit 17 % de plus que lors de l'exercice précédent. Le volume de rédaction de procès-verbaux a augmenté de 40 % par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse du nombre de séances du Conseil. Grâce à une collaboration étroite avec les secrétariats du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission, tous les rapports de ces organes ont été remis en temps voulu en dépit de la longueur des documents. L'enquête électronique mondiale menée chaque année dans tous les centres de conférence a montré qu'en moyenne, 94 % des participants aux réunions étaient satisfaits de la gamme de services fournis par le Département.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

L'alourdissement de la charge de travail dans tous les domaines a rendu difficile l'exécution des activités prescrites. À l'augmentation du nombre de réunions s'ajoute le fait que les délégués parlent plus vite, ce qui ajoute au stress des interprètes et des rédacteurs de procès-verbaux : le débit moyen des orateurs lors des séances du Conseil de sécurité a augmenté de 9 % par rapport à 2013. Le nouveau système de gestion des documents, gDoc, a été lancé à New York et à Genève en mai 2014. Cette application offre de nombreux avantages qui ont permis une amélioration notable de la chaîne de traitement des documents et qui ont eu un effet positif sur les délais de publication. Le groupe de pilotage a été chargé d'harmoniser les flux de documents dans les quatre centres de conférence et d'encourager le partage des pratiques exemplaires.

98. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 98 % des 1 630 produits quantifiables prescrits, contre 89 % lors de l'exercice précédent. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de zéro en 2012-2013 à sept en 2014-2015.

99. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [[A/68/6 \(Sect. 2\)](#)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

100. Au cours de l'exercice 2014-2015, le Département a exécuté 98 % de ses produits quantifiables prescrits (objectif biennal : 100 %) dans les délais prévus voire en avance grâce à ses outils de gestion des documents et des réunions.

b) *Respect des délais de soumission de la documentation*

101. Le taux de soumission dans les délais a atteint 98,5 % (objectif biennal : 100 %), soit 99 % pour les rapports du Secrétariat et 98 % pour les autres documents. Le Département a continué de viser l'objectif de 100 % de soumission en temps voulu des documents d'avant-session grâce à la mise en œuvre d'une politique de gestion dynamique de la documentation, laquelle est en train d'être étendue à la gestion des publications. Même si la proportion des documents soumis dans les délais augmente, le Département poursuit ses efforts pour veiller à ce que leur qualité s'améliore, à ce que les contraintes de longueur fixées par les États Membres soient respectées et à ce que la publication intervienne conformément à la règle des six semaines, sauf demande contraire des organes de décision concernés.

Gestion des conférences (New York)

Sous-programme 1

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

a) *Amélioration des aspects du service des séances touchant l'organisation et les procédures, et renforcement des services fonctionnels et techniques de secrétariat visant à faciliter les débats des organes intergouvernementaux et des conférences organisées par les Nations Unies*

102. Aucune plainte écrite n'a été reçue de la part des représentants des États Membres au cours de l'exercice (objectif biennal : 0) concernant les services de conférence fournis par la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Les services techniques de secrétariat et d'organisation de réunions fournis par la Division ont été jugés « bons » ou « très bons » par 93 % des participants aux réunions. La Division a continué d'assurer la maintenance et l'amélioration des sites Web des Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions. La publication, sur le site Web de l'Assemblée générale, des projets de résolution et du calendrier des séances ainsi que la mise en ligne de la documentation provisoire sur l'espace QuickPlace réservé aux États Membres ont offert de nouveaux moyens d'entrer en contact avec les clients et le grand public.

b) *Mise en œuvre rapide et efficace du programme de travail des organes intergouvernementaux dont le Département assure le service*

103. La Division a continué de respecter à 99 % (objectif biennal : 100 %) les délais d'établissement et de soumission des documents finals des réunions intergouvernementales dont le Département assure le service. Au cours de l'exercice, seuls deux documents ont été soumis en retard.

Sous-programme 2

Planification et coordination des services de conférence

a) *Amélioration de la qualité des conférences*

104. À l'occasion de l'enquête électronique mondiale menée chaque année, la Division de la planification centrale et de la coordination n'a reçu aucune plainte (objectif biennal : 0) émanant des représentants des États Membres participant aux travaux des organes intergouvernementaux ou des membres des organes d'experts au sujet de la planification et de la coordination des services de conférence. La règle de la gestion intégrée à l'échelle mondiale a été systématiquement appliquée, dans

la mesure du possible, pour les conférences et réunions tenues en dehors du siège des organes concernés. Des services d'interprétation ont été fournis pour 97 % des réunions tenues « selon les besoins » (objectif biennal : 100 %). Au cours de l'exercice, 100 % des réunions prévues avec interprétation et 93 % de celles prévues sans ont eu lieu (objectif dans les deux cas : 100 %). De tous les documents soumis dans les délais et conformes aux limites de nombre de pages, 99 % (objectif : 98 %) l'ont été conformément à la règle des six semaines.

- b) *Amélioration des débats et de la prise de décisions grâce à la fourniture des services de conférence demandés par les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres*

105. La Division a fourni des lieux de conférence adaptés pour 100 % des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres (objectif biennal : 100 %) et des services d'interprétation pour 87 % de ces réunions (objectif : 95 %). L'écart est dû au fait que certains organes tels que le Conseil de sécurité et ses Comités des sanctions ont demandé bien plus souvent à bénéficier de services d'interprétation, ce qui a réduit le nombre d'équipes disponibles pour répondre aux besoins des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres. De même, la durée des sessions de plusieurs organes dont les réunions sont inscrites au calendrier (par exemple le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, la Deuxième Commission et la Cinquième Commission) a été allongée, ce qui a nécessité des services d'interprétation supplémentaires. De plus, certaines réunions non obligatoires telles que celles du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable ou les consultations informelles du Sommet des Nations Unies pour l'après-2015 ont bénéficié de services d'interprétation à titre exceptionnel.

Sous-programme 3

Services de documentation

- a) *Travaux de référencement, d'édition, de traduction, de rédaction des comptes rendus analytiques et de traitement de texte de grande qualité, concernant les documents destinés aux organes délibérants et d'autres textes, effectués dans le respect des particularités de chaque langue*

106. Au cours de l'exercice considéré, le Département a tenu 12 réunions d'information avec les délégations afin d'examiner les méthodes, tant classiques que novatrices, qui permettent de préserver et d'accroître la qualité des services linguistiques. Ces réunions lui ont donné l'occasion d'expliquer à ses clients les difficultés et les aléas auxquels il doit faire face pour fournir, en temps utile et de la manière la plus économique et la plus efficace possible, des services linguistiques de qualité. La qualité des services linguistiques et des services de conférence n'a fait l'objet d'aucune plainte (objectif biennal : 0) au cours de l'exercice.

- b) *Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'édition, de traduction, de rédaction des comptes rendus analytiques et de traitement de texte, à qualité égale*

107. La Division de la documentation a utilisé 100 % (objectif biennal : 100 %) des capacités des services de traduction, de rédaction de comptes rendus analytiques, d'édition et de traitement de texte et s'est intégralement conformée aux normes de

production en vigueur. Un appui temporaire a été nécessaire pour faire face à l'augmentation de la charge de travail et atteindre l'objectif de soumission des documents dans les délais. Au total, 266 899 775 mots ont été traduits au cours de l'exercice biennal, dont 27 % en sous-traitance (objectif : 25 %). Le nombre de fiches actives du portail mondial UNTERM avait pratiquement quadruplé à la fin de 2015, tandis que le nombre mensuel de recherches a atteint près de 250 000.

Sous-programme 4

Service des séances et services de publication

- a) *Services d'interprétation, de rédaction de procès-verbaux de séance, de préparation pour l'impression, de publication assistée par ordinateur, d'impression et de diffusion de grande qualité*

108. Au cours de l'exercice, les gains d'efficacité dégagés par le Service de la rédaction des procès-verbaux de séance se sont traduits par une production moyenne de plus de huit pages standard par jour et par rédacteur, ce qui correspond à une utilisation de 100 % de la capacité du Service (objectif biennal : 100 %). La création du Groupe de la publication assistée par ordinateur a contribué à la publication simultanée et dans les délais des procès-verbaux de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité dans les six langues officielles. Le taux d'utilisation total des services d'interprétation a atteint 94 % (objectif : 100 %). Aucune plainte (objectif : 0) n'a été reçue de la part des représentants des États Membres ou des départements clients concernant la qualité des services d'interprétation, de rédaction des procès-verbaux et de publication. À la fin de l'année 2015, le taux de respect des normes de production s'élevait à 94 % pour l'interprétation (objectif : 100 %), à 100 % pour la rédaction de procès-verbaux de séance (objectif : 100 %), à 75 % pour la préparation pour l'impression (objectif : 100 %) et à 83 % pour la publication assistée par ordinateur (objectif : 100 %).

- b) *Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de rédaction de procès-verbaux de séance, de préparation pour l'impression, de publication assistée par ordinateur, d'impression et de diffusion*

109. La Section des services de publication a continué de réduire le nombre de documents imprimés (89 millions de pages au cours de l'exercice considéré contre 144 millions en 2012-2013). Le service PaperSmart a été mis en œuvre à l'occasion de 1 492 réunions officielles, dont la partie principale des soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de l'Assemblée générale, au cours desquelles des utilisateurs issus de 184 capitales ont consulté le portail. Le nombre d'utilisateurs du système d'e-abonnement a atteint 45 811 (objectif biennal : 34 000). La totalité des documents mis en ligne étaient disponibles simultanément dans les six langues officielles (objectif : 100 %). L'intégralité des imprimantes du Siège sont désormais numériques (objectif : 100 %).

Gestion des conférences (Genève)

Sous-programme 2

Planification et coordination des services de conférence

- a) *Amélioration de la qualité des services de conférence*

110. La qualité globale des services de conférence fournis par la Division de la gestion des conférences a été jugée à 94 % « bonne » ou « très bonne » par les

318 répondants à une enquête. Une plainte écrite (objectif biennal : 0) a été reçue concernant de la documentation en russe soumise en retard. Le pourcentage de documents soumis dans les délais prévus est passé de 36,9 % en 2012-2013 à 44,2 % en 2014-2015 (objectif : 50 %). La Division a appliqué la règle de la gestion intégrée à l'échelle mondiale (auparavant désignée sous le terme de « règle de proximité ») dans 100 % des cas (objectif : 100 %) et a assuré le service de 11 réunions délocalisées de l'Office des Nations Unies à Genève ainsi que d'autres réunions du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences organisées en collaboration avec ses quatre villes sièges. Sur les 6 309 réunions prévues avec interprétation, l'Office a fourni de tels services pour les 6 209 qui se sont tenues en 2014-2015 (les 100 autres ont été annulées pour diverses raisons), ce qui correspond à un taux d'exécution de 98,4 % (objectif : 96 %) pour ce type de réunions. Quant aux 16 463 réunions prévues sans services d'interprétation, elles ont toutes eu lieu (objectif : 81 %).

b) Amélioration des débats et de la prise de décisions grâce à la fourniture des services de conférence demandés par les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

111. En 2014-2015, 76 % (objectif biennal : 85 %) des 185 réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres pour lesquelles des services d'interprétation avaient été demandés ont été tenues. L'année 2015 a été marquée par une forte augmentation des demandes par rapport à 2014 (107 en 2015 contre 78 en 2014), et la Division n'a pas été en mesure de fournir les services d'interprétation requis à partir des ressources disponibles ou des économies résultant des annulations. Elle a répondu à 100 % des demandes (1 701) des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres en mettant à leur disposition des lieux de conférence adaptés (objectif : 100 %). Au cours de l'exercice, elle a également assuré le service de conférences de haut niveau, notamment la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Paris. En mobilisant des équipes spéciales sur place et à Genève, la Division a pu fournir tous les textes de négociation requis dans les langues officielles.

Sous-programme 3
Services de documentation

a) Travaux de référencement, d'édition, de traduction et de traitement de texte de grande qualité, concernant les documents destinés aux organes délibérants et d'autres textes, effectués dans le respect des particularités de chaque langue

112. Au cours de l'exercice 2014-2015, le Service linguistique a traduit près de 380 000 pages de documents et de publications officiels, contre 395 000 en 2012-2013. Par ailleurs, le Groupe des travaux contractuels a sous-traité la traduction de plus de 89 000 pages, contre 94 800 en 2012-2013. Le Groupe de traitement de texte a traité plus de 473 000 pages (contre plus de 492 000 en 2012-2013), et la Section de l'édition plus de 62 000 pages de documents de conférence (contre plus de 66 000 en 2012-2013). La baisse générale de la charge de travail, notamment celle des Groupes des travaux contractuels et de traitement de texte, résulte de l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution [68/268](#) relative au renforcement et à l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des

droits de l'homme. Aucune plainte (objectif biennal : 0) n'a été reçue des États Membres concernant la qualité des services d'édition, de traduction et de traitement de texte. La qualité linguistique des documents traités par la Division a été jugée à près de 95 % « bonne » ou « très bonne » par les 317 répondants interrogés lors de 10 réunions différentes.

b) Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'édition, de traduction et de traitement de texte, à qualité égale

113. Le taux de respect des normes de production a été maintenu à 100 % pour l'édition et la traduction et à 97 % pour le traitement de texte (objectif biennal : 100 %). Le taux d'utilisation des capacités, qui est calculé depuis novembre 2015 selon une nouvelle méthode, a atteint 99 % pour l'édition (objectif : 100 %), 88 % pour la traduction (objectif : 100 %) et 90 % pour le traitement de texte (objectif : 100 %). La part des travaux de traduction sous-traités est restée stable à 19 % (objectif : 25 %) (plus de 125 millions de mots traduits en interne contre plus de 29 millions en externe).

Sous-programme 4

Service des séances et services de publication

a) Services d'interprétation, de préparation pour l'impression, de publication assistée par ordinateur, d'impression et de diffusion de grande qualité

114. Au cours de l'exercice, 6 209 réunions ont été tenues avec interprétation et 16 463 sans. En moyenne, plus de 12 réunions avec services d'interprétation ont eu lieu par jour ouvrable pendant l'exercice. Aucune plainte (objectif biennal : 0) n'a été reçue de la part des États Membres ou des départements clients concernant la qualité des services d'interprétation et de publication. La qualité globale des services d'interprétation a été jugée à près de 93 % « bonne » ou « très bonne » par les 285 répondants interrogés lors de 10 réunions différentes.

b) Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de préparation pour l'impression, de publication assistée par ordinateur, d'impression et de diffusion

115. Le taux d'utilisation des capacités des services d'interprétation a atteint 93 % (objectif biennal : 100 %) et la part des impressions à la demande, 38 % (objectif : 50 %). Depuis la généralisation de l'impression numérique, le rapport coût-efficacité dépend essentiellement du volume d'impression en question. La totalité des documents officiels ont été mis en ligne dans les six langues officielles simultanément (objectif : 100 %). Pour l'interprétation, le taux de respect des normes de production a été de 84 % (objectif : 100 %), en hausse par rapport aux deux exercices précédents (81,4 % en 2012-2013 et 80,3 % en 2010-2011). Les services de préparation à l'impression et de publication assistée par ordinateur assurant une partie du travail d'autres sections, il n'existe pas de données fiables quant au respect par ces services des normes de production en vigueur pendant l'exercice.

Gestion des conférences (Vienne)

Sous-programme 2

Planification et coordination des services de conférence

a) *Amélioration de la qualité des services de conférence*

116. Aucune plainte (objectif biennal : 0) n'a été reçue au cours de l'exercice 2014-2015 à propos de la planification et de la coordination des services de conférence, dont la qualité a été jugée à 96 % « bonne » ou « très bonne » par les participants aux réunions. La règle de la gestion intégrée à l'échelle mondiale a été systématiquement appliquée (objectif : 100 %) pour permettre l'organisation conjointe de toutes les réunions tenues en dehors de Vienne. L'écart entre le nombre de réunions prévues et le nombre de réunions tenues est proche de zéro, puisque 99 % des réunions avec interprétation et 100 % des réunions sans interprétation ont été tenues (objectif : 100 %). Selon la Section de la planification, de la coordination et des séances, 80 % des documents (objectif : 75 %) ont été soumis en temps voulu, en respectant les contraintes de longueur en vigueur et conformément à la règle des six semaines. Au nombre des facteurs qui ont contribué à cette amélioration figurent l'accroissement du respect des normes de soumission des documents, la coordination intra et interservices, la poursuite du développement des fonctionnalités du logiciel de gestion des documents, ainsi que l'amélioration de la compréhension des besoins des clients qui résulte du dialogue continu avec leurs secrétariats.

b) *Amélioration des délibérations et de la prise de décisions grâce à la fourniture des services de conférence demandés par les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres*

117. La totalité des réunions demandées par les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres se sont tenues et ont bénéficié de services de conférence adéquats (objectif biennal : 100 %).

Sous-programme 3

Services de documentation

a) *Travaux de référencement, d'édition, de traduction et de traitement de texte de grande qualité, concernant les documents destinés aux organes délibérants et d'autres textes, effectués dans le respect des particularités de chaque langue*

118. Au cours de l'exercice 2014-2015, aucune plainte (objectif biennal : 0) n'a été reçue des clients concernant la qualité des services d'édition, de traduction et de traitement de texte. La qualité linguistique des documents traduits a été jugée à 86 % « bonne » ou « très bonne » par les participants aux réunions.

b) *Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'édition, de traduction et de traitement de texte, à qualité égale*

119. Le Service de la gestion des conférences a eu recours à la sous-traitance dans une proportion de 37 %, soit moins que prévu (objectif biennal : 45 %) en raison d'une charge de travail inférieure aux prévisions en 2014 (20 millions de mots) partiellement compensée par un volume de travail supérieur en 2015 (24 millions de mots). Au cours de l'exercice, le Service a continué de respecter intégralement à la

fois les normes de production et le taux d'utilisation des capacités des services d'édition, de traduction et de traitement de texte (objectif : 100 %).

Sous-programme 4

Service des séances et services de publication

- a) *Services d'interprétation, de publication assistée par ordinateur et de publication de grande qualité*

120. Aucune plainte (objectif biennal : 0) n'a été reçue de la part des participants aux réunions concernant la qualité des services des séances et des services de publication. De plus, 93 % des répondants à l'enquête menée ont jugé la qualité du service PaperSmart « bonne » ou « très bonne », et 96 % ont évalué de la même façon la disponibilité en ligne des documents.

- b) *Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de publication assistée par ordinateur et de publication*

121. Pour les services d'interprétation, le taux d'utilisation des capacités a atteint 78 % (objectif biennal : 100 %) malgré l'effet négatif des périodes creuses, autour des vacances d'hiver et du milieu de l'été, et le taux d'atteinte des objectifs liés aux normes de production s'est élevé à 78 % (objectif : 100 %). Étant donné que l'ampleur des activités de Vienne est inférieure à celle d'autres lieux d'affectation plus importants, il existe moins d'organes susceptibles de demander inopinément des services, ce qui permettrait de mettre à profit les capacités inutilisées. Dans les bureaux de Vienne, toutes les impressions ont été faites numériquement (objectif : 100 %). La totalité des documents ont été mis en ligne dans les six langues officielles simultanément (objectif : 100 %).

Gestion des conférences (Nairobi)

Sous-programme 2

Planification et coordination des services de conférence

- a) *Amélioration de la qualité des services de conférence*

122. La planification et la coordination des services de conférence ont été jugées « bonnes » ou « excellentes » par 92 % des répondants. Deux plaintes (objectif biennal : 0) ont été reçues à l'occasion de l'enquête mondiale sur la qualité des services. La Division des services de conférence en tirera les enseignements qui s'imposent afin d'améliorer ses prestations. En raison de la longueur du processus interactif d'échanges entre les départements auteurs et les organes intergouvernementaux, qui peuvent parfois durer jusqu'à la date limite de soumission, seuls 71 % des documents ont été soumis dans les délais (objectif : 100 %). La règle de la gestion intégrée à l'échelle mondiale a été systématiquement appliquée (objectif : 100 %) pour permettre l'organisation conjointe de toutes les réunions tenues en dehors de Nairobi, ce qui a permis de dégager 952 000 dollars d'économies. L'écart entre le nombre de réunions prévues et le nombre de réunions tenues a atteint 55 % pour les réunions avec interprétation et 100 % pour les réunions sans interprétation (objectif : 100 % dans les deux cas). Cet écart est dû aux réunions financées sur des fonds extrabudgétaires pour lesquelles le budget relève du client et la demande de services dépend de sa capacité et de sa volonté à payer.

- b) *Amélioration des délibérations et de la prise de décisions grâce à la fourniture des services de conférence demandés par les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres*

123. L'intégralité des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres ont bénéficié de services d'interprétation en fonction des disponibilités et de services de conférence sur demande (objectif biennal : 100 %).

Sous-programme 3

Services de documentation

- a) *Travaux de référencement, d'édition, de traduction et de traitement de texte de grande qualité, concernant les documents destinés aux organes délibérants et d'autres textes, effectués dans le respect des particularités de chaque langue*

124. Les services de documentation ont été jugés « bons » ou « excellents » par 95 % des répondants. Aucune plainte (objectif biennal : 0) n'a été reçue à l'occasion de l'enquête mondiale sur la qualité linguistique des documents traduits.

- b) *Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'édition, de traduction et de traitement de texte, à qualité égale*

125. Le taux d'utilisation des capacités a atteint 92 % pour la traduction, 93 % pour l'édition et 62 % pour le traitement de texte (objectif biennal : 100 % dans les trois cas). La capacité des opérateurs de traitement de texte se mesure en nombre de mots traités. Pour le traitement de texte, la relative faiblesse du taux d'utilisation est due au fait qu'à Nairobi, les opérateurs s'occupent de plusieurs autres tâches telles que la correction d'épreuves, le travail de référence, la publication assistée par ordinateur et des tâches administratives générales comme l'appui aux traducteurs sous-traitants. Le taux de respect des normes de production a atteint 100 % pour l'édition, 88 % pour la traduction et 61 % pour le traitement de texte (objectif : 100 % dans les trois cas). Au cours de l'exercice, 65 % des travaux de traduction ont été confiés à l'extérieur (objectif : 45 %).

Sous-programme 4

Service des séances et services de publication

- a) *Services d'interprétation, de publication assistée par ordinateur et de publication de grande qualité*

126. Les services des séances et les services de publication ont été jugés « bons » ou « excellents » par 95 % des répondants. La Division des services de conférence a reçu cinq plaintes (objectif biennal : 0) à l'occasion de l'enquête mondiale portant sur la qualité de l'interprétation. En 2014, la Division a reçu le prix Baobab (le baobab symbolise la force et la persévérance), qui a été remis par le Directeur exécutif du PNUE en récompense des services de haute qualité fournis par la Division au Programme, tout particulièrement pour avoir assuré avec succès la coordination et le service de la première Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE.

b) *Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de publication assistée par ordinateur et de publication*

127. Le taux d'utilisation des capacités du Service d'interprétation a atteint 56 % (objectif biennal : 100 %) et le taux de respect des normes de production, 54 % (objectif : 100 %). La Division a continué de gérer le taux de vacance de postes du Service pour améliorer le taux d'utilisation grâce à la formation des futurs interprètes et au recrutement à partir de fichiers de candidats. Le taux de respect des normes de production a atteint 100 % pour la publication assistée par ordinateur (objectif : 100 %) et 69 % des impressions ont été faites de façon numérique (objectif : 55 %). La faiblesse du taux d'utilisation des capacités du Service d'interprétation (56 %) est liée au fait que quelques réunions importantes ont été tenues en dehors du centre de conférence et que les interprètes ne se sont pas déplacés conformément à la règle de la gestion intégrée à l'échelle mondiale relative à ce type de réunions. La totalité des documents ont été mis en ligne dans les six langues officielles simultanément (objectif : 100 %).

Chapitre 3

Affaires politiques

Principaux résultats obtenus

Le Département des affaires politiques a aidé les États Membres à renforcer leurs capacités internes de prévention des conflits et de médiation. Il a collaboré avec les organisations régionales et sous-régionales pour les aider à consolider leurs propres capacités de prévention et de médiation, la coopération avec ces organisations se produisant dans 85 % des activités de médiation. Par ailleurs, en plus de 100 déploiements liés à des activités de médiation, le Département, en partenariat avec le PNUD, a fourni un appui fonctionnel à plus de 40 coordonnateurs résidents et équipes de pays des Nations Unies dans des domaines tels que l'analyse de conflits, la médiation, la conception de processus de dialogue national et l'appui électoral, et a mis en œuvre plus de 100 fois son expertise en matière de médiation en prêtant une assistance technique à des processus de paix. En 2015, le Département a coordonné une assistance électorale dans 67 États Membres, notamment dans le cadre de mandats du Conseil de sécurité, ainsi que dans de nombreuses situations où le risque de violences liées aux élections devait être atténué. Le Département a pris 15 engagements dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité pour donner suite aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question, et a systématiquement tenu compte de la problématique hommes-femmes dans ses activités de maintien de la paix. Au cours de l'exercice 2014-2015, le Département a assuré le service de 1 152 séances du Conseil de sécurité, de 16 réunions de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et de 10 réunions du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

En raison de la forte augmentation du nombre de séances du Conseil de sécurité (23 % de plus en 2014-2015 qu'en 2012-2013), le personnel du Département a dû faire des heures supplémentaires pour fournir un appui fonctionnel et technique au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires. Au nombre des autres difficultés rencontrées figurent la coordination d'une réaction rapide aux situations de crise, la mise en place d'une planification d'urgence anticipée et souple, et la recherche de moyens efficaces de mobilisation des pays. Quant aux enseignements tirés de l'expérience, les plus importants sont la nécessité de continuer de promouvoir la communication entre divisions et leur intégration, et celle d'établir un dialogue plus formalisé et transparent avec les clients. Pour répondre à cette double nécessité, l'intranet du Département a été refondu et l'information est maintenant largement partagée. Le Département a intensifié sa communication avec les États Membres au moyen d'exposés formels et informels.

128. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 95 % des 2 460 produits quantifiables prescrits, contre 89 % lors de l'exercice précédent. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 103 en 2012-2013 à 23 en 2014-2015.

129. La liste approuvée des réalisations escomptées et des indicateurs de succès est présentée dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect.3)].

Direction exécutive et administration

a) *Programme de travail efficacement géré dans la limite des ressources humaines et financières disponibles*

130. Le Département des affaires politiques a exécuté 95 % de ses produits quantifiables prescrits (objectif biennal : 100 %) dans les délais prévus ou en avance. À la fin de 2015, le taux d'exécution du budget du Département était de 98 % (objectif : 98 %).

b) *Fourniture d'un appui technique et administratif efficace aux missions politiques spéciales, bureaux extérieurs et envoyés de haut rang pour lesquels le Département est chef de file*

131. Le Département est chargé de fournir des services d'appui de fond à la majorité des missions politiques spéciales, notamment à toutes les missions sur le terrain. Il a continué de tenir des réunions régulières avec les chargés de liaison des missions politiques spéciales pour assurer le suivi de l'exécution des budgets et des taux de vacance de postes, partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, et examiner les questions de politique. Des équipes spéciales intégrées ont été créées pour toutes les missions politiques spéciales dirigées par le Département afin d'améliorer la coordination entre les organismes du système des Nations Unies dans les domaines de l'appui fonctionnel et de l'administration des missions. L'appui fourni par le Département a recueilli un taux de satisfaction de

98 % (objectif biennal : 100 %) auprès des bureaux extérieurs, des missions politiques spéciales et des envoyés spéciaux.

c) *Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation*

132. Au 31 décembre 2015, les délais de soumission de la documentation avaient été respectés dans 96 % des cas (objectif biennal : 100 %). Pour éviter les retards, le Département a continué de s'employer sans relâche à améliorer la coordination entre ses bureaux internes et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, ce qui a permis d'améliorer le respect des délais.

Sous-programme 1

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

a) *Amélioration de la capacité des États Membres de détecter, prévenir et régler les situations de conflit*

133. Le Département des affaires politiques a continué de participer aux efforts de prévention et d'atténuation des conflits en suivant et en évaluant les évolutions politiques à l'échelle mondiale. Parmi les principales sources de préoccupation, on peut citer : la dénucléarisation, le renforcement du dialogue et de la concertation politiques, les litiges frontaliers, le contre-terrorisme, les conflits dans la République arabe syrienne et en Ukraine, les déplacements massifs de population, les questions humanitaires, les droits de l'homme, l'intensification des partenariats et de la coopération avec les autres organismes des Nations Unies, les États Membres et les organisations régionales. L'intégralité des demandes d'intervention préventive faites par les États Membres et les organisations régionales ont été traitées d'une manière adéquate au vu des ressources disponibles (objectif biennal : 100 %). Dans le cadre de 48 missions de bons offices (objectif : 22), l'Organisation des Nations Unies a fait face à des situations conflictuelles sur les continents asiatique, africain et américain, ainsi qu'à Chypre. La coopération avec les organisations régionales et les efforts destinés à intensifier la coordination avec ces dernières se sont renforcés.

b) *Maintien sur les rails des processus de paix en cours*

134. Le Département a traité 71 % des demandes d'appui à des processus de paix émanant d'États Membres ou d'organisations régionales (objectif biennal : 50 %) et exécuté 78 % (objectif : 60 %) des projets d'appui à la consolidation de la paix mis en œuvre dans des zones où des situations de conflit ont été résolues ou évitées. Le Département a apporté son soutien au Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar grâce au recours aux bons offices du Secrétaire général, tout en assurant la coordination de l'Accord de paix de Bougainville entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la région autonome de Bougainville. Il a également appuyé avec succès la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, les Bureaux des Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour la Syrie et le Yémen, et les missions politiques spéciales. Il a en outre participé à la coordination des efforts interdépartementaux visant à gérer les déplacements massifs de population aux frontières européennes, ainsi que la crise en cours en Ukraine.

Sous-programme 2

Assistance électorale

- a) *Renforcement de la capacité des États Membres demandant une assistance électorale de consolider leurs processus démocratiques et de mettre en place, d'améliorer et d'affiner leurs institutions et mécanismes électoraux*

135. Le Département, par l'intermédiaire de sa Division de l'assistance électorale, a continué de piloter l'action menée par l'ensemble des organismes des Nations Unies : a) en répondant rapidement aux demandes d'assistance électorale émanant des États Membres; b) en améliorant la coordination entre les entités des Nations Unies qui fournissent une assistance électorale aux États Membres; c) en renforçant les partenariats en matière électorale conclus entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et intergouvernementales. Au cours de l'exercice, les États Membres ont adressé aux Nations Unies 43 demandes d'assistance électorale (objectif biennal : 40) en vue de renforcer les capacités de leurs organismes de gestion des élections. La Division a coordonné et appuyé l'assistance électorale apportée à 67 pays et fourni, lorsqu'il y avait lieu, une aide technique rapide aux efforts de médiation et de bons offices. La problématique hommes-femmes a systématiquement été prise en compte dans toutes les activités et politiques d'assistance électorale des organismes des Nations Unies.

Sous-programme 3

Affaires du Conseil de sécurité

- a) *Amélioration des aspects du service des séances touchant l'organisation et les procédures, et renforcement des services fonctionnels et techniques de secrétariat fournis aux États Membres et à d'autres participants aux réunions prescrites*

136. Au cours de l'exercice, la Division des affaires du Conseil de sécurité a continué de faciliter le déroulement efficace des délibérations du Conseil, notamment la tenue de ses séances officielles (508), consultations (374) et dialogues interactifs informels (13), des réunions des organes subsidiaires du Conseil (257, dont 39 formelles, 141 informelles, 37 des groupes de travail du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et 40 du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé), ainsi que l'adoption des résolutions du Conseil et des déclarations du Président (181). Les services fournis par la Division (notamment la planification et le service des réunions, la fourniture d'avis de procédures et les travaux de recherche, la communication, l'appui au Bureau du Président, l'appui aux présidents des organes subsidiaires, et les procédures de préparation des documents et de réunion d'urgence en dehors des heures de travail) ont été jugés « excellents », « bons » ou « satisfaisants » par 100 % des personnes interrogées (objectif biennal : 100 %).

- b) *Amélioration de l'accès aux informations relatives aux travaux du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires*

137. La Division des affaires du Conseil de sécurité a mis en ligne sur le site Web du Conseil les versions préliminaires du dix-septième Supplément (2010-2011) et les parties I, II, III, V, VIII et X du dix-huitième Supplément (2012-2013) du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (<http://www.un.org/fr/sc/repertoire/>). Le nombre de pages lues sur le *Répertoire* en ligne a atteint 566 835 (objectif biennal :

1 767 924). L'écart constaté entre l'objectif et le nombre réel s'explique par la nouvelle méthode utilisée pour la collecte des données statistiques relatives au nombre de pages lues. La Division a également refondu le moteur de recherche pour permettre un accès à l'information plus rapide, fiable et précis. La page d'accueil du site Web du Conseil a été visitée 12 853 086 fois (objectif : 5 315 967). La Division a aussi continué de publier le document annuel présentant la vue d'ensemble de la pratique du Conseil de sécurité et de mettre à jour les informations relatives au mandat des missions, aux questions transversales, au régime de sanctions et aux Comités. Au cours de l'exercice, 99 personnes et entités ont été retirées (radiées) des listes de sanctions concernées (22 en 2014 et 77 en 2015) sur recommandation du Médiateur ou du coordonnateur des radiations.

c) Application des décisions du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires nécessitant un appui fonctionnel

138. La totalité des missions du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires ont été exécutées dans les délais impartis (objectif biennal : 100 %). La Division a facilité quatre missions du Conseil (au Mali en février 2014, en Europe et en Afrique en août 2014, en Haïti en janvier 2015 et en Afrique en mars 2015), ainsi que quatre missions de ses organes subsidiaires (Côte d'Ivoire, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Soudan). Au cours de l'exercice, 91 % des mécanismes de surveillance créés par les Comités des sanctions ont été mis en place dans les délais spécifiés par les résolutions du Conseil (objectif : 100 %). L'écart par rapport à l'objectif est dû au retard pris dans la création du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo créé par la résolution 1533 (2004) en raison des difficultés à trouver des candidats adéquats.

Sous-programme 4
Décolonisation

a) Le Comité spécial et l'Assemblée générale seront en mesure de s'acquitter de leurs mandats respectifs en matière de décolonisation et de faire progresser la décolonisation des 16 derniers territoires non autonomes

139. Le Groupe de la décolonisation a fourni un appui fonctionnel au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et à d'autres organes intergouvernementaux, notamment en établissant 17 documents de travail annuels sur les territoires non autonomes et d'autres documents de conférence, qui ont tous été soumis dans les délais impartis (objectif biennal : 100 %), et en organisant une réunion du Bureau avec le Secrétaire général en mai 2015. Le Groupe a également facilité la communication avec les Puissances administrantes dans le contexte des activités du Comité spécial et des réunions du Bureau avec chacune des Puissances administrantes en décembre 2014 et mars 2015. Trois des quatre Puissances administrantes ont participé au séminaire régional annuel en 2014 et deux en 2015, et deux ont participé aux sessions de fond annuelles du Comité. Une Puissance administrante s'étant partiellement acquittée de ses obligations en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, seuls 94 % des documents de travail (objectif : 100 %) ont été établis avec la participation des quatre Puissances.

Sous-programme 5

Question de Palestine

- a) *Renforcement de la sensibilisation de la communauté internationale à la question de Palestine et intensification de la mobilisation de l'opinion internationale en faveur des droits du peuple palestinien et du règlement pacifique de la question de Palestine, grâce au travail effectué par la Division des droits des Palestiniens et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien*

140. La Division des droits des Palestiniens a facilité le maintien du dialogue entre les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et la société civile sur tous les aspects de la question de Palestine, comme le prouvent les quatre résolutions (objectif biennal : 4) adoptées par la communauté internationale, les 10 réunions et conférences internationales (objectif : 8) et les deux journées internationales de solidarité avec le peuple palestinien (objectif : 2) qui ont eu lieu pendant l'exercice. La Division a assuré le secrétariat de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien et a approfondi la coopération avec la société civile en organisant cinq conférences et consultations (objectif : 4). Le système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine est devenu l'une des ressources sur le sujet les plus consultées sur Internet, et le site Web correspondant (<https://unispal.un.org/DPA/DPR/unispal.nsf/add1.htm?OpenForm>) a attiré 649 000 visiteurs au cours de l'exercice (objectif : 640 000).

Sous-programme 6

Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme

- a) *Mise en œuvre effective de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies*

141. L'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme regroupe désormais 38 organismes, contre 31 en 2013. Le Bureau de l'Équipe a facilité les activités de neuf groupes de travail ordinaires et de deux groupes de travail spéciaux composés d'organismes membres de l'Équipe. Il a également élaboré, dans le cadre de deux processus interinstitutions, le plan d'action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent présenté par le Secrétaire général et le plan de renforcement des capacités visant à endiguer le flot de combattants terroristes étrangers prescrit par la résolution 2178 (2014) du Conseil. Il a organisé 35 activités conjointes de coordination et de communication (objectif biennal : 22) avec 38 de ses organismes et d'autres acteurs des Nations Unies pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. En raison du manque de personnel au sein de l'Équipe, le nombre de pays qui ont reçu du système des Nations Unies une assistance coordonnée pour la mise en œuvre intégrée de la Stratégie s'élève toujours à trois (objectif : 5). Deux stratégies antiterroristes régionales (Afrique australe et Afrique centrale) et une initiative pour la sécurité des frontières (Sahel et Corne de l'Afrique) ont été lancées en 2015.

- b) *Renforcement de la collaboration entre les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et régionales et les entités de la société civile en vue de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies*

142. Trois ateliers régionaux (objectif biennal : 3) visant à mieux faire connaître la Stratégie ont eu lieu durant l'exercice, ainsi que des ateliers et des réunions de

renforcement des capacités, notamment au Burkina Faso, au Gabon, au Kazakhstan, au Nigéria, au Turkménistan et au Zimbabwe. Des organisations régionales et internationales de la société civile ont participé à un certain nombre d'activités programmatiques de l'Équipe telles qu'un atelier organisé à Ankara avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et un atelier de formation média qui a eu lieu en Asie centrale pour les organisations non gouvernementales et les entreprises locales du secteur des médias.

Sous-programme 7

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

a) *Renouvellement de l'engagement des participants à prendre des mesures parallèles sur la voie d'une paix durable*

143. À la suite du conflit qui a eu lieu dans la bande de Gaza en juillet-août 2014, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a contribué à la conclusion d'un accord entre Israël et le Gouvernement de consensus national palestinien sur un mécanisme temporaire permettant l'entrée de matériaux de reconstruction à Gaza. Faute de discussions officielles entre les parties, le Coordonnateur spécial, notamment par le truchement du Quatuor pour le Moyen-Orient, a entrepris de définir un cadre qui préserverait la solution des deux États et créerait les conditions qui permettraient aux dirigeants israéliens et palestiniens de reprendre des négociations productives. À la suite de l'intensification des violences en septembre 2015, le Coordonnateur spécial a renforcé son action auprès des parties pour apaiser les tensions. En décembre 2015, les envoyés du Quatuor ont tenu des réunions à Jérusalem et à Ramallah pour discuter des moyens de mettre fin à la violence et de faire progresser le processus de paix. Au cours de l'exercice, le Coordonnateur spécial a participé à quelque 1 064 réunions externes (objectif biennal : 1 000) et à 472 réunions internes.

b) *Mobilisation de ressources aux fins de l'amélioration de la situation humanitaire du peuple palestinien et de la satisfaction de ses besoins en matière de développement*

144. Selon le Service de surveillance financière du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les donateurs ont fourni au cours de l'exercice 1,44 milliard de dollars d'aide humanitaire, dont 855 millions de dollars au titre du Plan stratégique d'intervention humanitaire. De plus, les organismes des Nations Unies estiment que la valeur des projets de développement mis en œuvre au cours de l'exercice s'élève à 1,6 milliard de dollars, ce qui porte le niveau total des ressources disponibles pour l'amélioration des conditions socioéconomiques du peuple palestinien à 3,04 milliards de dollars (objectif biennal : 2 milliards de dollars). Ces progrès peuvent être attribués à plusieurs facteurs : des stratégies générales claires du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du plan stratégique d'intervention humanitaire; des stratégies locales spécifiques; l'étroite coordination des activités entre l'Organisation des Nations Unies et ses principaux partenaires; la promotion claire des priorités humanitaires et des enjeux de développement; les efforts conjoints des équipes de pays des Nations Unies et des Bureaux du Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires pour l'organisation de quatre grandes réunions d'information à l'intention des principaux donateurs.

c) *Coordination de la réponse apportée aux besoins humanitaires et de développement de la population et des institutions palestiniennes*

145. Au cours de l'exercice, les organismes des Nations Unies ont appuyé 15 programmes locaux conjoints (objectif biennal : 15) qui ont apporté une réponse coordonnée aux besoins humanitaires et de développement de la population et des institutions palestiniennes. Le Groupe de la coordination a apporté son appui à la planification conjointe de la reconstruction et du relèvement de Gaza et assisté le Gouvernement tout au long du processus d'évaluation détaillée des besoins jusqu'à la rédaction du rapport final. Le Groupe a également élaboré le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza avec les Gouvernements palestinien et israélien pour permettre l'entrée des matériaux de construction nécessaires à la reconstruction et aux projets de développement. Le plan stratégique d'intervention humanitaire n'a été financé qu'à 52 % (objectif : 70 %), et L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires n'ont donc pas pu mettre en œuvre toutes les actions humanitaires prévues, notamment en raison de la concurrence qui entoure les financements des donateurs dans cette région du Moyen-Orient où les besoins humanitaires vont croissant.

Sous-programme 8

Bureau d'appui à la consolidation de la paix

a) *Fonctionnement efficace de la Commission de consolidation de la paix dans son rôle d'appui aux pays sortant d'un conflit*

146. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a concouru aux travaux de la Commission de consolidation de la paix et assuré le service des réunions du Groupe de la présidence, du Comité d'organisation, du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience et des formations pays. Le Bureau a établi un total de 274 documents de base et rapports (objectif biennal : 227). Cette augmentation peut être attribuée à l'amélioration des méthodes de travail de la Commission et à l'augmentation du nombre de pays et de questions intersectorielles à l'examen. Quatorze rapports (objectif biennal : 48) ont été établis pour les réunions du Groupe de la présidence. Le Président a donné la priorité aux réunions rassemblant l'ensemble des membres plutôt qu'aux réunions du Groupe de la présidence, ce qui a eu une incidence sur le nombre de rapports. Le Bureau a également aidé la Commission et sa présidence à préparer des visites sur le terrain, comme en témoignent les 86 documents de base établis au cours de l'exercice biennal (objectif biennal : 78). Vingt-six recommandations (objectif biennal : 22) issues de l'examen de 2010 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies ont été mises en œuvre.

b) *Élaboration de politiques efficaces et éclairées par la Commission de consolidation de la paix*

147. Le Bureau a fourni dans les délais 100 % des rapports contenant des analyses approfondies (objectif biennal : 100 %).

c) *Mobilisation effective de ressources pour le Fonds pour la consolidation de la paix et affectation efficace des ressources pour prévenir la reprise des conflits*

148. Au cours de l'exercice biennal, le Fonds a alloué 165,1 millions de dollars (objectif biennal : 200 millions de dollars), soit 71,5 millions de dollars à 14 pays en

2015 et 93,6 millions de dollars en 2014. Il a reçu environ 132 millions de dollars de la part de donateurs, et des annonces de contributions s'élevant à 53 millions de dollars, soit 53 % (objectif biennal : 100 %) de l'objectif d'annonces de contributions de 100 millions de dollars. Il s'agit du troisième niveau le plus bas que le Fonds ait connu en 10 années d'existence. En ce qui concerne la prise de décisions, 95,7 % des décisions (objectif biennal : 100 %) ont été prises par le Comité d'évaluation du Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans les quatre semaines suivant la demande. Au cours de l'exercice biennal, 92,8 % des 57 projets et demandes d'admissibilité reçus ont été approuvés dans les 21 jours ouvrables à compter de la date de la demande. Au 31 décembre 2015, les ressources allouées aux pays de la Commission de consolidation de la paix représentaient 69,8 % des allocations totales (objectif biennal : 60 %).

d) *Meilleure efficacité de l'appui des Nations Unies aux initiatives nationales de consolidation de la paix*

149. Cent pour cent des pays couverts par la Commission de consolidation de la paix (objectif biennal : 100 %) ont mis au point des stratégies intégrées de consolidation de la paix. Avec l'augmentation de la demande de formations, le nombre de fonctionnaires et de partenaires nationaux et internationaux formés aux pratiques et outils efficaces de consolidation de la paix a atteint 307 (objectif biennal : 90). Quatre documents d'orientation officiels (objectif biennal : 4) ont été approuvés par le Groupe de haut niveau chargé des questions de consolidation de la paix. Le Groupe a élaboré sa position sur l'examen de 2015 du dispositif de consolidation de la paix (A/69/553-S/2014/763) et a publié une note analytique sur le rapport du Groupe consultatif d'experts à l'intention des facilitateurs de l'examen. Il a approuvé le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/69/399-S/2014/694). En outre, le Bureau a coordonné les contributions conjointes du système des Nations Unies sur la paix et la justice (objectif 16) pour les négociations sur les objectifs de développement durable.

Sous-programme 9

Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

a) *Enregistrement progressif des plaintes*

150. Le Bureau d'enregistrement des dommages a achevé la collecte des demandes d'enregistrement de dommages dans sept des neuf gouvernorats du Territoire palestinien occupé touchés par la construction du mur. Il a fourni une assistance technique pour le dépôt des demandes dans les gouvernorats de Qalqiliya, d'Hébron, de Djénine, de Bethléem et de Jérusalem. Au cours de l'exercice biennal, 11 521 demandes (objectif biennal : 15 000) et environ 22 000 documents justificatifs ont été recueillis, ce qui porte le nombre total de demandes collectées à 52 055 et le nombre total de documents justificatifs à environ 250 000 dans 244 collectivités palestiniennes. Le Bureau a traité 8 579 demandes (objectif biennal : 5 000), qui ont été présentées au Conseil du Bureau d'enregistrement pour examen et décision. Le Conseil a tenu huit réunions et examiné un total de 8 579 demandes au cours de l'exercice 2014-2015 (objectif biennal : 5 000). Depuis sa création, le Conseil du Bureau d'enregistrement s'est prononcé sur 20 459 demandes traitées par le Bureau.

- b) *Amélioration de l'information des personnes physiques ou morales palestiniennes concernées sur les possibilités de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages et les conditions à remplir*

151. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau a continué de mener une vaste campagne de sensibilisation s'adressant tout particulièrement à 226 023 Palestiniens (objectif biennal : 250 000) provenant de quatre gouvernorats (Hébron, Djénine, Bethléem et Jérusalem) et 51 localités (objectif biennal : 60), ce qui porte à 946 285 le nombre total de personnes couvertes par ses activités de sensibilisation depuis sa création (dans neuf gouvernorats, soit Tubas, Djénine, Tulkarem, Qalqiliya, Salfit, Ramallah, Hébron, Bethléem et Jérusalem) et 244 localités.

Sous-programme 10

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

- a) *Amélioration de la qualité des rapports présentés au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents, afin que les décisions sur les questions relatives au maintien puissent être prises en toute connaissance de cause*

152. Le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et les plans de travail correspondants dans les domaines de l'alerte rapide, de l'analyse conjointe, de la prévention des conflits, des opérations de paix et de la consolidation de la paix ont été adoptés en 2014. Les positions ont été harmonisées au Burkina Faso, en Somalie et au Burundi. Le plan de travail de 2014 sur la paix, la sécurité, la démocratie et la gouvernance a facilité la tenue d'élections, renforcé le constitutionnalisme et l'état de droit, la prévention, la gestion et le règlement des conflits ainsi que les capacités conjointes d'analyse politique. Le Groupe des Sages a adopté son plan de travail et a mené les activités correspondantes en 2014 et 2015. Des stratégies continentales en matière de réforme du secteur de la sécurité et de désarmement, démobilisation et réintégration ont été mises en œuvre et menées à bien au cours de l'exercice biennal. L'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité a tenu deux réunions annuelles aux fins de l'examen des questions stratégiques d'intérêt commun. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a continué de participer à toutes les réunions de coordination avec les partenaires, y compris à un séminaire annuel de coordination. Le Bureau a coprésidé le Groupe thématique paix et sécurité et a mis au point et adopté, en collaboration avec le Département paix et sécurité de l'Union africaine, le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et les plans de travail coordonnés correspondants afin de collaborer dans la lutte contre les menaces à la sécurité en Afrique à tous les stades du cycle des conflits. La mise en œuvre du cadre de référence et des plans de travail se poursuit.

- b) *Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité*

153. L'Union africaine, avec l'appui technique et l'appui à la planification du Bureau, a continué de prendre des mesures pour parvenir au déploiement et à la mise en place rapides des opérations de maintien de la paix. Le Bureau a contribué par exemple à l'élaboration et à la révision du concept général d'opérations de la

Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). En vue de la mise en place de la Force africaine en attente, le Bureau a collaboré à l'élaboration de politiques et documents d'orientation majeurs, notamment le document énonçant les principes de la Force africaine en attente, les directives administratives de la composante civile et les procédures opérationnelles permanentes s'y rapportant. Le Bureau a contribué de façon significative à la réalisation des cycles Amani Africa I et II, qui constituent des étapes clés vers la pleine capacité opérationnelle de la Force africaine en attente. Avec le soutien du Bureau, ces cycles ont permis de mener à bien l'exercice d'entraînement sur le terrain Amani II qui a eu lieu en Afrique du Sud en 2015. Plusieurs éléments de la feuille de route II ont été reportés jusqu'en 2016, et le renforcement de la Force africaine en attente se poursuivra. En 2015, la Commission de l'Union africaine a suivi une formation sur la liste de réserve de personnel civil et ses outils. Le Bureau a également contribué à l'élaboration, entre autres, de la Base logistique continentale de l'Union africaine, de son Guide de démarrage de mission, de son plan directeur de la réforme du secteur de la sécurité et du Programme de renforcement des capacités de désarmement, démobilisation et réintégration.

Chapitre 4

Désarmement

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des affaires de désarmement a continué d'assurer l'exécution dans les délais de ses programmes et de faire en sorte que ses cinq services, ses trois centres régionaux (Pérou, Népal et Togo) et son bureau de Vienne travaillent en étroite coordination. L'entrée en vigueur, le 24 décembre 2014, du Traité sur le commerce des armes a constitué une avancée majeure pour le programme et a marqué un tournant dans les efforts de la communauté internationale pour réglementer le commerce mondial des armes classiques. La cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (16-20 juin 2014, New York) a abouti à l'adoption par consensus d'un document final de fond soulignant l'importance de l'amélioration de la gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre, en particulier dans les situations de conflit et d'après conflit. Le Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 a adopté, à sa troisième session, un rapport final comprenant un accord sur les questions de procédure permettant à la Conférence (27 avril-22 mai 2015, New York) de procéder à l'examen des questions de fond relatives au Traité. Le Bureau a également fourni un appui aux deux comités préparatoires ainsi qu'à la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions [7-11 septembre 2015, Dubrovnik (Croatie)].

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Certaines difficultés et contraintes rencontrées dans le cadre du programme étaient de nature politique, dans la mesure où les efforts du Bureau pour promouvoir les questions de désarmement dépendent en définitive des actions et de l'engagement des États Membres. Bien que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se soit tenue en mai 2015, les États parties n'ont pas pu parvenir à un accord sur le fond du projet de document final malgré des consultations approfondies, en raison de sérieuses divergences de vues au sujet du désarmement et de la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Malgré les efforts que continue de déployer le Bureau pour encourager les gouvernements à désigner des femmes comme candidates à des réunions et à des groupes d'experts, la représentation équilibrée des sexes dans les réunions sur le désarmement est restée un point problématique.

154. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 89 % des 1 873 produits quantifiables prescrits, ce qui représente une amélioration par rapport au taux d'exécution de l'exercice précédent (79 %). Les principaux facteurs influant sur le taux d'exécution des produits quantifiables prescrits sont expliqués plus haut au paragraphe 70. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 12 en 2012-2013 à 61 en 2014-2015.

155. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 4)].

Direction exécutive et administration

a) Administration efficace du programme de travail

156. Le Bureau des affaires de désarmement a géré efficacement les ressources humaines et financières disponibles et a coordonné les travaux de ses antennes et de ses centres régionaux pour assurer l'exécution des produits programmés dans les délais. En outre, le Bureau a fourni des conseils et analyses politiques au Secrétaire général sur les questions de désarmement et de non-prolifération, de paix et de sécurité. Il a exécuté 89 % de ses produits quantifiables prescrits (objectif biennal : 98 %) dans les délais ou en avance. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2018-2019 ont été établis en temps voulu. Au 31 décembre 2015, le taux d'utilisation du budget représentait 97 % du montant total des fonds prévus pour l'exercice biennal.

b) Meilleur respect des délais de présentation de la documentation

157. Cent pour cent des documents d'avant session (objectif biennal : 100 %) ont été soumis dans les délais requis. Tous les documents nécessaires pour d'autres réunions organisées par le Bureau ont également été finalisés dans les délais.

c) *Recensement des questions nouvelles qui demandent l'attention des États Membres*

158. Au cours de l'exercice biennal, des représentants d'États Membres, d'institutions internationales et d'organisations non gouvernementales ont rencontré le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement à environ 413 reprises (objectif biennal : 100). Les discussions ont porté sur les efforts multilatéraux déployés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, notamment les accords internationaux sur le désarmement, l'espace extra-atmosphérique, les armes de destruction massive et le terrorisme et les armes légères, les zones exemptes d'armes nucléaires ou encore les centres régionaux pour la paix et le désarmement. En outre, le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement a donné 54 interviews pour faire avancer la cause du désarmement.

d) *Meilleure cohérence des politiques de gestion des activités de désarmement de l'ONU*

159. Le Bureau a engagé 220 activités en collaboration avec d'autres entités (objectif biennal : 125), notamment des réunions, des ateliers, des expositions, des publications ou encore des activités relatives à la destruction d'armes, à la formation des responsables des forces de l'ordre et à la mise au point de projets. Un certain nombre de faits marquants, comme l'adoption du Traité sur le commerce des armes et le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, ont contribué à l'augmentation très nette des activités et manifestations connexes.

Sous-programme 1

Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement

a) *Appui efficace apporté aux négociations de la Conférence du désarmement et aux conférences et réunions d'États parties à divers accords multilatéraux sur le désarmement, la limitation des armements et la non-prolifération sous tous ses aspects, sur les plans de l'organisation et des procédures et sur le plan technique*

160. Le Service de l'appui à la Conférence a continué de fournir un appui technique et organisationnel à la Conférence du désarmement et aux réunions concernant les arrangements multilatéraux. Les États ont indiqué oralement à la Conférence, au Secrétaire général, au Vice-Secrétaire général et au personnel du Secrétariat qu'ils appréciaient l'efficacité de l'appui technique et procédural et cette satisfaction apparaît dans les procès-verbaux de la Conférence, dans les déclarations des États et d'autres communications écrites. Au moins 85 % des membres de la Conférence (objectif biennal : 85 %) ont communiqué des retours positifs. De même, les réactions écrites et orales des États parties aux traités multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement et celles de leurs présidents respectifs ont été positives, et ont été envoyées par environ 85 % des États parties aux traités respectifs (objectif biennal : 85 %).

- b) *Appui efficace à la mise en œuvre sans délai des décisions, recommandations et programmes d'action adoptés aux conférences et réunions des États parties à divers accords multilatéraux de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération*

161. Le Service a continué d'aider les États à s'acquitter des obligations de faire rapport que leur imposent les différents instruments multilatéraux auxquels ils sont parties. Toutefois, les États tardent globalement à s'acquitter de leurs obligations dans les domaines couverts par le Service. Au 31 décembre 2015, le taux moyen de présentation de rapports s'établissait à 52 % (objectif biennal : 75 %). La quantité et la qualité des informations fournies par les États parties pour alimenter les bases de données créées par les accords multilatéraux de désarmement ont atteint 72 % (objectif biennal : 72 %) grâce au travail de sensibilisation conduit par le Service. Le nombre de pages consultées dans le site Web créé et tenu à jour par le Service atteint 2 334 visites par jour (objectif biennal: 160) grâce à l'amélioration des contenus du site et aux efforts de sensibilisation des États Membres déployés par le Service.

- c) *Renforcement des compétences des États Membres en matière de désarmement et de non-prolifération grâce au programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement, et amélioration de l'équilibre entre les sexes parmi les participants au programme*

162. Les pays en développement ont continué de manifester un vif intérêt pour le programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement : ainsi, 87 % des demandes reçues pour participer au programme provenaient de pays en développement (objectif biennal : 87 %). Les États Membres ont continué de reconnaître la valeur du programme. Quarante-sept anciens participants (objectif biennal : 87) ont occupé des postes en rapport avec le désarmement dans les organismes, les réunions et les conférences des Nations Unies. À la fin de 2015, le pourcentage de femmes parmi les participants au programme était de 56 % (objectif biennal : 52 %). La structure et le contenu du programme ont été mis à jour de façon à permettre aux participants de mieux faire face aux défis contemporains liés à la maîtrise des armements et au désarmement. Par exemple, des visites d'étude de trois jours au Kazakhstan et aux États-Unis ont été ajoutées au programme en 2015.

Sous-programme 2

Armes de destruction massive

- a) *Facilitation effective et renforcée, pour les États Membres et les États parties et à leur demande, du processus de négociation, de délibération et de recherche de consensus sur le désarmement et la non-prolifération sous tous ses aspects, les vecteurs et l'espace extra-atmosphérique, et les questions d'universalité des instruments internationaux concernant les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires*

163. Le Service des armes de destruction massive a fourni un appui fonctionnel, organisationnel et administratif aux conférences et réunions, y compris, entre autres, à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 et à la troisième session de son Comité préparatoire et aux sessions 2014 et 2015 de la Commission du désarmement. Le Service a enregistré

100 % de satisfaction de la part des États parties (objectif biennal : 100 %) quant à la qualité et la ponctualité des services techniques et organisationnels fournis. Il a continué de veiller à l'application des textes issus de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, notamment en assurant un appui fonctionnel destiné à faciliter la préparation de la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres types d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le Service a reçu 20 demandes officielles (objectif biennal : 16) d'appui au lancement de diverses initiatives de désarmement.

- b) *Approfondissement des connaissances, de la compréhension des problèmes et de la coopération multilatérale dans le cadre des activités prescrites et aptitude à faire face aux défis que constituent les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires et les armes biologiques et chimiques, ainsi que l'acquisition et l'utilisation d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques*

164. Le Service a fourni un appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et a mené au total 54 activités liées à la mise en œuvre de cette résolution. Il a reçu 12 demandes (objectif biennal : 16) d'États Membres et d'organisations internationales et régionales concernant ses activités et 12 demandes (objectif biennal : 10) d'appui au renforcement des capacités dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive. Le nombre de visites de pages du site Web du Service a atteint 32 000 par mois (objectif biennal : 27 500).

Sous-programme 3

Armes classiques (y compris mesures concrètes de désarmement)

- a) *Facilitation effective de la mise en œuvre par les États Membres du Programme d'action de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en utilisant les outils disponibles dans le cadre du mandat convenu*

165. Le Service des armes classiques a appuyé la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects tenue en juin 2014 et la deuxième réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée tenue en juin 2015. Ces réunions avaient pour objet l'examen des incidences de l'évolution récente de la conception des armes légères et de petit calibre et de la technologie employée dans leur fabrication sur l'efficacité du marquage, de la tenue de registres et du traçage. Le Service a enregistré 100 % de satisfaction de la part des États Membres (objectif biennal : 100 %) quant à la qualité et la ponctualité des services techniques et organisationnels fournis.

- b) *Assistance efficace aux États Membres à la suite de la négociation du traité sur le commerce des armes en 2012*

166. Le Service a organisé des séances d'information, des ateliers et d'autres manifestations visant à promouvoir le Traité sur le commerce des armes et a ainsi contribué à son entrée en vigueur le 24 décembre 2014. Il a également aidé à préparer la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des

armes qui s'est tenue en août 2015. Le Service a enregistré 100 % de satisfaction de la part des États Membres (objectif biennal : 100 %) quant à la qualité et la ponctualité des services techniques et organisationnels fournis. En outre, grâce à des appuis financiers provenant de contributions volontaires, il a conçu une série d'outils de mise en œuvre du Traité pour aider les États à appliquer l'instrument.

c) *Facilitation effective de la participation des États Membres aux instruments des Nations Unies sur les mesures de renforcement de la confiance en ce qui concerne les questions militaires et de sécurité*

167. Le Service a continué de faciliter la participation des États Membres aux deux principaux instruments des Nations Unies en matière de mesures de confiance, à savoir le Registre des armes classiques et le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires. Il a également produit des vidéos pédagogiques sur l'utilisation des outils d'établissement de rapports en ligne pour le Registre des armes classiques et le Rapport sur les dépenses militaires. Au cours de l'exercice biennal, environ 56 États ont présenté des rapports au Registre des armes classiques, soit moins de la moitié du nombre enregistré en 2002 (126). De même, environ 57 États ont présenté des rapports au Rapport sur les dépenses militaires en 2014-2015, contre 81 en 2013. Les groupes d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques et sur le Rapport sur les dépenses militaires examineront ces problèmes au cours du prochain exercice biennal, y compris, entre autres, ceux qui concernent l'augmentation de la charge de travail et la multiplication des rapports demandés aux États Membres, la complexité des schémas de rapport conçus par un certain nombre d'États Membres, les capacités insuffisantes de certains États Membres en termes d'établissement et de présentation de rapports ou encore le manque d'informations sur les instruments. Le Service a enregistré 100 % de satisfaction de la part des États Membres ayant bénéficié d'une assistance technique (objectif biennal : 100 %) quant à la qualité et la ponctualité des services fournis.

Sous-programme 4
Information et sensibilisation

a) *Recours et accès améliorés à l'information et à la documentation pédagogique du Bureau des affaires de désarmement*

168. Le Service de l'information et de la sensibilisation a fourni un appui technique et administratif au Conseil consultatif pour les questions de désarmement et au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Il a également défendu les normes mondiales de désarmement au moyen de son site Web, de publications, de partenariats, de manifestations et de documents de référence. Le site Web (<http://www.un.org/fr/disarmement/>) a enregistré 348 539 visites par an (objectif biennal : 140 000). Le site Web d'éducation pour le désarmement adapté aux mobiles (<http://www.un.org/disarmement/education/fr/index.html>) a été reconfiguré dans les six langues officielles en mai 2015. En novembre 2015, le Service a également lancé en ligne un Concours d'affiches sur le thème de la paix afin d'inciter les citoyens de tous les âges et du monde entier à faire entendre leur voix en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Service a publié les volumes 38 (2013) et 39 (2014) de l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement* et les études thématiques du Bureau des affaires de désarmement, entre autres. Le

pourcentage d'utilisateurs estimant que les documents sur le désarmement étaient utiles a augmenté de 5 % (objectif biennal : 5 %).

- b) *Accès rapide des utilisateurs finals à des informations précises et objectives sur support papier ou électronique concernant divers aspects du désarmement*

169. Le Service a continué d'actualiser régulièrement le site Web du Bureau (<http://www.un.org/fr/disarmement/>) avec des informations objectives, impartiales et actualisées sur les questions et activités de désarmement multilatérales et le calendrier des manifestations et réunions. Le pourcentage de documents d'information mis à la disposition des utilisateurs dans les délais prescrits a augmenté de 10 % (objectif biennal : 10 %). Les documents d'information diffusés sur le site Web au cours de l'exercice comprennent, entre autres, 60 bulletins d'information de la série Update du Bureau des affaires de désarmement; plus de 400 publications de la série « Spotlight »; des nouvelles publications; des nouvelles ratifications et des nouveaux signataires des traités de désarmement; la mise à jour de 35 fiches d'information sur les questions de désarmement. Des dépliants électroniques annonçant des manifestations ont été envoyés à plus de 5 000 personnes et le quotidien « Disarmament News Digest » a été distribué à plus de 500 personnes.

Sous-programme 5 Désarmement régional

- a) *Facilitation effective de la coopération, de la coordination et de la collaboration à l'échelle régionale entre les États et les organisations régionales et sous-régionales sur les questions liées au désarmement, à la non-prolifération sous tous ses aspects et à la paix et la sécurité régionales et internationales*

170. Le Service du désarmement régional et ses centres régionaux ont exécuté plus de 140 activités de renforcement des capacités (objectif biennal : 22) pour promouvoir la coopération régionale entre les États et les organisations régionales et sous-régionales sur les questions intéressant le désarmement, la non-prolifération, la maîtrise des armements et la paix et la sécurité régionales. Les activités ont pu se multiplier grâce aux fonds extrabudgétaires mis à disposition par les gouvernements donateurs au cours de l'exercice biennal. Le Centre régional en Afrique a organisé des réunions régionales et nationales pour encourager les États africains anglophones, francophones et lusophones à produire des rapports sur la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques à l'intention du Comité 1540. Le Centre en Asie et dans le Pacifique a tenu sa Conférence annuelle ONU-République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération et a coorganisé avec le Gouvernement japonais la vingt-cinquième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement au Japon. Le Centre régional en Amérique latine et dans les Caraïbes a fourni un programme d'assistance technique aux États sur la maîtrise des armes légères et de petit calibre grâce à l'amélioration de la gestion des arsenaux, du marquage et du traçage des armes et des procédures de destruction d'armes. Le taux de satisfaction des participants à ces activités a été de 72 % (objectif biennal : 70 %).

- b) *Coopération renforcée entre le Bureau des affaires de désarmement et les organisations nationales, régionales et sous-régionales de chaque région et sous-région, dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération sous tous ses aspects et de la paix et la sécurité régionales et internationales*

171. Les centres régionaux pour la paix et le désarmement ont continué de collaborer étroitement avec un certain nombre d'organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine; l'Organisation des États américains; l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est; la Communauté des Caraïbes; le Forum des îles du Pacifique; la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; la Communauté économique des États de l'Afrique centrale; le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes; et l'Organisation internationale de police criminelle. Les centres régionaux pour la paix et le désarmement ont reçu sept demandes d'assistance technique émanant d'États Membres et d'organisations régionales et sous-régionales (objectif biennal : 3). La coopération avec les organisations régionales et sous-régionales a permis aux activités des centres régionaux de bénéficier d'un effet multiplicateur, de mettre les ressources en commun, d'instaurer des partenariats et des synergies efficaces, d'échanger des informations et d'obtenir l'adhésion et la contribution des régions aux processus internationaux. Les réponses aux questionnaires montrent que les participants aux manifestations organisées par les centres régionaux ont apprécié la qualité et la ponctualité des services techniques et organisationnels fournis au taux moyen de 72 % (objectif biennal : 70 %).

- c) *Capacité accrue des entités nationales, régionales et sous-régionales d'appliquer des mesures en faveur du désarmement, de la non-prolifération sous tous ses aspects et de la paix et la sécurité régionales et internationales*

172. Les centres régionaux ont mené, à la demande des États Membres, 147 activités (objectif biennal : 109) pour aider les responsables nationaux et les représentants d'organisations régionales à appliquer des mesures liées au désarmement et à la non-prolifération. Par exemple, le Centre régional en Asie et dans le Pacifique, en collaboration avec le Gouvernement népalais, a fourni une assistance en matière d'éducation pour le désarmement et pour la paix au Népal, au profit d'environ 500 000 élèves, dont la moitié de filles. L'assistance du Centre régional en Amérique latine et dans les Caraïbes a permis de détruire plus de 50 000 armes et plus de 62 tonnes de munitions. Le Centre a formé 300 fonctionnaires nationaux et contribué à l'amélioration de 120 installations de stockage. Le Centre régional en Afrique a organisé au Mali des formations et des activités de renforcement des capacités de lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre pour plus de 400 fonctionnaires et policiers, ainsi que des réunions d'information sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité à l'intention de plus de 150 hauts fonctionnaires.

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix

Principaux résultats obtenus

Le Département des opérations de maintien de la paix a donné des orientations stratégiques et des conseils opérationnels au quotidien à 16 opérations sur le terrain. Le Département de l'appui aux missions a fourni un appui administratif et logistique aux opérations en question, ainsi qu'à 12 missions politiques spéciales et à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Les principales réalisations du programme sont les suivantes : a) au Mali, appui à l'action engagée par la MINUSMA pour faciliter la signature et l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation, favoriser le dialogue politique et stabiliser les conditions de sécurité, en particulier dans le nord; b) en République centrafricaine, accompagnement efficace de la MINUSCA dans le cadre de son soutien technique et politique au Gouvernement de transition, au processus électoral et à la stabilisation de la situation en matière de sécurité; c) en République démocratique du Congo, appui au Cadre de paix et de sécurité, au rétablissement de l'autorité de l'État et à la protection des civils; d) au Soudan du Sud, appui à la Mission dans son travail de protection des civils et assistance aux parties et aux acteurs régionaux dans la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud; e) au Moyen-Orient, soutien des initiatives prises par la FNUOD, la FINUL et l'ONUST pour contenir la crise syrienne et éviter sa régionalisation; f) coopération triangulaire renforcée avec le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents et de forces de police; g) partenariat renforcé avec l'Union africaine, notamment au Darfour, au Mali et en Somalie, et soutien renouvelé; h) collaboration renforcée avec l'Union européenne pour soutenir le déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier au Mali et en République centrafricaine.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les principaux défis sont notamment : l'offre continue d'un appui politique au Conseil de sécurité pour l'exécution des mandats; la fourniture aux États Membres des ressources et capacités nécessaires pour exécuter les mandats; la volonté politique des parties aux conflits; la gestion des relations avec les pays hôtes; l'appui aux acteurs régionaux et aux États membres pour l'exécution des mandats de maintien de la paix; l'engagement des donateurs en faveur des activités essentielles du maintien de la paix, et l'inadéquation des règles et règlements organisationnels relatifs au démarrage des missions. Face à ces problèmes, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour accroître l'efficacité et l'efficience des opérations de maintien de la paix, avec par exemple le Groupe directeur pour le renforcement des moyens en personnel en tenue, le Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation, et le plan d'action sur l'application des recommandations formulées par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix pour adapter et moderniser la manière dont le Secrétariat aborde les opérations de maintien de la paix.

173. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 98 % des 1 116 produits quantifiables prescrits, contre 95 % pour l'exercice précédent. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de deux en 2012-2013 à sept en 2014-2015.

174. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 5)].

A. Opérations de maintien de la paix

1. Département des opérations de maintien de la paix

Direction exécutive et administration

a) Administration efficace du programme de travail

175. Le Département a continué d'exécuter les mandats qui lui ont été confiés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Le travail accompli par l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix demeure un élément dynamique et essentiel de l'action menée par la communauté internationale pour parer aux menaces internationales à la paix et à la sécurité. Ce travail a des atouts uniques, en particulier la capacité de déployer et maintenir sur place des militaires et des policiers venus du monde entier et de les combiner avec des éléments civils pour mettre en œuvre des mandats pluridimensionnels. Le Département a exécuté 98 % de ses produits quantifiables prescrits (objectif biennal : 100 %) dans les délais ou en avance.

b) Renforcement de l'orientation stratégique et opérationnelle, de la planification, du déploiement et de la transition des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales conduites par le Département des opérations de maintien de la paix

176. Le Département a renforcé l'orientation stratégique et opérationnelle, la planification, le déploiement et la transition de ses opérations. Un certain nombre d'initiatives systémiques ont permis d'accroître l'efficacité et l'efficience des opérations de maintien de la paix. Sous la conduite du Groupe directeur pour le renforcement des moyens en personnel en tenue du DOMP et du DAM, huit projets ont permis de faire progresser le programme de renforcement des capacités stratégiques et de renforcer les capacités du personnel militaire de maintien de la paix. Le Département a commencé à mettre en œuvre les recommandations formulées par le Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation pour tirer parti des technologies en en faisant un outil stratégique et améliorer les résultats des opérations de maintien de la paix dans les environnements opérationnels difficiles. Bien que toutes les opérations aient été planifiées conformément aux critères et aux délais établis par le Conseil de sécurité, il reste indispensable d'assurer un déploiement rapide au moment du démarrage des missions ou dans les situations de montée en puissance. Cent pour cent des grands objectifs (objectif biennal : 90 %) ont été définis et réalisés pour toutes les opérations et missions conduites par le Département.

- c) *Unité de vues du Secrétariat, des États Membres et des autres parties prenantes quant aux futures orientations du maintien de la paix et des différentes opérations*

177. Le Département a continué de recenser les difficultés, les possibilités et les priorités propres à chaque opération et au maintien de la paix en général et de mettre au point des solutions permettant de relever ces défis et de les expliquer aux acteurs extérieurs. Il s'est employé à promouvoir dans la mesure du possible une position unifiée des États Membres en matière de processus politiques et d'opérations. Il a conduit des examens stratégiques pour huit missions (FISNUA, MINUAD, MINUL, MINUSMA, MINUSS, MINUSTAH, MONUSCO et ONUCI), ainsi qu'un certain nombre d'évaluations techniques afin d'adapter et de dimensionner les missions en fonction de l'évolution des circonstances et des nouveaux mandats. Au cours de la période considérée, le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix a procédé à l'examen de la FISNUA, de la MINUAD, de la MINUSCA, de la MINUSMA, de la MINUSS, de la MINUSTAH et de la MONUSCO et a formulé des recommandations sur les problèmes systémiques propres à chaque mission et sur les mesures à prendre pour renforcer l'efficacité et l'efficience du personnel en tenue. Cent pour cent des objectifs concernant la mise en œuvre des programmes de réforme pendant l'exercice ont été réalisés (objectif biennal : 85 %).

Sous-programme 1 **Opérations**

- a) *Amélioration de la qualité des rapports présentés au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents, afin que les décisions sur les questions relatives au maintien de la paix puissent être prises toutes en connaissance de cause*

178. Cent pour cent des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité (objectif biennal : 100 %) ont rendu compte des réunions d'information tenues avec les pays qui fournissent des contingents et les membres du Conseil de sécurité. Des exposés ont été présentés au Conseil de sécurité et au Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Les recommandations de la Cinquième Commission, du CCQAB, du Comité des contributions et du Comité des commissaires aux comptes ont été appliquées. Le Bureau des opérations a donné des conseils sur les opérations de maintien de la paix en cours ou potentielles, l'exécution des mandats, l'intégration et les besoins opérationnels des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales régionales et sous-régionales et les médias. Au cours de l'exercice considéré, toutes les recommandations concernant de nouvelles opérations de maintien de la paix ou d'importants changements à apporter à des opérations en cours ont été intégrées dans des résolutions du Conseil de sécurité (objectif biennal : 100 %).

- b) *Gestion efficace et rationnelle des opérations de maintien de la paix*

179. Le Bureau a donné des orientations à 16 opérations de maintien de la paix (objectif biennal : 16) et à une mission politique spéciale, de façon à garantir une approche intégrée de la consolidation de la paix. La planification de toutes les missions a été achevée dans le respect des exigences du Conseil de sécurité quant au

fond et aux délais (objectif biennal : 100 %). Ces processus de planification comprennent le déploiement de la MINUSMA et de la MINUSCA (y compris le transfert de la MISCA); la reconfiguration, la transformation et la mise en œuvre du mandat de la MONUSCO; la réorganisation de la MINUSS en fonction de ses priorités révisées; la consolidation de la MINUSTAH; la révision des priorités et la réorganisation de la MINUAD; la reconfiguration et le retrait de l'ONUCI et de la MINUL (qui est suspendue en raison de la crise de l'Ebola); la planification de la transition de l'UNFICYP; et l'établissement d'une mission conjointe de l'ONU et de l'Union africaine chargée d'examiner les critères de déploiement d'une opération de maintien de la paix en Somalie.

Sous-programme 2

Questions militaires

a) Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

180. Le Bureau des affaires militaires a élaboré 11 plans militaires liés au concept général d'opérations ou aux règles d'engagement et de comportement. Le Bureau a eu besoin d'environ sept jours (objectif biennal : 7) pour élaborer les plans militaires à compter de la date d'adoption de la résolution du Conseil de sécurité. Il a déployé une équipe d'appui au personnel militaire à la MINUSCA pour sa phase de démarrage et à la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, et a conservé la capacité de déployer jusqu'à 14 militaires à l'appui d'une nouvelle mission ou d'une montée en puissance à hauteur de 90 jours. Au 30 novembre 2015, 1 824 experts militaires des Nations Unies en mission (dont 88 femmes) et 92 620 membres des contingents (dont 2 863 femmes) étaient déployés. Au 31 décembre 2015, 29 États Membres avaient officiellement enregistré leurs annonces de contributions. Le Bureau a préparé les demandes officielles d'annonces de contributions aux États Membres afin d'entamer la constitution des forces dans les cinq jours qui suivent la finalisation des documents de planification (objectif biennal : 5).

b) Meilleure efficacité des composantes militaires des opérations de maintien de la paix

181. Le Bureau a traité un total de 259 recommandations sur les activités opérationnelles militaires figurant dans les rapports de fin d'affectation des chefs des composantes militaires, dans les rapports de visite consultative sur les aspects opérationnels, les rapports de visites préalables et de visites d'évaluation et les études sur les capacités militaires, dont 244 (94 %) (objectif biennal : 100 %) ont été appliquées. Le Bureau a traduit le United Nations Battalion Manual en français (sous le titre Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies) en janvier 2015 et a produit un rapport sur les lacunes des capacités militaires (février 2015); le Guide à l'usage des quartiers généraux des forces des Nations Unies (novembre 2015); un guide sur la garantie de l'état de préparation opérationnelle et l'amélioration de la performance (décembre 2015) et 11 manuels à l'usage des unités militaires des Nations Unies. En outre, le Bureau a donné trois ateliers régionaux sur l'utilisation des manuels à l'usage des unités militaires des Nations Unies et a fait deux exposés sur le cadre de garantie de l'état de préparation.

Sous-programme 3
État de droit et institutions chargées de la sécurité

- a) *Réduction du temps nécessaire pour déployer et mettre en place les composantes état de droit et sécurité des opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité*

182. Les effectifs de la Force de police permanente ont été déployés à la MINUSCA dans les 28 jours (objectif biennal : 30) qui ont suivi l'adoption de la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité, le 10 avril. De plus, le personnel du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires a été déployé à la FISNUA, à la MINUSCA, à la MINUSMA, à la MINUSTAH, à la MONUSCO et à l'ONUCI, et dans les 45 jours qui ont suivi l'adoption des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Des spécialistes de la lutte antimines ont été déployés à la MINUSCA dans un délai de 30 jours (objectif biennal : 15). Le personnel de la réforme du secteur de la sécurité a été déployé à la MINUSCA et à la MINUSMA dans un délai de 30 jours.

- b) *Amélioration de l'efficacité des composantes état de droit et sécurité des opérations de maintien de la paix*

183. Les composantes police, justice, services pénitentiaires, lutte antimines et désarmement, démobilisation et réintégration se retrouvent dans les plans de cinq missions intégrées (MINUAD, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS et ONUCI). Une composante réforme du secteur de la sécurité est inscrite dans les plans de deux missions intégrées (MINUSMA et ONUCI). Les concepts d'opération et les plans intégrés pour les composantes police et autres composantes en relation avec l'état de droit et la sécurité ont été examinés sur la base des modifications de mandat et de l'évolution de la situation dans les zones des missions. Du personnel pour l'état de droit et les institutions chargées de la sécurité a été déployé dans 13 pays (objectif biennal : 13). Les concepts d'opération concernant les composantes de police du BINUGBIS, de la MINUL, de la MINUSCA, de la MINUSS et de l'UNFICYP, ont été élaborés et finalisés. Des directives d'opération ont été données à la MONUSCO en lieu et place du concept d'opération, pour des raisons techniques (transfert dans l'est de la République démocratique du Congo) et à la MINUL (lutte contre l'Ebola en 2014).

- c) *Prise de conscience accrue des dangers des mines terrestres et des restes explosifs de guerre dans les pays touchés*

184. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a contribué à une meilleure prise de conscience des mines terrestres et des risques d'explosion en mobilisant différents moyens – rapport annuel de 2014, médias sociaux, outils en ligne tels que l'application « sensibilisation à la sécurité face aux mines terrestres et aux restes explosifs de guerre » mise au point par le Service, déclarations dans la presse mondiale et manifestations internationales. Le Service a participé à la Journée internationale de sensibilisation aux dangers des mines et d'assistance à la lutte antimines (4 mai) en organisant plusieurs réunions-débats, expositions, projections de films et conférences de presse. L'Observatoire des mines a fait état d'un nombre total de 3 678 victimes dans le monde en 2014 (objectif biennal : 3 500), soit une augmentation de 12 % par rapport au chiffre de 3 308 victimes pour 2013. Les efforts de sensibilisation du Service de la lutte antimines se sont adressés à un

public planétaire très divers et ont favorisé la prise de conscience des dangers des mines terrestres et autres explosifs dans les pays touchés par un conflit.

Sous-programme 4
Politiques, évaluation et formation

- a) *Fourniture et diffusion en temps utile de directives, d'instructions permanentes et de normes et outils de formation conformes aux principes de l'Organisation des Nations Unies et tenant compte des retours d'expérience*

185. La Division des politiques, de l'évaluation et de la formation a téléchargé dans ses bases de données électroniques 25 000 documents concernant les directives, la mise en commun des connaissances, les retours d'expérience et les meilleures pratiques (objectif biennal : 25 000). Toutes les normes de formation au maintien de la paix élaborées (objectif biennal : 100 %) ont été mises à la disposition des États Membres, des opérations sur le terrain, des partenaires régionaux et des établissements de formation pour appuyer la formation préalable au déploiement, la formation à l'entrée en fonctions et la formation continue. Une plateforme de ressources en ligne ([http://ppdb.un.org/Nav %20Pages/PolicyFramework_Default.aspx](http://ppdb.un.org/Nav%20Pages/PolicyFramework_Default.aspx)) a été mise en place au cours de l'exercice considéré et permet aux États Membres et aux institutions partenaires d'accéder facilement à des documents d'orientation et de formation sur les opérations de maintien de la paix n'importe où dans le monde.

2. Département de l'appui aux missions

Direction exécutive et administration

- a) *Administration efficace du programme de travail*

186. Le Département de l'appui aux missions a continué de suivre et d'évaluer la ponctualité de la prestation de ses services. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des produits (objectif biennal : 100 %) ont été exécutés dans les délais ou en avance. Au cours des deux dernières décennies, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont prouvé leur souplesse et ont été déployées dans de nombreuses configurations. Le succès n'est jamais garanti, car les activités de maintien de la paix interviennent dans les environnements physiques et politiques les plus difficiles. Les opérations sur le terrain se heurtent à des défis majeurs dans de nombreux domaines. Malgré tout, le maintien de la paix se révèle l'un des outils les plus efficaces dont nous disposons pour aider les pays hôtes sur le chemin ardu qui mène du conflit à la paix.

- b) *Appui efficace et rationnel et conseils techniques s'agissant des activités d'appui que le Département de l'appui aux missions doit fournir aux opérations sur le terrain ainsi qu'aux organes intergouvernementaux, aux États Membres et aux pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police*

187. Le Département a continué de dispenser efficacement une gamme complète de services administratifs et d'appui logistique à toutes les opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales, et de fournir un appui direct à la Mission de maintien de la paix de l'Union africaine en Somalie. Cent pour cent des grands objectifs (objectif biennal : 100 %) ont été réalisés pour toutes les opérations et missions soutenues par le Département. La mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions a donné des résultats concrets. Ainsi, les services partagés

permettent de faire des économies d'échelle, à telle enseigne que plus de 70 % du personnel autorisé reçoit le soutien d'un prestataire de services à distance. Les structures d'appui se sont allégées puisque le nombre de postes d'appui autorisés pour un effectif autorisé de 1 000 personnes dans les missions a diminué de 16 % suite à la suppression de plus de 1 600 postes d'appui alors que l'effectif en tenue autorisé a augmenté de 12 % (ces calculs reposent sur les budgets approuvés et les tableaux d'effectifs pour la période 2010-2011 à 2014-2015, à l'exclusion de l'UNSOA).

- c) *Unité de vues du Secrétariat, des États Membres et des autres parties prenantes quant aux orientations futures du maintien de la paix et des différentes opérations*

188. Les principes et outils de la stratégie globale d'appui aux missions ont été utilisés dans les récents déploiements de missions, notamment de la MINUSCA, et dans des missions dynamiques telles que la MINUSS, la MINUSMA, l'UNSOA ou la MONUSCO, afin de répondre à de nouvelles exigences. Outre qu'elle fournit un cadre pour les réformes de la prestation de services aux missions, la stratégie se traduit par des économies concrètes et des gains d'efficacité. Au cours de l'exercice considéré, tous les détails sur les avantages et résultats ont été communiqués à l'Assemblée générale dans les quatrième et cinquième rapports annuels sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/68/637 et A/69/651), ainsi que dans les annexes du rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies consacrées à la stratégie globale d'appui aux missions (A/68/731 et A/69/751). Cent pour cent des objectifs concernant la mise en œuvre de la stratégie ont été réalisés en 2014-2015 (objectif biennal : 100 %).

Sous-programme 5 **Appui administratif aux missions**

- a) *Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité*

189. En août 2015, les taux d'occupation des postes de personnel recruté sur le plan international étaient dans la fourchette souhaitée ou en-deçà de celle-ci dans huit opérations de maintien de la paix, à savoir la MINURSO, la FNUOD, la MINUL, l'UNMOGIP, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, la MANUL (Mission d'appui des Nations Unies en Libye) et l'ONUST. Aucune autre mission n'a pu atteindre les taux d'occupation prévus au budget. En août 2015, le taux général d'occupation des postes de personnel recruté sur le plan international s'établissait à 82 % (objectif biennal – 84,5 %). En raison des retards imputables à la refonte du système informatique utilisé dans les missions pour la gestion des ressources humaines, les dernières données disponibles remontent au 31 août 2015.

- b) *Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix*

190. Il demeure difficile de recruter et de maintenir des femmes en poste dans les opérations hors Siège, en particulier dans les postes de rang supérieur. En août 2015, dans les opérations de maintien de la paix, on ne comptait encore que 28,9 %

de femmes parmi le personnel recruté sur le plan international (objectif biennal – 31 %). En février 2014, dans l'objectif d'accroître le nombre de femmes occupant des postes de rang supérieur dans les missions, la Division du personnel des missions a lancé une filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction. Ce projet faisait suite aux recommandations destinées à rectifier le déséquilibre hommes-femmes dans la composante civile des opérations de maintien de la paix qui avaient été formulées dans l'étude menée conjointement en 2013 par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Département des affaires politiques. L'objectif de l'initiative était d'augmenter le nombre des femmes candidates ou nommées à des postes de responsabilité des classes D-1 ou D-2 dans des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Après examen de 2 000 candidatures, un groupe d'experts a recommandé d'en inclure 129 dans la filière de sélection et huit candidates ont été retenues pour occuper des postes des classes P-5, D-1 et D-2 et du rang de sous-secrétaire général. Le Département de l'appui aux missions a maintenu à trois mois le délai moyen de traitement des demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents (de la réception de la demande certifiée par la mission à son approbation par le Département), pendant l'exercice 2014-2015 (objectif biennal : 3 mois).

c) Communication plus rapide des allégations de comportement répréhensible

191. La Division a évalué les délais de communication des allégations de comportement répréhensible. Au 31 décembre 2015, toutes les allégations de comportement répréhensible avaient été enregistrées par les opérations de maintien de la paix dans le Système de suivi des fautes professionnelles dans un délai de sept jours suivant leur réception (objectif biennal : 7). Dans les très rares cas où l'enregistrement a été légèrement retardé, les missions en ont indiqué les motifs précis. De même, ces allégations ont fait l'objet d'un renvoi à des fins d'enquête dans un délai de trois jours (objectif biennal : 3).

Sous-programme 6
Services d'appui intégrés

a) Réduction du temps nécessaire pour planifier, déployer rapidement et mettre en place les opérations de maintien de la paix et les autres missions des Nations Unies approuvées par le Conseil de sécurité

192. Le matériel logistique et les moyens d'appui destinés aux premières équipes de démarrage et aux premiers déploiements de contingents et d'effectifs de police ont été mis en place dans un délai de 90 jours suivant l'établissement du mandat par le Conseil de sécurité (objectif biennal : 90). La Division de l'informatique et des communications a amélioré ses capacités de déploiement rapide en fournissant ses services de communication informatique et vidéo dans les missions sur le terrain dans un délai de 20 heures suivant l'arrivée du matériel et du personnel (objectif biennal : 20).

- b) *Amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales appuyées par le Département de l'appui aux missions*

193. La Division de l'informatique et des communications a fourni à toutes les missions un réseau longue distance qui fonctionnait 99,8 % du temps (objectif biennal : 99,8 %). Des contrats-cadres portant sur toutes les catégories d'appui au maintien de la paix sont demeurés valides et actifs 365 jours par an (objectif biennal : 365).

B. Missions de maintien de la paix

1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

- a) *Le Conseil de sécurité est informé sans délai du non-respect de ses résolutions*

194. L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve a continué à faire directement rapport au Siège de l'Organisation des Nations Unies sur l'évolution régionale concernant les parties au conflit arabo-palestinien dans les domaines politique, militaire et en matière de sécurité. Le Groupe d'observateurs au Liban et le Groupe d'observateurs au Golan ont continué à faire directement rapport sur leurs activités opérationnelles à la FINUL et à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). La fonction de liaison régionale, appuyée par des bureaux de liaison en Égypte, au Liban, en République arabe syrienne et à Jérusalem pour Israël et la Jordanie a fourni des renseignements et des analyses pertinentes en temps voulu et contribué à ce que le Département et les missions de maintien de la paix soient au fait de la situation au Moyen-Orient. L'intégration du Groupe d'observateurs au Liban et de la FINUL a été renforcée, notamment dans le domaine des enquêtes conjointes portant sur les violations de la Ligne bleue. Suite à la réinstallation temporaire de la plupart des militaires de la FNUOD du secteur Bravo, le rôle du Groupe d'observateurs au Golan a été modifié pour optimiser les activités des observateurs militaires. L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve a entièrement atteint son objectif, 100 % des rapports d'observation ayant été présentés au Secrétaire général en temps voulu, par l'entremise de la FINUL et de la FNUOD (objectif biennal : 100 %).

2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

- a) *Présence d'observateurs militaires des Nations Unies dans des postes établis sur le terrain de part et d'autre de la ligne de contrôle, afin de déceler les violations du cessez-le-feu*

195. Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan a déployé des observateurs militaires dans sept postes établis sur le terrain, dans la région du Cachemire administrée par le Pakistan et au Pendjab au Pakistan, et dans trois postes dans la région du Cachemire administrée par l'Inde, pour suivre les faits nouveaux se rapportant au cessez-le-feu de part et d'autre de la ligne de contrôle. Les opérations du Groupe d'observateurs militaires dans la région du Cachemire administrée par l'Inde ont continué à se limiter à des mouvements et communications administratifs, parce que depuis longtemps le Gouvernement indien ne reconnaît pas officiellement le mandat de la Mission. De plus, il a été difficile au Groupe d'observateurs militaires d'assurer une présence soutenue dans la région du

Cachemire administrée par l'Inde, en raison des retards dans la délivrance de visas. Le Groupe d'observateurs a enquêté sur les 184 plaintes émanant de l'armée pakistanaise, concernant des violations présumées du cessez-le-feu. L'armée indienne ne soumet pas de plaintes concernant des violations présumées du cessez-le-feu à la Mission. Les rapports et les synthèses concernant l'intégralité des enquêtes réalisées (objectif biennal : 100 %) ont été communiqués en temps voulu au Siège de l'Organisation des Nations Unies et aux deux parties, respectivement.

b) *Efficacité des patrouilles, des inspections et des enquêtes portant sur des violations du cessez-le-feu*

196. Le Groupe d'observateurs a effectué librement 4 099 tâches opérationnelles (objectif biennal : 5 000), dont 184 enquêtes, 2 871 missions de reconnaissance, 684 observations dans des postes et 360 missions sur le terrain. Toutes les activités opérationnelles ont été réalisées dans la région du Cachemire administrée par le Pakistan. L'intégralité des plaintes concernant des violations présumées du cessez-le-feu et de l'espace aérien ont fait l'objet d'enquêtes (objectif biennal : 100 %).

Chapitre 6 Utilisations pacifiques de l'espace

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies a continué de promouvoir la coopération internationale dans l'espace aux fins du développement économique, social et scientifique. Grâce au soutien actif fourni aux États Membres en matière d'immatriculation des objets spatiaux, cinq États ont indiqué avoir créé un registre national. Deux ratifications et une déclaration ont été reçues concernant des traités relatifs à l'espace. Un sixième centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique a été créé. Neuf activités de renforcement des capacités ont été organisées dans huit pays à l'intention de 750 spécialistes; elles portaient sur les sciences spatiales fondamentales, les techniques spatiales fondamentales, l'exploration de l'espace par l'homme, les systèmes mondiaux de navigation par satellite, la gestion des ressources naturelles et le droit de l'espace. La coopération avec la CESAP, la CEDEAO, le Bureau des affaires de désarmement et l'Union internationale des télécommunications (UIT) a été renforcée et des relations de coopération ont été établies pour la première fois avec l'Organisation internationale de l'aviation civile s'agissant des questions de transport spatial et avec Digital Globe Inc. pour faciliter l'accès à des produits satellites à résolution élevée et très élevée et leur utilisation par les organismes des Nations Unies dans le cadre de leurs activités. Le programme a également contribué activement à la sensibilisation et aidé les pays à utiliser les informations recueillies par satellite aux fins de la gestion des catastrophes; il a notamment incité huit nouveaux pays à renforcer leur résilience contre les catastrophes et organisé 12 activités de renforcement des capacités dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (ONU-SPIDER).

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

En juin 2015, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique n'est pas parvenu à un accord qui aurait permis la mise en œuvre des activités du programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales pendant le restant de l'année 2015, ce qui a empêché le Bureau de s'acquitter intégralement de son mandat et d'obtenir les réalisations escomptées connexes. Quatre des activités ont été reportées à 2016, pour atténuer les incidences sur le programme. D'autres problèmes ont concerné la signature en temps voulu de lettres d'échange avec les gouvernements.

197. Les résultats susmentionnés ont été déterminés sur la base de l'exécution de 100 % des 354 produits quantifiables prescrits, contre 98 % pendant l'exercice biennal précédent. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 4 en 2012-2013 à 11 en 2014-2015.

198. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès ont été énoncés dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/6 (Sect. 6) et Corr.1).

Réalisations au titre du programme

- a) *Meilleure compréhension par la communauté internationale du régime juridique institué par l'ONU pour régir les activités extra-atmosphériques, plus grande adhésion à ce régime et généralisation de son application*

199. Le programme a activement contribué à l'action menée par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et par son sous-comité juridique pour renforcer la mise en œuvre des traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Le Bureau des affaires spatiales a dispensé à 42 pays (objectif biennal – 44) un appui concernant la constitution ou le renforcement de leurs capacités en matière de droit de l'espace. Une activité prévue en 2015 a dû être annulée pour des motifs sans relation avec les efforts de renforcement des capacités. Deux activités de renforcement des capacités visant à favoriser une meilleure compréhension du droit de l'espace et une assistance technique juridique ont été fournies aux États Membres qui en avaient fait la demande. En conséquence, deux ratifications de traités ont été déposées par deux États Membres et une organisation internationale intergouvernementale a présenté une déclaration au titre de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Grâce au soutien actif fourni aux États Membres en matière d'immatriculation des objets spatiaux, cinq États ont indiqué avoir créé un registre national, ce qui porte à 64 le nombre total des mesures prises par les États et les organisations intergouvernementales (objectif biennal : 52).

- b) *Renforcement de la capacité des pays d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications, notamment les systèmes mondiaux de navigation par satellite, en particulier dans les domaines touchant au développement durable*

200. À la fin de 2015, 63 pays au total (objectif biennal : 58) avaient bénéficié d'une formation facilitée par le Programme, tandis que 55 pays (objectif biennal

– 54) avaient bénéficié d'un appui concernant les utilisations des sciences et techniques spatiales. Grâce à la fourniture d'un appui technique, un sixième Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique a été créé en 2014. Huit activités réalisées dans sept pays étaient consacrées au renforcement des capacités des pays en matière de sciences spatiales fondamentales, de technologies spatiales fondamentales, de systèmes mondiaux de navigation par satellite et d'exploration de l'espace par l'homme, au moyen d'applications spatiales dans les domaines des applications maritimes, de la télésanté et de la télé-épidémiologie et de la gestion des ressources naturelles. Vingt-cinq États et entités (objectif biennal : 20) ont pris part à des activités visant à améliorer la compatibilité et l'interopérabilité des services de positionnement, de navigation et de synchronisation par satellite. Le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite a permis de réunir 227 spécialistes pendant l'exercice biennal.

- c) *Amélioration de la cohérence et de l'effet de synergie dans les travaux relatifs à l'espace menés par les organismes des Nations Unies et d'autres entités internationales qui utilisent les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour promouvoir le développement humain et renforcer le développement général des capacités*

201. Fin 2015, 32 activités avaient été menées par des organismes des Nations Unies et des entités spatiales (objectif biennal : 26) pour sensibiliser à l'importance des techniques spatiales, en accroître l'utilisation et renforcer les capacités dans ce domaine. Le Bureau des affaires spatiales a assuré le service des trente-quatrième et trente-cinquième sessions de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, la tenue en 2014 d'une session informelle consacrée à la contribution des techniques spatiales au programme de développement pour l'après-2015, et celle, en 2015, d'une Conférence internationale sur l'observation de la Terre consacrée au thème : « Solutions mondiales aux problèmes de développement durable dans les sociétés à risque ». En coopération avec le Centre de technologies spatiales appliquées et de microgravité et le Centre aérospatial allemand, un nouveau programme de bourses sur les sciences de la microgravité a été lancé. Un atelier régional sur les problèmes relatifs à la gestion des catastrophes en Indonésie a été organisé en coopération avec la CESAP et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Pour la première fois, le Bureau a également entamé une coopération avec l'OACI concernant les activités de transport spatial réalisées par des intervenants non gouvernementaux.

- d) *Meilleure compréhension et acceptation, de la part des pays et des organisations régionales et internationales compétentes, des moyens d'accès aux divers types d'informations d'origine spatiale en vue d'appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes et engagement accru de leur part à développer les capacités d'utilisation de ces informations*

202. Huit nouveaux pays (Bhoutan, El Salvador, Gabon, Honduras, Kenya, Mongolie, République démocratique populaire lao et Zambie) ont bénéficié d'un appui consultatif technique aux fins de renforcer leurs institutions, de rendre leurs cadres politiques et stratégiques opérationnels, de réduire leur vulnérabilité et d'accroître la résilience de leur population et de leurs infrastructures face aux

catastrophes. Ceci a porté à 39 (objectif biennal : 30) le nombre total des pays bénéficiant d'une assistance consultative technique. Le nombre de communautés d'intervention d'urgence utilisant les informations fournies par liaisons satellites est passé à neuf pendant l'exercice biennal (objectif biennal : 8). Les représentants de 75 pays ont bénéficié d'un appui dans le cadre de 12 activités de renforcement des capacités organisées sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER). Le portail de connaissances UN-SPIDER (<http://www.un-spider.org/>) est maintenant disponible en espagnol et en français. Le Bureau a également coordonné la création d'un partenariat international associant huit organismes clefs en matière d'observation de la Terre en vue de promouvoir l'emploi des techniques et applications spatiales aux fins de l'atténuation des risques liés aux catastrophes, auquel il a été fait référence dans le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030.

Chapitre 8

Affaires juridiques

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des affaires juridiques a dispensé des conseils et une assistance juridique extensifs à la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et mis la dernière main aux instruments juridiques nécessaires. Au cours de l'exercice, on n'a relevé aucun cas où les privilèges et immunités de l'Organisation n'auraient pas été défendus par le Bureau des affaires juridiques, sauf renonciation expresse. Les demandes d'indemnisation présentées pendant l'exercice biennal, qui représentaient une somme totale de 9 018 078 dollars, ont été satisfaites pour un montant de 2 638 080 dollars, soit 29 % du montant initialement réclamé. Les arrêts rendus par le Tribunal d'appel des Nations Unies dans des affaires où le Bureau faisait office de défenseur ont eu pour effet de réduire d'environ 3,1 millions de dollars le montant des sommes dues par l'Organisation au titre de décisions du Tribunal du contentieux administratif. S'agissant du droit de la mer, 120 cartes marines et listes de coordonnées ont été déposées par les États en application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer à la fin de l'exercice biennal, soit 27 de plus que l'objectif fixé à 93. Des progrès notables ont été accomplis dans la modernisation du droit commercial; on peut en effet citer l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux, l'adoption du Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités et l'invitation faite par l'Assemblée générale au Secrétaire général pour qu'il mette en place le registre correspondant. En 2015, dans le

cadre du programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, le Bureau des affaires juridiques a organisé pour la première fois un séminaire sur le droit international à l'intention des États arabes.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le Groupe d'enquête externe indépendant sur l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par les forces internationales de maintien de la paix en République centrafricaine a recommandé, dans son rapport, que l'Organisation des Nations Unies adopte « une conception de l'immunité fondée sur une présomption de coopération et de participation active des membres du personnel de l'ONU aux procédures d'établissement des responsabilités ». Il a également préconisé « de prendre des mesures pour réduire les délais liés au processus d'évaluation des demandes d'immunité ainsi que sa complexité ». Pour donner suite aux recommandations du Groupe, le Bureau a recensé un certain nombre de domaines à examiner et agit en conséquence : il a notamment évalué les mesures spécifiques qui pourraient être prises pour accélérer les processus d'examen juridique, en particulier s'agissant d'affaires relatives à l'exploitation et à des atteintes sexuelles. Il a réalisé de nouvelles activités d'évaluation pendant la période considérée. Alors que les États Membres sont moins désireux de répondre à des enquêtes de satisfaction, le Bureau devra examiner de nouvelles méthodes et notamment l'élaboration d'une politique et d'un plan relatifs à l'évaluation.

203. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 90 % des 1 878 produits quantifiables prescrits, contre 89 % au cours de l'exercice biennal précédent. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 40 en 2012-2013 à 24 en 2014-2015.

204. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 8)]

Direction exécutive et administration

a) Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation

205. Le Bureau des affaires juridiques a soumis 93 % de sa documentation (objectif biennal : 92 %) dans les délais prescrits. Il a veillé scrupuleusement à la réalisation de cet indicateur de résultat et a donc généralement dépassé l'objectif fixé durant ces dernières années.

b) Renforcement de la coordination des travaux des conseillers juridiques et des attachés de liaison juridique du système des Nations Unies

206. Le Bureau a tenu les six réunions prévues (objectif biennal : 6) en collaboration avec les autres conseillers juridiques pendant l'exercice biennal, comme proposé dans son programme de travail. Ces réunions ont accueilli de très nombreux participants et fait l'objet de réactions positives. Elles ont servi de cadre

à l'échange d'enseignements tirés de l'examen des questions juridiques les plus importantes mené par le Bureau avec les conseillers juridiques de diverses entités du système des Nations Unies, au Siège et dans les bureaux extérieurs.

Sous-programme 1

Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies

- a) *Fonctionnement efficace des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, conformément au droit international, y compris le régime juridique de l'ONU, et fourniture d'un appui aux mécanismes internationaux de justice, conformément aux décisions des organes délibérants*

207. Le Bureau du Conseiller juridique a continué à répondre à la demande de services juridiques émanant de divers clients du système des Nations Unies et veillé à ce que ses conseils et ses services soient d'excellente qualité et fournis dans les délais prescrits. Dans 99 % des cas (objectif biennal : 98 %), il a mis la dernière main aux instruments juridiques concernant les activités de l'Organisation des Nations Unies, en particulier s'agissant de deux nouvelles missions, à savoir la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Le Bureau a dispensé des conseils concernant des points de droit international et l'accès humanitaire qui ont facilité les efforts déployés par l'Organisation face aux crises en République arabe syrienne, en Ukraine et au Yémen. L'assistance accordée au titre de l'intervention de l'Organisation face à l'épidémie de choléra en Haïti a été elle aussi vivement appréciée par de multiples clients, dont des entités des Nations Unies, les États Membres et le pays d'accueil. Les enseignements tirés ont été communiqués aux conseillers juridiques de diverses entités des Nations Unies, au Siège et dans les bureaux extérieurs.

Sous-programme 2

Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies

- a) *Protection optimale des intérêts juridiques de l'Organisation*

208. Le statut et les privilèges et immunités de l'Organisation ont été maintenus dans tous les cas, sauf lorsque l'Organisation a renoncé volontairement à les faire appliquer (objectif biennal : maintien dans tous les cas).

- b) *Réduction dans toute la mesure possible du montant total des obligations découlant de la responsabilité juridique de l'Organisation*

209. Pendant l'exercice biennal, la Division des questions juridiques générales a réglé des plaintes à l'encontre l'Organisation et ramené à 2 638 080 dollars le montant des réclamations formées, soit 29 % (objectif biennal : 35 %) du montant réclamé à l'origine (9 018 078 dollars). De plus, en application d'arrêts rendus par le Tribunal d'appel des Nations Unies dans des affaires où la Division des affaires juridiques générales faisait office de conseil, les sommes dont l'Organisation était redevable au titre de décisions du Tribunal du contentieux administratif ont été réduites d'environ 3,1 millions de dollars.

Sous-programme 3

Développement progressif et codification du droit international

a) Progrès dans l'élaboration d'instruments juridiques

210. La Division de la codification a continué d'assurer le secrétariat d'un certain nombre d'organes juridiques, dont la Sixième Commission de l'Assemblée générale et la Commission du droit international, et de leur apporter un appui technique. Les travaux concernant des instruments juridiques en cours d'établissement ont nettement progressé dans 77 % des cas (objectif biennal : 40 %). Les réalisations les plus remarquables de l'exercice biennal concernent l'activité de la Commission, qui a achevé la deuxième lecture du projet d'articles sur l'expulsion des étrangers, la première lecture du projet d'articles sur la protection des personnes en cas de catastrophe ainsi que ses études sur le principe « extraditer ou juger » et sur la clause de la nation la plus favorisée. Des progrès modérés ont été enregistrés s'agissant des instruments concernant, entre autres, les accords et pratiques ultérieures dans le contexte de l'interprétation des traités, l'immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État et la détermination du droit international coutumier.

b) Amélioration de la connaissance et de la compréhension du droit international

211. La Division de la codification a poursuivi le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international en organisant le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, des cours régionaux de droit international à l'intention des États africains et, pour la première fois, un séminaire de droit international à l'intention des États arabes. La Division a enregistré un taux de satisfaction de 100 % (objectif biennal : 90 %) sur la base des réponses des participants à l'enquête relative à la formation en droit international. Elle a en outre continué à étoffer la médiathèque de droit international des Nations Unies avec l'acquisition de nouveaux enregistrements de conférences et d'archives audiovisuelles. Elle a diffusé ses publications juridiques à 163 utilisateurs finaux (objectif biennal : 150), en particulier des spécialistes et des universitaires de pays en développement. Elle a progressé sur la voie de l'élimination des arriérés du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et poursuivi ses travaux sur les volumes portant sur la période 2000-2009.

Sous-programme 4

Droit de la mer et affaires maritimes

a) Participation accrue des États à la mise en œuvre effective de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords d'application

212. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer a continué de contribuer à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords d'application en fournissant des données, des conseils et une assistance, aux États, aux organisations intergouvernementales et aux autres entités concernées, en établissant les rapports annuels du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer (A/69/71 et Add.1 et A/70/74 et Add.1) et d'autres documents et publications et en assurant efficacement le service des réunions de l'Assemblée générale et des organes conventionnels. De ce fait, le nombre d'États parties à la Convention et aux accords relatifs à l'application de la Convention est passé de 392 en décembre 2013 à 396 en décembre 2015 (objectif biennal : 388). En outre, à la

fin de l'exercice, 120 cartes marines et listes de coordonnées avaient été déposées par des États en application de la Convention (objectif biennal : 93).

b) Amélioration de la coopération et de la coordination entre parties prenantes aux fins d'une exploitation fructueuse des océans et des mers

213. Le nombre des recommandations promulguées par la Commission des limites du plateau continental est passé à 22 en décembre 2015 (objectif biennal : 20). En outre, pendant l'exercice biennal, la Division a participé à 142 activités au niveau international (objectif biennal : 49) visant à promouvoir l'exploitation durable des océans et des mers, l'utilisation équitable et rationnelle de leurs ressources, la conservation de leurs ressources biologiques et l'étude, la protection et la préservation du milieu marin. Cette augmentation peut être attribuée en partie à l'appui accru que la Division accorde aux réunions intergouvernementales et activités de renforcement des capacités ainsi qu'à son activité dans le cadre du Mécanisme de coordination interinstitutions pour les questions marines et côtières (ONU-Océans), pour lequel le Conseiller juridique de l'ONU fait office de coordonnateur. En outre, la Division a assuré l'organisation ou participé à l'exécution de 99 activités (objectif biennal : 97) visant à améliorer la coopération dans le domaine de la conservation et de l'utilisation rationnelle des ressources biologiques marines et, en particulier, de la diversité biologique dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

c) Facilitation des prises de décision de l'Assemblée générale et d'autres organes en vertu de la Convention

214. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer a aidé l'Assemblée générale et les organes créés en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer à prendre des décisions en améliorant les services assurés aux organes de l'Assemblée générale et aux organes conventionnels et en publiant les rapports annuels du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer et d'autres documents suite à des demandes de l'Assemblée générale. En moyenne 95,4 % des États Membres et des autres entités (objectif biennal : 70 %) ont indiqué qu'ils étaient satisfaits des services fournis par la Division.

Sous-programme 5

Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international

a) Réels progrès dans la modernisation du droit commercial et des pratiques commerciales et la réduction des incertitudes et des obstacles juridiques résultant de l'inadaptation et de la disparité des lois ou de divergences dans l'interprétation et l'application des lois

215. Des progrès notables ont été accomplis dans la modernisation du droit commercial; on peut en effet citer l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux, l'adoption du Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités et l'invitation à mettre en place le registre correspondant faite par l'Assemblée générale au Secrétaire général. La Division du droit commercial international s'est tout particulièrement employée à promouvoir l'adoption et l'application des derniers instruments en date de la

CNUDCI, ce qui a donné lieu à 85 formalités conventionnelles et incorporations des textes de la CNUDCI dans le droit national (objectif biennal : 35). Les 208 décisions judiciaires et arbitrales fondées sur ces textes (objectif biennal : 180) qui ont été signalées pendant l'exercice constituent des preuves objectives de leur utilité pratique.

b) Prise de conscience et compréhension accrues des questions de droit commercial international et application plus large des normes de la CNUDCI

216. Le nombre des publications consacrées aux travaux de la CNUDCI et le nombre de références à la Commission dans les bases de données juridiques ont régulièrement augmenté. Au cours de l'exercice biennal, 1 022 publications récentes contenant des références relatives à la CNUDCI (objectif biennal : 900) ont été ajoutées aux bibliographies annuelles de la Commission. Le nombre de pages consultées sur le site Web de la CNUDCI (<http://www.uncitral.org/>) est un indicateur indirect mais important de l'intérêt que le monde extérieur porte aux textes élaborés par la Commission. Suite à l'insertion, en octobre 2014, de liens avec les nouveaux réseaux sociaux sur le site Web de la CNUDCI, à savoir un microblog Tumblr et une présence sur LinkedIn, le nombre moyen de visites quotidiennes sur le site Web a nettement augmenté, pour s'établir à 3 043 (objectif biennal : 2 500). Le nombre des visites quotidiennes évolue en fonction de l'intérêt que le public porte aux questions abordées par la CNUDCI. Les travaux concernant la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États ont suscité un vif intérêt. Le site Web, disponible dans les six langues officielles, est considéré dans le monde entier comme l'une des principales sources d'information dans le domaine du droit commercial.

c) Meilleures coordination et coopération entre les organisations internationales qui s'occupent de droit commercial international

217. Le groupe chargé de l'assistance technique et de la coordination a participé à 82 activités conjointes avec des organisations internationales (objectif biennal : 70), dont des réunions d'experts, des colloques, des conférences, des groupes de travail et les séances plénières des organes directeurs d'autres organisations traitant de questions d'intérêt commun, des contributions à des publications conjointes concernant le droit commercial international, la publication d'articles concernant les activités de la CNUDCI dans les revues spécialisées et des cours. Le Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique, créé en République de Corée avec l'appui du Gouvernement a continué à contribuer à la meilleure coordination des activités dans cette vaste région.

d) Amélioration du fonctionnement de la CNUDCI

218. Les représentants se sont déclarés généralement très satisfaits des services de secrétariat de la CNUDCI. Toutefois, le peu de réponses reçues pendant chaque année de l'exercice biennal (21 réponses en 2014, 17 en 2015) semble indiquer que les représentants et observateurs des États Membres ne jugent pas essentiel d'évaluer la qualité des services de secrétariat pendant les sessions de la Commission. L'opinion positive qu'ont les bénéficiaires de ces services ressort également des déclarations faites par les représentants à la Sixième Commission et des courriers de satisfaction reçus de temps à autre pendant la période à l'examen. Neuf pour cent des États Membres et des organes à avoir répondu aux enquêtes ou à

avoir fait connaître leur avis de quelque autre manière font état de leur satisfaction quant aux services fournis (objectif biennal : 8 %).

Sous-programme 6

Garde, enregistrement et publication des traités

- a) *Facilitation de l'accès aux traités déposés auprès du Secrétaire général, aux formalités s'y rapportant et aux renseignements concernant leur état, ainsi qu'aux traités déposés au Secrétariat pour enregistrement et publication et aux formalités conventionnelles s'y rapportant*

219. La Section des traités a continué à enregistrer des progrès satisfaisants en améliorant l'accès aux traités internationaux déposés auprès du Secrétaire général, aux formalités s'y rapportant et aux renseignements concernant leur état, ainsi qu'aux traités et instruments y relatifs déposés auprès du Secrétariat pour enregistrement et publication. Elle a établi 99 nouveaux volumes du *Recueil des Traités des Nations Unies*, enregistré 2 784 traités et 2 524 formalités conventionnelles et traité 3 070 notifications dépositaires. Les formalités conventionnelles concernant les traités déposés auprès du Secrétaire général ont été traitées dans un délai de 1,5 jour (objectif biennal : 1,5); les traités et instruments y relatifs ont été enregistrés dans un délai d'un jour (objectif biennal : 1), dans les cas où il n'était pas nécessaire d'établir une traduction. Le site Web de la Section des traités (<https://treaties.un.org/>) a été consulté fréquemment, avec une moyenne de 281 781 pages par mois (objectif biennal : 324 000).

- b) *Participation continue des États au régime des traités multilatéraux*

220. La Section des traités a aidé à promouvoir l'adhésion aux traités déposés auprès du Secrétaire général en organisant deux cérémonies annuelles des traités, quatre manifestations spéciales et des activités de renforcement des capacités. Pendant l'exercice biennal, la Section a reçu 5 282 traités et formalités s'y rapportant aux fins de dépôt auprès du Secrétaire général et d'enregistrement (objectif biennal : 5 360). Les manifestations spéciales organisées par la Section des traités en 2014 et 2015 ont permis aux États Membres d'accomplir 122 formalités conventionnelles.

- c) *Connaissance et compréhension accrues par les États Membres des aspects techniques et juridiques de la participation au cadre institué par les traités multilatéraux et de l'enregistrement des traités auprès du Secrétaire général*

221. La Section des traités a reçu 1 650 demandes de dépôt et de renseignements relatifs aux dépôts (objectif biennal : 1 650) et a répondu à un nombre considérable de demandes de conseil et d'assistance émanant d'États, de bureaux des Nations Unies, d'institutions spécialisées et d'organes conventionnels. Elle a en particulier dispensé un appui juridique sur le droit et la pratique des traités au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à l'occasion de deux réunions du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée (août et octobre 2015) et à la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ce qui a permis d'adopter l'Accord de Paris. La Section a organisé quatre séminaires de formation au Siège et deux séminaires régionaux, à Maseru en 2014 et à Asunción en 2015. Il ressort des résultats d'enquête que 89 %

des participants se sont déclarés satisfaits des activités de formation (objectif biennal : 71 %).

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

Principaux résultats obtenus

L'activité du Département des affaires économiques et sociales a essentiellement consisté à appuyer les processus intergouvernementaux qui ont permis d'aboutir à l'accord historique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable. Le Département a également appuyé les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et l'intégralité de l'important cycle de réunions, de débats de haut niveau et de forums associant une large gamme de parties prenantes, organisé sous les auspices du Conseil économique et social. Le Département a assuré le secrétariat de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement tenue à Apia en septembre 2014 et de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Addis-Abeba en juillet 2015. Les participants à cette dernière Conférence ont adopté le plan d'action d'Addis-Abeba, qui établit des fondements solides pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Département a organisé plusieurs réunions et manifestations, dont la première Conférence mondiale des populations autochtones, les douzième et treizième réunions de coordination sur les migrations internationales, la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, la neuvième réunion annuelle du Forum sur la gouvernance d'Internet, le troisième Forum mondial de l'administration en ligne et la Conférence décennale d'examen de haut niveau sur la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information. Les publications analytiques et techniques du Département, dont *La situation économique et sociale dans le monde* et *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, ont continué à nourrir les travaux des mécanismes intergouvernementaux. Le Département a également fourni des données actualisées concernant les bases de données et les statistiques relatives à la population. Les progrès relatifs au renforcement des capacités se sont poursuivis, notamment moyennant l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées destinées à contribuer à la formulation, à la gestion, à la réalisation et à l'évaluation de projets et d'activités dans ce domaine.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le rôle du Département en matière d'appui aux divers mécanismes intergouvernementaux a continué à s'élargir, compte tenu des nouveautés et de l'évolution de la situation mondiale et des grands processus globaux, dont le Programme de développement durable à l'horizon 2030

et le Programme d'action d'Addis-Abeba. Ceci impose d'améliorer en permanence l'activité du Département en matière de définition de normes, d'analyse et de renforcement des capacités. On peut considérer que l'élargissement du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales est une réussite puisque, de la sorte, le système des Nations Unies continue à participer au suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, des Orientations de Samoa et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Département s'emploie à améliorer la qualité de ses publications, notamment grâce à l'action de son conseil éditorial. Pour améliorer sa capacité interne de contrôle et d'évaluation, le Département a établi un guide sur la réalisation d'évaluations pendant l'exercice biennal.

222. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés qui représentent 97 % des 3 218 produits prescrits et quantifiables (contre 96 % au cours de l'exercice précédent). Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est tombé de 16 en 2012-2013 à 6 en 2014-2015.

223. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 9)]

Direction exécutive et gestion

a) Gestion efficace du programme de travail

224. Le Département a constamment veillé à ce que les produits et les services soient fournis dans les délais impartis et à ce que les ressources soient utilisées de manière rationnelle. Le taux d'exécution global des produits quantifiables prescrits dans les délais impartis a été de 97 % (objectif biennal : 93 %). Le taux d'exécution du budget a été de 98 % (objectif biennal : 99 %).

b) Meilleur respect des délais de présentation de la documentation

225. En 2014, sur 291 documents d'avant-session à présenter, 285 (98 %) l'ont été dans les délais prévus. En 2015, sur 279 documents d'avant-session à présenter, 266 (95 %) l'ont été dans les délais prévus. Le Département a donc présenté 96 % des documents dans les délais prévus pendant l'exercice biennal (objectif biennal – 90 %).

c) Plus grande cohérence dans la gestion des activités économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation grâce à l'appui du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales

226. Les activités économiques et sociales du Secrétariat ont pu être gérées avec plus de cohérence grâce aux initiatives spécifiques et spécialisées lancées par le Département avec le concours d'entités du Comité exécutif pour les activités économiques et sociales élargi. Au nombre de ces activités, on peut signaler l'appui coordonné au suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dont l'établissement des rapports du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans le système des Nations Unies, le suivi des Orientations de Samoa et leur mise en œuvre, les préparatifs des réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et le processus

intergouvernemental qui a abouti à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Quarante décisions (objectif biennal : 40) et 30 documents d'orientation, directives et notes (objectif biennal : 30) ont été établis au sujet de ces activités pendant l'exercice biennal. Le Département a également prêté un concours précieux au Comité exécutif lors des consultations du Comité des politiques du Secrétaire général.

Sous-programme 1

Appui au Conseil économique et social et coordination

- a) *Renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social de façon à favoriser et à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et à renforcer les liens entre le débat mené à l'échelle mondiale et les activités entreprises dans les pays en vue d'atteindre ces objectifs, grâce notamment à l'examen ministériel annuel et au Forum pour la coopération en matière de développement*

227. Le Département a facilité les travaux du Conseil économique et social et le rôle de l'Assemblée générale grâce à ses examens ministériels annuels. Il a appuyé les négociations relatives aux déclarations ministérielles du Conseil, qui intégraient la problématique hommes-femmes. Il a également favorisé la participation des parties prenantes grâce au Forum de la jeunesse et au Forum des partenariats du Conseil économique et social. Cent vingt parties prenantes (objectif biennal : 120) ont participé au Forum pour la coopération en matière de développement. Trente États Membres (objectif biennal : 30) se sont déclarés satisfaits de l'appui dispensé par le Secrétariat au mécanisme intergouvernemental. Le Département a facilité l'action des cofacilitateurs qui a abouti à l'adoption de la résolution 69/244 de l'Assemblée générale relative à l'organisation du sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et aux modalités des négociations intergouvernementales à cet effet. Il a également aidé le Président de la Deuxième Commission à examiner l'ordre du jour de la Commission, en mettant l'accent sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. Dix responsables politiques nationaux (objectif biennal : 13) ont participé au débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles.

- b) *Renforcement du rôle du Conseil économique et social dans l'encadrement de ses organes subsidiaires et dans la promotion de la coordination et de la cohérence des activités menées par les organismes des Nations Unies*

228. Le Département a continué à appuyer les efforts déployés par le Conseil économique et social pour fournir aux organismes des Nations Unies une coordination intersectorielle et des orientations s'appliquant à l'intégralité du système. En décembre 2015, les commissions techniques du Conseil ont inscrit à leur ordre du jour et à leur programme de travail 12 questions pertinentes (objectif biennal : 12) afin que le Conseil les examine. Les organes subsidiaires du Conseil ont adopté huit résolutions et décisions (objectif biennal : 8) suite aux initiatives de coordination des politiques prises par le Conseil. Trois organismes des Nations Unies (objectif biennal : 3) ont établi un plan d'action aux fins de l'application des directives de l'Assemblée générale et du Conseil concernant les activités

opérationnelles de développement, dans l'objectif d'aligner les cycles de planification stratégiques des organismes avec l'examen quadriennal complet des politiques de développement. Huit États Membres (objectif biennal : 8) ont utilisé une méthode simplifiée d'établissement de rapports d'évaluation améliorés concernant l'exécution de l'examen quadriennal complet. Soixante déclarations officielles (objectif biennal : 60) ont été faites par des organisations non gouvernementales pendant les délibérations du Conseil.

c) *Renforcement du rôle du Conseil économique et social en matière de reconstruction et de développement après un conflit*

229. Le Département a continué à promouvoir le rôle du Conseil économique et social en matière de reconstruction et de développement après un conflit, ce dont témoigne la tenue de trois réunions (objectif biennal : 3) associant le Conseil et la Commission de consolidation de la paix pendant la période considérée. Les efforts ont porté essentiellement sur la transversalisation de la consolidation de la paix dans les travaux du Conseil. Le Président de la Commission de consolidation de la paix a présenté un exposé au Conseil pendant les réunions de coordination et de gestion et a participé à la réunion spéciale du Conseil consacrée à Ebola en décembre 2014. Les bureaux du Conseil et de la Commission de consolidation de la paix ont tenu une réunion conjointe en décembre 2015 pour débattre des moyens de renforcer leur relation et examiner des secteurs concrets d'interaction. Le Conseil a adopté deux résolutions et deux décisions (objectif biennal : 2 résolutions/décisions) sur le développement à long terme des pays sortant d'un conflit. Le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti a été prorogé en 2014 et en 2015.

Sous-programme 2

Politiques sociales et développement social

a) *Renforcement du consensus au niveau intergouvernemental*

230. La Division des politiques sociales et du développement social a appuyé diverses instances chargées essentiellement d'examiner les dimensions sociales du développement durable après 2015. Quatre-vingt-trois pour cent des projets de recommandations (objectif biennal : 85 %) ont été repris dans la formulation des résolutions des cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions de la Commission du développement social et des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ses soixante-neuvième et soixante-dixième sessions. La Division a donné des éléments d'information aux fins de résolutions sur les questions sociales, portant entre autres sur la démarginalisation des personnes grâce au développement social, les dimensions sociales du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la transversalisation du handicap dans le développement. Au nombre des autres réalisations, on peut citer l'organisation, à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, d'une réunion de haut niveau pour célébrer le vingtième anniversaire du Sommet pour le développement social et le lancement du *Report on the World Social Situation 2013: Inequality Matters* (Rapport sur la situation sociale dans le monde, 2013 : les inégalités sont préoccupantes). La totalité des rapports soumis à la Commission et à l'Assemblée générale (objectif biennal – 100 %) comportaient des recommandations tenant compte de la problématique hommes-femmes.

b) *Amélioration des connaissances et des compétences relatives à l'application des politiques sociales aux niveaux national et local, en vue du renforcement des capacités des États Membres à cet égard*

231. La Division a assuré l'intégration accrue des activités de coopération technique et des activités normatives en aidant les États Membres et la société civile à concevoir et appliquer des politiques et des programmes sociaux, aux niveaux national et local. Ces activités ont particulièrement porté sur l'appui à l'élaboration des politiques destinées aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux familles, aux jeunes, aux peuples autochtones et aux coopératives et sur la promotion de mécanismes et de méthodes de renforcement de l'inclusion sociale, dont l'élaboration d'un plan d'action à l'échelle du système afin d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que sur la sensibilisation au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les activités ont pris la forme de services consultatifs aux gouvernements, d'ateliers de formation aux échelons national et régional organisés en collaboration avec le système des Nations Unies et la société civile, de projets sur le terrain et de partage des données d'expérience, des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience. La Division a dispensé à 464 agents nationaux (objectif biennal : 312) une formation concernant l'application des politiques sociales aux niveaux national et local.

c) *Meilleure prise de conscience par les gouvernements, la société civile, les organismes des Nations Unies et le secteur privé de l'analyse du développement social*

232. La Division a fait mieux connaître son activité grâce à ses sites Web et aux outils proposés par les réseaux sociaux (bulletins d'information, Réseau des Nations Unies pour le développement social, Facebook, Twitter, Flickr, YouTube et Instagram), à des campagnes d'information (#ForPeople), à des anniversaires (Année internationale de la famille), à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social, et lors de la célébration de journées internationales (consacrées à la justice sociale, aux coopératives, à la famille, aux personnes handicapées, à l'élimination de la pauvreté, à la jeunesse, aux personnes âgées, aux peuples autochtones et à la solidarité humaine) et de réunions de haut niveau (Conférence mondiale sur les peuples autochtones) et a suscité une prise de conscience accrue des problèmes des groupes vulnérables et des personnes vivant dans la pauvreté. Fin 2015, le site Web de la Division avait enregistré 10,7 millions de visites et téléchargements (objectif biennal : 4,9 millions) et les deux principales publications de la Division avaient fait l'objet de 562 citations en ligne (objectif biennal : 50). Le système de préinscription en ligne a permis à de nombreux membres de la société civile de participer à des rencontres internationales et à des manifestations les concernant, favorisant ainsi la coopération, la mise en place de réseaux et l'échange de connaissances sur les questions de développement social.

Sous-programme 3

Développement durable

- a) *Examen concret par les États Membres des problèmes clefs du développement durable et des mesures prioritaires à prendre pour faire progresser la mise en œuvre des objectifs fixés en matière de développement durable, notamment dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et d'Action 21, et consensus à cet égard*

233. La Division des politiques sociales et du développement social a continué de fournir un appui technique et fonctionnel à des instances intergouvernementales, notamment au Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, qui a publié son rapport en juillet 2014, et au Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, qui a publié le sien en août de la même année. La Division a également aidé aux préparatifs et à la tenue des réunions de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, à Apia, au Samoa, à l'occasion de laquelle ont été adoptées les Orientations de Samoa. Elle a par ailleurs assuré en 2014 et 2015 le secrétariat des réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui ont été organisées sous les auspices du Conseil économique et social, et élaboré l'édition 2015 du *Rapport mondial sur le développement durable*. La Division a appuyé les négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 et le Sommet qui a abouti à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Quatre-vingt-sept pour cent des États Membres (objectif biennal : 87 %) se sont déclarés satisfaits de l'appui fourni par le Secrétariat.

- b) *Élargissement de l'accès à l'information et aux connaissances sur les possibilités d'action qui s'offrent et les mesures concrètes à mettre en œuvre pour que l'objectif de développement durable recueille l'adhésion et soit atteint aux niveaux local, national, régional et international*

234. La Division a continué de renforcer sa présence sur le Web par l'intermédiaire de ses diverses plateformes d'information, notamment la Sustainable Development Knowledge Platform (plateforme de connaissances sur le développement durable) et la plateforme d'action des petits États insulaires en développement. Les sites Web de la Division ont été les principaux relais de l'information concernant les négociations du programme de développement pour l'après-2015. On a enregistré, entre janvier 2014 et décembre 2015, un total de 3 millions de visiteurs, et plus de 16,5 millions de pages vues (objectif biennal : 5 millions). Les États Membres et d'autres parties prenantes ont apporté près de 1 900 contributions aux bases de données de la Division (objectif biennal : 44), les partenariats et les engagements multipartites ayant été recensés et enregistrés dans le cadre du suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et des objectifs de développement durable. Grâce aux médias sociaux, la Division a pu toucher un public plus divers et ainsi diffuser plus largement les connaissances relatives au développement durable, notamment auprès des États Membres et d'autres parties prenantes.

- c) *Renforcement des capacités des pays en développement et en transition de formuler et de mettre en œuvre des stratégies, des politiques, des cadres et des mécanismes visant à appuyer le développement durable, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes faisant l'objet d'une attention particulière*

235. La Division a aidé huit pays pilotes à intégrer le développement durable dans leurs stratégies et plans nationaux de développement et à y inscrire les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que les dispositifs institutionnels et les modalités de suivi et d'établissement de rapports associés. Elle a également aidé cinq pays pilotes d'Afrique du Nord et d'Asie occidentale à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de gestion des sécheresses et des pénuries d'eau, et d'autres pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes dans le domaine de l'accès à l'énergie. Quatre-vingt-quinze pour cent des pays soutenus par la Division (objectif biennal : 95 %) ont lancé des initiatives politiques et se sont dotés de programmes et de plans d'action visant à atteindre leurs objectifs de développement durable. Au total, 991 spécialistes nationaux (objectif biennal : 260) ont bénéficié des initiatives de développement des capacités mises en place par la Division, et 320 de ces 991 spécialistes (32,3 %) étaient des femmes.

Sous-programme 4 **Statistiques**

- a) *Renforcement du système statistique mondial et du système d'information géospatiale, grâce à la participation plus active des pays et à une collaboration plus étroite entre les organisations internationales se traduisant notamment par des progrès dans l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs de développement*

236. La participation active aux principales manifestations organisées par le sous-programme pour renforcer le système a fortement augmenté au cours de la deuxième moitié de l'exercice biennal. La participation aux manifestations organisées par la Commission de statistique a battu des records en 2015, avec 716 participants (objectif biennal : 560). Les États Membres ont en outre participé à la réunion du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, à d'autres réunions de coordination et à des ateliers et séminaires de renforcement des capacités. La Division de statistique a continué de jouer un rôle de coordination de premier plan en vue d'améliorer la coopération internationale dans le domaine de la statistique, essentiellement par l'intermédiaire des mécanismes de coordination existants et des groupes de travail techniques interinstitutions et intersecrétariats, notamment le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe. À la fin de l'année 2015, 13 activités concertées (objectif biennal : 12) avaient été menées en collaboration avec des organisations internationales pour rationaliser et harmoniser les indicateurs de développement.

- b) *Utilisation plus efficace et systématique par les gouvernements, les organisations internationales, les instituts de recherche, le secteur privé et le grand public des données statistiques et des directives techniques produites dans le cadre du sous-programme*

237. Le sous-programme a continué de parfaire sa plateforme de diffusion des statistiques, UNdata. En outre, grâce à la mise à niveau technique de la Base de données statistiques sur le commerce des marchandises, les utilisateurs sont désormais plus satisfaits des données statistiques qui leur sont fournies et s'y intéressent davantage. Le nombre des demandes satisfaites par des données provenant des bases de données statistiques a augmenté de 83 % (objectif biennal : 4 %). Le site Web de la Division a enregistré 14,7 millions de visites, soit une augmentation de 13,5 % par rapport à l'exercice biennal précédent (objectif biennal : 14 %). Cela traduit non seulement un intérêt accru de tous les utilisateurs (gouvernements, organisations internationales, instituts de recherche, organismes du secteur privé et grand public confondus) pour les produits fournis par la Division, mais aussi le fait que celle-ci est mieux à même de satisfaire la demande.

- c) *Renforcement de la capacité des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, d'établir, de compiler, d'archiver, d'analyser et de diffuser régulièrement des statistiques officielles et des indicateurs dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, de manière à produire des données de qualité, notamment des données ventilées par sexe, à l'usage des décideurs et du grand public*

238. Le Département des affaires économiques et sociales (DAES) a fait du renforcement des capacités statistiques des États Membres l'un des cinq domaines prioritaires de son activité de développement des capacités. La Division de statistique a continué de mettre en œuvre un solide programme de renforcement des capacités axé principalement sur le renforcement des capacités institutionnelles et la création de systèmes statistiques et de systèmes d'information géospatiale intégrés. Les participants aux diverses activités de renforcement des capacités ont continué de donner des retours positifs sur l'utilité de ces activités, 79,1 % d'entre eux affirmant qu'ils avaient mis à profit les connaissances acquises (objectif biennal : 74 %). La Division a pris contact avec des professionnels de 115 pays (objectif biennal : 85), à qui elle a fourni des directives et un appui au renforcement des capacités destinés à les aider à concevoir et à mettre en place des systèmes statistiques nationaux viables.

Sous-programme 5

Population

- a) *Sensibilisation accrue de la communauté internationale aux questions de population actuelles et émergentes et amélioration de la connaissance et de la compréhension des relations entre population et développement, notamment de l'importance de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la démographie, en particulier en ce qui concerne la fécondité, la mortalité, les phénomènes migratoires, le VIH/sida, l'urbanisation, la croissance démographique, le vieillissement de la population et l'environnement*

239. La Division de la population a fourni un appui aux quarante-septième et quarante-huitième sessions de la Commission de la population et du développement en organisant régulièrement des réunions d'information à l'intention des États Membres, au cours desquelles elle leur a transmis des informations concernant divers aspects des liens qui existent entre la population et le développement. Elle a également organisé des réunions de groupes d'experts, qui l'ont aidée à élaborer les rapports du Secrétaire général concernant les deux sessions. Lors de ces réunions, les participants ont réaffirmé l'importance des données démographiques ventilées par sexe, et ont demandé à la Division de continuer de lui faire rapport sur la dimension sexospécifique des phénomènes démographiques comme les migrations, le vieillissement de la population, la santé et la mortalité. À la quarante-neuvième session, la Division a organisé un large processus de consultation sur les méthodes de travail de la Commission. Au total, 238 représentants des gouvernements (objectif biennal : 140) ont assisté à des séances d'information et des réunions organisées par la Division au cours de la période considérée.

- b) *Facilitation concrète de l'examen par les États Membres des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et d'instruments adaptés du programme des Nations Unies en faveur du développement, en particulier le Sommet du Millénaire et les suites qui y ont été données*

240. Cent pour cent des documents (objectif biennal : 100 %) produits par la Division de la population pour la Commission de la population et du développement ont été communiqués aux États Membres en temps voulu. De plus, une version non éditée (en anglais seulement) de tous les documents a été mise en ligne avant la date officielle prévue sur le site Web de la Division de la population, ce que les États Membres ont beaucoup apprécié. Les documents produits par la Division sont généralement jugés ponctuels, techniquement fiables, directifs et instructifs pour les travaux de la Commission. La Division de la population a gardé trace des observations faites par les États Membres sur la qualité de la documentation pour chaque session. À la fin de l'exercice biennal, 75 États Membres (objectif biennal : 25) s'étaient déclarés satisfaits du travail de la Division.

- c) *Amélioration de l'accessibilité et de l'actualité des informations et données démographiques, notamment ventilées par sexe, mises à la disposition des États Membres, des organismes des Nations Unies, de la société civile et des universités*

241. La Division de la population a continué de mettre à jour et de développer son site Web afin de permettre aux États Membres et à la communauté internationale d'accéder à des informations récentes sur les questions liées à la population. Au total, 2 492 personnes (objectif biennal : 2 600) se sont inscrites au service d'alerte par courriel proposé par la Division, qui, en raison de problèmes techniques, n'a pas été en mesure de mettre à jour la liste des abonnés à ce service. De plus, à cause d'un pare-feu installé à l'échelle du Département, les personnes extérieures au système des Nations Unies n'ont pas pu s'inscrire sur les listes de diffusion de la Division. Le lien vers ce service d'abonnement a par conséquent été supprimé de son site Web. La Division a donc collecté les coordonnées des personnes présentes aux séances d'information et aux réunions, et s'en est servi, pour informer les États Membres et les autres parties prenantes des événements à venir.

Sous-programme 6 **Politiques et analyse en matière de développement**

- a) *Intensification des débats internationaux, obtenue en aidant l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à cerner et comprendre les questions et les problèmes de développement économique nouveaux ou qui se dessinent, en particulier en vue de progresser dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et compte dûment tenu des incidences des grands problèmes multisectoriels sur la situation actuelle et sur les activités internationales de développement au-delà de 2015, l'idée étant de veiller à ce que des évaluations factuelles et des études de faisabilité facilitent la convergence des fondements techniques des objectifs de développement durable et de la conceptualisation du programme de développement pour l'après-2015*

242. Les analyses fournies par la Division des politiques et de l'analyse en matière de développement ont permis de nourrir le débat sur les mesures et initiatives économiques à prendre pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, comme en témoignent les 23 décisions (objectif biennal : 16) adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social sur ces questions. Cent pour cent des États Membres interrogés (objectif biennal : 75 %) ont jugé les principaux rapports analytiques de la Division « utiles » ou « très utiles ». Le modèle de prévision économique mondiale de la Division a été utilisé 27 fois (objectif biennal : 20) par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les commissions régionales pour leurs propres rapports et analyses.

- b) *Meilleure sensibilisation à la situation économique mondiale et approfondissement du dialogue sur la question, notamment en favorisant et en propageant une vision commune du système des Nations Unies sur les perspectives économiques mondiales et sur leurs conséquences pour l'avenir des pays en développement*

243. Les analyses produites par la Division ont contribué à intensifier le dialogue sur la situation économique mondiale au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Il s'agissait principalement des éditions 2015 et 2016 de la publication intitulée *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, à laquelle ont participé le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED et les commissions régionales. Elles ont été examinées lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2014 et 2015, et abordées dans les rapports sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale qu'il a publiés mi-2014 et mi-2015 (E/2014/70 et E/2015/70). Le contenu de cette publication, y compris de ses mises à jour mensuelles et semestrielles, fournit des arguments de fond régulièrement repris dans les discours du Secrétaire général et d'autres hauts responsables des Nations Unies et cités dans nombre de rapports et de notes du Secrétaire général. À la fin de l'année 2015, on dénombrait dans des documents officiels 54 références à l'analyse de la situation économique mondiale réalisée par la Division (objectif biennal : 50). Le site Web de la Division (<http://www.un.org/en/development/desa/policy/>) a enregistré 1 244 015 téléchargements (objectif biennal : 750 000).

- c) *Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays à économie en transition d'intégrer des politiques macroéconomiques, environnementales et sociales à leurs stratégies nationales de développement, en tenant notamment compte des aspects liés à la problématique hommes-femmes, et de parvenir à une stabilisation macroéconomique compatible avec les objectifs à long terme de la lutte contre la pauvreté et du développement durable et avec les principes et objectifs qui seront au cœur du programme de développement pour l'après-2015 une fois que celui-ci aura été défini et approuvé*

244. Au cours de l'exercice biennal, 21 des pays qui bénéficient de l'appui fourni par la Division dans le cadre d'activités de développement des capacités (objectif biennal : 21) ont élaboré des propositions visant à intégrer des mesures macroéconomiques, sociales et environnementales à leurs stratégies nationales de développement, en mettant l'accent sur le développement durable et en prenant dûment en compte la problématique hommes-femmes. Certains ont élaboré des notes d'orientation et des plans d'action promouvant le développement durable et le passage progressif des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable, d'autres se sont renseignés sur diverses mesures de soutien international et sur le moyen de les incorporer à leur planification, ainsi que sur les conséquences d'une sortie de la liste des pays les moins avancés. Certains pays ont également été formés à la modélisation économique globale appliquée au développement durable. En outre, le site Web destiné à aider les pays les moins avancés à surmonter les problèmes de développement qui leur sont propres et à progresser vers la sortie de cette catégorie a été encore revu et mis à jour pour le rendre plus accessible et interactif.

Sous-programme 7**Administration publique et gestion du développement**

- a) *Amélioration de l'accès aux informations, du partage de connaissances et de la création de partenariats grâce au Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration et aux Études de l'ONU sur les administrations publiques des pays*

245. La Division de l'administration publique et de la gestion du développement a enregistré 117 465 131 pages vues/téléchargements de documents sur le Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique (objectif biennal : 62 millions) et 4 145 182 pages vues/téléchargements pour les rapports mensuels électroniques issus de la base de données des Études de l'ONU sur les administrations publiques des pays (objectif biennal : 500 000), ce qui traduit une amélioration des modalités de partage de l'information et des connaissances. La Division a continué de tirer parti de la dynamique créée en 2014 par le lancement de l'Étude des Nations Unies sur l'administration en ligne en offrant aux décideurs et aux autres parties prenantes son précieux concours pour la mise en place d'une administration en ligne visant à améliorer la prestation de services publics et la définition de stratégies à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour promouvoir le développement durable.

- b) *Renforcement de la communauté de vues et augmentation du nombre de décisions et de mesures concernant les questions de gouvernance et d'administration publique*

246. L'influence des travaux de la Division est reflétée dans les rapports et les résolutions des organes intergouvernementaux, comme en témoignent les 11 références, recommandations et décisions (objectif biennal : 10) qui figurent dans les résolutions d'organes intergouvernementaux, à savoir les résolutions [68/198](#), [68/302](#), [69/199](#), [69/204](#), [69/228](#), [69/327](#), [70/125](#) et [70/184](#) de l'Assemblée générale et les résolutions 2014/27, 2014/38 et 2015/28 du Conseil économique et social. Au total, 30 missions consultatives (objectif biennal : 9) ont été menées à la demande des États Membres dans différentes régions du monde, dont 16 pays en développement et quatre pays parmi les moins avancés. Les publications et autres produits de la Division ont donné lieu à 68 références, recommandations et décisions (objectif biennal : 45) qui ont été intégrées aux plans et mesures adoptés à l'échelle nationale.

- c) *Renforcement de la capacité des gouvernements nationaux et locaux d'améliorer le professionnalisme, la responsabilisation et l'excellence dans la fonction publique, notamment dans le contexte de la prise en compte de la problématique hommes-femmes*

247. Dans le cadre du renforcement des capacités des administrations locales, la Division a mis au point quatre nouveaux programmes de formation en ligne qui, avec d'autres élaborés antérieurement, ont été suivis par 5 209 agents de la fonction publique et autres parties prenantes (objectif biennal : 4 600). Les services consultatifs et les projets de coopération technique proposés en vue de renforcer les capacités institutionnelles ont permis la mise en œuvre de 36 recommandations techniques et méthodologiques (objectif biennal : 30). Ces services consultatifs portaient, entre autres, sur la création de l'Académie des administrations locales

africaines et le renforcement des politiques et l'amélioration des systèmes de gestion des connaissances de la fonction publique grâce à l'administration en ligne. Au total, 1 552 candidatures ont été reçues pour le Prix des Nations Unies pour la fonction publique, dont 102 (objectif biennal : 26) répondaient à la nécessité de promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la prestation de services publics.

Sous-programme 8 **Gestion durable des forêts**

- a) *Appui efficace à la prise de décisions éclairées concernant l'avenir de l'arrangement international sur les forêts et en particulier les moyens de mettre en œuvre la gestion durable des forêts, y compris le financement des forêts émanant de toutes les sources disponibles, compte tenu de la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux du Millénaire, et du lien étroit qui existe entre le mécanisme international sur les forêts et le programme de développement pour l'après-2015*

248. La principale réalisation du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts au cours de l'exercice biennal a été l'apport de 13 éléments d'analyse et activités intersession (objectif biennal : 9) pour la onzième session du Forum, qui a vu l'adoption du projet de résolution historique sur l'arrangement international sur les forêts après 2015 (adopté par la suite par l'ECOSOC sous la cote [E/RES/2015/33](#)) et de la déclaration ministérielle intitulée « Les forêts que nous voulons : l'après-2015 ». La résolution contient 13 décisions clefs sur le renforcement de la gestion forestière durable et porte création du Réseau mondial de facilitation du financement forestier.

- b) *Progrès dans le suivi et l'évaluation de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et de la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, ainsi que dans la présentation de rapports sur la question, une attention particulière étant accordée à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes*

249. En coopération avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, un modèle simplifié a été élaboré pour la présentation de rapports au Forum des Nations Unies sur les forêts à sa onzième session, grâce auquel le nombre de rapports nationaux soumis est passé de 60 à 78 (objectif biennal : 60). Les rapports mettent en évidence le rôle des forêts et de la gestion forestière durable dans l'élimination de la pauvreté (objectif du Millénaire pour le développement 1), la viabilité environnementale (objectif du Millénaire pour le développement 7) et la coopération internationale pour le développement (objectif du Millénaire pour le développement 8). En outre, 15 rapports ont été reçus de la part d'organisations régionales et sous-régionales. En ce qui concerne la problématique hommes-femmes, les rapports nationaux font état d'une forte corrélation entre les possibilités de formation offertes par le secteur forestier et l'augmentation des possibilités d'emploi, qui constitue un tremplin pour l'autonomisation des femmes. Les pays ont indiqué que les politiques forestières mises en place avaient contribué à promouvoir l'égalité des sexes dans la gestion des forêts et dans la prise de décisions.

- c) *Amélioration de la collaboration et de la coordination concernant tous les types de forêts et d'arbres hors forêt, grâce à une coopération plus efficace et à un meilleur échange d'informations entre les pouvoirs publics, les grands groupes, les organisations, les mécanismes et les instances concernés, dont les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts*

250. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a mené 18 initiatives collaboratives et conjointes (objectif biennal : 17) avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, parmi lesquelles un document d'analyse sur l'intégration des forêts dans les priorités de développement pour l'après-2015 (2015), le modèle révisé de présentation de rapports nationaux et d'identification des sources de données destiné à mesurer les progrès accomplis dans l'application des décisions correspondantes par le Forum, des communications conjointes à l'occasion de la Journée internationale des forêts (2014 et 2015), l'organisation du prix Wangari Maathai, décerné aux « champions de la cause forestière » en 2014 et 2015 et l'organisation des manifestations du Forum mondial sur les paysages en 2014 et 2015 également. Huit ateliers sur le financement des forêts dans le Pacifique, en Asie centrale et en Afrique ont été organisés en collaboration avec des organisations régionales. Des partenariats ont été mis en place avec les secrétariats de 12 entités : le Forum forestier africain, la Convention sur la diversité biologique, l'Union africaine, l'Organisation de coopération économique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds pour l'environnement mondial, l'Organisation internationale des bois tropicaux, la Communauté du Pacifique, la Direction suisse du développement et de la coopération, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

- d) *Connaissance accrue des mesures prises aux niveaux national, régional et mondial en matière de gestion durable des forêts, et renforcement de l'appui à celles-ci*

251. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a promu une plus grande sensibilisation à la problématique des forêts au moyen de ses sites Web, des réunions et manifestations qu'il a organisées, de publications, de communiqués de presse et de campagnes dans les médias sociaux, comme en témoignent les huit mesures prises aux niveaux national, régional et mondial (objectif biennal : 8) avec l'appui du secrétariat du Forum. Des réunions ont été organisées à l'appui du Forum en Chine (2014) et en Suisse (2015), ainsi qu'une initiative des grands groupes au Népal (2015). En 2014 et 2015, la Journée internationale des forêts a fait l'objet de manifestations, de messages du Secrétaire général, de communiqués de presse, de campagnes dans les médias sociaux, de projections de films et d'expositions. Le 21 mars 2014, la campagne sur les réseaux sociaux avait été retweetée plus de 2,3 millions de fois, et un an après, le 21 mars 2015, plus de 20 millions de comptes Twitter ont relayé l'information. Au total, la campagne menée en 2015, qui a duré 21 jours, a été relayée sur 26,5 millions de comptes Twitter.

- e) *Renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour promouvoir la gestion durable des forêts et l'application effective de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, tout particulièrement la réalisation des objectifs d'ensemble*

252. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a continué de fournir une assistance technique et opérationnelle aux pays au titre du renforcement des capacités. Neuf États Membres (objectif biennal : 10) ont bénéficié d'une assistance pour la promotion de la gestion écologiquement viable des forêts, et notamment pour l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Neuf ateliers organisés dans le cadre du processus de facilitation du Forum ont rassemblé un total de 232 experts nationaux originaires de 61 pays d'Asie centrale, d'Afrique australe et de l'Ouest et du Pacifique. Les participants ont recensé les principaux points d'action pour l'élaboration de stratégies visant à mobiliser des financements en faveur de la gestion forestière durable. D'après les commentaires des participants, ces ateliers ont aidé 21 représentants, originaires de 16 pays, à acquérir des compétences en matière de demande de subventions. Dix pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont bénéficié d'une assistance pour l'élaboration de plans d'action nationaux en faveur de l'intégration de la gestion forestière durable dans les stratégies de promotion du développement durable et de l'économie verte.

Sous-programme 9 Financement du développement

- a) *Suivi effectif et multipartite de la mise en œuvre et du suivi du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et d'autres décisions connexes touchant au financement du développement, y compris le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable*

253. Le Bureau du financement du développement a enregistré 34 contributions importantes (objectif biennal : 34) à l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey de la part de gouvernements, de groupes régionaux, de parties prenantes institutionnelles et non gouvernementales. Les contributions de fond apportées par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce, le Groupe des Vingt-Quatre, le G20, le Groupe des 77 et de la Chine, l'Organisation des Nations Unies et d'autres entités internationales ont alimenté des rapports annuels du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/69/188, A/69/358, A/70/311 et A/70/320) et des notes du Secrétaire général à l'intention du Conseil économique et social (E/2014/53 et E/2015/52). Ces rapports, ainsi que le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315) et celui du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (A/68/970), ont servi à la préparation de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015), qui a abouti au Programme d'action issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe).

- b) *Rôle renforcé et utilisation plus large de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que des organes intergouvernementaux et organes délibérants compétents d'autres acteurs institutionnels, aux fins du suivi des conférences et de la coordination avec d'autres décisions connexes touchant au financement du développement*

254. Dans sa résolution 68/279, l'Assemblée générale a décidé que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement se tiendrait en juillet 2015 à Addis-Abeba. La Conférence a été l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans l'application du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, d'aborder les questions nouvelles et émergentes et d'améliorer et renforcer le suivi du financement du développement. Dans sa résolution 69/313, l'Assemblée a adopté le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, qui offre un nouveau cadre mondial de financement du développement durable et pose des bases solides qui faciliteront la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Assemblée a également approuvé des principes de base en ce qui concerne la restructuration de la dette souveraine (A/RES/69/319) et a adopté, pour la première fois, une résolution intitulée « Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable » (A/RES/70/189). Au total, le suivi et la coordination des conférences ont donné lieu à 32 résolutions importantes, résumés et déclarations de la présidence au cours de l'exercice biennal (objectif biennal : 32).

- c) *Engagement plus entier des gouvernements, coopération et interaction plus étroites entre tous les acteurs institutionnels et non institutionnels participant au financement du développement en vue d'assurer convenablement le suivi de l'application des accords conclus et des engagements pris aux Conférences de Monterrey et de Doha sur le financement du développement et à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, compte dûment tenu des questions relatives à l'égalité des sexes*

255. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau du financement du développement a organisé 29 grandes manifestations multipartites (objectif biennal : 29) à l'appui du processus préparatoire de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, ainsi que des travaux du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. L'une des quatre manifestations organisées en parallèle des séances de fond informelles de l'Assemblée générale a été préparée en collaboration avec ONU-Femmes sur le thème de l'égalité des sexes et des droits des femmes dans le cadre du financement du développement. Le Bureau a également organisé, dans le cadre de son programme de développement des capacités, 10 ateliers de formation à l'intention des pays en développement sur des questions de fiscalité internationale.

- d) *Renforcement de la contribution de l'ONU à la promotion de la coopération internationale dans le domaine fiscal, notamment en ce qui concerne la politique et l'administration fiscale et le renforcement des capacités des pays en développement dans ce domaine, afin de mobiliser des ressources nationales et internationales en faveur du développement dans le cadre intégré du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable*

256. Dans le Programme d'action de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/RES/69/313, annexe), les chefs d'État et de gouvernement et les hauts représentants ont décidé de renforcer l'efficacité et la capacité opérationnelle du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, en augmentant la fréquence de ses réunions, qui seront désormais semestrielles et dureront quatre jours chacune. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau a produit cinq résultats concrets (objectif biennal : 5) : les cours des Nations Unies sur les conventions concernant les doubles impositions et les prix de transfert (y compris les cours d'initiation), le Manuel des Nations Unies sur plusieurs aspects de la protection de l'assiette fiscale des pays en développement, le Manuel relatif à certains aspects de l'administration des conventions concernant la double imposition (versions française et espagnole), le document relatif au calcul des coûts des transactions fiscales dans les petites et moyennes entreprises (versions anglaise et espagnole), et le document intitulé « Papers on selected topics in negotiation of tax treaties for developing countries ».

Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Principaux résultats obtenus

Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a mis en place des activités de suivi, de mobilisation, de coordination et de plaidoyer en faveur de ces trois groupes de pays. Une part importante de ces activités a été organisée dans le cadre de la préparation et de l'organisation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui ont toutes les deux débouché sur d'importants programmes d'action axés sur les résultats. Le Bureau a coordonné deux groupes consultatifs interinstitutions et noué de solides partenariats avec d'autres parties prenantes majeures à l'appui de la mise en œuvre de ces programmes d'action. Il a également lancé de nouveaux produits axés sur le savoir, qui ont étoffé ses activités de sensibilisation et de suivi et étayé ses services d'appui à la demande. Grâce à l'appui fourni par le Bureau, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) comprennent tous d'importantes références à ces pays, que ce soit dans les objectifs et cibles établis ou dans les problématiques qu'ils couvrent. Le Bureau a

appuyé les travaux du Groupe de haut niveau sur la banque de technologies pour les pays les moins avancés, qui, une fois opérationnel, aidera à remédier aux difficultés liées à l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation dans les pays les moins avancés.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le Bureau a la mission importante de veiller à ce que la mise en œuvre des nouveaux cadres mondiaux produise l'effet de levier nécessaire à chacun des programmes d'action. La mise en œuvre des cadres mondiaux et leur corrélation efficace avec les trois programmes d'action dépendront des partenariats mondiaux que le Bureau contribuera à établir, notamment grâce à la coordination du système des Nations Unies. Le Bureau jouera un rôle actif dans l'appui fourni par l'ONU aux procédures liées au suivi et à l'examen, à l'échelle internationale, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, et continuera d'assurer le plaidoyer et l'appui analytique sur demande pour ces trois groupes de pays dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux.

257. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 94 % des 393 produits quantifiables prescrits, sachant qu'à l'exercice précédent, 95 % avaient été exécutés. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 1 en 2012-2013 à 29 en 2014-2015.

258. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 10)].

Direction exécutive et administration

a) *Bonne gestion du programme de travail au moyen des ressources en personnel et des ressources financières prévues*

259. Le Bureau a réalisé 94 % des produits quantifiables prescrits dans les délais fixés (objectif biennal : 92 %). Au 31 décembre 2015, il avait utilisé 97 % des ressources disponibles (objectif biennal : 98 %). Les ressources ont été utilisées de manière efficace pour répondre à la demande croissante émanant des groupes cibles du Bureau pour des services d'appui de fond dans le cadre des négociations sur le programme de développement pour l'après-2015, les objectifs de développement durable, le financement du développement, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. Compte tenu de ses mandats supplémentaires, notamment ceux découlant de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, le Bureau s'appuie de plus en plus sur les ressources extrabudgétaires, qui sont plus sujettes à fluctuation que celles provenant du budget ordinaire, ce qui augmente le risque que les activités prévues ne puissent pas être menées.

b) *Meilleur respect des délais de présentation de la documentation*

260. Au cours de l'exercice biennal, 89 % des documents d'avant-session ont été soumis dans les délais impartis (objectif biennal : 94 %). Deux des 18 documents de conférence attendus ont été soumis en retard en raison d'une pénurie temporaire de personnel.

c) *Prise de conscience accrue des besoins et des problèmes particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement qui exigent l'attention des États Membres et des organisations internationales*

261. Le Bureau a mené des activités d'analyse, de plaidoyer et de formation de consensus pour promouvoir les programmes de développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Grâce à ces activités, ces trois groupes de pays ont fait l'objet d'une attention accrue dans le cadre du débat public mondial sur les priorités de développement, comme l'illustre parfaitement le contexte des débats consacrés au Programme de développement durable à l'horizon 2030, au Programme d'action d'Addis-Abeba, à l'Accord de Paris et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui font tous largement référence à des cibles et objectifs des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Au 31 décembre 2015, 40 déclarations (objectif biennal : 38) avaient été faites par des États Membres au sujet des besoins et des préoccupations des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

Sous-programme 1

Pays les moins avancés

a) *Renforcement du partenariat entre les pays les moins avancés et les partenaires du développement*

262. Les activités de mobilisation menées à l'échelle mondiale par le Bureau ont continué d'aider au développement des pays les moins avancés et de renforcer la coopération du système des Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Elles ont contribué à attirer davantage l'attention sur les préoccupations et les besoins des pays les moins avancés, notamment sur des questions telles que l'aide publique au développement et le commerce. Il s'agissait notamment de manifestations organisées en marge de grandes conférences internationales telles que celles sur le financement du développement et les changements climatiques, ainsi que de rapports analytiques portant sur diverses questions. Trente-sept pays (objectif biennal : 35) ont annoncé la mise en place ou l'extension d'un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent pour les pays les moins avancés, conformément aux termes de la Déclaration ministérielle de Hong Kong. Dans un contexte économique mondial moins favorable que prévu, huit membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (objectif biennal : 12) ont alloué plus de 0,15 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement des pays les moins avancés.

b) *Mise en œuvre effective dans les délais prévus du Programme d'action d'Istanbul*

263. Vingt-cinq pays parmi les moins avancés (objectif biennal : 25) ont intégré les dispositions du Programme d'action d'Istanbul à leurs plans de développement nationaux et à leurs stratégies de coopération au service du développement. En outre, 30 pays parmi les moins avancés (objectif biennal : 30) ont associé leur parlement, le secteur privé et la société civile à la mise en œuvre et au suivi du Programme d'action. Cette participation étendue a permis de rendre la mise en œuvre, la surveillance, le suivi et l'examen du Programme d'action plus ouverts, plus transparents et plus efficaces. Grâce à tous ces efforts conjugués, les avancées réalisées ces dix dernières années ont pu être conservées, ce qui crée des conditions favorables pour que d'autres pays les moins avancés fassent à leur tour des progrès substantiels vers la sortie de cette catégorie. Au cours de l'exercice biennal, dix des pays les moins avancés (objectif biennal : 6) ont répondu aux critères de reclassement.

c) *Amélioration de la coordination entre les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et multilatérales pour que les pays les moins avancés bénéficient d'un suivi et d'un appui intégrés*

264. Le rôle joué sur la scène internationale par le Bureau en matière de plaidoyer et de coordination a contribué à l'intégration du Programme d'action d'Istanbul dans les programmes de travail de 35 organismes des Nations Unies et autres organisations internationales (objectif biennal : 30). La trousse à outils mise au point pour faciliter l'intégration du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés a été présentée au Comité de haut niveau sur les programmes pour approbation. Avec l'appui du Bureau, 33 activités conjointes (objectif biennal : 33) ont été menées en collaboration avec l'ONU et d'autres organisations internationales et ont débouché sur des résultats notables dans les pays les moins avancés.

Sous-programme 2

Pays en développement sans littoral

a) *Progrès dans la mise en place de systèmes efficaces de transport en transit et la réduction des coûts des transactions commerciales*

265. Le Bureau a mis en avant les besoins particuliers des pays en développement sans littoral pour promouvoir l'élaboration d'initiatives visant à mettre en place des systèmes efficaces de transport en transit, à réduire les coûts des transactions commerciales pour ces pays et à généraliser l'application des dispositions du Programme d'action de Vienne. En conséquence de ces efforts, 10 initiatives (objectif biennal : 10) ont été prises par les pays en développement sans littoral et de transit. Parmi les principaux résultats obtenus au cours de l'exercice biennal, on peut citer l'approbation de l'Accord intergouvernemental sur le réseau routier transafricain, l'adoption par l'OMC d'un protocole d'amendement permettant l'inscription de l'Accord sur la facilitation des échanges à l'annexe 1-A de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, la création d'un groupe de travail spécial sur les questions de transit et l'intégration du Programme d'action par certains pays en développement sans littoral, avec l'appui technique du Bureau.

- b) *Bon déroulement des préparatifs et de l'organisation de l'examen décennal de l'application du Programme d'action d'Almaty grâce à une collaboration et à des partenariats interinstitutions améliorés*

266. La deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui a été organisée par le Bureau et s'est tenue en novembre 2014, a adopté le Programme d'action de Vienne, un programme de développement complet comportant des objectifs spécifiques axés sur les résultats et assortis d'échéances, qui entend favoriser une croissance économique rapide, partagée et durable ainsi que la réduction de la pauvreté et le développement durable. Le Programme d'action comprend trois nouvelles priorités : la transformation structurelle de l'économie, l'intégration régionale et les moyens de mise en œuvre. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, le Bureau a mené 21 initiatives communes (objectif biennal : 18), y compris des mesures d'assistance technique et financière, qui ont eu des conséquences directes et positives sur les pays en développement sans littoral. Grâce aux activités de plaidoyer menées par le Bureau, les pays en développement sans littoral font l'objet de références spécifiques dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui promeuvent tous les deux la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

Sous-programme 3

Petits États insulaires en développement

- a) *Meilleure prise de conscience, aux niveaux national, régional et mondial, lors de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice, du cas particulier que constituent les petits États insulaires en développement et de leurs vulnérabilités*

267. Les activités de plaidoyer du Bureau ont abouti à l'adoption de cinq décisions et déclarations (objectif biennal : 5) aux niveaux mondial et régional en faveur des petits États insulaires en développement. Le Bureau a contribué à faciliter l'adoption des Orientations de Samoa en tant que document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (organisée à Apia, Samoa, du 1^{er} au 4 septembre 2014), ainsi que la création d'un réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement qui vise à établir des partenariats et à accélérer le développement durable dans ces États. Les petits États insulaires en développement ont également fait l'objet d'une considération particulière dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris. Le Bureau a mené huit activités de plaidoyer (objectif biennal : 8) parmi lesquelles un forum sur les partenariats avec le secteur privé à Apia, auquel ont participé 400 représentants du secteur privé, et une manifestation médiatisée à l'occasion de l'Année internationale des petits États insulaires en développement.

- b) *Renforcement de l'aide internationale apportée aux petits États insulaires en développement pour leur permettre d'appliquer le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice, et de s'adapter aux changements climatiques*

268. Le Bureau a continué d'œuvrer pour que les contributions annoncées au Fonds vert pour le climat soient allouées en priorité aux petits États insulaires en développement, notamment aux vingtième et vingt-et-unième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Des contributions ont été annoncées en faveur du développement des technologies d'exploitation des énergies renouvelables dans les petits États insulaires en développement et de l'atténuation des émissions. Le nombre de partenaires s'étant engagés à verser une contribution au Fonds est passé de 10 en 2012-2013 à 42 en 2014-2015 (objectif biennal : 13). Le Fonds est mis à disposition des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des États d'Afrique.

- c) *Renforcement de la collaboration interinstitutions et des partenariats en faveur des petits États insulaires en développement*

269. Le Bureau a mené huit activités conjointes (objectif biennal : 8) en coopération avec les entités des Nations Unies et les institutions financières internationales sur les thèmes de la réduction des risques de catastrophe, des changements climatiques, du financement du développement, du tourisme durable, des océans, des maladies non contagieuses, de la sécurité alimentaire et de la compétitivité des entreprises dans les petits États insulaires en développement.

Chapitre 11

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Principaux résultats obtenus

Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a continué de soutenir le développement de l'Afrique et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Département de l'information. Au niveau mondial, le Bureau a redoublé d'efforts pour accroître l'efficacité de l'appui international au service du développement de l'Afrique grâce au travail de fond, aux analyses, aux activités de plaidoyer et au suivi qu'il fournit. Il a coorganisé des réunions du Conseil économique et social consacrées à la jeunesse, à l'emploi et à l'urbanisation, des réunions de la Commission de la condition de la femme sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et un débat thématique de l'Assemblée générale sur l'investissement. Le Bureau a amélioré la coordination de l'appui prêté par les Nations Unies en Afrique en renforçant l'Équipe spéciale interinstitutionnelle chargée des questions africaines et en promouvant l'harmonisation entre les objectifs de la communauté internationale et les cadres stratégiques de l'Union africaine. Il a modernisé son site Web et

associé davantage le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires et les médias à son action en organisant de nombreuses manifestations, entrevues et conférences de presse. Il a par ailleurs contribué à renforcer la responsabilité mutuelle et l'efficacité du développement. Au niveau régional, la CEA a continué de renforcer la coordination à l'échelle du système à l'appui de l'Union africaine et de ses programmes du NEPAD, notamment en organisant des réunions du Mécanisme de coordination régionale. Le site Web *Afrique Renouveau*, administré par le Département de l'information, a enregistré 2,29 millions de visites, un nombre bien supérieur à l'objectif fixé.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La difficulté de parvenir à un développement durable en Afrique est intrinsèquement liée à la situation du continent en matière de paix et de sécurité, au climat géoéconomique, à la stabilité sociopolitique, à des problématiques émergentes telles que les catastrophes naturelles, les changements climatiques, les pandémies, le terrorisme et à la nécessité de trouver un juste équilibre entre l'augmentation des aides versées par les partenaires de développement et l'appropriation nécessaires, par l'Afrique, de ses stratégies de développement. Tout au long de l'exercice biennal, le Bureau a adapté ses activités à l'évolution des priorités de l'Union africaine et aux plans visant à renforcer la cohérence, les synergies et la coordination au sein du système des Nations Unies dans le cadre de l'appui à l'intégration et à la mise en œuvre des programmes de développement mondiaux et régionaux en Afrique. Un appui accru devrait être fourni aux institutions régionales africaines, en particulier aux communautés économiques régionales et au Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

270. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 100 % des 105 produits quantifiables prescrits, sachant qu'à l'exercice précédent, 100 % avaient été exécutés. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 14 en 2012-2013 à 2 en 2014-2015.

271. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 11)].

Sous-programme 1

Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

- a) *Intensification de l'appui de la communauté internationale au développement économique de l'Afrique en général et au NEPAD en particulier*

272. Le Bureau a réalisé un travail de fond et d'analyse destiné à accroître encore l'appui apporté par la communauté internationale au développement de l'Afrique. Il a notamment élaboré des rapports du Secrétaire général, organisé des réunions d'information et des tables rondes, mobilisé les médias et géré les publications. Le nombre des activités du système des Nations Unies à l'appui du développement de

l'Afrique a atteint 148 à la fin de 2015 (objectif biennal : 148). Le Bureau a notamment organisé, en collaboration avec le système des Nations Unies et les institutions régionales africaines, plusieurs manifestations de haut niveau destinées à mobiliser l'aide internationale en faveur du développement de l'Afrique, et en particulier à l'appui de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il a souligné les effets de synergies qui existent entre l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et également contribué à améliorer l'application du principe de responsabilité et l'efficacité du développement dans le cadre de l'élaboration du premier rapport biennal du Secrétaire général sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique (A/69/163). Le nombre de forums organisés sur le thème de la coopération Sud-Sud au service de l'Afrique s'élevait à 11 au 31 décembre 2015 (objectif biennal : 11).

b) *Amélioration de la coordination des activités menées par le système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique*

273. De nouveaux progrès ont été accomplis dans le renforcement de la coordination au sein du système des Nations Unies, comme l'illustrent les 52 activités conjointes (objectif biennal : 52) menées à l'appui du développement de l'Afrique grâce aux réunions régulières de l'Équipe spéciale interinstitutionnelle chargée des questions africaines et à son implication dans l'élaboration de sept rapports du Secrétaire général. Le Bureau a également collaboré avec la CEA et le Département de l'information pour promouvoir les questions africaines, notamment à l'appui de l'Agenda 2063, au sein du cadre sur la jeunesse, l'emploi et l'urbanisation du Conseil économique et social, dans le cadre des délibérations sur le programme de développement pour l'après-2015 et la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, dans le suivi des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ou encore dans la préparation du rapport biennal du Secrétaire général sur l'examen de la mise en application des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique. Il a par ailleurs contribué à l'évaluation des mesures de relèvement après l'Ebola, coorganisé chaque année des manifestations à l'occasion de la Journée de l'industrialisation de l'Afrique et présidé le groupe chargé de la mobilisation et de la communication au sein du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique.

c) *Accroissement de la sensibilisation internationale aux problèmes de développement de l'Afrique*

274. Le Bureau a continué d'établir des analyses, des rapports et des études, publiés sur papier et en ligne, pour sensibiliser la communauté internationale aux grands problèmes de développement de l'Afrique. Il a organisé des réunions d'information sur les questions de développement de l'Afrique et participé au lancement de produits intellectuels sur l'Afrique partout dans le monde. Il a en outre achevé la modernisation de son site Web, dont le contenu, exhaustif et approfondi, reflète à présent les objectifs et les priorités des institutions régionales africaines. Le site Web, disponible en anglais et en français, est convivial, bien documenté, intelligemment organisé et dynamique. Cette nouvelle version du site, lancée en mai 2015 en anglais et en octobre 2015 en français, a depuis enregistré une hausse notable et continue du nombre des consultations, qui ont atteint 650 en 2015 (objectif biennal : 650). En outre, le site enregistre désormais le nombre de pages vues, ce qui permet de se faire une idée plus précise de la fréquentation.

Sous-programme 2
Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat
pour le développement de l'Afrique

- a) *Amélioration de la cohérence, de la coordination et de la coopération entre les organismes des Nations Unies qui aident l'Union africaine et son programme du NEPAD, aux échelons régional et sous-régional*

275. La CEA coordonne de façon stratégique l'appui des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD, par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. À la fin de 2015, les groupes thématiques du Mécanisme avaient mené à bien 24 projets conjoints (objectif biennal : 18). Au niveau régional, le Mécanisme a consacré ses quinzième et seizième sessions, qui se sont tenues la première à Abuja du 28 au 30 mars 2014 et la seconde à Addis-Abeba les 29 et 30 mars 2015, à la promotion de l'appui apporté par les Nations Unies à l'Union africaine dans le cadre de l'Agenda 2063. Ces sessions ont notamment permis de faire concorder l'action des groupes thématiques du Mécanisme avec le plan stratégique de l'Union africaine pour 2014-2017 et l'Agenda 2063, et d'adopter le partenariat entre l'Union africaine et les Nations Unies pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, qui a été approuvé au Sommet de l'Union africaine en juin 2015. Parmi les principales réalisations du Mécanisme de coordination sous-régionale figure une étude sur un mécanisme d'autofinancement pour l'intégration régionale.

- b) *Renforcement de la capacité des organismes régionaux et sous-régionaux, en particulier l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et les communautés économiques régionales, de concevoir et d'exécuter leurs programmes ainsi que d'en assurer le suivi*

276. À la fin de 2015, huit projets conjoints de renforcement des capacités (objectif biennal : 6) avaient été mis en œuvre aux échelons régional et sous-régional, sous l'égide du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. À la demande de l'Union africaine, la CEA a fourni un appui technique à l'Autorité intergouvernementale pour le développement et à la Communauté d'Afrique de l'Est dans le cadre de missions d'évaluation des moyens disponibles et des besoins de renforcement des capacités. Elle a aussi mis la dernière main à deux projets de rapport faisant le point des capacités dont disposaient la CEEAC et la Communauté des États sahélo-sahariens. La CEA a également apporté un appui à la réunion du Programme interorganisations d'appui au renforcement des capacités, qui s'est tenue en Afrique du Sud les 4 et 5 mars 2014. Les évaluations des moyens et des besoins ont permis d'élaborer une stratégie de renforcement des capacités, qui a été présentée au Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD.

Sous-programme 3
Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau
partenariat pour le développement de l'Afrique

- a) *Amélioration de la sensibilisation aux principales questions thématiques du NEPAD et à d'autres questions relatives au redressement économique et au développement durable en Afrique*

277. Les pages du site Web *Afrique Renouveau* ont été consultées 2,26 millions de fois pendant l'exercice biennal (objectif biennal : 1 million) grâce aux activités du

Département de l'information, qui s'est attaché à promouvoir des articles spécialisés, bien choisis et d'actualité (données produites à l'aide de Google Analytics). En conséquence, 3 067 articles (objectif biennal : 1 000) ont été repris et publiés par des médias locaux dans plus de 60 pays. Ces bons résultats s'expliquent aussi par l'intérêt croissant pour l'Afrique, dû au fait que le continent compte actuellement 7 des 10 économies dont le rythme de croissance est parmi les plus rapides au monde (phénomène de l'essor de l'Afrique), et par la demande d'informations liée à l'inquiétude suscitée par l'épidémie de maladie à virus Ebola qui a frappé trois pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone.

Chapitre 12

Commerce et développement

Principaux résultats obtenus

La CNUCED a continué d'œuvrer à l'édification d'un monde sans exclusion, plus stable et plus viable et de renforcer son rôle de plaque tournante, dans le système des Nations Unies, pour le traitement intégré des questions relatives au commerce et au développement et des questions connexes touchant la finance, la technologie, l'investissement et le développement durable. Des dialogues approfondis entre toutes les parties concernées ont été organisés, notamment le Dialogue de Genève, initiative fructueuse qui a accueilli de nombreux participants et qui portait sur le processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Parmi les principales manifestations figurent également les célébrations du cinquantenaire de la CNUCED, le Forum mondial de l'investissement de 2014 qui a attiré un nombre record de participants (plus de 3 000), la quinzième conférence Raúl Prebisch qu'a tenue le Président équatorien, Rafael Correa, et la participation de la CNUCED à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et à la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, dans le cadre de laquelle elle a organisé 10 manifestations parallèles toutes couronnées de succès. L'intérêt pour les produits statistiques de la CNUCED a sensiblement augmenté, puisque les pages du site qui y sont consacrées ont été consultées plus de 7 millions de fois. Les pays en développement ont reçu un appui dans les domaines suivants : l'examen de leurs politiques d'investissement aux plans national et international, la prise en compte des questions liées au commerce, aux capacités de production et au développement dans les politiques commerciales nationales, et la facilitation du commerce et le renforcement de l'intégration des politiques et priorités commerciales dans les plans nationaux de développement des pays les moins avancés.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Des évaluations ont conduit à recommander que certaines composantes de la CNUCED collaborent davantage entre elles. Un travail de décloisonnement a été entrepris au moyen de réunions,

notamment thématiques, du personnel des différentes divisions, d'une formation à la gestion axée sur les résultats qui a favorisé le partage des données d'expérience, de la création d'un mécanisme interne d'évaluation des publications par les pairs, d'une plateforme intranet interactive et de manifestations organisées en marge de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, pour ne citer que quelques exemples. Les membres du personnel ont apprécié la mise en commun des informations et des connaissances. Ces activités ont permis d'améliorer la qualité du travail de la CNUCED.

278. Les résultats décrits plus haut correspondent à l'exécution de 96 % des 1 849 produits quantifiables prescrits, sachant que pendant l'exercice précédent, le taux d'exécution avait atteint 93 %. Le nombre de produits supplémentaires ajoutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 219 en 2012-2013 à 55 en 2014-2015.

279. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 12)].

Direction exécutive et administration

a) Administration efficace du programme de travail

280. La CNUCED a exécuté 96 % de ses produits quantifiables prescrits (objectif biennal : 90 %). Elle a continué de traiter de façon intégrée les questions ayant trait au commerce et au développement et les questions connexes touchant les finances, la technologie, les investissements et le développement durable. Sous la direction de son septième Secrétaire général, le secrétariat de la CNUCED a amélioré la gestion axée sur les résultats en instaurant des contrats de mission pour les directeurs de tous les sous-programmes. Il a également lancé des initiatives visant à rationaliser les travaux de recherche et d'analyse, mené des activités de coopération technique et renforcé les produits de la CNUCED offrant des solutions possibles aux pays en développement.

b) Plus grande cohérence de la gestion des activités économiques et sociales de l'ONU

281. La CNUCED a continué de collaborer avec les organismes des Nations Unies pour veiller à ce qu'ils mènent leurs activités économiques et sociales de manière cohérente. Elle a également coopéré sur les questions de commerce, d'investissement et de développement avec l'OMC, le Groupe de la Banque mondiale, l'OCDE, la Chambre de commerce internationale, la Banque interaméricaine de développement et la Fédération mondiale des bourses de valeurs. En outre, elle a organisé en interne 12 réunions de hauts responsables (objectif biennal : 12) en vue de promouvoir une conduite plus cohérente des activités de recherche et d'analyse, du suivi du mandat de Doha et des préparatifs de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Au total, on a compté 56 produits communs (objectif biennal : 54), dans tous les domaines couverts par les cinq sous-programmes de la CNUCED : du développement durable au financement du développement, en passant par la

mondialisation économique, la financiarisation des marchés de produits de base, les mesures destinées à favoriser le commerce et les investissements, les politiques de responsabilité sociale des entreprises, les normes de l'information financière, les technologies de l'information et des communications, les obstacles tarifaires aux échanges commerciaux et l'initiative pour le biocommerce.

c) *Renforcement de la diffusion et de la promotion des travaux de la CNUCED*

282. La fréquentation du site Web de la CNUCED au cours de l'exercice biennal a atteint un record avec plus de 3 millions de visites (objectif biennal : 2,1 millions). Il est apparu que la généralisation du recours aux médias sociaux a contribué à cette hausse. La CNUCED a publié 114 communiqués de presse (ainsi que 301 versions traduites dans les langues officielles de l'Organisation et 21 versions traduites dans d'autres langues), 37 notes d'information et 30 dépêches. Plus de 15 000 articles sur la CNUCED (objectif biennal : 14 500) ont été recensés pendant l'exercice. Cela ne représente toutefois qu'une partie de la couverture médiatique puisque les moteurs de recherche utilisés actuellement ne peuvent pas recenser toutes les références à la CNUCED faites dans les médias ni les articles parus dans des langues dont l'usage est peu répandu. Quelque 111 visites de groupes ont été organisées, auxquelles ont participé 3 458 étudiants, diplomates et universitaires venus du monde entier. La CNUCED a renforcé son action de communication à l'intention de la société civile en organisant un colloque public et en publiant un catalogue des partenariats noués avec la société civile et le secteur privé. Qui plus est, son système de notifications électroniques a enregistré un nombre d'abonnements record avec 3 000 inscrits.

d) *Meilleure intégration de la problématique hommes-femmes dans les travaux de la CNUCED*

283. La CNUCED a renforcé ses activités de fond se rapportant à l'égalité des sexes, comme en témoignent les 27 initiatives enregistrées à la fin de l'exercice considéré (objectif biennal : 20). Il s'agissait : a) de campagnes de sensibilisation, passant par exemple par l'organisation de plusieurs manifestations mais aussi par la publication de deux notes d'orientation sur le commerce, la problématique hommes-femmes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'un rapport sur l'égalité des sexes dans le cadre des activités d'investissement des sociétés transnationales; b) d'initiatives visant à contribuer au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes, notamment la participation aux sessions de la Commission de la condition de la femme, le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; c) d'initiatives visant à sensibiliser les décideurs et les autres parties prenantes, comme l'élaboration d'études de cas sur les liens entre les activités commerciales et la problématique hommes-femmes dans trois pays et l'organisation de manifestations spéciales sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes à l'occasion du Forum mondial de l'investissement de 2014; d) de l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités aux niveaux national et régional, de l'élaboration d'un manuel et d'une formation en ligne sur les échanges commerciaux et la problématique hommes-femmes et d'ateliers conduits en partenariat avec la « Gender Academy » du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT); e) de la rédaction de sections

consacrées à la problématique hommes-femmes dans les publications phares, comme les éditions 2014 et 2015 du *Rapport sur les pays les moins avancés*.

e) *Amélioration des délais de présentation de la documentation*

284. Au cours de l'exercice 2014-2015, la CNUCED a présenté dans les délais prévus la totalité des 124 documents d'avant-session relevant du système de créneaux (objectif biennal : 96 %). C'est le troisième exercice biennal consécutif (et la septième année de suite) que la CNUCED atteint un résultat supérieur à 90 %, valeur de référence fixée par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/250, respectant ainsi les directives du Secrétaire général relatives aux délais de présentation des documents. Le secrétariat de la CNUCED s'emploie de façon assidue à faire en sorte que les documents soient élaborés et présentés en temps voulu, ce qui facilite la tâche des États membres et rend les réunions intergouvernementales plus fructueuses.

Sous-programme 1

Mondialisation, interdépendance et développement

a) *Meilleure compréhension de l'environnement économique mondial et des options de politique générale pour un développement durable et partagé aux niveaux national, régional et international*

285. Aux soixante et unième et soixante-deuxième sessions du Conseil du commerce et du développement, la CNUCED a été félicitée pour les recherches, analyses et recommandations utiles, exhaustives, opportunes et de haute qualité contenues dans les éditions 2014 et 2015 de son *Rapport sur le commerce et le développement*. Les participants aux sessions ont trouvé particulièrement pertinent pour les pays en développement l'accent qui est mis dans ces rapports sur la gouvernance mondiale et sur la marge de manœuvre politique qui existe pour les questions touchant le développement, la finance internationale et les dettes souveraines. Les résultats de la CNUCED dans ce domaine ont dépassé les objectifs puisque les mesures de politiques macroéconomiques et budgétaires axées sur la croissance recommandées dans les recherches de la CNUCED ont été citées dans 41 déclarations faites par des décideurs à des réunions intergouvernementales (objectif biennal : 35) et à 727 reprises dans les médias (objectif biennal : 500). En outre, la CNUCED a mené 30 activités de promotion de la coopération et de l'intégration Sud-Sud (objectif biennal : 29) et fourni des services de renforcement des capacités à 123 universités et centres de recherche (objectif biennal : 80) situés dans 61 pays, par l'entremise du réseau des universités et centres de recherche mis en place par l'Institut virtuel de la CNUCED.

b) *Progrès dans la recherche d'une solution durable aux problèmes liés à l'endettement des pays en développement grâce à une meilleure compréhension des effets réciproques qui existent entre des stratégies de financement du développement efficaces et des programmes de gestion de la dette rigoureux*

286. Le Service de la dette et du financement du développement a publié des recherches et des analyses de grande qualité et fourni une assistance technique, éléments qui ont permis de trouver une solution plus durable à l'endettement des pays en développement. Nombre d'analyses et de politiques publiques relatives à

l'endettement ont été examinées en détail dans le rapport du Secrétaire général sur la soutenabilité de la dette extérieure et le développement (A/69/167), que l'Assemblée générale a entériné. Les travaux de la CNUCED ont inspiré 29 décisions et initiatives politiques internationales et nationales dans le domaine de l'endettement et du financement du développement (objectif biennal : 29). Le Service a également joué le rôle essentiel de secrétariat du Comité spécial des opérations de restructuration de la dette souveraine, lequel a été institué par l'Assemblée. Par ailleurs, depuis sa création en 1981, le Système de gestion et d'analyse de la dette de la CNUCED a apporté une assistance technique dans 69 pays (objectif biennal : 68), y compris à 106 organismes (objectif biennal : 106).

- c) *Amélioration de l'accès à des données statistiques et à des indicateurs fiables et à jour mettant en lumière les liens qui existent entre la mondialisation, le commerce et le développement pour faciliter la prise de décisions, aux niveaux national et international, sur les politiques économiques et les stratégies de développement*

287. Les données statistiques de la CNUCED relatives aux politiques commerciales, financières et économiques ont été utilisées par 2 748 institutions et États membres (objectif biennal : 2 500) et 204 pays se sont servis des variables statistiques et des indicateurs dérivés mis au point par le Service de la dette et du financement du développement (objectif biennal : 200). La nouvelle version du site Web d'UNCTADStat (<http://unctadstat.unctad.org>) a attiré plus de 850 000 visiteurs de plus de 200 pays, et le nombre de pages vues a dépassé les 14,7 millions. Les éditions 2013 et 2014 du *Manuel de statistiques de la CNUCED* produites dans le cadre du sous-programme ont été téléchargées 32 702 fois sur le site, et leurs versions papier ont été largement diffusées (elles font partie des cinq publications de la CNUCED les plus vendues). En outre, les éditions de 2004, 2008 et 2012 de la publication *Development and Globalization: Facts and Figures* (en anglais seulement) ont continué d'être fréquemment téléchargées tout au long de l'exercice (près de 53 000 fois).

- d) *Renforcement du cadre décisionnaire et institutionnel palestinien et de la coopération internationale, pour l'atténuation des difficultés économiques et sociales imposées au peuple palestinien et l'édification d'un État palestinien indépendant*

288. La CNUCED a continué d'aider le peuple palestinien à mettre en place les capacités institutionnelles de son futur État. Ainsi, 11 initiatives et organismes de développement (objectif biennal : 11) ont bénéficié de ses recherches, services consultatifs, recommandations et activités de coopération technique. L'Assemblée générale a pris note de ces efforts dans ses résolutions 69/20 et 70/12, dans lesquelles elle a prié la CNUCED de l'informer des coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien. Aux soixante et unième et soixante-deuxième sessions du Conseil du commerce et du développement, les représentants et les groupes régionaux ont unanimement félicité le secrétariat de la CNUCED pour l'appui apporté au peuple palestinien et l'ont invité à accroître encore ce soutien. La CNUCED a également contribué au renforcement des capacités en Palestine, au moyen d'un projet de coopération technique d'un montant de 2,1 millions de dollars, qui a permis d'étoffer les capacités institutionnelles du Conseil des chargeurs palestiniens et d'élaborer un programme de formation

professionnelle à la facilitation du commerce en huit modules. Les rapports et les résultats des travaux de recherche de la CNUCED ont été largement cités dans les médias et diffusés dans les rapports d'organisations internationales, de chercheurs et d'autres parties prenantes.

Sous-programme 2

Investissements et entreprises

- a) *Meilleure compréhension des questions clefs et des questions nouvelles relatives à l'investissement et de l'incidence de ces investissements sur l'aide publique au développement, le commerce et l'intégration régionale, en vue de renforcer les capacités de production et de promouvoir le développement durable*

289. Les éditions 2014 et 2015 du *Rapport sur l'investissement dans le monde* ont inspiré plus de 3 700 articles de presse dans près de 100 pays. Lors de l'évaluation de la CNUCED de 2015, la qualité et l'utilité de cette publication ont été louées, de même que le rôle qu'elle jouait à titre d'outil d'aide à l'élaboration de politiques. Dans le cadre du sous-programme a également été organisé le Forum mondial de l'investissement de 2014, auquel ont assisté plus de 3 000 participants représentant les divers milieux s'occupant des questions d'investissement. L'influence du Forum peut être mesurée par les retours d'information qu'ont adressés 193 parties prenantes (objectif biennal : 180), qui ont affirmé avoir désormais une meilleure compréhension des questions clefs relatives à l'investissement. Le *Moniteur de l'investissement étranger direct* a aussi contribué à l'amélioration de la compréhension des questions clefs et des questions nouvelles relatives à l'investissement. À la fin du mois de décembre 2015, 31 États membres (objectif biennal : 35) ont déclaré avoir mis en pratique des recommandations politiques et employé des méthodes mises au point par la CNUCED dans le domaine de l'investissement international.

- b) *Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition économique d'élaborer et d'appliquer des stratégies et politiques visant à attirer des investissements pour le développement durable et d'en tirer profit*

290. Le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable de la CNUCED, récemment remanié, est déjà utilisé comme référence principale par les pays et les groupes régionaux lorsqu'ils modernisent leurs législations, règlements et modèles de traités et a aidé à façonner une nouvelle génération de politiques d'investissement. Plus de 250 recommandations formulées comme suite aux examens des politiques d'investissement ont été mises en application par les pays concernés, dont environ 40 % avec l'aide de la CNUCED. Il est apparu que ces examens ont conduit à une amélioration considérable du climat des affaires, révélée par les résultats satisfaisants obtenus par les pays qui ont bénéficié des examens cités dans le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale. Fin 2015, 36 pays en développement et pays en transition (objectif biennal : 35) avaient tiré parti de ces examens, des outils électroniques de la CNUCED et de la mise en œuvre de stratégies et de politiques en matière d'investissements étrangers au service du développement durable et de la croissance partagée. Malgré les conséquences de la crise économique et financière, 30 pays en développement (objectif biennal : 28) auxquels la CNUCED a apporté son concours concernant leurs politiques

d'investissement national et étranger ont vu les flux d'investissements directs étrangers qu'ils reçoivent augmenter sensiblement.

- c) *Renforcement des capacités de traiter les questions clefs et les questions nouvelles relatives aux accords d'investissement internationaux et à leur rôle dans le développement, ainsi qu'à leur élaboration et à leur application*

291. La Division de l'investissement et des entreprises a continué de renforcer le rôle de premier plan qu'elle joue à l'appui du système des accords internationaux d'investissement. Elle a amélioré les bases de données concernant les accords internationaux d'investissement et le règlement des litiges opposant les États à des investisseurs. S'appuyant sur des analyses approfondies, la Division a continué de fournir aux pays une assistance technique, notamment sous forme de stages de formation et de services consultatifs, pour les aider à se donner les moyens de négocier des accords internationaux d'investissement propices au développement durable et de mieux gérer les litiges les opposant à des investisseurs. À la Conférence internationale sur les investissements qui s'est déroulée dans le cadre du Forum mondial de l'investissement en octobre 2014, 34 pays et 20 organisations internationales ont fait 19 observations (objectif biennal : 18) et 91 déclarations (objectif biennal : 80) au sujet de la place accordée au développement durable dans les accords internationaux d'investissement.

- d) *Meilleure connaissance et maîtrise des moyens de renforcer la capacité de production grâce à des politiques de création d'entreprises visant à :*
i) stimuler le développement des entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, l'entrepreneuriat et les liens interentreprises;
ii) promouvoir les meilleures pratiques des entreprises en matière de responsabilité sociale et de comptabilité; iii) organiser des marchés d'assurance compétitifs et bien réglementés

292. Cinq pays en développement se sont inspirés du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat de la CNUCED afin de promouvoir et de soutenir l'entrepreneuriat. Trente-quatre pays (objectif biennal : 23) se sont fondés sur les orientations et les instruments proposés par la CNUCED pour mettre au point des politiques visant à promouvoir l'entrepreneuriat et à améliorer la compétitivité de leurs entreprises. Les résultats d'un sondage ont montré que les ventes des participants jordaniens et sud-africains au programme Empretec ont augmenté de 78 % et 36 % respectivement et que les profits ont progressé de 82 % et 40 %, respectivement. Le nouveau programme « Business Schools for Impact » a permis de créer un réseau de 270 établissements et de sensibiliser les étudiants au fait que l'entrepreneuriat peut avoir des bénéfices sur le plan social. Vingt-six pays (objectif biennal : 25) utilisaient les orientations et les instruments élaborés par la CNUCED dans le domaine de la comptabilité, de la création d'entreprises, des assurances, des liens interentreprises, du tourisme électronique et de la communication d'information concernant l'activité de l'entreprise. L'Initiative des bourses pour un investissement durable, qui vise à encourager l'adoption de stratégies d'investissement responsables, est passée de 10 bourses au début de 2014 à 59 à la fin de 2015, soit 47 000 sociétés cotées, dont la capitalisation boursière s'élève à 67 trillions de dollars.

Sous-programme 3
Commerce international

Composante 1
Renforcement du commerce international

- a) *Renforcement des capacités des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays en transition, de comprendre l'économie mondiale et le système commercial international et de s'y intégrer de manière avantageuse*

293. L'intervention de la CNUCED a grandement favorisé le renforcement des capacités des pays concernés pour ce qui concerne les politiques commerciales, les cadres institutionnels et réglementaires et les négociations commerciales. Cela a permis à ces pays de s'intégrer de manière avantageuse dans l'économie mondiale et le système commercial international et de participer, efficacement et sur un pied d'égalité à des négociations commerciales régionales et multilatérales, comme en témoigne le nombre élevé de pays, à savoir 40 (objectif biennal : 40), dont la participation aux négociations commerciales s'est accrue. Ainsi, la CNUCED a amplement aidé les pays en développement à concevoir et à mettre en œuvre des politiques commerciales nationales en connaissance de cause et à maintenir une cohérence entre les politiques commerciales, les plans nationaux de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté. Avec l'appui de la CNUCED, 15 pays en développement (objectif biennal : 15) ont pris en compte les questions de capacité de production et de développement dans leurs politiques commerciales nationales. La CNUCED a aussi attaché une plus grande importance aux retombées qu'avaient les formes régionales d'échanges commerciaux (Sud-Sud et Nord-Nord) sur le développement.

- b) *Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition de prendre des décisions touchant le commerce et des questions connexes et d'adopter des mesures en vue de lutter contre les incidences des obstacles non tarifaires sur le commerce et le développement*

294. La CNUCED a consolidé les capacités des pays de prendre des décisions touchant le commerce et des questions connexes en améliorant la transparence, en menant des travaux de recherche et d'analyse et en aidant directement les décideurs. Les parties prenantes ont continué de tirer parti du système d'analyse et d'information sur le commerce et du système WITS pour cerner les obstacles à l'accès aux marchés, repérer les débouchés commerciaux et encourager les pays à participer en toute connaissance de cause aux négociations commerciales. Le nombre d'utilisateurs recourant activement à ces outils a augmenté, s'établissant aux alentours de 46 000 (objectif biennal : 46 000), notamment grâce aux séances de formation et aux séminaires organisés dans les pays, en particulier dans tous les pays signataires de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, l'ensemble des États de l'ASEAN et 10 autres pays. Au total, 16 documents d'analyse commerciale ont été publiés en vue d'aider les pays en développement à améliorer encore la prise de décisions dans le domaine du commerce. La CNUCED a aidé directement les décideurs dans le cadre de 9 missions consultatives, de 10 sessions de formation et d'activités de collecte de données. La collecte de données de haute qualité relatives aux obstacles non tarifaires a fortement augmenté et couvre désormais 80 % environ des échanges commerciaux mondiaux. Huit activités (objectif biennal : 8) destinées

à réduire ou éliminer les obstacles non tarifaires aux échanges commerciaux ont été menées à bien dans le cadre de négociations bilatérales ou régionales concernant des accords commerciaux préférentiels.

c) *Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition d'élaborer des lois nationales et régionales sur la concurrence et de les appliquer*

295. À la fin de 2015, 17 pays en développement (objectif biennal : 17) avaient élaboré, modifié ou appliqué des politiques nationales ou régionales sur la concurrence et la protection du consommateur en tenant compte des évaluations effectuées par leurs pairs. Ils ont pu améliorer leur droit de la concurrence grâce à l'assistance technique fournie comme suite à l'examen par les pairs, en se fondant sur la loi type de la CNUCED sur la concurrence. Six pays au total (objectif biennal : 4) ont accepté de se prêter à un examen de leur droit de la concurrence par leurs pairs : la Namibie, les Philippines et les Seychelles en 2014, et l'Albanie, les Fidji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée en 2015. Tous ces examens ont été menés à bonne fin et les résultats en ont été présentés aux instances intergouvernementales au cours de l'exercice. Par sa résolution 70/186, l'Assemblée générale a approuvé le texte révisé des principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur et, de ce fait, chargé la CNUCED d'organiser chaque année une réunion du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur qu'elle a créé. La première réunion du Groupe doit avoir lieu en octobre 2016.

d) *Renforcement des capacités des pays en développement de concevoir et d'atteindre, de façon complémentaire et à tous les niveaux, des objectifs liés au commerce, à l'environnement, aux changements climatiques et au développement durable, dans le cadre de stratégies de développement*

296. Au cours de l'exercice, la CNUCED a publié 19 études et supports d'information sur les mesures visant à rendre les exportations plus respectueuses de l'environnement, l'économie des océans, les changements climatiques et le biocommerce. Elle a organisé 16 ateliers, notamment sur les objectifs de développement durable et la biodiversité, la pêche, l'économie des océans, le commerce et les changements climatiques, entrepris 20 missions portant sur des questions afférentes à l'énergie renouvelable, à l'agriculture biologique et à l'économie créative et fourni une assistance technique à 51 pays. Fin 2015, 34 pays en développement (objectif biennal : 34) avaient conçu et mis en place des politiques, des mesures normatives et des mécanismes institutionnels visant à tirer parti des débouchés existant dans les domaines du commerce et de l'investissement et à promouvoir le développement durable. De plus, 17 pays en développement et pays en transition (objectif biennal : 17) avaient participé à l'initiative de la CNUCED pour le biocommerce et à celle sur les biocombustibles.

Composante 2

Produits de base

- a) *Amélioration de la capacité des pays en développement tributaires des produits de base de s'attaquer aux problèmes de commerce et de développement liés à l'économie de ces produits et de mettre à profit les possibilités offertes par le commerce des produits de base et le renforcement de la coopération internationale et régionale*

297. Le Groupe spécial sur les produits de base a accru le rôle qu'il jouait dans la conduite de travaux de recherche et d'analyse, en partenariat avec d'importants groupes de réflexion et des organismes internationaux comme la FAO, la CEA, la Banque africaine de développement, le PNUD et le Consortium pour la recherche économique en Afrique, ainsi qu'avec le milieu universitaire. Il a également continué d'organiser des forums, comme les sessions annuelles de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement et le Forum mondial sur les produits de base, pour donner aux différentes parties prenantes des occasions d'échanger leurs vues, de bâtir un consensus et de trouver des solutions aux problèmes que connaissent les pays en développement tributaires des produits de base. En outre, le Groupe a mené diverses activités de renforcement des capacités afin d'aider ces pays à prévoir des stratégies relatives aux produits de base dans leurs plans nationaux de développement. Au cours de l'exercice, il a produit 18 travaux de recherche (objectif biennal : 13) et 13 pays en développement tributaires des produits de base (objectif biennal : 13) ont adopté des mesures et des outils recommandés par la CNUCED. À titre d'exemple, le Mozambique, la Zambie, le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et les membres de la CEEAC ont adopté la Feuille de route panafricaine sur le coton proposée par la CNUCED.

Sous-programme 4

Technologie et logistique

- a) *Amélioration de l'efficacité et de la viabilité de la logistique commerciale des pays en développement et de certains pays en transition*

298. À la fin de 2015, la CNUCED avait appuyé 21 initiatives prises par des pays en développement et des pays en transition (objectif biennal : 21) pour améliorer la logistique commerciale et l'efficacité des systèmes de transit et mettre en place des lois soutenant ces mesures. Elle a offert de nombreux services d'assistance technique pour aider les pays à se préparer à mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC qui date de 2013, en assurant plus de 70 missions de conseil et de renforcement des capacités visant à soutenir les comités nationaux de facilitation des échanges et les activités relatives à la ratification et à la classification de l'Accord. Les pays en développement et les pays en transition qui utilisent le Système douanier automatisé de la CNUCED ont adopté 22 mesures (objectif biennal : 22) afin d'améliorer encore la gestion de leur administration douanière. Cinq pays (objectif biennal : 5) ont amélioré leurs résultats en matière de logistique commerciale par rapport aux indicateurs de référence relatifs à l'efficacité de la logistique et des activités, avec l'aide de la CNUCED.

b) *Adoption de politiques nationales et internationales dans les domaines de la science, de la technique, de l'innovation et des technologies de l'information et des communications, et sensibilisation accrue à ces questions*

299. À la fin de 2015, les pays en développement et les pays en transition avaient pris 32 mesures (objectif biennal : 29) dans les domaines de la science, de la technique et de l'innovation. En étroite collaboration avec l'OIT, la CNUCED a publié un ouvrage intitulé « Empowering women entrepreneurs through information and communications technologies: a practical guide » afin de démontrer que les technologies de l'information et des communications sont capitales pour aider les entreprises gérées par des femmes. Des cours de haut niveau ont été dispensés à 187 participants dans quatre pays d'Afrique, dans le cadre d'un projet ayant trait à l'accès aux médicaments et à leur production locale. Grâce aux travaux de la CNUCED, les représentants des 15 États membres de la CEDEAO ont recommandé la ratification de divers instruments juridiques touchant la cybersécurité, la protection du consommateur, les paiements électroniques transnationaux, les signatures numériques, la certification électronique et les noms de domaine. La CNUCED a appuyé 22 initiatives de coopération (objectif biennal : 22) dans les domaines de la science et de la technique, aux niveaux sous-régional, régional et international.

c) *Meilleure compréhension, à l'échelon national, des grandes orientations et des meilleures pratiques en matière de science et de technique au service du développement, et de technologies de l'information et des communications au service du développement*

300. La CNUCED a continué à être fortement sollicitée en ce qui concerne les politiques en matière de science, de technique et d'innovation et les technologies de l'information et des communications, puisque 13 pays (objectif biennal : 10) ont demandé son concours pendant l'exercice et ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités et d'examen des politiques. Comme suite aux recommandations de la CNUCED, trois pays ont déclaré avoir modifié leurs politiques et réglementations en matière de science, de technique et d'innovation et quatre pays ont consolidé leurs capacités en ce qui concerne la production locale de produits pharmaceutiques, les transferts de technologie et l'accès aux médicaments. Avec l'aide de la CNUCED, 23 pays ont pris des dispositions pour mettre à jour leur cyberdroit et harmoniser les cadres réglementaires régionaux, y compris en adoptant des lois facilitant le commerce électronique. Les activités de formation de la CNUCED ont permis à deux pays de produire pour la première fois des statistiques officielles au sujet de l'économie du savoir, en vue d'étayer leurs politiques en matière de technologies de l'information et des communications. Dix pays (objectif biennal : 10) se sont employés à mieux intégrer la science, la technique et l'innovation dans leurs stratégies de développement, sur les conseils de la CNUCED : l'Angola, le Lesotho, le Népal, le Nigéria, Oman, le Pérou, la République dominicaine, la République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka et la Thaïlande.

d) *Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition dans les domaines du commerce, de l'investissement et des questions apparentées*

301. Grâce à l'aide fournie par la CNUCED dans le cadre de son programme de formation et de développement des ressources humaines dans les domaines du commerce extérieur (programme TrainForTrade), 10 mesures (objectif biennal : 10) ont été prises par des pays en développement et des pays en transition afin de renforcer les capacités des ressources humaines et des institutions locales dans les domaines du commerce et de l'investissement. Pas moins de 409 directeurs de ports et 1 014 professionnels du commerce électronique, tant du secteur privé que du secteur public, ont enrichi leurs connaissances et leur expérience de manière à assurer à leur tour des activités de renforcement des capacités dans leurs pays, produisant ainsi des effets multiplicateurs à l'échelle locale. Grâce aux activités de collaboration Sud-Sud et Nord-Sud menées dans son cadre, le programme TrainForTrade a été bien reçu et a été élargi. La totalité des 101 participants (95 décideurs et 6 universitaires) au cours de la CNUCED intitulé « Paragraph 166 » ont affirmé mieux comprendre les corrélations entre le commerce, la finance, l'investissement et la technique au service du développement et avoir progressé dans les domaines de l'élaboration des politiques, du commerce bilatéral et régional et des négociations relatives aux investissements. Les six universitaires ont aussi signalé qu'ils pourraient faire fond sur les connaissances et l'expérience ainsi acquises dans le cadre des cours qu'ils consacraient au commerce international et à l'économie.

Sous-programme 5

Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

a) *Augmentation de la fréquence avec laquelle sont adoptées les recommandations générales d'ordre pratique formulées par la CNUCED en vue de promouvoir le développement de l'Afrique dans les domaines du commerce et du développement*

302. À la fin de 2015, 10 États membres (objectif biennal : 10) avaient annoncé avoir adopté les recommandations de la CNUCED et tenu compte des résultats et conclusions de ses travaux de recherche dans les domaines du commerce et du développement en Afrique. La Section Afrique a mené une série de missions consultatives afin de contribuer au renforcement des capacités dans la région ainsi qu'à la formulation des politiques et aux concertations y afférentes, en collaboration avec des institutions africaines. Elle a participé, entre autres, à la table ronde intrarégionale sur les migrations et la mobilité de la main-d'œuvre en Afrique organisée par l'Union africaine et l'Organisation internationale pour les migrations, et au Forum économique mondial consacré à l'Afrique. Elle a également fait bénéficier l'Université de Gambie de services de formation et participé aux négociations de l'Union africaine relatives à la création d'une zone continentale de libre-échange et à des séminaires organisés au Bénin et en Suède, sous les auspices du Conseil économique et social et sur la base du *Rapport de 2015 sur le développement économique en Afrique*, qui avait été lancé dans 15 pays d'Afrique.

- b) *Renforcement du consensus autour des politiques visant à surmonter les problèmes de développement que connaissent, dans le contexte de l'économie mondiale, les pays les moins avancés, y compris ceux sur le point d'être admis à quitter la liste des pays les moins avancés, et progression de l'adoption de ces politiques*

303. Les éditions 2014 et 2015 du *Rapport sur les pays les moins avancés* ont été lancées dans 32 pays, ce qui a constitué la campagne de diffusion la plus ambitieuse jamais menée pour cette publication, suscitant un grand intérêt de la part du public. Le thème choisi pour le rapport de 2014 avait trait au rôle de la transformation structurelle dans la réalisation des objectifs de développement nationaux et internationaux. Les rapports ont été évoqués dans les principaux médias des pays développés, des pays les moins avancés et d'autres pays en développement. Du fait de l'intérêt suscité par ces rapports, la Section des pays les moins avancés a reçu des demandes concernant l'organisation d'activités en rapport avec cette publication, au niveau des pays, comme des séminaires et des activités de coopération technique. Pour influencer le débat sur les politiques à mener, la Section a organisé une réunion du Conseil du commerce et du développement consacrée aux pays les moins avancés. Neuf États membres (objectif biennal : 9) ont indiqué avoir appliqué les recommandations et conclusions de la CNUCED destinées à favoriser le développement des pays les moins avancés et leur retrait de cette catégorie de pays.

- c) *Renforcement de l'intégration des politiques et des priorités commerciales dans les plans nationaux de développement*

304. Les travaux de la CNUCED ont permis de faire passer à 13 le nombre de pays les moins avancés ayant progressé dans l'intégration de politiques et de priorités commerciales dans leurs plans nationaux de développement (objectif biennal : 13). À l'issue des études diagnostiques sur l'intégration du commerce qu'a menées la CNUCED, la Gambie et le Sénégal ont demandé à celle-ci de les aider à intégrer le commerce dans leurs plans de développement respectifs. Le Mozambique a fait de l'intégration du commerce une priorité de son plan d'action découlant de l'étude diagnostique. Le Niger et le Mali se sont également montrés enclins à poursuivre cette intégration. Quant à l'Éthiopie, elle a prié la CNUCED de mettre à jour l'étude diagnostique et a déjà pris des mesures concernant l'intégration du commerce.

- d) *Renforcement de la capacité des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables d'assurer leur transformation économique et de devenir plus résilients*

305. La CNUCED a fourni des services consultatifs et d'autres formes d'aide concernant les changements structurels à 10 pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement (objectif biennal : 4). Parmi eux, quatre petits États insulaires en développement ont bénéficié des services consultatifs de la CNUCED à l'appui de leurs progrès structurels dans le domaine économique après leur retrait de la liste des pays les moins avancés, ou dans la perspective de ce retrait. Des travaux préliminaires à l'établissement des profils de vulnérabilité ont été entrepris à l'intention de Sao Tomé-et-Principe, des Îles Salomon et du Timor-Leste. Les Gouvernements de l'Angola, du Bhoutan et de la République démocratique populaire lao ont tiré parti d'ateliers de renforcement des capacités organisés par la CNUCED en 2015 et tenu

compte des recommandations formulées par celle-ci dans leurs stratégies de sortie de la liste des pays les moins avancés. Un appui de fond a été fourni pour la prise en compte du Programme d'action de Vienne dans les politiques nationales relatives au commerce et au développement. Afin d'aider les pays en développement sans littoral à tirer le plus grand parti possible de leurs ressources naturelles, la CNUCED a conçu et exécuté un projet dans le cadre duquel elle a procédé à des études de cas au Botswana, en Mongolie, en Ouzbékistan, au Paraguay et en Zambie.

Chapitre 13

Centre du commerce international

Principaux résultats obtenus

Le Centre du commerce international a continué de s'employer à aider les petites et moyennes entreprises des pays en développement de façon concrète en facilitant leur développement par le commerce. Une évaluation conduite par le Bureau des services de contrôle interne a montré que le Centre avait mené à bien les projets prévus dans les domaines de la recherche commerciale spécialisée, du renforcement des capacités, de l'appui aux politiques et du soutien de la compétitivité des exportations. Tout au long de l'exercice biennal, le Centre a aidé le secteur des affaires, les décideurs et les organismes de promotion du commerce et des investissements des pays en développement à prendre place dans l'économie mondiale et a mis pour ce faire une large gamme de services consultatifs et d'outils à leur disposition. Il s'agissait notamment de cours en ligne, de publications sur mesure et de portails d'information sur le commerce et les marchés comptant plus d'un demi-million d'utilisateurs. À l'occasion d'une enquête menée auprès des clients, 530 sociétés ont estimé que les outils et les services d'analyse des marchés proposés par le Centre avaient facilité des échanges commerciaux d'une valeur de 286 millions de dollars. Par l'intermédiaire des réseaux qu'il soutient et de l'amélioration des politiques de développement des exportations adoptées par les pays, le Centre a contribué au renforcement des capacités des institutions de promotion du commerce et des investissements et à l'amélioration de leur gestion et de leurs services. Il a aidé directement les entreprises à améliorer leur compétitivité et leur accès aux marchés, principalement dans les secteurs de nature à avoir de fortes retombées sur le développement et auprès des femmes chefs d'entreprises, dont 1 120 ont indiqué avoir étoffé leurs compétences dans le domaine du commerce.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le fort taux de renouvellement du personnel et les conflits de priorités dans les organismes partenaires sont des problèmes récurrents qui entravent le renforcement des capacités institutionnelles. La croissance des exportations a été freinée par le fait que les entreprises prêtes à exporter n'avaient qu'un accès restreint à des sources de financement. Le Centre a également dû faire face à des cas de force

majeure, comme l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, des séismes au Népal et un cyclone au Vanuatu et ses opérations ont été entravées par l'instabilité politique en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, il a été malaisé d'estimer dans quelle mesure l'action du Centre a contribué indirectement à accroître la compétitivité des entreprises et leurs moyens de générer des revenus. Le Centre a surmonté les obstacles opérationnels et les difficultés qu'il avait à évaluer les résultats en consolidant ses partenariats avec des interlocuteurs locaux fiables et en intensifiant sa collaboration avec les pouvoirs publics et les chambres de commerce. Il a également conçu de nouvelles méthodes pour améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, qu'il a présentées dans son rapport phare de 2015.

306. Les résultats décrits plus haut correspondent à l'exécution de 98 % des 542 produits quantifiables prescrits, sachant que pendant l'exercice précédent, le taux d'exécution atteignait 97 %. Aucun produit supplémentaire n'a été ajouté à l'initiative du Secrétariat ni pendant l'exercice biennal 2012-2013 ni pendant l'exercice 2014-2015.

307. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 13) et Add.1].

Sous-programme 6

Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations

- a) *Renforcement de l'intégration du secteur commercial dans l'économie mondiale grâce à l'information commerciale et à un renforcement de l'appui aux décideurs*

308. Le Centre du commerce international a fourni aux décideurs et au secteur des affaires des informations relatives au commerce et aux marchés au moyen d'outils modernisés et de publications disponibles en ligne, qui ont attiré 166 825 nouveaux utilisateurs (objectif biennal : 153 000); le nombre d'utilisateurs a ainsi atteint un niveau record avec plus d'un demi-million de personnes. Il a aidé les pays les moins avancés dans le cadre du processus d'adhésion à l'OMC. Il a également aidé les pays à instaurer une collaboration entre les pouvoirs publics et les entreprises, l'idée étant d'intensifier l'intégration régionale et d'étoffer les moyens des institutions nationales de mener des activités de renforcement des capacités en matière de politiques commerciales. En conséquence, il est apparu que 7 311 clients (objectif biennal : 2 000) ont amélioré leur connaissance des systèmes liés au commerce. Le Centre a contribué à affermir la position dans les négociations de certains pays – des pays les moins avancés pour la plupart –, en menant des activités de promotion reposant sur des données factuelles et en faisant participer le milieu des affaires. Grâce à cet appui, on a recensé 317 situations (objectif biennal : 125) dans lesquelles la position des pays dans les négociations commerciales a été affermie, les décideurs ayant pu tenir compte du point de vue des entreprises. L'objectif fixé a été dépassé, car la demande touchant l'analyse des politiques commerciales et des problèmes stratégiques a été plus forte que prévu.

b) *Amélioration des institutions et des politiques d'appui au commerce en faveur des entreprises exportatrices*

309. Au cours de l'exercice biennal, le Centre a renforcé les capacités des institutions d'appui au commerce, dont des organismes nationaux de promotion du commerce et des investissements, des chambres de commerce et des associations sectorielles, dans 97 pays. Parmi les institutions qui ont bénéficié de cette aide, 60 % opèrent dans des pays faisant partie des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Au total, 386 organismes (objectif biennal : 120) ont amélioré leur aptitude à aider les entreprises à mener des opérations commerciales fructueuses et à aider les responsables politiques à prendre des décisions plus éclairées. De plus, 121 institutions (objectif biennal : 85) ont affirmé que grâce à leur participation aux réseaux soutenus par le Centre, elles sont mieux à même d'aider les entreprises qui ont des difficultés à élargir leurs activités commerciales et à intensifier leurs exportations, et 137 (objectif biennal : 85) ont signalé des améliorations dans les politiques de promotion du commerce et des exportations de leurs pays.

c) *Renforcement de la capacité des entreprises de saisir les occasions qui se présentent en ce qui concerne les exportations*

310. Les activités de formation et les services consultatifs proposés par le Centre ont permis à plus de 5 000 petites et moyennes entreprises d'élaborer des stratégies commerciales internationales, de se préparer à l'exportation, de trouver des acheteurs potentiels et de conclure des affaires. En particulier, 1 357 (objectif biennal : 1 300) ont pu formuler des stratégies commerciales internationales solides, 1 907 (objectif biennal : 1 900) se sont préparées à l'exportation et 2 084 (objectif biennal : 1 600), dont une grande partie opérait dans des pays en développement et des pays parmi les moins avancés, ont rencontré des acheteurs potentiels et conclu des affaires. Au total, 1 120 petites, moyennes et microentreprises appartenant à des femmes (objectif biennal : 700) ont indiqué que leurs compétences en matière d'exportation s'étaient accrues. Le Centre a inscrit son appui dans une perspective de viabilité à long terme, en se concentrant sur des initiatives ayant un potentiel élevé en matière de création d'emplois, de génération de revenus et d'exportations.

Chapitre 14 Environnement

Principaux résultats obtenus

Avec l'aide du Programme des Nations Unies pour l'environnement, 10 pays ont intégré à leurs principaux plans sectoriels et plans de développement des méthodes d'adaptation qui reposent notamment sur une approche écosystémique. Trente et un pays ont mis en œuvre des initiatives visant à améliorer leur rendement énergétique ou à investir dans les énergies renouvelables. Douze politiques, directives ou programmes importants reflètent désormais les meilleures pratiques en matière de gestion durable des ressources naturelles. Dix-sept pays ont procédé à une évaluation de leurs écosystèmes, et sept d'entre eux ont depuis exploité les données issues de cette évaluation dans le cadre de l'établissement de leurs comptes et de leurs budgets nationaux. Vingt et

un pays ont introduit des mesures juridiques et institutionnelles visant à favoriser la réalisation des objectifs environnementaux convenus au niveau international. Dix-sept pays ont adopté des politiques favorisant la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, suite à la ratification de la Convention de Minamata sur le mercure par certains pays. En 2002, on comptait 82 pays dont les carburants contenaient du plomb, contre trois seulement aujourd'hui. Conformément à l'objectif biennal, 17 pays et villes ont élaboré ou ont commencé à mettre en œuvre des politiques favorisant l'économie verte et les modes de production et de consommation durables. Le PNUE a activement contribué à l'élaboration du cadre d'indicateurs proposé pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Un nouveau portail, hébergé sur la plateforme sur Le PNUE en direct, permet de visualiser les liens entre les indicateurs et les cibles et objectifs, et de montrer comment la dimension environnementale est connectée aux dimensions sociale et économique du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Soucieux de veiller à l'efficacité, à l'efficacé et à l'impact de ses travaux, le PNUE a continué de renforcer ses moyens et d'améliorer ses procédures. Au niveau opérationnel, il concentrera davantage ses ressources pour les investir dans des initiatives moins nombreuses mais plus ambitieuses, qui font appel à l'expertise de partenaires stratégiques et à celle disponible dans l'ensemble de l'organisation. Ces efforts sont cruciaux si l'on veut accomplir des progrès tangibles sur les plans environnemental, économique et social. Pour que les pays fassent du développement durable une réalité, le PNUE doit intensifier l'appui qu'il leur fournit afin que la viabilité environnementale devienne une partie intégrante du progrès et du développement économiques, ainsi qu'un facteur clef des avancées sur le plan social. L'appui du PNUE peut également permettre de susciter des changements de grande ampleur si la stratégie et la présence régionale de l'organisation s'appuient sur la démarche consistant à nouer des partenariats qu'elle a adoptée en 2014-15 pour concrétiser les engagements pris dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution [66/288](#) de l'Assemblée générale, annexe).

311. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 95 % des 244 produits quantifiables prescrits, contre 97 % pour l'exercice biennal précédent. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du secrétariat a été ramené de 12 en 2012-2013 à 1 en 2014-2015.

312. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [[A/68/6](#) (Sect.14)].

1. Bureau du Directeur exécutif

- a) *Exécution de programmes et de produits relatifs aux questions environnementales que les gouvernements et les partenaires du système des Nations Unies jugent utiles*

313. Le PNUE a continué de veiller à ce que les produits et services qu'il fournit soient correspondant aux besoins et aux priorités des pays, des partenaires et des parties prenantes. Soixante-dix pour cent des représentants de gouvernements et des partenaires concernés du système des Nations Unies interrogés, y compris les organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux, les grands groupes et le secteur privé (objectif biennal : 65 %) ont estimé que les produits et services du PNUE étaient pertinents et utiles.

- b) *Promotion d'une cohérence et d'une complémentarité accrues des activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine environnemental*

314. Le nombre de sujets liés aux préoccupations environnementales mondiales dans le cadre desquels les organismes des Nations Unies ont mené une action concertée à la suite de l'intervention du PNUE a été porté de six en 2013 à neuf en 2015 (objectif biennal : 9). Un nouveau groupe de gestion thématique sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, composé de 16 organismes des Nations Unies, a été créé en janvier 2014. Il a élaboré un ensemble de cibles et d'indicateurs composites clefs dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets en vue des négociations concernant les objectifs de développement durable. Il a également publié un rapport de synthèse intitulé « United Nations and sound chemicals management: coordinating delivery for Member States and sustainable development » (Les Nations Unies et la gestion rationnelle des produits chimiques : une action coordonnée au service des États Membres et du développement durable). Les consultations ouvertes sur le thème d'une meilleure prise en compte des questions de durabilité environnementale et sociale dans le système des Nations Unies ont été étendues afin de permettre aux organismes qui le souhaitent d'appliquer à titre expérimental le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. Le projet pilote s'est achevé en décembre 2015, et un rapport de synthèse en récapitulant les résultats a été établi.

- c) *Recours accru à des données scientifiques crédibles et cohérentes dans le cadre de l'interface science-politique*

315. Deux grandes initiatives visant à renforcer l'interface science-politique (objectif biennal : 3) ont permis d'obtenir des résultats positifs. La mise en place d'un réseau de praticiens a permis à des scientifiques, à des décideurs, à des professionnels et à la société civile de mettre leur savoir-faire et leur expérience au service du PNUE et de contribuer à divers aspects de son travail. Le réseau de praticiens a été mis à contribution lors de l'élaboration de la publication que le PNUE et le Département des affaires économiques et sociales ont consacrée aux résultats du processus prospectif du PNUE concernant les nouveaux enjeux pour les petits États insulaires en développement *Emerging Issues for Small Islands Developing States: results of the UNEP Foresight Process* ainsi que lors du débat relatif aux mesures intégrées de suivi et d'évaluation des progrès accomplis s'agissant de l'établissement de liens entre la dimension environnementale et les autres dimensions du développement durable. La création, sous l'égide du Conseil

international pour la science, du Réseau international de conseil scientifique aux gouvernements permet d'élaborer des politiques plus efficaces pour faire face aux problèmes environnementaux mondiaux. L'objectif n'a pu être intégralement atteint en raison de contraintes en matière de ressources humaines au sein du Bureau du Scientifique en chef, un problème auquel les recrutements en cours doivent permettre de remédier.

d) *Détermination accrue du PNUÉ à devenir une organisation qui applique les principes de la gestion axée sur les résultats*

316. Le PNUÉ a appliqué 86 % des recommandations issues d'audits et d'enquêtes qu'il avait acceptées (objectif biennal : 85 %), ce qui témoigne de sa détermination accrue à appliquer les principes de la gestion axée sur les résultats. L'action en ce sens a été renforcée par la décision du Directeur exécutif de déléguer aux divisions et aux directeurs régionaux une partie de ses pouvoirs financiers et juridiques et de sa responsabilité en matière de programmation et de ressources humaines.

e) *Respect des principes de représentation géographique équitable et de représentation équilibrée des sexes*

317. Fin 2015, les femmes occupaient 36,5 % des postes de classe égale ou supérieure à P-4 (objectif biennal : 45 %). Les résultats sont en deçà de l'objectif malgré les multiples efforts déployés par le PNUÉ pour attirer plus de femmes aux postes de rang intermédiaire et supérieur. Parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 17 % provenaient de pays sous-représentés (objectif biennal : 15 %) au 31 décembre 2015.

f) *Maintien de l'efficacité du recrutement du personnel, conformément aux dispositions du Statut et du Règlement de l'Organisation des Nations Unies régissant la sélection du personnel*

318. Au cours de l'exercice biennal, il fallait en moyenne 196 jours pour pourvoir un poste vacant (objectif biennal : 170); ce délai correspondait au nombre de jours écoulés entre la publication de l'avis de vacance de poste et le recrutement du fonctionnaire sélectionné, comme indiqué dans le tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines. Certains retards dans le recrutement au cours de cet exercice étaient dus à la mise en service d'Umoja à Nairobi. Toutefois, les principaux retards semblent encore se produire lors des étapes de la recommandation que doit formuler le responsable du poste à pourvoir d'une part et de l'approbation de l'organe central de contrôle concerné d'autre part. Au 31 octobre 2015, 100 % des 298 fonctionnaires ayant pris leurs fonctions entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2015 et ayant été évalués ont reçu les appréciations « Performance dépassant les attentes » ou « Performance répondant aux attentes » (objectif biennal : 80 %).

g) *Efficacité des services assurés pour les réunions des organes directeurs*

319. Dans 90 % des cas, la documentation nécessaire aux réunions des organes directeurs du PNUÉ (objectif biennal : 80 %) a été fournie au moins quatre jours ouvrables avant la réunion. Il s'agissait notamment des réunions suivantes : la réunion annuelle des sous-comités du Comité des représentants permanents, l'organe subsidiaire intersessions de l'Assemblée des Nations Unies pour

l'environnement (26-30 octobre 2015); les réunions trimestrielles du Comité (janvier, mars, juin et octobre 2015); 14 réunions des sous-comités, 15 réunions d'information et réunions informelles du Comité. Le secrétariat a continué à faire tout son possible pour améliorer la qualité de toute la documentation relative aux réunions des organes directeurs, en veillant notamment à l'exactitude des faits et des chiffres et à la cohérence de la terminologie et de l'analyse des incidences.

h) Déroulement des évaluations conforme au plan et à la politique d'évaluation et utilisation des évaluations pour améliorer les résultats

320. La proportion de projets d'un montant de plus d'un million de dollars et achevés en 2014-2015 qui ont fait l'objet d'une évaluation indépendante a atteint 65 % (objectif biennal : 100 %). L'écart par rapport à l'objectif fixé s'explique par le fait que dans le cadre de certains projets plus anciens le budget consacré à l'évaluation était insuffisant d'une part, et d'autre part par le fait que certains projets du programme de travail du PNUE sont des « projets cadre » qui se déclinent en plusieurs sous-projets, lesquels font l'objet d'accords conclus avec les donateurs distincts. Actuellement, au moins 60 évaluations de projets sont programmées chaque année. Le Bureau de l'évaluation suit un protocole rigoureux d'assurance de la qualité pour les rapports d'évaluation. Pendant l'exercice biennal, 83 % des rapports d'évaluation (objectif biennal : 70 %) ont été jugés « satisfaisants ». L'application des recommandations est évaluée tous les six mois en ce qui concerne toutes les recommandations « ouvertes ». Quatre-vingt-quatorze pour cent des recommandations relatives à l'évaluation (objectif biennal : 70 %) ont été appliquées dans les délais fixés dans le plan de mise en œuvre.

2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

a) Élargissement du champ et actualisation des évaluations scientifiques portant sur l'exposition aux rayonnements ionisants aux niveaux régional et mondial et sur ses effets sur la santé et l'environnement

321. La publication, en mai 2014, de l'évaluation des niveaux et des effets de l'irradiation résultant de l'accident survenu dans la centrale nucléaire de Fukushima-Daiichi menée par le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a marqué l'aboutissement de trois années de travail intensif effectué par plus de 80 experts du monde entier. Tout aussi important a été le lancement, en 2014, d'une plateforme en ligne destinée à collecter des données médicales sur l'irradiation auprès des États membres. Le Comité a également examiné la littérature scientifique consacrée à l'impact radiologique de la production d'énergie électrique, ainsi que les effets de l'irradiation résultant d'émetteurs internes ou d'une exposition à de faibles doses de rayonnements. Fin 2015, des données relatives à l'irradiation étaient disponibles pour 84 pays (objectif biennal : 100). Le nombre de publications scientifiques évaluées depuis 2001 a été porté à 8 751 (objectif biennal : 8 900) (au 31 décembre 2015). Au total, 1 010 articles scientifiques ont été évalués dans le cadre de l'élaboration de six documents scientifiques examinés aux soixante et unième et soixante-deuxième sessions du Comité.

- b) *Meilleures connaissance et utilisation par les décideurs, les scientifiques et la société civile des évaluations scientifiques du Comité, et utilisation accrue de ces dernières comme bases rationnelles de la prise de décisions s'agissant des questions liées aux rayonnements*

322. Suite à la publication du rapport de la Commission sur l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima-Daiichi, le secrétariat du Comité a organisé plusieurs activités spéciales d'information au Japon, à l'intention des fonctionnaires locaux et nationaux, des universitaires, des professionnels et des représentants des médias. Par ailleurs, il a convié toutes les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne à une séance d'information portant sur le mandat et les travaux du Comité et sur les résultats formulés dans le rapport sur Fukushima. Cette initiative a été accueillie favorablement et le secrétariat a été prié d'en faire une manifestation annuelle. La Commission des normes de sûreté de l'AIEA a pris note du rapport de 2012 du Comité et a créé un groupe de travail chargé d'en examiner les implications quant au futur système de réglementation. Un total de 3 270 174 produits (objectif biennal : 3 millions) ont été téléchargés à partir du site Web du Comité (<http://www.unscear.org/>) depuis le 1^{er} janvier 2005. Le fait qu'il est de plus en plus fait référence aux évaluations du Comité et que ces dernières sont de plus en plus utilisées est également mis en évidence par le fait que 183 sites Web comportent des liens redirigeant l'internaute vers le site Web du Comité (objectif biennal : 183).

Sous-programme 1 **Changements climatiques**

- a) *Mise en œuvre de méthodes d'adaptation fondées sur une approche écosystémique et intégration de ces méthodes aux principales stratégies de développement sectorielles et nationales afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques*

323. Dans le cadre de son programme d'adaptation aux changements climatiques, le PNUE a continué de concentrer ses efforts sur la mise en œuvre de méthodes concrètes d'adaptation fondées sur une approche écosystémique, et sur l'intégration de ces méthodes aux principales stratégies de développement sectorielles et nationales. En 2014-2015, le PNUE a permis à 20 pays de mettre en œuvre de telles méthodes ce qui a porté le nombre total de pays qu'il a appuyés à 42 (objectif biennal : 28). Dix pays ont intégré l'adaptation aux changements climatiques à leurs plans nationaux avec l'appui du PNUE, ce qui porte le total à 19 pays (objectif biennal : 16). Parmi les autres résultats notables, il convient de mentionner que le PNUE a contribué à mieux faire connaître les lacunes en matière d'adaptation aux changements climatiques qui existent dans les domaines de la finance, de la technologie et des connaissances en publiant son rapport actualisé de 2015 sur le déficit de financement de l'adaptation aux changements climatiques (Adaptation Finance Gap Update 2015) et a aidé les pays à combler ces lacunes. En 2014-2015, le PNUE a aidé 10 pays à accomplir les formalités d'accréditation auprès du Fonds pour l'adaptation, permettant à quatre d'entre eux d'obtenir ladite accréditation (le Costa Rica, le Mexique, la Namibie et le Pérou). En 2014-2015, cinq institutions de microfinancement en Colombie et au Pérou ont appuyé 1 300 projets pilotes axés sur des méthodes d'adaptation fondées sur une approche écosystémique.

- b) *Amélioration par les pays de leur rendement énergétique et intensification de l'utilisation des énergies renouvelables, afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants dans le cadre de leurs stratégies de développement à faible émission de carbone*

324. L'édition 2015 du Rapport entre les besoins et les perspectives en matière de réduction d'émissions (*Emissions Gap Report*), dans le cadre de laquelle 119 contributions prévues déterminées au niveau national et soumises à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont été évaluées, a continué de fournir des informations sur l'écart entre les besoins et les perspectives de réduction. Au cours des deux dernières années, le PNUE a fourni un appui à 31 pays en vue de la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer leur rendement énergétique ou à investir dans les énergies renouvelables, ce qui a porté le nombre total de pays qu'il a appuyés à 62 (objectif biennal : 32). Fin 2015, 17 pays (objectif biennal : 15) avaient bénéficié d'une assistance du PNUE dans le domaine des énergies renouvelables et dans le cadre de projets relatifs à l'efficacité énergétique et au transfert de technologies par l'intermédiaire du Centre et Réseau des technologies climatiques. S'agissant du financement des énergies propres, au cours de l'exercice biennal 2014-2015, 27 institutions financières ont consacré à la décarbonisation des ressources d'une valeur dépassant les 600 milliards de dollars, et un total de 67 institutions financières et d'autres investisseurs du secteur privé ciblés par le PNUE (objectif biennal : 55) se sont engagés par écrit à investir dans l'énergie propre.

- c) *Élaboration et mise en œuvre par les pays en développement de stratégies REDD-plus visant à réduire les émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts et à produire de nombreux avantages pour la biodiversité et les moyens de subsistance, ainsi que de modèles de financement de la mise en œuvre de ces stratégies*

325. La dynamique mondiale de préservation des forêts a été renforcée avec l'adoption de la Déclaration de New York sur les forêts, qui vise à réduire de moitié le taux de perte des forêts naturelles d'ici à 2020 et d'y mettre fin d'ici à 2030. Dans le cadre du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD), qui est mis en œuvre conjointement par le PNUE, la FAO et le PNUD, l'appui fourni à des pays pour les aider à se préparer à l'approche élargie REDD-plus a été étendu et concerne désormais 64 pays, contre 48 en décembre 2013. Vingt-six de ces pays s'étaient dotés de programmes nationaux. Au total, 20 pays (objectif biennal : 15) ont entamé le processus d'élaboration, d'adoption ou de mise en œuvre au niveau national des stratégies REDD-plus.

Sous-programme 2 Catastrophes et conflits

- a) *Amélioration de la capacité des pays à utiliser la gestion des ressources naturelles et de l'environnement pour prévenir les effets des catastrophes et des conflits et en réduire le risque*

326. L'un des indicateurs de succès du sous-programme est la mesure dans laquelle le PNUE parvient à intégrer des solutions tenant compte des écosystèmes dans les stratégies de réduction de risques de catastrophe et de consolidation de la paix de

l'ensemble des organismes des Nations Unies. Les efforts du PNUE dans ce domaine ont été couronnés de succès au cours de l'exercice biennal, puisque l'organisation a permis au système des Nations Unies de faire de la réduction des risques environnementaux une question centrale en informant une dizaine de politiques, de directives et de programmes importants des Nations Unies, ce qui a porté le nombre total de politiques sur lesquelles le PNUE a eu une influence à 25 (objectif biennal : 20). L'appui fourni par le PNUE en vue de renforcer les moyens dont disposent les pays est suivi grâce à un plan-cadre des capacités nationales, qui permet de mesurer l'amélioration de la capacité des pays sortant d'une crise et dans lesquels le PNUE mène des programmes de grande ampleur à réduire les risques environnementaux. Fin 2015, cet objectif n'avait été que partiellement atteint : trois nouveaux pays (Haïti, Soudan du Sud et Soudan) et au total 70 % des pays vulnérables aux catastrophes et aux conflits (objectif biennal : 100 %) avaient progressé de deux échelons dans le plan-cadre des capacités nationales. Dans deux pays (Afghanistan et République démocratique du Congo), les progrès en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance environnementale d'après crise ont été plus lents que prévu.

b) Amélioration de la capacité des pays à se servir de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement aux fins d'un relèvement durable après une catastrophe ou un conflit

327. Le PNUE a apporté son aide à cinq pays dont le relèvement nécessitait un appui environnemental durable : l'Afghanistan, Haïti, la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud et le Soudan. Les résultats du PNUE dans ces pays sont mesurés par l'amélioration de la capacité de ces pays à faire face aux problèmes environnementaux. Le PNUE a pu aider trois pays à progresser de deux échelons dans le plan-cadre des capacités nationales avant la fin de la période considérée dans le rapport. Bien que ces progrès soient le résultat des efforts convergents de nombreux acteurs, le PNUE a été constamment présent et s'est toujours fait le défenseur de la gouvernance environnementale. En 2015, le PNUE est intervenu pendant des crises et a favorisé le relèvement dans 17 pays; il est notamment intervenu dans le contexte de crises environnementales dans quatre pays, dans lesquels il a répondu à toutes les demandes formelles d'aide qui lui ont été adressées. Entre 2010 et 2014, dans 88 % des situations d'après crise ou d'urgence environnementale où des risques graves ont été identifiés par le PNUE, les gouvernements ou l'Organisation des Nations Unies ont pris des mesures visant à atténuer les risques.

Sous-programme 3
Gestion des écosystèmes

a) Prise en compte accrue par les pays de l'ensemble de l'écosystème pour préserver ses bienfaits et pérenniser la productivité des écosystèmes terrestres et aquatiques

328. Le PNUE a continué de fournir un appui à 58 pays dans le but de permettre à différents secteurs de mettre en œuvre une approche écosystémique et de répondre ainsi à leurs besoins eu égard aux écosystèmes terrestres et aquatiques. Fin 2015, 25 pays (objectif biennal : 24) avaient pris des mesures visant à intégrer l'approche écosystémique dans la gestion sectorielle des ressources naturelles avec l'aide du PNUE. Dans ces pays, la prise en compte de l'approche écosystémique s'est traduite

dans le cadre de l'aménagement du territoire, de la gestion intégrée des ressources en eau, dans la conclusion d'accords transfrontaliers ou dans l'allocation de ressources prélevées sur les budgets nationaux au renforcement de la gestion des écosystèmes. L'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Rwanda ont signé un traité de collaboration transfrontières concernant la région du Grand Virunga tandis que le Bénin, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo ont consacré des ressources internes et des ressources fournies par la communauté internationale à la mise en œuvre d'un plan d'action stratégique dans le bassin de la Volta, appuyé par le PNUE.

b) Utilisation accrue par les pays de l'approche écosystémique en vue de préserver les services rendus par les écosystèmes côtiers et marins

329. Parmi les 28 pays coopérant avec le PNUE, 16 (objectif biennal : 16) ont progressé dans l'utilisation de l'approche écosystémique dans le but de préserver les écosystèmes côtiers et marins. Les résultats sont visibles dans les domaines de l'aménagement intégré des zones côtières, de l'aménagement des espaces maritimes, de la gestion des zones marines protégées ou des accords transfrontaliers et des mesures de lutte contre les déchets marins. La question des déchets marins est également débattue au niveau intergouvernemental dans la région méditerranéenne dans le cadre de la Convention de Barcelone, dans la région des Caraïbes dans le cadre de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, dans la mer Baltique dans le cadre de la Convention sur la protection de l'environnement marin dans la région de la mer Baltique, dans l'Atlantique Nord-Est dans le cadre de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique Nord-Est et dans le cadre d'une décision conjointe du Groupe des Sept.

c) Prise en compte des services et bienfaits fournis par les écosystèmes dans la planification du développement et la comptabilité, particulièrement en ce qui concerne les grands paysages terrestres et marins et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement axés sur la protection de la biodiversité et des écosystèmes

330. Fin 2015, 19 pays (objectif biennal : 13) avaient intégré, avec l'aide du PNUE, l'approche écosystémique aux plans nationaux de promotion de la biodiversité qu'ils ont présentés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Il s'agissait par exemple d'accroître la participation d'autres secteurs à l'élaboration de leurs stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité ou d'intégrer des informations sur le rôle des services rendus par la biodiversité et les écosystèmes dans les indicateurs relatifs au développement national, à l'intégration intersectorielle et à la gestion des résultats connexes (les Îles Salomon, le Népal, le Kirghizistan et le Rwanda par exemple). Au cours des dernières années, le PNUE a travaillé avec 62 pays à l'évaluation des services rendus par les écosystèmes et à la comptabilisation du capital naturel. Fin 2015, sept pays (objectif biennal : 7) avaient tenu compte des services prioritaires rendus par les écosystèmes dans l'établissement de leurs comptes et de leurs budgets nationaux (États-Unis, Guatemala, Kenya, Maroc, Maurice, Rwanda et Tonga) et 17 autres pays avaient procédé à une évaluation de leurs écosystèmes.

Sous-programme 4 **Gouvernance environnementale**

- a) *Renforcement de la cohérence et de la complémentarité des activités touchant l'environnement qui sont menées par les organismes des Nations Unies et les organes créés en vertu des accords multilatéraux de protection de l'environnement, dans le respect du mandat de chacun*

331. Le PNUE œuvre pour une approche coordonnée des questions environnementales au sein du système des Nations Unies et pour des accords multilatéraux sur l'environnement, comme en témoignent les initiatives conjointes ayant mené à l'adoption de 15 résolutions, décisions et déclarations de politiques à la fin de 2015 (objectif biennal : 15). En 2014, les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies ont adopté une approche commune des systèmes de gestion de l'environnement afin que leurs entités parviennent à la neutralité climatique d'ici à 2020. La contribution du PNUE au cadre de développement pour l'après-2015 ressort clairement dans les objectifs de développement durable qui ont été adoptés, l'environnement y étant fermement ancré puisqu'il est au cœur de sept objectifs et intégré à huit autres objectifs, et dans un ensemble mondial d'indicateurs qui fourniront une base solide pour mesurer les progrès environnementaux. Cinq accords de collaboration supplémentaires avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement ont été établis au cours de la période considérée, ce qui porte le nombre total de ces accords à 32 (objectif biennal : 33).

- b) *Renforcement de la capacité des pays d'élaborer des lois et de les faire appliquer, ainsi que de renforcer leurs institutions afin d'atteindre les objectifs arrêtés au niveau international concernant l'environnement et d'honorer les obligations qui leur incombent en la matière*

332. Avec l'aide du PNUE, 21 mesures juridiques et institutionnelles (objectif biennal : 20) ont été adoptées par les pays pour améliorer la réalisation des objectifs environnementaux arrêtés au niveau international. En outre, le nombre de pays ayant pris des initiatives pour suivre et obtenir ou imposer le respect des obligations internationales en matière de protection de l'environnement, avec l'aide fournie par le PNUE, est passé de deux en 2013 à six en 2015 (objectif biennal : 4). Vingt-cinq organismes de bassins transfrontaliers à travers le monde ont fait part de leurs expériences en matière de renforcement de la gouvernance et de mise en place d'accords au niveau du bassin. Grâce à l'action du PNUE, le nombre d'initiatives et de partenariats des grands groupes et des parties prenantes à l'appui du développement et de l'application du droit national et international de l'environnement est passé de trois en 2013 à cinq en 2015 (objectif biennal : 5). La collaboration avec le Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes et la Fondation Konrad Adenauer a permis d'intégrer les perspectives des grands groupes et des parties prenantes dans les travaux du PNUE et de renforcer les moyens des juges et des gens de loi.

- c) *Augmentation de l'importance donnée à la viabilité écologique dans les politiques et plans de développement nationaux et régionaux*

333. L'intégration de la viabilité écologique dans les politiques et plans nationaux et régionaux de développement avec l'aide du PNUE ne cesse de progresser dans les

pays visés. Au cours de l'exercice biennal, 20 pays ont mis en place des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ayant intégré les principes de viabilité écologique, ce qui porte le nombre total de cadres à 111 à la fin de 2015 (objectif biennal : 87). L'Initiative pauvreté-environnement, menée par le PNUE en collaboration avec le PNUD, a donné lieu à l'intégration des objectifs environnementaux dans un total de 48 politiques, plans et processus nationaux généraux et sectoriels (objectif biennal : 44) mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté. Huit politiques et plans issus de forums sous-régionaux et régionaux ont intégré les principes de viabilité écologique en 2014-2015, portant le nombre total de politiques à 13 (objectif biennal : 17).

Sous-programme 5 **Produits chimiques et déchets**

- a) *Renforcement des capacités institutionnelles et des moyens d'action dont disposent les pays aux fins de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions correspondantes des accords multilatéraux sur l'environnement*

334. Le PNUE aide les pays à créer un environnement favorable à la gestion rationnelle des produits chimiques solides et des déchets en appuyant la mise en place d'instruments politiques appropriés et de cadres institutionnels. À la fin de 2015, un total de 188 pays (objectif biennal : 125) ont fait savoir qu'ils avaient adopté des politiques de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. L'augmentation découle des 17 pays supplémentaires ayant ratifié la Convention de Minamata sur le mercure en 2014-2015. Cette convention, adoptée en 2013 par les gouvernements pour aborder les questions relatives au mercure avec l'aide du PNUE, compte à présent 128 signataires et 20 parties, contre 94 pays signataires et seulement 1 partie en 2013. Un total de 53 pays (objectif biennal : 65) ont déclaré avoir pris des mesures incitatives et adopté des politiques et pratiques commerciales; tandis que 30 pays (objectif biennal : 30) ont déclaré avoir utilisé des systèmes de circulation de l'information industrielle qui incitent à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

- b) *Renforcement de l'utilisation par les pays, y compris les grands groupes et les parties prenantes, des connaissances et outils scientifiques et techniques permettant la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement correspondants*

335. À la fin de 2015, un total de 86 gouvernements (objectif biennal : 90), 86 entités du secteur privé (objectif biennal : 80) et 82 organisations de la société civile (objectif biennal : 90) ont utilisé les outils d'évaluation et de gestion des risques fournis par le PNUE pour traiter les questions prioritaires dans le domaine des produits chimiques. Le Lesotho, le Swaziland et le Viet Nam ont dressé des inventaires nationaux de mercure, tandis que Madagascar a identifié des solutions de remplacement pour les produits contenant du mercure. Plusieurs compagnies minières au Chili et au Pérou ont mis en œuvre les meilleures pratiques et les associations dentaires en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie ont œuvré à la promotion de l'élimination progressive du matériel dentaire au mercure. En outre, plusieurs ONG ont préconisé la feuille de route pour la mise au point de produits de remplacement (Road Map for the Development of Alternatives to DDT) appuyée par

le PNUE, qui met l'accent sur le retrait progressif de ce polluant organique persistant nocif.

- c) *Renforcement de l'utilisation par les pays, y compris les grands groupes et les parties prenantes, des connaissances et outils scientifiques et techniques permettant la gestion rationnelle des déchets et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement correspondants*

336. À la fin de 2015, 22 gouvernements (objectif biennal : 25), 24 entités du secteur privé (objectif biennal : 30) et 25 organisations de la société civile (objectif biennal : 30) avaient continué de se pencher sur les questions prioritaires relatives aux déchets, notamment les déchets de la biomasse, à travers l'utilisation d'outils et de méthodes fournis par le PNUE en 2015. La même année, le PNUE s'est recentré sur les « déchets en tant que ressource » et l'« économie circulaire ». En septembre 2015, le rapport intitulé « Global Waste Management Outlook » a établi des fondements solides pour ces approches. La base des futurs travaux du PNUE sur la gestion des déchets et les questions de prévention s'en est trouvée renforcée, grâce également à des éléments clefs, tels que la création d'un consortium académique pour la mise en place d'un programme d'enseignement de la gestion des déchets et la préparation de directives pour un cadre législatif sur la gestion des déchets.

Sous-programme 6

Utilisation efficace des ressources et modes de consommation et de production durables

- a) *Mise au point, mise en commun et utilisation par les décideurs d'évaluations, d'études et d'outils scientifiques intersectoriels visant à parvenir à des modes de production et de consommation viables, et à une économie verte, y compris dans le cadre de politiques urbaines axées sur le développement durable et l'élimination de la pauvreté*

337. Le PNUE aide les pays et les régions à intégrer l'économie verte et les modes de production et de consommation viables dans le cadre des politiques nationales et infranationales. En 2014 et en 2015, 17 pays et villes supplémentaires ont élaboré ou commencé à élaborer des politiques d'économie verte avec le l'aide du PNUE, ce qui porte le nombre total de pays à 38 (objectif biennal : 45). Au total, depuis 2010, 29 pays et 9 villes appliquent des politiques d'économie verte grâce à l'aide du PNUE. À la fin de 2015, un total de 1 786 références (objectif biennal : 20) sont parues dans des publications universitaires et publications de recherche et dans des rapports d'organisations internationales et non gouvernementales, de gouvernements et d'entreprises. S'il n'y a pas eu de références en 2011, leur nombre était de 120 à la fin de 2013 et a considérablement augmenté en 2015, témoignant d'une plus grande importance et pertinence de la base scientifique pour les modes de production et de consommation viables créée par le PNUE.

- b) *Renforcement de la prise en compte, dans les politiques sectorielles et les opérations commerciales et financières, des modes de production et de consommation viables et des instruments et méthodes de gestion visant à parvenir à une économie verte, d'un bout à l'autre des chaînes d'approvisionnement mondiales, dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté*

338. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a attiré davantage l'attention sur le rôle des entreprises et du secteur financier dans le cadre de la

promotion de l'adoption des modes de production et de consommation viables et des pratiques de l'économie verte. L'adoption des modes de production et de consommation viables, des instruments de l'économie verte, des pratiques de gestion dans les politiques sectorielles et des opérations commerciales et financières s'est accélérée en 2014 et 2015, 58 nouvelles parties prenantes faisant état d'une meilleure gestion ou de meilleures stratégies sectorielles liées à leur participation aux activités du PNUE. Cela porte à 222 le nombre total de pays, d'institutions et d'entreprises ayant amélioré les pratiques de gestion ou les stratégies sectorielles depuis 2011 (objectif biennal : 200). L'initiative Seed a largement contribué à cette croissance. En outre, les travaux du PNUE dans les secteurs du tourisme, de l'agroalimentaire et de la finance ont impliqué à eux seuls 68 nouveaux homologues des instances gouvernementales et des milieux d'affaires.

c) *Instauration de conditions de plus en plus propices à la promotion de choix de consommation et de modes de vie plus viables*

339. À la fin de 2015, 82 gouvernements, entreprises et organisations (objectif biennal : 70) avaient fait part des changements intervenus dans leurs politiques et stratégies en faveur des modes de consommation et de vie plus viables. Des pratiques durables de passation des marchés publics et d'écoétiquetage sont élaborées et mises en œuvre à l'échelle nationale pour stimuler l'offre et la demande de produits durables. Les principaux résultats en 2014-2015 concernent notamment 10 pays (dont 7 se sont engagés à élaborer des pratiques durables de passation des marchés publics d'ici 2017, 2 à mettre en place de telles pratiques, et 1 à procéder à la refonte d'un système d'écoétiquetage). Le PNUE a appuyé 28 projets et activités (objectif biennal : 35) qui incitaient les parties prenantes à participer à la promotion des modes de vie viables depuis 2011.

Sous-programme 7
État de l'environnement

a) *Facilitation de l'élaboration des politiques mondiales, régionales et nationales par la diffusion des informations sur l'environnement sur des plateformes ouvertes*

340. Un total de 30 forums et institutions (objectif biennal : 30) mondiaux, régionaux et nationaux ont cité des documents, des rapports, des discours et des communiqués de presse du PNUE sur les tendances environnementales dans leurs documents et déclarations de politique générale. Par exemple, il ressort de l'évaluation du rapport sur l'avenir de l'environnement mondial que ce document était largement utilisé à l'échelle mondiale et a contribué de manière positive aux débats menés et aux décisions adoptées à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et à l'Assemblée générale des Nations Unies, dont les participants ont accordé une plus grande attention à l'environnement dans les discussions relatives aux objectifs de développement durable. Les travaux du PNUE sur le carbone noir ont également été largement cités par les instances et institutions internationales. Avec l'appui du PNUE, 11 organismes des Nations Unies et organismes multilatéraux de protection de l'environnement (objectif biennal : 10) ont utilisé les données relatives aux tendances environnementales destinées à influencer sur la définition des politiques à mener.

b) *Prise en compte des nouveaux problèmes liés à l'environnement dans les évaluations et les politiques mondiales, régionales et nationales*

341. Au cœur des travaux du PNUE en matière de systèmes d'alerte rapide, des efforts ont été déployés pour favoriser et attirer l'attention sur les actions rapides à mettre en place face aux nouveaux enjeux environnementaux qui constituent une menace pour le développement durable des pays. Grâce à l'action du PNUE, le nombre de parties prenantes qui ont examiné des scénarios et mis en place des systèmes d'alerte rapide face aux nouvelles questions environnementales dans leurs processus d'évaluation et d'élaboration des politiques a plus que triplé, passant de 3 en 2013 à 10 en 2015 (objectif biennal : 10). On peut également mentionner à cet égard le thème du microplastique, qui a fait l'objet d'une large couverture médiatique à l'échelle mondiale et d'une résolution sur les déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin adoptée par les gouvernements lors de la première Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. En décembre 2015, 10 exemples d'utilisation des matériaux d'alerte rapide ont été attestés. À la fin 2015, 5 480 enfants, jeunes, organisations sportives et participants à la Journée mondiale de l'environnement (objectif biennal : 5 000) avaient pris part à des activités sur le site Web du PNUE ou communiqué par l'intermédiaire des réseaux du PNUE à la suite de messages ciblés sur les nouveaux enjeux environnementaux.

c) *Renforcement de la capacité des pays de produire, d'obtenir, d'analyser, d'exploiter et de communiquer des informations et connaissances sur l'environnement*

342. Sept pays (objectif biennal : 7) ont mis au point des systèmes d'information et élaboré des documents comprenant une analyse des données et des informations provenant du PNUE. Cinq pays (objectif biennal : 7) ont mis à la disposition du public des ensembles de données environnementales supplémentaires ou nouveaux, ainsi que des plateformes publiques dans des formats comparables. Des données environnementales relatives à cinq polluants atmosphériques sont rendues accessibles spatialement dans des formats comparables par l'intermédiaire de la plateforme « Le PNUE en direct ». Chaque page de cette plateforme comprend des liens vers diverses ressources de partenaires des Nations Unies et présente des graphiques portant sur les variables qui mettent en évidence les tendances au fil du temps, lesquelles sont classées par pays, par région, ou à l'échelle mondiale. Trente-sept grands groupes et parties prenantes (objectif biennal : 35) accrédités ayant répondu à des enquêtes ont déclaré avoir participé à la production, à la diffusion et à l'exploitation d'informations liées à l'environnement présentées sur les plateformes publiques. Cinq publications majeures du PNUE disponibles dans des langues autres que l'anglais (objectif biennal : 5) sont rendues accessibles au moyen de plateformes en ligne élaborées par le PNUE.

Chapitre 15

Établissements humains

Principaux résultats obtenus

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a apporté une contribution de fond au tout premier débat consacré à l'intégration du Conseil économique et social en mai 2014 autour du

thème « Urbanisation durable », qui a contribué à la proposition et à l'approbation de l'objectif de développement durable n° 11 (« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »). Le processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) a permis de constater l'intérêt accru de 637 partenaires du Programme pour l'habitat et de 25 organismes des Nations Unies pour les questions de développement urbain durable. Des progrès sensibles ont été accomplis dans l'amélioration des politiques et des modes de planification et d'aménagement qui appuient le développement de villes et de quartiers compacts, intégrés et connectés, lesquels étaient appliqués dans 30 villes à la fin de 2015. Le Réseau mondial d'outils fonciers a contribué à l'amélioration de la sécurité des droits fonciers grâce à l'utilisation du STDM (Social Tenure Domain Model), un modèle d'analyse de la situation foncière utilisé pour recenser les droits et les conflits fonciers en Ouganda et en République démocratique du Congo. Les ressources du Fonds pour la jeunesse urbaine ont été attribuées à 277 groupes dirigés par des jeunes provenant de 65 pays et de 175 villes. Le nombre d'administrations locales, régionales et nationales ayant intégré à leurs plans la réduction des risques urbains et la gestion urbaine est passé de 112 en 2014 à 149 en 2015. L'application de l'Indice de prospérité des villes a considérablement amélioré le suivi de l'état des villes et des tendances en la matière. Plus de 400 villes établissent des indices pour que leurs décisions politiques soient fondées sur les faits.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le principal défi d'ONU-Habitat en ce qui concerne l'Indice de prospérité des villes est de créer une structure et des conditions opérationnelles qui lui donneront les moyens de répondre aux besoins croissants des pays et des villes. Pour relever ce défi, ONU-Habitat a l'intention de décentraliser certaines fonctions, de créer un appui technique extérieur, de renforcer les capacités et d'intégrer les travaux de l'Indice de prospérité des villes dans ses autres services et bureaux régionaux. De nouvelles méthodes de collecte de données relatives à la connectivité des rues et à la forme urbaine développées par ONU-Habitat sont maintenant mises en place dans plus de 100 villes. Étant effectuée pour la première fois, la collecte de ce type d'information a été longue, d'autant plus qu'il fallait convaincre les partenaires de la nécessité d'intégrer les informations spatiales dans leurs mécanismes de collecte de données.

343. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 89 % des 389 produits quantifiables prescrits, contre 87 % pour l'exercice biennal précédent. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du secrétariat est passé de 55 en 2012-2013 à 12 en 2014-2015.

344. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/6 (Sect. 15) et Corr.1).

Direction exécutive et administration*a) Amélioration de la cohérence dans la gestion des activités du système des Nations Unies touchant les établissements humains*

345. Une étape importante accomplie en matière de cohérence des politiques dans la gestion des activités du système des Nations Unies touchant les établissements humains a été l'intégration d'un objectif autonome sur les villes et les établissements humains dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette importante réalisation a été l'aboutissement des efforts déployés par les différents partenaires du Programme pour l'habitat et les autorités locales avec l'appui d'ONU-Habitat. Le processus a été amorcé lors du tout premier débat consacré à l'intégration du Conseil économique et social en mai 2014 à New York autour du thème « Urbanisation durable ». Le Sommet sur les changements climatiques, qui a été organisé à l'initiative du Secrétaire général, a également inscrit les « Villes » au nombre des domaines d'action prioritaires. La réussite de l'action que mène ONU-Habitat au sein de la communauté des Nations Unies se manifeste par le nombre croissant de rapports adressés à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social par le Secrétaire général et d'autres documents importants à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies nourris par des apports d'ONU-Habitat sur les villes et les établissements humains, qui sont passés de 40 en 2013 à 51 en 2015 (objectif biennal : 45).

b) Meilleure utilisation des informations sur les résultats issues d'évaluations afin d'orienter les décisions de gestion et d'améliorer la performance

346. Au cours des trois dernières années, ONU-Habitat s'est servi des évaluations comme moyen de responsabilisation, d'amélioration des programmes et des projets et d'apprentissage. Le niveau actuel de l'utilisation de l'évaluation dans ONU-Habitat reflète une nouvelle culture d'évaluation à la suite de la mise en place du Groupe d'évaluation indépendant en 2012 et de l'adoption de la politique d'évaluation d'ONU-Habitat en 2013. Les évaluations d'ONU-Habitat ont été utilisées à plusieurs fins et ont notamment servi à influencer sur la prise de décisions et à améliorer les performances. À la fin de 2015, 76 % des recommandations en matière d'évaluation (objectif biennal : 80 %) ont été mises en œuvre dans le temps imparti. Il ressort du sondage des chefs de projet (décembre 2015) que 75 % des répondants (objectif biennal : 65 %) estimaient que les conclusions tirées des évaluations d'ONU-Habitat, ainsi que les enseignements tirés de l'expérience et les recommandations formulées avaient permis d'influencer la prise de décisions; 50 % considéraient que les évaluations avaient servi à promouvoir la responsabilité, 85 % qu'elles avaient contribué à l'amélioration des programmes ou de l'organisation et 65 % à l'apprentissage au sein de l'organisation.

c) Réduction de l'exposition d'ONU-Habitat aux risques de mise en cause de sa responsabilité et aux risques de contentieux

347. Les conseils juridiques et les orientations assurés en temps voulu et de manière efficace sont régulièrement fournis sur divers problèmes de fond et d'ordre procédural, tout en appuyant les travaux opérationnels et normatifs d'ONU-Habitat afin de réduire son exposition aux risques de mise en cause de sa responsabilité et aux risques de contentieux internes et externes. Le nombre de pertes pour l'organisme, de réclamations inutiles et coûteuses qui lui sont adressées et de

plaintes déposées contre lui par des partenaires, des membres du personnel ou d'autres institutions a baissé régulièrement. Le pourcentage des accords et instruments juridiques exposant l'organisme à des risques de mise en cause de sa responsabilité a baissé, passant de 5 % à la fin de 2013, à 2 % à la fin de 2014 et à moins de 0,5 % fin 2015 (objectif biennal : 0 %).

d) Augmentation de la participation de tous les partenaires d'ONU-Habitat et du système des Nations Unies à des activités liées au développement urbain durable

348. Des progrès ont été accomplis dans la participation de tous les partenaires du Programme pour l'habitat et du système des Nations Unies au développement urbain durable, comme en témoigne le nombre de nouveaux accords signés avec différents partenaires du Programme pour l'habitat, notamment avec la Campagne urbaine mondiale, qui est passé de 457 en 2014 à 637 en décembre 2015 (objectif biennal : 335). Le nombre d'initiatives basées sur les faits prises avec d'autres organismes des Nations Unies contribuant à la promotion du développement urbain durable est de 71 (objectif biennal : 50). Un total de 283 partenaires (objectif biennal : 250) ont activement contribué et participé au processus formel préparatoire d'Habitat III. Des initiatives remarquables prises par d'autres organismes des Nations Unies ou avec eux sont notamment : le rapport intitulé « Développer des villes plus vertes » en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'Appel mondial à l'action sur les villes, les systèmes alimentaires et l'urbanisation durable lancé par la FAO en avril 2014 et le renforcement du Partenariat PNUE-ONU-Habitat « pour des villes plus vertes ».

e) Sensibilisation accrue du public et des médias au développement urbain durable et plus forte mobilisation de leur part à ce sujet

349. ONU-Habitat a lancé un nouveau site Web (<http://unhabitat.org/>), parallèlement à une nouvelle stratégie en matière de médias sociaux. Le nombre d'articles de presse et de débats par voie électronique sur l'urbanisation durable a atteint 45 220 à la fin de 2015 (objectif biennal : 45 000). En décembre 2015, le nombre de visites et de téléchargements a atteint 4 millions (objectif biennal : 2,8 millions) tandis que le nombre de lectures était de 1,6 million (objectif biennal : 1 million). Toutes les informations sur le site Web d'ONU-Habitat, notamment le portefeuille de l'agence, ont été entièrement mises à jour (100 % en fin 2015). En décembre 2015, 180 pays partenaires clefs (objectif biennal : 100) avaient mené des activités de mobilisation en faveur du développement urbain durable, notamment la Campagne urbaine mondiale, la Journée mondiale de l'habitat et les activités du projet sur l'état des villes dans le monde. Actuellement, 136 organisations non gouvernementales et organisations du secteur privé, dont 65 nouveaux partenaires, participent à la Campagne urbaine mondiale, un mécanisme de mobilisation mondiale en faveur de l'urbanisation durable. À cet égard, l'ONU-Habitat a organisé un certain nombre d'événements internationaux de haut niveau ou y a participé.

f) Augmentation des recettes de base d'ONU-Habitat

350. Les ressources mobilisées pour la Fondation pour l'habitat et les établissements humains (fonds à usage général) n'ont cessé de diminuer. Seulement 7,5 millions de dollars (objectif biennal : 46 millions de dollars) a été récoltés par ONU-Habitat au cours de l'exercice biennal. ONU-Habitat a adopté une approche

multidimensionnelle qui commence par renforcer sa stratégie de mobilisation des ressources et cibler, entre autres, de nouveaux donateurs et les anciens donateurs traditionnels, ainsi que le secteur privé.

Sous-programme 1

Législation, foncier et gouvernance urbains

- a) *Renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à appliquer une législation permettant d'améliorer l'expansion et la densification des villes, ainsi que leur planification, et les finances des collectivités urbaines*

351. Des progrès satisfaisants ont été accomplis au regard de l'amélioration de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à appliquer une législation permettant d'améliorer l'expansion et la densification des villes, ainsi que leur planification, et les finances des collectivités urbaines, comme en témoigne le nombre de consultations engagées pour conduire à des réformes juridiques, qui est passé de 21 en 2014 à 25 à la fin de 2015 (objectif biennal : 23). Cette augmentation s'explique par de nouvelles initiatives mises sur pied en Colombie, en Iraq, au Mexique et au Mozambique. L'approche d'ONU-Habitat vis-à-vis de la législation urbaine a gagné du terrain, comme en atteste le nombre croissant de demandes formulées, notamment par d'autres entités des Nations Unies, en vue de bénéficier d'un appui technique sur des questions mondiales touchant à la législation urbaine. La création d'une base de données sur le droit urbain a conduit à une prise de conscience accrue à ce sujet et à l'amélioration de l'accès à la législation urbaine. La base de données regroupe 572 lois de 68 pays dans sept domaines essentiels à une urbanisation durable.

- b) *Renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à exécuter des programmes permettant d'améliorer la sécurité d'occupation des groupes vulnérables, y compris les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les minorités*

352. Le Réseau mondial d'outils fonciers a fait d'importants progrès s'agissant de doter les partenaires de compétences et de connaissances en matière d'élaboration de politiques sur les questions d'occupation des terres grâce à ses programmes, méthodes, approches et outils innovants, comme en témoigne le nombre de programmes – 13 en 2014 contre 17 à la fin de 2015 (objectif biennal : 27) – visant à améliorer la sécurité d'occupation des groupes vulnérables mis en œuvre par les administrations locales et nationales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat. Les nouvelles initiatives ont été lancées, notamment, à Maurice et au Nigéria. D'importants progrès ont été accomplis dans l'élaboration d'indicateurs fonciers mondiaux. On a également constaté des progrès dans la mise au point d'une stratégie et d'un programme communs, convenus entre les principaux acteurs en vue de traiter les questions foncières dans le contexte de la prévention des conflits, des accords de paix et de la consolidation de la paix ainsi que de l'action humanitaire et des initiatives en faveur du développement. En 2015, une coalition a été créée autour des questions relatives aux terres et aux conflits.

- c) *Amélioration des politiques, plans et stratégies des autorités locales et nationales, et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat, permettant de renforcer la gouvernance décentralisée, de promouvoir une gestion urbaine qui profite à tous et d'améliorer la sécurité*

353. On a renforcé l'aptitude des administrations nationales, territoriales et locales à élaborer des politiques et des stratégies aux fins de la gouvernance urbaine participative et sans exclusive favorisant la transparence des administrations locales. En témoigne le nombre d'administrations locales et nationales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat qui ont adopté des lignes directrices pour la décentralisation et l'accès universel aux services de base, qui est passé de 82 en 2014 à 89 à la fin de 2015 (objectif biennal : 128). Les pays qui en ont fait la demande ont reçu une assistance technique pour traiter les questions de gestion complexes concernant la fourniture de services urbains de base par les différentes entités politiques et administratives (assistance fournie au Brésil et à la Colombie, et création d'un réseau régional en Amérique latine). Le nombre d'administrations locales et nationales partenaires qui ont adopté des stratégies de prévention de la criminalité est passé de 81 au début de l'exercice biennal à 97 à la fin de 2015 (objectif biennal : 25).

Sous-programme 2

Planification et aménagement du milieu urbain

- a) *Adoption de meilleures politiques nationales d'urbanisme et de cadres d'aménagement spatial améliorés pour des villes compactes, intégrées et reliées entre elles, par les administrations municipales, régionales et nationales partenaires*

354. Le nombre d'administrations municipales, régionales et nationales partenaires ayant adopté des politiques d'urbanisme ou des cadres d'aménagement spatial pour des villes compactes, intégrées et reliées entre elles est passé de six en 2014 à neuf à la fin de 2015 (objectif biennal : 10). En Amérique latine et dans les Caraïbes, ONU-Habitat a signé un accord avec l'administration de l'État du Michoacán (Mexique, Secrétaire à l'urbanisme et à l'environnement du Michoacán) aux fins de la planification territoriale, de la gouvernance municipale, de l'urbanisation, de la mobilité viable, de l'assainissement des quartiers insalubres et des politiques de régénération et de logement. Dans la région Asie-Pacifique, l'intérêt pour l'élaboration de politiques urbaines nationales s'est accru, comme en témoigne le nombre croissant de pays qui revoient les politiques existantes (Népal et Philippines) ou en lancent de nouvelles (Îles Salomon, Mongolie et Myanmar). Les États arabes ont pris davantage conscience de l'importance des politiques urbaines nationales après qu'ONU-Habitat a appuyé le rapport d'évaluation sur les politiques urbaines nationales de cinq pays : Arabie saoudite, Égypte, Jordanie, Maroc et Soudan.

- b) *Adoption, par les villes partenaires, de politiques, plans et aménagements améliorés pour des villes et des quartiers compacts, intégrés et reliés entre eux*

355. On constate d'importants progrès concernant l'amélioration des politiques, plans et aménagements pour des villes et des quartiers compacts, intégrés et reliés entre eux. Ces progrès se manifestent par l'augmentation du nombre de villes partenaires qui ont adopté des politiques, plans et aménagements pour des villes et

des quartiers compacts, intégrés et reliés entre eux au cours de la période considérée. Ce nombre est passé de 10 en 2013 à 25 à la fin de 2014 et à 30 à la fin de 2015 (objectif biennal : 20). Les nouvelles villes partenaires comprennent Wuzhou (Chine), El Alamein (Égypte), Kirtipur (Népal), Mumbai (Inde), Lima et Mogadiscio. La rapide augmentation est due en grande partie à la création, en 2014, du laboratoire de planification et d'aménagement urbains, une structure interne chargée d'aider les villes partenaires à élaborer des plans et des aménagements. La démarche adoptée par le laboratoire permet de répondre efficacement à la demande croissante en communiquant directement avec un grand nombre de villes.

- c) *Adoption, par les administrations municipales, régionales et nationales partenaires, de politiques, plans et stratégies contribuant aux mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets*

356. ONU-Habitat a réalisé des progrès satisfaisants concernant la promotion de politiques, plans et stratégies intégrés qui contribuent à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets dans les villes au moyen d'approches globales au niveau national et de partenariats avec les villes, comme en témoigne le nombre d'administrations municipales, régionales et nationales partenaires qui ont adopté des politiques, plans et stratégies de ce type, qui est passé au niveau municipal de 10 en 2014 à 15 à la fin de 2015 (objectif biennal : 16), et au niveau national de 7 en 2014 à 8 à la fin de 2015 (objectif biennal : 7). Au niveau régional, le nombre de partenaires est passé de deux en 2014 à trois en 2015 (objectif biennal : 2).

Sous-programme 3 **Économie urbaine**

- a) *Renforcement de la capacité des villes partenaires d'adopter des stratégies en faveur d'une croissance économique sans laissés pour compte*

357. Des progrès considérables ont été accomplis quant au renforcement de la capacité des villes partenaires d'adopter des stratégies en faveur d'une croissance économique sans laissés pour compte. En témoigne l'augmentation du nombre de villes partenaires qui ont établi des plans de développement économique local : elles étaient trois en 2014 et sept en 2015 (objectif biennal : 8). En outre, à la fin de 2015, le nombre de villes partenaires qui ont fixé leurs priorités à partir d'évaluations de l'économie locale est passé à sept, contre quatre en 2014 (objectif biennal : 15). À l'échelle mondiale, les réalisations dans ce domaine comprennent principalement la création et la diffusion de connaissances sur les stratégies de développement économique local, les avantages économiques d'un bon aménagement urbain, la création d'emplois et de moyens de subsistance et l'économie informelle. Cette base de connaissances a également aidé l'organisme à répondre aux besoins des villes partenaires en matière de conseils, de formation et de renforcement des capacités. L'une des principales réalisations dans ce domaine est la production de documents de réflexion sur le développement économique local, l'emploi et les moyens de subsistance et l'économie informelle pour Habitat III.

- b) *Renforcement de la capacité des villes ciblées d'adopter des politiques et des programmes urbains visant à offrir davantage d'emplois, de moyens d'existence et de débouchés, et mettant l'accent sur les jeunes et les femmes des villes*

358. Le nombre de villes partenaires ayant adopté des programmes visant à offrir davantage d'emplois, de moyens d'existence et de débouchés, et mettant l'accent sur les jeunes et les femmes des villes, est passé de 16 en 2014 à 22 à la fin de 2016 (objectif biennal : 25). Il a été difficile d'atteindre l'objectif biennal de 25 en raison de contraintes de financement dans l'État de Zamfara au Nigéria et de retards dans l'exécution du programme pour les futures villes saoudiennes. Le programme de développement mû par la jeunesse sert à promouvoir la participation des jeunes à la vie sociale et économique de leurs communautés ainsi que leur rôle d'éléments moteurs de cette vie sociale et économique. Depuis sa création en 2009, le Fonds pour la jeunesse urbaine a soutenu 277 groupes de jeunes dans 70 pays en développement et 172 villes. Le projet pilote de formation en ligne mis en place par le Fonds s'est terminé en 2015 et affichait un taux d'achèvement de plus de 51 %. En septembre 2015, le projet a pris de l'ampleur et est entré dans une nouvelle phase grâce au soutien financier apporté par Samsung à quatre initiatives sociales et à quatre cours de gestion.

- c) *Renforcement de la capacité des villes partenaires d'adopter des politiques, plans et stratégies d'amélioration des finances des collectivités municipales et urbaines*

359. Le nombre de villes partenaires ayant adopté des programmes et stratégies d'amélioration des finances des collectivités municipales et urbaines est passé de 15 en 2014 à 19 à la fin de 2015 (objectif biennal : 5). Les nouveaux partenaires sont Hérat, Mazar-e Charif, Jalalabad et Kandahar, en Afghanistan. La principale raison qui explique l'écart considérable entre l'objectif fixé et le résultat obtenu est que ces quatre villes ont adopté des stratégies visant à renforcer leur capacité de générer des revenus. Les autorités municipales de huit districts de Somalie, de sept districts du Puntland et de quatre villes d'Afghanistan ont considérablement accru la production de revenus grâce à diverses stratégies municipales mises en place à cette fin, avec le soutien d'ONU-Habitat. En Afghanistan, les revenus générés par les quatre villes ont augmenté en moyenne de 15 % au cours des dernières années, en raison de l'utilisation d'une méthode efficace d'enregistrement des biens immobiliers introduite par ONU-Habitat.

Sous-programme 4 Services urbains de base

- a) *Application, par les administrations locales, régionales et nationales, de politiques et lignes directrices plus abouties visant à offrir un accès équitable à des services urbains de base viables*

360. Le nombre d'administrations locales qui appliquent des politiques et des lignes directrices visant à offrir un accès équitable à des services urbains de base viables est passé de 188 en 2014 à 189 à la fin de 2015 (objectif biennal : 170). Cette augmentation résulte de la mise en œuvre du programme pour l'eau et l'assainissement au Ghana, qui cible 265 communautés dans 21 districts. Le nombre d'administrations régionales partenaires qui appliquent les politiques et les

directives internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous est passé de six en 2014 à sept en 2015 (objectif biennal : 7), tandis que le nombre d'autorités nationales dans ce domaine est passé de 28 en 2014 à 29 en 2015 (objectif biennal : 30). Jusqu'à 7 objectifs (1, 3, 6, 7, 9, 11 et 12) et 24 cibles de développement durable concernant les services urbains de base ont été atteints grâce à l'engagement actif de l'organisation ainsi qu'à ses activités de création de réseaux et de plaidoyer menées notamment sous la houlette d'ONU-Eau et d'ONU-Énergie.

b) Augmentation des investissements consacrés aux services urbains de base mobilisés grâce aux programmes d'ONU-Habitat dans les pays partenaires, dans l'intérêt des citoyens pauvres essentiellement

361. Des progrès notables ont été faits pour augmenter le flux des investissements consacrés aux services urbains de base mobilisés grâce à ONU-Habitat et à ses programmes partenaires. Le montant des fonds collectés est passé de 40 millions de dollars en 2013 à 53,5 millions de dollars (objectif biennal : 15 millions de dollars). Cette augmentation s'explique par le financement de nouveaux projets, principalement en 2014, y compris le prêt à long terme de 90 millions d'euros consenti par la Banque européenne d'investissement; la contribution de 14 millions d'euros apportée par la République-Unie de Tanzanie au programme pour l'eau et l'assainissement du Lac Victoria; la contribution de 19,915 millions de dollars canadiens du Ministère canadien des affaires étrangères, du commerce et du développement destinée à un projet d'assainissement et d'hygiène dans les municipalités exposées aux catastrophes au Ghana; la somme de 1,48 millions de dollars des États-Unis provenant du Fonds international pour le développement agricole destinée à un projet local d'approvisionnement en eau en République démocratique populaire lao, et la somme de 140 000 dollars des États-Unis apportée par Lane Xang Minerals en vue de moderniser l'usine de traitement de l'eau dans le district de Vilabouly en République démocratique populaire lao.

c) Accroissement de l'utilisation de services urbains de base viables dans les villes partenaires

362. Des progrès ont été accomplis s'agissant d'augmenter l'utilisation de services urbains de base viables dans les villes partenaires, comme en témoigne l'augmentation du pourcentage d'utilisateurs ayant accès à des services viables d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les villes partenaires, qui est passé de 65 % (1,685 million de personnes) en 2014 à 70 % (1,815 million de personnes) en 2015 (objectif biennal : 70 %). Cette augmentation s'explique en grande partie par les nouveaux projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement mis en œuvre au Ghana, au Kenya, en République démocratique populaire lao, au Soudan du Sud et en Tanzanie, et par la remise en état d'installations existantes. On constate un changement dans l'utilisation d'autres services urbains de base, comme le montre l'augmentation du pourcentage de ménages recourant à un approvisionnement énergétique viable dans les villes partenaires, qui est passé de 48 % en 2014 à 55 % en 2015 (objectif biennal : 50 %). On a également constaté un changement dans l'utilisation d'autres services urbains de base, comme en témoigne l'augmentation du pourcentage des ménages dans les villes partenaires qui emploient des modes de transport viables, qui est passé de 57 % en 2014 à 60 % à la fin de l'exercice biennal (objectif biennal : 60 %).

Sous-programme 5
Logement et assainissement des bidonvilles

- a) *Élaboration, avec toutes les parties intéressées, d'une stratégie mondiale portant sur le logement, la prévention de l'apparition de nouveaux bidonvilles et l'assainissement de ceux qui existent*

363. Soixante-neuf collectivités publiques et partenaires, aux niveaux local, régional, national et supranational, se sont associés à la Stratégie mondiale du logement à l'horizon 2025 (objectif biennal : 15). Cette augmentation est due en partie à trois nouveaux pays (Guyana, Lesotho et Libéria) qui ont demandé des services consultatifs techniques concernant la stratégie nationale du logement. Le nombre de pays partenaires œuvrant à la concrétisation progressive du droit à un logement convenable dans le cadre du droit à un niveau de vie suffisant, en s'attachant notamment à réduire le nombre d'expulsions illicites, est passé de 10 en 2014 à 12 à la fin de 2015 (objectif biennal : 32). Le nombre de pays partenaires dans lesquels sont en vigueur un code de la construction et une réglementation garantissant la viabilité de l'habitat est passé de 9 en 2014 à 18 à la fin de 2015 (objectif biennal : 3), en grande partie grâce à la mise en place réussie du Réseau mondial d'ONU-Habitat pour le logement durable.

- b) *Élaboration et mise en œuvre de stratégies et de programmes nationaux qui portent sur le logement, la prévention de l'apparition de nouveaux bidonvilles et l'assainissement de ceux qui existent, et qui intègrent l'ambition et les principes de la Stratégie mondiale du logement*

364. Le nombre de stratégies et de programmes nationaux qui portent sur le logement, la prévention de l'apparition de nouveaux bidonvilles et l'assainissement de ceux qui existent est passé de 36 en 2014 à 39 à la fin de 2015 (objectif biennal : 15). La variation découle des programmes qui ont été mis en œuvre par de nouveaux partenaires (Djibouti, Guyana et État de Palestine) concernant la prévention de l'apparition de nouveaux bidonvilles et l'assainissement de ceux qui existent, et qui intègrent l'ambition et les principes de la Stratégie mondiale du logement. Le nombre d'administrations nationales partenaires ayant engagé la réalisation de programmes d'assainissement des bidonvilles est passé de 8 en 2013 à 24 à la fin de 2014, puis à 35 à la fin de 2015 (objectif biennal : 30). Le programme participatif de l'assainissement des bidonvilles, lancé en 2008 et qui concerne une cinquantaine de 50 pays et plus de 160 villes, constituait, à la fin de 2015, la seule plateforme mondiale destinée à sensibiliser au changement des politiques en la matière et à renforcer les capacités institutionnelles, financières et techniques pour traiter la question des bidonvilles.

- c) *Généralisation et application, au niveau des villes et des quartiers, des stratégies et programmes nationaux qui portent sur le logement, la prévention de l'apparition de nouveaux bidonvilles et l'assainissement de ceux qui existent, et intègrent l'ambition et les principes de la Stratégie mondiale du logement*

365. Le nombre de plans d'aménagement urbain de villes et de quartiers élaborés ou mis en application est passé de 24 en 2014 à 34 à la fin de 2015 (objectif biennal : 4). En outre, plus de 160 villes ont amélioré leur connaissance des problèmes urbains. Les projets pilotes devraient bénéficier à plus de 100 000 ménages vivant dans des bidonvilles, y compris ceux qui ont subi des expulsions.

Sous-programme 6

Réduction des risques et relèvement

- a) *Amélioration des politiques, stratégies et programmes de réduction des risques en milieu urbain visant à accroître la résilience des villes et autres établissements humains*

366. Le nombre d'organisations partenaires et d'administrations locales, régionales et nationales ayant intégré la réduction et la gestion des risques en milieu urbain dans leurs plans est passé de 112 en 2014 à 149 à la fin de 2015 (objectif biennal : 46). Un examen annuel des politiques, stratégies et programmes de réduction des risques en milieu urbain a été effectuée et a donné aux organisations membres une compréhension globale des outils contribuant à la résilience urbaine. Les villes partenaires au Chili, en Espagne, en Jamaïque, au Liban, au Nigéria, en Nouvelle-Zélande, aux Philippines, en République islamique d'Iran, en République-Unie de Tanzanie et à Sri Lanka adoptent une démarche intégrée, prévisionnelle et multipartite pour mesurer et surveiller la résilience urbaine à tous les dangers plausibles, et mettre en œuvre des plans d'action stratégiques et fondés sur des données factuelles aux fins de la résilience. S'appuyant sur la collaboration avec les villes partenaires du Programme Profils de résilience des villes, ONU-Habitat a fait des progrès considérables concernant la finalisation de divers outils servant à mesurer et à accroître la résilience aux effets des risques multiples, notamment ceux liés aux changements climatiques. Les indicateurs mondiaux du Programme ont été mis en place.

- b) *Renforcement de l'efficacité des interventions en matière de relèvement et de reconstruction des établissements, aux fins de la viabilité à long terme des villes et autres établissements humains*

367. Le pourcentage de villes partenaires et autres établissements humains ayant mis en œuvre des programmes de reconstruction urbaine viable comprenant un volet de réduction des risques est passé de 62 % en 2014 à 65 % à la fin de 2015 (objectif biennal : 65 %). En outre, le pourcentage d'interventions d'urgence d'ONU-Habitat comportant des aspects de développement à long terme et de réduction des risques est passé de 85 % en 2014 à 90 % à la fin de 2015 (objectif biennal : 90 %). Lors de leur réunion de mai 2015 à Nairobi, les mandants du Comité permanent interorganisations ont reconnu le rôle important de la dimension urbaine des crises humanitaires et se sont engagés à envisager sur le plan institutionnel des interventions humanitaires en milieu urbain plus efficaces. En partenariat avec des organismes apparentés des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales, on a élaboré une stratégie et un plan d'action afin de mettre en place de nouvelles mesures améliorées concernant les interventions humanitaires en milieu urbain, qui devront être appliquées par tous les organismes.

- c) *Programmes de remise en état des logements et interventions en cas de crise contribuant à la viabilité et à la résilience des villes et autres établissements humains*

368. Le pourcentage de programmes de remise en état de logements réalisés par des partenaires d'ONU-Habitat contribuant à la création de logements permanents pouvant résister aux effets d'une catastrophe est passé de 40 % en 2013 à 42 % à la fin de 2014, pour atteindre 45 % à la fin de 2015 (objectif biennal : 45 %). De

même, le pourcentage de programmes de remise en état de logements réalisés par ONU-Habitat contribuant à la création de logements permanents pouvant résister aux effets d'une catastrophe est passé de 80 % en 2013 à 85 % en 2014, pour atteindre 90 % à la fin de 2015 (objectif biennal : 90 %). Les progrès constatés s'expliquent par le fait qu'ONU-Habitat et ses partenaires ont appuyé les interventions pour le relèvement, la reconstruction et la remise en état des établissements humains dans un large éventail de pays et de situations – de la crise régionale syrienne au séisme au Népal.

Sous-programme 7

Recherche et renforcement des capacités

a) *Meilleur suivi de la situation et des tendances en milieu urbain*

369. On a constaté une amélioration notable du suivi de la situation et des tendances en milieu urbain, comme en témoigne l'augmentation du nombre d'observatoires urbains employant les mécanismes, méthodes et données de suivi d'ONU-Habitat, qui est passé de 288 en 2014 à 303 à la fin de 2015 (objectif biennal : 300). En outre, le nombre d'instituts nationaux de la statistique partenaires produisant des données et indicateurs urbains est passé de 19 en 2014 à 40 (objectif biennal : 35). En 2015, au moins 15 observatoires ont été créés avec l'appui d'ONU-Habitat. Les changements observés s'expliquent par une demande accrue concernant l'utilisation de données et d'informations à l'appui de la prise de décisions. ONU-Habitat a contribué à l'amélioration du suivi de la situation et des tendances en milieu urbain aux niveaux mondial et local en mettant au point des plateformes et des outils spécialisés tels que l'Indice de prospérité des villes et des indicateurs connexes ayant une dimension spatiale.

b) *Meilleure connaissance des questions relatives à l'urbanisation viable, aux niveaux local, national et mondial*

370. On constate une meilleure connaissance des questions relatives à l'urbanisation viable aux niveaux local, national et mondial, comme en témoignent les rapports sur 130 villes établis sur la base de la triple approche d'ONU-Habitat, qui met l'accent sur la planification, la législation et l'économie locale. Le nombre d'administrations locales et nationales ayant utilisé les publications phares d'ONU-Habitat et la base de données relatives aux pratiques optimales pour formuler leurs politiques est passé de 200 administrations locales et de 10 administrations nationales en 2014 à 350 (objectif biennal : 500) et 19, respectivement (objectif biennal : 50), à la fin de 2015. Cette augmentation est due en grande partie à la hausse rapide de la demande concernant l'Indice de prospérité des villes. Le nombre de pays partenaires établissant des rapports nationaux sur les villes en vue d'améliorer la planification des politiques aux niveaux local et national a atteint 10 à la fin de 2015 (objectif biennal : 20). L'écart par rapport à l'objectif résulte principalement de la réorientation stratégique d'une analyse nationale à une analyse à l'échelle de la ville de l'urbanisation, dans le droit fil de l'objectif de développement durable 11.

c) *Renforcement de la capacité des autorités nationales et locales et des partenaires de formuler et d'appliquer des politiques et des programmes reposant sur des informations fiables*

371. Le nombre d'autorités nationales et locales partenaires qui ont renforcé leur capacité de formuler des politiques et des programmes reposant sur des informations

fiables est passé de 10 en 2013 à 158 à la fin de 2015 (objectif biennal : 15). Cette hausse est due en grande partie à l'augmentation du nombre de partenariats stratégiques et de modalités établis par ONU-Habitat en vue de renforcer les capacités par des ateliers de formation, des dialogues sur les villes et des conférences en ligne qui ont permis d'atteindre davantage d'autorités nationales et locales. Le nombre de politiques et de programmes établis sur la base d'informations fondées sur les faits a également augmenté, passant de 10 en 2013 à 20 à la fin de 2014, puis à 23 à la fin de 2015 (objectif biennal : 15). Le nombre de partenariats conclus avec des universités et des institutions d'excellence fondées sur le savoir est passé de 148 à 162 au cours de l'exercice biennal. La série de conférences mondiales sur l'urbanisme est devenue l'initiative d'ONU-Habitat de renforcement des capacités qui rencontre le plus grand succès et touche le plus grand nombre d'acteurs à ce jour, ayant été visionnée par 50 000 personnes à la fin de 2015 et élue deuxième meilleur cours en ligne ouvert à tous sur les villes.

Chapitre 16

Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Principaux résultats obtenus

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a aidé à améliorer les connaissances servant à formuler des réponses stratégiques aux problèmes des drogues, de la criminalité et du terrorisme au moyen d'activités d'assistance technique et de formation et de services consultatifs. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption bénéficient à présent d'une ratification quasi universelle. Le treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, tenu du 12 au 19 avril 2015 à Doha, a adopté la Déclaration de Doha. L'ONUDC a également fourni un appui technique et administratif à la Commission des stupéfiants aux fins des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue devant se tenir en 2016. En aidant les États Membres à prévenir et à combattre le terrorisme, l'Office a contribué à 43 nouvelles ratifications des instruments juridiques internationaux contre le terrorisme et à la révision ou à l'élaboration de 32 textes de loi sur la lutte contre le terrorisme. Il a publié ses rapports phares au cours de l'exercice biennal, notamment le Rapport mondial sur les drogues, le Rapport mondial sur la traite des personnes, l'Étude mondiale sur l'homicide de 2013, son rapport annuel 2013 et le rapport sur les précurseurs pour 2013. Il a établi un dispositif de gestion des risques, dont la mise en œuvre est en cours. Des exposés réguliers au Directeur exécutif, aux hauts responsables et aux États Membres sur les recommandations issues des évaluations indépendantes achevées et leur taux d'adoption ont contribué à un dialogue fondé sur des données factuelles en faveur du changement et de l'amélioration des performances.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

L'insécurité et l'instabilité politique dans des pays bénéficiaires ont parfois provoqué le report ou la cessation des activités d'assistance technique. Pour résoudre ces difficultés, l'ONUDC trouve souvent d'autres lieux ou a recours à des plateformes de formation en ligne.

Alors que la quantité et la qualité des évaluations se sont améliorées, il est impératif de redoubler d'efforts afin d'instaurer pleinement une culture dans laquelle soient ancrées la programmation intégrée, la transparence et l'application du principe de responsabilité. Pour ce faire, il faut renforcer les capacités d'évaluation tant au siège de l'ONUDC que sur le terrain et promouvoir des principes favorisant une bonne évaluation aux plus hauts niveaux politiques.

372. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 95 % des 1 578 produits quantifiables prescrits, sachant qu'à l'exercice précédent, 83 % avaient été exécutés. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 89 pour l'exercice biennal 2012-2013 à 29 pour l'exercice biennal 2014-2015.

373. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect.16)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

374. À la fin de 2015, l'ONUDC avait exécuté 95 % de ses produits quantifiables prescrits (objectif biennal : 100 %) dans les délais ou en avance. Au cours de l'exercice biennal, on a donné suite à 97 % des décisions du Comité exécutif (objectif biennal : 95 %). L'ONUDC a contribué au programme de développement porteur de changement pour l'après-2015, qui favorise l'accès à la justice et l'état de droit, en s'appuyant sur ses mandats et ses connaissances spécialisées en matière de prévention du crime et de justice pénale. Il convient de mentionner le rôle de l'ONUDC dans les travaux du Comité de haut niveau pour le suivi du recouvrement intégral des coûts, l'élaboration d'un dispositif de gestion des risques pour l'ONUDC et l'Office des Nations Unies à Vienne, et le déploiement d'Umoja.

b) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel

375. Dans le domaine du recrutement, sur quatre postes de l'ONUDC soumis à la répartition géographique, deux candidats sélectionnés, ou 50 % des recrutements (objectif biennal : 20 %), étaient originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés. La représentation des femmes parmi le personnel de l'ONUDC dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur a atteint 43,5 % (objectif biennal : 48,5 %) et s'est répartie de la façon suivante : 37 % pour les postes de niveau élevé (P-5 à D-2, 26 fonctionnaires de sexe féminin) et 45 % pour les autres postes (P-1 à P 4, 113 fonctionnaires de sexe féminin).

c) *Recrutement et affectation du personnel en temps voulu*

376. Le nombre moyen de jours pendant lesquels un poste d'administrateur demeure vacant était de 106,9 (objectif biennal : 120 jours), chiffre inférieur à celui de l'objectif fixé. Ce résultat peut être attribué au fait que l'ONUDC a redoublé d'efforts pour accélérer le processus de recrutement.

d) *Plus grande cohérence dans les politiques de gestion des activités de l'ONU en matière de lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme*

377. L'Office a renforcé ses activités de coordination et de coopération interorganisations en intégrant ces fonctions à son Groupe de la planification stratégique et des questions interorganisations. Grâce au renforcement de la coopération interinstitutions, 42 activités (objectif biennal : 7) ont été menées, au cours de l'exercice biennal, en collaboration avec cinq entités (objectif biennal : 7). L'Office a créé une structure solide pour suivre la mise en œuvre de mémorandums d'accord avec d'autres entités. Il convient de souligner les efforts visant à établir un partenariat avec le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit en vue de promouvoir l'intégration des questions de sécurité, de justice et de gouvernance au programme de développement pour l'après-2015, à renforcer la capacité de l'ONUDC de répondre aux nouvelles situations de crise en coordination avec des organisations partenaires, à élaborer des programmes interinstitutions pour aider les États Membres à intégrer les questions relatives à la sécurité, à la justice et à l'état de droit à leurs plans de développement, et à renforcer les activités communes relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

e) *Programmes de coopération technique de l'ONUDC évalués selon les normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation*

378. En raison de l'augmentation de la demande des hauts responsables et des États Membres, le Groupe de l'évaluation indépendante a vu ses capacités mises à rude épreuve lorsqu'il a dû mener à bien 18 évaluations approfondies de programmes régionaux, nationaux et mondiaux (objectif biennal : 3) ainsi que 33 évaluations indépendantes de projets. Quatre-vingt-cinq pour cent des normes d'évaluation (objectif biennal : 100 %) ont été révisées ou élaborées conformément aux meilleures pratiques internationales. Le Groupe a investi dans l'amélioration de la gestion axée sur les résultats, notamment l'actualisation de l'application d'évaluation ProFi (Système intégré de gestion de l'information programmatique et financière), qui enregistre désormais la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations; une méta-analyse des résultats de 100 évaluations; une base de données sur la gestion des connaissances concernant les enseignements tirés et les recommandations; une analyse de tous les projets et programmes, et une évaluation indépendante de la qualité des rapports d'évaluation, qui contribue à une culture favorisant l'application du principe de responsabilité et l'évaluation. Les recommandations issues des évaluations ont été régulièrement présentées au Directeur exécutif, aux hauts responsables et aux États Membres. L'évaluation des produits et des services effectuée par le Groupe a été jugée très utile.

Sous-programme 1**Lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues**

- a) *Augmentation de l'assistance technique fournie aux États Membres, à leur demande, pour encourager la ratification des conventions internationales contre la drogue et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant*

379. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a bénéficié de sept nouvelles ratifications (objectif biennal : 5). À la fin de 2015, on comptait 10 ratifications supplémentaires pour le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (objectif biennal : 3), 4 pour le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (objectif biennal : 3) et 7 pour le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (objectif biennal : 6). À la fin de décembre 2015, aucun mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles n'avait été approuvé par la Conférence des Parties à la Convention.

- b) *Renforcement de la coopération régionale et internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues, avec l'aide l'ONUSD, dans le cadre de son mandat*

380. L'ONUSD a appuyé huit initiatives régionales (objectif biennal : 10) visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues au moyen d'accords de coopération. Il s'est employé à maintenir et à renforcer 54 mécanismes (objectif biennal : 54) visant à promouvoir la coopération et à faciliter les échanges entre les services de justice pénale. Dix réunions de coordination (objectif biennal : 6) en personne ou par téléconférence ont été organisées avec les membres du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes. Celui-ci a publié deux documents directifs (objectif biennal : 7) sur le thème de la prévention de la traite des personnes par la lutte contre la demande et sur le thème des voies de recours efficaces pour les victimes de la traite, ainsi que deux déclarations communes à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains, l'une en 2014 et l'autre en 2015. En raison du manque de fonds extrabudgétaires et de capacités, l'objectif biennal total de sept documents directifs n'a pas été pleinement atteint.

- c) *Renforcement des moyens dont dispose le Secrétariat pour aider les États Membres qui en font la demande à prendre des mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée et contre de nouveaux problèmes de drogue et de criminalité, notamment en ce qui concerne le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, la traite d'êtres humains, le trafic de migrants et le trafic d'armes à feu*

381. L'ONUSD a fourni des services consultatifs juridiques aux fins de l'élaboration de nouvelles lois ou de l'examen et de la modification de cadres existants en matière d'entraide judiciaire et d'extradition. Il a également dispensé

une formation sur la coopération internationale en Arabie saoudite, en Égypte, au Maroc, en Namibie, en République islamique d’Iran et en Tunisie, et sur la protection des témoins et des victimes de la criminalité organisée aux fonctionnaires de la justice pénale en Éthiopie, au Kenya, à Maurice, en Namibie, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et aux Seychelles. Vingt pays (objectif biennal : 20) ont reçu une aide au renforcement des institutions et des capacités relatives aux mécanismes concernant la sécurité et le contrôle des frontières et 20 autres (objectif biennal : 20) dans les domaines suivants : trafics, en particulier d’armes à feu et de drogues, criminalité transnationale organisée et contrôle des armes à feu. L’ONUDC a aidé 50 États Membres (objectif biennal : 20) à appliquer les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Au 31 décembre 2015, 58 mesures (objectif biennal : 57) avaient été prises dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme, et 19 (objectif biennal : 19) dans celui de la confiscation du produit d’activités criminelles.

Sous-programme 2

Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif

- a) *Avec le concours de l’ONUDC, pour les États Membres qui en font la demande, renforcement de l’application de mesures visant à aider les populations, à l’échelon local, à réduire leur vulnérabilité face à la consommation de drogues et au VIH/sida*

382. Au 31 décembre 2015, l’ONUDC avait fourni dans 127 pays des services fondés sur des données factuelles concernant la consommation de drogues au sein de la communauté. Ces services d’assistance ont permis de mener des interventions préventives contre la consommation de drogues dans le respect des traités internationaux pertinents et sur la base de données scientifiques (25 pays, soit l’objectif biennal fixé) et des interventions en matière de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale des toxicomanes dans le respect des traités internationaux pertinents et sur la base de données scientifiques (42 pays; objectif biennal : 45), ainsi que d’élaborer, d’adopter et de mettre en œuvre des stratégies et des programmes concernant le VIH/sida destinés aux consommateurs de drogues, notamment par injection, dans le respect des traités internationaux pertinents et sur la base de données scientifiques (60 pays; objectif biennal : 64). Les deux derniers objectifs n’ont pas été pleinement atteints en raison du manque imprévu de fonds disponibles pour élaborer, adopter et mettre en œuvre des stratégies et des programmes concernant le VIH/sida destinés aux consommateurs de drogues, notamment par injection, qui sont entièrement financés par des ressources extrabudgétaires.

- b) *Avec le concours de l’ONUDC, augmentation des moyens dont disposent les États Membres qui en font la demande pour aider les personnes vivant en milieu carcéral à réduire leur vulnérabilité face à la toxicomanie et au VIH/sida*

383. Au 31 décembre 2015, l’ONUDC avait fourni dans 60 pays des services fondés sur des données factuelles concernant la toxicomanie et le VIH/sida en milieu carcéral. Ces services d’assistance ont permis d’adopter ou de renforcer, dans le système de justice pénale, des mesures et des programmes de lutte contre la toxicomanie, dans le respect des traités internationaux pertinents et sur la base de

données scientifiques (12 pays; objectif biennal : 10) et d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre, dans le système de justice pénale, des politiques et des programmes de prévention et de traitement du VIH/sida et les services de prise en charge et d'accompagnement correspondants intégrés dans une séquence de soins axée sur le rétablissement, dans le respect des traités internationaux pertinents et sur la base de données scientifiques (48 pays; objectif biennal : 51). Les objectifs n'ont pas été pleinement atteints en raison du manque de ressources extrabudgétaires à l'appui de ces activités.

- c) *Avec le concours de l'ONUSD, augmentation des moyens dont disposent les États Membres qui en font la demande pour aider les personnes qui sont ou pourraient être victimes de la traite à réduire leur vulnérabilité face à la toxicomanie et au VIH/sida*

384. Au 31 décembre 2015, 20 pays (objectif biennal : 22) avaient reçu une assistance de l'ONUSD pour élaborer, adopter et mettre en œuvre des stratégies et programmes concernant les toxicomanies et le VIH/sida dans le contexte de la traite d'êtres humains, dans le respect des traités internationaux pertinents et sur la base de données scientifiques. L'écart entre le nombre effectif de pays et l'objectif peut être attribué au manque de fonds extrabudgétaires disponibles à l'appui de cette activité.

- d) *Avec l'aide de l'ONUSD, amélioration de la capacité de mettre au point, d'appliquer, de contrôler et d'évaluer des stratégies viables de lutte contre les cultures illicites au moyen de projets de développement alternatif ou de développement alternatif préventif*

385. L'ONUSD a aidé 10 pays (objectif biennal : 10) à mettre au point et à appliquer des stratégies viables de lutte contre les cultures illicites parallèlement à des programmes de développement nationaux. Il a également aidé quatre pays (objectif biennal : 4) à adopter des stratégies viables de contrôle des cultures comprenant des programmes de protection de l'environnement visant à lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le braconnage.

- e) *Avec l'aide de l'ONUSD, renforcement de la capacité des États Membres qui en font la demande d'assurer des moyens de subsistance durables (assistance sociale de base) aux populations exposées aux toxicomanies et à la criminalité du fait de leur marginalisation sociale et économique*

386. L'ONUSD a aidé cinq pays (objectif biennal : 5), à savoir l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie, à mettre des services sociaux et économiques de base à la disposition des populations exposées aux toxicomanies, conformément à la conception initiale du programme et en fonction de l'évaluation des besoins.

Sous-programme 3 Lutte contre la corruption

- a) *Assistance technique fournie par l'ONUSD, à la demande des États Membres, pour contribuer à l'augmentation du nombre de ratifications et d'adhésions dont fait l'objet la Convention des Nations Unies contre la corruption*

387. Dix États (objectif biennal : 10) sont devenus parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, ce qui porte à 178 le nombre des États qui l'ont ratifiée ou y ont adhéré.

- b) *Renforcement de l'appui fourni par l'ONUSUDC à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, à ses organes subsidiaires et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, pour faciliter la prise de décisions et la formulation d'orientations générales*

388. Des progrès ont été accomplis concernant l'achèvement du premier cycle du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption avec la finalisation et la publication de 57 rapports d'examen de pays et de 62 résumés analytiques des rapports correspondants. Le nombre total de pays qui ont achevé l'examen des chapitres III et IV de la Convention s'est élevé à 104 (objectif biennal : 110). Avec l'augmentation du nombre de ratifications et d'adhésions, l'ONUSUDC rencontre des difficultés pour atteindre l'objectif fixé en raison du manque de ressources humaines et de l'absence de réponse des pays. Parmi les États ayant participé à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 85 % (objectif biennal : 85 %) se sont dits pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat.

- c) *Renforcement des moyens dont dispose l'ONUSUDC pour aider les États Membres à prévenir et combattre la corruption, en application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, et à s'attaquer à la fraude économique et à la criminalité liée à l'identité*

389. Au cours de la période considérée, l'ONUSUDC a dispensé une formation approfondie visant à renforcer les capacités des institutions spécialisées de mener à bien des enquêtes concernant les actes de corruption et d'en poursuivre les auteurs avec succès. Parmi les sujets abordés figuraient la gestion des enquêtes, les opérations de perquisition et de saisie, l'analyse de documents, les enquêtes financières, les audits, les techniques spéciales d'enquête, les techniques d'entretien, l'expertise comptable judiciaire, les techniques de plaidoirie et la gestion des affaires. Au 31 décembre 2015, 33 pays qui en avaient fait la demande (objectif biennal : 20) avaient reçu, à l'échelle nationale, une aide au renforcement de leurs capacités en matière de prévention de la corruption. En outre, 28 pays (objectif biennal : 10), avec l'aide de l'ONUSUDC, ont rédigé des projets de loi ou révisé leur législation pour transposer dans leur droit interne les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Sous-programme 4 **Prévention du terrorisme**

- a) *Renforcement de l'assistance technique fournie par l'ONUSUDC, à la demande des États Membres, pour contribuer à la ratification des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme*

390. L'ONUSUDC a activement promu la ratification des instruments juridiques internationaux relatifs au terrorisme, faisant augmenter le nombre total de ratifications par les États Membres ayant reçu une assistance à cet effet, qui est passé de 627 en 2013 à 668 (objectif biennal : 595). Un autre élément déterminant a été l'aide apportée aux États Membres pour qu'ils alignent leur législation nationale sur les normes juridiques internationales. Des services juridiques consultatifs concernant l'examen et l'élaboration des lois nationales de lutte contre le terrorisme

ont été fournis à 25 États Membres, ce qui a fait passer à 145 le nombre de textes de loi élaborés avec le concours de l'ONUUDC, contre 113 en 2013. En décembre 2015, le nombre total de pays ayant reçu une assistance législative s'élevait à 95 (objectif biennal : 95). L'ONUUDC a lancé 10 nouveaux outils d'assistance technique ainsi que des programmes visant à aider les États Membres à faire face efficacement aux nouvelles menaces liées au terrorisme, telles que celle des combattants terroristes étrangers et de leur radicalisation, et a entrepris des travaux ciblant les terroristes qui tirent profit de la criminalité organisée.

b) Amélioration de la capacité de prévenir le terrorisme dans le respect de l'état de droit

391. L'ONUUDC a continué de fournir une assistance technique aux États Membres pour les aider à renforcer la capacité de leur système de justice pénale de prévenir et de combattre le terrorisme. À cet égard, 210 ateliers et cours de formation, menés aux niveaux national et régional, ont profité à 98 pays (objectif biennal : 89). En raison du grand nombre de demandes émanant des États Membres et de la mobilisation de ressources financières suffisantes, le nombre effectif d'agents du système de justice pénale formés par l'ONUUDC a atteint 6 263 (objectif biennal : 3 900). L'ONUUDC a également redoublé d'efforts pour appuyer les mécanismes de coopération pénale internationale entre États Membres dans le domaine du terrorisme. À la fin de 2015, l'ONUUDC avait aidé à élaborer 45 stratégies et plans d'actions nationaux et régionaux de lutte contre le terrorisme (objectif biennal : 30). Le nombre de mécanismes opérationnels de prévention et de répression du terrorisme dans le domaine de la coopération internationale a atteint 30 (objectif biennal : 30).

**Sous-programme 5
Justice**

a) Renforcement de l'aide apportée par l'ONUUDC à l'élaboration et à l'actualisation des règles et normes internationales en matière de prévention du crime et de justice pénale

392. Au 31 décembre 2015, deux règles et normes portant sur certains volets de la prévention du crime et de la justice pénale (objectif biennal : 2) avaient été élaborées ou actualisées par les pays, avec l'aide de l'Office. Les Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale ont été adoptées et plusieurs des règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (ensemble adopté sous le nom de « Règles Nelson Mandela ») ont été mises à jour. À cet égard, la Section de la justice a joué un rôle déterminant en fournissant un appui fonctionnel aux sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et de son comité plénier, ainsi qu'en préparant et en organisant les réunions des groupes d'experts intergouvernementaux à composition non limitée compétents, et en assurant le service de ces réunions.

b) Élaboration et mise en œuvre, dans le cadre du mandat de l'ONUUDC, de projets de réforme en matière de prévention du crime et de justice pénale dans le respect des règles et normes internationales

393. Au cours de la période considérée, l'ONUUDC a renforcé la capacité des États d'améliorer leur système de justice pénale conformément aux règles et normes de

l'Organisation des Nations Unies. En particulier, il a aidé 76 États Membres (objectif biennal : 55) à élaborer et à mettre en œuvre des politiques, stratégies et mesures de prévention du crime et de justice pénale en se fondant sur les évaluations, les conseils et l'appui aux programmes fournis par l'ONUDC et en utilisant les outils et les formations de l'ONUDC. L'Office a également aidé 15 pays (objectif biennal : 15) à élaborer et à appliquer des initiatives de prévention du crime, 5 pays (objectif biennal : 5) à élaborer et à appliquer des mesures relatives à l'adoption et à l'application de normes professionnelles, à l'intégrité et aux mécanismes de contrôle dans le système de justice pénale, et 9 pays (objectif biennal : 8) à lutter contre la piraterie. On manque par ailleurs de données sur la criminalité, ainsi que sur la performance des systèmes de justice pénale, et cela complique l'élaboration de programmes fondés sur des éléments factuels. Pour avoir un effet sur la prévention du crime et la réforme de la justice pénale, des interventions sur le long terme sont souvent nécessaires.

Sous-programme 6 **Étude et analyse des tendances**

- a) *Amélioration de l'accès à des connaissances approfondies en vue de l'élaboration de stratégies répondant aux questions*

394. Pendant l'exercice biennal, l'ONUDC a publié les Rapports mondiaux sur les drogues 2014 et 2015, le *Rapport mondial sur la traite des personnes*, l'*Étude mondiale sur l'homicide de 2013* et des rapports régionaux sur le commerce d'opiacés afghans et sur le produit illicite d'opiacés acheminés clandestinement par la route des Balkans. Au moment de la publication du *Rapport mondial sur les drogues*, des données actualisées sur les pays ont été mises en ligne. Selon les résultats d'une enquête, 65 % des lecteurs du *Rapport mondial sur les drogues* (objectif biennal : 60 %) ont trouvé les informations pertinentes et utiles. Le nombre de références aux grandes publications de recherche produites par l'ONUDC a considérablement augmenté, passant de 2 100 en 2012-2013 à 2 700 en 2014-2015 (objectif biennal : 2 400). La collecte et la diffusion de données nationales sur la drogue et la criminalité a augmenté, pour atteindre quelque 6 000 éléments de données à la fin de 2015 (objectif biennal : 600). L'écart entre la valeur atteinte et l'objectif biennal fixé est dû à la révision de la méthode mise en œuvre pour calculer la valeur cible et établir l'unité de mesure.

- b) *Renforcement de la capacité de produire et d'analyser des données statistiques sur les tendances qui se dégagent, notamment en ce qui concerne les nouveaux aspects des questions touchant aux drogues et à certaines formes de criminalité*

395. Pour ce qui est de renforcer la capacité des États Membres de produire et d'analyser des données statistiques sur les tendances en matière de criminalité et de drogues, 40 États Membres (objectif biennal : 20) ont bénéficié d'activités de formation ou d'autres formes d'assistance technique portant sur la collecte de données relatives aux drogues et à la criminalité, pour un total de 63 institutions nationales ayant reçu une formation (objectif biennal : 25).

- c) *Renforcement des moyens scientifiques et des moyens de criminalistique en vue de satisfaire à des normes élevées, moyennant notamment l'utilisation accrue des informations scientifiques et des données de laboratoire aux fins de la coopération interinstitutions et de l'action stratégique, de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions*

396. Le nombre de laboratoires du monde entier qui participent aux exercices collaboratifs internationaux a continué d'augmenter. Plus de 200 laboratoires en 2015 (objectif biennal : 130) représentant plus de 60 États Membres ont activement pris part au programme en fournissant des résultats de leurs recherches. Parmi ces laboratoires, 128 ont participé aux quatre séries d'exercices collaboratifs internationaux organisées pendant l'exercice biennal, ce qui est crucial pour suivre et améliorer les résultats. Parmi les laboratoires recevant une assistance de l'ONUDC, 80 % (objectif biennal : 80 %) ont déclaré collaborer avec des services de police, des organismes de réglementation, des autorités judiciaires et des services de santé dans le cadre d'activités interinstitutions ou procéder à des analyses de tendances et ont dit utiliser des données criminalistiques à ces fins. En 2015, 87 % des institutions (objectif biennal : 87 %) recevant une assistance de l'ONUDC ont déclaré disposer de moyens scientifiques et de moyens de criminalistique accrus. Parmi les activités d'élaboration de normes reconnues à l'échelle internationale menées par l'Office, on peut citer la rédaction de manuels et de consignes sur les méthodes d'analyse de police scientifique et les pratiques optimales pour les laboratoires et, en dehors du domaine de la drogue, des travaux axés sur l'examen de la documentation de sécurité.

Sous-programme 7

Appui en matière de politiques

- a) *Meilleure connaissance par le public des problèmes posés par les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi que des instruments juridiques, règles et normes de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale*

397. Le nombre de visiteurs distincts du site de l'Office a continué d'augmenter en 2015, la moyenne mensuelle s'établissant à 315 000 (objectif biennal : 225 000). Cette augmentation est en partie le fruit d'une vaste campagne lancée sur les réseaux sociaux et du nombre croissant d'abonnés qui reçoivent directement des liens pointant vers les pages du site. Le suivi des deux grands comptes d'entreprise de l'Office sur Twitter et Facebook a respectivement augmenté de 22 % et 30 % d'une année à l'autre. En moyenne, 14 500 publications ont été téléchargées chaque mois (objectif biennal : 14 500). En 2015, l'Office a coordonné les actions de sensibilisation organisées à l'occasion de trois journées internationales : la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues (le 26 juin), la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains (le 30 juillet) et la Journée internationale de la lutte contre la corruption (le 9 décembre).

- b) *Renforcement de la capacité des États Membres de mettre en œuvre les conventions, règles et normes internationales sur lesquelles porte le mandat de l'ONUDC*

398. L'Office a continué de gérer les relations avec les donateurs et de traiter toutes les tâches relatives aux contributions et annonces de contributions pendant la phase

de transition vers le système Umoja. Il a activement participé à la mise en place du nouveau modèle de financement entré en service le 1^{er} janvier 2014, qui inclut les coûts directs de l'exécution des projets (recouvrement intégral des coûts) dans les contributions des bureaux extérieurs au titre des ressources extrabudgétaires. En particulier, en 2014, il a conduit des négociations avec les bailleurs à propos des conséquences du recouvrement intégral des coûts sur les contributions qu'ils avaient versées avant 2014 et leur a expliqué comment il en était tenu compte dans les budgets de l'exercice 2014 et des années suivantes. En 2015, l'Office a exercé les fonctions de spécialiste des processus mis en œuvre dans le système Umoja au niveau local pour gérer les dons et projets de façon à ce que les contributions et annonces de contributions saisies dans l'ancien système apparaissent correctement dans le progiciel de gestion intégré mis en service le 9 novembre 2015. Le montant global des recettes devrait atteindre 585 millions de dollars (285 millions de dollars en 2014 et environ 300 millions de dollars en 2015) (objectif biennal : 500 millions de dollars).

Sous-programme 8 **Coopération technique et appui opérationnel**

- a) *Conception et mise en œuvre de programmes intégrés, en étroite concertation avec les entités régionales et les pays partenaires, selon qu'il convient*

399. L'Office a continué de mener ses activités et de faire face à la multiplication des demandes de services dans le cadre du programme intégré de planification, de mise en œuvre et de suivi. Au cours de l'exercice biennal, 10 programmes régionaux intégrés (objectif biennal : 10) ont été élaborés et mis en œuvre sur le terrain. Il n'a pas été possible de recueillir de données concernant le degré de satisfaction des États Membres au cours de l'exercice biennal.

- b) *Amélioration de la transparence, de l'efficacité, de l'application du principe de responsabilité et de la gouvernance des bureaux extérieurs de l'ONUDC*

400. Fin 2015, aucun bureau extérieur n'avait fait l'objet d'une opinion d'audit défavorable ou assortie de réserve (objectif biennal : 0).

Sous-programme 9 **Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants**

- a) *Renforcement de l'appui fourni par l'ONUDC aux organes directeurs afin de faciliter la prise de décisions et la définition d'orientations générales sur les questions relatives à la drogue, à la criminalité et au terrorisme*

401. D'après les réponses recueillies, 21 membres de la Commission des stupéfiants (objectif biennal : 13) et 13 membres de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (objectif biennal : 16) se sont dits pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat. Quatre-vingt-dix pour cent des États Membres consultés (objectif biennal : 85 %) ayant participé au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale se sont dits pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat. L'Office a assuré le service d'un grand nombre de

réunions, établi de multiples documents et organisé de nombreuses manifestations; il compte poursuivre ou renforcer ces activités.

- b) *Adoption, dans les domaines relevant des conventions, de décisions et de recommandations qui donnent à l'Organe international de contrôle des stupéfiants, avec l'appui de l'ONUDC, les moyens d'assurer la promotion et le respect desdites conventions*

402. D'après les résultats des enquêtes conduites auprès des membres du Conseil d'administration en 2014-2015, les 13 membres de l'Organe (objectif biennal : 7) se sont dits pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le secrétariat. Alors que 83 % des membres de l'Organe s'étaient déclarés pleinement satisfaits en 2012-2013, ils ont été 100 % dans ce cas en 2014-2015. Quatre-vingt-dix pour cent de l'ensemble des décisions de l'Organe (objectif biennal : 85 %) ont été mises en œuvre en 2014-2015.

Chapitre 17

ONU-Femmes

Principaux résultats obtenus

Grâce à la contribution active d'ONU-Femmes aux actions de sensibilisation engagées, ainsi qu'à la collaboration avec les États Membres et d'autres parties prenantes, une large place a été faite à l'égalité des sexes dans les principaux textes issus des travaux intergouvernementaux, notamment dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les débats se sont fondés sur les conclusions des deux rapports phares de l'Entité – l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* et *Le progrès des femmes à travers le monde*. ONU-Femmes a organisé l'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en menant des activités propres à susciter une volonté politique accrue, galvaniser les acteurs, et permettre de réunir davantage de moyens, mieux analyser les politiques nécessaires à l'instauration de l'égalité entre les sexes et déclencher une vaste mobilisation sociale. Une réunion historique a rassemblé plus de 70 dirigeants du monde entier qui se sont engagés en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. ONU-Femmes a contribué à l'établissement d'une étude sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité (2000) dans le monde, qui a amené le Conseil de sécurité à maintenir son programme de travail sur la question des femmes, de la paix et de la sécurité. ONU-Femmes a continué de renforcer les partenariats et mené des actions de communication, notamment dans les médias sociaux, pour faire évoluer les programmes au niveau mondial. Elle a continué d'améliorer l'application du principe de responsabilité dans les organismes des Nations Unies en ce qui concerne l'égalité des sexes en mettant en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Aux niveaux régional et national, elle a joué un rôle de premier plan dans l'appui de l'exécution nationale des engagements pris en faveur de l'égalité des sexes, en

répondant à une forte demande d'appui en matière de renforcement des capacités.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

À l'heure où, partout dans le monde, les États Membres ont pris l'engagement d'instaurer l'égalité des sexes et de promouvoir les droits des femmes et leur autonomisation, mais où de nouvelles crises apparaissent ou se précisent dans toutes les régions de la planète, il est impératif que toutes les parties prenantes continuent de consolider les acquis et d'accélérer la mise en œuvre des mesures nécessaires, assorties des investissements qui s'imposent, pour combler les écarts qui perpétuent les inégalités et la discrimination à l'encontre des femmes et des filles. ONU-Femmes s'emploiera dorénavant à appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à veiller à ce que celui-ci produise des résultats concrets et améliore la situation des femmes et des filles. L'Entité compte saisir toutes les occasions de se faire le champion et promoteur de l'égalité des sexes et de changer durablement la vie des femmes et des filles partout dans le monde.

403. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 96 % des 162 produits quantifiables prescrits, contre 93 % au cours de l'exercice biennal précédent. Aucun produit ajouté n'a été exécuté à l'initiative du Secrétariat en 2012-2013 ni en 2014-2015.

404. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [[A/68/6 \(Sect. 17\)](#)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

405. ONU-Femmes a continué de jouer un rôle moteur dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en mettant l'accent sur cinq domaines thématiques : l'accès des femmes à des postes de responsabilité et leur participation; l'émancipation économique des femmes; l'éradication de la violence à l'encontre des femmes et des filles; le rôle des femmes et leurs initiatives en faveur de la paix, de la sécurité et des opérations humanitaires; la promotion de la planification et de la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes. L'Entité est intervenue à de multiples niveaux, notamment en renforçant ses activités d'appui à l'élaboration de normes, ses actions de coordination des organismes des Nations Unies et ses activités opérationnelles pour que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes occupent une place centrale dans les cadres normatifs tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et que ces derniers soient appliqués au niveau national. Elle a renforcé sa présence et amélioré les modalités d'exécution des tâches dans les régions et pays, conformément à la structure approuvée par le son conseil d'administration. Au 31 décembre 2015, 96 % de ses produits prescrits et quantifiables (objectif biennal : 80 %) avaient été exécutés.

b) *Soumission en temps opportun de documents de qualité pertinents pour examen par les organes directeurs*

406. Au cours de l'exercice biennal, l'Entité s'est employée à développer et à renforcer les normes et règlements concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle a exécuté les activités normatives qui lui ont été confiées en apportant un appui fonctionnel à la Commission de la condition de la femme, à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Conseil de sécurité, auxquels elle soumet régulièrement des rapports sur des points de l'ordre du jour touchant à l'égalité des sexes, ainsi qu'en entretenant un dialogue avec les organes sectoriels intergouvernementaux afin de les inciter à consacrer une attention accrue à l'égalité des sexes dans leurs délibérations et conclusions. Les documents de conférence qu'elle a établis ont en outre facilité les travaux de son conseil d'administration. Ces actions ont permis d'appeler davantage l'attention sur la promotion de l'égalité des femmes dans les mécanismes intergouvernementaux et d'établir un lien de complémentarité entre les travaux normatifs et leur application sur le terrain. La totalité des documents (objectif biennal : 90 %) ont été soumis à temps pour être examinés par les organes délibérants.

Sous-programme 1

Appui aux organes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques

a) *Renforcement de la capacité des organes intergouvernementaux, en particulier de la Commission de la condition de la femme, en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y compris la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans leur domaine de travail*

407. Fin 2015, ONU-Femmes avaient organisé 27 activités (objectif biennal : 29) pour permettre à des États Membres de participer aux délibérations des organes intergouvernementaux. Elle a assuré le service des cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions de la Commission de la condition de la femme et établi tous les documents (17) dans les délais fixés (objectif biennal : 90 %). ONU-Femmes a dirigé la préparation de l'ensemble des dossiers et mené les activités de sensibilisation et de mobilisation, ainsi que la constitution d'alliances, ce qui a rendu possible une large participation des États Membres et de la société civile, notamment au niveau local. Les activités exécutées par l'Entité ont joué un rôle déterminant dans l'adoption des conclusions concertées à la cinquante-huitième session sur les difficultés rencontrées et les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles, ainsi que dans l'adoption, à la cinquante-neuvième session, d'une déclaration politique à l'occasion du vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et d'une résolution sur les méthodes de travail.

b) *Renforcement de l'appui d'ONU-Femmes à la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de la Commission de la condition de la femme*

408. Au cours de l'exercice biennal, ONU-Femmes a organisé au moins 28 activités (objectif biennal : 16) pour associer davantage les ONG aux travaux de la Commission de la condition de la femme. À ce titre, elle a notamment réuni des ONG autour d'une table ronde à l'occasion du forum multipartite organisé dans le

cadre des préparatifs de la cinquante-huitième session, fourni un appui à la tenue de réunions préparatoires régionales de la société civile en vue de la tenue de la cinquante-neuvième session et organisé des réunions et manifestations multipartites parallèles lors de ces sessions. Avant chaque session, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a écrit aux États Membres pour leur demander d'inclure des membres de la société civile dans leurs délégations nationales. Au total, 2 476 représentants issus de 482 ONG ont participé à la cinquante-huitième session, et 4 426 issus de 640 ONG à la cinquante-neuvième session.

- c) *Amélioration de la capacité des organismes des Nations Unies à prendre systématiquement en compte la problématique hommes-femmes et à prendre des mesures ciblées pour que les femmes aient leur mot à dire dans les politiques et programmes des Nations Unies, en toute cohérence*

409. ONU-Femmes a soutenu 30 initiatives (objectif biennal : 30) que des entités des Nations Unies ont menées pour tenir compte de la problématique hommes-femmes dans leurs politiques et programmes et aidé à mettre en œuvre cinq mesures de gestion des ressources humaines dans les entités du système des Nations Unies (objectif biennal : 5) pour tenir compte de cette problématique, notamment dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. ONU-Femmes a établi des documents d'orientation et organisé des réunions et séminaires interorganisations pour renforcer les capacités en matière de prise en compte de la problématique hommes-femmes et promouvoir la mise en commun des connaissances. Elle a notamment établi des directives distinctes concernant la prise en compte de cette problématique dans la programmation du développement. Elle a également participé aux travaux de mécanismes interinstitutions, notamment du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, pour veiller à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités et résultats.

- d) *Renforcement de la capacité d'établir des partenariats pour accélérer la réalisation des objectifs que sont l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*

410. Au total, ONU-Femmes a soutenu 630 activités (objectif biennal : 13) visant différentes parties prenantes qui contribuent à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. La différence entre le nombre réel d'activités et l'objectif biennal tient à un changement méthodologique, l'unité de mesure désormais utilisée étant l'« activité de diffusion » (et non plus « la catégorie de diffusion »). ONU-Femmes a obtenu des annonces de contributions au titre des ressources de base de la part de plus de 155 États Membres, ce qui représente une augmentation de 19 % par rapport au nombre de bailleurs enregistré en 2013. Quelque 608 millions de dollars (objectif biennal : 700 millions) ont été mobilisés sous forme de contributions volontaires en faveur d'ONU-Femmes. ONU-Femmes a recueilli davantage de fonds en provenance du secteur privé au cours de l'exercice biennal qu'en 2013 (quelque 8 millions en 2015 contre 5,6 millions en 2013), auprès de ses partenaires tant existants que potentiels. Elle a continué de renforcer ses partenariats avec plusieurs entreprises et fondations, ainsi qu'avec 14 comités nationaux. Ces partenariats commencent à se traduire par des apports financiers et des collaborations concrètes avec des gouvernements, le secteur privé et les médias.

Sous-programme 2

Politiques et activités

- a) *Renforcement du soutien en faveur de l'application intégrale et efficace du Programme d'action de Beijing, des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres instruments, normes et résolutions des Nations Unies qui contribuent à l'égalité des sexes et à l'autonomisation et la promotion des femmes*

411. Les principaux faits nouveaux en matière d'appui aux politiques concernent la reconnaissance de l'importance primordiale de l'égalité des sexes en tant qu'objectif à part entière dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'intégration de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du Programme, ainsi que dans les conclusions concertées du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement visant à accélérer la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles; l'adoption d'une déclaration politique comportant des engagements clairs à la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme; les engagements pris lors de la réunion des dirigeants du monde entier mobilisés en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'occasion du vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; la prise en compte de l'égalité des sexes dans l'accord sur le climat conclu à la vingt et unième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Au cours de l'exercice biennal, ONU-Femmes a lancé 94 nouveaux projets pour aider les États Membres aux niveaux national et régional (objectif biennal : 60).

- b) *Renforcement des moyens dont dispose ONU-Femmes pour aider comme il se doit les mécanismes nationaux chargés de l'égalité des sexes, les organismes prestataires de services et les organisations de la société civile des États Membres qui le souhaitent à promouvoir l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la protection des droits fondamentaux de ces dernières*

412. Le renforcement des capacités a continué de figurer parmi les priorités et objectifs stratégiques des programmes d'ONU-Femmes, qui a notamment mené 94 activités (objectif biennal : 92) visant à appuyer le renforcement des capacités dont bénéficient les mécanismes nationaux chargés de l'égalité des sexes, les organismes prestataires de services et les organisations de la société civile. L'Entité a par ailleurs mené 51 activités (objectif biennal : 45) pour aider des pays à produire et diffuser un plus grand nombre de données nationales ventilées par sexe. Elle a ainsi fourni un appui à ses partenaires et aux parties prenantes – ministères des finances et de la planification, mécanismes nationaux de défense des droits des femmes et autres institutions gouvernementales, organisations de la société civile et associations de femmes actives à l'échelon local – en organisant des cours de formation, en fournissant une aide technique et financière à l'élaboration et à la diffusion de connaissances et à l'apprentissage des moyens de constituer des réseaux, en aidant les femmes à faire entendre leur voix et en promouvant la coopération Sud-Sud.

- c) *Renforcement de la capacité d'encadrer et de coordonner le travail des organismes des Nations Unies au niveau des pays en aidant les États Membres qui en font la demande à tenir les engagements qu'ils ont pris dans le domaine de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles, de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes*

413. ONU-Femmes a piloté des mécanismes de coordination portant sur l'égalité des sexes dans 50 pays (objectif biennal : 45) et participé à la formulation et à la mise en œuvre de cadres de développement dans 50 pays (objectif biennal : 40). Quelque 61 % des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, contre 45 % en 2014, comportent désormais des résultats précis concernant l'égalité des sexes. Quatorze équipes de pays des Nations Unies (objectif biennal : 20) ont utilisé des indicateurs de succès relatifs à l'égalité des sexes dans leurs cadres de développement et bilans communs de pays. L'utilisation des feuilles de résultats concernant la parité des sexes par les équipes de pays ayant fait l'objet d'un bilan global (pour la période allant de 2012 à 2014), ONU-Femmes s'emploie actuellement, en collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, à en faire établir une version actualisée qui tienne compte des enseignements tirés du bilan global et du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030, de façon à l'aligner sur le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Chapitre 18

Développement économique et social en Afrique

Principaux résultats obtenus

La Commission économique pour l'Afrique s'est employée à renforcer son influence sur les décideurs pour faciliter la mise en œuvre du programme de transformation de l'Afrique en effectuant des travaux de recherche et en fournissant des services de diffusion des produits de savoir de qualité, fondés sur des données factuelles et répondant aux besoins. Il convient de citer à ce titre l'adoption par les dirigeants africains de l'Agenda 2063 intitulé « L'Afrique que nous voulons » et de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015. En collaborant avec les grandes institutions panafricaines, notamment la Commission de l'Union africaine, la CEA a ainsi contribué à l'adoption des recommandations du Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique. Lors du neuvième Forum pour le développement de l'Afrique, tenu à Marrakech, au Maroc, en octobre 2014, plus de 900 acteurs de l'ensemble de la région ont adopté le Consensus de Marrakech sur les modes de financement novateurs pour la transformation de l'Afrique. La crédibilité de la Commission repose sur les travaux de recherche qu'elle a effectués et qui ont montré que la transformation structurelle des économies africaines passait par une accélération de l'industrialisation. Cent quarante-sept publications de la Commission et des dizaines de travaux de recherche qu'elle a effectués sur des grands thèmes tels que la politique industrielle, les prévisions macroéconomiques, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

développement, les changements climatiques et l'impact socioéconomique de la maladie à virus Ebola, ont ainsi été largement diffusés auprès des décideurs et débattus. Par ailleurs, au cours de l'exercice biennal, des cours de formation, dont ont bénéficié plus de 1 120 fonctionnaires (dont 363 femmes, soit 33 %), et des grandes manifestations ont été organisés dans les domaines de la gestion économique et de la planification du développement dans pas moins de 50 pays.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Au cours de l'exercice biennal, les États Membres et les communautés économiques régionales ont davantage sollicité l'aide de la Commission pour recueillir des données analytiques, renforcer leurs capacités et obtenir des avis sur les politiques à suivre. La rationalisation des procédures de recrutement et d'achat et la réduction des délais de traitement des accords de partenariat, en particulier s'agissant de ressources extrabudgétaires, ont soulevé des problèmes majeurs. La Commission a conclu des alliances stratégiques avec de grands partenaires qui lui ont permis de réduire davantage les coûts de transaction, et de mieux exécuter les programmes et utiliser ses ressources. La collaboration interne semble constituer un bon moyen d'établir des synergies entre les ressources et de repenser la stratégie de renforcement des capacités. La politique et le plan d'évaluation arrêtés et mis en œuvre par la Commission devraient faciliter la mesure des retombées de ses activités à long terme.

414. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 98 % des 428 produits quantifiables prescrits, contre 97 % au cours de l'exercice biennal précédent. Dix-neuf produits ajoutés ont été exécutés à l'initiative du Secrétariat en 2014-2015 contre cinq en 2012-2013.

415. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 18)].

Direction exécutive et administration

a) *Le programme de travail, les ressources y afférentes et le contrôle de la qualité sont coordonnés, gérés et évalués de façon efficace*

416. En décembre 2015, la Commission avait exécuté 98 % de ses produits prescrits et quantifiables (objectif biennal : 100 %) dans les délais prévus et utilisé 95 % des crédits budgétaires de l'exercice biennal (objectif biennal : 100 %). La totalité des publications que la Commission a produites en 2014-2015 (objectif biennal : 100 %) ont fait l'objet d'une évaluation externe. La Commission a consacré les 18 premiers mois de son programme de travail de l'exercice 2014-2015 à la constitution d'une base institutionnelle sur laquelle asseoir sa fonction d'évaluation pour tous les sous-programmes. La direction de la Commission a approuvé et adopté une politique d'évaluation qui vise à promouvoir la formation, le respect du principe de responsabilité et la transparence, ainsi que la cohérence et

l'efficacité en produisant et en exploitant des évaluations aux fins de la gestion rationnelle des résultats.

b) *Meilleur respect des délais de soumission de la documentation*

417. La Commission a tenu sa quarante-septième session à Abuja en mars 2014 et sa quarante-huitième session à Addis-Abeba en mars 2015. Elle a soumis la totalité de ses documents d'avant session dans les délais prescrits (objectif biennal : 95 %). Elle a été félicitée d'avoir permis aux participants d'avoir accès aux documents de conférence à l'avance, au fur et à mesure de leur parution, notamment sur le site Web de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

c) *Recensement de questions nouvelles exigeant l'attention des États membres*

418. La totalité des questions nouvelles (objectif biennal : 90 %) que la Commission a recensées ont donné lieu à la formulation de recommandations par des organes intergouvernementaux. À sa quarante-septième session, la Commission a examiné le thème de l'industrialisation au service du développement sans exclusive et de la transformation en Afrique, un thème qui mobilise davantage l'opinion du fait de l'attention renouvelée portée à ses potentialités, à son rôle et à l'importance qu'il revêt pour accélérer et perpétuer durablement la croissance et la transformation du continent. L'adoption de diverses recommandations prenant acte des nouveaux problèmes qui se posent sur le continent devrait influencer durablement sur la situation en Afrique. À la quarante-huitième session, les ministres ont examiné la planification, la mobilisation et le financement du développement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063. À l'issue de la Conférence, ils ont adopté une déclaration ministérielle recensant les questions pertinentes pour le développement de l'Afrique. Les ministres ont en outre approuvé le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et examiné la question de l'épidémie d'Ebola, qui a eu des conséquences catastrophiques en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone.

d) *Plus grande cohérence des politiques de gestion des activités économiques et sociales de l'ONU*

419. Les groupes de consultation créés au titre du Mécanisme de coordination régionale ont exécuté 35 programmes conjoints (objectif biennal : 25) pour faciliter la mise en œuvre des programmes du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique au niveau régional. À sa quinzième session, tenue à Abuja, du 28 au 30 mars 2014, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique a convenu de poursuivre les consultations avec le secrétariat du Groupe des Nations Unies pour le développement pour établir des liens entre le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, les mécanismes de coordination sous-régionale, l'équipe des directeurs régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement et les équipes de pays des Nations Unies. Au niveau sous-régional, le système des Nations Unies collabore actuellement avec les communautés économiques régionales pour fournir une assistance technique dans le cadre des plans d'activités du Mécanisme de coordination sous-régionale élaborés autour des priorités des communautés économiques régionales aux fins de la mise en œuvre conjointe des activités par les organismes des Nations Unies.

- e) *Renforcement de l'action de communication, de sensibilisation et de promotion autour des supports de savoir de la CEA au moyen de la communication stratégique, de l'information, du marketing*

420. Un plus grand nombre d'activités de la CEA ont été couvertes par la radio, la télévision et les médias numériques (y compris les médias sociaux); celles-ci ont en effet fait l'objet de 8 887 articles dans les médias (objectif biennal : 2 000), 36 746 552 consultations et téléchargements de pages Web (objectif biennal : 22,5 millions). Elles ont été suivies sur Twitter par 17 4341 abonnés; sur les comptes Facebook de la Commission et de son Secrétaire exécutif par 6 323 abonnés; sur les pages sous-thématiques du compte Facebook de la Commission (gouvernance, minéraux, commerce et intégration régionale) par 1 112 abonnés. Elles ont fait l'objet de 31 blogs et été commentées lors de plus de 120 entrevues diffusées dans des émissions de radio et de télévision, réalisées notamment par la BBC, Al Jazeera, SABC, CNBC, Le Monde et Radio France Internationale, et dans plus de 1 700 articles parus dans les plus grands médias tels que le *Financial Times*.

- f) *Amélioration de l'outil et du partenariat informatiques pour assurer un accès stable, sûr, fiable, redondant et bon marché de tous les fonctionnaires et des principaux partenaires aux ressources informatiques et aux connaissances de la CEA*

421. En décembre 2015, 80 % des projets en matière de technologies de l'information et des communications (objectif biennal : 80 %) avaient été mis en œuvre. La Commission a mis en service son logiciel de gestion des stocks Inventory+, qui a automatisé et simplifié la consultation et le suivi des articles; lancé le projet de bureau virtuel Xendesktop, dont elle teste actuellement le bon fonctionnement, et mis en service un nouveau réseau de sauvegarde et stockage; elle a mis en service un centre d'appel et de nouveaux serveurs pour son site, le blog du Secrétaire exécutif et les services de bibliothèque; coordonné la mise à niveau de la bande passante de tous les bureaux sous-régionaux; mis en service le nouveau réseau de commutation MPLS, en cours de constitution et actuellement utilisé pour Umoja, vers Valence et Brindisi; achevé le projet d'infrastructure informatique pour le nouvel immeuble de bureaux; continué d'assurer la maintenance du centre de données, des serveurs, du réseau interne et externe et des dispositifs de sécurité de l'infrastructure informatique; mis en service le nouveau réseau de radiodiffusion en installant quatre nouveaux répéteurs numériques.

- g) *Amélioration de la qualité et de la cohérence des documents et publications de la Commission et réduction en parallèle des émissions de dioxyde de carbone*

422. Le mois d'octobre 2014 a marqué le dixième anniversaire de la certification ISO-14001:2004 de la CEA. Le Groupe de l'impression et de la distribution a continué de développer l'utilisation de papier 80 grammes par mètre carré recyclé sans ajout de chlore pour l'impression et d'un système d'impression par plaque sans produits chimiques pour réduire les émissions de substances nocives dans l'environnement. La Commission a utilisé davantage de papier recyclé (20 064 rames) au cours de l'exercice biennal (objectif biennal : 20 064). Elle s'efforce aussi d'imprimer tous les documents de conférence en noir et blanc, l'impression en couleurs étant gourmande en produits chimiques. La totalité des publications de la Commission (objectif biennal : 100 %) sont conformes au modèle uniformisé.

h) *Établissement de nouveaux partenariats, renforcement des partenariats existants, et élargissement des sources de financement extrabudgétaires de la CEA*

423. Au cours de la période considérée, la Commission a conclu et géré 222 partenariats au total (64 nouveaux partenariats et 158 existants). Au cours de la même période, la CEA a mobilisé un montant total de 49 639 000 dollars au titre des ressources extrabudgétaires (objectif biennal : 73 millions de dollars) pour appuyer ses activités normatives et opérationnelles. L'Arrangement de financement conjoint, qui regroupe le Danemark, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni, a versé une contribution d'un montant total de 12,2 millions de dollars et le Canada a fourni 7,48 millions de dollars. D'autres contributions importantes ont été versées par l'Union européenne (6,54 millions de dollars) pour appuyer l'Initiative sur les politiques foncières. Australian Aid a versé 1,87 million de dollars pour appuyer le Centre africain de développement minier. En 2014 et 2015, la Commission a également continué de recevoir des fonds d'autres partenaires internationaux. Pour pouvoir devenir comme elle le souhaite le groupe de réflexion de référence sur les questions de politique de développement de l'Afrique, elle met tout en œuvre pour s'allier avec de grands instituts de recherche, sur le continent et au-delà.

Sous-programme 1
Politique macroéconomique

a) *Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer des politiques économiques viables et des stratégies et plans nationaux de développement*

424. La Commission a influé sur la formulation des politiques et les stratégies de développement en diffusant les conclusions de ses travaux de recherche et les recommandations qui en sont issues par le biais de produits axés sur le savoir tels que le *Rapport économique sur l'Afrique*, le rapport sur les incidences socioéconomiques d'Ebola sur l'Afrique, le rapport sur l'évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le modèle de prévisions économiques. Au total, au cours de l'exercice biennal, neuf pays (objectif biennal : 10) ont bénéficié des différentes activités menées au titre de cette réalisation escomptée. Le modèle de prévisions économiques de la CEA a été adapté et appliqué dans six pays, à savoir l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya et le Nigéria. En outre, la Commission a établi une étude comportant des prévisions sur les perspectives de croissance économique de trois pays africains (Guinée, Sierra Leone et Libéria) touchés par le virus Ebola. Les activités de plaidoyer que la Commission a menées en s'appuyant sur ce rapport ont joué un rôle de premier plan dans l'allègement de la dette des trois pays par les institutions multilatérales.

b) *Renforcement de la capacité des États membres de promouvoir le développement du secteur privé et de mobiliser des ressources internes et externes en faveur du développement*

425. La Commission a influé sur la politique de développement du secteur privé et la mobilisation de ressources internes et externes en faveur du développement. Elle a notamment mobilisé des fonds en faveur du développement lors du neuvième Forum pour le développement de l'Afrique (tenu à Marrakech, au Maroc, du 12 au 16 octobre 2014) consacré aux modes de financement novateurs pour la

transformation de l'Afrique. Ce forum s'est conclu par l'adoption du Consensus de Marrakech, dans lequel sont énoncés de grands engagements concernant des modes de financement novateurs de la transformation de l'Afrique. Dix pays (objectif biennal : 10) ont utilisé les travaux de recherche et de sensibilisation de la Commission pour promouvoir le développement du secteur privé; 10 pays (objectif biennal : 10) ont adopté des politiques de mobilisation de ressources pour financer le développement du secteur privé. La Commission a aidé des pays à surmonter des difficultés majeures en matière de mobilisation de ressources en publiant une étude sur les stratégies de mobilisation de ressources et d'investissements en faveur de la transformation structurelle de l'Afrique. Le sous-programme a joué un rôle essentiel en sensibilisant davantage l'opinion et en facilitant l'émergence de consensus autour des priorités de l'Afrique en matière de financement du développement.

- c) *Renforcement de la capacité des États membres d'adopter des pratiques et des normes de bonne gouvernance économique ainsi que des pratiques qui répondent aux obligations d'efficacité, de transparence et de respect du principe de responsabilité dans la prestation de services publics*

426. Alors que, en 2012-2013, 18 pays africains s'appuyaient sur les travaux de recherche et les activités de sensibilisation menés par la CEA pour améliorer leurs pratiques, politiques ou normes de bonne gouvernance économique, ils étaient 24 dans ce cas en 2014-2015 (objectif biennal : 24). La Commission a en outre aidé quatre pays supplémentaires à adopter des politiques de gouvernance économique, portant ainsi le nombre total de ces pays à 22 (objectif biennal : 22). Au cours de l'exercice biennal, elle a fourni un appui technique au Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique pour l'aider à établir son rapport. Ce rapport a été présenté au vingt-quatrième sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenu en 2015 qui a adopté une déclaration spéciale sur les flux financiers illicites. Conformément aux recommandations formulées dans le rapport final, la Commission a entamé d'autres travaux de recherche sur les conséquences des flux financiers illicites en Afrique, en collaboration avec le Centre africain de développement minier.

Sous-programme 2

Intégration régionale et commerce

- a) *Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'élaborer et d'exécuter des politiques et programmes dans le domaine du commerce intra-africain et du commerce international, ainsi que dans celui des négociations à l'appui de l'intégration régionale*

427. Des résultats ont progressivement été obtenus dans le cadre du Plan d'action pour l'intensification du Commerce intra-africain et d'initiatives visant à améliorer la zone continentale de libre-échange entre les États membres et les communautés économiques régionales; en effet, 29 pays et communautés régionales (objectif biennal : 29) ont élaboré ou exécuté des politiques ou des programmes dans le contexte de zones de libre-échange ou d'unions douanières. Le Centre africain pour la politique commerciale a facilité l'établissement à titre expérimental de plans d'action pour l'intensification du commerce intra-africain et l'amélioration de la zone continentale de libre-échange pour la Tanzanie et la Tunisie, ainsi que pour l'Union du Maghreb arabe. Des ateliers et stages de formation ont été organisés pour renforcer les capacités des États membres dans le domaine particulier des

négociations commerciales liées aux accords de partenariat économique. Alors que, en 2012-2013, 10 pays avaient adopté ou mis en œuvre des positions communes, avec l'aide de la CEA, dans les domaines du commerce international et des négociations commerciales, ils étaient 15 dans ce cas en 2014-2015 (objectif biennal : 15).

- b) *Renforcement de la capacité, aux niveaux national, sous-régional et régional, d'élaborer et d'exécuter des politiques et programmes efficaces dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et de la gestion des terres*

428. Onze pays et communautés économiques régionales (objectif biennal : 11) ont élaboré ou exécuté des politiques ou programmes visant à développer l'agriculture et à assurer la sécurité alimentaire. À la Conférence conjointe des ministères de l'agriculture, du développement rural, des pêches et de l'aquaculture de l'Union africaine et de la CEA (tenue à Addis-Abeba du 28 avril au 2 mai 2014), les ministres ont adopté une résolution engageant les États membres à poursuivre sept grands objectifs de transformation et de croissance agricoles accélérées en Afrique. La Commission a lancé une grande initiative en faveur de l'agriculture et de la transformation rurale qui fait fond sur les expériences de transformation en cours de certains pays africains. Jusqu'ici, cette étude a été conduite par cinq pays d'Afrique représentatifs. Dans le domaine de la gestion des terres en Afrique, six communautés économiques régionales et deux États membres ont élaboré des plans de travail pour appliquer la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique. Dix-sept pays et communautés économiques régionales (objectif biennal : 17) ont élaboré ou exécuté des politiques ou programmes portant sur la gestion des terres en s'appuyant sur les travaux menés par la Commission.

- c) *Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de concevoir des politiques et programmes dans les domaines de l'industrialisation, de l'infrastructure, de l'énergie et de l'investissement*

429. Treize pays et communautés économiques régionales (objectif biennal : 13) ont conçu des politiques ou programmes dans les domaines de l'industrialisation, des infrastructures, de l'énergie ou de l'investissement en s'appuyant sur les travaux de recherche et les activités de sensibilisation de la Commission. Celle-ci a établi des documents de travail et assuré le service de la troisième session de la Conférence de l'Union africaine des ministères africains des transports (tenue à Malabo, du 7 au 11 avril 2014). Cette conférence a adopté la Charte africaine de la sécurité routière et le rapport régional sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'Action d'Almaty. Un forum régional de suivi et d'évaluation de l'exécution des projets régionaux d'infrastructure a été mis en place; le premier s'est tenu le 24 juillet 2014. L'Observatoire de l'intégration régionale en Afrique est entièrement opérationnel; les données qu'il fournit sur les profils de pays et les traités sont actualisées en temps réel. Un plan d'action a été mis au point pour accélérer la mise en œuvre du programme relatif aux biocarburants destinés aux transports et à la consommation des ménages.

Sous-programme 3

Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

- a) *Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de développer des nouvelles technologies et des innovations au service du développement et d'en tirer profit*

430. La Commission a porté le nombre d'initiatives nationales, sous-régionales et régionales utilisant les nouvelles technologies et les innovations au service du développement de 15 en 2012-2013 à 28 en 2014-2015 (objectif biennal : 20). Ces initiatives ont notamment porté sur des cadres politiques, des indicateurs destinés à la mesure et à l'analyse comparative, ainsi que des produits axés sur le savoir visant à promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur les faits. La stratégie d'administration en ligne et les indicateurs connexes mis au point pour la Guinée ont ainsi permis aux décideurs et aux usagers de mieux comprendre comment tirer profit de la technologie pour améliorer les services administratifs fournis aux citoyens. Cinq notes d'orientation ont été établies pour promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur les faits dans le domaine de la technologie et de l'innovation. La Commission a soutenu plus de 10 inventeurs et réseaux d'innovateurs (objectif biennal : 5) originaires d'Éthiopie, du Kenya, du Malawi, de l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie, qui ont permis à des étudiants et chercheurs d'améliorer leurs compétences techniques pour concevoir et commercialiser des innovations technologiques visant à améliorer les résultats des services de santé nationaux.

- b) *Renforcement de la capacité des États membres de formuler et de mettre en œuvre des réformes stratégiques pour parvenir à une transformation verte et notamment tirer meilleur parti des secteurs essentiels, notamment le secteur minier*

431. Trois pays (objectif biennal : 2) ont formulé ou mis en œuvre des réformes stratégiques pour instaurer une transformation verte et cinq pays (Burkina Faso, Éthiopie, Gabon, Mozambique et Tunisie) ont fait l'objet d'études de cas. En décembre 2015, cinq pays (objectif biennal : 5) avaient adopté des politiques ou des cadres réglementaires pour la gestion des ressources minières, conformément à la Vision africaine des mines. Ainsi, une réforme de la législation a été officiellement lancée au Lesotho; un projet de politique minière a été arrêté en Sierra Leone; une vision nationale des mines a commencé à être formulée en République-Unie de Tanzanie. La Commission a également envoyé des missions de reconnaissance au Ghana et en Guinée et y a donné le coup d'envoi de politiques minières conformes à la Vision africaine des mines.

- c) *Amélioration de la capacité des États membres et des organes intergouvernementaux de prendre en compte les changements climatiques dans les politiques, stratégies et programmes de développement*

432. Le nombre d'États membres ayant pris en compte les changements climatiques dans les cadres et les politiques de développement en utilisant les travaux de recherches et les services consultatifs de la CEA est passé de 10 en 2012-2013 à 27 en 2014-2015 (objectif biennal : 15) Ce résultat remarquable tient à une demande accrue de la part des États membres qui ont une idée plus précise de leurs besoins actuels et à venir, et qui ont su les exprimer dans les domaines du rendement

énergétique, de la résilience de l'agriculture aux changements climatiques et de l'appui, selon la façon dont chacun peut tirer parti des avantages des économies bleues et vertes. La Commission a exécuté 58 activités d'appui et en a consacré 33 à la formation, la tenue de séminaires, la sensibilisation, la recherche de consensus et la concertation, à la suite desquelles elle a publié différents produits axés sur les connaissances qui ont contribué à améliorer les capacités des pays à tenir compte des changements climatiques dans leurs stratégies de planification et dans les principaux secteurs de développement.

Sous-programme 4 **Statistiques**

- a) *Renforcement de la capacité des États membres de produire et diffuser une information statistique de qualité propre à appuyer leur action en faveur du développement*

433. Vingt-quatre pays (objectif biennal : 21) ont élaboré et appliqué la version actuelle des stratégies nationales pour le développement de la statistique. La mise en œuvre des stratégies nationales a permis d'améliorer les profils statistiques, ainsi que la qualité et la quantité des données des pays. En collaboration avec des partenaires régionaux, la Commission a élaboré un manuel sur la seconde stratégie nationale. Elle a aussi continué de diriger l'exécution du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil. Vingt-deux pays d'Afrique ont déjà évalué leur système et élaborent actuellement ou ont déjà élaboré des plans nationaux d'actions sur cette base. Tous les pays d'Afrique (soit 54) ont au moins trois points de mesures depuis 1990 pour 30 indicateurs ou plus relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (objectif biennal : 54).

- b) *Renforcement de la disponibilité de statistiques harmonisées et comparables au service de l'action nationale, régionale et internationale en matière de développement*

434. La Commission a continué d'encadrer la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale en Afrique, afin d'aider les pays d'Afrique à produire des comptes nationaux et des statistiques économiques de qualité dans les délais. Le nombre de pays pour lesquels des données sont recueillies auprès d'offices nationaux de statistique et de banques centrales est passé de 38 en 2013 à 44 en 2015 (objectif biennal : 44). Deux documents techniques – Handbook on supply and use tables : compilation, application and good practices et Guidebook on use of administrative data in national accounts – ont été établis. La Commission a par ailleurs continué de diffuser de nombreuses informations et connaissances et de fournir des applications et services pour promouvoir le développement aux niveaux national, régional et sous-régional. L'*Annuaire statistique pour l'Afrique 2014* a été publié et envoyé aux utilisateurs finals en Afrique sur papier, sur CD et sous forme électronique.

Sous-programme 5 **Renforcement des capacités**

- a) *Renforcement de la capacité de l'Union africaine d'accélérer la mise en œuvre des activités prioritaires de ses organes et institutions*

435. Vingt projets (objectif biennal : 15) ont été menés à bien au cours de l'exercice biennal avec l'assistance de la CEA dans le cadre de la mise en œuvre des activités

prioritaires du NEPAD. Pour faciliter les travaux que mènent l'Union africaine et le NEPAD aux fins de la formulation de l'Agenda 2063, la Commission les a réunis, pour la première fois en 10 ans, avec les plus hauts responsables de la planification du développement en Afrique, ce qui leur a permis de largement contribuer à arrêter la version définitive de l'Agenda. La Commission s'est alliée avec l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et le PNUD pour évaluer l'ampleur des besoins des communautés économiques régionales africaines en termes de capacités et y répondre. Elle a contribué à la mise en œuvre du Programme d'action de Dakar et a accru les investissements du secteur privé dans les 16 projets régionaux d'infrastructure retenus au Sommet sur le financement des infrastructures en Afrique, tenu à Dakar en juin 2014.

- b) *Renforcement des capacités des institutions panafricaines, des communautés économiques régionales et des États membres de mener des politiques rationnelles pour l'avancement du programme de développement africain*

436. Vingt pays et communautés économiques régionales (objectif biennal : 15) ont utilisé les travaux de recherche de la CEA sur la formulation et la mise en œuvre des politiques. Le *Rapport économique 2015 sur l'Afrique* ayant porté sur l'industrialisation, la majorité des demandes d'appui technique ont porté sur l'industrialisation et le développement. Comme la Commission a contribué à l'établissement du programme de développement pour l'après-2015 et de l'Agenda 2063, la plupart des institutions panafricaines, des communautés économiques régionales et des États membres ont estimé qu'ils avaient besoin de moyens pour établir des politiques et stratégies ou réviser les politiques et stratégies existantes, en particulier compte tenu des carences mises en évidence par l'étude sur les flux financiers illicites. La Commission a continué de promouvoir les principes du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et aidé des pays à établir leurs plans d'action nationaux.

Sous-programme 6

Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement

- a) *Amélioration de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de s'acquitter de leurs obligations relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, d'établir des rapports sur la question et de faire face aux nouveaux enjeux qui concernent les femmes*

437. Au cours de l'exercice biennal, 52 pays et communautés économiques régionales (objectif biennal : 15) ont fait état d'avancées dans le respect de leurs obligations en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Il convient à ce titre de noter que 51 rapports nationaux d'évaluation ont été présentés par les États membres d'Afrique dans le cadre de l'examen en cours de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing après 20 ans. Tous les rapports d'évaluation nationaux témoignent des efforts louables déployés pour formuler et mettre en œuvre des législations, politiques, stratégies et plans d'action qui visent à accélérer l'instauration de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans divers domaines. Ce succès tient pour beaucoup au fait que la stratégie du sous-programme a largement contribué à accélérer la mise en œuvre des recommandations formulées 15 ans après la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

- b) *Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de transversaliser la problématique hommes-femmes dans leurs politiques et programmes nationaux*

438. La Commission a collaboré avec 21 pays (objectif biennal : 20), la Commission de l'Union africaine et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) pour les aider à mieux pouvoir intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs politiques et programmes nationaux. Les efforts déployés ont porté sur trois axes, à savoir : l'émancipation économique des femmes, les droits fondamentaux des femmes et le secteur social. Dans le domaine économique, des initiatives ont été menées dans le secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle au Ghana, en Guinée, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, en collaboration avec le Centre africain de développement minier, pour aider les cinq pays à intégrer les questions de parité dans les politiques minières. Dans le domaine des droits fondamentaux, 13 pays ont entamé une concertation au moyen du réseau électronique des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes en Afrique pour examiner les mutilations génitales féminines dans les politiques nationales. Grâce aux données recueillies par les divers partenaires, une fiche d'information a été établie sur les mutilations génitales féminines dans 21 pays.

Sous-programme 7

Activités sous-régionales de développement

Composante 1

Activités sous-régionales en Afrique du Nord

- a) *Renforcement des capacités des États membres de produire et de diffuser des statistiques de qualité et actualisées ainsi que des analyses des politiques, à l'appui des priorités de développement nationales et sous-régionales*

439. Le bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord a contribué à améliorer la capacité des États membres dans les domaines liés à la participation des pays aux chaînes de valeur mondiale et régionale et à l'élaboration de politiques novatrices et intégrées en faveur d'une croissance verte et durable. Le mécanisme d'établissement des profils de pays a été amélioré au cours de l'exercice biennal. Huit profils de pays (Tunisie (2), Algérie, Égypte, Maroc (2), Mauritanie et Soudan) (objectif biennal : 8) ont été établis. Ils comportaient des données précises et à jour sur les performances macroéconomiques et sociales des États membres. Quatre d'entre eux comportaient une analyse thématique des questions liées à l'économie verte. La mise en commun des données d'expérience a permis aux représentants nationaux d'améliorer leurs capacités dans le domaine de l'utilisation des envois de fonds. Les rapports nationaux visaient à dresser un bilan et formuler des recommandations afin d'améliorer l'impact des envois de fonds sur le financement du développement dans certains États membres d'Afrique du Nord (en Algérie, au Maroc et en Tunisie).

- b) *Renforcement des capacités de l'Union du Maghreb arabe et des autres parties prenantes sous-régionales d'accélérer la conception ou la mise en œuvre des initiatives sous-régionales*

440. Les initiatives et programmes d'aide à l'Union du Maghreb arabe et à ses États membres ont été évalués et adaptés à la nouvelle conjoncture socioéconomique de la sous-région et ont donné lieu à trois grandes initiatives sous-régionales (objectif

biennal : 3) qui ont été officiellement lancées en décembre 2015. Un cadre régional d'aide à l'Union du Maghreb arabe a été adopté pour renforcer et améliorer l'efficacité des partenariats d'intégration en Afrique du Nord. Le Programme pluriannuel de coopération entre le Bureau sous-régional et l'Union du Maghreb arabe pour 2014-2015 a été adopté. Par ailleurs, les experts des États membres de l'Union ont validé un plan d'action pour l'Afrique du Nord qui vise à simplifier et harmoniser les formalités douanières et le transport de transit inter-États et à réduire les coûts directs et indirects des transactions commerciales. En outre, les capacités de l'Union ont été renforcées dans le domaine de l'harmonisation des règles d'origine et des régimes douaniers, ainsi que dans celui de l'échange électronique de documents douaniers entre les États membres.

Composante 2

Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

- a) *Renforcement de la capacité des États membres de produire et diffuser des statistiques à jour et de qualité à l'appui des priorités de développement nationales et sous-régionales*

441. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a établi huit profils de pays (objectif biennal 8) pour Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Niger, le Nigéria et le Sénégal sur la base des données statistiques à jour et de qualité fournies par les États membres. Parmi les principales réalisations il convient de citer la fourniture d'une assistance technique à la Côte d'Ivoire à l'occasion de la création et de la mise en service du Centre panafricain de formation en statistique; l'achèvement d'une mission d'assistance technique à la Gambie (à Serrekunda) dans le cadre du lancement du projet pilote de renforcement des capacités en collaboration avec le Bureau de statistique; la signature d'un additif au mémorandum d'accord sur les statistiques en étroite collaboration avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

- b) *Renforcement des capacités de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'UEMOA pour accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales*

442. Douze initiatives adoptées au niveau régional (objectif biennal : 10) ont été mises en œuvre par la CEDEAO et l'UEMOA, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Divers rapports ont été établis dans le cadre du sous-programme, ils portent notamment sur le Comité intergouvernemental d'experts; l'exécution du programme de travail du sous-programme en 2013 et les perspectives pour 2014; la réalisation d'initiatives sous-régionales en Afrique de l'Ouest; et la mise en œuvre du rapport régional sur les progrès accomplis dans l'exécution des programmes internationaux, notamment du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Une publication isolée sur les progrès accomplis en matière de politique macroéconomique et de convergence institutionnelle en Afrique de l'Ouest a été rédigée et largement diffusée.

Composante 3

Activités sous-régionales en Afrique centrale

- a) *Renforcement de la capacité des États membres de produire et diffuser des statistiques à jour et de qualité à l'appui des priorités de développement nationales et sous-régionales*

443. Le Bureau sous-régional en Afrique centrale a établi huit profils de pays (objectif biennal : 8), et a ainsi contribué au renforcement des capacités du Cameroun, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo (2), du Gabon, de la Guinée équatoriale, de Sao Tomé-et-Principe et du Tchad, grâce aux données statistiques à jour et de qualité produites par les États membres. Sur les huit profils de pays, quatre ont été examinés lors de la réunion du Comité intergouvernemental d'experts, qui a formulé des recommandations politiques, notamment en ce qui concerne la nécessité d'accélérer le rythme de l'intégration régionale et de la diversification économique.

- b) *Renforcement des capacités de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) pour accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales*

444. Quatre initiatives (objectif biennal : 4) ont été mises en œuvre par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), avec l'appui de la CEA. Les pays membres de la CEMAC ont décidé d'autoriser la libre circulation des personnes à l'intérieur de la communauté, et ceux de la CEEAC ont adopté une feuille de route dans le but de moderniser les entreprises en Afrique centrale dans le cadre de leur transition vers une économie verte. En outre, les experts des pays membres de la CEEAC sont convenus de la nécessité d'élargir le cadre de convergence macroéconomique de la CEMAC à la CEEAC. Le Bureau sous-régional en Afrique centrale a contribué à convaincre les chefs d'État d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest d'aider les pays touchés par Boko Haram.

Composante 4

Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

- a) *Renforcement de la capacité des États membres de produire et diffuser des statistiques à jour et de qualité à l'appui des priorités de développement nationales et sous-régionales*

445. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a réalisé huit profils de pays (objectif biennal : 8) pour la République démocratique du Congo, Djibouti, le Kenya, Madagascar, l'Ouganda, le Rwanda, la Somalie et la République-Unie de Tanzanie. Lors de l'établissement de ces profils de pays, la collaboration institutionnelle s'est resserrée avec les ministères de la planification et les bureaux nationaux de statistique dans les États membres retenus.

- b) *Renforcement des capacités de la Communauté d'Afrique de l'Est et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales*

446. Cinq initiatives adoptées au niveau régional (objectif biennal : 5) ont été mises en œuvre en tant que projets phares approuvés pour rendre opérationnel le

Mécanisme de coordination sous-régionale. Pour donner suite au lancement du plan-cadre en faveur du tourisme durable de l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans la région, le Bureau sous-régional a appuyé sa mise en œuvre dans les pays pilotes retenus, à savoir, Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda. Le programme régional pour la sécurité alimentaire a été mis en œuvre dans six pays pilotes et trois communautés économiques régionales.

Composante 5

Activités sous-régionales en Afrique australe

- a) *Renforcement de la capacité des États membres de produire et diffuser des statistiques à jour et de qualité à l'appui des priorités de développement nationales et sous-régionales*

447. Le Bureau sous-régional en Afrique australe a réalisé huit profils de pays (objectif biennal : 8) pour l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, la Namibie, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe. Par ailleurs, il a également tenu des consultations avec différents bureaux nationaux de statistique des États membres sous sa juridiction, ainsi qu'avec des communautés économiques régionales. Ces consultations se sont achevées par la réunion consultative sous-régionale de producteurs et d'utilisateurs de statistiques, tenue en 2015.

- b) *Renforcement des capacités du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour accélérer la mise en œuvre d'initiatives sous-régionales*

448. Sept initiatives adoptées au niveau régional (objectif biennal : 7) ont été mises en œuvre par les États membres, le COMESA et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), avec l'assistance de la CEA. Elles comprenaient notamment : a) la formulation de la Feuille de route et Stratégie de la SADC sur l'industrialisation, et du Plan stratégique indicatif de développement régional; b) l'examen et l'adoption de la politique d'industrialisation du COMESA; c) l'assistance technique fournie en vue de l'exécution du programme minier de la SADC, pour lequel deux projets ont été retenus et mis en œuvre, à savoir l'étude d'évaluation des compétences dans le secteur minier et la caractérisation de l'enrichissement des minerais; d) l'appui au projet opérationnel visant à renforcer l'initiative du triangle de croissance Zambie-Malawi-Mozambique; e) l'élaboration du cadre de coopération régionale sur les droits de propriété intellectuelle dans la région de la SADC, le parachèvement, l'adoption par le Gouvernement et le lancement officiel de la politique nationale du Lesotho sur les ressources minérales et l'exploitation minière, et l'examen et la validation de la politique industrielle et commerciale du Swaziland.

Sous-programme 8

Planification et administration du développement

- a) *Renforcement de la capacité des États membres de mieux élaborer, analyser et gérer les politiques économiques*

449. À la fin de l'exercice biennal, l'Institut africain de développement économique et de planification avait formé au total 545 fonctionnaires, dont 35 % étaient des femmes. Les participants, qui représentaient 50 États membres africains, ont appris

à formuler, analyser, mettre en œuvre, suivre, évaluer et négocier dans plusieurs domaines, allant de la gestion macroéconomique aux politiques sectorielles, en passant par la comptabilité économique, l'égalité des sexes, les politiques économiques pour l'emploi, la gestion de la dette publique, l'intégration régionale et les politiques commerciales, industrielles, agricoles, minières et énergétiques. Au moins 60 %, soit 30 de ces pays (objectif biennal : 18), auraient amélioré leur gestion des politiques économiques. Des représentants issus de plus de 30 institutions et services nationaux et sous-régionaux du secteur public (objectif biennal : 30) ont appliqué de nouvelles politiques et méthodes de planification économique après avoir participé à des ateliers et stages de formation dispensés par l'Institut au cours de l'exercice biennal.

- b) *Renforcement de la capacité des États membres d'adopter de meilleures politiques et méthodes de planification du développement, notamment dans le domaine de la planification décentralisée du développement*

450. L'Institut africain de développement économique et de planification a formé au total 574 fonctionnaires, dont 30 % étaient des femmes. Les participants, qui représentaient 49 États membres africains, ont appris à mettre au point, analyser, mettre en œuvre, suivre et évaluer des processus de planification du développement inclusif et durable. Au moins 70 %, soit 34 de ces pays (objectif biennal : 15), devraient avoir amélioré leur gestion du développement sectoriel. Les 26 stages de formation et ateliers dispensés dans ce domaine portaient sur différentes questions allant de la planification du développement à l'analyse des données, en passant par la modélisation macroéconomique pour les planificateurs du développement, les politiques sociales, migratoires et foncières, la jeunesse et l'emploi, les transports et les infrastructures, la science et les technologies, la gouvernance et le développement, la gouvernance minière, l'égalité des sexes et l'environnement ainsi que la gestion des ressources naturelles.

Sous-programme 9 Développement social

- a) *Renforcement de la capacité des États membres à intégrer de façon systématique les questions relatives au développement humain dans les politiques et stratégies, en mettant l'accent en particulier sur l'emploi, la protection sociale, les questions de population et les jeunes, conformément aux objectifs de développement adoptés au niveau international*

451. À sa deuxième session, le Comité du développement humain et social a chargé la Division des politiques de développement social nouvellement créée d'évaluer l'ampleur de l'exclusion en Afrique en élaborant un outil à cet effet. Il a aussi demandé que des études rigoureuses soient réalisées sur les questions de population et les jeunes, en vue d'atteindre les objectifs convenus au niveau international. En conséquence, la Division a mis au point l'Indicateur de développement social en Afrique qui permet de mesurer l'exclusion humaine aux niveaux national et infranational, en adoptant une approche fondée sur le cycle de vie. Dans un premier temps, cet indicateur a reçu l'appui politique de quatre pays pilotes (Cameroun, Maroc, Sénégal et Zambie) et de 44 pays ayant participé à des ateliers de perfectionnement dans ce domaine. La Division a réussi à convaincre 13 pays (objectif biennal : 12), qui ont intégré de façon systématique l'emploi, la protection

sociale, les questions de population ou les jeunes dans leurs politiques et stratégies nationales. Les études ont été réalisées au Burkina Faso, au Malawi et au Rwanda.

- b) *Renforcement de la capacité des États membres d'améliorer les politiques, la législation et les stratégies favorisant une planification, une gestion et un développement urbains sans exclusive.*

452. La capacité des décideurs issus des pays africains retenus de formuler et de mettre en œuvre des politiques urbaines sans exclusive a été renforcée, comme en témoignent les sept pays (objectif biennal : 7) qui ont intégré les principes d'urbanisation durable dans leurs politiques nationales. Un appui technique a été apporté, par l'intermédiaire du programme, à l'élaboration de la Position commune africaine sur la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui servira de contribution au Nouveau Programme mondial pour les villes devant être adopté à cette conférence en 2016. L'accueil de boursiers et de stagiaires organisé dans le cadre du programme a également permis de renforcer la coopération technique et la capacité des États membres dans le domaine de l'urbanisation durable et sans exclusive. Des travaux de recherche sur les données urbaines (définition et méthodologies) ont également été entrepris en vue de contribuer aux efforts déployés actuellement pour améliorer les politiques urbaines fondées sur la connaissance des faits en Afrique.

Section 19

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Principaux résultats

Pour faire face aux problèmes rencontrés en Asie et dans le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a favorisé l'instauration d'un consensus régional sur la nécessité d'intégrer de manière équilibrée les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable; de promouvoir une plus grande cohérence dans l'ensemble du système des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; et d'intégrer des perspectives régionales dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Afin que tous ses États membres, y compris les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, tirent parti de l'intégration économique, la CESAP les a encouragés à participer aux dialogues politiques régionaux et mondiaux, et leur a fourni les études, les analyses et la coopération technique nécessaires pour formuler des politiques macroéconomiques et financières solides dans les domaines du développement, du commerce et de l'investissement, de la science, de l'innovation et du transfert de technologie, des systèmes internationaux de transports routiers et de gestion logistique, de l'environnement, des technologies de l'information et des communications (TIC), de la gestion des risques liés aux catastrophes, du social et de la modernisation des services de statistique. La CESAP leur a également offert une assistance technique pour traiter

les questions prioritaires au niveau sous-régional, y compris les changements climatiques dans le Pacifique, la protection de l'environnement en Asie de l'Est et du Nord-Est, la facilitation du commerce et des transports en Asie du Nord et en Asie centrale et la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international en Asie du Sud et du Sud-Ouest.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

En vue de mettre en œuvre un programme de développement durable qui intègre pleinement les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement, il faut que toutes les parties prenantes envisagent les problèmes de manière globale. La réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international en Asie et dans le Pacifique est souvent entravée par la faiblesse des cadres institutionnels et par la disparité des stades de développement des différents États. Ces problèmes peuvent compromettre la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes au niveau national. L'évolution rapide et la nature technique de la science et des technologies, auxquelles s'ajoute la difficulté d'adapter la réglementation en vigueur aux réalités actuelles, rendent plus difficile la tâche des décideurs lorsqu'il leur faut intégrer les questions prioritaires dans les stratégies nationales de développement. Les restrictions concernant l'échange de données, ainsi que l'accord relatif aux normes, pèsent sur la capacité des pays de coopérer efficacement au niveau régional.

453. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 97 % des 634 produits quantifiables prescrits, contre 99 % pour l'exercice précédent. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 6 en 2012-2013 à 116 en 2014-2015.

454. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 19)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

455. À la fin de 2015, la CESAP avait exécuté 97 % de ses produits quantifiables prescrits (objectif biennal : 93 %) dans les délais fixés. L'exécution des produits a été entravée par les manifestations survenues en Thaïlande au début de 2014 qui ont conduit à la fermeture des locaux de la CESAP et en ont restreint l'accès pendant une période prolongée. Plusieurs réunions ont été reportées ou annulées, entraînant des effets en cascade pendant la seconde moitié de 2014. Toutefois, la CESAP a activé les plans d'urgence permettant la bonne exécution du programme de travail. Au cours de l'exercice biennal, la CESAP a utilisé 99,16 % (objectif biennal : 100 %) de son budget ordinaire. Avec son programme de travail, la CESAP a épaulé les hauts responsables des États membres et des États membres associés lors des concertations sur l'action à mener à l'échelle régionale et mondiale et a fourni les études, les analyses et la coopération technique nécessaires pour formuler des

politiques solides, en particulier dans le domaine du développement économique et social.

b) Recensement des questions nouvelles exigeant l'attention des États membres

456. Les soixante-dixième et soixante et onzième sessions de la Commission ont donné le ton de l'exercice biennal, avec l'adoption de résolutions énergiques qui auront des répercussions à long terme. La Commission a adopté la résolution 71/1 relative à la restructuration de son appareil de conférence pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015, qui permettra de renforcer l'action de la CESAP dans les domaines de l'énergie, du financement du développement et de la science, des technologies et de l'innovation. Au mois de décembre 2015, les organes intergouvernementaux avaient formulé 203 recommandations (objectif biennal : 105) relatives aux problèmes nouveaux exigeant une attention. Par l'intermédiaire du Cabinet du Secrétaire exécutif, le secrétariat a assuré une coordination et une planification efficaces ainsi qu'une direction forte afin d'atteindre l'objectif fixé.

c) Renforcement de la cohérence de fond dans la conduite des activités menées par les organismes des Nations Unies dans les domaines économiques et sociaux

457. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique a permis de renforcer la coordination régionale et la cohérence des activités menées par les organismes des Nations Unies. Le nombre de produits à fournir qui relèvent du mécanisme est passé de 20 en 2012-2013 à 34 en 2014-2015 (objectif biennal : 30). Les travaux réalisés dans le cadre du mécanisme ont notamment permis aux organismes des Nations Unies dans la région de mettre en œuvre l'initiative « Unis dans l'action » de manière cohérente et coordonnée, en coopération avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), comme indiqué dans le Plan de travail Association des nations de l'Asie du Sud-Est-Nations Unies pour 2015 et le nouveau Plan d'action ASEAN-Nations Unies pour 2016-2020. La CESAP a également créé un site Web permettant aux membres du mécanisme de partager des informations sur les réunions, les questions thématiques et d'autres sujets le concernant. Ce site constitue un outil permettant d'appeler l'attention des États membres et d'autres parties prenantes sur les travaux réalisés dans le cadre du mécanisme.

d) Retentissement accru des activités normatives, analytiques et de renforcement des capacités de la CESAP, plus grande visibilité de la Commission en tant qu'instance régionale la mieux placée pour traiter l'ensemble des aspects du développement durable au profit de tous, et renforcement de son rôle et de son influence dans les mécanismes de prise de décisions et dans leurs résultats

458. Les activités de la CESAP ont été mentionnées 287 fois en tout dans les principaux médias (objectif biennal : 146). Par ailleurs, de grands médias nationaux et régionaux, tels que la *BBC*, *CNBC*, le *Financial Times*, *Bloomberg News*, *CCTV* et *Channel News Asia*, ont mentionné 290 fois les 22 éditoriaux rédigés par le Secrétaire exécutif (objectif biennal : 36). La couverture de la CESAP dans les médias sociaux a également continué de s'étendre. Au cours de l'exercice biennal, 1,2 million de personnes ont consulté le site Web de la CESAP, son nombre de

« j'aime » sur Facebook a plus que doublé et son nombre d'abonnés sur Twitter a augmenté de près de 30 %. Cette présence médiatique a permis de mieux faire connaître les activités de la CESAP et son rôle en tant qu'instance régionale la mieux intégrée.

e) *Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation*

459. En décembre 2015, 47,20 % des documents d'avant-session avaient été soumis avant l'échéance fixée à 10 semaines (objectif biennal : 70 %). Ce faible taux s'explique principalement par les manifestations survenues en Thaïlande au début de 2014, qui ont provoqué la fermeture des locaux des Nations Unies et en ont restreint l'accès. Du fait du report des réunions au deuxième semestre de 2014, il a fallu procéder à un grand nombre de mises à jour dans les documents de référence ce qui a entraîné des retards dans leur présentation.

Sous-programme 1

Politique macroéconomique et développement partagé

a) *Meilleure compréhension, par les responsables politiques et les autres groupes cibles, des tendances du développement, des nouveaux problèmes, des enjeux macroéconomiques et des politiques reposant sur des observations factuelles et conçues pour promouvoir la croissance économique, faire reculer la pauvreté et réduire les écarts de développement*

460. Les travaux de la CESAP ont suscité des débats novateurs et opportuns sur les nouvelles problématiques économiques et sociales auxquelles la région doit faire face. Les conclusions de l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* ont été citées à près de 800 reprises (objectif biennal : 850) dans des documents directifs, des travaux universitaires et les médias. Ce chiffre est inférieur à l'objectif biennal fixé, l'étude de 2014 ayant été présentée lors de réunions organisées au niveau sous-régional et non à l'occasion d'un grand événement régional en raison des manifestations qu'a connue la Thaïlande au début de l'année. Les grands médias, tant internationaux (*BBC, Bloomberg, CNN, Financial Times, Reuters, Wall Street Journal et Xinhua*) que nationaux dans l'ensemble de la région ont parlé des conclusions de l'étude. En outre, au cours des sessions de la Commission et du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement, les États membres ont fréquemment fait référence, dans leurs déclarations de politique générale et pendant les tables rondes, aux principales conclusions et messages de l'étude.

b) *Accroissement de la participation régionale aux instances mondiales du développement et renforcement de la coopération économique et financière régionale pour tirer parti des synergies mutuellement bénéfiques qui contribuent à un développement durable et sans exclusive, notamment de la coopération Sud-Sud*

461. La Commission a mis en place des espaces de discussion et des ateliers de haut niveau qui ont permis aux États membres de parvenir à un consensus sur la formulation de politiques de développement durable. Quatre documents finals sur la coopération économique et financière régionale (objectif biennal : 3) témoignant de ce consensus ont été adoptés à la Réunion d'information Asie-Pacifique sur le financement du développement durable (les 10 et 11 juin 2014 à Jakarta) et à la

Consultation Asie-Pacifique de haut-niveau sur le financement du développement (les 29 et 30 avril 2015 à Jakarta). Ces documents, ainsi qu'une publication intitulée « *Financing for Transformation: From Agenda to Action on Sustainable Development in Asia and the Pacific* » ont contribué à renforcer la participation de la région à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (du 13 au 16 juillet 2015 à Addis-Abeba). L'adoption de la résolution [70/1](#) sur la mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique a également permis de mettre en avant les synergies et la collaboration entre les États membres qui s'emploient à promouvoir un développement durable et sans exclusive dans la région.

- c) *Renforcement de la capacité des États membres, notamment des pays ayant des besoins particuliers, de formuler et de mettre en œuvre des politiques de développement en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, d'exécuter le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés et de réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international*

462. Trente et un pays de la région (objectif biennal : 30) ont intégré dans leurs stratégies et politiques publiques les recommandations et principes formulés par la CESAP pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans sa résolution [70/3](#), la Commission a pris acte de la volonté des États membres de mettre en œuvre le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique. Dans l'ensemble, 89,6 % des participants aux activités de la CESAP (objectif biennal : 85 %) ont indiqué être mieux en mesure de formuler et de mettre en œuvre de solides politiques de développement économique. Le Samoa et les Maldives ont été retirés de la liste des pays les moins avancés, Kiribati, le Vanuatu et les Tuvalu sont en passe de ne plus y figurer et le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, la République démocratique populaire lao, le Myanmar et le Népal espèrent ne plus y figurer d'ici à 2020.

- d) *Renforcement de la capacité des États membres de formuler et mettre en œuvre des politiques de développement rural en faveur de l'agriculture écologiquement viable et de la sécurité alimentaire*

463. L'action menée par le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable a aidé les États membres à élaborer des politiques fondées sur des données factuelles en ce qui concerne l'agriculture durable et ses aspects environnementaux, économiques et sociaux. Avec sa série de publications de politique générale, le Centre leur a également permis de mieux comprendre la sécurité alimentaire, le rôle de l'agriculture dans la transformation structurelle, les systèmes d'innovation agricole et l'accès des petits exploitants agricoles aux marchés. Au total, 81 % des personnes ayant participé aux travaux du Centre (objectif biennal : 85 %) ont indiqué être plus à même de formuler et mettre en œuvre des politiques de développement rural en faveur d'une agriculture écologiquement viable et de la sécurité alimentaire.

Sous-programme 2

Commerce et développement

- a) *Renforcement de la connaissance qu'ont les pays membres de la CESAP des tendances, des questions nouvelles et des possibilités d'action fondées sur des données factuelles dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement des entreprises et du transfert de technologie, aux fins d'un développement durable qui profite à tous*

464. Les travaux d'analyse, dont la publication phare intitulée « Rapport sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique » et les séries de documents sur le commerce et l'investissement, les perspectives commerciales et la Base de données CESAP-Banque mondiale sur les coûts du commerce), ont jeté des bases solides pour élaborer et mettre en œuvre des politiques fondées sur des données factuelles en ce qui concerne les questions nouvelles, suscitant un vif intérêt dans les médias et parmi les responsables politiques. On a recensé 106 articles et références se rapportant aux publications de la CESAP dans le domaine du commerce et de l'investissement (objectif biennal : 35) et 34 à celles dans le domaine des technologies, du transfert de technologies et de la mécanisation agricole (objectif biennal : 10). Le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce a amélioré la connaissance qu'ont les décideurs de la région des choix qui s'offrent à eux en matière de politiques fondées sur des données factuelles, tandis que le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique a continué de fournir des informations sur le commerce transfrontière sans papier et autres questions nouvelles relatives à la facilitation du commerce.

- b) *Renforcement de la coopération régionale dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement des entreprises, de l'innovation et du transfert de technologie aux fins d'un développement durable qui profite à tous*

465. Les négociations visant à faciliter le commerce transfrontière sans papier ont progressé sur la base des résolutions 68/3 et 70/6 de la Commission. Les autres initiatives de coopération régionale de la CESAP, y compris le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce et le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique, ont continué de croître. Trente-quatre États membres participant aux mécanismes de coopération régionale dans les domaines du commerce et de l'investissement (objectif biennal : 26) et 27 États membres participant à ceux dans les domaines de l'innovation, du transfert de technologie et de la mécanisation agricole (objectif biennal : 10) les ont trouvés utiles. Le quatrième cycle des négociations relatives aux concessions tarifaires menées aux termes de l'Accord commercial Asie-Pacifique s'est achevé avec succès, avec l'adhésion de la Mongolie qui devient ainsi le septième membre, en attendant de procéder à sa ratification. Bien que la marge préférentielle moyenne des produits couverts par cet accord n'ait pas dépassé les 32 % (objectif biennal : 35 %), le nombre de produits bénéficiant d'un régime préférentiel est passé de 5 000 en 2013 à 10 868 (objectif biennal : 6 000).

- c) *Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP à formuler et à mettre en œuvre des politiques plus efficaces et cohérentes en matière de commerce, d'investissement, de développement des entreprises et de transfert de technologie afin d'appuyer un développement durable qui profite à tous*

466. En organisant 82 ateliers, la CESAP s'est activement employée à renforcer les capacités commerciales de ses membres et à élaborer des politiques d'investissement, notamment en ce qui concerne l'analyse des politiques commerciales et la facilitation du commerce. En moyenne, 89 % des participants (objectif biennal : 80 %) ont indiqué que leur aptitude à formuler et à mettre en œuvre des politiques dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement des entreprises s'était améliorée après avoir participé aux activités organisées par la CESAP. En outre, 100 % des participants aux activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et du Centre pour la mécanisation agricole durable (objectif biennal : 80 %) ont estimé que leurs capacités s'étaient renforcées. Les travaux et outils d'analyse, y compris les rapports sur le commerce et l'investissement dans la région Asie Pacifique, les études menées sur le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce, les accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région Asie-Pacifique et la Base de données CESAP-Banque mondiale sur les coûts du commerce, constituent une base solide pour concevoir et mettre en œuvre plus efficacement des politiques et des accords internationaux.

Sous-programme 3

Transport

- a) *Renforcement des connaissances et des capacités des États membres de la CESAP pour leur permettre d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes relatifs aux transports*

467. La CESAP a continué de renforcer les capacités des gouvernements et des autres parties prenantes pour leur permettre de formuler des politiques relatives au transport durable, contribuant ainsi à l'élaboration de 10 nouveaux programmes, politiques et initiatives au cours de l'exercice biennal, ce qui porte à 90 (objectif biennal : 90) le nombre total de politiques, programmes et initiatives qui tiennent compte des principes relatifs aux transports préconisés par la CESAP. Les thèmes abordés comprenaient l'appui au développement d'infrastructures dans le cadre de partenariats publics-privés; le renforcement de la sécurité routière, y compris l'harmonisation et la normalisation des règles de la circulation routière et de la signalisation routière dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière; la mise en œuvre de politiques relatives au transport durable. Des supports pédagogiques sur des questions apparentées ont été mis au point, dont des formations en ligne sur les partenariats publics-privés. En outre, le Comité des transports et le Comité des technologies de l'information et des communications ont tenu leur première session conjointe sur le thème de l'« Exploitation des synergies infrastructurelles entre secteurs » afin de promouvoir les synergies entre les TIC, l'énergie et les infrastructures de transport.

- b) *Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP et du secteur privé à planifier et créer des réseaux internationaux de transport intermodal tels que le Réseau routier asiatique, le réseau ferroviaire transasiatique et des ports secs d'envergure internationale*

468. Alors que les gouvernements s'efforcent de concilier la demande croissante de mobilité et la nécessité de réduire les facteurs externes négatifs du secteur des transports, l'Accord intergouvernemental sur les ports secs, l'Accord intergouvernemental sur le réseau routier asiatique et l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique ont pour but d'aider les pays à construire des couloirs internationaux de transport intermodal. Au cours de l'exercice biennal, trois pays se sont joints aux signataires de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs, et cinq en sont devenus parties, ce qui porte à 73 (objectif biennal : 70) le nombre total d'adhésions d'États membres de la CESAP à des accords mondiaux, régionaux et sous-régionaux. D'importants progrès ont été accomplis dans l'élaboration et la mise à niveau des deux réseaux, comme l'ont indiqué les États membres, notamment lors de la quatrième session du Comité des transports (2014) et de la soixante et onzième session de la Commission (2015). Plus précisément, 10 nouveaux projets nationaux et études de faisabilité ont été réalisés au cours de l'exercice biennal dans le but de remettre à niveau l'infrastructure des transports régionaux, ce qui porte à 70 (objectif biennal : 70) le nombre total de projets et d'études de faisabilité.

- c) *Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP et du secteur privé d'appliquer des mesures visant à améliorer les opérations de transport international et la logistique*

469. La Commission a contribué à la signature de l'Accord intergouvernemental de l'Organisation de Shanghai pour la coopération visant la facilitation des transports routiers internationaux, à l'adoption du Cadre de coopération régional pour la facilitation des transports ferroviaires internationaux (voir l'annexe de la résolution 71/7 de la Commission) et à l'élaboration d'un plan d'action visant à améliorer l'efficacité du couloir de transport reliant le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan. En outre, la CESAP a œuvré en faveur d'un projet d'accord sur les transports routiers internationaux concernant le réseau routier asiatique qui relie la Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie. Elle a également forgé un consensus sur un modèle régional standard applicable aux systèmes d'information logistique. Le nombre d'initiatives visant à éliminer les goulets d'étranglement autres que matériels et à faciliter la circulation effective des personnes, des biens et des véhicules sur les axes de transport et aux postes frontière est passé de 24 en 2012-2013 à 30 en 2014-2015 (objectif biennal : 30). Cinq pays ont élaboré des programmes de formation sur les opérations de transit, le transport multimodal et la logistique, portant à 15 leur nombre total (objectif biennal : 15).

Sous-programme 4 **Environnement et développement**

- a) *Amélioration de la compréhension par les autorités locales et nationales des politiques et stratégies en matière d'urbanisation, d'environnement, d'énergie, de ressources en eau et d'urbanisme permettant de lutter contre la pauvreté et de favoriser un développement durable qui profite à tous*

470. Des instances régionales de haut niveau, des réunions de groupes d'experts, des dialogues multipartites et des projets opérationnels ont été organisés en 2014-2015 pour permettre aux autorités locales et nationales et d'autres parties prenantes de mieux comprendre les politiques et stratégies adoptées dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, des ressources en eau et de l'urbanisme qui permettent de lutter contre la pauvreté et de favoriser un développement durable qui profite à tous. La CESAP a également publié un certain nombre de publications analytiques, de rapports techniques et de notes d'orientation, et créé des plateformes en ligne sur le développement durable, l'énergie, les ressources en eau et l'urbanisation durable. Grâce à ces initiatives, les publications, notes d'orientation, projets et activités connexes de la CESAP ont été cités à 29 reprises (objectif biennal : 13) dans les principaux médias, ainsi que dans des documents directifs et des déclarations.

- b) *Amélioration de la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies en matière d'environnement, d'énergie, de ressources en eau et d'urbanisme, pour parvenir à un développement durable qui profite à tous*

471. La CESAP a organisé plusieurs ateliers et voyages d'étude et créé des programmes en ligne visant à renforcer les capacités, y compris une plateforme régionale en ligne sur le développement durable et l'économie verte. Elle a également mis au point plusieurs nouveaux modules de cours en ligne et lancé une page Web consacrée au rapport régional intitulé *Transformations for Sustainable Development: Promoting Environmental Sustainability in Asia and the Pacific*, qui est hébergée sur le site de la CESAP. Les activités de renforcement des capacités ont permis à plus de 600 décideurs et parties prenantes essentielles dans la région de mieux intégrer, tant sur le plan national que régional, l'environnement dans leurs plans et politiques de développement, notamment économique, en mettant l'accent sur une croissance verte à faible émission de carbone, la sécurité énergétique, les ressources en eau et une urbanisation durable. Ces activités ont permis aux gouvernements d'élaborer 15 politiques, stratégies et initiatives dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, des ressources en eau et de l'urbanisme (objectif biennal : 13).

- c) *Renforcement de la coopération régionale et du travail en réseau dans le cadre des politiques et stratégies en matière d'environnement, d'énergie, de ressources en eau et d'urbanisme menées pour parvenir à un développement durable qui profite à tous*

472. La CESAP a mené ses activités de renforcement des capacités en vue de forger un consensus à long terme, notamment dans le cadre des débats mondiaux en cours portant sur l'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030

et des objectifs de développement durable. Des travaux ont été menés pour jeter les bases d'un consensus et fournir aux États membres les dernières études et analyses en appui au dialogue intergouvernemental. Au cours de l'exercice biennal, la CESAP a rédigé la publication intitulée *State of the Environment and Development in Asia and the Pacific* (, organisé le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (tenu à Bangkok les 21 et 22 mai 2015), le sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation (du 19 au 21 octobre 2015 à Jakarta) et la consultation régionale sur la responsabilité dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Vingt documents finals, recommandations et initiatives (objectif biennal : 20) ont été publiés à l'appui des travaux de la CESAP dans les domaines de l'environnement, la sécurité énergétique, la gestion des ressources en eau et l'urbanisation.

Sous-programme 5

Technologies de l'information et des communications, et réduction et gestion des risques de catastrophe

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les États membres pour mesurer et analyser les progrès accomplis vers la création d'une société de l'information apte à s'adapter et ouverte à tous*

473. Quatre-vingt-un pour cent des responsables politiques (objectif biennal : 75 %) ont indiqué avoir acquis une meilleure connaissance de la manière d'élaborer des politiques et des stratégies pour appliquer les TIC et réduire les risques de catastrophe grâce aux études analytiques, aux ateliers régionaux et à la concertation multipartite. Les États membres ont continué d'attacher de l'importance aux efforts déployés par la CESAP pour améliorer ces connaissances. À la quatrième session du Comité des technologies de l'information et des communications (du 14 au 16 octobre 2014 à Bangkok), ce dernier a d'ailleurs demandé à la CESAP d'apporter une assistance accrue aux pays ayant des besoins particuliers afin de renforcer leur capacité d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles dans le domaine des TIC. À la fin de 2015, 11 politiques, stratégies et initiatives (objectif biennal : 11) avaient été mises en œuvre dans ce domaine ainsi que dans celui de la réduction des risques de catastrophe.

- b) *Renforcement de la coopération régionale au regard de la desserte téléinformatique en vue de promouvoir un développement durable ouvert à tous*

474. Quinze États membres de la CESAP (objectif biennal : 10) ont indiqué avoir tiré des avantages des mécanismes de coopération régionale promus par la CESAP dans les domaines de la desserte informatique et des applications des techniques spatiales afin de réduire les risques de catastrophe, comme en témoignent les déclarations et rapports de 2014-2015. Parmi les activités organisées dans le cadre du mécanisme de coopération régionale on citera les initiatives relatives à l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, les systèmes d'information géoréférencés pour la gestion des risques de catastrophe et le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses, qui visaient principalement à appuyer les pays en développement de la région. Les organismes des Nations Unies et les organisations régionales ont également fait part de leur soutien aux programmes de coopération régionale de la CESAP visant à promouvoir la desserte téléinformatique et les applications des techniques géospatiales afin de réduire les risques de catastrophe. En outre, la CESAP a dirigé l'exécution du Plan

d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017), qui a progressé grâce à l'appui des États membres et des partenaires régionaux et mondiaux.

c) Amélioration de la connaissance qu'ont les États membres des politiques et stratégies permettant effectivement de réduire les risques de catastrophe dans la région

475. La CESAP a continué d'améliorer les connaissances des décideurs sur les politiques et stratégies permettant effectivement de réduire les risques de catastrophe et de renforcer la résilience en se fondant sur des études analytiques et normatives, en mettant en commun les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience dans la région et en menant des activités de coopération régionale. Quatre-vingts pour cent des États membres de la CESAP (objectif biennal : 62) ayant participé à ses activités ont indiqué être mieux à même d'évaluer et de gérer les risques de catastrophe, et de s'y préparer. En particulier, les agents de l'État ont davantage conscience de l'importance d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la planification multisectorielle et infranationale du développement. La CESAP a perfectionné les outils d'évaluation des facteurs de vulnérabilité et de risques liés aux catastrophes et au climat, ainsi que les systèmes de gestion de l'information en matière de catastrophe, y compris en ce qui concerne la réduction des risques sismiques. Des stratégies régionales sur les statistiques relatives aux catastrophes ont été recensées par le biais des instances régionales mises en place par la Commission. La CESAP a également recensé des stratégies de coopération régionale pour faire face aux risques communs, améliorer les dispositifs régionaux d'alerte rapide multirisque et créer des mécanismes régionaux de coopération dans le domaine des risques transfrontières.

d) Renforcement de la capacité des États membres à mettre les TIC au service de politiques et programmes de développement socioéconomique durables et ouverts à tous

476. Le campus virtuel du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement a été mis en place dans 30 pays et comprend désormais 11 modules. Plus de 30 000 fonctionnaires, responsables politiques et formateurs de la fonction publique ont bénéficié de formations en face à face ou en ligne. Quatre-vingt-dix pour cent des parties prenantes participant aux manifestations organisées par le Centre (objectif biennal : 85 %) les ont jugées pertinentes et utiles. À la fin de 2015, 361 initiatives nationales de formation (objectif biennal : 195) avaient pris en considération ou intégré des modules mis au point par le Centre, ce qui a permis de renforcer la viabilité et l'incidence du campus virtuel. Les modules sont disponibles dans 16 langues. La série de supports d'apprentissage de base a été mise en place dans 14 pays et est disponible dans sept langues. Elle a été adoptée par plus de 130 universités, comblant ainsi les écarts qui existent dans le domaine des TIC au service du développement dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.

Sous-programme 6

Développement social

- a) *Meilleure connaissance des tendances et politiques régionales en matière de développement social et de population, notamment au regard de l'égalité des sexes, en vue de garantir l'efficacité des décisions prises par les États membres de la CESAP*

477. La CESAP a défini les principales priorités et méthodes pratiques visant à appuyer les politiques fondées sur des données factuelles des États membres grâce à des travaux de recherche novateurs sur l'exclusion des jeunes, les tendances s'agissant de la riposte au VIH, l'état d'avancement du Programme d'action de Beijing en ce qui concerne l'égalité des sexes, la situation des personnes handicapées, les migrations internationales, la protection sociale et les inégalités, la population et le vieillissement. Douze États membres de la CESAP (objectif biennal : 12) ont trouvé les politiques, stratégies et bonnes pratiques en matière de développement social promues par la CESAP utiles pour garantir l'efficacité des décisions prises. Quatre-vingt-quatorze pour cent des personnes ayant participé aux évaluations des publications et des rapports de la CESAP (objectif biennal : 80 %) ont indiqué avoir une meilleure connaissance des tendances, politiques et bonnes pratiques en matière de population et de développement social. De même, 93 % des personnes interrogées dans le cadre des évaluations des produits analytiques (objectif biennal : 70 %) ont indiqué être mieux informées des aspects liés à la problématique hommes-femmes s'agissant des tendances en matière de développement social et de population.

- b) *Renforcement de la coopération et des capacités régionales en matière d'application des engagements internationaux en faveur de l'intégration et de la protection sociales, en particulier des groupes vulnérables, en Asie et dans le Pacifique*

478. Les États membres de la CESAP ont adopté 14 résolutions, décisions et recommandations (objectif biennal : 12) reflétant un consensus sur le renforcement de l'application des engagements internationaux et régionaux en faveur de l'intégration et de la protection sociales. Dix-sept cadres, partenariats et accords régionaux et sous-régionaux (objectif biennal : 5) ont été établis sur des questions connexes. La Feuille de route de la CESAP pour 2015, qui témoigne d'un consensus régional dans les domaines d'action prioritaires visant à garantir l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de prise en charge psychologique du VIH, a été mise en œuvre dans au moins 13 pays et adoptée à nouveau lorsque le Cadre d'action régional de la CESAP sur le VIH et le sida pour l'après-2015 a été adopté par la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le VIH/sida en 2015. L'Alliance Asie-Pacifique pour la jeunesse, lancée en 2014, a servi de plateforme pour d'autres initiatives et réseaux sous-régionaux. En particulier, l'Appel à l'action de Katmandou, adopté en mars 2015 à la Consultation sous-régionale de l'Asie du Sud sur le volontariat des jeunes visant à promouvoir la participation, le développement et la paix, a permis de nouer des partenariats qui ont par la suite joué un rôle de premier plan dans les initiatives entreprises par les jeunes à la suite de tremblements de terre.

- c) *Renforcement de la coopération et des capacités régionales en ce qui concerne la concrétisation des engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique*

479. La CESAP a renforcé la coopération régionale afin de promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de cadres normatifs visant à réaliser les objectifs en matière d'égalité des sexes et à renforcer la capacité des entités publiques, y compris les mécanismes nationaux de promotion de la femme, et d'intégrer systématiquement la problématique hommes-femmes dans les programmes nationaux de développement. Le consensus régional qui s'est dégagé sur la nécessité de faire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes un objectif à part entière dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a démontré l'utilité des travaux de la CESAP. L'importance que les États membres accordent à la coopération régionale pour promouvoir l'égalité des sexes est mise en évidence dans les cinq recommandations, décisions et initiatives qu'ils ont mises en œuvre (objectif biennal : 3), notamment la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et dans la capacité renforcée des représentants gouvernementaux de suivre les progrès réalisés dans l'exécution du Programme d'action de Beijing au moyen d'indicateurs sexospécifiques. Quatre-vingt-treize pour cent des participants (objectif biennal : 80) aux ateliers sur l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes ont indiqué avoir une meilleure connaissance de ces questions.

- d) *Renforcement de la coopération et des capacités régionales en vue de la promotion des droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique*

480. Par son appui au groupe de travail Asie-Pacifique sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées et ses interventions de sensibilisation et de renforcement des capacités techniques, la CESAP a renforcé la coopération régionale et les capacités des États membres de promouvoir les droits des personnes handicapées. C'est ce qui ressort des 13 recommandations, décisions et initiatives (objectif biennal : 8) adoptées par les États membres de la CESAP en vue du renforcer les cadres régionaux et sous-régionaux de coopération dans ce domaine. Il s'agit notamment des engagements de haut niveau souscrits dans la Feuille de route pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon pour la réalisation des droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, des 15 plans d'action nationaux sur les objectifs fondamentaux de la Stratégie d'Incheon et des références faites aux personnes handicapées dans les engagements intergouvernementaux, régionaux et mondiaux sur la réduction des risques de catastrophe et l'égalité entre les sexes. Tous les participants aux activités de la CESAP (objectif biennal : 80 %) ont indiqué avoir une meilleure connaissance de la question du handicap.

Sous-programme 7 **Statistiques**

- a) *Meilleure compréhension qu'ont les décideurs et la population, grâce à des données et des analyses statistiques, des tendances et questions nouvelles concernant le développement, en vue de promouvoir des sociétés ouvertes, viables et résilientes*

481. La CESAP a réalisé plusieurs études des tendances et des questions nouvelles concernant le développement dans l'ensemble de la région. Soixante pour cent (objectif biennal : 60 %) des décideurs nationaux et de la population ont estimé que

les outils d'analyse de la CESAP sont pertinents et utiles. La portée et l'utilisation des bases de données statistiques ont été élargies grâce à de nouveaux indicateurs et produits importants, y compris les publications phares de la CESAP et ses mécanismes de suivi. Le nombre de produits statistiques de la CESAP téléchargé a augmenté, passant de 500 par mois en 2012-2013 à 2 127 en 2014-2015 (objectif biennal : 600). La diffusion en ligne de l'Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique 2014 a été couronnée de succès, comme en témoigne le nombre croissant d'utilisateurs consultant les bases de données. L'Annuaire de 2015 a réorienté son analyse sur les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique (2014-2015)* a mis l'accent sur la nécessité de développer des capacités en matière statistique afin de favoriser une prise de décisions fondée sur des données factuelles. La CESAP a présenté les séries de documents intitulées *Stat Brief* (étude statistique) et *Working Papers* (documents de travail) comme des outils de recherche sur un certain nombre de sujets relatifs à la mesure des objectifs de développement durable.

- b) *Renforcement la capacité des États membres de la CESAP de produire, diffuser et exploiter des données statistiques conformément aux normes internationalement acceptées et aux bonnes pratiques, pour favoriser l'édification de sociétés ouvertes, viables et résilientes*

482. Les programmes régionaux de la Commission sur les statistiques portaient en particulier sur l'accroissement de la capacité des États membres de produire, diffuser et exploiter des statistiques; de mobiliser des fonds; d'assurer des services consultatifs; d'organiser des réunions de groupes d'experts et des séminaires. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique a formé plus de 1 400 statisticiens de la fonction publique venant de 65 pays. Quatre-vingt-seize pour cent des participants aux ateliers et aux réunions d'experts (objectif biennal : 65 %) ont indiqué être en mesure d'appliquer les connaissances qu'ils avaient acquises pour mieux fournir et exploiter des données comparables. Soixante-cinq pour cent des statisticiens de la fonction publique formés par l'Institut (objectif biennal : 70 %) ont indiqué être mieux à même de produire des données de haute qualité en temps voulu. La CESAP a aidé les États membres à concevoir des plans d'action visant à recenser les lacunes dans les capacités requises dans le domaine statistique pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable.

Sous-programme 8

Activités sous-régionales de développement

Composante 1

Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique

- a) *Renforcement des capacités de formuler et d'appliquer des mesures concrètes et supplémentaires aux niveaux national ou sous-régional pour prendre pleinement en considération les points faibles et les besoins en matière de développement des pays et territoires insulaires du Pacifique*

483. Au cours de l'exercice biennal, 18 demandes émanant des gouvernements du Pacifique (objectif biennal : 10) ont été reçues et traitées par la CESAP. Deux pays ont mis au point un plan national de migration des travailleurs qui tient compte des facteurs de vulnérabilité aux changements climatiques, tandis qu'un autre a achevé

une enquête nationale sur le travail. Dix pays ont renforcé leur capacité de formuler des points de vue lorsqu'ils participent à des dialogues régionaux sur les politiques visant à remédier aux vulnérabilités et besoins en matière de développement des pays insulaires du Pacifique, en particulier en ce qui concerne les changements climatiques et l'exclusion sociale. Par conséquent, les conclusions de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (du 1^{er} au 4 septembre 2014 à Apia), à savoir les Orientations de Samoa, prennent en considération la majorité des préoccupations des petits pays insulaires en développement du Pacifique. Trois pays ont renforcé leur capacité d'intégrer le développement durable dans leurs plans stratégiques nationaux de développement respectifs. Deux pays ont élaboré des plans nationaux de collecte des statistiques de l'environnement à l'appui des politiques fondées sur des données factuelles en matière de développement durable.

b) Capacité des pays et territoires insulaires du Pacifique d'influencer les travaux des instances et mécanismes régionaux et mondiaux chargés d'élaborer des politiques pour un développement durable

484. Augmentation du nombre de représentants des îles du Pacifique aux réunions de la CESAP, dont l'ancienneté a influé sur les travaux de la Commission, qui a adopté des résolutions visant à remédier aux facteurs de vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Treize objectifs et initiatives stratégiques de développement durable (objectif biennal : 10) ont été pris en compte par la CESAP. L'initiative concernant la Base de données sur l'énergie durable pour tous dans la région du Pacifique a été approuvée par les Ministres de l'énergie en vue de faciliter les échanges de données au niveau régional. La deuxième phase de la Stratégie décennale pour la statistique dans la région du Pacifique a été amorcée grâce aux contributions faites par les pays de la région lors des réunions du Comité directeur pour la statistique dans la région du Pacifique. Un pays a terminé son examen périodique universel et l'a présenté au Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies. Les officiers d'état civil du Pacifique ont communiqué des informations en vue d'améliorer la collecte et l'archivage des registres et statistiques de l'état civil.

c) Renforcement de la coopération et de l'intégration intrarégionale pour parvenir à un développement durable et ouvert à tous, grâce notamment à la coopération Sud-Sud

485. Quinze initiatives de coopération intrarégionales, dont la coopération Sud-Sud (objectif biennal : 12) entre les îles de la région de l'Asie et du Pacifique, ont été facilitées par la CESAP ou avec son aide. À l'issue d'un atelier régional du Pacifique sur l'Accord commercial Asie-Pacifique, 11 pays insulaires du Pacifique ont fait part de leur intérêt et ont demandé à la CESAP de réaliser des études par pays pour évaluer les coûts et avantages qu'entraînerait une adhésion à l'Accord. La CESAP a également facilité les débats et l'accord visant à parvenir à une position régionale sur le programme de développement pour l'après-2015 entre les 14 pays insulaires du Pacifique. Au cours de la Consultation Asie-Pacifique de haut-niveau sur le financement du développement, neuf pays insulaires du Pacifique ont été informés de l'évolution de l'infrastructure dans les îles du Pacifique, ce qui a permis de mener des dialogues constructifs avec les pays asiatiques. À l'issue d'une réunion régionale organisée par la CESAP, huit pays insulaires du Pacifique ont

renforcé l'intégration intrarégionale par le biais de stratégies élaborées pour améliorer la planification des dépenses à moyen terme en tant qu'outil permettant de réaliser les objectifs nationaux de développement durable.

Composante 2

Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est

- a) *Renforcement des capacités qu'ont les États membres de la CESAP d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes, y compris en rapport avec la problématique hommes-femmes, visant le développement durable, en prenant en compte l'économie verte sous l'angle du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, ainsi que l'efficacité énergétique, les technologies de l'information et des communications, la réduction et la gestion des risques associés aux catastrophes, la lutte contre la pauvreté et le renforcement des infrastructures*

486. La CESAP a fait des progrès importants dans la promotion de la coopération sous-régionale qui a permis aux États membres de renforcer leurs capacités dans les domaines de la connectivité sous-régionale, du développement durable, de l'efficacité énergétique, de la réduction des risques de catastrophe et du développement sans laissés pour compte. En ce qui concerne la préservation de l'environnement, la coopération s'est établie dans la lutte contre la pollution atmosphérique transfrontière, la conservation des réserves transfrontières, les zones marines protégées et les villes à faible émission de carbone pour lesquels de nouveaux projets opérationnels et de nouveaux cadres formels ont été mis en place au titre du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement. Pour faire face aux disparités entre les États membres de la région en termes de développement économique et d'expérience de la coopération, la CESAP a tenu régulièrement des réunions consultatives avec les pays et déterminé les activités communes susceptibles de contribuer à renforcer la coopération entre les membres et à étendre la coopération sous-régionale sur les questions plus vastes de développement durable. Quatre-vingt pour cent des participants aux activités de la CESAP (objectif fixé : 75 %) ont estimé que celles-ci étaient importantes et utiles à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes visant des domaines prioritaires.

- b) *Renforcement des échanges d'informations et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement amenés à intervenir dans des domaines prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire*

487. La CESAP a collaboré avec les États membres et d'autres parties prenantes à l'élaboration d'un programme de travail portant sur des domaines prioritaires dans la sous-région. Soixante-dix pour cent des États membres (objectif fixé : 60 %) ont estimé que la coopération à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international s'était intensifiée entre les parties intéressées dans la région. La CESAP a mis en place une plateforme permettant aux gouvernements, aux autorités locales, au secteur privé et à la société civile de mettre en commun des idées novatrices en vue de créer des sociétés soucieuses des besoins des personnes âgées

dans la sous-région. Compte tenu du fait que le financement du développement apparaît de plus en plus comme le moyen de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable et que la sous-région recèle de nouveaux donateurs, la CESAP a créé le Forum pour le développement de l'Asie du Nord-Est pour faciliter les échanges sur la recherche et l'analyse des politiques et des pratiques en matière d'aide et de coopération pour le développement. Sept institutions partenaires dans la sous-région (objectif fixé : 6) ont participé aux activités d'échange d'informations organisées par la CESAP.

Composante 3

Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

- a) *Renforcement des capacités qu'ont les États membres de la CESAP d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement, y compris en rapport avec la problématique hommes-femmes, qui portent sur la facilitation des transports et du commerce et sur l'eau, l'énergie et l'environnement*

488. La CESAP a coopéré étroitement avec les États membres pour renforcer la capacité de la sous-région d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques visant un développement durable sans laissés pour compte, l'accent étant mis sur la facilitation des transports et du commerce et les questions environnementales comme la sécurité énergétique, la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques. La CESAP a recensé les priorités et les déficits en matière de développement de la sous-région puis, pour aider à la recherche d'une solution, a analysé les grandes tendances socioéconomiques, diffusé ses constatations et ses recommandations pratiques, ses publications phares et des notes d'orientation et d'information et organisé des réunions consultatives auxquelles ont participé des représentants de gouvernements, des experts en politiques et des parties intéressées des milieux universitaires et du secteur des affaires. L'importance du travail que fait la CESAP pour promouvoir la coopération régionale dans la sous-région et sa coopération renforcée avec le reste de la région de l'Asie et du Pacifique ont été reconnues par 77 % des États membres (objectif fixé : 70 %), comme il est ressorti des déclarations faites à la soixante et onzième session de la Commission, ainsi qu'aux réunions des divers comités.

- b) *Renforcement des échanges d'informations et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement amenés à intervenir dans des domaines prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire*

489. La CESAP a continué d'appuyer le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, qui permet d'arriver progressivement à un consensus, à élaborer des mesures concertées et à établir des partenariats et des relations stratégiques en vue de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international en Asie du Nord et en Asie centrale. Soixante pour cent des États membres (objectif fixé : 60 %) ont estimé que la collaboration aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international s'était intensifiée entre les principales parties intéressées. Les États membres du

Programme spécial ont décidé de participer plus activement, notamment en faisant des contributions en nature et des contributions financières. En outre, ils ont décidé d'assurer une meilleure coordination entre les programmes, les organisations et les donateurs régionaux, de mettre l'accent sur les liens entre le Programme spécial et le Mécanisme de coordination régionale et de s'impliquer complètement dans la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable. Six institutions partenaires dans la sous-région (objectif fixé : 6) ont participé aux activités d'échange de connaissances organisées par la CESAP.

Composante 4

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest

- a) *Renforcement des capacités qu'ont les États membres de la CESAP en Asie du Sud et en Asie du Sud-Ouest d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et politiques de développement tenant compte de leurs principaux problèmes de développement, et de tirer parti des possibilités de la coopération régionale et de la coopération Sud-Sud en s'intéressant avant tout aux pays de la sous-région ayant des besoins particuliers*

490. La CESAP a aidé les États membres et le secrétariat de l'Association sud-asiatique de coopération régionale à énoncer les priorités sous-régionales dans le Programme 2030. Elle a offert des solutions pratiques, assuré le renforcement des capacités en matière de création d'emplois et de protection sociale et aidé le Groupe de défense de l'égalité des sexes de l'Association à intégrer l'entrepreneuriat dans sa stratégie d'autonomisation des femmes. En ce qui concerne la connexion des réseaux de transport, la Commission a promu la mise en place de couloirs de transport multimodal au-delà des sous-régions limitrophes de l'Asie du Sud afin d'optimiser les externalités des réseaux, une approche entérinée par les dirigeants des pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Un appui en matière de renforcement des capacités a été fourni aux pays les moins avancés pour leur permettre d'honorer les arrangements commerciaux multilatéraux et régionaux. Des débats d'orientation ont été également tenus sur l'urbanisation durable et les partenariats public-privé pour le développement de l'infrastructure. Quarante-vingt-cinq pour cent des participants (objectif fixé : 70 %) ont jugé les activités de la CESAP pertinentes et utiles au regard des priorités sous-régionales. Les travaux de la CESAP ont reçu un soutien lors des sessions de la Commission et ont fait l'objet de plus de 150 références (objectif fixé : 100) dans les grands médias de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest.

- b) *Renforcement des échanges d'informations et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement amenés à intervenir dans des domaines prioritaires en Asie du Sud et en Asie du Sud-Ouest, aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement*

491. La CESAP s'est efforcé de remplir son rôle de centre sous-régional du savoir et de plateforme facilitant la recherche d'un consensus, la prise de mesures concertées et l'établissement de partenariats stratégiques aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Quarante-vingt et onze pour cent des États membres (objectif fixé : 60 %) ont indiqué que la collaboration

aux fins de la réalisation des objectifs de développement s'était intensifiée. La CESAP a élaboré et diffusé de nombreux produits de connaissance ayant trait aux grandes orientations, notamment le *Rapport sur le développement de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (2015-2016)*, des documents sur le développement de l'Asie et de l'Asie du Sud-Ouest, des notes d'orientation et des bulletins électroniques. Elle a également organisé des forums sous-régionaux qui ont eu un grand retentissement, se faisant ainsi une source autorisée de travaux d'analyse en matière de politique utiles pour le traitement des problèmes de la sous-région et le renforcement de l'intégration économique régionale. Dix partenaires (objectif fixé : 8) ont coopéré étroitement aux activités d'échange d'informations organisées au niveau sous-régional par la CESAP. La CESAP a en particulier coopéré étroitement avec le secrétariat de l'Association sud-asiatique de coopération régionale pour aider la sous-région à se doter des capacités nécessaires dans certains domaines de coopération régionale pour un développement sans laissés pour compte.

Composante 5

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est

- a) *Renforcement des capacités qu'ont les États membres de la CESAP en Asie du Sud-Est d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et programmes de développement pour régler leurs principaux problèmes de développement, en s'intéressant avant tout aux pays de la sous-région ayant des besoins particuliers*

492. La CESAP a continué de soutenir l'action que menait le Myanmar pour faire partie de ASEAN et a aidé au renforcement des capacités de la République démocratique populaire lao qui devait présider l'ASEAN en 2016. Elle a également fourni un appui aux gouvernements de deux pays en passe d'être retirés de la catégorie des pays les moins avancés. Elle a renforcé la capacité des pays de la sous-région de promouvoir l'investissement dans les petites et moyennes entreprises, de développer les transports et d'effectuer des analyses statistiques des indicateurs de suivi en vue d'élaborer des politiques de développement qui profitent à tous et de mettre en œuvre le Programme 2030. En diffusant des informations sur les meilleures pratiques suivies dans la région, la CESAP a aidé le Timor-Leste à renforcer la capacité de ses fonctionnaires d'exécuter le Plan national de développement stratégique portant sur la période 2011-2030. Soixante-dix pour cent des participants (objectif fixé : 75 %) ont estimé que les activités de la CESAP étaient pertinentes et utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et des programmes visant des domaines prioritaires.

- b) *Renforcement des échanges d'informations et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement amenés à intervenir dans des domaines prioritaires en Asie du Sud-Est, aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement*

493. La CESAP a facilité cinq initiatives de collaboration associant des États membres et d'autres parties intéressées (objectif fixé : 6) et ayant trait aux priorités sous-régionales. Elle a facilité l'échange d'informations sur le stade atteint, les difficultés rencontrées et les perspectives qui s'offrent dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En partenariat avec la Banque

asiatique de développement, le PNUD et le Gouvernement laotien, elle a organisé au niveau sous-régional un atelier de mobilisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenu du 24 au 26 juin 2014 à Vientiane. Par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, elle a également facilité le lancement du Défi Faim zéro au Timor-Leste en janvier 2014. Les principales priorités de la sous-région en matière de développement étaient de renforcer la plateforme SME Link du Myanmar qui visait à relier les entrepreneurs locaux aux débouchés mondiaux, de créer des emplois et de promouvoir un développement qui profite à tous, de faciliter la mise en place d'un système intégré de transport et de logistique dans les pays de l'ASEAN et de la sous-région du Pacifique, et de promouvoir la coopération Sud-Sud.

Chapitre 20

Développement économique en Europe

Principaux résultats obtenus

L'adoption des amendements à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) et à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) contribueront d'importance à la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau mondial car tous les États membres auront alors la possibilité d'adhérer à ces instruments. Les Parties à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur l'air) ont adopté un nouveau code-cadre relatif aux émissions d'ammoniac visant à réduire ce danger pour la santé de l'homme. La Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales, qui avait été établie par la CEE, a été étendu pour englober les ressources en uranium et en thorium, qui sont indispensables à la sécurité énergétique et à la production d'énergies à faible émission de carbone. La CEE a adopté la Charte de Genève sur le logement durable qui vise à améliorer l'accès de tous à un logement décent, abordable et salubre. Elle a mis au point un ensemble de 42 indicateurs statistiques relatifs à l'égalité des sexes, formulé 6 recommandations sur les méthodes statistiques et organisé 13 ateliers de formation afin de renforcer la comparabilité des statistiques dans la région. Des centres internationaux spécialisés en partenariats public-privé dans trois domaines – politique, droit et institutions; villes intelligentes et durables; routes, autoroutes et structures connexes – ont été établis respectivement en France, en Espagne et en Inde dans le cadre du Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP afin de promouvoir les meilleures pratiques en matière de partenariats public-privé pour le développement durable dans le monde.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La principale difficulté rencontrée durant 2014-2015 a été d'obtenir qu'une suite soit effectivement donnée aux recommandations issues de l'examen de 2005 de la réforme de la CEE. Des consultations

dynamiques avec tous les États Membres seront extrêmement utiles pour parvenir à une entente sur la plupart des questions et mobiliser leur appui politique en faveur des travaux de la Commission.

494. Les résultats susvisés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 93 % des 3 414 produits quantifiables prescrits, contre 91 % pour l'exercice biennal précédent. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 27 en 2012-2013 à 30 en 2014-2015.

495. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 20)].

Direction exécutive et administration

a) Application et gestion efficaces du programme de travail

496. En décembre 2015, la CEE avait déjà exécuté 93 % des produits quantifiables prescrits (objectif fixé : 95 %) dans les délais impartis. Comme suite à l'audit effectué par le BSCI de certains projets exécutés par la Division de l'énergie durable, la CEE a élaboré la réponse de l'administration et appliqué les recommandations du BSCI. Pour que la gestion des ressources extrabudgétaires soient gérées de manière transparente et efficace et que le personnel utilise ces ressources de manière plus responsable, la CEE a adopté une directive sur l'établissement d'accords et la gestion des ressources extrabudgétaires. En outre, elle a adopté une nouvelle politique d'évaluation visant à renforcer l'indépendance, la crédibilité et l'utilité des évaluations et à promouvoir l'apprentissage et le sens des responsabilités sur le plan interne. La nouvelle politique est conforme aux normes et règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

b) Cohérence et coordination accrues dans l'exécution des programmes aux niveaux mondial, régional et national

497. La CEE a pris cinq initiatives (objectif fixé : 5) pour renforcer la cohérence et la coordination aux niveaux mondial, régional et national. En association avec l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Europe et l'Asie centrale, le Mécanisme de coordination régionale a organisé des consultations régionales sur le suivi et les responsabilités en ce qui concerne le programme de développement pour l'après-2015, afin d'examiner les responsabilités au niveau régional, ainsi que sur le financement du développement, afin d'examiner les moyens de renforcer la mobilisation de ressources. La Réunion régionale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing a été organisée en coopération avec ONU-Femmes. La CEE a apporté des points de vue régionaux aux travaux menés au niveau mondial dans le cadre du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Elle a signé les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2016-2020 avec six pays et a fait en sorte que les objectifs de développement durable soient intégrés dans les plans-cadres de cinq autres pays de la région.

c) *Meilleure connaissance des travaux de la CEE parmi ses États membres*

498. En décembre 2014, la CEE a achevé un projet visant à moderniser davantage son site Web. Il s'agissait : d'épurer la présentation des pages d'accueil de la CEE et de ses sous-programmes; de donner un aspect plus moderne et plus frais à l'ensemble du site Web; et d'ajouter trois nouvelles rubriques : récits (expliquant en termes simples les répercussions concrètes de l'activité de la CEE sur la vie des personnes), Open ECE (donnant accès aux principaux documents budgétaires, d'audit et d'évaluation), et Where We Work (décrivant brièvement l'application des normes et règles de la CEE dans les différentes régions du monde). Résultat, la fréquentation a augmenté de 12,8 %, le nombre de pages consultées passant de 9,7 millions en 2014 à 10,9 millions en 2015. Au total, le site Web de la CEE a été consulté plus de 20,6 millions de fois (objectif fixé : 90 millions) en 2014-2015. Ce résultat n'est pas comparable à l'objectif fixé car la méthode utilisée pour mesurer l'accès au site Web a changé en janvier 2014.

Sous-programme 1
Environnement

a) *Meilleure réponse des pays dont s'occupe la CEE face aux problèmes environnementaux dans la région*

499. En décembre 2015, quatre mesures (objectif fixé : 4) ont déjà été prises par la CEE pour faire face aux problèmes environnementaux dans la région. La Convention d'Espoo a été ouverte à l'adhésion de tous les États Membres avec l'entrée en vigueur d'un amendement. Les Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) ont revu la liste des substances chimiques interdites. Le Comité des politiques de l'environnement a adopté des indicateurs de résultats et des objectifs pour le Système de partage d'informations sur l'environnement. Les Parties à la Convention sur l'eau a créé un mécanisme de notification systématique. Cinq pays relevant de la CEE (objectif fixé : 4) ont reçu une assistance technique, notamment des conseils concernant : l'exploitation durable des ressources naturelles transfrontières (Lituanie, Caucase, Asie centrale et Europe orientale); la promotion de l'adhésion à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et au Protocole sur l'eau et la santé (Turkménistan); la promotion de l'évaluation stratégique environnementale (Kirghizistan, Caucase et Europe orientale), et de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Caucase, Asie centrale et Asie de l'Est, et Europe du Sud-Est).

b) *Renforcement de l'exécution des engagements environnementaux de la CEE dans la région*

500. Le nombre de Parties signalant des progrès dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement est passé de 160 en 2013 à 190 en 2015 (objectif fixé : 170). Ce chiffre comprend : 44 Parties à la Convention sur l'air; 3 Parties à la Convention sur les accidents industriels; 2 Parties au Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur l'eau de la CEE; 42 Parties à la Convention d'Espoo et 23 Parties au Protocole à la Convention d'Espoo relatif à l'évaluation stratégique environnementale; 45 Parties à la Convention d'Aarhus et 31 Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention d'Aarhus.

- c) *Renforcement des capacités nationales en matière de systèmes de surveillance et d'évaluation environnementales dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est*

501. Les capacités d'observation de l'environnement ont été encore renforcées comme l'ont démontré les 17 pays (objectif fixé : 17) qui appliquaient les directives de la CEE relatives aux indicateurs de l'état de l'environnement. Plus précisément, 6 pays ont amélioré la base juridique des activités de surveillance et d'évaluation environnementales, 6 pays ont renforcé la coopération entre les institutions chargées de la surveillance et de l'évaluation environnementales, et 10 pays ont amélioré encore leurs réseaux de surveillance de la pollution atmosphérique, en adoptant de nouveaux paramètres ou en installant de nouvelles stations. Par ailleurs, 11 pays ont renforcé leurs capacités de surveillance de la qualité de l'eau en fixant de nouveaux paramètres, en exerçant un nouveau type de surveillance ou en concevant des projets pour certains organismes chargés de surveiller la qualité de l'eau, et la Fédération de Russie a élaboré un programme en vue d'appliquer les directives de la CEE sur la contamination du sol. Les 17 pays cibles produisent la majorité des indicateurs de base, et la plupart d'entre eux diffusent des données en ligne, comme le veulent le Système de partage d'informations sur l'environnement et les directives de la CEE sur les indicateurs de l'état de l'environnement.

- d) *Amélioration de la performance environnementale dans les pays en transition*

502. Le nombre de pays qui ont amélioré leur performance environnementale est passé de 21 en 2013 à 25 en 2015 (objectif fixé : 21). Le troisième examen de la performance environnementale du Bélarus, de la Géorgie, du Monténégro et de la Serbie, qui comprenait une évaluation de la suite donnée aux recommandations formulées à l'issue du deuxième examen, a confirmé que ces pays avaient fait des progrès. Le Bélarus a donné suite à 32 recommandations, lesquelles ont été à 83 % appliquées intégralement ou partiellement. La Géorgie a donné suite à 58 recommandations, lesquelles ont été à 78 % appliquées intégralement ou partiellement. Le Monténégro a donné suite à 30 recommandations, lesquelles ont été à 84 % appliquées intégralement ou partiellement. La Serbie a donné suite à 31 recommandations, lesquelles ont été à 78 % appliquées intégralement ou partiellement. Le taux d'application est plus élevé pour les recommandations qui étaient adressées aux autorités chargées de la protection de l'environnement que pour celles adressées à d'autres organes décisionnels.

Sous-programme 2

Transports

- a) *Renforcement du cadre juridique et réglementaire concernant les transports terrestres internationaux (routiers, ferroviaires, de navigation intérieure et intermodaux), y compris les infrastructures, la facilitation du passage des frontières, le transport des marchandises dangereuses, la construction automobile et d'autres services liés aux transports*

503. La proportion des instruments juridiques en vigueur sur le nombre total d'instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports qui sont administrés par la CEE est toujours de 86 % (objectif fixé : 87 %). La CEE a adopté 161 nouveaux règlements et modifications des dispositions en vigueur concernant

les véhicules (objectif fixé : 100), afin d'améliorer la sécurité routière et la performance environnementale. Les nouveaux règlements portent sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible, les essais de choc latéral contre un poteau, les véhicules électriques à deux roues, et le choc avant, l'accent étant mis sur les dispositifs de retenue. Ils comprennent également les Règlements techniques mondiaux relatifs à la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les véhicules légers et aux pneus. Six instruments juridiques internationaux (objectif fixé : 6) ont été modifiés pour tenir compte de la dix-huitième révision des Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses, notamment tous les principaux instruments régissant le transport international des marchandises dangereuses par la route, par rail, par voies navigables intérieures, par voie aérienne et par mer.

b) *Élargissement de la couverture géographique et amélioration de l'application des instruments juridiques et des recommandations de la CEE relatifs aux transports*

504. Grâce à l'assistance fournie par la CEE, le nombre des États parties aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la Commission a atteint 1 709 (objectif fixé : 1 700). Les 13 nouveaux États parties sont l'Arabie saoudite, le Bélarus, la Belgique, la Géorgie, le Pakistan, la République de Moldova (trois instruments), la Serbie, la Slovénie, la Slovaquie et le Viet Nam (deux instruments). Pour élargir la couverture géographique de ses instruments juridiques relatifs aux transports, la CEE a intensifié la coopération avec d'autres commissions régionales, en particulier la CEA et la CESAO. Sept mécanismes (objectif fixé : 7) ont été mis en place pour assurer le suivi de l'application, comme l'ont décidé les États membres. Un mécanisme de suivi des systèmes de signalisation routière a été créé en 2014, grâce auquel les Parties contractantes à la Convention sur la signalisation routière de 1968 peuvent désormais télécharger les signaux et les symboles depuis la base de données de la CEE et les comparer avec ceux arrêtés dans la Convention. Un autre mécanisme, lancé durant l'exercice biennal précédent, est à présent en place, son objet étant d'assurer le suivi de l'application de l'annexe 9 de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982.

c) *Accroissement de la capacité des États membres de la CEE, particulièrement les pays en développement enclavés, en ce qui concerne le développement d'infrastructures des transports paneuropéennes et transcontinentales et la mise en place de mesures destinées à faciliter les transports*

505. L'adhésion de la Serbie à l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale en 2014 a porté le nombre des Parties contractantes aux quatre principaux accords de la CEE sur les transports à 115 (objectif fixé : 115). Cinquante-huit pays (objectif fixé : 53) ont participé en 2014-2015 aux projets sous-régionaux relatifs aux infrastructures de transport. La phase III du projet de développement de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie, qui avait été lancée en 2013, a attiré la participation de 32 pays alors que 18 seulement avaient participé à la phase I. Vingt-six pays ont participé aux projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen de la CEE, selon les statistiques recueillies dans le cadre du sous-programme. Les trois projets susmentionnés ont renforcé la capacité

des pays participants de financer et d'améliorer les infrastructures de transport, ce qui les a rendus encore plus pertinents aux yeux des pays qui étaient déjà participants ou qui étaient susceptibles de le devenir.

- d) *Renforcement de la capacité des pays de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale d'appliquer les instruments juridiques, règles et normes de la CEE pertinents*

506. Le pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités organisées par la CEE dans les pays de l'Europe orientale, de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale qui en étaient satisfaits est passé de 75 % en 2013 à 80 % en 2014-2015 (objectif fixé : 80 %), d'après les réponses des participants au questionnaire d'évaluation. Le nombre de pays qui ont défini des objectifs à atteindre en matière de sécurité routière a atteint 42 (objectif fixé : 37), d'après les données statistiques recueillies dans le cadre du sous-programme.

Sous-programme 3 **Statistiques**

- a) *Refonte de l'activité statistique internationale*

507. Pour améliorer la coordination entre les organisations et éliminer les doublons et les lacunes dans les activités statistiques, la CEE a examiné en profondeur les activités statistiques internationales dans six domaines (objectif fixé : 5), à savoir : la mesure de la protection sociale; les indicateurs précurseurs et synthétiques et les indicateurs du climat économique; les projections démographiques; la mesure des phénomènes extrêmes et les catastrophes; la mobilité de la main-d'œuvre; et la production des statistiques selon une approche axée sur le processus. À l'issue de cet examen, la CEE a constitué trois groupes de travail internationaux chargés d'améliorer la mesure de la mobilité de la main-d'œuvre, les projections démographiques et la mesure des phénomènes extrêmes et des catastrophes à l'aide de statistiques officielles. D'après les données statistiques recueillies dans le cadre du sous-programme, 27 organisations internationales (objectif fixé : 27) ont enregistré des informations dans la Base de données sur les activités statistiques internationales tenue par la CEE durant l'exercice biennal. La classification établie pour cette base de données a été adoptée par de nombreux instituts de statistique, le consortium international sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et la Division de statistique de l'ONU et figure sur leur liste de normes statistiques mondiales.

- b) *Établissement de normes, méthodes et pratiques nouvelles ou actualisées visant à améliorer la comparabilité des statistiques au niveau international*

508. Six normes statistiques (objectif fixé : 5) ont été adoptées par plus de 60 pays à la Conférence des statisticiens européens en 2014-2015; elles concernent : les indicateurs de l'égalité des sexes; les statistiques relatives aux changements climatiques; la production mondiale; les registres du commerce; la qualité de l'emploi; et les recensements de la population et de l'habitation. D'après les résultats d'une enquête, ces normes ont été adoptées également par les États Membres de l'ONU qui ne font pas partie de la région de la CEE, ce qui contribue à améliorer la comparabilité des statistiques officielles. Les recommandations de la

Conférence des statisticiens européens concernant la mesure du développement durable ont été l'un des principaux éléments pris en compte dans l'élaboration des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. En 2014-2015, la CEE a effectué un travail méthodologique de fond en élaborant de nouvelles directives et en recueillant les meilleures pratiques suivies dans 27 (objectif fixé : 27) des 55 domaines statistiques de la classification des activités statistiques internationales.

- c) *Amélioration des capacités d'appliquer les normes internationales dans les statistiques nationales officielles, notamment les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et les indicateurs tenant compte des différences entre les sexes, dans les États membres de la CEE, en particulier ceux dont les systèmes statistiques sont moins avancés*

509. En 2014-2015, la CEE a organisé 13 ateliers de formation et effectué un certain nombre de missions consultatives afin d'améliorer la capacité des pays à mettre en place des systèmes statistiques. Selon les résultats d'une enquête, 87 % des experts (objectif fixé : 80 %) participant à ces ateliers ont estimé avoir reçu une formation de haute qualité qui leur serait utile dans leur travail. Ces activités ont contribué à faire progresser les domaines qui, selon l'évaluation mondiale des systèmes statistiques nationaux, avaient besoin d'être améliorés, conformément aux normes statistiques internationales. La CEE a renforcé la capacité des pays d'établir des rapports sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les indicateurs de l'égalité des sexes, et a aidé à évaluer la capacité des pays de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. En tout six États membres (objectif fixé : 4) ont élaboré une stratégie nationale de développement rationnel des statistiques conformes aux recommandations issues des évaluations globales.

- d) *Augmentation du nombre de données statistiques fiables, actuelles, pertinentes et comparables figurant dans la base de données de la CEE, y compris les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et des données ventilées par sexe, aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits dans les États membres de la CEE*

510. En 2014-2015, la quantité de données statistiques macroéconomiques, sociales et démographiques de haute qualité figurant dans la base de données de la CEE a augmenté. Celle-ci contenait en tout 161 séries chronologiques (objectif fixé : 160). Les tableaux récapitulatifs par pays étaient les plus utilisés de même que les statistiques sur l'égalité des sexes et les statistiques économiques, les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et les statistiques migratoires. Le niveau de satisfaction des utilisateurs est demeuré élevé, une enquête en ligne révélant que 86 % des utilisateurs (objectif fixé : 80 %) estimaient que la qualité des données étaient excellente ou bonne. En 2014-2015, les téléchargements de données ont encore augmenté de 5 % par rapport au niveau record atteint en 2012-2013. Le traitement automatisé et les contrôles de qualité ont amélioré l'actualité et la fiabilité des données. En outre, la CEE a mis au point une application pour appareil mobile et modernisé le site Web de la base de données. Ces améliorations et la possibilité d'accéder rapidement aux statistiques, ainsi qu'aux cartes, aux graphiques et au classement des pays ont attiré de nouveaux utilisateurs.

Sous-programme 4 **Coopération et intégration économiques**

- a) *Amélioration de la connaissance des pratiques optimales et des mesures propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à la croissance économique, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques, conduisant à la formulation par la CEE de recommandations de politique générale connexe*

511. Six séries de recommandations de politique générale (objectif fixé : 6) ont été élaborées sur l'innovation et l'entrepreneuriat, l'innovation dans le secteur public, l'amélioration du système national d'innovation de l'Arménie, les stratégies de spécialisation intelligente, l'amélioration du système national d'innovation du Tadjikistan, et les normes régissant les partenariats public-privé. Elles étaient le fruit de la mise en commun des données d'expérience et des pratiques optimales dans le cadre des réunions du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé et de ses organes subsidiaires (équipes de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et des partenariats public-privé). Ces réunions ont permis à 400 responsables politiques et experts de la région de la CEE de mieux connaître les pratiques et les politiques qui avaient fait leurs preuves. Les recommandations de politique générale ont été présentées dans des documents officiels ou des documents de travail aux sessions de 2014 et de 2015 du Comité.

- b) *Meilleure application des recommandations de politique générale de la CEE susmentionnées*

512. Durant l'exercice biennal, l'application des recommandations de politique générale de la CEE s'est améliorée, notamment grâce aux examens de la performance en matière d'innovation des pays intéressés et aux missions consultatives effectuées par le Conseil consultatif sur les partenariats public-privé de la CEE. Il y a eu au moins 14 cas (objectif fixé : 12) où des États membres ont appliqué les recommandations de politique générale de la CEE, en élaborant de nouveaux programmes, lois et stratégies en matière d'innovation et de compétitivité et de partenariats public-privé, et en créant des organes chargés des partenariats public-privé. Ces informations ont été communiquées par des interlocuteurs nationaux lors d'une conférence destinée à faire le point de l'application des recommandations sur la base de la performance nationale en matière d'innovation (17 et 18 novembre 2015, Minsk), et dans le cadre d'un projet commun CEE-PNUD-Gouvernement biélorusse sur les partenariats public-privé financé par la Commission européenne.

- c) *Renforcement des capacités des pays en transition économique en ce qui concerne la promotion des pratiques optimales et l'application des recommandations générales de la CEE susmentionnées*

513. La capacité des pays de promouvoir des pratiques optimales et d'appliquer les recommandations de politique générale de la CEE a été renforcée grâce à plus de 30 réunions de perfectionnement organisées sur demande par la CEE en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Fédération de Russie, au Kazakhstan, au Tadjikistan, au Turkménistan, en Turquie, en Ukraine, ainsi qu'au Maroc et aux Philippines. Ces activités ont bénéficié à plus de 800 participants. Selon les informations

communiquées par les États membres, il y eu au moins 15 cas (objectif fixé : 13) où une suite a été donnée par les pays aux activités de renforcement des capacités de la CEE. Les activités entreprises ainsi au niveau national comprenaient : l'examen des directives opérationnelles, des règles et des règlements nationaux; l'utilisation et l'adaptation des pratiques optimales et des recommandations de la CEE dans les activités de renforcement des capacités organisées au plan national; des activités d'éducation; la transmission des nouvelles connaissances et des enseignements retenus aux pairs et aux étudiants par les participants aux réunions de renforcement des capacités de la CEE; et des activités de coopération bilatérale (jumelage, visite sur place) organisées avec l'aide de la CEE.

Sous-programme 5 **Énergie durable**

- a) *Amélioration de la concertation, à l'échelle internationale, entre les pouvoirs publics, les industriels et d'autres parties prenantes sur les questions d'énergie durable, en particulier sur la sécurité énergétique, le coût de l'énergie et les risques écologiques liés à l'énergie*

514. Les Semaines de l'énergie durable de la CEE, les réunions du Comité de l'énergie durable et l'organisation des Conversations de Genève sur le thème de l'énergie, un dialogue interactif avec des experts en énergie, ont contribué à accroître la participation des pouvoirs publics et d'autres parties prenantes à la concertation sur les politiques en matière d'énergie durable. Des progrès ont été faits notamment dans la promotion de la concertation sur la sécurité énergétique et le coût de l'énergie, les risques écologiques liés à l'énergie et la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'énergie. D'après les données statistiques recueillies dans le cadre du sous-programme, le pourcentage de participants qui contribuaient aux débats sur la politique à mener dans ces domaines ont atteint 80 % (objectif fixé : 74 %). Les participants satisfaits sont demeurés nombreux, trois enquêtes en ligne révélant que 96 % des répondants (objectif fixé : 75 %) ont apprécié l'utilité des débats sur les politiques publiques et fait des suggestions quant à leur teneur.

- b) *Amélioration globale de l'efficacité énergétique, notamment par la création, dans l'ensemble de la CEE, d'un marché destiné à la favoriser*

515. L'atelier interrégional organisé conjointement par la CEE et la CESAP sur les projets d'investissement (23 et 24 avril 2014, Bangkok) dans le cadre du projet de promotion de l'efficacité énergétique en vue de l'atténuation des changements climatiques et du développement durable a contribué à la création d'un marché propre à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie dans la région. L'atelier a consisté à examiner un portefeuille de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique. Plus de 40 participants venus de 18 pays ont pu acquérir des connaissances et de l'expérience leur permettant de déterminer, de concevoir et de soumettre des idées de projet d'investissement dans l'efficacité énergétique. Comme l'ont indiqué les participants à l'atelier, six nouveaux projets d'investissement dans l'efficacité énergétique ont par la suite été élaborés et ont reçu un financement dans des pays en transition, ce qui a porté le nombre total de projets à 24 (objectif fixé : 20). Le nombre total d'experts qui ont été formés à l'élaboration et à la présentation d'idées de projet d'investissement dans l'efficacité énergétique a atteint 220 (objectif fixé : 220).

- c) *Augmentation du nombre de recommandations, directives, pratiques exemplaires et autres instruments normatifs élaborés et mis en œuvre pour favoriser le développement de l'énergie durable*

516. Le nombre de pays qui gèrent leurs ressources en énergies fossiles et en uranium en s'appuyant sur la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales est passé de 11 en 2013 à 18 en 2015 (objectif fixé : 14). Sept ateliers de renforcement de la capacité d'utiliser la Classification-cadre ont été organisés : trois en Suisse (202 participants venus de 30 pays); un à Cuba (50 participants venus de 5 pays), un en Égypte (50 participants venus de 17 pays), un en Afrique du Sud (42 participants venus de 16 pays) et un aux États-Unis (42 participants venus de 8 pays). Les participants ont appris à utiliser la Classification-cadre et à mener des études de cas et ils ont émis des idées utiles pour améliorer la Classification-cadre. Par la suite, sept études de cas ont été menées par l'Argentine, le Brésil, le Cameroun, la Chine, le Malawi, le Niger et les États-Unis. Le nombre d'activités de renforcement des capacités organisées en vue de diffuser les pratiques exemplaires en matière d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon est passé de quatre en 2013 à six en 2015 (objectif fixé : 6).

Sous-programme 6 **Commerce**

- a) *Adoption et meilleure application par les États membres des recommandations, normes, directives et instruments de la CEE visant à faciliter les échanges commerciaux et le commerce électronique*

517. Le nombre de recommandations, normes et directives de la CEE, nouveaux ou révisés, qui ont été approuvés par les États membres en 2014-2015 était de 25 (objectif fixé : 24). Ces instruments, notamment la Recommandation n°4 révisée (Organismes nationaux de facilitation du commerce) et la nouvelle Recommandation n° 40 (Approches consultatives : pratiques commerciales exemplaires et consultation publique sur les questions relatives à la facilitation du commerce), aideront les États membres à appliquer l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC. Ces instruments ont été consultés plus de 2,5 millions de fois (objectif fixé : 120 000), ce qui montre qu'ils ont été beaucoup utilisés par les pays en 2014-2015, le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports étant le plus consulté. La CEE a aidé, à leur demande, neuf pays (objectif fixé : 6) à appliquer des instruments visant à faciliter les échanges commerciaux et le commerce électronique, renforçant ainsi leur capacité d'effectuer des réformes au plan national en vue de la facilitation du commerce.

- b) *Adoption par les États membres de recommandations, normes, directives et instruments de la CEE ayant trait à la coopération en matière de réglementation*

518. Les résultats des travaux du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation de la CEE continuent à être utilisés partout dans le monde par les autorités gouvernementales, les organisations internationales et les entreprises. Plus précisément, la Nouvelle-Zélande et la Fédération de Russie, le Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC, le groupe d'experts de l'Union européenne chargé de la révision du système européen de normalisation ainsi que l'Union douanière du Bélarus, du Kazakhstan

et de la Fédération de Russie ont explicitement indiqué avoir utilisé la Recommandation L (Modèle international de coopération transnationale en matière de réglementation élaboré à partir de bonnes pratiques). Celle-ci a été révisée durant l'exercice biennal (objectif fixé : 1) en vue de réduire les obstacles au commerce par l'harmonisation des normes et règlements commerciaux. Deux demandes d'assistance pour la surveillance des marchés ont été reçues du Comité d'évaluation de la conformité de l'Organisation régionale africaine de normalisation et de l'Ukraine.

c) *Adoption et meilleure application par les États membres des recommandations, normes, directives et instruments de la CEE relatifs aux normes de qualité des produits agricoles*

519. Durant l'exercice biennal, 33 normes de qualité des produits agricoles ont été adoptées ou révisées (objectif fixé : 25) et les normes ont été appliquées 1 439 fois (objectif fixé : 1 000). Le nombre de fichiers PDF portant sur les recommandations et normes relatives aux produits qui ont été consultés sur le site Web de la CEE était de 50 700 (objectif fixé : 350 000 téléchargements). Ce résultat ne peut être comparé à l'objectif fixé pour l'exercice biennal parce que le suivi de la consultation du site Internet de la CEE se fait au moyen d'un nouveau logiciel et que la méthode de collecte de données a changé. Néanmoins, la nécessité d'avoir des normes a été plus grande par rapport à l'exercice biennal précédent, ce qui explique pourquoi l'intérêt porté aux normes de la CEE par le secteur public des pays en transition et en développement dans le monde entier a dépassé les attentes. Les activités de communication et de renforcement des capacités de la CEE ont contribué à faire en sorte que les règlements nationaux soient davantage alignés sur les normes de la Commission afin de développer des possibilités d'exportation.

d) *Renforcement des capacités des États membres en matière d'élaboration et d'application des politiques*

520. Durant l'exercice biennal, les États membres ont renforcé leur capacité d'élaborer des politiques commerciales. Cinq grilles d'action nationales relatives au développement du commerce (objectif fixé : 2) ont été élaborées pour certains États membres de la CEE en Asie centrale et en Europe orientale et adoptés par leurs gouvernements. En outre, deux évaluations des besoins (Tadjikistan, 2014; et Kirghizistan, 2015) concernant les obstacles d'ordre réglementaire et procédural au commerce (objectif fixé : 2) ont été publiées. Les Gouvernements de ces deux pays d'Asie centrale ont pris en compte les recommandations de la CEE concernant les barrières d'ordre réglementaire et procédural au commerce dans leur plan de développement national.

Sous-programme 7
Foresterie et bois

a) *Amélioration des connaissances acquises sur le secteur forestier et du suivi de son évolution dans l'optique de la gestion durable des forêts*

521. Soixante pour cent des États membres de la CEE (objectif fixé : 69 %) ont fourni des données qualitatives satisfaisantes sur la gestion durable des forêts. Soixante-treize pour cent des États membres de la CEE (objectif fixé : 69 %) ont fourni des données quantitatives satisfaisantes sur la gestion durable des forêts.

Soixante-dix-sept pour cent des États membres de la CEE (objectif fixé : 70 %) ont apporté des réponses satisfaisantes au questionnaire commun CEE/FAO/Organisation internationale des bois tropicaux/Eurostat sur le secteur forestier. Quatre-vingt-sept pour cent des participants (objectif fixé : 77 %) ont estimé que les réunions et ateliers organisés par la Section de la foresterie et du bois de la CEE et de la FAO étaient utiles. Par rapport à l'exercice biennal précédent, l'appréciation des activités de la CEE s'est grandement améliorée, ce qui montre que les réunions organisées étaient plus pertinentes et efficaces.

b) *Renforcement de la capacité des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est de parvenir à une gestion durable des forêts à l'échelon national*

522. Huit ateliers de renforcement de la capacité de promouvoir une gestion durable des forêts dans l'optique d'une économie plus respectueuse de l'environnement ont été organisés pour les pays d'Asie centrale et du Caucase. D'après les résultats de l'évaluation des ateliers, 91 % des participants (objectif fixé : 77 %) les ont jugés utiles pour leur travail. Plusieurs pays ont estimé qu'il faudrait poursuivre ces activités. Ces ateliers ont porté sur l'économie verte, l'élaboration de politiques, la dendroénergie, et la collecte et la gestion des données – domaines qui requéraient une attention particulière dans la région. Ces activités ont favorisé la mise en commun des pratiques optimales et mis en avant les bons exemples donnés par d'autres pays. La Géorgie, le Kazakhstan et le Tadjikistan ont par la suite été en mesure d'élaborer des programmes ou des plans pour le secteur forestier dans l'optique d'une économie respectueuse de l'environnement. Il s'agit là d'un grand changement pour le secteur forestier, les politiques classiques laissant place à des politiques transsectorielles qui prennent en compte les dimensions environnementale et économique du développement.

Sous-programme 8

Logement, aménagement du territoire et population

a) *Amélioration de la capacité de formuler et d'appliquer des politiques de logement, de planification et d'aménagement du territoire dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est*

523. Trois pays ont contribué aux monographies nationales de la CEE sur le logement et l'aménagement du territoire. Les monographies de la République de Moldova et l'Ouzbékistan ont été élaborées et contenaient des recommandations visant à améliorer la politique et la législation nationale de logement. Un rapport d'évaluation régional contenant une série de recommandations a été élaboré à partir des mini-monographies nationales présentées par 38 pays (objectif fixé : 26). En tout 28 pays (objectif fixé : 26) ont rendu compte des mesures qu'ils avaient prises pour améliorer leur politique de logement et leurs pratiques d'aménagement du territoire. Ils ont notamment établi : un mécanisme de financement de l'efficacité énergétique des bâtiments (Arménie); un projet de loi du logement (Serbie); une loi régissant les services collectifs dans les immeubles d'habitation et une loi sur le code de la planification des locaux et de la construction (République tchèque); un plan stratégique d'aménagement urbain (Malte); des politiques visant à améliorer l'efficacité énergétique (Portugal, Ouzbékistan, Turkménistan) et à offrir des logements abordables (Albanie, Croatie, Danemark, République de Moldova,

Fédération de Russie, Slovaquie et Tadjikistan); et un cadastre électronique des propriétés immobilières (Kirghizistan).

- b) *Application plus stricte, par les pays, des directives de la CEE relatives au logement et à l'aménagement du territoire portant notamment sur l'efficacité énergétique, les implantations sauvages, la transparence des marchés foncier et immobilier et l'amélioration de la sûreté des bâtiments*

524. Les 35 ateliers, séminaires et programmes de formation offerts par la CEE ont contribué à approfondir les connaissances des États membres et les ont aidés à appliquer plus rigoureusement des politiques durables relatives au marché immobilier, à l'efficacité énergétique des logements, à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire. Le nombre de pays indiquant avoir pris des mesures pour appliquer les directives de la CEE concernant l'efficacité énergétique et le logement abordable est passé de 23 en 2013 à 27 en 2015 (objectif fixé : 27). En Albanie, comme suite à l'atelier national sur l'efficacité énergétique, le Gouvernement a adopté un programme sur les normes de construction. L'Arménie a adopté une loi relative à l'efficacité énergétique des logements et a mis en place un programme d'urbanisation intelligente. L'Azerbaïdjan a lancé un programme national d'enregistrement foncier. Le Bélarus a mis en place un programme de logements abordables pour les jeunes. L'Estonie a élaboré un programme de chauffage urbain utilisant des biocarburants. La Fédération de Russie a adopté une loi relative au logement social. Le Tadjikistan a établi une base de données électronique sur les documents normatifs du secteur de la construction et mis en place un service de contrôle de la qualité dans le secteur de la construction.

- c) *Renforcement des politiques nationales relatives au vieillissement de la population et aux relations entre les générations*

525. Le nombre de pays qui ont adapté leurs politiques ou adopté de nouvelles mesures pour contribuer à la mise en œuvre à l'échelle régionale du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement est passé de 30 en 2013 à 33 en 2015 (objectif fixé : 33). Malte a adopté pour 2014-2020 une politique nationale du vieillissement actif axée sur la participation au marché du travail, la participation à la vie de la société et l'autonomie de vie. La Pologne a mis en place pour 2014-2020 une stratégie à long terme en faveur des personnes âgées axée sur la santé et l'autonomie de vie, l'activité professionnelle et sociale, l'économie verte et les relations intergénérationnelles. La République tchèque a modifié le plan d'action national pour le vieillissement positif de 2013-2017 pour y inclure un chapitre consacré au suivi de son application. Une feuille de route a été établie pour la Géorgie qui contenait des recommandations sur le vieillissement de la population. Deux notes d'orientation sur le vieillissement ont été publiées en 2014-2015 pour promouvoir la mise en commun des pratiques optimales. Les données provenant de l'indice du vieillissement actif et du Programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations constituent des indications supplémentaires utiles pour l'élaboration de politiques relatives au vieillissement.

Chapitre 21

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Principaux résultats obtenus

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a continué de jouer dans la région un rôle de catalyseur dans les domaines économique, social et environnemental, ainsi que sur le plan du développement, et s'est portée à l'avant-garde de l'appui fourni en vue de relever les défis associés au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle a contribué à placer l'exigence d'une plus grande égalité et la réalisation du développement durable au centre du dialogue régional et mondial de haut niveau par son exposé de principes intitulé « Pactes pour l'égalité : vers un avenir durable », qu'elle a présenté à sa trente-cinquième session. Les travaux de la Commission et ses activités de coopération technique, dont plus de 798⁴ missions d'assistance technique, ont abouti à l'adoption par les pays de la région d'au moins 288 mesures, politiques ou programmes, conformément à ses recommandations. En outre, la CEPALC a renforcé les capacités des experts techniques et des décideurs en organisant plus de 90 réunions de groupe d'experts, en diffusant les données et statistiques de 43 bases de données en ligne et en proposant 70 stages et ateliers de formation, et elle a enrichi le débat mondial en publiant plus de 200 documents, notamment 6 publications phares à parution annuelle, initiatives dont les bénéficiaires (participants et lecteurs) ont été en moyenne 84 % à reconnaître l'utilité pour leurs domaines d'activité respectifs.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La Commission a continué de promouvoir les initiatives de développement durable à long terme qui ont l'égalité pour objectif principal et font du changement structurel le moyen de la réaliser. La prise en compte des multiples dimensions de la pauvreté et de l'égalité a été décisive pour aider les pays à engager l'action requise contre les disparités économiques. L'une des difficultés rencontrées concernait la nécessité de traduire les conclusions des analyses en politiques concrètes, démarche qui suppose de fournir aux gouvernements une assistance technique directe et accrue. La CEPALC continuera de s'attacher à renforcer la confiance et à consolider les partenariats avec les pays afin que l'assistance fournie soit transparente et durable. Par ailleurs, les consensus régionaux ne débouchent pas toujours sur un plan d'action. La Commission continuera donc d'aider les pays à s'entendre sur une stratégie pour la suite à donner à ces consensus et de veiller à ce qu'ils s'inscrivent dans le cadre du programme mondial de développement.

⁴ Les données présentées portent sur la période allant jusqu'au 19 octobre 2015, en raison du passage à Umoja et de la suppression du système d'établissement de rapports sur les missions de la CEPALC.

526. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 97 % des 559 produits quantifiables prescrits, contre 96 % pour l'exercice précédent. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du secrétariat a diminué, tombant de 32 en 2012-2013 à 15 en 2014-2015.

527. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 21)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

528. La CEPALC a poursuivi son travail de renforcement de la gestion axée sur les résultats en simplifiant les procédures et en améliorant l'application du principe de responsabilité. Le programme de travail est effectivement soutenu par des ressources humaines et financières. En décembre 2015, 97 % des produits quantifiables prescrits (objectif biennal : 97 %) avaient été fournis dans les délais prescrits. En décembre 2015, 97,5 % des ressources disponibles (objectif biennal : 100 %) avaient été utilisés.

b) Amélioration des délais de présentation de la documentation destinée aux organes intergouvernementaux

529. La totalité (100 %) de la documentation destinée aux organes intergouvernementaux (objectif biennal : 80 %) a été présentée dans les délais prescrits, y compris les « Pactes pour l'égalité : vers un avenir durable », le projet de programme de travail sous 2016-2017, le rapport de la CEPALC sur les activités de coopération technique menées en 2012-2013 et un rapport sur la coopération Sud-Sud dont la Commission était saisie à sa trente-cinquième session. La Commission a également apporté des contributions de fond au deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) sous la forme de cinq documents traitant des pouvoirs publics. Elle a aussi pris part au septième Sommet des Amériques, présentant le document intitulé « Areas for cooperation in the Americas: building opportunities for inclusive development » (Domaines de coopération dans les Amériques : créer des possibilités de développement inclusif) et établi une coopération technique avec les pays qui en avaient fait la demande.

c) Mise en évidence des questions nouvelles concernant les priorités de la région en matière de développement

530. Au cours de l'exercice biennal, la CEPALC a continué de jouer un rôle de catalyseur et de chef de file dans la tâche consistant à mettre en évidence les aspects économiques, sociaux et environnementaux qui intéressent le développement régional. À 11 occasions (objectif biennal : 7), elle a porté des questions nouvelles à l'attention des États membres. Ainsi, à la trente-cinquième session de la Commission, l'exposé de principes intitulé « Pactes pour l'égalité : vers un avenir durable » a fait ressortir l'importance de l'égalité et du développement durable pour les générations futures lorsqu'il s'agira de relever les défis du contrôle et de l'application du principe de responsabilité dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes; le document intitulé « Preliminary reflections on Latin America and the Caribbean in the post-2015 development agenda based on the trilogy of equality » (Réflexions préliminaires concernant l'Amérique latine et les Caraïbes

dans le programme de développement pour l'après-2015, sur la base de la trilogie de l'égalité) a constitué un plaidoyer en faveur du renforcement des mécanismes régionaux existants et, lors du Forum Chine-CELAC, le document intitulé « First Forum of China and the Community of Latin American and Caribbean States » (Premier forum réunissant la Chine et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes) a décrit les possibilités de coopération entre les deux régions en matière de commerce et d'investissement.

d) Renforcement de la cohérence des politiques de gestion des activités économiques et sociales menées par les organismes des Nations Unies

531. La CEPALC a continué de jouer un rôle important à l'appui des efforts visant à réaliser le développement durable dans la région. Au cours de l'exercice biennal, 11 activités conjointes (objectif biennal : 6) ont été menées avec d'autres entités des Nations Unies. La Commission a organisé, à l'initiative du Brésil et du Chili avec le concours du PNUE, de l'Union européenne et de la France, une concertation destinée à échanger des vues sur les modalités d'un accord mondial relatif à la lutte contre les changements climatiques, qui a été adopté à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle s'est également engagée, avec le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque interaméricaine de développement, à mettre ses connaissances et ses moyens au service de l'initiative Énergie durable pour tous dans les Amériques. La Commission a publié, avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, un document sur le droit des adolescents à l'éducation et un autre sur les droits de l'enfant à l'ère numérique et, avec l'Organisation internationale du Travail, un rapport conjoint sur la situation de l'emploi en Amérique latine et dans les Caraïbes.

e) Amélioration, grâce à des activités d'information, de la connaissance qu'a le public du rôle joué par la CEPALC dans la promotion du développement économique et social de la région Amérique latine et Caraïbes

532. La stratégie d'information de la Commission qui vise à faire mieux connaître la CEPALC au public s'est appuyée à la fois sur les médias traditionnels et sur les nouveaux réseaux sociaux pour diffuser les activités et les produits auprès de publics divers aux échelons local, régional et international. Les organes de presse ont largement couvert le lancement des publications phares, conférences régionales et manifestations de la Commission, notamment la visite du Secrétaire général de l'ONU à la CEPALC et la conférence magistrale du Premier Ministre chinois, avec 8 608 mentions dans les médias de la région (objectif biennal : 1 350). Produits en anglais, espagnol et portugais, les supports de communication de la CEPALC donnent des informations susceptibles d'intéresser le public, lesquelles sont imprimées, radiodiffusées et publiées sur Twitter tous les jours, promouvant ainsi l'image de marque et la mission de la Commission en tant qu'important laboratoire d'idées qui s'attache aux questions de développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. En décembre 2015, le site Web de la CEPALC avait enregistré 5 374 739 visites (objectif biennal : 3 700 000). Les comptes Twitter que la Commission tient en espagnol et en anglais totalisent à présent 225 000 abonnés.

Sous-programme 1

Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

- a) *Amélioration de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de participer aux échanges commerciaux et aux chaînes de valorisation aux niveaux mondial et régional*

533. Au cours de l'exercice biennal, huit pays (objectif biennal : 7) ont formulé ou adopté des politiques relatives au commerce et à l'intégration fondées sur les recommandations de la Commission. Un projet du Compte pour le développement, mis en œuvre en El Salvador, en Équateur, au Nicaragua et au Pérou, a permis de renforcer les capacités en produisant davantage d'informations sur l'intégration internationale des petites et moyennes entreprises et en contribuant ainsi à l'élaboration de meilleures politiques dans ce domaine. En Équateur, l'analyse établie par le sous-programme sur le commerce bilatéral et les coûts et avantages correspondants a abouti à la signature d'un accord commercial avec l'Union européenne. Quatre-vingt-treize pour cent des lecteurs des publications du sous-programme (objectif biennal : 91 %) relatives à l'intégration régionale et aux chaînes de valeur régionales, y compris la publication intitulée *Latin America and the Caribbean in the World Economy* (L'Amérique latine et les Caraïbes dans l'économie mondiale), ont estimé avoir tiré profit des analyses et des recommandations qui s'y trouvent au sujet des politiques commerciales et du développement des exportations.

- b) *Renforcement des moyens dont disposent les acteurs régionaux pour évaluer l'incidence des politiques commerciales et leur contribution potentielle au développement durable, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, l'égalité des sexes et l'atténuation des changements climatiques*

534. Sept pays (objectif biennal : 7) ont élaboré ou adopté des politiques et mesures inspirées des recommandations de la Commission pour évaluer l'incidence des politiques commerciales et leur contribution potentielle au développement durable, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, l'égalité des sexes et l'atténuation des changements climatiques. Le sous-programme a également prêté son concours à l'exécution d'un projet sur l'empreinte carbone et les exportations alimentaires mené dans cinq pays, en mettant en place un « programme positif » entre le commerce et les changements climatiques, qui consiste à aborder la mesure et la réduction de l'empreinte carbone provenant des exportations non pas comme un protectionnisme vert mais comme un outil de gestion et un facteur de compétitivité internationale. De plus, des services de coopération technique ont été fournis à 18 institutions publiques et organisations privées (objectif biennal : 13) en vue d'améliorer leurs capacités dans les domaines du commerce et du développement durable.

Sous-programme 2

Production et innovation

- a) *Renforcement de la capacité des gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de formuler des politiques et stratégies visant à moderniser les structures de production en s'appuyant particulièrement sur les secteurs les plus innovants et la création de liens entre les entreprises et entre les secteurs*

535. Au cours de l'exercice biennal, les pays de la région ont adopté quatre politiques ou mesures (objectif biennal : 7) visant à transformer leurs structures de

production. L'Équateur a approuvé la stratégie nationale tendant à modifier la matrice de production, qui intègre les recommandations de la Commission figurant dans les « Pactes pour l'égalité » et celles qui ont été faites dans le cadre des activités d'assistance technique. L'Uruguay a adopté son plan d'action dans le domaine du numérique et les 33 pays de la CELAC ont approuvé un plan pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'élimination de la faim à l'horizon 2025 lors du troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté, en notant qu'ils avaient bénéficié du soutien de la CEPALC. Les autorités de 10 pays (objectif biennal : 10) – Argentine, Bolivie (État plurinational du), Brésil, Chili, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Mexique, Paraguay et Pérou – ont indiqué avoir tiré profit des directives élaborées par la CEPALC pour les groupes de travail de la Conférence ministérielle sur la société de l'information. Comme suite au premier Comité régional sur la science, la technologie et l'innovation, 15 pays ont signé une déclaration où ils se sont engagés à collaborer.

- b) *Renforcement des connaissances et capacités institutionnelles des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour promouvoir la convergence de la productivité, encourager l'innovation et favoriser l'intégration de nouvelles technologies dans les processus de production et de gestion*

536. La CEPALC a continué d'encourager l'innovation dans les méthodes de production et de gestion au moyen de publications et d'activités visant à renforcer les connaissances et capacités institutionnelles des pays de la région. Plus de 30 fonctionnaires ont bénéficié d'ateliers organisés en Argentine (sur la promotion de l'innovation dans les petites et moyennes entreprises), au Costa Rica (sur l'élaboration d'indicateurs concernant les technologies de l'information et des communications), en Équateur (sur la transformation de la structure de production). Un stage sur les politiques technologiques et l'innovation a eu lieu en 2015, avec la participation de représentants de sept pays de la région. Quatre-vingt-treize pour cent des participants (objectif biennal : 93 %) ont estimé que l'assistance technique dispensée avait eu pour effet d'améliorer leurs capacités. La publication phare sur les investissements directs étrangers a suscité un intérêt accru de la part des acteurs concernés, qui souhaitent en faire un document de référence pour favoriser la productivité. Quatre-vingt-quatorze pour cent des lecteurs (objectif biennal : 81 %) ont estimé avoir tiré profit de l'analyse et des recommandations concernant les modes d'investissement.

Sous-programme 3

Politiques macroéconomiques et croissance

- a) *Meilleure connaissance et appréciation des enjeux macroéconomiques actuels et nouveaux de la part des décideurs et d'autres parties prenantes en Amérique latine et dans les Caraïbes dans un contexte hautement incertain*

537. Au cours de l'exercice biennal, les deux publications annuelles phares, *Economic Survey of Latin America and the Caribbean* (Étude économique sur l'Amérique latine et les Caraïbes) (août 2014 et août 2015) et *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean* (Aperçu préliminaire des économies d'Amérique latine et des Caraïbes) (décembre 2014 et décembre 2015) ont paru, témoignant du fait que la CEPALC continue de s'employer à faire mieux connaître et apprécier aux acteurs de la région les nouveaux enjeux

macroéconomiques. Ces quatre publications se sont révélées utiles et opportunes, faisant l'objet d'une vaste couverture médiatique, tandis que les publications et activités du sous-programme ont été mentionnées au moins 15 fois (objectif biennal : 10) dans les documents officiels, dépassant ainsi l'objectif fixé pour l'exercice biennal. En outre, 89 % des lecteurs (objectif biennal : 80 %) ont estimé avoir tiré profit de l'analyse des questions macroéconomiques évoquées dans les publications.

- b) *Renforcement de la capacité des décideurs d'Amérique latine et des Caraïbes d'évaluer, de concevoir et de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques qui soient de nature à stimuler la croissance économique à long terme et à améliorer son incidence sur les principales variables sociales*

538. Douze initiatives, démarches ou mesures (objectif biennal : 11) ont été engagées par les gouvernements dans le domaine de la politique macroéconomique, par suite du renforcement des capacités des décideurs de la région, y compris s'agissant des politiques relatives à la fiscalité et au travail, conformément aux activités de plaidoyer et aux recommandations de longue date du sous-programme en la matière. Les participants aux forums organisés dans le cadre du sous-programme ont encore jugé que ces manifestations présentaient un grand intérêt pour la formulation et l'analyse des politiques. Ils ont ainsi été 95 % (objectif biennal : 85 %) à estimer que les forums et leurs recommandations stratégiques étaient utiles ou très utiles à leur travail.

Sous-programme 4 Financement du développement

- a) *Amélioration de la capacité des décideurs d'Amérique latine et des Caraïbes de formuler et mettre en œuvre des politiques financières permettant de dégager et d'allouer des ressources nationales et de mobiliser des ressources étrangères aux fins du développement*

539. Au cours de l'exercice biennal, quatre politiques, programmes ou plans (objectif biennal : 4) ont été mis en œuvre conformément aux recommandations de la Commission. Ainsi, Curaçao est en train de créer une nouvelle banque de développement et une coopération technique a été offerte au Costa Rica et au Guatemala afin de les aider à mesurer et à les classer par ordre de priorité. Une assistance technique a également été fournie aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre des préparatifs de la consultation régionale sur le financement du développement, pour la définition des positions des États de la région sur le programme de développement pour l'après-2015 et les questions de financement y afférentes. Il a été rendu compte des vues de la CEPALC dans le document intitulé « Financing for Development in Latin America and the Caribbean – a strategic analysis from a middle-income country perspective » (Financement du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes : analyse stratégique du point de vue des pays à revenu intermédiaire). Soixante-seize pour cent des lecteurs (objectif biennal : 75 %) ont estimé avoir tiré profit des recommandations qui étaient formulées et jugé le document utile et instructif.

- b) *Renforcement de la capacité des décideurs et autres acteurs de l'Amérique latine et des Caraïbes de contribuer au débat sur la réforme de l'architecture financière mondiale et régionale concernant les pays à revenu intermédiaire, l'aide publique au développement et les mécanismes de financement novateurs*

540. Grâce aux efforts que la CEPALC déploie constamment pour renforcer les capacités des décideurs régionaux, quatre institutions régionales (objectif biennal : 4) ont participé au débat sur la réforme de l'architecture financière mondiale. La Commission a tenu des discussions sur la liquidité anticyclique de la balance des paiements, tandis que le Groupe de travail sur l'intégration financière de l'Union des nations de l'Amérique du Sud a examiné la question du financement des infrastructures. La consultation régionale sur le financement du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes qui a eu lieu à Santiago dans le cadre de la vingtième session du Comité des experts gouvernementaux de haut niveau a porté sur les aspects relatifs au financement du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable du point de vue de l'Amérique latine et des Caraïbes. Dans ce contexte, les 33 États membres de la CELAC ont conclu à l'importance de la coopération et de l'intégration financières régionales et reconnu l'utilité des flux d'investissement direct étranger et leur contribution au développement des pays de la région.

Sous-programme 5 **Développement social et égalité sociale**

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes pour formuler des politiques et programmes axés sur les droits de l'homme et l'égalité, qui permettent d'atténuer les risques sociaux – structurels et nouveaux – qui pèsent sur divers groupes socioéconomiques*

541. Grâce aux efforts déployés par la Commission pour accroître les capacités des gouvernements de la région, 12 politiques ou programmes (objectif biennal : 9) ont été élaborés afin de remédier aux problèmes et risques sociaux, tant structurels que nouveaux. Ainsi, il a été mis au point, dans le cadre du sous-programme, une méthode de mesure de la pauvreté touchant les enfants, qui a été acceptée par le Gouvernement haïtien et son institut de statistique et qui sera exploitée pour la formulation d'un plan national de lutte contre ce type de pauvreté. En outre, l'édition 2014 du *Panorama social de l'Amérique latine* a contribué à faire mieux comprendre et connaître aux parties prenantes les problèmes sociaux qui se posent actuellement, comme il ressort du fait que 78 % des lecteurs (objectif biennal : 76 %) ont estimé avoir tiré profit du contenu de la publication et reconnu son utilité. Le public et les parties prenantes ont par ailleurs manifesté un intérêt accru pour une autre publication du sous-programme, parue en juillet 2015, qui traite des instruments de protection sociale.

- b) *Renforcement des moyens techniques dont les organismes publics à vocation sociale disposent pour accentuer les effets de redistribution de l'action publique, améliorer les synergies entre les politiques sociales et créer des articulations dynamiques avec d'autres entités gouvernementales et parties prenantes concernant l'élargissement des réseaux de protection sociale et la réduction de la pauvreté et des inégalités*

542. Au cours de l'exercice biennal, 13 organismes à vocation sociale (objectif biennal : 9) de huit pays de la région (Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Paraguay, République dominicaine et Uruguay) ont adopté des

programmes conformes aux recommandations de la Commission. En Équateur, le Conseil national de l'enfance et de l'adolescence a élaboré des politiques soucieuses des droits des enfants et des jeunes, tandis que l'Institut national de la jeunesse du Costa Rica a donné suite aux recommandations de la CEPALC sur les programmes d'innovation institutionnelle dans le secteur social en définissant une stratégie pour le suivi de sa politique nationale en faveur de la jeunesse. Par ailleurs, le Ministère du développement social de l'Uruguay a mis au point une politique tendant à établir un système national de santé. Au titre des services de coopération technique du sous-programme, 12 parties prenantes (objectif biennal : 12) ont estimé avoir tiré profit des directives et recommandations formulées par la CEPALC en vue de renforcer leur capacité d'améliorer l'impact social de l'action des pouvoirs publics.

Sous-programme 6
Intégration de la problématique hommes-femmes
dans le développement régional

- a) *Renforcement de la capacité des pays de la région de mettre en œuvre des politiques en faveur de l'égalité des sexes conformément aux accords internationaux sur les droits des femmes*

543. Au cours de l'exercice biennal, six mesures de politique générale (objectif biennal : 6) ont été appliquées suite aux réunions des présidents de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le Costa Rica, la Colombie et l'Argentine ont ratifié la Convention de 2011 sur les travailleuses et travailleurs domestiques (n° 189) de l'Organisation internationale du Travail; le Pérou a quant à lui adopté un guide technique national pour la normalisation du processus de prise en charge globale des femmes enceintes lors des interruptions médicales de grossesse. La Colombie a conféré au Conseil présidentiel pour l'égalité de la femme le pouvoir de protéger les femmes vulnérables dans les conflits armés, et le Costa Rica a mis en place des comités locaux chargés de la prise en compte immédiate et du suivi des cas à haut risque de violence à l'égard des femmes. La CEPALC a également appuyé les initiatives engagées par les pays de la région pour intégrer la problématique hommes-femmes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en renforçant la coordination entre la Conférence régionale sur les femmes, la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et la Conférence statistique des Amériques.

- b) *Renforcement de la capacité des pays de la région à mettre en œuvre les accords issus de la douzième session de la Conférence régionale sur les femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes, pour ce qui concerne en particulier l'autonomisation économique des femmes, la reconnaissance du travail non rémunéré des femmes et leur participation à la société de l'information*

544. Au cours de l'exercice biennal, 19 mesures de politique générale (objectif biennal : 18) ont été appliquées comme suite aux engagements pris lors de la douzième session de la Conférence régionale sur les femmes. Il s'agissait notamment de la loi portant création du Ministère des femmes et de l'égalité entre les sexes et de la modification du Code du travail visant à garantir l'égalité de droits pour les deux parents (Chili), de la mise en place d'un groupe chargé de la problématique hommes-femmes au Ministère de l'économie (El Salvador) et de la

modification de la Constitution concernant la prise de dispositions spéciales pour les femmes pendant la grossesse au travail (Mexique). Dix mesures de politique générale (objectif biennal : 10) sur le calcul des budgets-temps ont été adoptées au Chili, au Costa Rica, en Équateur, au Guatemala, au Mexique, au Pérou et en Uruguay. La Classification des activités à prendre en compte dans les budgets-temps pour l'Amérique latine a été approuvée à la huitième Conférence statistique des Amériques, Vingt-cinq parties prenantes (objectif biennal : 18) ont bénéficié de la coopération technique de la CEPALC et de la coopération technique horizontale Sud-Sud dans des domaines tels que les statistiques ventilées par sexe, la violence à l'égard des femmes, l'autonomisation économique, les soins, la planification et le travail non rémunéré.

Sous-programme 7 **Population et développement**

- a) *Renforcement de la capacité des acteurs concernés des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à suivre les tendances démographiques et étudier les questions de population et de développement aux fins de l'élaboration de politiques et de programmes sociodémographiques*

545. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme a continué de renforcer les moyens des parties prenantes de la région, qui ont été 48 à bénéficier de ces activités (objectif biennal : 45). Dans le cadre du sous-programme, des éléments, y compris des données et métadonnées, ont été communiqués pour la production de chiffres sur la mortalité maternelle, qui ont été présentés dans un rapport contenant une analyse des statistiques pour 20 pays d'Amérique latine et une comparaison avec celles qu'avaient établies le Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité maternelle. L'État plurinational de Bolivie a reçu un appui pour l'élaboration de sa propre étude nationale sur la mortalité maternelle. Soixante-dix-huit pour cent des participants aux activités du sous-programme (objectif biennal : 73 %) ont estimé avoir tiré profit des produits et services fournis pour leur suivi des tendances démographiques en vue de leur utilisation lors de l'élaboration des politiques et programmes sociodémographiques. Trente et un spécialistes venus de 14 pays ont été formés aux méthodes et techniques d'analyse démographique pour l'étude et le diagnostic de la dynamique démographique dans le cadre du cours régional intensif d'analyse démographique.

- b) *Renforcement des moyens techniques dont les pays d'Amérique latine et des Caraïbes disposent pour mettre en œuvre les recommandations et réaliser les objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans d'autres accords internationaux portant sur ces questions et suivre les progrès accomplis à cet égard*

546. En s'appuyant sur l'assistance technique, les directives, les manuels et les documents techniques fournis par le sous-programme, les pays de la région ont pris 48 mesures (objectif biennal : 45) pour appliquer les recommandations issues des principaux accords internationaux concernant la population et le développement. Conformément aux recommandations du sous-programme, le Chili, la Colombie, le Honduras, le Mexique et le Pérou ont établi des systèmes de protection sociale pour les personnes handicapées, tandis que le Brésil, le Chili, le Costa Rica, le Mexique, le Nicaragua et le Pérou ont mis en œuvre des mesures de protection des migrants.

Des programmes concrets ont été menés pour la protection des personnes âgées, la santé de la procréation et les droits de l'homme (Argentine, Colombie, Équateur et Uruguay), la lutte contre le VIH et les maladies sexuellement transmissibles (Argentine, Chili, Équateur, Honduras et Pérou), la prévention des grossesses précoces (Colombie et Honduras), la lutte contre la malnutrition et la prévention de la violence dans la petite enfance (Guatemala et Honduras). Six pays ont mis en œuvre des politiques sur l'égalité des sexes et la violence à l'égard des femmes; l'Argentine a élaboré une législation établissant l'égalité dans le mariage; et le Chili a adopté une loi sur les unions civiles.

Sous-programme 8
Développement durable et établissements humains

- a) *Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'intégrer des critères de durabilité dans les politiques et initiatives de développement, notamment dans les politiques relatives aux établissements humains*

547. Au cours de l'exercice biennal, 11 pays (objectif biennal : 11) ont intégré des critères de durabilité dans leurs politiques et initiatives de développement, conformément aux recommandations de la CEPALC. Le Brésil, la Colombie, le Chili et le Pérou ont fait l'objet d'une évaluation de leurs résultats en matière d'environnement. Le Brésil a signé un programme environnemental avec la Commission, et trois pays ont signé la déclaration sur l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, portant à 20 le nombre total de signataires dans la région. Grâce aux séminaires organisés dans le cadre du sous-programme, les fonctionnaires sont devenus mieux à même d'élaborer des instruments juridiques et de mettre en œuvre des politiques dans les domaines du développement durable et des établissements humains, et sept parties prenantes (objectif biennal : 7) ont estimé avoir tiré profit des services de coopération technique fournis par le sous-programme. Un accord a été signé avec le Ministère chilien du logement pour appliquer une stratégie visant à construire des logements sociaux respectueux de l'environnement, tandis que les villes de Sao Paulo et Santiago ont adopté des recommandations sur les mesures d'atténuation et d'adaptation à prendre au niveau des établissements humains afin de réduire l'impact des changements climatiques.

- b) *Renforcement de la capacité des gouvernements de la région et d'autres parties prenantes de suivre et de faire progresser l'application des accords internationaux relatifs au développement durable et à l'urbanisation*

548. En s'appuyant sur les recommandations de la CEPALC, 12 pays (objectif biennal : 12) ont progressé dans la mise en œuvre des accords internationaux relatifs au développement durable. Le sous-programme a collaboré avec les villes de Santiago, Sao Paulo et Mexico pour définir d'autres mesures propres à réduire les émissions de carbone, notamment une analyse coût-avantage. La Commission a également collaboré avec Sao Paulo pour lancer une réflexion sur le nouveau programme pour les villes dans les zones métropolitaines d'Amérique du Sud et du Mexique, et signé un accord de coopération dans ce domaine, qui prévoyait l'organisation de quatre ateliers de haut niveau. Le Chili et le Mexique ont mis en place des mesures fiscales afin d'internaliser les externalités environnementales et sanitaires en fixant des prix applicables à la molécule de carbone présente dans les

combustibles fossiles, aux émissions de carbone des services publics de distribution, au sucre dans les boissons industrielles et aux émissions provenant des voitures neuves. Le Chili a engagé des travaux sur le coût économique des plans d'adaptation et s'est penché, avec le concours de la Commission, du Costa Rica, de l'Équateur et du Brésil, sur l'adoption de politiques fiscales vertes.

- c) *Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques, en particulier par le biais de l'investissement et des politiques budgétaires*

549. Au cours de l'exercice biennal, cinq initiatives (objectif biennal : 5) ont été prises par des pays de la région, conformément aux recommandations de la CEPALC, pour accroître le nombre de politiques et mesures dans les domaines de l'atténuation des changements climatiques, de l'adaptation et de la réduction des risques. C'est ainsi que le Ministère équatorien des finances a établi, avec l'appui technique de la Commission, une classification des dépenses consacrées à l'environnement. Cette classification permettra au Gouvernement de connaître les dépenses imputables à la protection de l'environnement, et en particulier à l'atténuation et à l'adaptation face aux changements climatiques. La République dominicaine et le Costa Rica ont également bénéficié d'une assistance technique pour arrêter le montant des contributions nationales qu'ils entendaient apporter. De plus, 84 % des lecteurs (objectif biennal : 82 %) ont estimé avoir tiré profit de l'analyse et des recommandations relatives à l'adaptation, à l'atténuation et à la réduction des risques face aux changements climatiques, qui ont été présentées dans des publications relevant du sous-programme, notamment *Economics of Climate Change in Latin America and the Caribbean* (Économie des changements climatiques en Amérique latine et dans les Caraïbes).

Sous-programme 9 **Ressources naturelles et infrastructures**

- a) *Renforcement de la capacité institutionnelle des pays de la région à formuler et appliquer des politiques et des cadres réglementaires propres à accroître l'efficacité de la gestion durable des ressources naturelles et de la fourniture des services publics de distribution et d'infrastructure*

550. Comme suite aux activités du sous-programme qui visent à renforcer les moyens institutionnels des pays de la région, 12 mesures de politique générale (objectif biennal : 10) ont été élaborées ou adoptées aux niveaux national et sous-régional. Il s'agissait notamment de la mise au point d'initiatives d'intégration régionale dans les domaines de la logistique et de la mobilité en Amérique centrale, de la définition d'indicateurs d'intégration pour suivre et évaluer les projets d'infrastructure (Projet d'intégration et de développement mésoaméricain) et les politiques logistiques régionales intégrées et durables. Des services de coopération technique ont été mis à la disposition de sept parties prenantes (objectif biennal : 7) pour appuyer leurs activités de gestion durable des ressources naturelles et améliorer leurs services publics de distribution et d'infrastructure, ce qui leur a permis d'accroître leurs capacités sur des questions comme les infrastructures, l'intégration régionale, les ports, les transports et les indicateurs de rendement énergétique. Dix-neuf pays ont pu exploiter la base d'indicateurs de rendement

énergétique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui constitue une aide pour la formulation des politiques des pouvoirs publics dans ce domaine.

- b) *Amélioration de l'harmonisation et de la coordination des politiques, et échange, aux niveaux sous-régional et régional, de pratiques optimales en matière de gestion durable des ressources naturelles et de prestation de services publics de distribution et d'infrastructure*

551. Au cours de l'exercice biennal, 27 institutions (objectif biennal : 27) ont pris des mesures pour coordonner les politiques conformément aux recommandations de la CEPALC. Grâce à l'assistance technique fournie, la Fédération chilienne des courtiers en douane a remédié aux problèmes logistiques touchant les chaînes de production du commerce; et la Société nationale chilienne de l'exploitation minière, du pétrole et de l'énergie a salué l'importante contribution de la Commission à la gouvernance pour le développement portuaire. Le fait que les représentants des États membres du Conseil sectoriel des ministres des transports des pays d'Amérique centrale ont sollicité l'aide de la CEPALC pour l'élaboration d'un cadre stratégique d'intégration des infrastructures régionales, qui a été présenté au Conseil lors de sa trente-quatrième réunion, constitue un succès remarquable. Le quinzième Sommet du Mécanisme de Tuxtla pour le dialogue et la coordination a accordé la plus haute priorité aux questions de logistique et de mobilité dans la stratégie de développement régional, notant la contribution de la CEPALC dans ce domaine et demandant que la Commission maintienne son assistance.

Sous-programme 10

Planification de l'administration publique

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour adopter des approches novatrices et faire face aux nouvelles difficultés qui se posent dans les domaines de la planification du développement aux niveaux national et infranational, de la budgétisation axée sur les résultats et de l'administration publique*

552. Quatorze organismes et entités publics (objectif biennal : 14) de neuf pays de la région ont tenu compte des recommandations de la CEPALC en matière de planification, de gestion axée sur les résultats et de prévoyance. Il s'agissait notamment, pour El Salvador, de la mise en place du système national de planification; pour l'Argentine et le Mexique, des budgets verts et du renforcement des institutions; pour le Chili et El Salvador, de la planification et de la gestion des villes, ainsi que des changements climatiques; pour le Pérou et l'Uruguay, de la croissance durable et de la planification du développement; et, pour le Chili et le Pérou, de l'adoption de pratiques durables de passation des marchés publics. Quatre cents participants (objectif biennal : 300) ont amélioré leurs compétences grâce à plus de 100 cours de formation à distance/en ligne dispensés par la CEPALC et estimé avoir tiré profit de ces activités. Le sous-programme a publié plus de 20 titres sur divers sujets dans la série consacrée à l'administration publique et au développement territorial, et 90 % des lecteurs (objectif biennal : 82 %) ont jugé qu'ils leur avaient été utiles.

- b) *Renforcement de la coordination, de la mise en commun des meilleures pratiques optimales et de la recherche comparative entre les parties prenantes et les gouvernements de la région aux niveaux national et infranational en ce qui concerne la gestion publique des stratégies de développement, l'accent étant mis sur la planification, la budgétisation et l'évaluation*

553. Au cours de l'exercice biennal, les représentants d'au moins 12 organismes publics (objectif biennal : 12) ont participé à des réseaux et des manifestations organisés par le sous-programme, tels que le Réseau des systèmes d'investissement public, le Réseau d'Amérique latine et des Caraïbes pour la planification et le développement durable, le Réseau de développement régional, le Réseau d'Amérique latine pour le développement régional et le Conseil régional de planification. Par ailleurs, le sous-programme a participé à la création du réseau des futuristes ibéro-américains et coordonné la première manifestation internationale organisée par la CEPALC sur l'analyse prévisionnelle et le développement, intitulée « Latin America and the Caribbean in 2030: world visions, continental views » (L'Amérique latine et les Caraïbes en 2030 : visions du monde, vues continentales), qui s'est tenue en septembre 2014 à Santiago. Ces tribunes ont attiré plus de 1 000 participants issus des milieux universitaires, des institutions publiques et des organisations non gouvernementales et 81 % des personnes interrogées (objectif biennal : 78 %) ont estimé qu'elles avaient été utiles pour leurs travaux.

Sous-programme 11 **Statistique**

- a) *Progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique de la Conférence statistique des Amériques pour 2005-2015*

554. Avec l'appui technique de la CEPALC, 91 % des pays de la région (objectif biennal : 80 %) se sont conformés au Système de comptabilité nationale et ont intégré les comptes satellites. En collaboration avec la Commission, des groupes de travail de la Conférence statistique des Amériques ont élaboré six recommandations ou directives (objectif biennal : 6) concernant la pauvreté, la comptabilité nationale, les technologies de l'information et des communications, la coopération Sud-Sud, les marchés du travail et les classifications internationales. Le sous-programme a intensifié son appui à la Conférence statistique des Amériques et à ses groupes de travail, renforçant le rôle de celle-ci comme principale instance d'examen et de coordination statistiques dans la région. La huitième réunion de cette conférence a donné un tour concret aux résultats des efforts déployés durant l'exercice biennal. L'une des principales réalisations a consisté en l'adoption du Plan stratégique de la Conférence pour 2015-2025, fixant les grandes orientations de la coopération en matière de statistique dans la région.

- b) *Renforcement des moyens techniques dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour surveiller les tendances économiques, sociales et environnementales et établir des politiques fondées sur l'analyse des faits*

555. Grâce à l'assistance technique fournie dans le cadre du sous-programme, neuf initiatives (objectif biennal : 9) ont été prises par des pays de la région pour mettre en œuvre les recommandations de la CEPALC concernant les statistiques de base, les tableaux des ressources et des emplois, les indicateurs du travail et les comptes satellites. Les activités visant à améliorer la mesure de la pauvreté sont demeurées

un objectif important au cours de l'exercice biennal, et des mesures complémentaires de la pauvreté multidimensionnelle ont été élaborées et publiées dans l'édition 2014 du *Panorama social de l'Amérique latine*. La base de données CEPALSTAT de la Commission, qui centralise en ligne les bases de données économiques, sociales et environnementales de la région, a fait l'objet de 6 970 140 téléchargements (objectif biennal : 1,2 million). Soixante-dix-sept pour cent (objectif biennal : 77 %) des utilisateurs de CEPALSTAT ont estimé avoir tiré profit des éléments de cette base de données, y compris des profils nationaux et régionaux, un tableau de bord pour faciliter l'accès en masse, des services Web destinés aux développeurs d'interfaces de programmation de pointe et une collection d'images infographiques mise à la disposition des utilisateurs.

Sous-programme 12

Activités sous-régionales concernant l'Amérique centrale, Cuba, Haïti, le Mexique et la République dominicaine

- a) *Renforcement des moyens institutionnels dont disposent les pays de la sous-région pour faire face aux problèmes économiques et sociaux, en particulier en ce qui concerne l'égalité et la réduction de la pauvreté*

556. Au cours de la période 2014-2015, 19 institutions (objectif biennal : 10) ont élaboré des politiques économiques et sociales tenant compte des recommandations de la CEPALC, ce qui a conduit à la promulgation de la loi sur le développement social et la protection sociale en El Salvador, de la loi sur la compétitivité, d'un salaire minimum et de politiques en faveur de la petite enfance, ainsi que de politiques concernant les migrants, au Mexique, et d'un plan national pour la jeunesse au Costa Rica. En outre, 17 parties prenantes (objectif biennal : 12) ont estimé avoir tiré profit des produits et des services de la Commission pour l'élaboration de politiques. Ainsi, l'Institut national mexicain pour les personnes âgées a reconnu l'utilité du séminaire qui a permis à plus de 50 fonctionnaires nationaux de parfaire leurs compétences concernant les droits de l'homme des personnes âgées. La Commission a également participé à l'organisation d'une conférence internationale de haut niveau sur la protection sociale en Haïti et apporté son concours à la coopération Sud-Sud entre Haïti et la République dominicaine, qui a abouti à un accord prévoyant l'échange de données d'expérience entre les deux pays sur les programmes de protection sociale.

- b) *Renforcement des moyens techniques dont disposent les pays de la sous-région pour concevoir des politiques et mesures dans les domaines du développement durable et du changement structurel, du commerce et de l'intégration et du développement durable, y compris en ce qui concerne l'énergie, l'agriculture et les changements climatiques, et pour évaluer les politiques et mesures existantes*

557. Au cours de l'exercice biennal, 23 institutions (objectif biennal : 20) ont élaboré des politiques et des mesures dans les domaines du développement économique et du changement structurel, du commerce et de l'intégration et du développement durable tenant compte des recommandations de la CEPALC à cet égard. Ainsi, les Ministères guatémaltèques de l'économie et du tourisme ont adopté les méthodes de la Commission pour mettre en œuvre des programmes concrets de renforcement de la chaîne de valeur des minilégumes; les Ministères salvadoriens de l'économie et du tourisme les ont intégrés dans leurs principes d'action et exécutent

des programmes qui visent à consolider la chaîne de valeur de la crevette; et le Ministère costaricien du commerce a modifié la politique nationale de promotion du commerce en utilisant la méthode de la CEPALC pour établir des liens productifs. D'autres activités ont porté sur l'intégration de l'électricité et l'actualisation du Projet Mesoamerica, avec notamment la définition d'indicateurs de rendement énergétique pour suivre les progrès enregistrés dans différents secteurs de l'économie. Vingt-cinq parties prenantes (objectif biennal : 24) ont estimé avoir tiré profit des produits et des services de la Commission relatifs à ces aspects.

Sous-programme 13

Activités sous-régionales dans les Caraïbes

a) *Amélioration de la capacité des pays de la sous-région de traiter les questions de développement économique, social et environnemental*

558. Au cours de l'exercice biennal, et grâce à l'assistance technique offerte par le sous-programme, sept mesures de politique générale (objectif biennal : 11) ont été formulées ou adoptées conformément aux recommandations de la Commission. Antigua-et-Barbuda, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et les îles Turques et Caïques ont accepté des conseils sur les politique à suivre concernant respectivement les prix à la consommation, le vol de récoltes, les manufactures nationales, le rendement énergétique et les projections démographiques. Dans le cadre du sous-programme, une table ronde a été organisée sur le développement des Caraïbes et, par sa résolution 83 (XXV), le Comité de développement et de coopération des Caraïbes a adopté, à sa vingt-cinquième session, 37 conclusions et recommandations relatives au renforcement de la résilience et à l'amélioration de la croissance. Il a été procédé à un examen complet de la mise en œuvre de l'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Forum des Caraïbes sur le commerce et le développement économique dans les Caraïbes. Dix institutions gouvernementales, décideurs et autres parties prenantes ayant pris part aux activités du sous-programme (objectif biennal : 9) ont estimé en avoir tiré profit pour promouvoir le développement économique, social et environnemental.

b) *Renforcement de la capacité institutionnelle des pays de la sous-région à donner suite aux grands accords internationaux dans les domaines économique, social et environnemental*

559. Au cours de l'exercice biennal, sept politiques, programmes et mesures (objectif biennal : 10) ont été adoptés par des pays. La CEPALC a lancé une plateforme informatique en vue de faciliter le partage des connaissances et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice. Les États membres participant aux négociations sur le document final où sont énoncées les Orientations de Samoa ont reçu un appui pour veiller à ce qu'il soit pleinement tenu compte des préoccupations, problèmes et difficultés des Caraïbes dans le texte définitif. Le sous-programme a organisé la réunion technique des Caraïbes sur l'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, au cours de laquelle une déclaration des Caraïbes a été adoptée au sujet des défis que la sous-région est appelée à relever. Avec le concours de la Commission, il a été défini un point de vue caribéen sur le financement du développement et une position

régionale pour les négociations lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Addis-Abeba en juillet 2015.

- c) *Renforcement de la concertation, de la coopération et de la collaboration dans la sous-région des Caraïbes pour venir à bout des problèmes de développement économique, social et environnemental*

560. Au cours de l'exercice biennal, 13 institutions et gouvernements des Caraïbes (objectif biennal : 9) ont pris une part active aux initiatives de concertation et de coopération régionales et aux mécanismes de collaboration coordonnés par la CEPALC. La Barbade, la Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et les Grenadines, le secrétariat de la Communauté des Caraïbes, le Caribbean Policy Development Centre et l'Organisation des États américains ont participé à une réunion préparatoire convoquée par le sous-programme pour veiller à ce que les défis et problèmes des petits États insulaires en développement des Caraïbes soient dûment exposés lors de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Il en est ressorti une stratégie et une position régionales pour la Conférence. Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, Cuba, le Guyana, la Jamaïque, Sainte-Lucie, le Suriname et la Trinité-et-Tobago ont activement participé à une consultation caribéenne de haut niveau sur les moyens susceptibles de renforcer l'intégration régionale. Par ailleurs, grâce à l'assistance technique fournie par la Commission, quatre initiatives régionales (objectif biennal : 9) ont été adoptées en vue de promouvoir la coopération et l'intégration régionales.

Sous-programme 14

Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les mécanismes régionaux et sous-régionaux pour approfondir leur intégration et promouvoir leur convergence*

561. Au cours de l'exercice biennal, les produits techniques et fonctionnels de la CEPALC ont été utilisés au moins cinq fois (objectif biennal : 5), à la demande des mécanismes régionaux et sous-régionaux, pour faciliter le débat régional et obtenir un consensus sur les questions relatives au développement social et économique et au développement durable. Des contributions de fond ont été apportées au deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes sous la forme de cinq documents sur les politiques des pouvoirs publics concernant l'égalité, l'analphabétisme, l'architecture financière et la gestion des ressources naturelles ainsi que sur les perspectives économiques et sociales de la région. De plus, l'accord signé en 2016 entre la CEPALC et l'Union des nations de l'Amérique du Sud a témoigné d'un engagement et d'un appui continu en faveur des travaux menés dans le cadre des réunions au sommet, réunions spéciales et conférences des 12 pays membres. En outre, au moins sept activités ou initiatives conjointes (objectif biennal : 7) ont été menées dans le but de partager des connaissances et des données d'expérience, avec la participation de divers programmes et mécanismes régionaux et sous-régionaux et le soutien logistique et technique de la Commission.

b) *Renforcement du dialogue politique des programmes régionaux et sous-régionaux avec des tierces parties et des acteurs extérieurs à la région*

562. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme a fourni des apports techniques et fonctionnels à des organismes d'intégration régionale et sous-régionale en vue de revitaliser le débat et d'obtenir un consensus entre les pays sur les aspects relatifs aux affaires sociales, à la situation économique et au développement durable. Les apports techniques et fonctionnels de la CEPALC ont été utilisés au moins trois fois (objectif biennal : 3) pour faciliter le dialogue régional avec des tiers, y compris des partenaires ou mécanismes extérieurs à la région. La Commission a mené des analyses et formulé des recommandations sur les moyens d'améliorer les relations entre la CELAC et la Chine comme suite aux demandes reçues de la présidence *pro tempore* du Costa Rica dans le cadre des préparatifs de la première réunion ministérielle du Forum CELAC-Chine. Des positions arrêtées au niveau régional ont été présentées au moins trois fois (objectif biennal : 3) dans le cadre de forums ou sommets mondiaux, y compris lors de la réunion des ministres de l'industrialisation et de leurs homologues du Groupe des 77 et de la Chine, qui a eu lieu dans l'État plurinational de Bolivie, et à l'appui de l'élaboration et de la présentation du document énonçant la position de la région au septième Sommet des Amériques.

Chapitre 22

Développement économique et social en Asie occidentale

Principaux résultats obtenus

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a continué de développer la capacité de ses pays membres d'élaborer et d'exécuter des politiques et des stratégies nationales, sous-régionales et régionales dans le domaine du développement économique et social. Avec son concours, la Ligue des États arabes a entériné une initiative régionale sur l'eau, l'énergie et l'alimentation, le Soudan a mené son premier dialogue social national, les Émirats arabes unis ont adopté une politique nationale de la jeunesse, l'Iraq et le Yémen ont chacun constitué un comité national de pratique dans le but de généraliser une approche participative, la Jordanie a voté des textes législatifs portant création d'une commission indépendante sur les investissements et relatifs aux partenariats public-privé l'Égypte a promulgué une réglementation concernant les compagnies d'assurance et l'Arabie saoudite et la Tunisie ont revu leur cadre macroéconomique. Le Koweït a adopté une stratégie nationale visant à créer une société de l'information et l'Égypte une stratégie de l'informatique et des communications à l'horizon 2020. Des réseaux de fonctionnaires et d'organisations de la société civile se sont constitués dans cinq pays. Quinze pays de la CESAO ont progressé dans l'application du Système de comptabilité nationale. Le plan national de développement de l'Arabie saoudite et le projet de constitution du Yémen ont fait l'objet d'un réexamen afin d'assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes, le Soudan s'est doté de stratégies nationales de la famille et des

femmes, et l'Égypte a rédigé des projets de lois contre la violence domestique. Deux ministères irakiens ont promu une réforme du secteur public, le Soudan a assorti ses plans nationaux de stratégies d'atténuation des conflits et la Jordanie a adopté le document de la CESAO sur les réfugiés syriens

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La principale difficulté rencontrée par la CESAO reste l'instabilité politique et l'insécurité dans la région. Il est devenu de plus en plus difficile de mener des initiatives axées sur des résultats concrets à moyen et long terme dans des pays où la sécurité est précaire. En dépit de ces obstacles, la CESAO a appris à faire preuve de souplesse et à s'adapter aux changements. Elle continuera d'exécuter les programmes de la meilleure façon possible et de se préparer aux aléas inhérents à l'actuelle situation politique.

563. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 99 % des 405 produits quantifiables prescrits, sachant qu'à l'exercice précédent, 98 % avaient été exécutés. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 44 en 2012-2013 à 46 en 2014-2015.

564. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect.22)].

Direction exécutive et administration

a) Efficacité de la gestion du programme de travail de la CESAO

565. La CESAO a exécuté 99 % de ses produits quantifiables prescrits dans les délais fixés (objectif biennal : 90 %) et a utilisé 100 % des ressources autorisées (objectif biennal : 100 %). Au cours de l'exercice biennal, elle a mené à bien l'évaluation de trois projets du Compte pour le développement, ainsi que celle des sous-programmes 6 et 7 et de son Centre de technologie. Elle a évalué le déroulement de sa vingt-huitième session et le fonctionnement des autres organes intergouvernementaux, sur la base de l'avis que ses États membres portent sur son travail. En outre, elle a joué un rôle particulièrement actif dans l'exécution du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle a notamment mis au point une politique d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, créé et administré un prix décerné tous les deux ans à ceux qui en font la promotion et élaboré un plan de gestion des ressources humaines en vue d'assurer la représentation égale des hommes et des femmes à tous les niveaux au cours des trois prochaines années.

b) Meilleur respect des délais de présentation de la documentation

566. La CESAO a amélioré l'efficacité de ses réunions intergouvernementales en arrêtant le texte définitif des documents de séance et en les faisant parvenir aux pays membres bien à l'avance, ce qui a permis aux participants de bien se préparer aux débats. Ainsi, la documentation de la vingt-huitième session a été présentée six semaines à l'avance en moyenne. Dans leur formulaire d'évaluation, les délégués se

sont déclarés satisfaits du respect des délais de distribution des documents et lui ont attribué une note moyenne de 4,46 sur 5. En décembre 2015, 95 % des documents d'avant session (objectif biennal : 100 %) avaient été soumis dans les délais requis. La traduction des documents en arabe présentant des difficultés particulières, tous les rapports doivent être soumis au moins deux semaines plus tôt. Cependant, la CESAO a réalisé des progrès remarquables sur ce terrain, le pourcentage de documents distribués à temps s'établissant à 95 %, contre 89 % lors de l'exercice biennal précédent.

c) Recensement des questions nouvelles qui demandent l'attention des États Membres

567. Pour la CESAO, l'exercice 2014-2015 a été riche en difficultés en raison de la conjoncture politique de nombre de ses États membres. Elle a continué de s'adapter aux nouvelles priorités régionales et à donner suite aux recommandations émises par ses États membres ainsi, les organes intergouvernementaux ont présenté 202 recommandations (objectif biennal : 95) concernant des questions portées à leur attention par son secrétariat. Dans ce contexte, elle a abordé les nouveaux enjeux du monde arabe lors de sa vingt-huitième session ministérielle, tenue à Tunis en septembre 2014 sur le thème de la justice sociale dans les politiques des États arabes, dont les travaux ont abouti à l'adoption de la Déclaration de Tunis sur la justice sociale dans le monde arabe. Elle a en outre aidé ses États membres à se préparer aux grandes conférences internationales sur le développement durable, le financement du développement et les changements climatiques.

d) Plus grande cohérence dans la politique de gestion des activités économiques et sociales de l'ONU

568. La CESAO a exécuté 20 produits (objectif biennal : 15) en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations régionales dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale. La vingtième réunion de ce Mécanisme, qu'elle a continué d'organiser pour ce qui concerne les États arabes, s'est tenue en 2014 et a débouché sur 11 recommandations aux termes desquelles les participants se sont engagés à prendre, en collaboration, plusieurs initiatives visant à inscrire les priorités régionales dans le programme de développement pour l'après-2015 et dans l'action menée en situation de crise pour veiller à la justice sociale et au développement. Lors de la vingt-et-unième réunion, en 2015, les participants ont formulé neuf recommandations axées sur l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les organismes régionaux des Nations Unies et les autres organisations régionales en vue d'aider les États Membres à s'adapter au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à ses objectifs de développement durable, à les adopter et à les mettre en œuvre. Précédemment, la CESAO avait convoqué les deux premières sessions du Forum arabe de haut niveau pour le développement durable.

e) Renforcement de la connaissance qu'a le public des activités menées par la CESAO concernant le traitement des priorités régionales et des questions nouvelles

569. La CESAO a utilisé plusieurs moyens pour élargir son œuvre de sensibilisation. En décembre 2015, elle a lancé son site Internet intégralement restructuré et actualisé (<http://www.unescwa.org/>). Au cours de l'année 2015, ses

publications ont été téléchargées à 61 145 reprises (dont 6 637 depuis le lancement de son nouveau site), contre 32 414 en 2013. Le nombre d'inscrits à sa liste de diffusion recevant ses communiqués de presse et ses invitations aux médias est resté de 5 000 (objectif biennal : 4 500). Ses activités ont fait l'objet de 1 100 articles à la radio, à la télévision et dans la presse écrite (objectif biennal : 1 100). Sa page Facebook comptait 5 083 mentions « J'aime » en 2014-2015, contre 1 791 en 2012-2013. Elle a ouvert son compte Twitter en mai 2014. La couverture médiatique d'activités telles que la présentation de sa publication phare « Arab Integration, a 21st century development imperative » (« L'intégration arabe, un impératif pour le développement au XXI^e siècle ») et sa vingt-huitième session ministérielle, tenues à Tunis, ont permis de faire mieux connaître l'action de la CESAO.

Sous-programme 1

Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable

- a) *Renforcement de la capacité des pays membres de créer pour tous des débouchés socioéconomiques équitables et de les multiplier en accroissant la productivité des petites et moyennes entreprises afin de promouvoir la création d'emplois et la diversification économique*

570. Avec le concours de la CESAO, les pays membres ont élaboré trois nouvelles mesures (objectif biennal : 3) en faveur des petites et moyennes entreprises à l'échelon national. Ces mesures concernaient entre autres un projet de création d'emplois et de richesse à partir de déchets, la construction de bâtiments écologiques en Oman, la promotion de pratiques vertes et la fourniture de conseils et d'informations sur les modes de production respectueux de l'environnement. Le nombre d'organismes ayant rendu possible la création d'emplois dans des petites et moyennes entreprises est passé de 10 en 2013 à 13 en 2015 (objectif biennal : 12). La CESAO a étendu son réseau de « services d'assistance verts » au Maroc, en partenariat avec le centre national pour une production propre. Dans le cadre de la procédure de consultation régionale au sujet du programme de développement pour l'après-2015, la Commission et ses partenaires ont ouvert la première réunion du Forum arabe pour le développement durable en avril 2014, à Amman. Cette réunion a permis aux États arabes de se préparer à la deuxième session du Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

- b) *Renforcement de la capacité des pays membres d'élaborer et d'appliquer, aux niveaux national, sous-régional et régional, des politiques, stratégies et plans d'action pour une gestion durable de l'eau, de l'énergie et des terres*

571. En décembre 2015, les gouvernements nationaux avaient adopté cinq stratégies (objectif biennal : 3) en vue de satisfaire les besoins en eau, en énergie et en terres. Grâce au soutien en matière de renforcement des capacités apporté par la CESAO, les fonctionnaires yéménites ont été formés aux mécanismes propres à stimuler les investissements dans des projets en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, ce qui leur a permis d'adopter une stratégie de financement de filières énergétiques renouvelables. En 2015, on a dénombré 11 interventions (objectif biennal : 9) visant à rendre les services d'alimentation en eau et en énergie plus accessibles et efficaces, contre 7 en 2013. Avec le concours de la CESAO, le personnel du Ministère yéménite de l'agriculture et de l'irrigation s'est formé à l'utilisation des pompes solaires. Par ailleurs, la Commission a établi le rapport intitulé « Sustainable Development Goals – An Arab Regional

Perspective » (« Objectifs de développement durable : la perspective de la région arabe »), prêté une assistance technique au Ministère libanais de l'environnement en vue d'élaborer un plan de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable et appuyé l'adoption de l'Initiative arabe sur l'eau, l'énergie et l'alimentation.

- c) *Renforcement de la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique dans la région arabe afin de promouvoir un développement durable à long terme et de préserver les acquis en termes de lutte contre la pauvreté et de développement humain en favorisant la coopération régionale en matière de ressources en eau partagées, de réseaux énergétiques et d'aménagement du territoire*

572. En décembre 2015, 13 recommandations intergouvernementales (objectif biennal : 13) concernant les initiatives de coopération régionale en matière de sécurité hydrique, énergétique et alimentaire avaient été adoptées. À l'issue de sa session extraordinaire de juin 2014, le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement a adopté le Cadre stratégique arabe pour le développement durable et défini le point de vue régional concernant les objectifs de développement durable. La CESAO a pris part à la vingt-septième session du Conseil, tenue le 19 novembre 2015 au Caire, lors de laquelle les participants se sont prononcés en faveur de mesures de suivi après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Commission a également contribué à l'établissement du texte définitif du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie arabe pour la sécurité hydrique visant à relever les défis et à répondre aux besoins liés au développement durable pour 2010-2030. Le Conseil des ministres arabes de l'eau a ensuite fait sien ce plan d'action dans une résolution, le 27 mai 2014 à Doha.

- d) *Renforcement de la capacité des pays membres de résister aux crises et de les gérer pour en amortir les effets et y faire face, notamment en mettant en place des mécanismes sous-régionaux et régionaux de coordination des activités de lutte contre les incidences des changements climatiques et des catastrophes naturelles*

573. Deux ateliers de formation régionaux ont été organisés avec la Ligue des États arabes afin d'aborder les dernières évolutions, les difficultés rencontrées par les négociateurs et les positions communes des pays de la région dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : le premier en mai 2014 à Amman, en vue des réunions préparatoires tenues à Bonn (Allemagne) du 4 au 15 juin 2014, et le second en novembre 2014 au Koweït, à l'approche des négociations mondiales de la vingtième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Lima du 1^{er} au 12 décembre 2014. Le nombre de recommandations adoptées par les pays membres dans le but d'apporter des solutions coordonnées aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles est passé de cinq en 2013 à neuf en 2015 (objectif biennal : 9). Lors de sa sixième session, tenue le 27 mai 2014 à Doha, le Conseil des ministres arabes de l'eau a avalisé dans une résolution la proposition de la CESAO de créer un Centre régional arabe du savoir sur les changements climatiques et l'eau.

Sous-programme 2

Développement social

- a) *Renforcement de la capacité des pays d'adopter une politique sociale fondée sur le respect des droits qui favorise l'intégration sociale, la protection sociale, la fourniture de services sociaux adaptés et la création d'emplois*

574. La CESAO a aidé l'État de Palestine à se doter d'un plan national de développement 2014-2016 plus largement représentatif et tenant davantage compte de la problématique hommes-femmes et le Soudan à entamer un dialogue national sur l'intégration des politiques sociales. En 2015, elle a mené six activités (objectif biennal : 6) visant à renforcer la protection sociale, améliorer l'accès aux services sociaux et créer de l'emploi, contre quatre en 2013. Son action a également permis l'adoption de mesures d'intégration de groupes sociodémographiques clefs, dont le nombre est passé de 21 en 2013 à 26 en 2015 (objectif biennal : 24). Ainsi, les Émirats arabes unis se sont dotés d'une nouvelle politique nationale de la jeunesse, la Jordanie, le Maroc et le Soudan ont inclus de nouvelles priorités dans leur plan national de développement (à savoir, respectivement, la planification familiale et l'enseignement technique, les personnes âgées, et la migration), et le Maroc a mis au point un cadre de suivi de l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et des objectifs de développement durable.

- b) *Renforcement de la capacité des pays membres d'adopter des politiques et des programmes de développement social qui associent la société civile et d'autres parties prenantes à leur élaboration, à leur application et à leur suivi*

575. En 2015, les organisations de la société civile ont participé, avec le concours de la CESAO, aux débats sur les priorités de développement à 15 occasions (objectif biennal : 14), contre 10 en 2013. Elles ont participé activement à deux consultations régionales sur le programme de développement pour l'après-2015, à la formulation de recommandations lors du Forum arabe de haut niveau pour le développement durable et aux dialogues sur les politiques de justice sociale menés lors de la vingt-huitième session ministérielle. Parallèlement, en 2015, la CESAO a facilité l'organisation de 17 comités mixtes consacrés au développement participatif (objectif biennal : 17), contre 14 en 2013. Elle a aidé, en Irak et au Yémen, des représentants des pouvoirs publics et des organismes de la société civile à constituer un comité national de pratique dans le but de stimuler et d'institutionnaliser des processus participatifs.

Sous-programme 3

Développement économique et intégration

- a) *Renforcement des capacités nationales d'instaurer des conditions socioéconomiques équitables pour tous grâce à des politiques de croissance favorables aux pauvres et axées sur la création d'emplois et à des politiques financières équitables et ouvertes à tous*

576. La CESAO a continué d'assurer le suivi de questions liées au Consensus de Monterrey et à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner sa mise en œuvre, comme en attestent les 25 politiques ou mesures (objectif biennal : 26) adoptées par les pays membres à ce sujet. Au cours de l'exercice biennal, la Jordanie a adopté une nouvelle loi sur les

investissements et une loi sur les partenariats public-privé, tandis que l'Égypte a promulgué de nouvelles règles concernant la mobilisation des ressources privées à l'appui du développement. De plus, la CESAO a organisé neuf ateliers de formation sur le règlement des différends liés aux investissements, l'élimination de la double imposition et les envois de fonds réalisés par les travailleurs, qui ont permis d'améliorer les compétences de plus de 180 fonctionnaires égyptiens, libanais, marocains, soudanais, tunisiens et yéménites. Dans le cadre du sous-programme, on a préparé une position arabe commune sur les principales questions liées au financement du développement et formé 50 fonctionnaires aux stratégies d'évaluation et de réduction de la pauvreté. Six pays membres (objectif biennal : 6) ont adopté un cadre macroéconomique équitable pour tous.

- b) *Renforcement de la capacité des pays membres d'instaurer des économies fondées sur la connaissance, afin d'assurer une croissance économique durable et d'atténuer la pauvreté en créant un cadre macroéconomique efficace et en favorisant la diversification et la compétitivité économiques, dans l'objectif de créer des emplois décents*

577. Au cours de l'exercice biennal, la CESAO a suivi avec ses pays membres, au moyen d'enquêtes, l'actualisation de leur stratégie nationale de développement pour déterminer les effets positifs de ses produits d'analyse dans le domaine des politiques macroéconomiques et des stratégies de développement. En décembre 2015, quatre d'entre eux (objectif biennal : 4) avaient demandé et reçu l'aide de la CESAO aux fins de l'élaboration d'une stratégie nationale destinée à instaurer une économie fondée sur la connaissance et à promouvoir la compétitivité.

- c) *Renforcement de la capacité des pays membres à coordonner leurs politiques économiques et sociales et à assurer la mise en œuvre des accords économiques régionaux en vue de concrétiser le potentiel d'intégration intrarégionale*

578. Afin de stimuler l'intégration entre ses pays membres dans la région arabe, la CESAO a axé son programme de travail sur trois grands volets : a) infrastructures, transport et logistique; b) politiques commerciales; c) convergence macroéconomique et intégration financière. En 2014, les pays arabes ont signé un nouvel accord en vue de stimuler chez eux l'investissement de capitaux arabes. Le nombre de pays membres qui ont participé au programme de politiques macroéconomiques et appliqué des accords régionaux est passé de deux en 2013 à trois en 2015 (objectif biennal : 3). La Mauritanie a rejoint les pays arabes qui ont commencé à mettre en œuvre cet accord relatif à l'investissement entre États arabes.

- d) *Consolidation de l'intégration régionale des pays membres par l'élaboration et l'harmonisation du cadre matériel et juridique régional*

579. En décembre 2015, 36 pays (objectif biennal : 37) avaient adopté un accord dans le domaine des transports ou créé une commission nationale des transports et du commerce. Durant l'exercice, le Maroc a demandé l'aide de la CESAO pour adhérer à l'Accord des routes internationales dans le Mashrek arabe, à l'Accord sur un réseau ferroviaire international dans le Mashreq arabe et au Mémorandum d'accord sur la coopération dans le domaine des transports maritimes au Mashreq arabe. Le Koweït a accédé à ce dernier accord en 2015. Dans les rapports techniques présentés à sa quinzième session, tenue les 27 et 28 janvier 2015 à Rabat, le Comité des transports a souligné qu'il importait de continuer d'appliquer les accords

internationaux concernant les routes et le réseau ferroviaire dans le Mashreq arabe et convenu qu'il fallait en modifier le titre officiel afin de tenir compte du fait que des pays du Maghreb arabe étaient récemment devenus membres de la CESAO.

- e) *Renforcement de la capacité des institutions publiques de créer un environnement propice au développement grâce à de bonnes pratiques de gouvernance conçues et appliquées par les pays concernés en vue d'une meilleure gestion macroéconomique faisant pleinement intervenir les organisations de la société civile et le secteur privé*

580. En 2014 et 2015, la CESAO s'est penchée, dans le prolongement des consultations internationales en la matière et du cadre de développement pour l'après-2015, sur la gouvernance économique et le renforcement des institutions régionales au moyen de l'intégration et de la coopération, abordant ainsi l'une des grandes priorités de la région, assurer un développement économique durable grâce à l'accroissement de la productivité et de la compétitivité. Dans cette optique, elle a organisé une réunion d'experts afin de recenser les priorités de la région en matière de gouvernance économique et de planification du développement national. Le nombre de pays ayant sollicité et reçu l'aide de la CESAO en vue de réformer leur gouvernance pour l'adapter aux réalités macroéconomiques est passé de sept en 2013 à huit en 2015 (objectif biennal : 8). Au cours de l'exercice biennal, la CESAO a aidé le Liban à rédiger un projet de programme national de développement économique.

Sous-programme 4

Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale

- a) *Renforcement de la capacité des pays membres de mettre en place une économie du savoir qui les aide à parvenir à une croissance économique durable et à atténuer la pauvreté*

581. La CESAO a aidé les pays membres à élaborer et à exécuter des stratégies et des plans d'action en vue de transformer leur économie en économie compétitive et fondée sur la connaissance, comme en témoignent les 10 pays (objectif biennal : 10) qui avaient mis en œuvre une politique informatique en décembre 2015. Huit pays membres – à savoir l'Arabie saoudite, le Bahreïn, l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Jordanie, le Koweït, Oman et le Qatar – ont progressé dans l'utilisation des indicateurs adoptés au niveau international dans le domaine de l'économie du savoir (objectif biennal : 7). Le Centre de technologie de la CESAO a lancé et mis en œuvre 30 partenariats et projets ou programmes fondés sur les technologies (objectif biennal : 30) dans la région. La CESAO a établi plusieurs études dont des recommandations pratiques sur la cybercriminalité et la cybersécurité dans la région arabe, une étude sur le rôle des normes et de l'interopérabilité dans la fourniture de services intégrés dans la région arabe et une analyse de la situation des services d'administration en ligne dans les pays arabes.

- b) *Amélioration de la compétitivité du secteur des TIC de la région sur les plans de la production et de la prestation de services, l'accent étant mis sur les partenariats, la recherche-développement et l'innovation*

582. En décembre 2015, 10 initiatives régionales (objectif biennal : 7) visant à favoriser l'émergence d'une société de l'information et de la connaissance avaient

été mises en œuvre dans le cadre de partenariats et d'activités de recherche-développement et d'innovation et grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. La CESAO a continué d'œuvrer à la création de contenus numériques en arabe, dans le cadre de son initiative de promotion des contenus numériques en arabe grâce à l'incubation et à l'organisation d'ateliers en Égypte, aux Émirats arabes unis et en Tunisie. Elle a par ailleurs lancé à cette occasion des concours nationaux en vue de sélectionner les meilleures idées et projets. Elle a organisé un atelier thématique sur l'utilisation des contenus numériques aux fins de l'instauration d'une société inclusive fondée sur la connaissance, pour déterminer la meilleure manière d'aborder les différentes questions liées au multilinguisme et aux contenus numériques dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. En décembre 2015, 10 pays membres (objectif biennal : 10) utilisaient les indicateurs fondamentaux conçus par le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement.

- c) *Renforcement de la capacité des pays membres d'assurer la coordination de leurs politiques socioéconomiques, de répondre aux conditions de l'intégration intrarégionale et de créer un cadre général harmonisé concernant la gouvernance d'Internet et la législation requise*

583. Il ressort des réponses à un questionnaire envoyé par la CESAO que sept pays membres (objectif biennal : 7) se sont associés à des initiatives ou instances régionales ou mondiales axées sur la gouvernance d'Internet ou la cybersécurité. On a relevé six initiatives législatives et politiques favorisant l'utilisation du cyberspace et le commerce électronique ou les services en ligne dans la région (objectif biennal : 6) dont, notamment, les portails d'administration en ligne du Bahreïn et du Qatar, le portail e-Dashboard de l'Arabie saoudite, le système de paiement électronique Sudanpan et le portail national de paiement en ligne d'Oman. Au cours des années 2014 et 2015, le Forum arabe sur la gouvernance d'Internet s'est principalement consacré à ses troisième et quatrième réunions annuelles et à des réunions de groupes consultatifs multipartites arabes. La CESAO a défini des procédures régionales pour lutter contre la cybercriminalité et améliorer la cybersécurité dans la région arabe, établi une étude intitulée « recommandations pratiques sur la cybercriminalité et la cybersécurité dans la région arabe » et organisé un atelier de formation au renforcement de la sécurité du cyberspace arabe.

Sous-programme 5

Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits

- a) *Progrès dans la fourniture de données statistiques concernant les pays membres grâce à la collecte et à la diffusion de statistiques et d'indicateurs officiels*

584. Dans le cadre de son action visant à accroître l'exhaustivité des données diffusées sur son site public, la CESAO a simplifié les questionnaires, intensifié le suivi en cas de non-réponse et procédé à des estimations pour combler les lacunes. Quatorze pays (objectif biennal : 13) ont fourni au moins 60 % de leurs indicateurs socioéconomiques fondamentaux. Toutes les données publiées par la CESAO sont désormais consultables et téléchargeables sur un portail unique. On a enregistré

dans un trimestre donné de l'exercice biennal 620 consultations de bases de données statistiques (objectif biennal : 350).

b) *Amélioration de la capacité des pays membres de produire des statistiques officielles conformes aux Principes fondamentaux de la statistique officielle*

585. En décembre 2015, 15 pays de la CESAO (objectif biennal : 13) avaient enregistré des progrès notables dans l'application des normes statistiques internationales nouvelles ou révisées, en particulier dans l'utilisation de tableaux entrées-sorties et de tableaux des ressources et des emplois, conformément à la méthodologie du Système de comptabilité nationale 2008 : Il n'en reste pas moins que les différents pays de la région en sont toujours à des états de développement statistique variables. Par ailleurs, la CESAO a continué de suivre les améliorations que ses pays membres ont apportées au cadre institutionnel régissant leur production statistique, en application des Principes fondamentaux de la statistique. Le fait que ces Principes fondamentaux aient été adoptés par l'Assemblée générale et consacrés par les pays membres de la CESAO a suscité de récents progrès quant à leur respect.

c) *Consolidation du système statistique régional à l'appui de l'intégration régionale grâce aux efforts de coordination énergiques des principales parties prenantes, notamment les organisations régionales et internationales, et à une participation plus active des pays membres*

586. En décembre 2015, 17 activités conjointes de renforcement des capacités arabes de production de statistiques (objectif biennal : 12) avaient été coordonnées avec les partenaires régionaux et mondiaux dans le cadre du sous-programme. La coopération entre la CESAO et la nouvelle direction de l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques a permis de donner un nouvel élan à la coordination et à la consolidation des moyens dans ce domaine et d'attirer de nouveaux partenaires. En collaboration avec d'autres partenaires, 15 produits statistiques (objectif biennal : 8) ont été réalisés dont, le *Bulletin of Industrial Statistics for the Arab Countries*, les profils énergétiques par pays, le tableau de bord des objectifs du Millénaire pour le développement et les statistiques sur la consommation énergétique du secteur des transports. La CESAO a en outre davantage coopéré à l'échange de données statistiques, ce qui permet de réduire la charge que représente la communication de données pour les États membres et de faire des économies et se traduit en outre par une cohérence accrue des statistiques internationales.

Sous-programme 6
Promotion de la femme

a) *Renforcement de la capacité des pays membres d'adopter des politiques, lois et budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes afin de parvenir à l'égalité de droit des femmes et des hommes*

587. Le nombre des initiatives de promotion de la femme conçues par des instances nationales et mises en œuvre à l'échelon national est passé de 20 en 2013 à 24 en 2015 (objectif biennal : 23). Parmi celles-ci, on peut citer le plan national de développement saoudien, le projet de constitution du Yémen, le rapport régional Beijing +20, le cadre stratégique d'exécution de la Déclaration du Caire sur le programme de développement pour l'après-2015 du point de vue des femmes et les

deux stratégies nationales de la famille et des femmes adoptées au Soudan. Dans le cadre du sous-programme, on a continué de renforcer la capacité des États membres d'appliquer les dispositions de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, en vue de résoudre ce problème à tous les niveaux et parvenir à l'égalité des sexes. En 2014, quatre rapports (objectif biennal : 6) ont été présentés au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes grâce au soutien de la CESAO. Celle-ci a organisé à l'intention du Qatar un atelier sur l'établissement des rapports nationaux qui doivent être présentés au Comité et à celle de l'État de Palestine un atelier sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les politiques économiques.

b) Renforcement des moyens dont les pays membres disposent pour lutter contre la violence sexiste par l'adoption de lois et la conception de plans d'action nationaux

588. Au cours de l'exercice biennal, sept stratégies nationales de lutte contre la violence sexiste (objectif biennal : 3) ont été formulées avec l'aide de la CESAO, à savoir la stratégie nationale iraquienne, les projets de plan d'action national égyptien et palestinien, la disposition du projet de constitution du Yémen visant à lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles et la modification de la loi fixant l'âge minimum du mariage dans ce pays, le projet de loi tunisien contre la violence sexiste, les projets de programmes nationaux de l'État de Palestine et les outils de lutte contre la violence sexiste en temps de paix comme de guerre dans la région arabe. Neuf parlements et groupes de représentants d'instances nationales chargées de la condition de la femme ont reçu quatre formations visant à leur permettre d'appliquer intégralement la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, sur les femmes, la paix et la sécurité. L'Égypte et la Tunisie ayant promulgué de nouvelles lois relatives à la lutte contre la violence domestique, la région compte désormais au total quatre textes visant à protéger les femmes de la violence sexiste (objectif biennal : 5).

c) Renforcement des moyens dont les pays membres disposent pour adopter et appliquer des politiques de gouvernance participative et de développement national reposant sur l'égalité participation des hommes et des femmes, l'accent étant mis sur la consolidation de la position de la femme dans les mécanismes de décision démocratiques

589. Grâce à l'aide de la CESAO, six plans nationaux (objectif biennal : 4) ont été empreints d'une démarche participative. Le rapport Beijing +20 sur la région a explicitement invité les États membres à accroître la participation des femmes aux affaires publiques et à la prise de décisions démocratiques. Cet appel a trouvé un écho dans le plan national de développement saoudien, le projet de constitution du Yémen et les plans d'action de l'Égypte, de l'Iraq et de l'État de Palestine. Les organisations de la société civile de la région arabe ont reçu une attention particulière lors des préparatifs de Beijing +20, notamment grâce à l'organisation d'un groupe consultatif d'experts. Avec le soutien de la CESAO, cinq organisations de la société civile (objectif biennal : 5) ont participé aux diverses procédures liées aux politiques publiques.

Sous-programme 7
Atténuation des conflits et développement

- a) *Renforcement de la capacité des pays membres touchés par un conflit d'adopter et d'appliquer des politiques de développement national et de gouvernance participatives et ouvertes à tous*

590. Dans le cadre du sous-programme, la CESAO a contribué à six initiatives nationales de renforcement de l'État et cadres réglementaires visant à améliorer la résilience face aux conflits (objectif biennal : 3) et répondu à quatre demandes d'assistance technique ou fonctionnelle en vue de promouvoir l'identité nationale et le civisme (objectif biennal : 2). Elle a aidé le Gouvernement du Yémen, à sa demande, à appliquer sur le terrain les réformes issues du dialogue national et l'Iraq à renforcer ses capacités institutionnelles et à améliorer la formation individuelle, l'objectif étant de rendre son administration plus efficace et rationnelle. En outre, elle a mis les experts et fonctionnaires concernés au fait de la méthodologie proposée dans le Rapport sur la gouvernance dans les pays arabes en vue de suivre les progrès réalisés sur la voie d'une gouvernance et de politiques nationales de développement participatives et ouvertes à tous. 78 % des participants issus d'organismes tant publics que non gouvernementaux (objectif biennal : 75 %) ont affirmé que les réunions de groupes d'experts de la CESAO sur la surveillance et la gouvernance leur ont été profitables.

- b) *Renforcement de la capacité des pays membres d'atténuer les effets néfastes de l'occupation, les conséquences des conflits et leurs répercussions sur le développement humain dans la région, en particulier dans les pays arabes les moins avancés*

591. Les trois pays les moins avancés de la région – c'est-à-dire : le Soudan, le Yémen et, plus récemment, la Mauritanie – ont subi les graves répercussions sociales et économiques des conflits et de l'instabilité prolongés. En décembre 2015, les pays membres avaient adopté deux politiques ou mesures (objectif biennal : 2) pour appliquer les décisions adoptées dans le cadre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. 79 % des participants à la réunion sur le dialogue national et à une session spéciale consacrée à l'examen des vulnérabilités des pays les moins avancés de la région arabe (objectif biennal : 75 %) considèrent que les activités et les recommandations de la CESAO leur ont été profitables. Dans le cadre du sous-programme, on a étudié les incidences des conflits sur les résultats de développement dans la région, le déplacement forcé et les possibilités de développement des communautés d'accueil et des réfugiés en Jordanie et au Liban. 78 % des représentants des gouvernements (objectif annuel : 75 %) ont déclaré que les analyses et les recommandations figurant dans les publications de la CESAO leur ont été utiles.

- c) *Renforcement de la capacité des services publics des pays membres de créer un environnement propice au développement et de prévenir les conflits*

592. Dans le cadre du sous-programme, la CESAO a collaboré avec les gouvernements partenaires et renforcé leurs efforts de maintien des institutions démocratiques. Douze organismes nationaux (objectif biennal : 12) ont sollicité une assistance technique et fonctionnelle aux fins de la prestation de services publics. Les demandes portaient sur l'aide à la reconstruction et au redressement au Yémen,

le renforcement des capacités institutionnelles en Iraq et l'élaboration d'un plan stratégique de développement en Jordanie. Quatre-vingt-deux représentants d'organes gouvernementaux (objectif biennal : 75) ont indiqué avoir tiré profit des activités de la CESAO. Dans le cadre du sous-programme, la CESAO a facilité plusieurs initiatives de réforme de l'administration publique et promu la gouvernance pacifique, notamment en favorisant le dialogue national. Quinze services publics et organisations de la société civile (objectif biennal : 15) ont mis en vigueur des pratiques de bonne gouvernance conçues et appliquées à l'échelon national, afin de renforcer les moyens dont disposent les administrations pour améliorer la qualité de la prestation de services publics.

Chapitre 23

Programme ordinaire de coopération technique

Principaux résultats obtenus

Dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique, le Secrétariat a continué d'aider ses entités à répondre rapidement aux demandes d'assistance urgentes émanant des États Membres en fournissant des services consultatifs et en organisant des activités de formation adaptées. Les services consultatifs, dispensés par des entités tant mondiales que régionales, visent à transférer les connaissances dans le cadre d'un ensemble d'initiatives de renforcement des capacités, lesquelles contribueront à développer les compétences, le savoir-faire, les capacités institutionnelles et les capacités d'élaboration de politiques nationales.

L'une des ambitions essentielles du programme a été d'aider les pays à exécuter leur plan d'action national en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et à appliquer les dispositions des documents finaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Dans le cadre du programme, on a également aidé les États Membres à se préparer à intégrer la vision nouvelle, inclusive et génératrice de changement des objectifs de développement durable dans des plans nationaux, en s'appuyant sur les données d'expérience tangibles issues de l'action entreprise pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

De par sa nature souple et adaptable, le programme a été d'une aide précieuse pour les pays qui ont dû affronter des événements imprévus ou imprévisibles, tels que des crises économiques, l'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest ou des phénomènes climatiques extrêmes d'envergure mondiale ou régionale, ce qui a entraîné une augmentation des demandes d'appui et d'intervention. Il a permis aux agents de réalisation d'intervenir plus efficacement suite à ces demandes.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Pour exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il sera crucial de renforcer les capacités, afin de consolider les moyens nationaux de mesurer, surveiller, évaluer et communiquer les

progrès réalisés sur la voie des objectifs et cibles de développement durable. Pour assurer la réussite de ce programme, les gouvernements devront impérativement tenir compte des liens et des interactions entre les trois piliers du développement durable lors de l'élaboration de leurs plans nationaux. Les conflits et l'instabilité prolongés ont continué d'entraver les activités de renforcement des capacités dans la région arabe, ainsi qu'en Europe de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale. La plupart des difficultés rencontrées dans ces régions sont liées à cette instabilité, ainsi qu'à la transition et aux réformes en cours.

593. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 23)].

A. Services consultatifs sectoriels

1. Affaires économiques et sociales

Sous-programme 1

Politiques sociales et développement social

- a) *Renforcement de la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et programmes sociaux qui prennent en compte les tendances économiques et environnementales*
- b) *Renforcement des capacités et des mécanismes d'intégration sociale et de lutte contre l'exclusion de certains groupes sociaux*

594. Fin 2015, 464 fonctionnaires nationaux (objectifs biennal : 430) avaient été formés à l'élaboration et à l'application des politiques sociales aux niveaux national et local. Les ateliers organisés au niveau régional, sous-régional et national ont permis une amélioration des connaissances et des compétences aux fins de l'application des normes et règles internationales. Quinze ateliers de formation, organisés avec les commissions régionales et les organismes compétents des Nations Unies, ont contribué au renforcement des capacités nationales dans les domaines du vieillissement, des coopératives, des personnes handicapées, de la famille, des peuples autochtones et de la jeunesse.

595. Au cours des soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de l'Assemblée générale, 75 États Membres (objectif biennal : 75) ont indiqué à la Troisième Commission qu'ils avaient obtenu des avancées en matière d'intégration sociale et d'inclusion sociale. Les missions consultatives ont permis de collaborer à la collecte d'informations et à la formulation de recommandations visant à consolider les politiques et programmes destinés à des groupes sociaux spécifiques, tels que les familles, les personnes âgées, les personnes handicapées et les jeunes. Parmi les réalisations figurent la rédaction d'une première loi nationale sur les coopératives financières au Lesotho, l'adoption de la deuxième stratégie nationale de la jeunesse en République de Moldova et l'élaboration d'une stratégie nationale des personnes âgées en Bosnie-Herzégovine.

Sous-programme 2

Développement durable

- a) *Renforcement des capacités de promouvoir et d'appliquer des politiques et des cadres ou des dispositifs en faveur d'une gestion intégrée des ressources en eau, de l'énergie et des transports au service du développement durable*
- b) *Renforcement des capacités d'élaborer, d'exécuter et de suivre les stratégies nationales de développement durable en tenant compte des aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable, y compris en faveur d'une économie verte*

596. Soixante et un pays en développement ont bénéficié d'un appui consultatif relatif aux politiques et d'une assistance technique en vue d'élaborer une stratégie de gestion intégrée des ressources en eau et d'intégrer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans leur politique, ce qui a permis à plus de 25 d'entre eux de s'engager à incorporer la gestion des ressources en eau dans leur politique nationale (objectif biennal : 25) lors des négociations du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

597. Fin 2015, 42 pays (objectif biennal : 45) avaient rendu compte de progrès accomplis dans l'élaboration ou l'exécution de stratégies de développement durable. Huit pays pilotes ont bénéficié d'une assistance aux fins de l'établissement de leur stratégie nationale de développement et de l'incorporation des dispositions du Programme de développement durable à l'horizon 2030. On a en outre prêté une assistance technique et dispensé des conseils pratiques en matière de suivi et de communication des progrès accomplis aux échelons national et intergouvernemental, y compris dans le contexte du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu à New York en juin et juillet 2015, et de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue à Apia en septembre 2014.

Sous-programme 3

Statistique

- a) *Renforcement des capacités des statisticiens officiels et des systèmes nationaux de statistique de recueillir, produire, stocker, analyser et diffuser systématiquement des données dans tous les domaines des statistiques officielles, y compris celles relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement, conformément aux normes internationales*
- b) *Renforcement des capacités nationales de produire et de diffuser des informations cartographiques et géospatiales utiles à l'élaboration de politiques dans le respect des normes internationales*

598. La Division de statistique a continué de se consacrer au développement des capacités institutionnelles et à la création de systèmes d'information statistique et géospatiale intégrés. Elle a organisé 15 ateliers et octroyé des bourses pour permettre à 44 experts en statistique ou en information géospatiale venus de pays en développement de participer à 11 réunions régionales ou internationales. 79,3 % des experts formés ayant participé à des ateliers de statistique (objectif biennal : 70 %) et 70,6 % de ceux qui ont assisté à des ateliers de cartographie et d'information géospatiale (objectif biennal : 67 %) ont indiqué qu'ils avaient appliqué dans leurs

travaux les recommandations méthodologiques et les pratiques optimales qui leur avaient été présentées.

599. La Division de statistique a dispensé des formations et des conseils pratiques à des professionnels de 141 pays au cours de l'exercice biennal. Environ 73 % des pays ayant bénéficié de son assistance (objectif biennal : 71 %) ont modifié leurs méthodes de travail à la suite d'une de ses interventions. À ces activités sont venus s'ajouter des projets financés par le Compte pour le développement, des ressources extrabudgétaires ainsi que des fonds d'affectation spéciale et tirant parti des synergies et des complémentarités entre programmes, ce qui a permis d'accroître le nombre de pays bénéficiaires.

Sous-programme 4

Politiques et analyse en matière de développement

- a) *Renforcement des capacités des autorités nationales en matière de finance et de planification et des banques centrales d'élaborer et d'appliquer des stratégies sans exclusive, favorables aux pauvres*
- b) *Renforcement des capacités nationales d'évaluer le coût et les avantages des diverses orientations possibles et d'améliorer les synergies et la cohérence des politiques macroéconomiques, sectorielles et sociales*

600. La Division des politiques et de l'analyse en matière de développement a continué de se concentrer sur le renforcement des moyens nationaux d'élaborer des stratégies de développement favorable aux pauvres, en organisant des ateliers et en accomplissant des missions consultatives. Elle a incorporé les recommandations du Département des affaires économiques et sociales en faveur du développement durable dans six documents de politique générale, dont des stratégies nationales de développement (objectif biennal : 6). Ainsi, les recommandations pratiques adressées au Swaziland sur la base d'un programme d'étude de la productivité ont été avalisées par le dialogue national et le secrétaire du Cabinet. Les Îles Salomon se sont donné les moyens d'évaluer les conséquences d'une sortie de la catégorie des pays les moins avancés en s'appuyant sur un cadre de politique commerciale adopté en 2015.

601. La Division a aidé 20 autorités nationales (objectif biennal : 10) à utiliser des modèles et des prévisions. Elle a formé des fonctionnaires bangladais, bhoutanais et swazis à divers outils et techniques de modélisation macroéconomique et renforcé la capacité d'experts gouvernementaux boliviens, nicaraguayens et ougandais d'utiliser des modèles économiques et énergétiques aux fins de l'analyse des politiques de développement. Ces modèles sont actuellement employés par 20 agences ou ministères : 6 en Bolivie, 8 au Nicaragua et 6 en Ouganda.

Sous-programme 5

Administration publique et gestion du développement

- a) *Renforcement des capacités institutionnelles et humaines du secteur public des pays en développement, y compris pour assurer une prestation de services efficace, efficiente et réactive, renforcer la compétence professionnelle, promouvoir une conduite éthique et consolider l'engagement à servir le public*

- b) *Renforcement des capacités des pays en développement d'adapter l'usage de l'informatique et de la télématique pour améliorer le fonctionnement des institutions publiques grâce à l'administration en ligne*
- c) *Renforcement des capacités de faire participer les citoyens à la gouvernance, à l'administration publique et à la gestion du développement dans les pays en développement afin d'assurer une prestation de services réactive, transparente et responsable*

602. La Division de l'administration publique et de la gestion du développement a comptabilisé 21 engagements officiels (objectif biennal : 11) d'intégrer des stratégies et méthodologies dans les politiques, programmes et cadres législatifs et institutionnels. D'après les résultats des évaluations menées à l'issue des formations, plus de 74 % des participants (objectif biennal : 70 %) les ont trouvées pertinentes et utiles. Il est raisonnable de s'attendre à ce qu'ils appliquent les méthodes et les meilleures pratiques dans le domaine de l'administration publique et de la gouvernance.

603. Dix-huit pays en développement, dont quatre pays moins avancés (objectif biennal : 16), ont commencé à utiliser les technologies de l'information et des communications pour améliorer le fonctionnement de leurs institutions publiques au moyen de l'administration en ligne et d'applications informatiques. En outre, 88 % des participants à la formation au dialogue avec les citoyens et à la gouvernance (objectif biennal : 70 %) ont considéré qu'elle leur serait utile en vue d'appliquer les méthodes et les meilleures pratiques en la matière à l'avenir.

Sous-programme 6 **Gestion durable des forêts**

- a) *Capacité accrue des États Membres de réaliser la gestion durable des forêts*
- b) *Renforcement de la collaboration et la coordination sur les forêts aux niveaux national, régional et international, par la promotion d'activités plus efficaces dans le domaine de la gestion durable des forêts menées individuellement et en partenariat par les gouvernements et les grands groupes, organisations, instruments et processus, y compris les activités du Partenariat sur les forêts*

604. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a œuvré au renforcement des moyens techniques et pratiques aux niveaux régional et national, ce qui a permis le lancement de 10 plans d'action (objectif biennal : 10), à savoir 8 plans nationaux destinés à inclure la gestion durable des forêts dans les stratégies pour une économie verte, 1 cadre de gestion forestière durable en Afrique et 1 ensemble d'interventions visant à associer le financement en faveur du climat et celui des forêts en Asie du Sud-Est.

605. Le secrétariat a continué à promouvoir les partenariats et en a créé 12 (objectif biennal : 18), qui sont venus s'ajouter à huit initiatives conjointes ou collaboratives. Ces activités avaient pour objet de fusionner le financement en faveur du climat et des forêts, de concevoir des descriptifs de projets de gestion durable des forêts et d'obtenir des fonds auprès des institutions financières multilatérales.

Sous-programme 7
Financement du développement

- a) *Capacité accrue des pays de négocier, d'administrer et d'interpréter les conventions fiscales, en s'inspirant du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement (Convention type des Nations Unies), dans le but d'encourager l'investissement*
- b) *Plus grande capacité d'appliquer le principe du prix normal du marché, qui figure dans la Convention type des Nations Unies, dans le cadre de l'imposition des sociétés multinationales*

606. Le Bureau du financement du développement a assuré le cours des Nations Unies sur les conventions concernant les doubles impositions et le cours introductif sur le même sujet, ainsi qu'un atelier pratique des Nations Unies et de l'OCDE sur la négociation de conventions fiscales. Ces outils de formation, mis au point en collaboration avec les autorités fiscales des pays en développement, ont contribué à améliorer la capacité de ces pays de négocier, d'administrer et d'interpréter les conventions fiscales, en s'inspirant de la Convention type des Nations Unies.

607. Le Bureau a assuré le cours et le cours introductif des Nations Unies sur les prix de transfert, ce qui a permis d'aborder les aspects pratiques et opérationnels de la législation de trois pays en développement en la matière, dont des questions liées à des branches d'activité et à des secteurs particuliers – hôtels à forfait « tout compris » en République dominicaine; agriculture, pêche, industrie minière, tourisme et transports en Équateur; et fabrication et distribution de produits pharmaceutiques au Panama – pour un total de six interventions (objectif biennal : 6). Au total, 152 fonctionnaires des administrations fiscales originaires de 62 pays en développement ont participé aux différentes formations. En outre, le Bureau a conçu des outils pratiques tels que le *Manuel des Nations Unies sur plusieurs aspects de la protection de l'assiette fiscale des pays en développement*, le *Recueil de textes sur plusieurs aspects de la négociation des conventions fiscales* et les dossiers pratiques des Nations Unies sur la protection de l'assiette fiscale des pays en développement, qu'il utilisera dans le cadre de son action à l'échelle nationale.

2. Commerce et développement

Sous-programme 1
Mondialisation, interdépendance et développement

Sous-programme 2
Investissements et entreprises

Sous-programme 3
Commerce international

Sous-programme 4
Technologie et logistique

- a) *Meilleure compréhension par les agents des pouvoirs publics des principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international et des incidences et imbrications des différentes politiques sectorielles et de la stratégie de développement nationale*
- b) *Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences*

608. Les sous-programmes 1, 2, 3 et 4 partagent deux indicateurs de résultats et, par conséquent, leurs réalisations sont regroupées sous un seul point. Les formations

prévues au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok constituent une plateforme efficace pour l'échange d'idées et de solutions envisageables aux problèmes de développement. D'après les sondages menés auprès des participants, plus de 80 % des fonctionnaires ayant participé à ces formations (objectif biennal : 73 %) estiment qu'elles les ont considérablement aidés à comprendre les principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international.

609. Le principal objectif des services consultatifs fournis durant la période 2014-2015 était d'établir un lien entre, d'une part, le commerce et le développement et, d'autre part, l'élaboration de politiques générales, sur la base des travaux de la CNUCED. Ces services ont permis aux pays d'intégrer la question de la capacité productive dans toute une série de politiques, notamment des politiques nationales (services), régionales (intégration) et mondiales (prises de position visant à contribuer aux négociations entreprises en matière de réalisation des objectifs de développement durable). Dans l'ensemble, plus de 40 demandes de services consultatifs ont été traitées et tous les bénéficiaires s'en sont déclarés satisfaits (objectif biennal : 38).

Sous-programme 5

Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

- a) *Meilleure intégration des politiques et des priorités commerciales dans les plans de développement nationaux grâce, notamment, au Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés*
- b) *Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences*

610. Des mises à jour de l'Étude diagnostique sur l'intégration commerciale du Cadre intégré renforcé ont été menées à bien dans les pays suivants : Djibouti, Éthiopie, Mali, Mozambique et Niger (avant-projet). Grâce à ces mises à jour et à l'établissement de grilles d'activités, ainsi qu'à plusieurs ateliers de renforcement des capacités, 10 pays (objectif biennal : 8) ont réalisé des progrès dans l'intégration du commerce à leurs plans nationaux de développement. Des projets de catégorie II ont été conçus au Bénin et à Djibouti et des séminaires de formation y ont eu lieu, et une formation spécifique a été dispensée au Mali pour l'élaboration de sa politique commerciale. À la demande des pays, des services consultatifs ont été fournis aux Gouvernements du Burkina Faso, de Gambie, du Sénégal et des Îles Salomon, services qui ont conduit à l'élaboration de propositions concernant les moyens d'améliorer l'intégration du commerce au niveau national. Le principal objectif des services consultatifs fournis durant la période 2014-2015 était d'établir un lien entre, d'une part, le commerce et le développement et, d'autre part, l'élaboration de politiques générales, sur la base des travaux de la CNUCED. Dans l'ensemble, plus de 40 demandes de services consultatifs ont été traitées (objectif biennal : 38).

3. Établissements humains

Sous-programme 1

Coopération régionale et technique

- a) *Renforcement de la capacité des autorités locales, régionales et nationales de mettre en œuvre des politiques et des stratégies qui contribuent à atténuer les effets des changements climatiques et à réduire les risques*

- b) *Renforcement de la capacité des autorités locales, régionales et nationales de mettre en œuvre des politiques et des programmes de logement et d'urbanisation*
- c) *Renforcement de la capacité des autorités locales, régionales et nationales de mettre en œuvre des principes et des directives sur l'accès équitable à des services urbains de base durables et amélioration des connaissances sur l'urbanisation durable aux niveaux local, national et international*

611. Le nombre d'administrations locales, régionales et nationales ayant intégré la réduction et la gestion des risques en milieu urbain à leurs plans est passé à neuf (objectif biennal : 8). ONU-Habitat a renforcé les capacités des bureaux régionaux et nationaux en établissant des directives sur les villes et les communautés durables en Chine (en collaboration avec le PNUE), et doté de hauts responsables de huit villes africaines de compétences d'investissement « écologique », de création d'emplois et d'autonomisation au niveau local.

612. ONU-Habitat a également renforcé la capacité de quatre pays européens (objectif biennal : 4) de mettre en œuvre des politiques concernant le logement et le développement urbain durable (en collaboration avec la CEE), par l'intermédiaire de concertations et d'évaluations de politique urbaine durable au Kosovo⁵ et en Mongolie. Neuf administrations municipales, régionales et nationales (objectif biennal : 8) ont adopté des politiques nationales d'urbanisme ou des cadres d'aménagement spatial favorisant des villes compactes, intégrées et reliées entre elles. ONU-Habitat a renforcé la capacité des pays de mettre en œuvre des politiques, par l'intermédiaire de réseaux de métropoles d'Amérique latine (9 pays), d'améliorer les cadres réglementaires nationaux (Brésil et Mexique) et d'appuyer les laboratoires d'aménagement urbain en Chine et au Rwanda ainsi que l'adoption de politiques urbaines nationales et des résolutions du Forum national urbain Madagascar.

613. Grâce au soutien fourni par ONU-Habitat en matière de renforcement des capacités, 12 administrations nationales (objectif biennal : 10) ont mis en œuvre des politiques concernant l'accès aux services de base et appliqué des lignes directrices complémentaires sur l'aménagement urbain et territorial intégré. Dix pays partenaires (objectif biennal : 10) ont établi des rapports nationaux sur les villes en vue d'améliorer la planification des politiques aux niveaux local et national, tels que le rapport sur l'état des villes européennes, les rapports nationaux Habitat III des pays de la Communauté d'États indépendants (8 pays) et le rapport sur l'état des villes chinoises pour 2014-2015.

4. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Sous-programme 1

Justice, coopération technique et appui opérationnel

- a) *Renforcement des capacités nationales d'application des conventions relatives au contrôle des drogues, à la criminalité transnationale organisée, à la corruption et au terrorisme, ainsi que des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale*

⁵ Toutes les références faites au Kosovo dans le présent rapport doivent être considérées dans le contexte de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité.

- b) *Perfectionnement des connaissances et des compétences des décideurs et des responsables de la justice pénale en matière d'application des conventions relatives au contrôle des drogues, à la criminalité transnationale organisée, à la corruption et au terrorisme, ainsi que des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale*

614. La Division des opérations a fourni une assistance à 43 pays (objectif biennal : 51). L'annulation de missions pour des raisons de sécurité et les retards intervenus dans le recrutement du conseiller interrégional ont contribué à ces résultats moins élevés que prévu. La Division a aidé à l'élaboration en Asie centrale et en Europe du Sud-Est de stratégies et de plans d'opérations visant à lutter contre la menace que constituent les drogues illicites et la criminalité organisée, et à la mise en place d'une stratégie nationale de prévention de la criminalité destinée au Myanmar.

615. Dix-sept formations et ateliers ont été organisés au cours de la période biennale. En moyenne, 80 % des participants (objectif biennal : 76 %) ont déclaré en avoir été satisfaits. Les autorités vietnamiennes ont reçu un soutien destiné à leur permettre de mettre en œuvre les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes. L'assistance fournie à la Tunisie pour l'élaboration d'un code de conduite destiné au personnel carcéral a suscité un débat plus large sur la vision et la mission de l'administration pénitentiaire. Au Libéria, le programme a appuyé les efforts déployés par le Gouvernement dans le domaine d'une assistance juridique efficace pour les groupes vulnérables. Dans le cadre d'un atelier régional consacré aux réponses apportées par la justice pénale à la question de la violence à l'égard des femmes en Europe du Sud-Est, le programme a permis de faire prendre davantage conscience de l'importance de la participation des femmes dans le secteur de la justice.

5. Droits de l'homme

Sous-programme 3

Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège

- a) *Plus grande sensibilisation des décideurs, des agents publics et des organisations régionales et sous-régionales aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et dispositifs correspondants, ainsi qu'à leur incidence sur leurs travaux, et perfectionnement de leurs connaissances et de leurs compétences dans ce domaine*
- b) *Renforcement de la coopération entre les gouvernements, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales, au sein de leur région respective, en vue de régler les problèmes liés aux droits de l'homme qui exigent une approche et des mesures régionales*

616. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'est employé à garantir la mise en œuvre des normes internationales des droits de l'homme sur le terrain, en particulier en assurant une présence sur le lieu des opérations, en coopérant avec les mécanismes régionaux, en organisant des séminaires, des ateliers

et des formations et en fournissant des conseils techniques et stratégiques. La présence du Haut-Commissariat sur le terrain a également permis de mettre en œuvre les recommandations des mécanismes intergouvernementaux et indépendants de défense des droits de l'homme, grâce à des programmes de coopération technique pertinents et efficaces et au recensement et à l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés des activités menées sur le terrain en matière de droits de l'homme. Le soutien apporté par le Haut-Commissariat à la mise en œuvre des indicateurs des droits de l'homme dans les Amériques (Argentine, Équateur, État plurinational de Bolivie, États-Unis d'Amérique, Pérou et Uruguay) a permis à une organisation régionale (objectif biennal : 1), l'Organisation des États Américains (OEA), de produire des indicateurs des droits de l'homme. L'OEA examine actuellement un projet d'analyse et de publication des données relatives aux indicateurs de procès équitable.

617. Les consultations organisées par le Haut-Commissariat en Afrique, en Amérique, dans la région Asie-Pacifique, en Europe et en Asie centrale ont permis de renforcer la coopération entre les mécanismes régionaux et internationaux de défense des droits de l'homme. Une initiative de type régional ou national (objectif biennal : 3) a été prise à la suite de réunions régionales et trois autres initiatives seront mises en œuvre en 2016. Les activités de coopération technique du Haut-Commissariat ont facilité les échanges constructifs entre les institutions régionales et nationales, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et la société civile. Par ailleurs, le Haut-Commissariat a organisé quatre composantes linguistiques du Programme de bourses destinées aux autochtones, ce qui a permis aux bénéficiaires de renforcer et de partager leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine des droits de l'homme.

6. Aide humanitaire

Sous-programme 1

Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

Sous-programme 5

Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

- a) *Planification efficace des interventions d'urgence aux niveaux international et national, axée en priorité sur les crises de dimension régionale*

618. Une formation sur la planification des interventions d'urgence fondée sur les directives du Comité permanent interorganisations a été proposée aux pays membres de la SADC. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a organisé une formation similaire à l'intention de partenaires régionaux et nationaux situés au Cambodge, au Myanmar, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Philippines et en République populaire démocratique de Corée. Les directives de préparation aux situations d'urgence du Comité permanent interorganisations ont permis de faciliter l'élaboration de plans d'urgence par les autorités nationales. Sur base de ces directives, les pays ont amélioré ou revu leur plan de secours. À la fin de 2015, 94 plans d'urgence interorganisations (objectif biennal : 92) avaient été élaborés ou mis à jour. Par ailleurs, outre les pays de la région Asie-Pacifique, six pays membres de la SADC ont revu leur plan d'urgence.

Sous-programme 2

Services d'appui d'urgence

- a) *Renforcement des capacités des dispositifs et partenariats nationaux et internationaux compétents et intensification de leur planification préalable en vue de garantir l'efficacité des interventions en cas d'urgence ou de catastrophe*

619. Des projets nationaux conjoints et interorganisations de planification d'urgence ont été engagés dans sept pays (objectif biennal : 5). Le Groupe conjoint de l'environnement PNUE/Bureau de la coordination des affaires humanitaires a organisé cinq stages de formation nationaux et régionaux (objectif biennal : 5), notamment une formation intitulée « Beyond Response », proposée en Géorgie, au Mozambique et au Tadjikistan, et une formation de formateurs concernant l'Outil d'évaluation environnementale rapide, organisée en Arménie et en Géorgie. Six réseaux nationaux et internationaux (objectif biennal : 5) ont été renforcés. Un appui a été fourni à l'organisation de la deuxième Réunion mondiale du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, en octobre 2015 (Abou Dhabi), d'une réunion de chefs d'équipes de recherche et sauvetage en milieu urbain et de trois réunions des groupes régionaux. La Déclaration signée à Abou Dhabi en 2015, lors de la Réunion mondiale sur la recherche et le sauvetage, servira de base à l'élaboration des plans de travail régionaux qui permettront de s'assurer que l'adoption de ce document soit suivie de mesures concrètes visant à renforcer les réseaux internationaux de préparation et d'intervention.

B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux

1. Développement économique et social en Afrique

Sous-programme 1

Politique macroéconomique

- a) *Renforcement de la capacité des décideurs nationaux d'élaborer et d'appliquer des politiques et stratégies macroéconomiques qui soient cohérentes d'un secteur à un autre et contribuent à une croissance partagée et à un développement durable*
- b) *Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences*

620. Treize États membres (objectif biennal : 10) ont fait état de progrès réalisés, grâce à l'appui reçu de la CEA, dans l'élaboration de politiques et de programmes macroéconomiques. Onze pays (objectif biennal : 10) et la CEDEAO ont reçu un appui en ce qui concerne l'utilisation des statistiques économiques et de la comptabilité nationale pour concrétiser leurs visions et leurs stratégies de développement nationales, et pour formuler et appliquer des politiques et des programmes macroéconomiques. Quinze bénéficiaires de services consultatifs (objectif biennal : 10) ont confirmé l'utilité des conseils reçus.

Sous-programme 2

Intégration régionale et commerce

- a) *Renforcement des capacités d'élaborer, d'appliquer et de gérer les politiques et les accords industriels et leur prise en compte dans les stratégies de développement des exportations, en vue d'une participation plus active à l'économie mondiale et à la transformation économique*
- b) *Renforcement de la capacité des responsables politiques d'évaluer les conséquences des politiques industrielles sur d'autres domaines du développement, en particulier sur la croissance économique et le développement ainsi que sur l'intégration régionale*

621. Les 15 États membres de la SADC (objectif biennal : 10) ont bénéficié de services consultatifs de la CEA concernant l'élaboration d'une feuille de route et d'une stratégie régionales en faveur de l'industrialisation. Le Swaziland a adopté une politique industrielle nationale élaborée avec l'assistance technique de la CEA. Lors du Dialogue de haut niveau sur les politiques industrielles intelligentes, les 48 États membres présents (objectif biennal : 10) ont indiqué que les connaissances qu'ils avaient acquises étaient très utiles dans le domaine de l'industrialisation.

622. La CEA a également organisé une formation sur la négociation économique au cours de laquelle les États membres ont acquis des compétences et des connaissances sur des questions concernant les traités d'imposition, les accords commerciaux et les accords d'investissement. Des sondages réalisés à la suite de la formation ont révélé que 17 États membres (objectif biennal : 10) estimaient que les connaissances acquises étaient très utiles dans le domaine du commerce. Ces résultats ont été obtenus malgré les retards accumulés dans le recrutement du nouveau conseiller.

Sous-programme 3

Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

- a) *Renforcement des capacités des États membres et des organisations régionales d'élaborer, d'appliquer et d'assurer le suivi des politiques et stratégies de développement durable, l'accent étant mis sur l'aide à la mise en valeur et à la gestion des ressources naturelles*
- b) *Renforcement des capacités des États membres de formuler et d'appliquer des réformes politiques et de négocier des contrats d'exploitation des ressources naturelles pour aider les États membres à réaliser des bénéfices plus importants dans le secteur minier*

623. Les pays de la SADC ont adopté et appliqué une politique (objectif biennal : 0) destinée à mettre en valeur les ressources naturelles de manière concertée dans le cadre du renforcement de l'intégration régionale. Pour ce faire, ils ont adopté la feuille de route et la stratégie régionales en faveur de l'industrialisation élaborées avec l'assistance technique de la CEA. S'agissant de l'élaboration de politiques minières nationales, la Commission a apporté son appui à quatre États membres (Burkina Faso, Lesotho, Guinée et Guinée-Bissau). Trois États membres ont bénéficié d'une aide pour l'élaboration de politiques et de directives en vue de la mise en place d'une infrastructure de données géospatiales.

La CEA a organisé une séance de concertation sur les problèmes de l'Afrique en ce qui concerne les contrats d'exploitation minière et pétrolière, lors de laquelle 43 États membres (objectif biennal : 10) ont acquis des connaissances et des compétences en matière de négociation de contrats d'exploitation des ressources naturelles.

624. La CEA a également organisé une formation sur la négociation économique, au cours de laquelle 40 États membres ont acquis des compétences et des connaissances sur des questions concernant les accords en matière de ressources naturelles. Deux pays, à savoir le Burkina Faso et la Guinée (objectif biennal : 10), ont adopté des politiques ou des cadres réglementaires en vue de la gestion des ressources naturelles et minières, conformément à la Vision africaine des mines.

Sous-programme 4

Planification et administration du développement

- a) *Renforcement de la capacité des États membres d'améliorer la planification du développement et de formuler des politiques et des méthodes*
- b) *Renforcement de la capacité des États membres de la CEA d'améliorer l'élaboration, l'analyse et la gestion des politiques économiques*

625. Onze pays et deux commissions économiques régionales (objectif biennal : 10) ont adopté des politiques et des mesures concernant la mise en œuvre d'activités dans le domaine de la planification du développement, conformément aux recommandations de la CEA. Par ailleurs, la CEA a organisé, dans 11 États membres (objectif biennal : 10), des stages de formation en matière de planification et de statistiques économiques à l'intention des principaux responsables gouvernementaux, au cours desquels 126 participants ont émis un avis favorable en ce qui concerne l'utilisation des programmes et des supports de formation de la CEA relatifs à la planification du développement. Les participants venaient de trois États membres, à savoir la Guinée (32), la Guinée-Bissau (55) et le Bénin (39).

626. La CEA a organisé quatre concertations destinées aux décideurs de 54 États membres sur : a) l'amélioration de la coordination entre l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et les organes de planification nationale des pays africains; b) la forme, le fond et les objectifs principaux de l'Agenda 2063; c) la mobilisation des ressources nationales; et d) l'impact de la révolution des données sur la planification du développement en Afrique. Au total, 24 pays (objectif biennal : 10) ont adopté de nouvelles méthodes de planification du développement et de formulation et de gestion des politiques, dont 15 pays de la SADC (stratégie et feuille de route pour l'industrialisation) et cinq pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (Vision 2050), ainsi que le Bénin (études de faisabilité sur les grands projets d'infrastructure), le Swaziland (politique de commerce et d'industrialisation), la Guinée (alors qu'elle se remet des effets de l'épidémie d'Ebola) et la Guinée-Bissau (planification stratégique pour une transformation structurelle). Trois pays (objectif biennal : 10) – le Bénin, la Guinée et la Guinée-Bissau – ont appliqué de nouvelles politiques et méthodes appropriées en matière de planification et d'analyse.

2. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 1

Politique macroéconomique et développement sans exclusive

- a) *Meilleure compréhension, par les décideurs et les autres groupes cibles, des tendances de développement, des questions nouvelles, des enjeux macroéconomiques et des moyens fondés sur des données factuelles de promouvoir la croissance économique, de faire reculer la pauvreté et de réduire les écarts de développement*
- b) *Accroissement de la participation régionale aux forums mondiaux du développement et renforcement de la coopération économique et financière régionale pour tirer parti des synergies mutuellement bénéfiques qui contribuent à un développement durable et sans exclusive, notamment par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud*
- c) *Renforcement de la capacité des États membres, notamment les pays ayant des besoins particuliers, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement adoptés au niveau international, et d'exécuter le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020*
- d) *Renforcement de l'aptitude des États membres à formuler et à mettre en œuvre des politiques de développement rural en faveur de l'agriculture écologiquement viable et de la sécurité alimentaire*

627. Des documents techniques et des formations destinés aux décideurs des ministères des finances et de la planification et des banques centrales ont permis d'améliorer leur connaissance des politiques macroéconomiques, du financement du développement et des trois piliers du développement durable. Le nombre d'articles et de références se rapportant aux publications de la CESAP sur les politiques macroéconomiques s'est élevé à 800 (objectif biennal : 900).

628. En fournissant des services consultatifs et des programmes de formation sur mesure concernant les politiques macroéconomiques progressistes et les stratégies de financement, la CESAP a renforcé la coopération économique régionale sur les réformes fiscales et le marché financier dans plus de 35 pays de la région Asie-Pacifique. Les quatre documents finals (objectif biennal : 4) produits grâce à ces services témoignent de l'existence d'un consensus sur la coopération économique et financière régionale.

629. Les initiatives de renforcement des capacités ont également contribué à l'amélioration des capacités d'élaboration de politiques nationales et des capacités institutionnelles de concevoir et de mettre en œuvre des politiques nationales de développement et des programmes d'action mondiaux, comme en témoigne le pourcentage de participants (90 %, pour un objectif biennal de 81 %) ayant indiqué qu'ils étaient désormais mieux à même de formuler et d'appliquer de telles politiques.

630. Les services consultatifs fournis dans le domaine de l'agriculture durable ont renforcé la capacité des fonctionnaires d'élaborer et d'appliquer des politiques de sécurité alimentaire. Plus de 81 % des participants (objectif biennal : 85 %) aux

activités organisées par la CESAP ont indiqué qu'ils étaient maintenant mieux à même de formuler et de mettre en œuvre des politiques de développement rural.

Sous-programme 2
Commerce et investissement

- a) *Renforcement de la connaissance qu'ont les pays membres de la CESAP des tendances, des questions nouvelles et des orientations politiques fondées sur des données factuelles dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement des entreprises et du transfert de technologie, à l'appui d'un développement durable qui profite à tous*
- b) *Renforcement de la coopération régionale dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement des entreprises, de l'innovation et du développement et du transfert de technologie, à l'appui d'un développement durable qui profite à tous*
- c) *Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP à formuler et à mettre en œuvre des politiques plus efficaces et plus cohérentes en matière de commerce, d'investissement, de développement des entreprises et du transfert de technologie, à l'appui d'un développement durable qui profite à tous*

631. La mise au point d'outils techniques sur le commerce, l'investissement, le développement des entreprises et le transfert de technologie, conjuguée à la promotion de politiques fondées sur des données factuelles par le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce, a renforcé l'aptitude des États membres à formuler de telles politiques, comme en attestent les 106 articles et références (objectif biennal : 35) se rapportant aux supports techniques fournis par la CESAP.

632. La CESAP a renforcé la capacité de ses États membres de négocier et de conclure des accords régionaux sur le commerce transfrontière sans papier, notamment par l'intermédiaire du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique. Le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et le Centre pour la mécanisation agricole durable ont renforcé, grâce à leurs activités de formation, les capacités des décideurs d'utiliser de nouvelles technologies agricoles et commerciales. Trente-quatre États membres (objectif biennal : 26) ont déclaré avoir trouvé utile de participer à la coopération régionale en matière de commerce et d'investissement.

633. Les initiatives de renforcement des capacités en matière de commerce et d'investissement ont permis d'accroître les compétences, l'expertise et les capacités institutionnelles des États membres, comme en atteste le pourcentage de participants (89 %, pour un objectif biennal de 80 %) ayant indiqué avoir constaté une amélioration de leur aptitude à formuler et à mettre en œuvre des politiques plus efficaces et plus cohérentes en matière de commerce, d'investissement et de développement des entreprises.

Sous-programme 3

Transports

- a) *Amélioration des connaissances et renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de formuler et de mettre en œuvre des politiques et programmes de transport*
- b) *Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP et du secteur privé de planifier et de créer des réseaux internationaux de transport intermodal tels que le réseau routier asiatique, le réseau ferroviaire transasiatique et des ports secs d'importance internationale*
- c) *Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP et du secteur privé d'appliquer des mesures visant à améliorer les opérations de transport international et la logistique*

634. L'aide à la formation fournie par la CESAP a permis de porter à 90 (objectif biennal : 90) le nombre de politiques, de programmes et d'initiatives reflétant les principes et recommandations de la Commission relatifs aux transports. Le secrétariat a aidé les États membres à améliorer l'interconnexion de leurs réseaux de transport en leur fournissant un appui en matière de politiques et en renforçant leurs capacités. Ces efforts ont abouti à la signature, en 2014, de l'Accord intergouvernemental de l'Organisation de Shanghai pour la coopération visant la facilitation des transports routiers internationaux, et à un consensus entre la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie sur le projet d'accord concernant les transports internationaux sur le réseau routier asiatique. Le travail de renforcement des capacités a contribué à l'élaboration d'un plan directeur global destiné à améliorer l'interconnexion des réseaux de transport en Asie méridionale. En conséquence, 70 projets et programmes nationaux (objectif biennal : 70) ont été mis au point pour améliorer les transports régionaux.

Sous-programme 4

Environnement et développement

- a) *Amélioration de la compréhension par les autorités locales et nationales des politiques et des stratégies en matière d'environnement, d'énergie, de ressources en eau et d'urbanisme permettant de lutter contre la pauvreté et de favoriser un développement durable qui profite à tous*
- b) *Amélioration de la capacité des gouvernements et d'autres parties prenantes d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies en matière d'environnement, d'énergie, de ressources en eau et d'urbanisme en vue de parvenir à un développement durable qui profite à tous*
- c) *Renforcement de la coopération régionale et des partenariats visant à mettre en œuvre des politiques et des stratégies en matière d'environnement, d'énergie, de ressources en eau et d'urbanisme en vue de parvenir à un développement durable qui profite à tous*

635. Les supports techniques fournis par la CESAP ont permis une meilleure compréhension de l'environnement, de l'énergie et de la gestion des ressources en eau et l'élaboration de politiques et de stratégies de développement durable, comme en témoignent les 29 références (objectif biennal : 15) faites à ces supports techniques et à d'autres outils fournis par la Commission.

636. Des initiatives de renforcement des capacités, entreprises à l'aide de modules d'apprentissage en ligne plus larges et de formations ciblées individuelles concernant les politiques relatives à l'environnement, à l'énergie, à l'eau et à l'urbanisme ont rendu les institutions mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques visant à garantir des sociétés résilientes et ouvertes à tous. Les interventions de la CESAP ont ainsi permis aux gouvernements d'élaborer 15 politiques, stratégies et initiatives (objectif biennal : 15).

637. La mise en commun de données d'expérience a facilité l'élaboration de cadres de coopération et d'échanges sur le développement durable ainsi que la réalisation d'actions concertées sur l'environnement et permis de hiérarchiser les questions clefs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le nombre de recommandations et d'initiatives des États membres de la CESAP relatives à la coopération régionale et à l'environnement, à la sécurité énergétique, à la gestion des ressources en eau et au développement urbain s'est élevé à 20 durant la période 2014-2015 (objectif biennal : 20).

Sous-programme 5

Technologies de l'information et des communications, et réduction et gestion des risques de catastrophe

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les États membres pour mesurer et analyser les progrès accomplis sur la voie d'une société de l'information résiliente et ouverte à tous*
- b) *Renforcement de la coopération régionale au regard de la connectivité des technologies de l'information et des communications en vue de promouvoir un développement durable et sans exclusive*
- c) *Amélioration de la connaissance qu'ont les États membres des politiques et des stratégies permettant effectivement de réduire les risques de catastrophe dans la région*
- d) *Renforcement des moyens dont disposent les États membres pour intégrer les technologies de l'information et des communications à leurs politiques et programmes en faveur d'un développement socioéconomique durable et sans exclusive*

638. Les services consultatifs et les formations personnalisées fournis par la CESAP dans les domaines des technologies de l'information et des communications, de l'application des techniques spatiales et de la réduction des risques de catastrophe ont permis d'améliorer la capacité des États membres de formuler des politiques et des stratégies. Afin de permettre l'instauration de normes techniques et d'un plan directeur relatifs à l'autoroute Asie-Pacifique de l'information, des formations concernant les moyens de connecter les infrastructures des technologies de l'information et des communications de façon transparente et optimale ont été dispensées aux pays sans littoral participant à cette initiative. Quarante-vingt-un pour cent des décideurs (objectif biennal : 75 %) ont indiqué avoir constaté une amélioration de leurs compétences dans les domaines de l'élaboration de politiques et stratégies liées aux technologies de l'information et des communications et de la résistance face aux catastrophes.

639. Un dialogue régional a permis de renforcer la capacité du Népal de se remettre du tremblement de terre de 2015 et des bourses de formation sur les systèmes

d'alerte rapide en cas de cyclones tropicaux, d'inondations et de glissements de terrain ainsi que sur la télédétection et les systèmes d'information géographique ont été octroyées à des pays en développement. Quinze déclarations et rapports établis par des États membres de la CESAP (objectif biennal : 10) ont été consacrés à la connectivité des technologies de l'information et des communications, aux applications spatiales et à la réduction des risques de catastrophe.

640. Quatre-vingt pour cent des États membres de la CESAP ayant participé aux activités organisées (objectif biennal : 62 %) ont indiqué être mieux préparés face aux catastrophes. Quatre-vingt-dix pour cent des participants aux activités de formation organisées par la CESAP (objectif biennal : 85 %) ont indiqué qu'ils étaient en mesure de mieux utiliser les outils des technologies de l'information et des communications pour favoriser le développement socioéconomique.

Sous-programme 6 **Développement social**

- a) *Meilleure connaissance des tendances et des politiques régionales en matière de développement social et de population, notamment en ce qui concerne la problématique hommes-femmes, et sensibilisation accrue à ces questions, en vue de garantir l'efficacité des décisions prises par les États membres de la CESAP*
- b) *Renforcement de la coopération et des capacités régionales en matière d'application des engagements internationaux en faveur de l'intégration et de la protection sociales des groupes vulnérables en Asie et dans le Pacifique*
- c) *Renforcement de la coopération et des capacités régionales en matière d'application des engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique*
- d) *Renforcement de la coopération et des capacités régionales en vue de la promotion des droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique*

641. La CESAP s'est employée, à l'aide de supports techniques, à sensibiliser davantage les États membres aux questions concernant l'exclusion des jeunes, le vieillissement de la population, les migrations internationales et la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, et à améliorer leurs connaissances sur ces questions. Douze États membres de la CESAP (objectif biennal : 12) ont déclaré que les orientations, les stratégies et les bonnes pratiques préconisées par la Commission en matière de développement social étaient utiles pour prendre des décisions efficaces.

642. Les États membres ont renforcé la coopération régionale et leur capacité d'appliquer les engagements adoptés aux niveaux international et régional, notamment en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et l'établissement d'une feuille de route sur le VIH et le sida. Treize pays ont procédé à des consultations nationales pour lever les obstacles juridiques et politiques entravant l'accès aux services relatifs au VIH et au moins cinq pays de la région (objectif biennal : 5) ont établi des plans de

financement de la lutte contre cette maladie, conformément au cadre de développement pour l'après-2015.

643. La CESAP a renforcé la capacité des États membres d'intégrer la problématique hommes-femmes à leurs activités, 93 % des participants (objectif biennal : 80 %) à une formation consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes ayant déclaré avoir amélioré leurs connaissances et leurs compétences en la matière.

644. La CESAP a renforcé la capacité des États membres de promouvoir les droits des personnes handicapées, 13 recommandations, décisions et initiatives en faveur du renforcement des cadres de coopération régionaux et sous-régionaux traitant de ce sujet ayant été adoptées (objectif biennal : 8).

Sous-programme 7 **Statistiques**

- a) *Meilleure compréhension par les décideurs et la population, grâce à des données et des analyses statistiques, des tendances et des questions nouvelles concernant le développement, en vue de promouvoir des sociétés ouvertes, viables et résilientes*
- b) *Renforcement des moyens dont disposent les États membres de la CESAP pour produire, diffuser et exploiter des données statistiques conformément aux normes internationalement acceptées et aux bonnes pratiques, de sorte à favoriser l'édification de sociétés ouvertes, viables et résilientes*

645. Les services consultatifs, la documentation technique et les programmes de formation sur mesure fournis par la CESAP ont permis une meilleure compréhension de la production, de la diffusion et de l'exploitation de statistiques dans la prise de décisions fondées sur des données factuelles. Les services consultatifs fournis aux Maldives (revenus et dépenses des ménages), au Népal (changements climatiques) et à la République démocratique populaire lao (recensement) ont incité ces pays à revoir la façon dont ils mènent des enquêtes pour opérer des choix éclairés. Les évaluations des systèmes statistiques nationaux et l'examen des plans statistiques ont permis d'améliorer les méthodes statistiques utilisées en Mongolie, à Sri Lanka, au Cambodge et dans les îles Mariannes du Nord, tandis que l'appui apporté au Bhoutan en matière de planification du recensement et de statistiques macroéconomiques a permis de renforcer les capacités nationales du pays. Plus de 60 % des décideurs (objectif biennal : 5 %) ont trouvé les activités de la CESAP pertinentes et utiles pour suivre et comprendre les grandes tendances et les questions nouvelles en matière de développement.

646. Des initiatives de renforcement des capacités dans les normes statistiques internationales visant à appuyer le Système de comptabilité environnementale et économique ont eu l'effet escompté dans l'ensemble de l'Asie et du Pacifique et contribué à l'amélioration des compétences, des capacités institutionnelles et des aptitudes à l'élaboration de politiques nationales. Quatre-vingt-seize pour cent des participants (objectif biennal : 65 %) ont estimé qu'ils étaient en mesure d'appliquer les connaissances acquises et d'utiliser des données comparables.

Sous-programme 8

Activités sous-régionales de développement

- a) *Amélioration de la capacité des États membres de la CESAP d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement*
- b) *Renforcement des échanges d'information et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement amenés à intervenir dans les domaines d'activité prioritaires dans les sous-régions afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement*

647. Les services consultatifs et les programmes de formation sur mesure ont permis de renforcer les capacités des institutions de traiter les priorités sous-régionales et de mettre en œuvre des politiques de développement durable. Dans la région du Pacifique, 12 législateurs ont renforcé leur aptitude à mettre en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées. En Asie de l'Est et du Nord-Est, la CESAP a renforcé la capacité des États membres de traiter les problèmes transfrontaliers tels que la pollution atmosphérique transfrontière et la sauvegarde des zones marines protégées. En Asie du Nord et en Asie centrale, les moyens de gestion de l'eau et de l'énergie et les capacités de règlement des questions transfrontières ont été renforcés, dans le contexte de l'amélioration de la coopération et de l'intégration économiques régionales. Les capacités des pays d'Asie du Sud d'améliorer la connectivité des transports, d'appuyer l'autonomisation des femmes et de s'urbaniser durablement ont également été consolidées. En moyenne, 75 % des participants (objectif biennal : 75 %) ayant assisté à des activités sous-régionales ont constaté que les modules proposés étaient pertinents et utiles à leurs activités.

648. Le partage des connaissances et les partenariats établis entre la région du Pacifique et l'Asie ont été renforcés grâce à la coopération Sud-Sud, tandis que les publications techniques sur les changements climatiques, les migrations, l'exclusion sociale et la pêche ont contribué à améliorer la maîtrise de ces questions dans tout le Pacifique. Soixante-quinze pour cent des États membres (objectif biennal : 60 %) ont jugé les activités de la CESAP utiles. De même, 15 institutions partenaires (objectif biennal : 6) ont pris part aux activités de partage des connaissances organisées.

3. Développement économique en Europe

Sous-programme 1

Environnement

- a) *Amélioration de la gestion transfrontière de l'environnement par les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est*

649. Six accords bilatéraux ou multilatéraux (objectif biennal : 6) ont été mis en œuvre dans les bassins hydrographiques, comme prévu. Dans le bassin du Koura, un projet de traité visant à officialiser la coopération dans le domaine de l'eau entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie a été élaboré. Dans le bassin du Drin, un projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial en vertu d'un mémorandum d'accord signé précédemment a été lancé. Dans le bassin du Dniestr, un appui supplémentaire a été fourni en vue de la ratification par l'Ukraine du Traité sur le Dniestr. Dans les

bassins du Tchou et du Talas, un autre projet du Fonds pour l'environnement mondial visant à développer davantage la coopération bilatérale entre le Kazakhstan et le Kirghizistan, y compris en ce qui concerne le contrôle de la qualité de l'eau, a été approuvé et lancé. Dans le bassin du Pyanj, le mémorandum d'accord sur l'échange de données hydrologiques entre l'Afghanistan et le Tadjikistan a été ratifié. En Asie centrale, la Commission économique pour l'Europe a contribué au renforcement de la coopération régionale dans les domaines de l'environnement et de la gestion de l'eau, notamment en ce qui concerne la sécurité des barrages, avec la mise en place d'une procédure de surveillance conjointe du barrage Orto Tokoï au Kirghizistan. En outre, un groupe de travail régional pour les pays d'Asie centrale a été créé pour soutenir la coopération en matière de qualité de l'eau. La Division de l'environnement de la CEE a organisé 35 missions consultatives et 19 ateliers de renforcement des capacités.

Sous-programme 2

Transports

- a) *Renforcement des capacités nationales d'application du cadre juridique et réglementaire de la CEE relatif aux transports terrestres internationaux, aux infrastructures et aux services, à la facilitation du passage des frontières, à la sécurité routière et au transport des marchandises dangereuses et des denrées alimentaires périssables*
- b) *Renforcement de la coopération régionale relative au développement du transport en transit et à la facilitation du passage des frontières dans le sud du Caucase et en Asie centrale*
- c) *Renforcement des cadres juridique et réglementaire nationaux relatifs à la sécurité routière en Europe du Sud-Est, dans le sud du Caucase et en Asie centrale*

650. Le nombre de parties aux instruments juridiques de la CEE a augmenté, passant de 1 699 en 2014 à 1 709 à la fin de 2015 (objectif biennal : 1 700). Avec l'adhésion de la Serbie à l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale, le nombre de parties aux quatre instruments principaux est passé à 115 (objectif biennal : 125). Avec le concours de la CEE, le nombre de pays qui se sont engagés à atteindre certains objectifs en matière de sécurité routière nationale est passé de 40 à 42 (objectif biennal : 42).

651. Le Groupe de travail sur les projets relatifs aux transports et aux mouvements transfrontières du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) a renforcé les capacités des pays en développement sans littoral de parvenir au développement durable en matière de transports, de connectivité régionale, d'intégration et d'amélioration des systèmes de gestion de la sécurité routière. Les projets d'infrastructure sous-régionaux et la coopération avec les organisations régionales ont contribué à l'amélioration du transport intermodal, de la connectivité, du passage des frontières et de l'intégration régionale. Deux projets de sécurité routière ont favorisé la prise de décisions fondée sur des données d'observation dans le domaine et la définition d'objectifs en la matière. Quatre études sur la sécurité routière ont également facilité la définition de ces objectifs au niveau national. La Division des transports de la CEE a organisé 19 missions consultatives et 10 ateliers de renforcement des capacités.

Sous-programme 3

Statistiques

- a) *Renforcement des compétences des pays bénéficiaires en matière de diffusion et de communication d'indicateurs statistiques utiles au suivi des stratégies de développement durable et d'autres objectifs de développement adoptés au niveau international, au moyen d'outils modernes de diffusion en ligne et de logiciels d'extraction de données*
- b) *Renforcement des moyens dont disposent les pays bénéficiaires pour combler leurs lacunes en matière de production de données statistiques conformes aux normes internationales, et notamment aux Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies*

652. Avec le concours de la CEE, cinq pays ont renforcé leurs compétences en matière de diffusion et de communication d'indicateurs statistiques au moyen d'outils de diffusion en ligne, et trois pays (objectif biennal : 8) ont amélioré leurs bases de données statistiques. Deux pays – la Mongolie et le Turkménistan – ont procédé à des évaluations d'ensemble de leurs systèmes statistiques nationaux. Ces évaluations portaient sur les capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles des pays de produire des statistiques conformes aux normes internationales et étaient accompagnées de recommandations spécifiques.

653. Huit pays (objectif biennal : 8) ont intégré les recommandations issues des évaluations à leurs stratégies nationales de production de données statistiques. Quinze pays (objectif biennal : 15) ont fourni des rapports complets sur les mécanismes de production de statistiques économiques, sociales et environnementales. Des réunions du Groupe de travail sur les statistiques du SPECA, organisées par la CEE à Bakou et à Bichkek, ont permis de renforcer les capacités de 12 pays d'évaluer les progrès réalisés dans le développement durable et l'économie verte et de moderniser leurs mécanismes de production de statistiques officielles. La CEE a lancé des initiatives visant au développement des statistiques de l'environnement pour appuyer la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique. La Division de statistique de la CEE a organisé 23 missions consultatives et 11 ateliers de renforcement des capacités.

Sous-programme 4

Coopération et intégration économiques

- a) *Renforcement de la connaissance des pratiques optimales et des directives relatives aux questions de coopération et d'intégration économiques, en particulier celles visées par le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale*
- b) *Renforcement des institutions et des cadres juridiques régionaux dans les domaines visés par le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale*

654. Avec le concours de la CEE, les participants au Forum économique de 2014 sur la connectivité régionale, organisé à Achgabat, ont adopté des recommandations sur le renforcement de l'assistance technique dans les domaines du commerce, des transports, du passage des frontières et des technologies de l'information et des communications.

655. Quatre-vingt-cinq pour cent (objectif biennal : 72 %) des pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale ont utilisé les connaissances et les informations fournies par les missions consultatives et les activités de renforcement des capacités de la CEE pour accroître leur coopération économique régionale, comme l'a mentionné le Conseil d'administration en novembre 2015. Six institutions et cadres régionaux (objectif biennal : 5) ont reconnu que l'assistance technique fournie par la CEE les avait rendus plus efficaces. Le groupe de coordination pour la création d'un espace régional d'information sur l'eau et l'environnement, appuyé par la CEE, a apporté un soutien supplémentaire au Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral et amélioré son système de gestion de l'information. La Division de l'intégration et de la coopération économiques de la CEE a fourni des services consultatifs à 14 reprises et organisé 12 ateliers de renforcement des capacités.

Sous-programme 5 **Énergie durable**

- a) *Renforcement des capacités institutionnelles et humaines disponibles pour l'élaboration de stratégies d'efficacité énergétique permettant aux pays de se conformer aux obligations que leur font les traités internationaux*
- b) *Renforcement des capacités institutionnelles et humaines disponibles pour l'élaboration de stratégies d'exploitation des énergies renouvelables permettant aux pays de se conformer aux obligations que leur font les traités internationaux*

656. La Division de l'énergie durable de la CEE a renforcé la coopération économique en formulant, à l'intention de 16 pays de la région, des recommandations sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et d'autres éléments de l'initiative Énergie durable pour tous. Quatorze pays (objectif biennal : 12) ont mis en œuvre les recommandations ayant trait à l'efficacité énergétique et 12 pays (objectif biennal : 12) ont appliqué celles concernant les énergies renouvelables. Sept propositions de projet (objectif biennal : 7) ont été mises au point par différents pays pour régler la question du financement de l'énergie.

657. La réunion du Comité de coordination du secteur de l'énergie du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale, organisée au Kirghizistan en 2014, a permis de sensibiliser les participants à l'initiative Énergie durable pour tous. L'atelier organisé à Almaty sur l'évaluation des écosystèmes du bassin du fleuve Syr-Daria a permis une meilleure compréhension des relations existant entre les écosystèmes, l'utilisation des terres, l'énergie et l'eau. Un appui consultatif fourni à l'Arménie et à la Géorgie a permis de sensibiliser ces deux pays aux énergies solaire et éolienne et au rendement énergétique des bâtiments. Des ateliers organisés à Genève, en 2015, ont permis de renforcer la capacité des pays d'Asie centrale d'appliquer la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales. La Division a organisé six missions consultatives et 14 ateliers de renforcement des capacités.

Sous-programme 6

Commerce

- a) *Renforcement de la capacité des pays en transition d'appliquer les recommandations, normes, directives et techniques de la CEE, notamment en ce qui concerne la facilitation des échanges et le commerce électronique*
- b) *Renforcement de la capacité des pays en transition de promouvoir et d'appliquer des politiques, stratégies et mécanismes soutenant la facilitation des échanges et l'intégration économique régionale*

658. Avec le concours de la CEE, six pays (objectif biennal : 6) ont renforcé leur capacité d'appliquer les recommandations relatives à la facilitation des échanges et du commerce électronique. Ils ont créé un environnement favorable au système de guichet unique au niveau national, mis en place des comités de facilitation du commerce et amélioré l'aptitude des pays à mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, ratifié en décembre 2013, de telle sorte qu'ils ont pu informer le secrétariat de l'OMC qu'ils étaient prêts à s'engager et allaient commencer à élaborer des plans d'application nationaux.

659. Au total, six stratégies et mécanismes de facilitation du commerce (objectif biennal : 6) ont été élaborés, dont un qui a été finalisé en janvier 2016. La Division du commerce et de la coopération économique de la CEE a appuyé trois réseaux nationaux et régionaux d'experts (objectif biennal : 3). Avec l'aide de la CEE, des partenaires internationaux et régionaux ont organisé des activités de renforcement des capacités qui ont bénéficié à 17 pays. Ces activités ont eu plusieurs retombées, allant de l'instauration d'une coopération à l'appui de la facilitation du commerce entre les organismes de réglementation du commerce et le milieu des affaires, à l'organisation d'une formation sur l'usage du Guide pour la facilitation du commerce destinée aux experts commerciaux d'Asie centrale et d'Ukraine. La Division a organisé 22 missions consultatives et 20 ateliers de renforcement des capacités.

4. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Sous-programme 1

Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

- a) *Renforcement de la capacité des décideurs des pays membres de la CEPALC de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer des politiques commerciales et des stratégies de développement des exportations qui leur permettent de participer de manière plus active aux courants commerciaux et aux chaînes de valorisation aux niveaux mondial et régional*
- b) *Renforcement de la capacité des secteurs d'exportation nationaux des pays membres de la CEPALC de relever les défis se présentant à eux et de saisir les nouvelles occasions en matière de commerce international engendrées par les réglementations concernant les changements climatiques*

- c) *Renforcement de la capacité des gouvernements des pays membres de la CEPALC de formuler et de mettre en œuvre des politiques efficaces pour promouvoir l'internationalisation directe et indirecte des petites et moyennes entreprises*

660. Une assistance technique a été fournie dans les domaines des douanes, des accords bilatéraux, et des échanges et des investissements avec la Chine et d'autres pays d'Asie. Cinq pays (objectif biennal : 6) – la Bolivie, le Brésil, le Costa Rica, l'Équateur et le Guatemala – ont déclaré avoir utilisé des éléments d'information fournis par les services de coopération technique de la CEPALC.

661. Un examen de la portée de l'assistance technique a révélé que des organisations publiques et des associations d'exportation de 13 pays (objectif biennal : 15), à savoir la Colombie, le Costa Rica, le Chili, la République dominicaine, l'Équateur, El Salvador, le Guatemala, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Nicaragua, le Panama et le Pérou, avaient adopté des mesures conformes aux recommandations de la CEPALC. Un effort considérable a été fait pour appliquer les normes internationales de mesure de l'empreinte carbone; le secteur du café a été choisi pour servir de programme pilote dans ce contexte, programme qui a abouti à la création du Réseau d'Amérique latine et des Caraïbes pour le suivi de l'empreinte écologique du café, composé de 11 pays.

662. Quatre institutions publiques (objectif biennal : 6) d'El Salvador, d'Équateur, du Nicaragua et du Pérou ont mis au point un projet de plan d'action visant à transposer dans leurs politiques et programmes les recommandations émises par la CEPALC sur l'internationalisation des petites et moyennes entreprises. Ces recommandations concernaient la mise en place d'un mécanisme complexe d'échange des données sur ce type d'entreprises. Cinq pays se sont engagés à y participer durant la période biennale considérée, mais le Venezuela a dû se rétracter en raison de problèmes internes.

Sous-programme 2 Production et innovation

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les pays de la région pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer des stratégies et des politiques propres à accroître leur productivité économique et leur pouvoir d'innovation*
- b) *Renforcement des moyens dont disposent les responsables des réglementations des pays membres de la CEPALC pour faire respecter le système de réglementation et de contrôle de la gouvernance d'entreprise*

663. La CEPALC a organisé, à l'intention de la Bolivie, du Brésil, de Cuba, de l'Équateur, du Paraguay et du Pérou, des stages de formation sur des politiques propres à accroître l'innovation et le développement technologique. Ces six pays (objectif biennal : 6) ont confirmé dans un sondage avoir utilisé les informations et les recommandations issues des activités d'aide à la coopération technique organisées par la CEPALC.

664. Les capacités des pays des Caraïbes de recueillir des données sur les investissements étrangers directs et d'élaborer des politiques reposant sur des données factuelles ont été améliorées grâce à l'élaboration d'un référentiel d'investissement pour neuf pays. En outre, une assistance technique a été fournie au

Pérou pour soutenir l'élaboration de politiques industrielles en vue d'une diversification de la production, à Sainte-Lucie pour encourager les investissements étrangers directs et au Panama pour améliorer son réseau à large bande. Dans le domaine de la gouvernance d'entreprise, une analyse précise de la chaîne de valorisation des textiles a été menée dans la ville bolivienne d'El Alto et l'entreprise d'État a adopté une série de recommandations visant à favoriser le développement de ce secteur (un pays, pour un objectif biennal de 3). La CEPALC a réalisé des progrès considérables en élaborant un outil concerté permettant de mesurer la gouvernance d'entreprise dans les émissions d'obligations de compagnies privées, et a été en mesure d'appliquer cet outil à 27 entreprises, dans cinq pays.

Sous-programme 3

Politiques macroéconomiques et croissance

- a) *Renforcement de la capacité des décideurs nationaux des pays membres de concevoir et mettre en œuvre des politiques et des mesures macroéconomiques de stabilisation de la croissance, à la lumière des nouveaux enjeux macroéconomiques dans un contexte hautement volatile*
- b) *Renforcement de la capacité des pays de la région de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques, des règlements et des mesures de promotion de la croissance à long terme qui permettent d'accomplir des progrès au niveau des grandes variables sociales*

665. La CEPALC a reçu cinq déclarations officielles (objectif biennal : 5) reconnaissant l'utilité de ses services consultatifs. Elle a fourni des services de coopération technique relatifs aux politiques macroéconomiques à plusieurs pays, en particulier la Bolivie, le Mexique, l'Équateur et le Chili. Au Chili, un nouveau manuel des procédures de mise en relation solidaire entre employeurs et demandeurs d'emploi, publié en 2015, reprend plusieurs recommandations de la Commission, comme le principe du guichet unique pour les personnes handicapées. Quatre-vingt-quinze pour cent des États interrogés concernés (objectif biennal : 80 %) ont reconnu que les services de coopération technique fournis par la CEPALC leur avaient permis d'améliorer leurs travaux.

666. Conformément aux recommandations de la CEPALC, quatre pays (objectif biennal : 6) ont intégré des cadres théoriques et des méthodes dans leur analyse des nouveaux enjeux macroéconomiques. La Commission a fourni une assistance technique aux banques centrales d'El Salvador, du Guatemala et de la République dominicaine afin de renforcer leurs capacités en vue de l'application d'une nouvelle méthode d'analyse de la croissance économique et de la productivité, incitant ces trois pays à prendre les dispositions nécessaires pour produire des statistiques de productivité enrichies. Elle a également fourni des services d'assistance technique au Département national de planification colombien et ses recommandations ont été intégrées au Plan national de développement 2014-2018.

Sous-programme 4 **Développement social et égalité sociale**

- a) *Renforcement de la capacité des décideurs nationaux des pays membres de gérer et catégoriser les dépenses sociales et d'améliorer la conception, le suivi et l'évaluation des politiques sociales sectorielles, plus précisément en ce qui concerne la protection sociale, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la réduction de la pauvreté*
- b) *Amélioration de la capacité technique des pays membres de la CEPALC d'évaluer et d'analyser les résultats des programmes sociaux axés sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans les domaines sociaux et sur les objectifs de développement durable de l'après-2015*

667. Pendant l'exercice biennal, cinq pays (objectif biennal : 6) ont tenu compte des recommandations de la CEPALC à leurs politiques sociales : El Salvador a adopté la loi sur le développement et la protection sociale et le système de protection sociale universelle; le Costa Rica a adopté une loi sur la protection et le développement de l'enfant; l'Équateur a élaboré une stratégie nationale en faveur de l'égalité et de l'éradication de la pauvreté; l'Uruguay a accepté les propositions de la CEPALC concernant l'amélioration de son système de soins; la Colombie a créé des bases de données pour le suivi et l'évaluation.

668. Au Costa Rica, au Guatemala, au Nicaragua et au Honduras, des réunions ont été tenues afin de cerner les principaux défis et les meilleures stratégies en matière de promotion de l'inclusion sociale des jeunes. Cent pour cent (objectif biennal : 77 %) des participants ont indiqué que ces réunions leur avaient permis de renforcer leur capacité d'analyse de la question. Par suite des services consultatifs fournis, un pays (objectif biennal : 6) a utilisé les recommandations formulées par la CEPALC concernant l'organisation d'un groupe de travail pour les ministères sur les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015.

Sous-programme 5 **Population et développement**

- a) *Renforcement de la capacité des parties prenantes concernées des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de suivre les tendances démographiques et d'étudier les questions de population et de développement à des fins de programmation sociodémographique*
- b) *Renforcement de la capacité technique des États membres de la CEPALC de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et des objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, ainsi que dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, la Déclaration de Brasília et la Charte de San José relative aux droits des personnes âgées*

669. Au cours de l'exercice biennal, six instituts nationaux de statistique ayant bénéficié de services de coopération technique (objectif biennal : 6) ont pris des dispositions pour tenir compte des recommandations formulée par la CEPALC lors de la préparation et de l'organisation des recensements de la population et du logement et du dépouillement de leurs résultats. Par ailleurs, la Commission a

fourni des services consultatifs techniques à six organismes nationaux (objectif biennal : 9) concernant l'adoption d'une démarche ethnique et axée sur les droits pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans les accords internationaux pertinents et la mise en œuvre des recommandations connexes. Quelque 200 experts issus de 19 pays qui ont suivi des ateliers, des cours et des stages coorganisés par la CEPALC ont renforcé leurs capacités de prendre en compte les questions démographiques dans l'élaboration des politiques publiques et de contribuer au suivi des engagements internationaux issus de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et du Consensus de Montevideo sur la population et le développement et de ses directives opérationnelles, ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement correspondants.

Sous-programme 6

Développement durable et établissements humains

- a) *Renforcement de la capacité des pays de la région d'intégrer des critères de durabilité dans les politiques et mesures concernant le développement, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre des textes issus de la Conférence Rio +20*
- b) *Renforcement de la capacité technique des pays membres de la CEPALC de concevoir et mettre en œuvre des politiques de gestion des risques, de réduction de la vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique*

670. Six pays (objectif biennal : 7) ont intégré des recommandations formulées par la CEPALC à leurs politiques publiques. Un appui technique a été fourni au Pérou pour créer un groupe de travail sur les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. À la suite d'une réunion régionale organisée par la Commission, Antigua-et-Barbuda, la Bolivie et El Salvador ont signé la Déclaration sur l'application du principe 10 en Amérique latine et dans les Caraïbes. Conformément aux recommandations de la Commission, le Chili et le Mexique ont instauré une écotaxe dans le cadre de leur réforme fiscale afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

671. Un pays (objectif biennal : 5) a bénéficié d'une assistance technique dans le domaine de la gestion des risques, de la réduction de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique et mis en œuvre des politiques et des mesures conformes aux recommandations de la CEPALC. Enfin, 92 % des personnes ayant bénéficié d'activités de formation organisées par la Commission sur les droits d'accès et le développement durable (objectif biennal : 75 %) les ont jugées « utiles » ou « très utiles ».

Sous-programme 7

Ressources naturelles et infrastructures

- a) *Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de promouvoir et mettre en œuvre des politiques et des outils pour la gestion durable des ressources naturelles*

- b) *Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de formuler des politiques et des stratégies globales et rationnelles dans les domaines des infrastructures, de la logistique et de la mobilité, en tenant compte des mécanismes d'intégration régionale*

672. Sept pays (Argentine, Bolivie, El Salvador, Équateur, Nicaragua, Pérou et Uruguay) (objectif biennal : 8) se sont appuyés sur les recommandations formulées par la CEPALC dans le cadre de l'évaluation et de la mise en œuvre de politiques pour la gestion durable des ressources naturelles. Quatre pays (Belize, Colombie, Mexique et République dominicaine) (objectif biennal : 6) se sont appuyés sur les recommandations formulées par la Commission pour élaborer des politiques globales dans le domaine des services d'infrastructure, de la logistique et de la mobilité. Plusieurs ateliers nationaux ont été organisés afin de donner des conseils méthodologiques concernant la mesure et le suivi des investissements dans les infrastructures. Une assistance technique sur les politiques de mobilité a été fournie à plusieurs pays. En Colombie, elle s'est traduite par la signature d'un pacte pour la compétitivité et l'efficacité de la logistique en décembre 2015.

673. Après avoir bénéficié des services de coopération technique de la CEPALC, trois pays (objectif biennal : 4) ont exprimé leur volonté d'adopter des politiques régionales conformes à ses recommandations relatives aux services d'infrastructure. La Commission a organisé des ateliers nationaux au Nicaragua, en El Salvador et au Honduras pour faire suite à une demande officielle écrite du ministre concerné priant la Commission de l'aider à mettre en œuvre les étapes suivantes de la politique.

Sous-programme 8 **Statistiques**

- a) *Renforcement des capacités des fonctionnaires des États membres et de leur maîtrise de la collecte, du suivi et de la diffusion de données sociales et environnementales de base (en particulier celles qui sont incluses dans les objectifs du Millénaire et autres objectifs de développement convenus au niveau international et en tenant compte de celles qui pourraient découler du programme de développement pour l'après-2015) à l'appui de la planification et de la formulation des politiques*
- b) *Renforcement des capacités des institutions publiques nationales de la région de mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale et d'améliorer l'intégration régionale des systèmes statistiques nationaux*

674. Dix pays ayant bénéficié d'une aide (objectif biennal : 10) ont appliqué les recommandations méthodologiques de la CEPALC pour élaborer leurs enquêtes auprès des ménages. Une assistance technique destinée à renforcer les capacités de plus de 150 fonctionnaires a été fournie aux instituts nationaux de statistique de Bolivie, de Colombie, du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, de la République dominicaine et de l'Uruguay pour qu'ils améliorent leurs enquêtes auprès des ménages. Cent pour cent des personnes ayant suivi les ateliers de formation qui ont été interrogées (objectif biennal : 78 %) ont considéré que les recommandations fournies par la CEPALC les ont aidées à mieux suivre les questions sociales et les objectifs du Millénaire pour le développement.

675. Onze institutions (objectif biennal : 7) ont appliqué les recommandations méthodologiques de la Commission afin d'améliorer la qualité de leurs statistiques des comptes nationaux. La CEPALC a également fourni une assistance technique à Cuba (sur l'indice des prix à la consommation et les enquêtes auprès des ménages) et favorisé la coopération entre la Colombie et l'Uruguay, y compris le partage des meilleurs pratiques du Département administratif national de statistique de Colombie. La Commission a également fourni une assistance technique à la Bolivie, au Costa Rica, à El Salvador et au Nicaragua pour les aider à mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale.

Sous-programme 9

Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale

- a) *Renforcement de la capacité des institutions nationales et sous-régionales en matière de conception, d'évaluation, de promotion et de mise en œuvre de politiques et de cadres et mécanismes dans les domaines de l'intégration et du développement socioéconomiques, de l'emploi, du commerce et du développement de la productivité et de la compétitivité*
- b) *Renforcement des capacités nationales et sous-régionales en matière de conception, d'évaluation, de promotion et de mise en œuvre de politiques et de cadres et mécanismes dans les domaines de l'énergie, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, notamment dans le secteur agricole*

676. Six pays (objectif biennal : 6), à savoir le Costa Rica, El Salvador, Haïti, le Honduras, le Mexique et le Nicaragua, ont appliqué les recommandations de la CEPALC en matière de politiques socioéconomiques. Cinq organismes ayant collaboré avec la Commission ont pris en compte ses recommandations lors de l'élaboration de leurs politiques publiques. À titre d'exemples, on peut citer la loi sur le développement et la protection sociale en El Salvador; la loi sur la compétitivité et les politiques relatives aux salaires minimums et aux migrants au Mexique; le Plan national pour la jeunesse au Costa Rica.

677. Six pays (objectif biennal : 6), à savoir le Costa Rica, le Honduras, la République dominicaine, le Panama, Belize et El Salvador, ont appliqué les recommandations de la CEPALC dans les domaines de l'énergie et des changements climatiques. La Commission a renforcé les capacités des autorités de huit pays de fixer les choix possibles concernant l'intégration des marchés de l'électricité et la politique énergétique. Plus de 84 % des personnes ayant bénéficié des services consultatifs de la CEPALC (objectif biennal : 83 %) ont indiqué que les méthodes, techniques et outils proposés dans ces domaines étaient utiles.

Sous-programme 10

Activités sous-régionales dans les Caraïbes

- a) *Renforcement de la capacité des pays de la sous-région de venir à bout des problèmes de développement économique, social et environnemental*

678. Cinq pays (objectif biennal : 6) ont appliqué les recommandations de la CEPALC à la formulation de leurs politiques publiques. Antigua-et-Barbuda et la Jamaïque ont suivi les conseils pratiques de la Commission concernant la fixation des prix par le libre jeu du marché et le problème du maraudage, respectivement.

Sainte-Lucie a adopté les recommandations relatives à l'efficacité énergétique et Saint-Kitts-et-Nevis au secteur manufacturier. Les Îles Turques et Caïques ont bénéficié des services consultatifs de la Commission pour élaborer des projections démographiques sur les quinze prochaines années. Quatre-vingt-sept pour cent des personnes ayant participé aux ateliers de la CEPALC (objectif biennal : 76 %) ont affirmé que les services de coopération technique de la CEPALC leur ont permis de renforcer leurs capacités de formuler des politiques, des programmes et des mesures visant à venir à bout des problèmes de développement économique, social et environnemental.

5. Développement économique et social en Asie occidentale

Sous-programme 1

Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable

- a) *Renforcement des capacités des pays membres de concevoir et de mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes en faveur de secteurs productifs plus écologiques*
- b) *Renforcement des capacités des décideurs politiques et des fonctionnaires des pays membres d'organiser et de suivre la mise en œuvre de politiques, de programmes et de projets d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel*
- c) *Renforcement des connaissances et des capacités en matière d'élaboration de politiques, de mise en œuvre de programmes et de mise au point de cadres juridiques et institutionnels visant à promouvoir la coopération pour une gestion intégrée des ressources en eau*

679. Avec l'appui technique de la CESAO, deux pays, le Soudan et le Yémen (objectif biennal : 2), ont formulé des politiques et des stratégies en faveur de secteurs productifs plus écologiques. Des fonctionnaires des deux pays ont renforcé leur capacité technique de promouvoir les investissements dans des projets relatifs aux énergies renouvelables ou à l'efficacité énergétique. La CESAO a coorganisé un stage sur la mise en place de programmes nationaux et régionaux d'élaboration de stratégies et de politiques en matière d'efficacité énergétique. S'appuyant sur l'exemple du secteur du bâtiment à Grenade (Espagne), le stage a permis un transfert de connaissances concernant la planification, l'exécution et l'évaluation des mesures d'efficacité énergétique. Il a été suivi par des participants de l'État de Palestine et du Soudan.

680. La CESAO a renforcé la capacité des négociateurs climatiques de 12 États membres dans le cadre de quatre ateliers. Cinq ministères (objectif biennal : 5) ont tenu compte de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets pour leurs stratégies de développement durable.

681. La CESAO a fourni des services consultatifs et de renforcement des capacités aux États membres et à des organisations régionales, contribuant notamment à la Stratégie unifiée sur les ressources en eau élaborée par le Conseil de coopération du Golfe, à la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau, à la planification stratégique nationale et à l'évaluation du coût de la dégradation des ressources en eau. Neuf organismes (objectif biennal : 8) ont bénéficié de l'assistance fournie et

ont entrepris d'améliorer leurs pratiques en matière d'eau et d'environnement dans l'objectif d'une gestion plus durable de l'eau.

Sous-programme 2
Politiques sociales intégrées

- a) *Renforcement de la capacité des gouvernements d'élaborer des politiques sociales adaptées qui promeuvent l'intégration sociale, favorisent la protection sociale et créent des emplois*
- b) *Renforcement de la capacité des pays d'adopter des mécanismes participatifs et de veiller à l'intervention de la société civile dans les débats et processus décisionnels nationaux*
- c) *Renforcement de la capacité des gouvernements d'intégrer les problématiques de migration à leur plan de développement*

682. Avec l'appui de la CESAO, deux pays (objectif biennal : 4) ont établi de nouvelles politiques sociales intégrées visant à étendre la protection sociale, à améliorer l'offre de services sociaux, à créer des emplois et à mieux intégrer les personnes handicapées. La Commission a participé à l'élaboration d'un cadre et d'une série d'indicateurs pour permettre au Gouvernement marocain de suivre parallèlement l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et celle des objectifs de développement durable. Parmi les autres réalisations importantes figurent un atelier sur le renforcement des mécanismes de coordination nationale pour les personnes handicapées, tenu à Beyrouth, et l'adoption du rapport de la CESAO sur le handicap dans la région arabe à la trente-quatrième session du Conseil des ministres arabes de la protection sociale.

683. Avec l'appui de la CESAO, deux pays (objectif biennal : 3) ont lancé un dialogue national et se sont engagés à ouvrir des consultations nationales en vue d'examiner et de refondre les politiques de protection sociale en place. Avec la participation de cinq pays, la Commission a testé un outil destiné à renforcer les capacités nationales d'élaborer des politiques de protection sociale participatives.

684. Quatre pays membres (objectif biennal : 3) ont fait état de progrès dans l'élaboration de plans d'action nationaux sur les migrations et le développement grâce à l'aide de la CESAO. Dix-neuf fonctionnaires issus de neuf pays ont participé à l'atelier sur les migrations internationales et le développement coorganisé par la Commission.

Sous-programme 3
Développement économique et intégration

- a) *Renforcement de la capacité qu'ont les pays membres de conduire des analyses du développement humain et de la gouvernance en employant les techniques de mesure pertinentes, y compris les techniques nouvelles*
- b) *Renforcement de la capacité des pays d'élaborer des politiques de développement équitables et profitables à tous grâce à l'adoption de mesures de croissance favorables aux pauvres et axées sur la création d'emplois et de politiques financières équitables et profitables à tous*

c) *Renforcement de la capacité des États membres d'adopter des politiques préconisées par le Consensus de Monterrey et les résolutions sur le financement du développement*

685. Deux pays membres (objectif biennal : 2) ont adopté des recommandations formulées par la CESAO concernant l'évaluation du développement humain. L'Arabie saoudite a bénéficié d'une assistance technique à la planification du développement national, permettant la rédaction du dixième programme de développement national.

686. Deux pays membres (objectif biennal : 2) ont adopté des cadres de mesures macroéconomiques et sociales inclusives et justes. La CESAO a fourni un appui technique à la Ligue des États arabes pour définir la position des pays arabes sur le programme de développement pour l'après-2015 lors du Forum arabe de haut niveau pour le développement durable (Amman, avril 2014) et au Conseil des ministres arabes de la protection sociale (Charm el-Cheikh (Égypte), octobre 2014). À l'issue de ces événements ont été publiés des déclarations sur les priorités de développement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. La CESAO a muni la Ligue des États arabes de nouveaux outils pour évaluer la pauvreté multidimensionnelle.

687. Avec l'appui de la CESAO, quatre politiques et mesures (objectif biennal : 4) ont été adoptées par les pays membres aux fins de l'application du Consensus de Monterrey et des résolutions sur le financement du développement. Une aide technique sur la question de la planification fiscale et du détournement des conventions fiscales a été fournie au Maroc dans le cadre d'un atelier tenu en 2015, auquel ont assisté 20 fonctionnaires.

Sous-programme 4

Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale

a) *Renforcement des activités de sensibilisation à la nécessité de progresser dans l'édification d'une société de l'information et d'une économie du savoir, dans la droite ligne des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, du plan régional d'action en vue de l'édification de la société de l'information et d'autres stratégies relatives aux technologies de l'information et des communications (TIC)*

b) *Amélioration des connaissances et des compétences dont disposent les services nationaux pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'action et des mécanismes destinés à élargir le rôle des TIC dans le développement socioéconomique durable*

688. Avec l'appui technique de la CESAO, 12 pays (objectif biennal : 10) ont exprimé officiellement leur désir de progresser dans l'édification d'une société de l'information et d'une économie du savoir. Parmi ces pays, neuf ont bénéficié des services consultatifs et des activités de renforcement des capacités fournies par la Commission dans le domaine des services en ligne, des contenus numériques en arabe, de l'innovation dans le secteur public et de la gouvernance d'Internet dans les pays arabes.

689. Sur les douze services nationaux ayant demandé l'aide de la CESAO dans le domaine de la société de l'information et l'utilisation des TIC en faveur du

développement socioéconomique, huit (objectif biennal : 14) ont pris des mesures pour donner suite aux recommandations de la Commission. En particulier, des services ont été fournis au Soudan pour développer un nouveau portail d'administration en ligne et mettre à jour sa législation nationale sur la cybercriminalité; au Maroc pour analyser une enquête sur le marché des technologies de l'information et des communications; aux Émirats arabes unis et au Royaume d'Arabie saoudite pour améliorer le cadre de développement et les outils d'évaluation des services en ligne; à la Libye pour mettre à jour sa législation sur le commerce électronique et la cybercriminalité; à l'État de Palestine pour formuler une stratégie nationale en matière d'innovation; au Yémen pour élaborer un plan national d'administration en ligne; à la Jordanie pour concevoir des scénarios pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Sous-programme 5

Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits

- a) *Renforcement de la capacité des pays membres d'adopter des normes statistiques internationales nouvelles ou révisées, notamment celles du Système de comptabilité nationale et des classifications socioéconomiques générales, et de respecter les Principes fondamentaux de la statistique officielle*
- b) *Renforcement de la capacité des bureaux nationaux de statistique de produire et de diffuser en temps utile, avec l'aide de la CESAO, des statistiques et indicateurs pertinents, fiables et comparables en matière environnementale et économique*

690. Grâce à l'aide technique de la CESAO, les États membres ont pu améliorer la production et la disponibilité de statistiques et d'indicateurs socioéconomiques. La Commission a par exemple fourni un appui à la réalisation d'enquêtes dans des zones de conflit comme la bande de Gaza, évalué le système statistique national en Égypte, fourni des services consultatifs à sept pays concernant les emplois et les ressources afin d'améliorer la qualité de la comptabilité nationale et organisé une formation pour 13 pays sur les estimations du produit intérieur brut trimestriel par poste de dépense et sur le traitement des sociétés financières dans les comptes publics. Quatorze pays (objectif biennal : 14) ont franchi la première étape de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 2008.

691. Quatorze pays membres (objectif biennal : 14) ont communiqué des informations pour au moins 60 % des indicateurs essentiels de la base de données statistiques de la CESAO. Par ailleurs, la Commission a mis en œuvre des projets régionaux et nationaux sur les prix, cofinancés par les pays membres, qui ont permis d'harmoniser les indices de prix dans 11 pays et d'harmoniser les méthodes nationales à l'échelle régionale. La CESAO s'est principalement consacrée à l'enregistrement des actes d'état civil et aux statistiques de l'état civil afin de renforcer la capacité des pays arabes de réaliser des recensements de la population et des logements et de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans toutes leurs statistiques.

Sous-programme 6
Promotion de la femme

- a) *Renforcement des capacités des instances nationales chargées de la condition de la femme aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et des mécanismes tenant compte de la problématique hommes-femmes*
- b) *Renforcement des moyens dont les pays membres disposent pour lutter contre la violence sexiste par l'adoption de lois et la conception de plans d'action nationaux*

692. Avec l'aide de la CESAO, 13 pays membres (objectif biennal : 16) ont adopté des mesures visant à intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs politiques. La Commission a formé des fonctionnaires à la prise en compte de la problématique hommes-femmes, à la planification stratégique et à l'établissement de rapports concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

693. L'appui technique de la Commission a également permis de renforcer les capacités des pays d'élaborer des stratégies nationales en faveur des femmes, y compris en matière de lutte contre la violence sexiste. Sept pays membres (objectif biennal : 6) ont adopté, avec l'aide de la CESAO, des mesures pour lutter contre la violence sexiste. Par exemple, l'Iraq a adopté une stratégie globale d'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité; l'Égypte et l'État de Palestine ont élaboré des projets de plans d'action nationaux; le Yémen a ajouté une clause visant à lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes dans son projet de constitution.

Sous-programme 7
Atténuation des conflits et développement

- a) *Amélioration de la capacité des pays membres touchés par un conflit et des pays en transition d'adopter des pratiques favorisant la gouvernance démocratique et le développement des institutions, grâce au suivi des progrès accomplis dans le renforcement de la gouvernance et la modernisation du secteur public*
- b) *Renforcement de la capacité qu'ont les pays membres touchés par un conflit et les pays en transition d'atténuer les incidences des crises et des périodes d'instabilité en déterminant les causes premières des conflits, en élaborant des politiques de développement pour faire face aux problèmes nouveaux et en favorisant l'édification de l'État par un dialogue efficace*

694. Six acteurs nationaux (objectif biennal : 6) qui collaborent avec la CESAO se sont engagés à promouvoir la gouvernance démocratique et à atténuer les incidences des conflits. Un appui technique à l'élaboration des plans nationaux de développement dans la perspective des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été fourni aux Gouvernements jordanien et soudanais. Des services consultatifs ont également été fournis aux pays arabes les moins avancés dans les domaines de la médiation et de la gouvernance. Le Yémen a notamment bénéficié d'une aide visant à faciliter le dialogue national et à mieux utiliser les méthodes de suivi de la gouvernance.

695. Sept demandes (objectif biennal : 4) ont été reçues de pays membres aux fins d'une coopération technique concernant le suivi des progrès accomplis en matière de gouvernance, de stratégies d'atténuation des conflits et de renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Des formations ont été organisées et des services consultatifs fournis pour des fonctionnaires palestiniens qui participent à l'élaboration de la stratégie nationale de développement, au Comité de dialogue libano-palestinien pour organiser le recensement des réfugiés au Liban. La CESAO a collaboré avec de hauts fonctionnaires jordaniens pour les aider à mieux recenser les répercussions de l'afflux de réfugiés sur le développement et à élaborer des politiques afin d'en atténuer les effets.

Chapitre 24

Droits de l'homme

Principaux résultats obtenus

Le HCDH a continué de jouer un rôle important s'agissant de promouvoir et de protéger les droits de l'homme dans le monde entier. Il a coordonné et appuyé des initiatives interinstitutions visant à prendre systématiquement en compte les droits de l'homme dans les politiques des Nations Unies et à intégrer l'initiative Les droits de l'homme avant tout aux interventions en situation de crise qui concernent l'ensemble du système. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été au centre des travaux du Haut-Commissariat en faveur du développement. Le HCDH a par exemple établi des indicateurs relatifs aux droits de l'homme qui sont utiles pour évaluer le respect des objectifs de développement durable. Il a fourni un appui à sept commissions d'enquête, quatre missions d'établissement des faits et une mission d'évaluation, satisfaisant ainsi à la demande des organes intergouvernementaux de disposer d'évaluations et de recommandations détaillées concernant les situations particulièrement préoccupantes. Le Haut-Commissariat a renforcé sa mobilisation dans des pays où la situation des droits de l'homme s'est détériorée (Ukraine, République centrafricaine, Myanmar et Thaïlande) et veillé à ce que les droits de l'homme soient pris en compte lors des interventions humanitaires aux Philippines, en République centrafricaine, en Mauritanie, au Liban, en Ukraine et dans l'État de Palestine. Dans le cadre de l'application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale, le HCDH a facilité l'examen, par les organes conventionnels, de 316 rapports communiqués par les États parties et ainsi permis de réduire le retard dans l'examen de ces rapports pour la plupart des 10 comités. Au total, les fonds humanitaires de lutte contre la torture et les formes contemporaines d'esclavage ont accordé 14,8 millions de dollars de subventions afin d'appuyer la réparation et la réadaptation pour près de 190 000 victimes dans le monde. Le deuxième cycle de l'examen périodique universel (2012-2016) s'est poursuivi avec la participation de 84 États suivant le calendrier prévu, l'accent étant mis sur les progrès accomplis sur le terrain depuis le cycle précédent. Le Haut-Commissariat a continué d'offrir un appui concret pour 55 mandats au titre des procédures spéciales. Les titulaires de mandat ont effectué 155 déplacements et envoyé 1 085 communications relatives à 1 907 personnes au minimum.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Alors que les droits de l'homme suscitent un intérêt accru à l'échelle nationale et régionale et dans toute la communauté internationale, la plus grande difficulté rencontrée par le HCDH consiste à répondre favorablement à toutes les demandes d'assistance formulées par les États Membres, les organisations régionales, la société civile et les partenaires des Nations Unies qui interviennent sur le terrain. De plus, il est devenu de plus en plus difficile de gérer la charge de travail toujours plus lourde qui résulte des mandats supplémentaires confiés par les organes intergouvernementaux, principalement le Conseil des droits de l'homme. Ainsi, depuis son création, le temps passé en réunion au sein cet organe a connu une hausse de 50 %. Le nombre de participants et de manifestations parallèles a également augmenté. De 400, le nombre d'organisations non gouvernementales prenant part aux travaux du Conseil est passé à 760. Le nombre de manifestations parallèles est passé quant à lui de 87 à 480.

696. Les résultats mentionnés ci-dessus correspondent à l'exécution de 91 % des 7 769 produits quantifiables prévus, contre 90 % pour l'exercice biennal précédent. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat a diminué, passant de 293 au cours de l'exercice 2012-2013 à 280 au cours de l'exercice 2014-2015.

697. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 24)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

698. Au cours de l'exercice 2014-2015, le HCDH a exécuté 91 % des produits quantifiables prévus (objectif biennal : 90 %) dans les délais fixés, en dépit du nombre croissant d'activités relevant de son mandat. Il a continué à accomplir ses tâches dans des conditions difficiles, ainsi, par exemple, le service des commissions d'enquête, pour lesquelles les procédures empêchent parfois d'exécuter les produits en temps voulu.

b) Personnel recruté et nommé en temps voulu

699. La durée moyenne de vacance des postes d'administrateur s'est élevée à 137 jours (objectif biennal : 200), dont 102 correspondent à la phase du recrutement sous l'autorité du HCDH. Compte tenu des moyens dont disposent les responsables du poste à pourvoir et de la charge croissante de travail qui pèse sur eux du fait des mandats supplémentaires, il leur a été difficile de donner la priorité au recrutement par rapport à leurs responsabilités de fond.

c) Recensement des questions nouvelles exigeant l'attention des États Membres dans le domaine des droits de l'homme

700. Durant l'exercice biennal, le nombre de références aux problèmes soulevés dans le rapport du Haut-Commissaire au Conseil des droits de l'homme au moment

du dialogue s'est élevé à 115 (objectif biennal : 97), ce qui témoigne du vif intérêt des gouvernements pour les questions thématiques et géographiques évoquées par le Haut-Commissaire.

d) *Renforcement de la cohérence de fond dans la conduite des activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme*

701. Durant l'exercice biennal, le HCDH a continué d'exercer un rôle moteur et de procéder à des consultations concernant les documents déjà adoptés, en particulier l'initiative Les droits de l'homme avant tout lancée par le Secrétaire général, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre de documents directifs sur les droits de l'homme adoptés par les organismes des Nations Unies et les mécanismes interinstitutions : 17 en 2013, contre 18 en 2015 (objectif biennal : 18). En outre, le HCDH a élaboré six nouveaux documents directifs. Ces résultats concrets témoignent des efforts engagés par le Haut-Commissariat pour que les droits de l'homme soient systématiquement pris en compte à tous les niveaux au sein du système des Nations Unies.

e) *Amélioration de la représentation géographique des fonctionnaires et de l'équilibre entre les sexes*

702. Le pourcentage de postes soumis à la répartition géographique qui ont été attribués à des ressortissants de pays non représentés ou sous-représentés s'est élevé à 27 %, un chiffre supérieur à l'objectif qui figure dans le tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines, à savoir 20 %, et rejoint le résultat obtenu en 2013. Le pourcentage de femmes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur est resté conforme à l'objectif fixé pour l'exercice biennal, c'est-à-dire 55 %.

f) *Meilleur respect des délais de soumission de la documentation*

703. Le pourcentage de documents présentés en temps voulu par le HCDH à Genève a considérablement augmenté, passant de 57 % en 2013 à 88 % en 2015 (objectif biennal : 65 %). Cette hausse est attribuée au fait que tous les collaborateurs qui ont participé à la rédaction et à l'approbation des rapports ont été plus attentifs à la question des délais, ainsi qu'à une collaboration plus étroite avec la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève.

g) *Déploiement sans délai de spécialistes des droits de l'homme pour empêcher que les violations des droits de l'homme ne persistent et faire respecter le principe de responsabilité, conformément au mandat du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme*

704. Au total, 38 missions d'établissement des faits, enquêtes, commissions d'enquête et missions de collecte d'informations relatives aux droits de l'homme (objectif biennal : 19) ont été organisées par le HCDH. Il a par exemple appuyé ou mené huit enquêtes ordonnées par le Conseil des droits de l'homme. Il a fourni une aide aux commissions d'enquête sur Gaza, Sri Lanka et l'Iraq, soutenu la prorogation du mandat des commissions d'enquête sur l'Érythrée et la République arabe syrienne et ouvert de nouvelles enquêtes sur la Libye, le Soudan et les actes de violence commis par Boko Haram. Entre autres activités, le HCDH a également

procédé à 13 déploiements rapides dans des contextes de détérioration de la situation des droits de l'homme ou de crise humanitaire persistante.

- h) Meilleure connaissance pratique et théorique des activités menées par le Haut-Commissariat par les titulaires et garants des droits de l'homme*

705. Les relations du HCDH avec les médias lui ont permis de mieux faire connaître, tant sur le plan pratique que théorique, ses activités aux titulaires des droits de l'homme, comme le montrent les 40 800 articles parus dans les médias (objectif biennal : 23 000) qui font référence au HCDH (qu'il s'agisse de l'organe lui-même, du Haut-Commissaire, d'autres hauts responsables ou des porte-parole) et les 319 887 consultations des pages du site d'information du Haut-Commissariat (objectif biennal : 152 000), auxquels viennent s'ajouter les nombreuses reprises des dernières informations sur les médias sociaux. Ces résultats sont principalement dus à une stratégie à long terme qui consiste à accorder une plus grande importance à la qualité, à la date de publication et à la pertinence des produits médiatiques, suscitant un plus large intérêt des médias et du grand public pour les messages relatifs aux droits de l'homme en rapport avec un thème précis ou une crise dans une zone particulière.

Sous-programme 1

Intégration des droits de l'homme, droit au développement et recherche et analyse

- a) Intégration des droits de l'homme**

- a) Soutien accru à la prise en compte de tous les droits de l'homme dans les programmes et activités du système des Nations Unies consacrés au développement économique et social, aux questions humanitaires, à la paix et à la sécurité et à la gouvernance et à l'état de droit*

706. Cinquante-six projets et activités (objectif biennal : 56) ont été menés en vue de prendre davantage en compte les droits de l'homme dans les domaines d'intervention du système des Nations Unies. Des progrès notables ont été enregistrés dans la prise en compte des droits de l'homme dans les débats d'orientation : délibérations à la Conférence Rio +20, examen quadriennal complet et processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, initiative Les droits de l'homme avant tout, mais aussi prise en compte spécifique, comme dans le cas d'ONU-Habitat, où le projet d'intégration mené conjointement par ce programme et le HCDH s'est traduit par l'adoption d'une note d'orientation programmatique à l'attention du personnel d'ONU-Habitat et d'un dispositif de contrôle des projets du point de vue des droits de l'homme.

- b) Renforcement des capacités du système des Nations Unies, y compris les équipes de pays des Nations Unies, pour leur donner les moyens de tenir davantage compte de tous les droits de l'homme dans leurs programmes et activités respectifs et d'aider les pays qui en font la demande à se doter de structures nationales de promotion et de protection des droits de l'homme et à renforcer celles qui existent déjà*

707. Le HCDH a activement participé au Groupe des Nations Unies pour le développement, insistant sur la nécessité de s'assurer que les droits de l'homme sont

pris en compte dans tous les processus de gestion, les politiques et les activités de terrain des Nations Unies. Le Haut-Commissariat a appuyé une meilleure prise en compte de l'analyse des droits de l'homme et de l'approche fondée sur les droits de l'homme à l'échelle nationale et régionale et favorisé les rapprochements entre activités normatives et activités opérationnelles pour les travaux du système des Nations Unies pour le développement. Les projets des Nations Unies et documents de programmation conjointe par pays, au nombre de 36 (objectif biennal : 36), tenaient davantage compte de tous les droits de l'homme. Dans ses priorités stratégiques pour 2013-2016, le Groupe des Nations Unies pour le développement reconnaît qu'il importe de promouvoir une approche fondée sur les droits de l'homme pour parvenir à un développement durable, principe aujourd'hui bien établi pour la programmation par pays au sein de l'ONU. Le HCDH a activement contribué à l'élaboration des Instructions standard à l'intention des pays qui adoptent l'initiative « Unis dans l'action », publiées en 2014, qui tiennent pleinement compte des droits de l'homme.

- c) *Meilleure connaissance des questions relatives aux droits de l'homme et de leurs aspects intéressant la problématique hommes-femmes et le handicap dans tout le système des Nations Unies, notamment les équipes de pays des Nations Unies*

708. Le mécanisme de transversalisation des droits de l'homme du Groupe des Nations Unies pour le développement a servi d'instance unique de haut niveau pour examiner des questions de fond essentielles concernant les droits de l'homme et a apporté un appui opérationnel solide aux actions des coordonnateurs résidents et aux équipes de pays de Nations Unies, avec le soutien du fonds d'affection spécial pluripartenaires. En décembre 2015, 25 % des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire, des représentants spéciaux du Secrétaire général et d'autres fonctionnaires à tous les niveaux (objectif biennal : 25 %) avaient reçu une formation et bénéficié des conseils du Haut-Commissariat. En sa qualité de coprésident du Groupe de travail sur le réseau de coordonnateurs résidents, créé au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat a dirigé l'établissement du profil d'emploi type de coordonnateur résident, adopté en février 2014, et établi une note d'orientation sur les relations de travail dans les équipes de pays de Nations Unies.

b) Droit au développement

- a) *Meilleure intégration de la promotion et de la protection du droit au développement dans les partenariats mondiaux pour le développement et, selon qu'il convient, dans les politiques et activités opérationnelles de développement des acteurs concernés à tous les niveaux*

709. Le HDCH a activement participé à 10 projets ou activités d'envergure mondiale (objectif biennal : 10) visant à ce qu'il soit tenu compte du droit au développement, notamment dans les partenariats mondiaux pour le développement. En sa qualité de coprésident du Groupe de travail sur les migrations, les droits de l'homme et l'égalité des sexes du Groupe mondial sur la migration, le Haut-Commissariat a dirigé l'élaboration d'un exposé de principes sur la prise en compte de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015. L'équipe en charge des questions de droits de l'homme et de handicap a préconisé d'inclure les personnes handicapées dans ce programme. Le Forum social de 2015 sur l'accès

aux médicaments et la table ronde organisée par le Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme et les changements climatiques ont également servi de lieux d'échanges sur les bonnes pratiques particulièrement pertinentes pour les objectifs de développement durable. Le HCDH a également pris part aux efforts visant à tenir compte des droits de l'homme, y compris le droit au développement, dans le cadre du financement des négociations pour le développement. Le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue en juillet 2015 (voir résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe), a servi de base à la partie « moyens de mise en œuvre » du programme de développement pour l'après-2015 (voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale).

b) Promotion et protection accrues de l'exercice du droit au développement

710. Le Haut-Commissariat a mené trois projets et activités décidés par le Conseil des droits de l'homme (objectif biennal : 3) à l'appui de l'exercice du droit au développement. Il a également fourni un appui aux sessions annuelles du Groupe de travail sur le droit au développement, une instance intergouvernementale, et du Forum social et organisé un atelier d'experts sur les mesures de contrainte unilatérales en 2014. Parmi ses autres réalisations, on peut citer une évaluation des études d'impact des régimes commerciaux et d'investissement sur les droits de l'homme et la coorganisation d'une table ronde sur le thème des droits de l'homme et de la définition des politiques d'investissement au Forum mondial de l'investissement créé par la CNUCED.

c) Amélioration de la prise de conscience, de la connaissance et de la compréhension du droit au développement à tous les niveaux

711. Les actions de sensibilisation, de promotion et de prise de conscience sur le droit au développement menées par le Haut-Commissariat ont permis un engagement croissant des établissements d'enseignement, des organisations non gouvernementales et des groupes de jeunes. Le bilan détaillé des activités du HCDH figure dans les rapports annuels conjoints du Secrétaire général et du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le droit au développement (A/HRC/27/27 et A/HRC/30/22). Dix activités, documents d'analyse et supports d'information (objectif biennal : 10) ont été réalisés par le Haut-Commissariat au cours de l'exercice biennal. En mars 2014, la Haut-Commissaire a ainsi prononcé un discours lors d'une manifestation parallèle organisée pendant la vingt-cinquième session du Conseil des droits de l'homme sur le thème « Afrique et droit au développement : en marche vers le programme de développement pour l'après-2015 ». En 2015, le HCDH a également organisé un événement pour célébrer l'anniversaire du droit au développement sur le thème du développement durable et de la dignité et de la justice pour tous.

c) Recherche et analyse

a) Amélioration du respect de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment en participant à la lutte contre la discrimination et en appuyant les efforts déployés en ce sens par les États Membres

712. Le Haut-Commissariat a fourni un appui au plan national pour renforcer la protection juridique et promouvoir l'exercice de l'ensemble des droits de l'homme,

y compris les droits économiques, sociaux et culturels, grâce à 66 projets et activités (objectif biennal : 66). Il a mené des actions de terrain, fournissant une assistance technique et des conseils d'experts sur demande, portant plus particulièrement sur des questions thématiques prioritaires telles que l'impunité et le principe de responsabilité, la discrimination, les migrations et les droits économiques, sociaux et culturels. Cet appui a en particulier aidé des acteurs nationaux à élaborer des politiques et réviser la législation.

b) Renforcement des initiatives contribuant à éliminer toutes les formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, y compris les formes contemporaines de racisme

713. Au cours de l'exercice biennal, 26 mesures (objectif biennal : 26) ont été prises pour éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, y compris les formes contemporaines de racisme. Des colloques et des ateliers nationaux, régionaux et internationaux organisés par le HCDH, notamment avec des partenaires des Nations Unies, ont permis de renforcer les connaissances de représentants des institutions publiques, de la société civile, des médias et du monde universitaire concernant les normes et règles relatives au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée, y compris les formes contemporaines de racisme. Le Haut-Commissariat a aussi commencé à exécuter les activités et les partenariats prévus dans la résolution [68/237](#) de l'Assemblée générale relative à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, et notamment un programme de bourses élargi.

c) Renforcement de la contribution du Haut-Commissariat à la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le développement

714. Au cours de l'exercice biennal, le HCDH a mené ou pris 46 activités ou mesures (objectif biennal : 46) en vue de contribuer à la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a activement promu les droits de l'homme, y compris le droit au développement, dans le cadre des délibérations et des processus intergouvernementaux et interinstitutions des Nations Unies visant à définir le programme de développement pour l'après-2015 grâce à des actions de sensibilisation politique, des recherches, des consultations et des réunions d'experts. Par suite de ces efforts, nombre de messages essentiels relatifs aux droits de l'homme, ainsi que des contributions techniques du HCDH concernant les buts et objectifs ont été pris en compte dans le rapport de juillet 2014 du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable ([A/68/970](#)).

d) Renforcement de la promotion de la connaissance et de la compréhension de la protection juridique des droits de l'homme et du plein exercice de l'ensemble de ces droits, notamment au niveau national, par le renforcement des capacités et la coopération internationale

715. Le HCDH a mené 36 activités (objectif biennal : 36) visant à promouvoir la protection juridique des droits de l'homme et le plein exercice de l'ensemble de ces droits, y compris les droits relatifs à la race et au sexe, ainsi que des actions thématiques de sensibilisation sur des questions comme la peine de mort.

- e) *Renforcement de l'aide que l'Organisation apporte aux États Membres, à la société civile, aux médias et aux institutions nationales de protection des droits de l'homme qui en font la demande pour consolider l'état de droit et les institutions démocratiques nationales au service de l'exercice universel de tous les droits de l'homme*

716. Le Haut-Commissariat a mené 52 activités (objectif biennal : 52) pour consolider l'état de droit et les institutions démocratiques au service de l'exercice universel de tous les droits de l'homme. Il a renforcé sa collaboration avec le mécanisme interinstitutions de coordination pour l'assistance électorale et veillé à ce que, lors de la tenue d'élections, les organismes des Nations Unies attachent une plus grande importance aux questions relatives aux droits de l'homme. Des progrès ont également été accomplis grâce à diverses activités relatives à la sécurité des journalistes. De bonnes pratiques de protection des journalistes ont ainsi été reprises dans des documents publics.

- f) *Amélioration des compétences pratiques nécessaires pour organiser des activités dans le domaine des droits de l'homme et pour fournir conseil et assistance aux États qui en font la demande, au système des Nations Unies et aux autres parties intéressées*

717. Le HCDH a continué à renforcer les compétences pratiques en élaborant 50 directives et outils (objectif biennal : 50) au service de l'exercice de tous les droits de l'homme. Une chronologie des droits de l'homme a été réalisée et publiée en ligne. Elle comprend les rapports et les résolutions de la Commission des droits de l'homme, les rapports établis par les rapporteurs spéciaux et les experts indépendants et publiés par le Conseil des droits de l'homme et d'autres documents historiques des Nations Unies ayant trait au système des Nations Unies relatif aux droits de l'homme. En 2015, un cours en ligne sur les responsabilités des Nations Unies en matière de droits de l'homme a été mis en place. En mai et juin 2015, sa version préliminaire en ligne avait été testée par plus de 150 fonctionnaires choisis dans 22 entités des Nations Unies. Par ailleurs, le Haut-Commissariat a achevé l'élaboration du module de formation sur les droits de l'homme et application des lois.

- g) *Renforcement des moyens dont dispose le Haut-Commissariat pour dispenser des stages de formation et des conseils en vue de promouvoir le respect des droits de l'homme et ainsi de protéger les titulaires de droits au niveau national*

718. Le HCDH a organisé 52 formations ou activités de conseil (objectif biennal : 52) qui ont contribué à renforcer les capacités à l'échelle nationale, en poursuivant l'élaboration d'un glossaire des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire et en continuant d'assurer des stages sur le suivi et les enquêtes relatifs aux droits de l'homme aux niveaux régional et national ainsi qu'à Genève, formations dont les participants se sont régulièrement déclarés très satisfaits.

Sous-programme 2

Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme

- a) *Plein appui aux travaux des organes conventionnels*

719. La Division des traités relatifs aux droits de l'homme a appuyé les 10 organes conventionnels dans tous les aspects de leurs travaux. En décembre 2015, 93 % des

documents (objectif biennal : 50 %) avaient été soumis à l'examen des organes conventionnels dans les délais impartis. Le temps passé en réunion est passé à 79 semaines en 2014 et 99 semaines en 2015. Par sa résolution 68/268, l'Assemblée générale a attribué du temps de réunion supplémentaire au Haut-Commissariat pour 2015 et au-delà. Les organes conventionnels ont adopté des décisions finales pour 299 communications. De plus, le Haut-Commissariat a appuyé les sept visites de pays que le Sous-Comité pour la prévention de la torture a menées en 2014 et les huit visites qu'il a effectuées en 2015. Enfin, la Division a fourni une aide pour 55 activités de renforcement des capacités (objectif biennal : 15) sur le terrain grâce au nouveau programme de renforcement des capacités des organes conventionnels mis en place dans le cadre du processus de renforcement de ces organismes (voir résolution 68/268 de l'Assemblée générale).

b) *Appui à la réforme menée par les organes conventionnels en vue d'améliorer et de consolider leurs méthodes de travail*

720. L'harmonisation des méthodes de travail, en particulier l'adoption par la plupart des organes conventionnels de listes de points à traiter avant que les procédures de présentation des rapports ne débutent, a permis d'augmenter le nombre de rapports communiqués par les États dans les délais impartis, facilité le recentrage des échanges avec les États parties sur les questions préoccupantes et permis de diminuer le nombre de gros documents à traduire. Les organes conventionnels ont examiné 316 rapports d'États parties (objectif fixé : 250). À cet égard, un nombre croissant d'États parties ont soumis leur rapport en suivant la liste de points à traiter avant que la procédure de présentation des rapports ne commence. Dans le cadre de l'harmonisation des méthodes de travail, la plupart des organes conventionnels ont adopté une telle démarche. De plus, 22 documents de base communs ont été communiqués par les États parties.

c) *Appui aux États parties qui en font la demande pour l'établissement et la présentation dans les délais de leurs rapports nationaux aux organes conventionnels*

721. Trente-six ateliers et séminaires de coopération technique (objectif biennal : 12) ont aidé les États parties à établir et à présenter leurs rapports aux organes conventionnels. Par suite de l'adoption et de la mise en œuvre de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale, les activités de renforcement des capacités relèvent de la Division des traités relatifs aux droits de l'homme. Ainsi, depuis 2015, cette division dispose à la fois d'une équipe chargée du renforcement des capacités des organes conventionnels au Siège et d'agents spécialement chargés de ce renforcement dans les lieux d'implantation régionaux du Haut-Commissariat. Elle peut ainsi répondre favorablement aux demandes en la matière et engager des activités de formation où et quand elles sont nécessaires, appuyant ainsi directement les efforts des États pour remplir leurs obligations conventionnelles.

d) *Amélioration de la connaissance et de la compréhension des textes émanant des organes conventionnels*

722. L'Index universel des droits de l'homme est devenu un outil apprécié et utile pour toutes les personnes intéressées par l'élaboration des rapports et le suivi des recommandations des organes conventionnels et des questions thématiques. Au

cours de l'exercice biennal, l'Index a été consulté 570 000 fois (objectif biennal : 600 000).

- e) *Renforcement de la coopération avec les acteurs compétents à tous les niveaux pour ce qui est des travaux des organes conventionnels, dans le respect de leurs méthodes de travail et de leurs mandats*

723. Le Haut-Commissariat a mené 45 activités (objectif biennal : 45) visant à renforcer les capacités des acteurs compétents à tous les niveaux de collaborer avec les mécanismes des organes conventionnels. En outre, la Division a continué de rencontrer individuellement les représentants des États parties, des organisations non gouvernementales et des institutions nationales de défense des droits de l'homme pour leur expliquer les modalités du dialogue avec ces organes en ce qui concerne l'examen des rapports.

Sous-programme 3

Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège

- a) *Renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'aider tout pays qui en fait la demande à élaborer une législation, une réglementation et des politiques conformes à ses obligations internationales relatives aux droits de l'homme*

724. Au titre de son engagement sur le terrain, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a donné des avis juridiques sur 24 projets de loi relatifs à la création d'institutions nationales de défense des droits de l'homme (objectif biennal : 20). En particulier, il a formulé des commentaires et des conseils concernant la révision du Code pénal en Haïti, l'ébauche de protocole, au Paraguay, sur les mesures que devraient prendre les institutions nationales pour empêcher tout contact avec les peuples autochtones volontairement isolés, et l'examen des lois générales sur la torture et les disparitions forcées au Mexique. Il a communiqué au Gouvernement égyptien un document d'analyse exhaustif sur la nouvelle loi antiterroriste adoptée en août 2015, dans lequel figurent des recommandations concrètes. Le Haut-Commissariat a aussi procédé à une analyse juridique du rapport de la Commission nationale de la vérité du Brésil, contribué aux réformes constitutionnelles de la Trinité-et-Tobago et de la Grenade et aux réformes de la législation sur la nationalité et du Code pénal en République dominicaine.

- b) *Renforcement des moyens dont disposent les institutions au niveau national pour faire face aux difficultés qui entravent la pleine réalisation de tous les droits de l'homme grâce à une coopération avec les États qui en font la demande*

725. Au cours de l'exercice, 76 institutions nationales de défense des droits de l'homme (objectif biennal : 62) ont été créées ou consolidées grâce à l'aide et à la formation offertes par le Haut-Commissariat. Par l'entremise de ses présences sur le terrain aux niveaux régional et national, le Haut-Commissariat s'est employé à sensibiliser les représentants des États à la nécessité de renforcer le respect des dispositifs internationaux des droits de l'homme par les États Membres. Il a par exemple assuré des activités de formation : auprès du Gouvernement namibien, sur le système international de protection des droits de l'homme et sur l'élaboration des

rapports à présenter aux organes conventionnels en février 2014; auprès d'acteurs de la société civile en Mauritanie, sur les droits économiques et sociaux; auprès de partenaires des autorités publiques et de la société civile du Bélarus, de l'Italie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Fédération de Russie, de l'Ukraine, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan, de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine; en République de Moldova et au Cambodge, pour approfondir les connaissances respectives des juges et des procureurs sur la législation internationale contre la discrimination et son application à l'échelle nationale; en Serbie, pour aider le Médiateur à promouvoir la protection des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés; au Guatemala, sur la protection du droit à l'alimentation.

- c) *Accroissement, y compris dans les zones reculées des pays de toutes les régions, du nombre de bénéficiaires d'une assistance convenue d'un commun accord, passant par des services consultatifs et des activités de coopération technique et visant à promouvoir et protéger tous les droits de l'homme*

726. Le Haut-Commissariat a apporté une assistance convenue d'un commun accord, sur diverses questions relatives aux droits de l'homme, dans 12 situations (objectif biennal : 12) à des gouvernements, des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des organisations de la société civile. Il a continué de promouvoir les principes et les instruments de protection des droits de l'homme, comme la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et l'adoption d'approches fondées sur les droits de l'homme dans l'élaboration des plans nationaux de développement. Avec la participation active de ses présences sur le terrain et l'avis du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a continué d'élaborer des orientations pour la coopération technique dans ce domaine, contribuant ainsi à améliorer la capacité des présences sur le terrain de concevoir et de mettre en œuvre des activités de coopération technique. Au cours de l'exercice biennal, le Haut-Commissariat a facilité l'affectation de conseillers pour les droits de l'homme auprès de neuf équipes de pays des Nations Unies et des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Amérique latine et pour l'Asie et le Pacifique.

- d) *Renforcement de l'appui offert par le Haut-Commissariat en matière de formation et de sensibilisation dans le domaine des droits de l'homme, y compris au niveau national, à la demande des États*

727. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme fait tout son possible pour que les autorités nationales et les acteurs de la société civile soient en mesure de gérer les problèmes relatifs aux droits de l'homme, aient une bonne connaissance des normes internationales établies dans ce domaine et sachent comment les transposer en lois, réglementations et politiques ayant des effets concrets. Durant l'exercice, 24 programmes officiels de formation et d'éducation aux droits de l'homme (objectif biennal : 24) ont été lancés aux niveaux national et régional. Le Haut-Commissariat a organisé des ateliers sur l'adaptation des stratégies de protection aux conditions locales au Mexique, au Guatemala, au Cameroun, en République centrafricaine, au Mali et au Kirghizistan, et assuré des services consultatifs au sujet des mécanismes relatifs aux droits de l'homme, en

Arabie saoudite, en coopération avec le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe. Dans le cadre des mesures de prévention d'éventuels conflits en Afrique centrale, le Haut-Commissariat a dispensé des cours de formation approfondis sur les normes en matière de droits de l'homme dans le contexte des élections locales, aux commissions électorales indépendantes, aux parlementaires, aux acteurs de la société civile et aux professionnels des médias.

e) Renforcement des capacités des équipes de pays, des opérations de maintien de la paix et des missions de consolidation de la paix des Nations Unies d'aider les pays qui en font la demande à mettre sur pied un système national de défense des droits de l'homme

728. Les équipes de pays des Nations Unies et les composantes droits de l'homme des opérations de maintien de la paix ont entrepris 24 activités (objectif biennal : 24) de soutien à la création de systèmes nationaux de protection des droits de l'homme. Les entités locales du Haut-Commissariat ont appuyé l'intégration des normes et principes en matière de droits de l'homme dans les politiques publiques consacrées notamment au logement, à l'eau, à l'assainissement et aux terres, dans plusieurs pays dont : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, la Serbie, le Tadjikistan, le Turkménistan et la Turquie. En outre, le Haut-Commissariat a renforcé son action de promotion de la protection des personnes atteintes d'albinisme, fourni une assistance technique concernant la planification fondée sur les droits de l'homme et les indicateurs correspondants, contribué à la révision du mandat du Comité permanent interorganisations et fourni des orientations générales et un appui à diverses présences sur le terrain en ce qui concerne les modalités de l'action humanitaire du Haut-Commissariat. Le Haut-Commissariat a donné des conseils techniques aux composantes droits de l'homme de la MONUSCO, la MINUL, la MANUL, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, la MINUSCA, la MINUSMA et la MINUSS aux fins de l'exécution de leurs mandats de protection des civils.

f) Renforcement de l'action menée par le Haut-Commissariat pour empêcher que ne continuent d'être commises des violations des droits de l'homme, conformément au mandat du Haut-Commissaire aux droits de l'homme

729. Le Haut-Commissariat a entrepris 20 activités (objectif biennal : 10) qui ont aidé à régler des situations de violations massives des droits de l'homme. Il a participé à la planification stratégique d'opérations de paix nouvelles ou en phase de transition et à la mise au point définitive de certaines politiques, comme celle sur les droits d'accès. Il a également contribué à la création et à la mise en service de 12 commissions d'enquête et missions d'établissement des faits concernant l'Érythrée (deux phases), l'Iraq, la Libye, la République arabe syrienne, la République centrafricaine, la République populaire démocratique de Corée, le Soudan du Sud (mission d'évaluation), Sri Lanka, le Yémen (appui à la commission nationale d'enquête) et la bande de Gaza ainsi qu'une mission sur la violence associée à Boko Haram. Le Haut-Commissariat a renforcé ses moyens de suivi et de communication de l'information en envoyant des spécialistes des droits de l'homme dans des zones où la situation des droits de l'homme se dégradait (Ukraine, République centrafricaine, Myanmar et Thaïlande) et des régions en proie à des crises humanitaires (Philippines, Népal,

République centrafricaine, Mauritanie, Liban, Jordanie, Turquie, Ukraine, Yémen et État de Palestine), et en dotant ses présences sur le terrain de bases de données recensant les affaires liées aux droits de l'homme.

- g) *Apport d'une assistance rapide et efficace aux États qui en font la demande pour les aider à appliquer les recommandations qu'ils ont acceptées dans le cadre du processus d'examen périodique universel, y compris grâce à un financement au titre du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique à la mise en œuvre de l'examen périodique universel*

730. Le Haut-Commissariat a continué d'intensifier son aide aux États Membres pour l'exécution de leurs obligations et engagements relatifs aux droits de l'homme : il a ainsi mis en œuvre 30 programmes et activités d'assistance sur le terrain (objectif biennal : 30), dans les États qui en ont fait la demande, pour les aider à appliquer les recommandations découlant de l'examen périodique universel. L'assistance technique du Haut-Commissariat a permis : la prise de mesures, au niveau des pays, pour intégrer les normes relatives aux droits de l'homme dans les lois, politiques et pratiques nationales; le développement de capacités nationales plus viables pour le respect de ces normes; le renforcement des systèmes d'administration de la justice; le déploiement d'efforts plus importants pour mettre sur pied des programmes éducatifs sur les droits de l'homme; l'élargissement des moyens de promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes; la création d'institutions nationales de défense des droits de l'homme réactives; l'accroissement des capacités des équipes de pays des Nations Unies en matière de droits de l'homme, par l'affectation de spécialistes des droits de l'homme et l'établissement de plans d'action nationaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme et le recours à des indicateurs dans ce domaine.

Sous-programme 4

Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires

- a) *Fourniture rapide et efficace de conseils et d'un appui renforcé au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires*

731. Le pourcentage de documents soumis dans les délais prévus au Conseil des droits de l'homme pour examen s'est élevé à 76 % (objectif biennal : 60 %). Ce progrès résulte d'un meilleur respect des délais et d'un contrôle interne accru, réalisés notamment par le téléchargement régulier des documents et l'actualisation de leur statut sur intranet et par la coopération entre les parties intéressées. Une enquête sur l'appui fourni par le Haut-Commissariat au Conseil des droits de l'homme a été menée auprès des États Membres pendant la trentième session du Conseil, en septembre 2015. Sur les 47 États Membres, 18 (soit 38 %) ont répondu au sondage, parmi lesquels 17 (soit 94,4 %) se sont dits satisfaits de l'appui fourni (objectif biennal : 85 %).

- b) *Plein appui au mécanisme d'examen périodique universel, notamment par l'apport en temps voulu d'une assistance efficace aux États dans le cadre de l'examen, selon que de besoin*

732. La plupart des 42 États Membres ont présenté leurs rapports nationaux et pris part, comme prévu, au deuxième cycle de l'examen périodique universel en 2014, et

tous y ont pris part en 2015. En 2014, le Secrétariat a fait suite aux demandes de 15 États qui avaient besoin d'une aide pour financer le déplacement et la participation d'un membre de leur délégation à la réunion du Groupe de travail sur l'examen périodique universel et, en 2015, 20 États ont bénéficié de cette aide. En outre, huit États classés parmi les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés ont reçu, par l'intermédiaire du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de la mise en œuvre des recommandations faites à l'issue de l'examen périodique universel, une aide pour participer à l'adoption du document final en séance plénière du Conseil des droits de l'homme. Le Secrétariat a organisé 19 activités (objectif biennal : 21) de préparation effective de l'examen périodique universel, dont des réunions d'information préalables à chaque session destinées à communiquer aux délégations les modalités de cet examen.

- c) *Renforcement de l'appui apporté aux titulaires de mandats relevant de procédures spéciales en vue d'améliorer l'efficacité de leurs activités, en analysant les insuffisances constatées dans l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en promouvant le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme et en formulant en temps utile des avis sur les mesures à prendre en cas de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme*

733. Au cours de l'exercice biennal, les experts mandatés au titre de procédures spéciales ont effectué 155 visites dans une centaine de pays et territoires. Ils ont soumis 268 rapports au Conseil des droits de l'homme, dont 105 relatifs aux visites effectuées. Parallèlement, ils ont présenté à l'Assemblée générale 76 rapports portant sur diverses thématiques. Ces experts ont adressé 1 085 communications à des acteurs étatiques et non étatiques et reçu 555 réponses d'États (objectif biennal : 650). Le Service des procédures spéciales a soutenu 15 activités de suivi des rapports et recommandations des titulaires de mandats thématiques (objectif biennal : 12). Trois rapports sur les communications des titulaires de mandats relevant de procédures spéciales ont été remis au Conseil en 2015, à savoir un à chaque session (A/HRC/28/85, A/HRC/29/50 et A/HRC/30/27), et trois également en 2014 (A/HRC/25/74, A/HRC/26/21 et A/HRC/27/72). Les titulaires de ces mandats ont notamment contribué à l'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et mené des activités de sensibilisation en rapport avec les changements climatiques, la situation des réfugiés et migrants et la nécessité grandissante d'encadrer le comportement des acteurs non étatiques et de les obliger à répondre de leurs actes.

- d) *Renforcement de l'appui apporté concernant la procédure de plainte mise en place pour remédier aux violations graves et systématiques des droits de l'homme et des libertés fondamentales signalées par des sources fiables, quelles que soient la région du monde et les circonstances dans lesquelles ces violations ont été commises*

734. Au cours de l'exercice, 88 % des documents (objectif biennal : 88 %) ont été soumis dans les délais prévus au Groupe de travail des communications, au Groupe de travail des situations et au Conseil des droits de l'homme. La diffusion régulière d'informations relatives à la procédure de plainte a amélioré la qualité et la quantité des communications reçues et accru la participation des parties concernées à la

procédure. Le Groupe de travail des communications est notamment parvenu à rattraper le retard accumulé et s'est attelé à la vérification préliminaire de toutes les communications reçues par l'intermédiaire du service d'enregistrement du Haut-Commissariat, qu'il a examinées à ses sessions de 2014 et de 2015. Du fait de la hausse du nombre de communications et de l'insuffisance de personnel pour les traiter, seulement 80 % des communications (objectif biennal : 92 %) ont été examinées par les organes compétents.

- e) *Intensification de la coopération à tous les niveaux avec les parties prenantes qui peuvent bénéficier des travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses organes et mécanismes subsidiaires ou y contribuer*

735. Durant l'exercice, 80 activités menées conjointement, notamment avec des organismes des Nations Unies, les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme, les gouvernements et la société civile (objectif biennal : 80) ont contribué à la mise en œuvre des conclusions des titulaires de mandats au titre de procédures spéciales et des recommandations formulées à l'issue de l'examen périodique universel. Le Service chargé de l'examen périodique universel a organisé, en collaboration avec l'Union interparlementaire, une série de séminaires régionaux destinés aux parlementaires (à Bucarest, Montevideo et Rabat en 2014 et à Manille en 2015), qui a abouti à l'intégration de parlementaires dans les délégations participant à l'examen périodique universel et renforcé la participation des parlements au suivi des recommandations issues de l'examen. Le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique a grandement contribué à l'accomplissement de ces résultats. Le Haut-Commissariat a indexé et chargé les recommandations faites depuis le second cycle de l'examen périodique universel jusqu'à présent dans l'Index universel des droits de l'homme. Avec d'autres parties prenantes du système des Nations Unies, il a fourni un appui pour le suivi de l'examen périodique universel au niveau des pays et intensifié la coopération avec les mécanismes régionaux de défense des droits de l'homme.

Chapitre 25

Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice 2014-2015, le nombre de personnes forcées de quitter leur domicile à cause des conflits et des persécutions a fortement augmenté : le nombre de réfugiés et de déplacés est ainsi passé de quelque 50 millions à bien plus de 60 millions. En raison de ces mouvements de populations, les communautés d'accueil, les gouvernements, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les autres organismes humanitaires ont dû réagir de façon rapide et efficace pour satisfaire aux besoins fondamentaux immédiats – alimentation, abri, eau, soins de santé, etc. – des arrivants. Le HCR a coopéré avec les gouvernements pour renforcer la protection des populations déplacées contre la violence et les aider à se procurer les documents leur ouvrant des droits et leur donnant accès à des services. Il s'est attaché en priorité à protéger les femmes et les filles de la

violence sexuelle et sexiste et à trouver des modes de prise en charge adaptés pour assurer la protection des enfants isolés ou séparés de leur famille. Le Haut-Commissariat a également continué de resserrer ses liens avec les acteurs du développement pour qu'ils œuvrent conjointement à aider les populations déplacées à trouver des solutions durables. En lançant la campagne « I Belong », il a aussi donné un nouvel élan à l'action internationale visant à mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024. Grâce à cette campagne, bon nombre de pays ont adhéré aux conventions relatives à l'apatridie et s'emploient désormais à identifier les populations apatrides et à s'occuper de leur sort.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

L'ampleur considérable des nouveaux déplacements a fait peser une lourde charge sur les communautés d'accueil, submergé les dispositifs locaux d'urgence et sollicité au maximum les ressources du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de ses partenaires. La détérioration des conditions de sécurité dans bien des opérations et la menace du terrorisme international ont constitué un obstacle supplémentaire pour accéder aux populations déplacées en toute sécurité et assurer leur protection. Malgré tout, le personnel du Haut-Commissariat et ses partenaires sont restés sur place et ont continué d'apporter de l'aide dans nombre de situations où la sécurité se dégradait. Le Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience 2015-2016 visant à faire face à la crise syrienne a été lancé en décembre 2014, dans le but de soutenir les pays et communautés d'accueil en mettant l'accent sur un développement fondé sur la résilience et la stabilisation, en complément de l'aide humanitaire.

736. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 100 % des 404 produits quantifiables prescrits, sachant qu'à l'exercice précédent, 100 % également avaient été exécutés. Aucun produit supplémentaire n'a été exécuté à l'initiative du Secrétariat pendant l'exercice biennal 2012-2013, ni pendant l'exercice 2014-2015.

737. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 25)].

Programme

Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

- a) *Amélioration de la protection globale des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR*

738. Durant l'exercice biennal, on a dénombré 17 nouvelles adhésions (14 États) à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, portant à respectivement 86 (objectif biennal : 89) et 65 (objectif biennal : 68) le nombre total d'États parties à ces deux instruments. Le HCR a aidé certains États à réformer leurs lois relatives à la nationalité et à des questions connexes. Il a aussi publié un guide des bonnes

pratiques pour l'adhésion aux conventions relatives à l'apatridie et, en collaboration avec l'Union interparlementaire, la nouvelle version d'un guide sur la nationalité et l'apatridie. À la fin de l'exercice, 24 États membres de l'Union africaine (objectif biennal : 25) avaient ratifié la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, et 40 des 54 États de l'Union l'avaient signée. Le Haut-Commissariat a suscité une hausse de la participation du personnel des autorités publiques et des entités partenaires à ses programmes d'apprentissage en matière de protection, qui ont enregistré 778 participants (objectif biennal : 450).

b) Traitement juste et efficace des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR et établissement des documents d'identité qui leur sont destinés

739. Le HCR a continué de se consacrer à la détermination du statut de réfugié, conformément à son mandat, dans plus de 90 pays qui ne disposaient pas de procédures nationales de demande d'asile ou dont les procédures n'étaient pas jugées totalement opérationnelles. Soixante-quinze pour cent des réfugiés et demandeurs d'asile (objectif biennal : 92 %) ont été enregistrés à titre individuel et 55 % des réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR (objectif biennal : 60 %) ont reçu des documents personnels. Au moment de la rédaction du présent rapport, les données statistiques de l'ensemble des bureaux extérieurs pour l'exercice biennal n'étaient pas toutes disponibles. Dans de nombreux pays, le HCR a mené ses activités de détermination du statut de réfugié conjointement avec les pouvoirs publics ou leur a apporté un appui technique ou autre. En 2015, il a réorienté sa stratégie relative à la détermination du statut de réfugié en privilégiant la collaboration avec les autorités publiques en vue de mettre sur pied des systèmes d'asile viables et de renforcer les capacités nationales.

c) Amélioration de la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR, notamment les femmes et les enfants, contre la violence et l'exploitation

740. Le Haut-Commissariat a progressé dans ses activités de soutien aux personnes ayant subi des actes de violence sexuelle et sexiste. Il a ainsi fourni un appui dans 44 situations de réfugiés (objectif biennal : 24) et est parvenu à faire participer davantage les communautés à la prévention de ces problèmes et à la protection de ces personnes dans 39 situations de réfugiés. Il a offert un appui psychosocial, une aide juridique, une assistance médicale et des espaces protégés aux personnes ayant subi de tels actes de violence. Le HCR a également élaboré des stratégies nationales pluriannuelles de lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans 22 pays, introduit le Système de gestion de l'information sur la violence sexiste dans neuf pays et lancé des programmes relatifs à la violence sexuelle et sexiste dès le début de 10 interventions d'urgence. La proportion d'enfants parmi les réfugiés, qui était de 41 % en 2009, a atteint 51 % en 2014, le chiffre le plus élevé depuis plus d'une décennie. Le pourcentage d'enfants isolés ou séparés de leur famille pour lesquels une procédure visant à évaluer et à déterminer leur intérêt supérieur a été engagée ou achevée a atteint 37 % dans 39 situations (objectif biennal : 37 %).

- d) *Satisfaction des besoins fondamentaux des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR et fourniture de services essentiels sans discrimination et compte dûment tenu de l'âge, du sexe et de la condition physique des bénéficiaires*

741. De concert avec les partenaires et en étroite collaboration avec les populations touchées, le HCR a subvenu aux divers besoins fondamentaux des réfugiés dont il a la charge et leur a fourni un large éventail de services essentiels. Selon les données les plus récentes, le taux de malnutrition aiguë globale ne dépassait pas les plafonds fixés dans 24 sites d'opérations et camps (objectif biennal : 30), et 66 % des familles de réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR (objectif biennal : 66 %) étaient convenablement logées. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans était conforme aux normes acceptables dans 98 camps (objectif biennal : 90) et s'établissait à 86 % en 2014. La même année, 75 % des enfants réfugiés âgés de 6 à 13 ans (objectif biennal : 90 %) étaient scolarisés dans l'enseignement primaire. Dans le cadre de sa Stratégie mondiale d'éducation établie en 2012, le Haut-Commissariat a financé la construction d'établissements scolaires, formé des enseignants réfugiés, recensé les enfants non scolarisés et œuvré à l'intégration des enfants réfugiés dans les écoles nationales.

- e) *Participation, sur un pied d'égalité, des femmes et des hommes relevant de la compétence du HCR, y compris les réfugiés, à la vie de leur communauté et renforcement de leur autonomisation*

742. Durant l'exercice biennal, 73 opérations du HCR ont contribué à la poursuite de ses efforts concertés pour accroître la représentation des femmes réfugiées et déplacées dans les structures de direction et de gestion qui représentent leurs intérêts et influencent les décisions les affectant. En 2014 (les données exactes pour 2015 ne sont pas encore disponibles), la représentation des femmes dans les structures de direction des opérations a augmenté dans 40 sites (objectif biennal : 42). Toutefois, les femmes réfugiées et déplacées sont toujours sous-représentées, le taux de 50 % n'ayant pas encore été atteint dans les structures de direction et de gestion de la plupart des opérations. Le Haut-Commissariat a mis en œuvre dans 25 opérations (objectif biennal : 25) des stratégies globales axées sur les moyens de subsistance visant à promouvoir l'autonomie des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence.

- f) *Progrès dans la recherche de solutions durables destinées aux réfugiés dans le cadre d'une coopération internationale s'inscrivant dans la durée*

743. Au cours de l'exercice, les programmes harmonisés du HCR et des partenaires de développement visant à trouver des solutions durables ont bénéficié à des réfugiés situés dans 20 pays (objectif biennal : 32). Une amélioration de l'intégration sur place, sous ses différents aspects, a été signalée dans 34 situations, et un appui à l'action menée par les autorités nationales pour promouvoir l'intégration a été apporté dans 47 opérations, soit 50 % des opérations du HCR, hors siège et bureaux extérieurs (objectif biennal : 92 %). L'écart par rapport à l'objectif tient au fait que les efforts d'intégration locale ont été définis et mesurés différemment. Considérant que l'intégration locale se fait progressivement, le HCR coopère avec les pays d'accueil pour instaurer des conditions susceptibles, à terme, de permettre aux réfugiés d'avoir accès à des sources de revenus et à des terres, ce qui les rendrait plus autonomes et leur donnerait les moyens de jouer un rôle dans la

vie de leur communauté. Parmi les réfugiés ayant soumis des demandes de réinstallation, 75 % (objectif biennal : 85 %) sont effectivement partis vers des pays de réinstallation.

g) *Renforcement des partenariats et de la capacité d'intervention d'urgence afin de satisfaire les besoins des personnes relevant de la compétence du HCR*

744. Malgré le déclenchement simultané de plusieurs situations d'urgence, le Haut-Commissariat a constamment reconstitué ses réserves afin d'être prêt à intervenir en cas de nouvelle urgence. Il a maintenu un stock d'articles de première nécessité permettant d'approvisionner jusqu'à 750 000 personnes. Dans 90 % des situations d'urgence (objectif biennal : 90 %), les premières opérations de secours et de protection ont eu lieu au maximum trois jours après le déclenchement. Environ 37 % du budget du Haut-Commissariat (objectif biennal : 37 %) a été consacré à des activités exécutées par des partenaires. Le plus gros des articles de première nécessité expédiés par le HCR était destiné à la République arabe syrienne. Au cours de l'exercice, le Haut-Commissariat a formé quelque 130 membres de services d'urgence, dans le cadre de l'atelier sur la gestion des situations d'urgence et du programme de formation de hauts responsables en matière de situation d'urgence, et il en a dépêché 441 (objectif biennal : 180) sur des sites d'opérations d'urgence.

Chapitre 26

Réfugiés de Palestine

Principaux résultats obtenus

En 2014 et 2015, dans un environnement régional de plus en plus instable, la violence et la marginalisation ont continué à éprouver les réfugiés de Palestine enregistrés auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) qui vivaient dans ses cinq zones d'opérations, à savoir la Jordanie, le Liban, la République arabe syrienne, la Cisjordanie et la bande de Gaza. Dans ce contexte, et conformément au mandat d'assistance et de protection des réfugiés de Palestine que lui a confié l'Assemblée générale, l'Office a continué d'assurer des services visant à favoriser le développement humain dans divers domaines : éducation, santé, secours, services sociaux, amélioration de l'infrastructure et aménagement des camps, microfinance. Il a également apporté une aide humanitaire à plus de 1,2 million de réfugiés se trouvant principalement en territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne. Parmi ses réalisations notables, l'UNRWA a procédé à des campagnes de vaccination auprès des réfugiés de Palestine en Jordanie, au Liban, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, grâce auxquelles le taux de couverture vaccinale de ces populations a atteint 99 %. Il a également fait avancer la mise en œuvre de réformes de l'éducation et de stratégies couvrant divers domaines touchant les enseignants, l'éducation inclusive et les droits de l'homme. En outre, 82 000 familles ont bénéficié de ses programmes de réparation, de construction et de reconstruction des

logements, et l'Office a préparé le terrain pour le passage, prévu en 2016, du système de fourniture directe de nourriture et d'argent à un système de bons électroniques et d'argent, qui devrait améliorer la sécurité alimentaire de 156 737 réfugiés. Il a également mené des activités de sensibilisation auprès des autorités et autres acteurs concernés au sujet des questions de protection afférentes à la situation des réfugiés de Palestine fuyant le conflit armé de République arabe syrienne, au déplacement forcé de réfugiés de Palestine et aux opérations militaires conduites en Cisjordanie et à Gaza. Ces résultats ont été obtenus en dépit d'un manque de ressources s'élevant à 101 millions de dollars en 2015, qui a menacé de retarder l'ouverture de toutes les écoles de l'UNRWA au début de l'année scolaire 2015/16.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Au cours de la période considérée, le conflit en cours en République arabe syrienne, les hostilités de l'été 2014 et le blocus de Gaza ont posé d'importants problèmes de sécurité, d'accès et de logistique à la mise en œuvre des programmes. À titre d'exemple, les événements qui se sont déroulés à Gaza ont gravement endommagé des logements de réfugiés ainsi que des infrastructures que l'Office utilisait pour assurer des services de santé, d'éducation, de microfinance et des services sociaux. Cette situation a également eu un fort impact sur le bien-être psychosocial des réfugiés et du personnel de l'Office. Dans ces conditions, l'UNRWA a mis un point d'honneur à adopter de nouvelles méthodes de prestation de services visant à faciliter l'accès des réfugiés aux divers services, à l'éducation et à une aide psychosociale.

745. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (sect. 26)].

Sous-programme 1

Vivre longtemps et en bonne santé

a) Accès de tous à des soins de santé primaires complets et de qualité

746. Le programme de l'UNRWA reposant sur des équipes de santé familiale a continué de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins de santé primaires administrés aux réfugiés de Palestine, grâce à des équipes médicales multidisciplinaires qui prodiguent en permanence des soins complets aux patients et à leur famille. Le taux d'antibiotiques prescrits était de 26 % à la fin de l'exercice (objectif biennal : 23 %) mais il devrait encore diminuer une fois que le programme des équipes de santé familiale aura été intégralement mis en œuvre. S'il est vrai que les partenariats avec des prestataires de soins de santé, y compris du secteur privé, et la sensibilisation accrue des réfugiés et des communautés d'accueil concourront à réduire le recours aux antibiotiques, il est aussi nécessaire que les autorités des pays d'accueil réforment les cadres réglementaires.

b) *Protection et promotion continues de la santé de la famille*

747. L'un des grands objectifs du programme de soins de santé maternelle de l'Office est que les femmes s'inscrivent pour recevoir des soins prénatals aussi tôt que possible dans leur grossesse, de manière à disposer d'un délai assez large pour que tout risque soit repéré et pris en main et à suivre la recommandation de quatre visites minimum pendant la grossesse faite par l'Organisation mondiale de la Santé. Quatre-vingt-sept pour cent des femmes enceintes (objectif biennal : 92 %) au Liban, à Gaza et en Cisjordanie avaient eu au moins quatre consultations prénatales. En 2015, l'Office s'est aussi attaché à faire augmenter le nombre de consultations prénatales en consacrant une partie de son action en faveur de la santé maternelle à la phase précédant la conception. À cette fin, des tests de grossesse ont été fournis aux femmes en âge de procréer qui le demandaient, les femmes reconnues comme étant exposées à des risques ont fait l'objet d'une attention particulière et tous les cas de grossesse difficile ont été confiés à des spécialistes, en étroite coordination avec les médecins de l'UNRWA.

c) *Lutte contre les maladies et prévention*

748. Au cours de la période considérée, le taux de couverture vaccinale contre les maladies évitables par la vaccination s'est maintenu à 99 % des naissances vivantes enregistrées par l'Office en Jordanie, au Liban, à Gaza et en Cisjordanie (objectif biennal : 99 %). Grâce à ce résultat obtenu en collaboration avec les autorités des pays hôtes, le programme de santé de l'UNRWA a permis d'éviter la survenue d'épidémies de maladies à prévention vaccinale parmi les enfants et de renforcer l'immunité générale de cette catégorie de population vulnérable. Les pourcentages élevés de logements situés dans les camps qui étaient reliés au réseau public d'adduction d'eau, à savoir 99 % (objectif biennal : 100 %) et au réseau d'assainissement public, à savoir 87,3 % (objectif biennal : 95 %), ont également contribué à la prévention des maladies. Le taux relativement faible de logements reliés au réseau d'assainissement public en Cisjordanie a entravé la réalisation de l'objectif global.

Sous-programme 2

Acquérir des connaissances et des compétences

a) *Accès de tous à l'enseignement de base*

749. Durant l'année scolaire 2014/15, 493 500 élèves étaient inscrits dans des établissements scolaires de l'UNRWA, dont 49,91 % de filles. Le taux cumulé d'abandon scolaire des élèves du cycle élémentaire dans l'ensemble des secteurs d'opérations de l'UNRWA pour l'année scolaire 2014/15 est estimé à 2,75 % (3,47 % chez les garçons et 2,04 % chez les filles) et celui des élèves du cycle préparatoire est estimé à 3,84 % (4,32 % chez les garçons et 3,34 % chez les filles). Les objectifs fixés dans le budget pour l'exercice biennal (0,4 % pour les élèves du cycle élémentaire et 2,4 % pour ceux du cycle préparatoire) étaient exprimés en taux moyen et ne peuvent donc pas être comparés aux résultats effectifs qui sont exprimés en taux cumulé par suite d'un changement de méthode de l'Office.

b) *Amélioration de la qualité de l'enseignement et des résultats par rapport aux normes fixées*

750. Les élèves de l'UNRWA de Jordanie, de Gaza et de Cisjordanie ont généralement de meilleurs résultats scolaires que leurs homologues des écoles publiques dans les examens nationaux et internationaux comme ceux du Programme international pour le suivi des acquis des élèves et de Trends in International Mathematics and Science Study. Ces examens n'étant pas systématiquement organisés dans toutes les zones d'opérations de l'Office, ce qui ne permet pas de faire des comparaisons entre zones, les épreuves de contrôle des connaissances de l'UNRWA ont été conçues pour assurer une évaluation régulière, à l'échelle de l'Office, du niveau des élèves en arabe et en mathématiques. Les épreuves de contrôle des connaissances ont initialement eu lieu en 2009 et été réitérées en 2013, et les prochaines devraient se tenir en 2016. Étant donné que l'évaluation des résultats obtenus par les élèves de l'UNRWA en 2014/15 n'a pas encore été réalisée, il n'est pas possible de déterminer si l'objectif biennal a été atteint.

Sous-programme 3

Avoir un niveau de vie décent

a) *Réduction de la pauvreté parmi les réfugiés de Palestine les plus démunis*

751. Pendant la période considérée, le programme de protection sociale de l'UNRWA a continué de subvenir en priorité aux besoins alimentaires et fondamentaux des plus pauvres parmi les réfugiés. À la fin de l'exercice, le pourcentage de réfugiés vivant dans l'extrême pauvreté qui bénéficiaient du programme avait atteint 61 % (objectif biennal : 59 %). Le but immédiat de ce programme était d'élever le niveau de vie des familles de réfugiés les plus démunies. En novembre 2015, l'UNRWA a officiellement décidé d'arrêter de donner directement de la nourriture et de l'argent aux bénéficiaires du programme et de donner à la place des bons électroniques et de l'argent, dans certains secteurs. L'Office prévoit d'étendre en 2016 ce système qui permet d'offrir aux réfugiés une grande variété de produits nutritifs dans des conditions plus dignes, tout en soutenant l'économie locale.

b) *Renforcement des services financiers ouverts à tous et de l'accès aux structures de crédit et d'épargne*

752. La valeur totale des prêts octroyés par l'Office s'est chiffrée à 72 275 022 dollars (objectif biennal : 246 000 000 dollars), dont 21 329 324 dollars (objectif biennal : 45 000 000 dollars) accordés à des femmes. Le programme de microfinancement de l'UNRWA a permis d'accorder 73 160 prêts (objectif biennal : 246 000), dont 27 875 à des femmes (objectif biennal : 85 000). La comparaison des résultats obtenus avec les objectifs fixés ne rend pas exactement compte des progrès réalisés dans la mesure où le niveau de référence utilisé pour les résultats effectifs est différent de celui du budget. Bien que les capitaux disponibles pour le programme de microfinancement soient limités, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 23 % par rapport à l'exercice précédent et la valeur des prêts octroyés a augmenté d'environ 8 %. Parmi les raisons pour lesquelles les objectifs du programme n'ont pas été atteints figurent : a) le blocus et les hostilités de l'été 2014 à Gaza, qui ont restreint la circulation des personnes et des marchandises, forcé de nombreuses petites entreprises à fermer et contribué à la hausse du taux de

chômage; b) les conditions de sécurité en République arabe syrienne et la dévaluation continue de la livre syrienne, qui a affaibli le pouvoir d'achat et ainsi les moyens de rembourser les prêts; c) la forte rotation du personnel en Jordanie, qui a réduit la capacité interne d'étendre les services financiers ouverts à tous et l'accès aux structures de crédit et d'épargne.

c) *Renforcement des qualifications des réfugiés de Palestine et facilitation de l'accès à l'emploi*

753. Les taux d'emploi des diplômés du programme d'enseignement et de formation techniques et professionnels ont augmenté, passant de 60,61 % pour les femmes et 72,79 % pour les hommes en 2013 à 76,06 % pour les femmes (objectif biennal : 80 %) et à 79,66 % pour les hommes (objectif biennal : 78 %) en 2014. Ainsi, les taux d'emploi sont revenus aux niveaux historiques enregistrés pour les personnes diplômées du programme entre 2009 et 2012. Ces progrès ont été facilités par une série d'initiatives nouvelles ou approfondies engagées dans toutes les zones d'opérations de l'UNRWA, comme le perfectionnement et l'actualisation des cours sur les nouvelles ouvertures commerciales, l'amélioration des activités de renforcement des capacités des enseignants pour les mettre en mesure de transmettre aux élèves les compétences recherchées par les employeurs, et la mise en place et la consolidation de partenariats avec le milieu des affaires en vue d'accroître les perspectives d'embauche des diplômés du programme d'enseignement et de formation techniques et professionnels. De plus, les efforts de communication visant à inciter les employeurs à embaucher des diplômés de ce programme se sont intensifiés, des employeurs ont été associés aux activités d'amélioration des programmes et supports de formation, et le suivi des diplômés, notamment au moyen des médias sociaux, a été amélioré.

d) *Poursuite de l'aménagement des camps et de la réfection des infrastructures et des logements dont la qualité laisse à désirer*

754. En raison d'une insuffisance de fonds, seulement 2 383 familles (objectif biennal : 5 500) hébergées dans des logements de piètre qualité ont vu leurs conditions s'améliorer. Dans la bande de Gaza, des travaux de réparation et de reconstruction des habitations endommagées lors des affrontements de l'été 2014 ont aidé 78 517 familles, et un projet de construction de 548 logements a permis de reloger 553 familles en urgence. Au Liban, dans le camp de Nahr el-Bared, 1 505 logements de réfugiés détruits lors du conflit de 2007 ont été reconstruits.

e) *Préservation et promotion des droits des réfugiés de Palestine*

755. Au cours de l'exercice, le pourcentage d'interventions de l'Office portant sur la question des droits auxquelles les autorités concernées ont réagi de manière positive a atteint 40 % (objectif biennal : 40 %). En 2014, le respect des normes fixées par l'UNRWA en matière de protection a été évalué à 48 % (objectif biennal : 70 %). Les données afférentes à cet indicateur n'ont pas été recueillies pour l'année 2015, étant donné que la méthode d'évaluation de la protection, c'est-à-dire l'outil qui permet de savoir dans quelle mesure les activités de l'Office répondent à ses propres normes de protection, était en cours de révision. Des progrès de taille ont été accomplis concernant l'approfondissement du cadre normatif de l'Office relatif à la protection et les mesures visant à améliorer la compréhension des questions de protection à l'échelle de l'Office. Ces éléments ont permis de renforcer la place de

la protection dans le cadre de la prestation de services et favorisé l'élaboration de dispositions concrètes pour remédier à certains problèmes de protection. Au cours de la période considérée, l'UNRWA s'est de plus en plus imposé comme une voix crédible pour faire connaître les questions de protection touchant les réfugiés de Palestine et a entrepris des actions de sensibilisation auprès des autorités compétentes et des parties prenantes.

f) Renforcement de la capacité des réfugiés de concevoir et d'organiser des services sociaux viables au sein de leurs collectivités

756. À la fin de l'exercice, 11 % des associations locales affichaient de meilleurs résultats (objectif biennal : 72 %). L'objectif n'a pas été atteint car les conditions qui régnaient dans nombre de secteurs, en particulier à Gaza et en République arabe syrienne, n'étaient pas propices à la réalisation de progrès dans ce domaine. L'UNRWA a continué de s'employer à nouer des partenariats avec des associations locales de manière fructueuse : 22 partenariats au total ont été mis en place au Liban et en Cisjordanie, et 4 ont été noués à Gaza en vue de l'exécution de projets spéciaux d'aide aux pauvres et aux autres groupes et personnes vulnérables. En outre, 41 mémorandums d'accord ont été signés pour définir les conditions d'utilisation des bâtiments et du matériel de l'UNRWA par les associations locales. En complément, un cadre de partenariat a été élaboré pour guider et soutenir les activités menées par l'Office en vue d'établir des partenariats, y compris auprès des associations locales.

g) Conformité aux normes internationales pertinentes de l'enregistrement des réfugiés de Palestine et de leur admissibilité au bénéfice des prestations de l'UNRWA

757. Parmi les nouvelles inscriptions de personnes qui résidaient de façon permanente en Palestine durant la période allant du 1^{er} juin 1946 au 15 mai 1948, et qui ont perdu à la fois leur habitation et leurs moyens de subsistance en raison du conflit de 1948, ainsi que de leurs descendants, 97 % étaient conformes aux normes de l'Office (objectif biennal : 99 %). Ce résultat satisfaisant (moins de 3 % de demandes d'inscription renvoyées ou rejetées) a été obtenu grâce au travail de vérification des demandes d'inscription qu'accomplissent les équipes se trouvant sur le terrain avant d'envoyer les demandes au siège, assorties de recommandations d'approbation. Pendant la période considérée, toutes les nouvelles demandes d'inscription ont d'abord été étudiées par quatre membres du personnel sur le terrain avant d'être envoyées au siège pour y être examinées à deux niveaux différents, y compris par le Directeur des services de secours et des services sociaux.

Chapitre 27

Aide humanitaire

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice biennal, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a répondu aux principales situations d'urgence en République arabe syrienne, en République centrafricaine, au Soudan du Sud, au Yémen et en Iraq. Il est également intervenu lors de crises

prolongées à grande échelle, notamment en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan, des crises qui s'exacerbèrent au Nigéria et en Ukraine et de l'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest. Le Secrétaire général adjoint et Coordonnateur des secours d'urgence a continué de diriger le Comité permanent interorganisations dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de transformation. Les responsables du Comité ont débattu des crises humanitaires de grande envergure et identifié des moyens de rationaliser l'action humanitaire. Le cycle des programmes d'action humanitaire, introduit en 2013, a permis d'améliorer les évaluations et l'analyse des besoins ainsi que la planification des interventions interinstitutions. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a alloué un montant de 897 millions de dollars pour des interventions rapides et des interventions d'urgence sous-financées. Le Bureau a accueilli la consultation mondiale pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016, à l'issue de laquelle cinq grands domaines d'action ont été définis afin de s'attaquer aux problèmes humanitaires actuels et futurs les plus urgents. Avec l'appui du Bureau, 121 pays ont signalé l'adoption d'une législation pour mettre en place des cadres politiques et juridiques pour la réduction des risques de catastrophe, et 93 pays ont mis en place des plateformes nationales.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés

Les crises en République arabe syrienne, au Soudan du Sud, en République centrafricaine et en Iraq ont mis le système humanitaire international à rude épreuve, les besoins humanitaires résultant essentiellement des conflits. Les mécanismes de déploiement rapide de renforts ont en outre été lourdement sollicités pour répondre à quatre situations d'urgence de niveau III. La difficulté de relever ces défis a été en partie compensée par l'augmentation du nombre de partenariats et de réseaux nationaux et internationaux capables de faire face efficacement aux catastrophes et aux situations d'urgence. Du fait de l'ampleur croissante des besoins, il est également nécessaire d'explorer les moyens dont disposent les différentes parties prenantes pour mieux se préparer et répondre aux crises humanitaires. À cet égard, le Bureau a accueilli le Forum humanitaire mondial de 2015, à l'occasion duquel les représentants des organisations non gouvernementales, les groupes de réflexion, les universités, le secteur privé et les gouvernements ont examiné les principales difficultés et les solutions potentielles pour assurer l'efficacité de l'action humanitaire à l'ère du développement durable.

758. Les résultats susmentionnés sont fondés sur l'exécution de 99 % des 288 produits quantifiables prescrits, contre 98 % pour l'exercice précédent. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat a diminué, passant de 22 en 2012-2013 à 0 en 2014-2015.

759. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 27)].

Direction exécutive et administration

- a) *Le programme de travail est géré et administré efficacement dans les limites des ressources humaines et financières disponibles*

760. Au cours de l'exercice biennal, le programme de travail du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a été exécuté avec efficacité et dans la limite des ressources humaines et financières disponibles. Le Bureau a exécuté 99 % des produits prescrits quantifiables (objectif biennal : 98 %) dans les délais fixés. Le délai moyen entre la publication des avis de vacance de poste et la sélection des candidats a été de 120 jours (objectif biennal : 120 jours). La création du Comité d'examen du budget et des outils de gestion en ligne du budget a apporté plus de clarté et de transparence aux finances du Bureau, et les préparatifs ont commencé afin de fusionner les deux fonds d'affectation spéciale en un seul. Toutes ces activités devraient être examinées à la lumière de la mise en service d'Umoja.

- b) *Assurer la cohérence des politiques de gestion des activités pluridimensionnelles de l'ONU dans les domaines de la paix, de la sécurité, du maintien de la paix, ainsi que de l'aide humanitaire et de la coordination de cette aide*

761. Le Bureau a continué d'assurer la cohérence des politiques de gestion des activités pluridimensionnelles dans les domaines de la paix, de la sécurité, du maintien de la paix, ainsi que de l'aide humanitaire et de la coordination de cette aide dans diverses instances. Il a par exemple coordonné les contributions aux exposés du Groupe d'experts du Conseil de sécurité sur la protection des civils, en particulier sur les questions relatives à la prorogation des mandats des missions politiques et des missions de maintien de la paix. Le Groupe d'experts a pu ainsi procéder à une évaluation globale des problèmes associés à la protection lors de l'examen de ces questions. Le Bureau a mené à bien un plus grand nombre d'activités en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, comme en témoignent les 36 séances d'information tenues par le Groupe d'experts en 2014 et 2015 (objectif biennal : 15), soit une nette amélioration par rapport aux 15 réunions d'information organisées au cours de l'exercice biennal 2012-2013.

Sous-programme 1 Analyse des politiques

- a) *Amélioration de la coordination des organismes et entités des Nations Unies et de leurs interventions avec celles du Comité international de la Croix-Rouge, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de l'Organisation internationale pour les migrations et des organisations non gouvernementales concernées*

762. Dix-huit accords (objectif biennal : 12) portant sur les normes propres à améliorer les mécanismes et les structures de coordination au Siège et sur le terrain ont été adoptés par le Comité permanent interorganisations, contre seulement 10 pour l'exercice biennal précédent. L'évaluation interorganisations de l'action de niveau III menée en réponse au typhon Haiyan qui a frappé les Philippines, l'analyse des enseignements tirés de l'expérience faite par le Groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence en vue de la réunion des principaux représentants du Comité, le 9 décembre 2014, et l'examen indépendant des travaux du Comité conduit par l'Overseas Development Institute à la fin 2014 ont permis d'évaluer les

progrès accomplis en matière de renforcement de la coordination entre les parties prenantes au Comité, ainsi que les domaines à améliorer. Le Programme de transformation a contribué à renforcer la coordination interinstitutions, mais il faut redoubler d'efforts pour réduire au maximum les démarches et faciliter une intervention plus rapide et plus efficace. Le Comité et l'équipe de pays pour l'action humanitaire aux Philippines ont accepté les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation et commencé à remédier aux problèmes signalés.

b) *Amélioration de la planification, du suivi et de la responsabilisation opérationnels du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en cas de catastrophe et dans les situations d'urgence, y compris pendant le passage de la phase des secours à celle du développement*

763. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau a mis au point de nouveaux outils de planification et de contrôle, y compris en vue de l'évaluation des besoins humanitaires et du contrôle de la planification des interventions, ainsi qu'un cadre de suivi, qui sera déployé en 2016. En outre, il a géré les évaluations interorganisations des interventions humanitaires menées à la suite du typhon Haiyan, aux Philippines, de la crise au Soudan du Sud et de la crise en République centrafricaine. La première a débouché sur la formulation de 10 recommandations à l'intention de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, du Groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence et des principaux représentants du Comité permanent interorganisations, qui les ont toutes acceptées. À la fin de l'exercice biennal, 80 % de ces recommandations avaient été appliquées (objectif biennal : 100 %). Des mesures ont été prises pour donner suite aux recommandations restantes. En décembre 2015, les rapports relatifs aux évaluations concernant le Soudan du Sud et la République centrafricaine étaient toujours en cours d'élaboration.

c) *Amélioration des capacités des coordonnateurs des opérations humanitaires des Nations Unies concernant la protection des civils*

764. En 2014-2015, les principaux messages concernant la protection des civils ont été systématiquement communiqués aux coordonnateurs résidents et aux coordonnateurs des opérations humanitaires dans le cadre de leur formation, formelle et informelle, dont ils faisaient partie intégrante. Toutes les occasions ont été saisies pour faire passer ces messages (ateliers d'initiation des coordonnateurs résidents, séminaires-retraites des coordonnateurs des opérations humanitaires, réunions d'accueil à l'intention des coordonnateurs entrant en fonctions ou, plus récemment, webinaire sur la place centrale des activités de protection lors des interventions humanitaires). En tout, 120 coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire (objectif biennal : 120) ont été formés à ce sujet durant l'exercice. Des rapports récents et les résultats des dernières procédures de notation des coordonnateurs des opérations humanitaires ont montré que les responsables de l'action humanitaire étaient mieux à même de s'acquitter de leurs fonctions de protection et de sensibilisation.

Sous-programme 2
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

a) Amélioration de l'action de tous les organismes opérationnels des Nations Unies participant aux interventions humanitaires d'urgence

765. Tout au long de l'exercice biennal, le principal mécanisme interne de renfort du Bureau, le fichier pour les interventions d'urgence, a été pleinement exploité dans quatre situations d'urgence de niveau III survenues simultanément en Iraq, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en République arabe syrienne. Ainsi, le nombre de fonctionnaires inscrits dans le fichier qui ont été déployés a presque doublé par rapport à l'exercice biennal précédent, ce qui fait que le délai de sept jours prévu pour le déploiement du personnel chargé de la coordination n'a été respecté que dans 23 % des situations d'urgence qui se sont déclenchées ou aggravées (objectif pour l'exercice biennal : 90 %). Le délai de sept jours a été pleinement respecté pour le déploiement des personnes initialement inscrites dans le fichier, soit dans 46 % des cas. Dans 54 % des cas, les membres du personnel ont été ajoutés au fichier selon les besoins, et il leur a fallu plus de sept jours pour obtenir un visa et être reçus par les bureaux de pays. L'utilisation du fichier a néanmoins permis d'appuyer les interventions destinées à faire face aux situations d'urgence de niveau III ainsi qu'à d'autres situations d'urgence.

b) Accroissement des ressources extrabudgétaires recueillies dans le cadre de la procédure d'appel de fonds pour les activités humanitaires et augmentation de la marge de manœuvre associée à ce mode de financement

766. D'après les données obtenues du système de suivi des flux d'aide, le financement de l'action humanitaire à l'échelle mondiale (fonds recueillis dans le cadre d'appels de fonds et en dehors de tels appels, aide bilatérale et toutes autres formes de financement de l'action humanitaire) a augmenté de 25 % par rapport à l'exercice biennal précédent, le montant total de l'aide s'établissant à 18,1 milliards de dollars en décembre 2015. Le nombre d'États Membres qui ont répondu aux appels de fonds lancés dans leur propre région a été porté de 19 à 24 (objectif biennal : 21). En dépit de l'aide généreuse des donateurs, les besoins humanitaires sans précédent enregistrés au cours de l'exercice biennal, y compris ceux liés aux quatre situations d'urgence de niveau III intervenues simultanément, ont accru les besoins de financement. En conséquence, seuls 34 % des secteurs prioritaires (objectif biennal : 75 %) ont été financés à hauteur d'au moins 50 % au cours de l'exercice biennal, ce qui représente le pourcentage le plus faible des 10 dernières années.

c) Utilisation rapide et coordonnée du Fonds central pour les interventions d'urgence dans les pays faisant face à une situation d'urgence nouvelle ou prolongée

767. Le montant total recueilli par le Fonds central pour les interventions d'urgence s'est élevé à 873 millions de dollars (objectif biennal : 900 millions de dollars). L'écart par rapport à l'objectif s'explique par un taux de change défavorable qui a lourdement pesé sur le montant des dons, en particulier en 2015, et par le fait que les principaux donateurs n'ont pas versé d'aide complémentaire en fin d'année. Seuls 73 % des projets présentés au titre du guichet interventions d'urgence du

Fonds ont été approuvés dans un délai de trois jours suivant leur présentation (objectif biennal : 95 %), ce qui tient notamment à la mise en place d'un nouveau système de gestion des subventions et au grand nombre de demandes de subvention traitées au cours de l'exercice biennal. Après le lancement du système, il a été possible de raccourcir le temps nécessaire à l'examen et à l'approbation des demandes en apportant des modifications audit système et en ajustant les méthodes de travail du personnel du secrétariat du Fonds.

Sous-programme 3

Réduction des catastrophes naturelles

- a) *Capacité et volonté accrues de donner effet au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 (Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes) et de réduire les risques de catastrophe*

768. L'engagement en faveur de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 s'est progressivement confirmé. Quatre-vingt-neuf pays (objectif biennal : 60) ont adopté des cadres, des politiques ou des programmes nationaux de développement pour appliquer des stratégies de réduction des risques de catastrophe. Dans les rapports qu'ils ont établis pour le Cadre d'action, 60 % des pays ont signalé avoir élaboré des stratégies et des cadres visant à résoudre leurs problèmes de capacité de réduction des risques de catastrophe au cours de l'exercice biennal en cours. Toutefois, seuls 122 (objectif biennal : 140) ont fait état de progrès dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Le faible nombre de rapports transmis peut s'expliquer par le fait que l'année 2015 marquait la fin du Cadre d'action de Hyogo et que de nombreux pays étaient très pris par les consultations visant à élaborer le nouveau cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. Dans 52 % des pays, des progrès considérables ont été signalés en matière d'intégration de la réduction des risques de catastrophe aux politiques et plans liés à l'environnement et à l'adaptation au changement climatique.

- b) *Accroissement de la capacité des pays de planifier des opérations de relèvement après une catastrophe, à tous les niveaux*

769. Les pays ont produit avec l'appui de l'ONU 68 évaluations des besoins après une catastrophe (objectif biennal : 40) et 63 (objectif biennal : 40) ont intégré des activités de réduction des risques de catastrophe à leur planification et à leurs opérations de relèvement après une catastrophe. Les capacités de planification du relèvement ont été renforcées au cours de la période considérée, et 68 pays ont fait état de progrès considérables dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe aux activités de relèvement et de reconstruction après une catastrophe. Les pays ont indiqué avoir pris des mesures spécifiques pour augmenter la résilience dans le cadre de ces opérations de relèvement et de reconstruction. Dans la plupart des pays, la responsabilité des activités d'atténuation des risques, d'organisation, de planification et de relèvement a été transférée aux gouvernements locaux, mais dans de nombreux cas, les localités sont déjà chargées d'administrer les services publics essentiels tels que les infrastructures, les soins aux personnes âgées et autres groupes vulnérables, les services de santé ainsi que la communication et la coordination avec le public pendant les situations d'urgence.

c) *Accroissement du niveau d'investissement dans les programmes et projets de réduction des risques de catastrophe et de relèvement*

770. La mobilisation renforcée d'investissements productifs en fonction des risques est restée une priorité de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Un groupe de volontaires de plus de 120 grandes, moyennes et petites entreprises dans 40 pays ont travaillé avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes au cours de l'exercice biennal pour rendre l'investissement à court et à long terme plus attentif au risque et plus résilient, et cela dans tous les secteurs industriels. De ce fait, 38 programmes et projets de réduction des risques de catastrophe (objectif biennal : 35) ont été financés par des gouvernements et la communauté internationale. Afin d'appuyer la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a créé l'Alliance du secteur privé pour des investissements tenant compte des risques. Cette nouvelle entité élargira la participation des organisations du secteur privé aux projets et initiatives liées à la réduction des risques de catastrophe.

Sous-programme 4
Services d'appui d'urgence

a) *Les mécanismes internationaux d'intervention d'urgence sont mobilisés rapidement afin de faciliter l'aide humanitaire internationale aux victimes de catastrophes ou de situations d'urgence*

771. L'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a effectué 23 missions d'intervention au cours de l'exercice biennal, outre de nombreuses activités visant à renforcer l'état de préparation aux niveaux national et régional. Toutes les missions d'intervention d'urgence de l'équipe ont été mises en place dans les 48 heures (objectif biennal : 48 heures) suivant la demande, comme le veulent les procédures opérationnelles permanentes.

b) *Renforcement de la capacité et du degré de préparation des partenariats et réseaux nationaux et internationaux de gestion des situations d'urgence et des catastrophes afin de faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence*

772. Deux nouveaux réseaux et partenariats internationaux opérationnels ont été constitués pour faire face efficacement aux catastrophes et aux situations d'urgence au cours de l'exercice biennal, ce qui porte le nombre total des partenariats à 16 (objectif biennal : 16). Cette avancée est un signe de synergie entre les réseaux et les mécanismes d'intervention, dont l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, le Système d'alerte rapide en cas de catastrophe, le réseau de prestataires d'intervention en cas d'urgence écologique et le réseau de coordination entre civils et militaires. L'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a également communiqué activement avec les autres réseaux d'intervention, dont l'initiative d'équipes d'intervention médicale, au sujet de formations sur les interventions opérationnelles, comme lors de la crise de l'Ebola en 2014. Quarante exercices de simulation d'intervention en cas de catastrophe ont été organisés ou appuyés par le centre virtuel de coordination des opérations sur le terrain.

Sous-programme 5

Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

- a) *Les principes et enjeux humanitaires sont mieux connus et mieux pris en compte*

773. Au cours de l'exercice biennal, le Service de communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a continué de sensibiliser aux principes et questions humanitaires et de les promouvoir, en multipliant les interviews de hauts responsables du Bureau dans les médias, avec 355 entretiens (objectif biennal : 320). Au total, le Bureau a reçu 880 questions d'organes de presse au sujet de l'action humanitaire et de ses principes, et y a répondu (objectif biennal : 800).

- b) *Renforcement des partenariats avec des organismes humanitaires en vue de la mise en commun, de la coordination et de l'harmonisation de l'information*

774. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a maintenu 16 accords sur la mise en commun d'informations harmonisées (objectif biennal : 16) approuvés par le Comité permanent interorganisations, conformément à l'exercice biennal précédent. Le Bureau a notamment mis au point une nouvelle plateforme de données humanitaires appelée « Humanitarian Data Exchange » (Échange de données humanitaires) (data.hdx.rwlibs.org). En 2014, la plateforme a été testée en Colombie et en Afrique de l'Est, et utilisée pour partager des données sur la lutte contre l'Ebola. Plus de 90 organisations se sont inscrites afin de partager leurs données grâce à ce site. Le Bureau a également collaboré avec des partenaires afin de s'accorder sur une norme en matière de données appelée « Humanitarian Exchange Language » (Langage de l'échange de données humanitaires). Une version alpha de cette norme a été rendue publique à la fin de 2014 et a été utilisée dans la lutte contre l'Ebola pour rassembler des données sur les établissements de soins de santé. De nouveaux produits et services ont été lancés sur cette plateforme au cours de l'exercice biennal, comme des pages thématiques, une section sur les organisations, le site mobile et l'interface de programmation.

Chapitre 28

Information

Principaux résultats obtenus

Le Département de l'information a continué de faire connaître les idéaux et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le monde, faisant une utilisation stratégique des médias classiques, des réseaux sociaux et des plateformes numériques en plusieurs langues. Il a joué un rôle de premier plan dans la coordination des activités de communication à l'échelle du système pour le Sommet sur le climat de 2014, le Sommet mondial pour le développement durable, et le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation. Au cours de l'exercice biennal, le nombre d'abonnés aux comptes Facebook, Twitter, Google+ et Weibo, entre autres, du Département a augmenté sensiblement, avec plus de

20 millions d'amis. Les vidéos de la plateforme multilingue de partage de vidéos de l'Organisation ont été vues trois fois plus que l'objectif prévu, avec plus de 30 millions de vues, et les téléchargements radio ont presque atteint le double de l'objectif, avec 6,1 millions de téléchargements. Le site Web de l'ONU, qui vient d'être remodelé, a attiré en moyenne 3,3 millions de visiteurs par mois, dépassant l'objectif fixé à 2,5 millions. Le nombre de partenariats avec la société civile et d'autres entités afin d'informer le public du monde entier a également dépassé l'objectif fixé pour l'exercice biennal, atteignant le chiffre de 3 269.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le Département a continué de jouer un rôle de premier plan dans la coordination des activités sur les réseaux sociaux à l'échelle du système et prend des mesures afin de gérer plus efficacement la création et la diffusion de ses contenus et d'acquérir les outils analytiques nécessaires pour mieux comprendre les effets de ses activités dans les réseaux sociaux. Face à l'évolution rapide des moyens de communication, la mesure précise de la portée des informations constitue un défi permanent, surtout lorsque les contenus sont partagés sur les plateformes traditionnelles, sociales ou numériques. L'amélioration de la coordination entre le Département et les parties prenantes à l'échelle du système des Nations Unies a permis de mener des campagnes plus cohérentes. Il faut toutefois mieux harmoniser encore les messages importants et les manifestations et campagnes de sensibilisation afin de véritablement refléter cette approche à l'échelle du système.

775. Les résultats susmentionnés correspondent à l'exécution de 97 % des 172 produits quantifiables prescrits, contre 77 % pour l'exercice précédent. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de zéro en 2012-2013 à un en 2014-2015.

776. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (sect. 28)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

777. Le Département a soumis son projet de budget-programme et son rapport sur l'exécution du budget ainsi que tous ses documents officiels dans ou avant les délais prévus. Il a exécuté 97 % de ses produits quantifiables prescrits (objectif biennal : 100 %) dans les délais fixés. Il a également continué d'organiser de façon régulière des ateliers de formation et des tutoriels à l'intention des responsables du sous-programme sur le suivi de l'exécution du budget et les rapports à ce sujet.

b) Meilleur respect des délais de présentation de la documentation

778. Le Département a présenté 100 % de ses documents de présession (objectif biennal : 100 %), y compris les rapports du Secrétaire général et les documents

destinés au Comité de l'information et à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation, dans ou avant les délais prévus, en tenant les délais convenus à l'avance avec les responsables du sous-programme.

- c) *Une culture renforcée de la communication et de la coordination de l'information au Secrétariat et dans les organismes partenaires du système des Nations Unies*

779. Le Groupe de la communication des Nations Unies, réseau à l'échelle du système présidé par le Département, demeure une plateforme essentielle de renforcement de la communication. Il a tenu ses réunions annuelles de responsables en 2014 et 2015, à New York et à Paris respectivement. Quatre-vingt-dix pour cent des personnes interrogées (objectif biennal : 88 %) ont estimé que les réunions étaient pertinentes et utiles pour les activités de leurs organisations. Ces réunions ont été l'occasion d'échanges autour des stratégies de communication sur des thèmes prioritaires, comme les objectifs du Millénaire pour le développement, les objectifs de développement durable ou le changement climatique, entre autres questions et tendances majeures. Les participants ont remercié le Groupe de leur avoir donné la possibilité de partager des connaissances pratiques et de créer des réseaux utiles à leurs organisations.

Sous-programme 1 **Services de communication stratégique**

- a) *Meilleure qualité de la couverture médiatique des priorités fixées par les États Membres*

780. La Division de la communication stratégique a multiplié ses interventions dans les médias, notamment pour le Sommet sur le climat (23 septembre 2014, New York) et la campagne « 2015, année d'action mondiale pour les peuples et la planète » en vue de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (13-16 juillet 2015, Addis-Abeba), le Sommet mondial pour le développement durable (25-27 septembre 2015, New York) et la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (30 novembre-12 décembre 2015, Paris). L'analyse de 4 198 coupures de presse sur le Sommet sur le climat et le Sommet pour le développement durable a révélé que l'Organisation reste un vecteur efficace de la couverture médiatique des questions prioritaires. Les messages de l'ONU ont été repris par 54 % des médias couvrant ces questions (objectif biennal : 55 %). La Division a également continué à tenir, enrichir et mettre à jour plus d'une dizaine de listes de médias électroniques pour améliorer la communication médiatique.

- b) *Meilleure visibilité des composantes en ligne des campagnes de communication sur les questions thématiques prioritaires*

781. L'intérêt porté aux activités de l'Organisation sur les réseaux sociaux a continué de grandir. L'ONU compte maintenant plus de 11 millions d'abonnés (objectif biennal : 4 millions) sur les grandes plateformes en anglais (Facebook, Twitter et Google+). L'usage de ces supports interactifs a élargi la portée des messages des Nations Unies et contribué à la transparence et à la responsabilisation globale de l'Organisation. Par exemple, lors du Sommet de 2014 sur le climat, les comptes de médias sociaux du Département ont touché un nombre record

d'internautes. Sur Twitter, le mot-dièse #Climate2014, lancé par l'ONU le 23 mars 2014 pour marquer le compte à rebours de six mois avant le Sommet, a été vu et utilisé par plus de 100 millions de comptes, avec près de trois milliards d'impressions de plus de 300 000 tweets. En 2015, la Division a affiné ses stratégies de communication pour les conférences sur le financement du développement, le développement durable et le changement climatique, ainsi que les messages et les orientations partagés avec les partenaires du système des Nations Unies.

c) *Meilleure compréhension à l'échelle locale du travail accompli par l'Organisation*

782. Des enquêtes réalisées par le réseau mondial de 61 centres d'information des Nations Unies ont montré que 89 % des participants comprenaient mieux l'action menée par l'Organisation (objectif biennal : 73 %). Les sites Web des centres d'information et des opérations de maintien de la paix ont continué de contribuer efficacement à la diffusion d'informations sur l'Organisation et ont reçu en moyenne 1,7 million de visites par mois (objectif biennal : 1,6 million). Les centres ont en outre produit et traduit 9 300 documents d'information dans 65 langues locales (objectif biennal : 6 900). L'année 2015 a été marquée par un grand nombre d'événements majeurs pour l'ONU, notamment le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que le Sommet mondial pour le développement durable, pour lequel les icônes représentant les 17 objectifs de développement durable ont été traduites en 27 langues.

Sous-programme 2
Services d'information

a) *Utilisation plus fréquente des informations et des produits multimédias connexes concernant l'Organisation des Nations Unies de la part de la presse et d'autres acteurs*

783. La Division de l'information et des médias s'est rapprochée de la presse en nouant des partenariats avec 1 043 stations de radio et de télévision (objectif biennal : 800) dans 158 pays et territoires. Tout en continuant de faire une large place aux médias classiques, l'Organisation est parvenue à atteindre un public nouveau grâce à ses activités multilingues sur ses comptes Facebook, Twitter, Weibo et Youtube, qui comptent 9,1 millions d'abonnés (objectif biennal : 4,8 millions). Sa présence sur les réseaux sociaux s'est également traduite par 6,1 millions de téléchargements d'émissions de radio sur Internet (objectif biennal : 3,2 millions), 86 000 téléchargements d'émissions de télévision sur Internet (objectif biennal : 90 000), 302 176 téléchargements de photographies haute résolution (objectif biennal : 275 000) et l'augmentation du trafic du site Web récemment remodelé, www.un.org, qui a enregistré en moyenne 3,3 millions de visiteurs par mois (objectif biennal : 2,5 millions). Le compte Flickr a été visité plus de 22 millions de fois (objectif biennal : 2 millions), et les comptes vidéo 30,8 millions de fois (objectif biennal : 8,4 millions).

- b) *Accès de la presse et autres utilisateurs, en temps voulu, aux communiqués de presse quotidiens couvrant les séances, aux programmes télévisuels, aux photographies et aux autres produits d'information*

784. La Division a produit et distribué 88 % des produits dans ou avant les délais prévus (objectif biennal : 88 %). Les émissions en direct de la télévision Nations Unies et tous les bulletins de nouvelles couvrant les réunions et autres manifestations au Siège ont été diffusés le jour même. L'exécution du plan-cadre d'équipement a permis d'améliorer l'accès des diffuseurs aux programmes quotidiens de la télévision des Nations Unies et beaucoup les envoient maintenant directement à leurs studios sans demander à la Section de la télévision du Département des programmes particuliers. Les communiqués de presse ont continué d'être distribués ou affichés dans les deux heures qui suivaient les réunions. Le lancement du nouveau site Web de couverture des réunions a permis de faciliter l'accès des États Membres, de la presse et d'autres utilisateurs à la couverture des réunions quotidiennes et de certaines conférences de presse.

Sous-programme 3

Services de diffusion et de partage du savoir

- a) *Diffusion plus large des informations ONU à travers divers médias et services et des partenariats élargis avec d'autres entités*

785. La Division de la sensibilisation du public a touché de nouveaux publics en nouant des partenariats avec 3 269 entités des Nations Unies et organisations extérieures (objectif biennal : 3 200) et en coopérant avec 240 organisations non gouvernementales de pays en développement (objectif biennal : 246). L'initiative Impact universitaire des Nations Unies et les programmes « l'ONU mise en scène » ont continué d'intéresser de nouveaux partenaires, notamment dans les pays en développement. Le nombre de visiteurs mensuels des sites Web de la Division est tombé à 221 974 (objectif biennal : 319 468) à la suite à la fermeture d'un site, « Cyberschool Bus », qui avait été piraté à de multiples reprises. Les téléchargements et achats numériques de publications des Nations Unies ont régulièrement augmenté pour atteindre 3 274 942 (objectif biennal : 2 600 000).

- b) *Amélioration des services de partage du savoir et de l'accès aux informations utiles au travail des fonctionnaires et des délégués*

786. La reconfiguration de l'Intranet de l'ONU a permis d'afficher plus d'informations sur la page d'accueil et d'améliorer les services au personnel. Le nombre moyen de pages consultées sur iSeek et DeleGATE a atteint 1 022 890 par mois (objectif biennal : 2 428 041). L'objectif de pages vues n'a pas pu être atteint à cause de la transition vers une nouvelle plateforme, qui a réduit le nombre total de pages. L'intégration d'Unite Identity pour se connecter à l'Intranet de l'ONU a également renforcé le partenariat avec le Bureau de l'informatique et des communications et favorisé l'objectif d'ouvrir l'accès à davantage de fonctionnaires en améliorant l'accessibilité à d'autres lieux d'affectation. Les services de diffusion des savoirs, y compris les ressources électroniques commerciales extérieures financées par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, ont été utilisés 290 469 fois pendant l'exercice biennal (objectif biennal : 264 369). Les services consultatifs de la bibliothèque ont été utilisés 258 846 fois (objectif biennal : 65 000), grâce à

l'ajout d'une nouvelle fonctionnalité en ligne sur son site Web (« Foire aux questions »).

Chapitre 29A

Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

Principaux résultats obtenus

Le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion a continué de diriger et superviser les activités, afin d'assurer une prestation de services rapide et axée sur le client et d'améliorer l'efficacité, la transparence et la prise de décisions éclairées. Pour accompagner les initiatives du Secrétaire général en matière de réforme de la gestion, le Bureau a donné des orientations stratégiques sur Umoja, la mobilité, la stratégie de l'informatique et des communications et le cadre d'un dispositif de prestation de services centralisée. Il a également entretenu des relations dynamiques avec les organes de contrôle; appuyé les travaux du Comité de gestion et du Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires; coordonné l'élaboration des contrats de mission des hauts fonctionnaires; et centralisé les activités de gestion du risque institutionnel du Secrétariat. Le Bureau a joué un rôle de premier plan dans le déploiement rapide d'Umoja dans tout le Secrétariat, élément essentiel pour faire avancer les initiatives de réforme de la gestion, en surveillant de près l'état de préparation de multiples sites de déploiement et en préparant les hauts responsables et les fonctionnaires aux changements apportés par Umoja. Le Bureau a géré directement le déploiement d'Umoja en temps voulu au Siège à New York. La phase de rénovation du plan-cadre d'équipement a été achevée à temps pour la réouverture du bâtiment de l'Assemblée générale et des bâtiments des conférences. Les séances de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination se sont déroulées selon les programmes de travail de ces organes. Les secrétariats de la Commission et du Comité ont enregistré un taux de satisfaction de plus de 95 % de la part des États Membres pour les services fournis. Le Groupe du contrôle hiérarchique a facilité la gestion des processus d'évaluation et de décisions dans 2 416 dossiers. Le délai moyen de traitement des procédures d'approvisionnement et d'achat par le Comité des marchés du Siège a été de moins de 7,5 jours ouvrables, soit un meilleur délai que l'objectif fixé

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le Bureau collabore avec un vaste réseau d'interlocuteurs désignés aux fins de la gestion du risque institutionnel, de l'application des recommandations des organes de contrôle et de la communication des résultats obtenus par le Secrétariat tels qu'ils ressortent du rapport biennal sur l'exécution des programmes. Le développement et l'entretien des compétences des interlocuteurs restent difficiles en raison d'un taux de rotation élevé. Pour résoudre ce problème, le Bureau dispense des formations en personne et en ligne dans ces trois domaines. Il insiste

auprès de tous les directeurs de programme du Secrétariat sur le fait que lorsqu'ils acceptent des recommandations à haut risque émanant des organes de contrôle, ils doivent absolument fixer des dates butoir fermes mais réalistes et appliquer les recommandations suivant le calendrier convenu. L'un des mécanismes les plus efficaces à cet égard est celui du suivi de l'application des principales recommandations à haut risque par le Comité de gestion. Les enseignements tirés du déploiement d'Umoja ont permis d'améliorer la gestion de projet, de créer des équipes spéciales chargées d'examiner l'exécution du projet Umoja et de mettre en place des formations pour améliorer la capacité de réaction de l'Organisation. Des difficultés considérables ont été surmontées dans le domaine du nettoyage des données et du mappage de l'accès des utilisateurs, le résultat étant que plus de 31 000 fonctionnaires dans 400 sites de par le monde utilisent Umoja comme dispositif administratif central de l'ONU. L'un des enseignements tirés du plan-cadre d'équipement est la nécessité de disposer de directives mondiales pour la gestion des projets de construction. Ces directives, qui s'inspirent des conclusions formulées par le Comité des commissaires aux comptes, ont été publiées et elles s'appliqueront à toutes les initiatives de cette nature à l'échelle du Secrétariat.

787. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 94 % des 675 produits quantifiables prescrits, contre 100 % pour l'exercice précédent. Aucun produit supplémentaire n'a été exécuté à l'initiative du Secrétariat durant les exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015.

788. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 29A)].

Direction exécutive et administration

a) Administration efficace du programme de travail

789. Le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion s'est acquitté de son rôle de contrôle de la gestion de manière à assurer le respect des étapes prévues pour les initiatives de réforme de la gestion, telles qu'Umoja, la mobilité, les normes IPSAS et le plan-cadre d'équipement. Il a par ailleurs présenté à l'Assemblée générale les rapports du Secrétaire général sur les besoins en locaux à long terme, la stratégie en matière de TIC ou encore la responsabilisation. Pour qu'Umoja puisse être déployé en temps voulu, le Bureau a suivi les progrès de manière proactive et a fourni un appui direct aux principaux acteurs. En 2015, le Bureau a proposé à l'Assemblée générale un cadre pour un nouveau modèle de prestation de services à mettre en œuvre dans l'ensemble du Secrétariat. Le Bureau procédera à un examen détaillé en 2016 et reviendra vers l'Assemblée à sa soixante et onzième session avec une étude de viabilité pour la mise en œuvre d'un modèle de prestation de services adapté, répondant aux besoins d'un Secrétariat mondial et moderne. Le Bureau a administré les Prix du Secrétaire général qui récompensent les initiatives des fonctionnaires visant à promouvoir l'innovation, l'efficacité et l'excellence dans la manière dont l'Organisation exécute ses programmes et services. Pendant la crise sans précédent d'Ebola en 2014, le Bureau a coordonné les opérations menées au nom du devoir de

protection en garantissant la disponibilité des services de soins de santé appropriés et l'évacuation sanitaire pour tout le personnel de l'Organisation des Nations Unies, le personnel humanitaire ou le personnel apparenté œuvrant dans les pays touchés. Soixante-quinze pour cent des 551 personnes interrogées ont donné une appréciation favorable du Département en termes de souci du client (objectif biennal : 55 %) et 69 % se sont déclarés satisfaits de sa rapidité (objectif biennal : 30 %).

b) Cohérence accrue des politiques de gestion des activités de l'ONU

790. Afin de faciliter la communication et le partage d'informations entre les hauts responsables et le personnel administratif dans tous les lieux d'affectation, le Bureau a tenu 29 réunions avec les chefs des services administratifs (objectif biennal : 21) et cinq réunions de responsables (objectif biennal : 19). La cohérence des politiques de gestion des activités de l'Organisation a été renforcée par : a) la coopération à l'échelle du système des Nations Unies dans le cadre du Comité de haut niveau sur la gestion et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination; b) la réunion des responsables et les réunions de tous les chefs des services administratifs de New York; c) la fourniture d'un appui au Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires et au Comité de gestion; d) le séminaire-retraite des chefs de l'administration avec les commissions régionales et les bureaux hors Siège; e) les groupes de travail spéciaux pour les propositions spécifiques (comme le modèle global de prestation de services et la gestion souple de l'espace de travail); et f) des réunions spéciales sur des questions spécifiques (comme le projet d'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2016-2017, les contrats de mission des hauts fonctionnaires, Umoja et la mobilité). Les réunions de chefs des services administratifs ont permis d'améliorer la communication et la coordination au sein du Secrétariat sur les questions administratives et de se concentrer sur Umoja. La fréquence des réunions est passée d'une fois par mois à une fois par semaine afin de préparer au mieux le déploiement d'Umoja à New York. Les activités de déploiement d'Umoja ont été intensifiées au cours de l'exercice biennal et les réunions des responsables généraux ont été moins fréquentes.

Composante 1
Services de gestion

a) Fonctionnement rationnel et efficace du Secrétariat, dans le strict respect des prescriptions des organes délibérants et des textes applicables

791. Cent pour cent des politiques, procédures et contrôles internes nouveaux et révisés (objectif biennal : 100 %) ont respecté entièrement les prescriptions des organes délibérants et amélioré le fonctionnement du Secrétariat. Depuis 2010, le Comité des commissaires aux comptes a émis 57 recommandations principales sur l'ONU [voir [A/65/5 \(Vol. I\)](#) à [A/70/5 \(Vol. I\)](#)] et 97 principales recommandations sur les opérations de maintien de la paix [voir [A/65/5 \(Vol. II\)](#) à [A/69/5 \(Vol. II\)](#)]. Au 30 novembre 2015, les taux globaux d'application, comme confirmé par le Comité, sont les suivants : 58 % (33) pour les recommandations sur l'ONU et 78 % (76) pour les recommandations sur les opérations de maintien de la paix. Dans le cas du Bureau des services de contrôle interne, au cours de la même période, 289 rapports contenant 769 recommandations essentielles ont été publiés. Leur taux général d'application est de 92 % (709 recommandations). Globalement, on constate

que le nombre total des recommandations à haut risque à l'examen a été quasiment divisé par quatre entre 2010 et 2014, ce qui pourrait indiquer une meilleure gestion de l'Organisation.

b) Observation plus stricte du principe de responsabilité au Secrétariat

792. Le rapport sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/69/144) a été établi en temps voulu et examiné par le Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-quatrième session. Le Bureau a organisé 14 séances de formation à l'établissement de rapports sur l'exécution des programmes axés sur les résultats, auxquelles ont participé 227 directeurs de programme et à l'occasion desquelles il a donné des conseils pratiques sur la manière d'évaluer les progrès accomplis vers les réalisations escomptées en utilisant les indicateurs de succès et la mesure des résultats. Cent pour cent des évaluations annuelles de la performance des cadres supérieurs pour 2013 et 2014 (objectif biennal : 100%) ont été établies et distribuées en temps voulu. En mai 2014, le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires a examiné l'évaluation de la performance de chaque cadre supérieur ainsi que le rapport sur l'exécution du programme pour 2012-2013. Le Chef de cabinet a ensuite écrit à chaque haut fonctionnaire en indiquant les points forts et les points faibles et a communiqué les résultats au Secrétaire général.

c) Les marchés sont adjugés et les avoirs liquidés selon les principes de justice, d'équité, d'intégrité et de transparence et dans le strict respect des règles et règlements applicables

793. Le Comité des marchés du Siège et le Comité central de contrôle du matériel ont continué à évaluer les adjudications de marchés et à liquider les avoirs selon les principes de justice, d'équité, d'intégrité et de transparence et dans le strict respect des règles et règlements applicables. Le délai moyen de traitement des procédures d'approvisionnement et d'achat par le Comité a été de 3,6 jours (objectif biennal : 7,5). Le Comité a examiné et traité 614 dossiers (objectif biennal : 510) rapidement et sans retard. En outre, 47 stages de formation et six visites d'assistance sur le terrain ont été effectués au cours de l'exercice biennal pour permettre aux membres des comités des marchés locaux de mieux vérifier les opérations d'achat.

Composante 2

Progiciel de gestion intégré

a) Tous les processus de gestion des ressources et d'exécution des programmes sont dotés de contrôles internes et sont conformes aux textes réglementaires, aux politiques et aux procédures

794. Umoja-Démarrage a été déployé avec succès dans 14 missions politiques spéciales, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et le Bureau d'appui commun de Koweït (groupe 2) le 1^{er} mars 2014. Cent pour cent des processus-métiers (objectif biennal : 100 %) ont été mis au point et testés. L'intégration d'Umoja-Démarrage et Umoja-Extension a été testée à la MINUSTAH le 1^{er} juillet 2014. En novembre 2014, la fonctionnalité Umoja de gestion des biens immobiliers était lancée dans toutes les entités du Secrétariat et le 1^{er} juin 2015, Umoja-Intégration (Umoja-Démarrage et Umoja-Extension 1) a été déployé à la

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges, au Programme des Nations Unies pour l'environnement, à ONU-Habitat et à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Par la suite, en novembre 2015, Umoja-Intégration a été mis en œuvre dans l'ensemble du Secrétariat. À la fin de l'exercice biennal, 65 % des processus-métiers (objectif biennal : 100 %) avaient été mis au point et présentés pour approbation.

b) Les systèmes technologiques sont en place

795. L'équipe d'Umoja, en collaboration avec le Bureau de l'informatique et des communications et la Division de l'informatique et des communications, a mis en place l'infrastructure technique nécessaire pour étayer Umoja et offrir aux utilisateurs finals un traitement rapide des opérations. Le Bureau de l'informatique et des communications a installé un système Citrix et mis en place le réseau de commutation MPLS appuyé par le Département de l'appui aux missions et la Division de l'informatique et des communications pendant que l'équipe d'Umoja se chargeait d'installer et de configurer l'infrastructure des systèmes. Les utilisateurs finals ont signalé tous les incidents, y compris les mauvaises performances, par l'intermédiaire du système d'enregistrement des demandes d'assistance iNeed. Les tests de performance ont indiqué 100 % de performance optimale pour les utilisateurs finals dans des environnements à haut débit (objectif biennal : 100 %). Aucun problème systémique n'a été signalé concernant les délais de réaction dans les environnements à haut débit.

Composante 3

Administration de la justice : contrôle hiérarchique

a) Plus grande diligence dans l'exercice du contrôle hiérarchique de décisions contestées

796. L'augmentation du nombre d'affaires entre 2013 et 2014 (de 933 à 1540), et les périodes de manques d'effectifs et de vacances de postes en 2015 ont compromis la capacité du Groupe du contrôle hiérarchique à réagir rapidement. Soixante-quinze pour cent des demandes de contrôle hiérarchique (objectif biennal : 94 %) ont été traitées dans les délais prescrits (de 30 à 45 jours).

b) Meilleure application du principe de responsabilité aux décisions de gestion

797. Malgré l'augmentation du nombre de demandes en 2014, le pourcentage de décisions fautives a été de 8 % dans les divers bureaux et départements du Secrétariat (objectif biennal : 12 %). Ce pourcentage tient compte des décisions rejetées lors du contrôle hiérarchique et de celles qui ont abouti à un règlement à l'amiable. Le Groupe du contrôle hiérarchique a constaté des progrès dans le règlement des problèmes systémiques recensés au cours des dernières années grâce à des efforts de suivi et de sensibilisation.

c) Diminution du nombre d'affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies

798. À la fin de l'exercice biennal, environ 25 % des affaires enregistrées en 2014 et 2015 (objectif biennal : 41 %) avaient été portées devant le Tribunal du contentieux administratif par des fonctionnaires. Ce pourcentage, inférieur au niveau de

référence de l'exercice biennal, est particulièrement important pour 2014, quand les dossiers ont été beaucoup plus nombreux. Environ 20 % des affaires ont été réglées à l'amiable au stade du contrôle hiérarchique, ce qui a contribué à limiter le nombre d'affaires portées devant le Tribunal.

Composante 4

Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination

- a) *Amélioration de la communication sur les questions d'organisation et de procédure relatives aux réunions et renforcement de l'appui technique et des services de secrétariat fonctionnels fournis aux États Membres et aux autres participants aux réunions*

799. Les séances de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination se sont déroulées selon les programmes de travail, en temps voulu, de manière harmonieuse et dans le respect des procédures établies. Cent pour cent des documents finals (objectif biennal : 100 %) ont été soumis dans les délais requis. Aucune plainte (objectif biennal : 0) n'a été reçue de la part des représentants au sujet du déroulement des séances et de la qualité des services. Les taux de satisfaction des membres interrogés ont été de 97,4 % et 97,1 % pour les soixante-huitième et soixante-neuvième sessions de la Cinquième Commission respectivement, et de 95,3 % et 97,6 % pour les cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions, respectivement, du Comité du programme et de la coordination. Les observations négatives reçues concernaient des questions échappant au contrôle des secrétariats telles que la distribution tardive des projets de rapports du Comité du programme et de la coordination due à l'envoi tardif des textes par les délégations, la parution tardive des rapports examinés par la Cinquième Commission ou encore le manque de multilinguisme.

Chapitre 29B

Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Principaux résultats obtenus

Les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS concernant le Secrétariat de l'ONU et les missions de maintien de la paix ont été achevés dans les délais prévus à l'aide d'Umoja et des anciens systèmes. Le Bureau a fait des progrès en ce qui concerne la durabilité de l'application des normes IPSAS et la mise en œuvre du plan de valorisation des avantages liés à leur adoption. Quatre-vingt-dix pour cent des fonctionnaires ayant répondu à l'enquête que mène tous les deux ans le Département de la gestion se sont dits satisfaits de l'aide que le Bureau fournit aux services clients pour appliquer les politiques financières. Le projet de budget-programme établi par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017 a été amélioré de manière à regrouper en un seul document la version finale des fascicules budgétaires des différents programmes et les renseignements complémentaires. Conformément à l'objectif biennal, 90 % des paiements ont à nouveau

été traités dans les 30 jours suivant la réception de tous les documents nécessaires. La mise à jour des infrastructures et des stratégies de continuité des opérations ont permis d'améliorer la disponibilité du système financier, qui dépasse l'objectif de 99 %. Le Bureau, bien préparé à la mise en service d'Umoja en novembre 2015, est parvenu à tenir les délais d'établissement des états de paie et de paiement des contingents dans le nouveau système.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La mise en service d'Umoja-Démarrage dans les entités du groupe 4, qui a concerné l'ensemble du Secrétariat, a constitué un défi majeur et un événement important pour le Bureau, responsable de plus de 60 % des processus du système. La mise en œuvre concomitante d'Umoja et des normes IPSAS et la mise en service d'Umoja par étapes ont multiplié les difficultés que le Bureau éprouvait à établir dans les délais fixés des états financiers conformes aux normes IPSAS. Pour atténuer les risques de retard, le Bureau a mis en place un dispositif provisoire de publication des états financiers, à titre préventif et en collaboration avec le Comité des commissaires aux comptes, et formé ses partenaires en vue du respect durable des normes IPSAS.

800. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 95 % des 1 096 produits quantifiables prescrits, contre 99 % au cours de l'exercice précédent. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est tombé de 20 en 2012-2013 à zéro en 2014-2015.

801. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 29B)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion et contrôle financiers de qualité dans l'Organisation

802. Les observations d'audit touchant les questions financières ont en général concerné des points mineurs, ce qui témoigne de l'efficacité des contrôles financiers internes. Pour l'exercice considéré, aucune observation d'audit défavorable n'a été formulée concernant la gestion et le contrôle financiers (objectif biennal : 0). Le Bureau du Contrôleur a continué de veiller à l'efficacité de la gestion financière en donnant suite aux recommandations d'audit émanant des organes de contrôle, en surveillant de près l'exercice des délégations de pouvoir, en s'assurant que les responsabilités étaient confiées à des fonctionnaires qualifiés et expérimentés et en vérifiant que les accords-cadres et les autres accords conclus par l'Organisation avec les organismes d'exécution et les pays hôtes cadraient avec les normes financières et étaient mis en œuvre conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière. Il a conseillé et aidé en temps utile les départements et services clients en ce qui concerne l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière.

- b) *Le programme de travail du Bureau est géré efficacement et son exécution s'appuie sur des ressources humaines et financières adéquates*

803. Toutes les demandes soumises au Bureau du Contrôleur pour examen et approbation par les donateurs, les organismes d'exécution, les pays hôtes et les parties à des accords-cadres ont été traitées, approuvées et signées par le Contrôleur dans les cinq jours ouvrables à compter de la date de réception (objectif biennal : 7,5), dès lors qu'elles étaient complètes, exactes, conformes au cadre réglementaire de l'Organisation et n'exigeaient pas d'être remaniées en liaison avec le bureau ou le département demandeur. Les demandes urgentes ont parfois pu être traitées le jour même de leur soumission.

- c) *Amélioration des politiques financières*

804. Le Bureau du Contrôleur a continué d'améliorer les services financiers qu'il offre aux départements et bureaux du Secrétariat, aux bureaux hors Siège et aux missions de maintien de la paix. Il a revu les politiques financières, notamment la délégation de pouvoir concernant le nouveau module de gestion des voyages dans Umoja et la gestion des fonds d'affectation spéciale. Les états financiers conformes aux normes IPSAS concernant les opérations de maintien de la paix ont été établis dans les délais fixés. Quatre-vingt-dix pour cent des fonctionnaires ayant répondu à l'enquête que mène tous les deux ans le Département de la gestion se sont dits satisfaits de l'aide que le Bureau fournit aux services clients pour appliquer les politiques financières.

Composante 1

Planification des programmes et établissement du budget

- a) *Augmentation de la contribution des États Membres à la prise de décisions sur les questions relatives au plan-programme biennal, au budget-programme et aux budgets des tribunaux pénaux internationaux*

805. La Division de la planification des programmes et du budget a présenté 94,3 % de ses documents (objectif biennal : 100 %) et 100 % des renseignements complémentaires (objectif biennal : 100 %) dans les délais. Malgré cette progression, un petit nombre de rapports (9 sur 158) ont été achevés hors délai pour des raisons indépendantes de la volonté de la Division. Les résultats de l'enquête n'ont pas permis de déterminer le taux de satisfaction des États Membres quant à la qualité des documents budgétaires et des renseignements complémentaires mais la Division a obtenu des données sur le taux de satisfaction des États Membres concernant la qualité du plan-programme biennal, dont sa normalisation : sept États Membres sur sept, soit 100 % (objectif biennal : 100 %) se sont dits satisfaits.

- b) *Amélioration de la gestion des ressources inscrites au budget ordinaire, des ressources extrabudgétaires et des ressources des tribunaux pénaux*

806. La Division a quelque peu modifié la préparation du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017. Au lieu d'examiner et de regrouper les informations fournies par les clients dans plusieurs formulaires, elle a demandé à chaque département de soumettre une version finale du fascicule budgétaire et des renseignements complémentaires. Ce changement a eu un effet positif sur l'établissement du budget car elle a pu ainsi consacrer plus de temps à l'examen et à l'analyse. Les départements ont accueilli favorablement l'initiative car ils se sont

sentis plus directement impliqués dans l'élaboration des documents. Soixante-cinq clients ont participé à l'enquête de satisfaction en 2014-2015, contre 33 et 11 au cours des deux exercices biennaux précédents. Soixante-dix pour cent (objectif biennal : 100 %) se sont déclarés satisfaits des services fournis par la Division en dépit des difficultés supplémentaires liées à la mise en service d'Umoja.

Composante 2

Services financiers intéressant les opérations de maintien de la paix

- a) *Amélioration de la communication de l'information au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à l'Assemblée générale et aux pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police pour leur permettre de prendre en toute connaissance les décisions relatives au maintien de la paix*

807. Quatre-vingt-quinze pour cent (objectif biennal : 97 %) de tous les rapports concernant les soixante-huitième, soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de l'Assemblée générale ont été présentés dans les délais. Quatre des 87 rapports ont été présentés après la date limite car ils ont nécessité des consultations approfondies.

- b) *Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix*

808. À la fin de l'exercice biennal, l'ancienneté des montants dus au titre des contingents et des unités de police constituées était inférieure à trois mois (objectif biennal : 3 mois) pour 13 des 14 opérations de maintien de la paix en cours pour lesquelles des remboursements devaient être effectués. Les paiements effectués couvraient la période allant jusqu'en juillet 2014 pour une mission, la MINURSO. Le délai de paiement dépend de la situation de trésorerie des comptes spéciaux des opérations de maintien de la paix, elle-même tributaire du paiement par les États Membres de leurs quotes-parts. Aucune enquête de satisfaction n'a été effectuée pour le compte de la Division du financement des opérations de maintien de la paix. Il ressort de l'enquête de satisfaction menée par le Département de la gestion que 82 % des clients (objectif biennal : 90 %) se sont dits satisfaits des services fournis par la Division.

Composante 3

Comptabilité, contributions et information financière

- a) *Amélioration de l'intégrité des données financières*

809. Les états financiers de l'ONU pour l'exercice 2012-2013 et pour 2014 ont reçu une opinion sans réserve des commissaires aux comptes; il s'agissait des premiers états financiers de l'Organisation établis conformément aux normes IPSAS. L'audit intermédiaire effectué pour 2015 n'a donné lieu qu'à deux constatations défavorables de l'auditeur (objectif biennal : 2) qui ont été prises en considération.

- b) *Rapidité et exactitude des opérations financières*

810. En raison du déploiement d'Umoja, l'accent mis auparavant sur le rapprochement mensuel des comptes bancaires est passé au rapprochement quotidien des postes non soldés, ce qui nécessite de nouvelles données de référence

concernant le pourcentage des opérations effectuées. La Division de la comptabilité a rapproché 100 % des comptes bancaires du Siège dans les 30 jours suivant la fin du mois (objectif biennal : 100 %) sur la base des données d'échantillonnage du mois d'octobre 2014. Ne disposant pas de base de données calculant le temps passé chaque mois au rapprochement de chacun des comptes, elle se fonde sur les données d'un mois, jugées représentatives de celles de l'exercice biennal.

c) *Souscription de polices d'assurance plus favorables à l'Organisation*

811. Les clauses de quatre polices d'assurance (objectif biennal : 2) ont été revues de sorte qu'elles soient plus favorables à l'Organisation. Des efforts énergiques visant à toucher de nouveaux marchés de l'assurance ont permis d'augmenter le nombre de fournisseurs d'assurance de biens en 2014.

d) *Présentation dans les délais de la documentation dont les États Membres ont besoin pour se prononcer en connaissance de cause sur les questions relatives au barème des quotes-parts, à la base de financement des activités de maintien de la paix et à l'état des contributions*

812. Quatre-vingt-quinze pour cent des rapports mensuels (objectif biennal : 95 %) ont été publiés à temps et les rapports de fin d'exercice ont été établis en même temps que la clôture des comptes. Cent pour cent (objectif biennal : 100 %) des documents d'avant-session concernant le barème des quotes-parts et le financement des activités de maintien de la paix ont été soumis dans les délais prescrits.

Composante 4

Services de trésorerie

a) *Maintien d'une gestion prudente des fonds conformément à la stratégie d'investissement consistant à : i) préserver le capital investi; ii) garantir une liquidité suffisante; iii) obtenir un retour sur investissement*

813. À 0,66 % (objectif biennal : 0,25 %), le taux de rendement a dépassé l'indice de référence de 0,3 % du portefeuille d'investissements en dollars des États-Unis, faisant mieux que le marché, tout en permettant de répondre aux besoins de trésorerie de tous les clients et en respectant la politique de gestion de la trésorerie de l'ONU. L'objectif biennal est fixé à l'avance alors que l'indice de référence et les taux réels de rendement varient en fonction du marché et de la politique de taux d'intérêt aux États-Unis en cours d'exercice.

b) *Amélioration de l'efficacité, de la ponctualité et de la sécurité des paiements*

814. Depuis la mise en service d'Umoja, les paiements internationaux en dollars des États-Unis sont effectués à partir d'un seul compte bancaire afin de réaliser des économies d'échelle. Les missions politiques spéciales effectuent leurs paiements par Umoja depuis mars 2014, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Office des Nations Unies à Nairobi, le PNUE, ONU-Habitat et la CESAP depuis juin 2015, et le Siège de l'Organisation, l'Office des Nations Unies à Genève, l'Office des Nations Unies à Vienne et quatre commissions régionales depuis novembre 2015. Le nombre de comptes bancaires utilisés par l'Organisation a diminué du fait de la structure bancaire d'Umoja. Le Bureau n'a à nouveau enregistré aucune perte de trésorerie.

Composante 5

Service de l'informatique financière

- a) *Fourniture de tout l'appui nécessaire à tous les systèmes essentiels du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité*

815. Le Service de l'informatique financière a atteint un niveau de disponibilité du système de 99,4 % (objectif biennal : 99 %) par la mise en œuvre de stratégies appuyant l'infrastructure et la continuité des opérations. En outre, du fait de la mise en service d'Umoja et de l'engagement du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité en faveur du projet, le Service a affecté directement 30 % environ de ses effectifs à l'équipe Umoja, tout en continuant d'appuyer l'ensemble des processus et systèmes utilisés pour le fonctionnement du Siège.

Chapitre 29C

Bureau de la gestion des ressources humaines

Principaux résultats obtenus

Le Bureau de la gestion des ressources humaines a continué de mettre en œuvre les réformes approuvées dans de précédentes résolutions de l'Assemblée générale. De nouvelles politiques relatives aux engagements continus et de durée déterminée ont été formulées de manière à harmoniser l'administration des contrats du personnel de l'ensemble du Secrétariat. Un test d'aptitude standardisé et informatisé a été introduit pour les candidats à des emplois dans la catégorie des services généraux. À l'occasion du lancement d'Umoja dans les entités des groupes 3 et 4, les 1^{er} juin et 9 novembre 2015, le Bureau a contribué à la création du module opérationnel et à la gestion prévisionnelle des besoins en personnel au Siège, à la cessation progressive des activités du système intégré de gestion (SIG), et au lancement d'Umoja, à son activation et à sa stabilisation, en tant que membre de l'équipe de déploiement d'Umoja. Il a mis en œuvre une nouvelle stratégie de formation et d'accompagnement des carrières et mis au point de nouveaux produits afférents, dont un programme en ligne de préparation à la retraite, des services personnalisés d'orientation des carrières dans tous les lieux d'affectation, un dispositif mondial d'initiation pour le personnel entrant en fonctions, des guides de présentation des lieux d'affectation et des informations sur la réinstallation. Il a poursuivi la mise en œuvre de programmes de promotion de la santé, en tenant compte du cadre de travail du personnel, des exigences professionnelles et de l'état de santé individuel. Comme suite à l'approbation par l'Assemblée générale du dispositif de mobilité et d'organisation des carrières, il a créé une équipe chargée de mettre celui-ci en œuvre et, en consultation avec les parties prenantes, a élaboré un nouveau système de sélection du personnel et de mobilité organisée.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Dans le domaine des tests de recrutement, le passage de l'évaluation sur papier à l'évaluation électronique requiert une

infrastructure informatique appropriée. Diverses techniques d'examen informatisées ont été mises à l'essai afin de déterminer celle qui présenterait le meilleur rapport efficacité-coût pour l'Organisation. La mise en service de la version informatisée du test d'aptitude standardisé pour les services généraux dans les bureaux hors Siège a été ralentie par les spécificités de la configuration informatique de chacun d'eux. Afin d'y remédier, une solution plus efficace a été retenue pour héberger la plateforme d'examen en ligne. Des lacunes ont été décelées dans le domaine des interventions médicales d'urgence et des solutions ont été proposées au groupe de travail interdépartemental pour aider les survivants et les familles touchées. La stabilisation d'Umoja prendra plus de temps que prévu en raison de l'ampleur et de la complexité du système, qui concerne un grand nombre de bureaux et de départements.

816. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 92 % des 300 produits quantifiables prescrits, contre 97 % au cours de l'exercice précédent. Aucun produit supplémentaire n'a été exécuté à l'initiative du Secrétariat durant les exercices 2012-2013 et 2014-2015.

817. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 29C)].

Direction exécutive et administration

- a) *Amélioration de la gestion des ressources humaines, compte tenu des besoins de l'Organisation et du personnel, pour que l'Organisation puisse s'acquitter des tâches prescrites par les États Membres*

818. Le Bureau a apporté 74 améliorations (objectif biennal : 14) aux politiques de gestion des ressources humaines, qu'il a codifiées dans des circulaires du Secrétaire général, des instructions administratives et d'autres circulaires.

- b) *Gestion efficace du programme de travail*

819. Le Bureau a exécuté 92 % des produits quantifiables prescrits (objectif biennal : 90 %) dans les délais fixés. En ce qui concerne la documentation, 80 % des rapports attendus, soit 12 sur 15, ont été présentés à temps. Le Bureau examinera les procédures d'approbation internes afin qu'il soit suffisamment tenu compte des imprévus dans le processus, de sorte que les objectifs futurs soient atteints. Cent pour cent des ressources allouées au Bureau ont été efficacement gérées aux fins d'obtenir les résultats escomptés.

Composante 1 Politique

- a) *Amélioration et modernisation des politiques de ressources humaines, et harmonisation de ces politiques à l'échelle des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies*

820. La Section des politiques et des conditions d'emploi a élaboré ou révisé 87 textes administratifs et circulaires (objectif biennal : 19). De nouvelles politiques ont été élaborées concernant le dispositif de sélection du personnel et

d'encadrement de la mobilité, l'organe central de contrôle mondial et le conseil de contrôle de haut niveau, ainsi que l'accessibilité pour le personnel handicapé. Les politiques ont été améliorées et modernisées en ce qui concerne la situation personnelle aux fins des droit à prestations, le congé de maternité, l'indemnité journalière de subsistance, le congé sabbatique, le congé dans les foyers, l'envoi des effets personnels, le Comité Administration-personnel, les stages, la délégation de pouvoir et l'indemnité pour frais d'étude. Le Statut et le Règlement du personnel ont été revus en consultation avec les fonds et programmes pour rendre compte des modifications apportées aux politiques en ce qui concerne les contributions du personnel, les conduites prohibées, les voyages, les congés spéciaux, les congés administratifs et la réintégration. La Section a également harmonisé les politiques des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies en ce qui concerne les dispositions à l'intention du personnel dans les pays touchés par l'Ebola.

b) Amélioration du traitement des recours et des affaires disciplinaires

821. Durant la période considérée, 100 % des répliques de défendeurs (objectif biennal : 100 %) ont été déposées dans les délais fixés par le Tribunal du contentieux administratif. Pour ce qui est des affaires disciplinaires, une action a été engagée dans les 90 jours sauf dans un cas, en raison de la complexité de l'affaire.

Composante 2

Planification stratégique, recrutement et affectations

a) Amélioration du recrutement, de l'affectation et de la promotion des fonctionnaires les plus qualifiés et les plus compétents et promotion d'une meilleure représentation géographique, ainsi que de l'équilibre entre les sexes

822. La proportion de personnel féminin relevant du système de fourchettes souhaitables par rapport à l'ensemble du personnel de même type est passée de 44,4 % en 2013 à 45,3 % en 2015, soit une hausse de 2 % (objectif biennal : 2 %). Le nombre de candidatures reçues de pays non représentés ou sous-représentés grâce aux activités de sensibilisation menées par le Bureau est de 11 189 (objectif biennal : 200), d'après la déclaration obligatoire figurant sur le formulaire de candidature concernant la façon dont le candidat a eu connaissance de l'offre d'emploi. En moyenne, 81,2 % des lauréats des programmes Jeunes administrateurs 2011 et 2012 provenant d'États Membres non représentés ou sous-représentés (objectif biennal : 90 %) ont été placés à des postes P-1 ou P-2 au Secrétariat. Le nombre moyen de jours entre la date de publication de l'avis de vacance de poste de celle de la sélection pour tous les postes ayant fait l'objet d'avis publié selon la procédure normale était de 190 (objectif biennal : 180); le déficit de 10 jours résulte du passage du test d'aptitude aux fonctions d'appui administratif au test d'aptitude standardisé pour les services généraux, auquel ne peuvent maintenant se soumettre que les personnes dont la candidature a été acceptée à des postes dans ces services.

- b) *Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et à d'autres organes intergouvernementaux de rapports leur permettant de se prononcer en connaissance de cause*

823. La Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations a mis à la disposition des États Membres, sur le portail HR Insight, 100 % des rapports évolutifs en ligne concernant les ressources humaines (objectif biennal : 100 %).

- c) *Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations*

824. Le tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines, assorti d'objectifs stratégiques, a été mis à la disposition de 100 % des départements et bureaux (objectif biennal : 100 %).

- d) *Incitation à la mobilité volontaire, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale*

825. Aucun mouvement n'a été enregistré au titre de la mobilité volontaire au cours de l'exercice biennal en raison de l'adoption de la proposition du Secrétaire général sur la mobilité obligatoire, en mars 2014. Le nouveau programme de mobilité organisée tient compte des enseignements tirés de précédentes initiatives telles que le programme de réaffectations organisées et l'Initiative volontaire pour les échanges entre réseaux (volets I et II).

Composante 3

Perfectionnement, valorisation et administration des ressources humaines

- a) *Renforcement de l'aptitude des fonctionnaires à s'acquitter des tâches prescrites*

826. Au cours de l'exercice biennal, la Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines a lancé une nouvelle stratégie de perfectionnement et d'accompagnement des carrières afin d'améliorer et d'accroître l'accès aux offres en la matière et de renforcer la coordination entre les bureaux chargés de la formation. Elle a revu les programmes de formation existants et créé de nouveaux cours en ligne en informatique, en langues, sur le règlement des conflits, l'approvisionnement et l'encadrement et la direction. Elle a également contribué substantiellement à la bonne mise en service d'Umoja en participant à l'élaboration technique du système, au nettoyage général des données, à la création de matériel de formation et à la tenue des formations. Au cours de l'exercice biennal, 58 030 membres du personnel (objectif biennal : 59 460) ont tiré parti des possibilités de formation et de perfectionnement. L'objectif n'a pas été atteint en raison du manque de disponibilité du personnel, dû lui-même à la mise en service d'Umoja (Groupes 3 et 4). Quarante-neuf pour cent des fonctionnaires (objectif biennal : 60 %) ont bénéficié des cinq jours minimum de formation par an. Les services des ressources humaines et le personnel des services administratifs s'occupant des ressources humaines ont formé une équipe conjointe au sein du Groupe chargé du déploiement d'Umoja au Siège et mené plusieurs activités d'appui à la mise en service d'Umoja, notamment des exercices de nettoyage et de validation des données, des formations croisées, une répartition des fonctions et des tâches et une participation au centre d'appui Umoja. Le module de gestion des offres d'Inspira a été mis en service au Siège en mars 2014 afin de simplifier le

recrutement et les procédures d'intégration des nouvelles recrues. Au 30 juin 2015, 3 118 fonctionnaires avaient un engagement continu.

b) Amélioration de l'organisation des carrières et de l'appui au personnel

827. Les programmes d'organisation des carrières et d'appui au personnel, gérés par le Bureau de la gestion des ressources humaines à New York, ont touché 2 864 fonctionnaires (objectif biennal : 4 500). Conformément à la nouvelle stratégie, les séances d'orientation des carrières en présentiel ont fait place à des séances en ligne par Skype et les ateliers d'orientation ont été remplacés par un manuel des carrières en ligne que tout fonctionnaire peut utiliser seul ou pour préparer une séance d'orientation sur Skype. Grâce à ces nouveaux outils, les fonctionnaires de lieux d'affectation dépourvus d'un centre de ressources sur les carrières peuvent à présent accéder à des services dont ils ne pouvaient bénéficier auparavant. La Division a élaboré de nouveaux produits, dont un nouveau dispositif de mobilité, un programme en ligne de préparation à la retraite, un service individualisé d'orientation des carrières offert au personnel de tous les lieux d'affectation, notamment par Skype, un dispositif mondial d'intégration des nouvelles recrues, des guides de présentation des lieux d'affectation et des informations sur la réinstallation. Il ressort de l'enquête de satisfaction que 88 % des fonctionnaires (objectif biennal : 88 %) ont reconnu l'apport des programmes d'organisation des carrières et d'appui au personnel et 87 % (objectif biennal : 75 %) se sont dits satisfaits de la qualité de l'interface formation offerte par la Division.

c) Amélioration de l'exécution des programmes de préparation du personnel aux situations d'urgence et des programmes de formation par les départements et bureaux

828. Divers outils de planification des interventions d'urgence ont été élaborés et sont mis en service dans tous les lieux d'affectation au moyen de séances d'information et de formation sur site ou en ligne à l'intention des fonctionnaires et des responsables. Un programme phare intitulé *Soft skills in crisis management* (les compétences non techniques dans la gestion des crises) est lancé à l'échelle mondiale à l'intention de l'ensemble du personnel des ressources humaines, de la sécurité et de l'administration. Durant la période considérée, 511 fonctionnaires (objectif biennal : 250) ont reçu une formation pour devenir personnes référentes agréées pour les familles et volontaires de centres d'appel. Ces fonctionnaires contribuent ainsi en tant que volontaires, dans chaque lieu d'affectation, à la capacité de faire face aux situations d'urgence et la préparation des autres fonctionnaires.

Composante 4
Services médicaux

a) Accès du personnel à des services de santé adéquats dans le monde entier, et notamment intervention médicale rapide et efficace en cas de maladie ou d'accident du travail

829. La Division des services médicaux a fourni au personnel du Siège 51 313 services cliniques, dont 2 319 examens médicaux, 502 consultations de médecins ou consultants médicaux, 30 255 consultations d'infirmières, 12 564 vaccinations, 1 569 électrocardiogrammes, 2 656 analyses de laboratoire, 92 examens de la vue et

740 troussees médicales. Quatre-vingt-quinze pour cent des personnes ayant répondu à l'enquête de satisfaction se sont dits satisfaits des services médicaux sans rendez-vous au Siège (objectif biennal : 95 %). La Division a pris en moyenne cinq jours (objectif biennal : 5) pour répondre aux demandes de vérification d'aptitude médicale et un jour (objectif biennal : 1) pour répondre aux demandes d'évacuation sanitaire. L'examen technique des plans d'intervention en cas d'événement entraînant un lourd bilan humain a été effectué dans six lieux d'affectation (objectif biennal : 12); ce résultat inférieur aux prévisions tient principalement à une prorogation (de 10 semaines) de l'action contre l'épidémie d'Ebola en Sierra Leone par le médecin responsable et à l'abandon des visites individuelles au profit d'instructions collectives concernant l'élaboration de ces plans. La Division a facilité l'accès des fonctionnaires à des soins de santé de bonne qualité dans le monde entier et renforcé la lutte contre l'épidémie d'Ebola en appuyant les renforts déployés en Guinée, en Sierra Leone, au Libéria et au Mali.

b) Meilleure sensibilisation des fonctionnaires aux questions de santé et de prévention des maladies

830. Dans le cadre de ses programmes de promotion de la santé, la Division a organisé les marches contre le sida, le cancer du sein et le diabète, les séances de formation de l'ONU avec nous (VIH/sida) sur le lieu de travail, les conseils sur le VIH en présentiel ou par permanence téléphonique, la campagne de don du sang, un exposé de sensibilisation des nouvelles recrues à l'hygiène professionnelle et l'initiative de sevrage tabagique, dans certains cas en collaboration avec les autorités sanitaires de la ville de New York. En tout, 21 304 fonctionnaires (objectif biennal : 28 500) ont participé à ces activités. En raison de la crise d'Ebola en Afrique de l'Ouest, elle n'a pas pu organiser durant l'exercice biennal une grande manifestation sur la santé qui aurait accru ce résultat; elle a dû au lieu de cela consacrer plus de temps à la préparation des voyages et à la réduction des risques individuels.

c) Amélioration de la gestion des services de santé des Nations Unies dans le monde entier, du soutien qui leur est apporté et du suivi de leurs activités

831. Pour la première fois, la Division a mené une enquête auprès de 80 membres du personnel médical; 87,27 % se sont dits satisfaits des conseils et de l'appui fournis. Plusieurs activités en rapport avec la santé ont été menées dans le monde, dont la réunion sur l'intégration des services médicaux sur le terrain, organisée à Brindisi (Italie), à l'intention des médecins des centres médicaux et des chefs des services médicaux des opérations de maintien de la paix, une analyse des besoins de perfectionnement du personnel médical des centres de soins des Nations Unies au Ghana, au Nigéria, en Ouganda et en Sierra Leone, 17 séminaires en ligne à l'intention de l'ensemble du personnel médical des Nations Unies, sur des questions telles que la médecine préventive, la médecine des voyages, la santé au travail, la santé mentale et l'épidémie d'Ebola, une séance de formation à la médecine du travail à l'intention des médecins et infirmiers, des études pilotes sur la mise en place de moyens de télésanté pour les lieux d'affectation à haut risque, et un cours en ligne sur l'épidémie d'Ebola, destiné à tous les lieux d'affectation.

Composante 5

Systèmes d'information concernant les ressources humaines

- a) *Progrès dans la mise en œuvre des systèmes informatiques, des dispositifs de stockage de données et des outils de communication de l'information dans le domaine des ressources humaines*

832. La Section des systèmes d'information ressources humaines a apporté des améliorations à Inspira, dont une nouvelle fonctionnalité pour appuyer le programme de gestion des aptitudes, ainsi qu'aux dispositifs de stockage des données, pour renforcer le tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines. Comme l'indique iNeed, la Section a répondu aux demandes d'appui concernant les systèmes d'information ressources humaines dans un délai moyen de 15 heures (objectif biennal : 24). De nouvelles procédures opérationnelles permanentes et de nouveaux processus internes de communication de l'information ont été mises en place pour améliorer la cohérence et la rapidité des services. La Section a mis en service 100 % des modules d'Inspira (objectif biennal : 100 %) et amélioré la communication de l'information relative aux activités opérationnelles et à la gestion.

Chapitre 29D

Bureaux des services centraux d'appui

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des services centraux d'appui a continué d'améliorer la qualité des services et les délais d'exécution. Dans le domaine des achats, les bases de données fournisseurs ont été nettoyées et consolidées à l'appui du déploiement d'Umoja, un projet pilote d'appels d'offres en ligne a été lancé, permettant une participation plus efficace des fournisseurs, le nombre des opinions d'audit défavorables a diminué, et la participation des fournisseurs de pays en développement et de pays en transition a augmenté, signe d'une meilleure concurrence internationale. Pour ce qui est de la gestion des installations, la qualité et la rapidité des services se sont améliorées, la réouverture du bâtiment de l'Assemblée générale a été menée à bien, suite à sa rénovation dans le cadre du plan-cadre d'équipement, le complexe du Siège est géré avec plus d'efficacité, l'examen stratégique des biens immobiliers aux fins de la planification des travaux dans les installations extérieures a progressé, et les politiques, processus et rôles concernant l'intégration des normes IPSAS en matière de gestion des biens ont été revus. Pour ce qui est des services commerciaux, des économies sur les voyages estimées à 21 % ont été réalisées et la capacité de gestion électronique des dossiers a été renforcée. Enfin, pour ce qui est de la continuité des opérations, le Bureau a renforcé la résilience du Siège en protégeant le bâtiment du Secrétariat de dommages évitables et en répétant des mesures de gestion des situations d'urgence avec les membres des deux organes directeurs (l'Équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises et la Cellule de gestion des crises).

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les difficultés dans le domaine des achats tiennent notamment aux faiblesses des stratégies d'acquisition des missions de maintien de la paix, dues à une importante rotation du personnel hors Siège. La Division des achats a continué de renforcer l'implication des parties prenantes et la communication rapide des besoins en définissant des procédures et des politiques aux fins de plans et stratégies d'achats communs et de dispenser des formations. Pour ce qui est de la gestion des installations, les difficultés ont consisté à garantir des ressources suffisantes après la livraison des travaux du plan-cadre d'équipement et à donner au Groupe de la gestion des biens une assise durable. Il est nécessaire de redéfinir la priorité des tâches et de réaffecter les ressources. En ce qui concerne la gestion des dossiers, le système Unite Docs n'a été mis en service qu'au Siège; le Bureau de l'informatique et des communications doit à présent s'atteler à son déploiement dans les bureaux hors Siège. Le calendrier de déploiement du progiciel de gestion électronique des dossiers a soulevé des difficultés; la Section des archives et de la gestion des dossiers participera au groupe de travail dirigé par le Bureau de l'informatique et des communications pour harmoniser les solutions de gestion de l'information.

833. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 100 % des 12 produits quantifiables prescrits. Aucun produit supplémentaire n'a été exécuté à l'initiative du Secrétariat durant les exercices 2012-2013 et 2014-2015.

834. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 29D)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

835. Le Bureau des services centraux d'appui a atteint ses objectifs pour ce qui est d'apporter un appui rationnel et efficace aux programmes de fond concernant les achats, la gestion des installations, la gestion des archives et des dossiers, le courrier et la gestion des activités commerciales. Il ressort de l'enquête de satisfaction que 91 % des clients (objectif biennal : 85 %) ont dit que les services avaient été fournis en temps voulu.

b) Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation

836. Au cours de l'exercice biennal, 87,5 % de la documentation d'avant-session (objectif biennal : 83 %) a été présentée dans les délais prescrits.

Sous-programme 4
Services d'appui

Composante 1
Installations et services commerciaux

a) *Amélioration des délais de fourniture et de la qualité des services relatifs aux installations et à la radiodiffusion*

837. Soixante-quatorze pour cent des bons d'intervention concernant la gestion des installations ont été traités dans des délais d'exécution fixés. La rénovation et la remise en état du complexe du Siège ont pris fin avec la dissolution du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, en juillet 2015, et le transfert des responsabilités au Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion. Le Service de la gestion des installations a travaillé en coordination étroite avec le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement pour assurer une transition sans heurts. Une fois terminées les rénovations, les services et les réunions de haut niveau ont repris et le débat général a été ouvert sans perturbation.

b) *Amélioration de la gestion des installations hors Siège*

838. À la fin de l'exercice biennal, 71 % des lieux d'affectation (objectif biennal : 85 %) ont présenté des programmes normalisés d'entretien des biens immobiliers. L'objectif était de mettre 6 bureaux sur 7 aux normes mais seuls 5 l'ont été. L'examen stratégique des biens immobiliers se poursuit; un programme actualisé de projets d'investissement à court terme concernant la CEA, l'Office des Nations Unies à Nairobi, la CEPALC et la CESAP a été inclus dans le rapport intermédiaire du Secrétaire général en date du 22 janvier 2016 (A/70/697). Les directives normalisées pour la gestion des projets de construction de l'Organisation, finalisées et distribuées à tous les bureaux, seront dorénavant appliquées pour l'exécution des grands projets d'investissement. L'examen des programmes d'équipement aux bureaux hors Siège au titre du chapitre 33 du projet de budget-programme présenté par le Secrétaire général a été mené à bien.

c) *Utilisation d'un système de gestion des biens pleinement conforme aux normes IPSAS*

839. En étroite coordination avec toutes les parties prenantes au sein de l'Organisation, le Service de la gestion des installations a revu les politiques, processus et rôles actuels dans le domaine de la gestion des biens afin d'y intégrer les nouvelles exigences financières découlant des normes IPSAS. Une nouvelle instruction administrative sur la gestion des biens (ST/AI/2015/4), des directives sur la modification du dispositif actuel de gestion des biens et un document révisé sur la délégation d'autorité en la matière ont été publiés. Le dispositif de gestion des biens, dans lequel sont définis les mesures, processus et outils de gestion et de contrôle des biens dans l'ensemble de l'Organisation, a été revu afin de répondre aux exigences des normes IPSAS. Il est donc maintenant pleinement conforme aux nouvelles obligations en matière de financement et d'établissement de rapports, ainsi qu'à la solution d'intégration Umoja adoptée par l'Organisation.

d) *Réalisation d'économies sur les frais de voyage de l'Organisation*

840. La Section des voyages et des transports a fourni des services au meilleur rapport qualité-prix en négociant avec 45 compagnies aériennes, réalisant des économies estimées à 21 % (objectif biennal : 29 %). L'objectif d'économie sur le prix des billets d'avion n'a pas été atteint en raison de la nouvelle politique en matière de voyages (ST/AI/2013/3), qui prescrit davantage de voyages en classe économique et moins en classe affaires, ce qui a donné lieu à des réductions moindres sur les prix nominaux. Les principales réalisations sont la production de nouveaux certificats de parenté à lecture optique, la mise au point d'une interface électronique permettant l'enregistrement des laissez-passer parmi les données personnelles du fonctionnaire dans Umoja, le renforcement du système informatisé de réservation des véhicules du parc automobile du Siège aux fins d'une efficacité optimale et du respect des règles de sécurité routière du pays hôte, l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat d'approvisionnement en carburant et de prestation de services d'entretien et de réparation, l'instauration d'un système de surveillance électronique des véhicules et la mise en place de procédures et d'opérations de gestion centralisée des entrepôts.

e) *Renforcement de l'efficacité et de la responsabilité résultant de la gestion à long terme et de l'accessibilité de dossiers, archives et données numérisés authentiques*

841. La Section des archives et de la gestion des dossiers s'est employée à renforcer les capacités dans le domaine de la gestion électronique des dossiers, fournissant 651 prestations de service et appuyant 103 unités et bureaux dans l'ensemble des départements hors Siège. Douze bureaux (objectif biennal : 20) ont utilisé davantage de systèmes d'information répondant aux normes de gestion électronique des dossiers. Le calendrier de mise en service du progiciel intégré de gestion des dossiers, Unite Docs, n'a pas permis au Bureau d'atteindre l'objectif durant l'exercice biennal; la Section a toutefois fourni des services à des unités de 18 autres bureaux, leur permettant d'améliorer progressivement la gestion électronique des dossiers avant la mise en service de Unite Docs. La Section a également dispensé une formation à plus de 500 fonctionnaires, catalogué 200 mètres d'archives, numérisé 110 000 pages d'archives des Secrétaires généraux U Thant et Kurt Waldheim et de la Conférence de San Francisco, entre autres, et a lancé son portail public d'archives (<https://archives.un.org/fr>).

f) *Amélioration des délais de fourniture et de la fiabilité des services de courrier et de valise diplomatique*

842. La Section des services spéciaux a atteint un taux de ponctualité de 90 % dans les services de valise diplomatique (objectif biennal : 90 %). Elle a continué de suivre l'évolution des technologies et produit un système intelligent de messagerie avec code barre et dispositif de suivi, permettant d'améliorer la sécurité, d'assurer une connexion directe aux sites Web des prestataires chargés de l'expédition, d'avertir le client par courrier électronique de la réception des envois, et de recevoir ceux-ci 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. La ponctualité et la fiabilité des services ont été régulièrement vérifiées par l'envoi de lettres et de colis témoins. La Section a amélioré l'expédition du courrier et le système de suivi en décembre 2015, les rendant plus faciles à utiliser.

Composante 2

Services d'achat

a) *Services d'achat pleinement conformes aux prescriptions des plans d'achats*

843. Il ressort d'une enquête que 322 demandeurs de biens et de services ont jugé les services d'achat « excellents », « très satisfaisants » et « satisfaisants », ce qui représente un taux de satisfaction de 99,1 % (objectif biennal : 98,5 %). La Division a traité les demandes d'achat dans un délai moyen de 9,3 semaines (objectif biennal : 22 semaines). En outre, en fournissant un retour d'information aux fournisseurs non retenus (117 séances d'information en 2014-2015), elle a limité à huit (objectif biennal : 9) le nombre de plaintes des fournisseurs au Comité d'examen des adjudications.

b) *Plus grande ouverture à la concurrence internationale*

844. Grâce à un exercice collaboratif auquel des fonctionnaires de divers bureaux des Nations Unies et de divers lieux d'affectation ont participé selon les orientations de la Division des achats, le nombre de fournisseurs des différentes régions du monde remplissant les critères requis pour répondre aux appels d'offres est passé de 10 040 à 13 651 (objectif biennal : 6 800 fournisseurs).

c) *Amélioration de l'application des politiques, procédures et pratiques de référence en matière d'achats*

845. Le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne ont formulé 23 opinions défavorables dans le domaine des achats (objectif biennal : 90). L'amélioration résulte du renforcement des contrôles internes, d'analyses de conformité et d'une application rapide des recommandations issues des contrôles.

d) *Amélioration de l'accès et de la participation des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition aux procédures d'appel d'offres*

846. Le nombre total des fournisseurs de pays en développement et de pays en transition participant aux procédures d'appel d'offres est passé de 1 267 en 2012-2013 à 1 938 en 2014-2015 (objectif biennal : 770 fournisseurs). Ce résultat peut être attribué au succès des séminaires organisés à l'intention des entreprises dans ces pays ainsi qu'aux efforts constants que la Division des achats déploie pour simplifier la procédure d'agrément des fournisseurs intéressés et l'assistance pratique fournie à cet égard par le Bureau régional d'achat.

Composante 3

Continuité des opérations

a) *Renforcement de la capacité de réaction face aux perturbations et aux crises*

847. Conformément au cadre de gestion des risques opérationnels, le Secrétariat a adopté une position préventive pour se préparer aux perturbations et y faire face, conformément à laquelle l'équipe de base de la Cellule de gestion des crises a constamment guetté l'apparition de nouveaux risques. Dans 100 % des cas (objectif biennal : 100 %), les membres de la Cellule se sont réunis en ligne ou en personne dans les quatre heures qui ont suivi une perturbation ou une crise. La Cellule a veillé à ce que des mesures préventives soient prises sans délai pour protéger le

bâtiment du Secrétariat de dommages évitables. Le plan de continuité des opérations a été révisé et mis à jour, ce qui a nécessité que tous les départements et bureaux examinent leurs processus essentiels de fonctionnement et s'assurent de leur continuité. Durant la période considérée, 100 % des processus essentiels du Secrétariat (objectif biennal : 100 %) ont été rétablis immédiatement, dans les 24 heures suivant la perturbation.

Chapitre 29E

Bureau de l'informatique et des communications

Principaux résultats obtenus

L'Assemblée générale a approuvé tous les éléments (voir résolution 69/262) de la stratégie Informatique et communications (A/69/517). Le Bureau de l'informatique et des communications a créé le Bureau de la gestion des grands projets, afin de garantir la bonne réalisation des projets de technologies de l'information et la présentation de résultats, ainsi que des pôles applications à New York, Vienne et Bangkok, pour réduire la fragmentation de la mise au point des applications. Le Bureau a lancé Unite Apps, un répertoire central d'applications, et la plateforme Unite Web pour alimenter les sites Web dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, et créé des interfaces pour le reste des applications de la génération précédente. La sécurité de l'information a été renforcée grâce à une amélioration des capacités actuelles de préservation et de protection des ressources et données contre les menaces venant d'Internet. Une formation en ligne obligatoire de sensibilisation à la sécurité de l'information a été proposée et suivie par 15 000 des utilisateurs du Secrétariat. On a évalué la sécurité de 27 applications, notamment des systèmes à grande échelle tels qu'Umoja et Unite Docs, et émis des recommandations à l'intention des référents applications sur la base des priorités actuelles, afin de minimiser les risques associés. Le Bureau a continué d'aider au bon fonctionnement de l'application Umoja. On a amélioré la gestion des applications, les réseaux et les infrastructures, et l'appui technique et les services de conférences à l'échelle mondiale, mis en place le Pôle d'assistance centralisée et la surveillance du réseau mondial, et lancé l'informatique analytique et l'informatique décisionnelle.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Au cours de l'exercice biennal, le Bureau a rencontré les difficultés suivantes : achat décentralisé de services informatiques, fragmentation, essoufflement de la dynamique du changement, faible sensibilisation à la sécurité et manque de visibilité des ressources informatiques. Pour les résoudre, il a commencé à assurer la gestion intégrée des marchés, à améliorer la fourniture de services, à renforcer la gouvernance, à contrôler les outils, à intensifier la participation des parties prenantes, à s'assurer que les formations obligatoires à la sécurité sont bien suivies, à communiquer davantage d'informations concernant la sécurité et à mettre en place un suivi des ressources. Le Bureau a établi des centres

technologiques régionaux, des centres de surveillance du réseau, des pôles applications et des pôles informatiques afin de simplifier et harmoniser les services de technologies de l'information et des communications. Les pôles applications ont défini une stratégie de gestion des applications qui s'inscrit dans le prolongement de la stratégie informatique et communications révisée.

848. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 29E)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

849. Au cours de l'exercice biennal, 78 % des produits et services (objectif biennal : 78 %) ont été fournis dans les délais convenus. Le Bureau de la gestion des grands projets a suivi l'état d'avancement de tous les projets au rythme de deux fois par mois pour garantir leur exécution à temps et répertorier les risques et les problèmes devant être renvoyés au niveau supérieur et circonscrits.

b) Meilleur respect des délais de présentation de la documentation

850. Un système de suivi propre à faciliter la répartition des tâches a été mis en place afin de garantir le respect des délais. Cela a permis de tenir à 100 % les délais de présentation de la documentation d'avant session et de session établie à l'intention des organes délibérants, et des renseignements complémentaires destinés au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission.

c) Meilleure cohérence des décisions touchant à la gestion des activités liées aux technologies de l'information et des communications

851. Le Bureau a mené 15 activités mondiales (objectif biennal : 15) en collaboration avec des bureaux hors Siège et des commissions régionales. Au total, 10 projets mondiaux ont été menés à terme dans les domaines de la rationalisation des applications, de la consolidation des sites Web ou encore de l'intégration des communications.

Sous-programme 5

Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications

a) Amélioration de la gestion des connaissances, des ressources et des infrastructures

852. Au cours de l'exercice biennal, un total de 39 applications communes ont été créées (objectif biennal : 39). Le Bureau a mis en place Unite Connections afin de faciliter la collaboration au sein du Secrétariat et Unite Docs pour le stockage et la gestion de contenus. On dénombre 35 études générales de viabilité (objectif biennal : 31) satisfaisant aux processus de gouvernance. Le Bureau a établi la marche à suivre pour assurer une approche cohérente de la gestion des ressources informatiques. Les pôles informatiques ont renforcé 12 de leurs systèmes (objectif

biennal : 15). La consolidation intégrale des applications et des systèmes n'a pas eu lieu au cours de la période 2014-2015 car elle dépend d'accords conclus en interne sur la création d'un modèle d'hébergement centralisé et l'harmonisation réussie des applications dans les différents lieux d'affectation. Par conséquent, l'application Unite Docs a été transférée à un pôle informatique situé à Valence, en Espagne, en janvier 2016 et Unite Connections devrait également l'être en juillet 2016. Dans le même temps, la continuité des applications est en cours de réévaluation. L'arrêt de l'application IBM Sametime est prévu.

b) Optimisation de l'utilisation des moyens informatiques et des moyens de communications conformément aux règles communes

853. En collaboration avec ses homologues à l'échelle du Secrétariat, le Bureau a élaboré un ensemble de politiques globales relatives aux technologies de l'information et des communications afin de s'aligner sur la stratégie Informatique et communications approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2014 (voir [A/69/517](#) et [A/70/364](#)). Ces efforts visaient à rationaliser et à normaliser la gestion des ressources informatiques liées à l'organisation, et à en améliorer l'utilisation et le fonctionnement coordonnés dans les différents services et lieux d'affectation. Au cours de l'exercice biennal, 168 normes et directives relatives aux technologies de l'information et des communications (objectif biennal : 150) ont été appliquées.

c) Amélioration de la coordination, de la collaboration et de la cohérence dans le système des Nations Unies sur toutes les questions liées à l'informatique et aux communications

854. Le Bureau a contribué de manière active au réseau informatique et à son groupe d'intérêt sur la sécurité de l'information, et corédigé un livre blanc sur les dangers de l'informatique en nuage et une proposition sur la création d'une équipe d'intervention en cas d'urgence sur l'ensemble du système de sécurité de l'information de l'ONU. Le Bureau a participé à trois initiatives d'harmonisation du système (cible biennale : 3). Il a lancé une vaste évaluation des contrats et des fournisseurs en matière d'infrastructure du réseau, de licences, de téléphonie et de transmission des données, et de services informatiques dans tout le Secrétariat afin de déterminer les domaines qui doivent être renforcés, d'avoir un plus grand pouvoir de négociation avec les fournisseurs et de réaliser des économies.

Sous-programme 6

Services informatiques et services de communications

a) Renforcement de l'aptitude de l'Organisation à gérer ses activités

855. À la fin de l'exercice biennal, le Bureau avait entièrement automatisé huit services techniques (objectif biennal : 8), dont deux au cours de l'exercice biennal, qui étaient liés à la gestion des carburants et à la gestion des rations pour les missions. Le pôle d'assistance du Siège de l'ONU a passé en revue et simplifié 29 % de ses opérations (objectif biennal : 29 %). Le Bureau a établi des indicateurs de résultats spécifiques pour un certain nombre de services, qui seront repris dans les accords de prestation de services avec les départements clients et appliqués aux autres pôles d'assistance centralisée à Genève, Nairobi et Bangkok. À la fin de l'exercice biennal, 100 % des services informatiques (objectif biennal : 100 %) avaient atteint les objectifs fixés dans les accords de prestation de services.

b) *Renforcement de l'harmonisation des procédures de prestation de services et d'exécution de projets avec les pratiques de référence*

856. Le Bureau a continué de travailler à l'organisation des nouveaux et anciens services et de rassembler des informations à ce sujet, faisant passer le nombre de services proposés à plus de 50 (objectif biennal : 41) et établissant les flux de travail et les procédures de fourniture de services correspondants. Le pôle d'assistance du Siège respecte pleinement les meilleures pratiques en matière de prestations informatiques pour ce qui est de la demande de service et de la gestion des incidents.

Chapitre 29F

Administration (Genève)

Principaux résultats obtenus

L'Office des Nations Unies à Genève a joué un rôle important dans le succès du lancement d'Umoja, en y affectant plus de 5 000 membres du personnel, et dans l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), en ajustant les principales procédures administratives, en procédant à une vaste opération de nettoyage et de validation des données, et en facilitant les formations requises. L'Office a simplifié et renforcé la prestation de services administratifs et d'appui pleinement intégrés en établissant des partenariats stratégiques et en mettant au point des activités de communication avec les services clients. Il s'agissait, entre autres, de la modernisation du système de gestion des voyages, de la rationalisation des procédures interservices concernant le paiement des fournisseurs, de la consolidation des fonctions d'assistance informatique et d'appui à la téléphonie mobile et à la téléphonie fixe, de l'automatisation des modalités de fonctionnement existantes et de la modification de la politique relative aux télécommunications. L'Office a étudié en détail les modalités de fonctionnement existantes des services centraux d'appui, à savoir la distribution du courrier et la gestion des bâtiments et des services techniques. Ces services ont permis de travailler en synergie et de réaliser des économies d'échelle, débouchant sur des gains d'efficacité et des économies non négligeables. L'Office a également énormément investi dans la formation afin de s'assurer que le passage au nouveau système soit réussi pour les membres du personnel. On dénombre 3 500 participants aux formations en face à face et plus de 21 000 aux formations en ligne à Umoja.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La mise en service d'Umoja n'était pas uniquement le lancement d'un nouveau logiciel mais plutôt celui d'un nouvel outil marquant un changement de fonctionnement plus profond. Bien que les difficultés soient toujours plus nombreuses que les avantages attendus au début d'un grand changement, on peut d'ores et déjà noter les améliorations qu'a apportées Umoja. En particulier, et il s'agit là d'une préoccupation pour tous, le versement des salaires dans Umoja se déroule sans accroche et dans les délais prévus, et l'on constate moins d'exceptions qu'avec le

système précédent. Toutefois, les effectifs nécessaires sont sensiblement plus importants qu'auparavant. Les plus grandes difficultés concernent l'uniformisation des modalités d'exécution des tâches, l'élaboration efficace de rapports, la gestion des retards de l'assistance administrative et le passage d'un système local à un système mondial.

857. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 100 % des huit produits quantifiables prescrits, sachant qu'à l'exercice précédent, 100 % avaient été exécutés. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 11 en 2012-2013 à 0 en 2014-2015.

858. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 29F)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

859. La Division de l'administration de l'Office des Nations Unies à Genève a exécuté 100 % des produits quantifiables prescrits dans les délais prévus (objectif biennal : 100 %). La capacité de la Division à fournir des services satisfaisants dépend de la capacité des clients à énoncer clairement et à cibler leurs besoins suffisamment à l'avance. La Division a coordonné avec succès les réponses administratives aux organes de contrôle interne et externe.

b) Amélioration des capacités de planification des ressources pour la gestion de l'information dans l'Organisation afin de permettre une approche intégrée et coordonnée des contrôles financiers, de la gestion des ressources humaines, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de l'établissement de rapports et de la prise de décisions d'ensemble

860. Le nombre d'applications de gestion du flux de travail incorporées au Système intégré de gestion a atteint 92 % (objectif biennal : 92 %). Les résultats obtenus découlent des efforts ininterrompus de la Division pour continuer d'améliorer ses prestations d'appui aux clients grâce à la simplification de la structure des services et des procédures administratives et au renforcement de la coordination entre les différentes parties prenantes.

c) Renforcement de la coopération avec d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies à Genève

861. Grâce aux efforts déployés conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, l'Office a mené 25 activités (objectif biennal : 24) et préparé trois nouveaux projets au cours de l'exercice biennal dans les domaines des services de voiture avec chauffeur, des véhicules de terrain et des services de courrier suisse et international, permettant aux organismes de profiter des mêmes conditions. La collaboration dans le cadre du Groupe des activités communes d'achat « Unis dans l'action » permet de partager des contrats et de mettre en commun des données d'expérience et des résultats de recherche.

Sous-programme 2

Planification des programmes, budget et comptabilité

a) *Amélioration de la gestion des crédits ouverts au titre du budget-programme*

862. Le taux des engagements non réglés pour l'exercice biennal a été ramené à 4,3 % (objectif biennal : 5 %). Cette amélioration est la preuve des mesures de suivi permanent prises par l'Office, ainsi que des effets positifs des normes IPSAS relatives à la gestion des engagements non réglés. Le délai d'exécution pour l'allocation de crédits sur fonds extrabudgétaires après réception de toutes les informations était de 2,9 jours ouvrables (objectif biennal : 3,8). En outre, au cours de l'exercice biennal, il y a eu un écart de 1,8 % (objectif biennal : 2 %) entre les crédits ouverts et les dépenses. Ces résultats sont le reflet des efforts constants de la Division pour orienter et conseiller ses clients et ses homologues, ainsi que de l'amélioration du suivi des activités extrabudgétaires.

b) *Amélioration de l'intégrité des données financières*

863. La Division n'a reçu aucune opinion avec réserve (objectif biennal : 0) de la part du Comité des commissaires aux comptes sur son état financier établi selon les normes IPSAS. L'exactitude des données financières pour 2015 ne pourra être établie qu'après vérification intermédiaire par le Comité des commissaires aux comptes en 2016. Aucune constatation défavorable importante n'a été faite au sujet des questions financières diverses (objectif biennal : 2).

c) *Opérations financières effectuées dans les délais et sans erreur*

864. Les objectifs fixés ont été atteints, les opérations financières ayant été effectuées dans les délais et sans erreur : 98,1 % des paiements et des opérations ont été effectués dans les 30 jours (objectifs biennal : 95,5 %) et 100 % des rapprochements bancaires (objectif biennal : 100 %) ont été réalisés dans les 30 jours suivant la fin du mois. Les décaissements automatiques représentaient 98,2 % du nombre total de décaissements (objectif biennal : 99,3 %). En raison de changements dans les relations bancaires pendant la mise en service d'Umoja, les interfaces de paiement ont dû être adaptées, ce qui a eu une incidence sur l'indicateur.

Sous-programme 3

Gestion des ressources humaines

a) *Amélioration de l'aptitude du personnel en poste à s'acquitter de sa tâche*

865. Au cours de l'exercice biennal, les membres du personnel ont suivi 10,9 activités de formation (objectif biennal : 2,5). L'objectif a largement été dépassé en raison du plus grand nombre de participants aux formations à Umoja au cours de l'exercice biennal. Selon une enquête, 90,2 % (objectif biennal : 90 %) des membres du personnel se disent satisfaits de l'ensemble des services fournis par le Service de la gestion des ressources humaines.

b) *Amélioration des opérations de recrutement, d'affectation et de promotion, ainsi que de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel*

866. On estime que 50 % des candidats sélectionnés (objectif biennal : 20 %) pour des postes soumis à la répartition géographique étaient originaires d'États Membres

non représentés ou sous-représentés. La méthode du tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines, utilisée pour mesurer le pourcentage de femmes à des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, a été modifiée et prend désormais en compte les femmes dans toutes les catégories de poste. Selon des calculs manuels, le pourcentage de femmes à des postes d'administrateur et de fonctionnaires de haut rang est passé à 48,1 % (objectif biennal : 48,6 %). D'après le tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines, le pourcentage de femmes occupant des postes inscrits au budget ordinaire dans toutes les catégories était de 47 %. Le nombre moyen de jours s'écoulant entre la date de publication de l'avis de vacance de poste et celle de la sélection est de 121 (objectif biennal : 92). L'objectif n'a pas été atteint, notamment car la priorité a été donnée aux activités de préparation à Umoja et des retards sont survenus dans la validation de la composition des organes centraux de contrôle.

Sous-programme 4 **Services d'appui**

a) *Amélioration de la qualité et des délais d'intervention des services relatifs aux installations*

867. On estime que 99 % des services (objectif biennal : 98,5 %) avaient été fournis dans les délais convenus. Le Bureau a traité plus de 13 000 demandes de service au cours de l'exercice biennal.

b) *Amélioration de la gestion des biens immobiliers*

868. Au 31 décembre 2015, 99 % de projets approuvés (objectif biennal : 100 %) avaient été exécutés dans les délais convenus. Outre les projets prévus dans le budget, d'importants travaux ont été menés grâce aux dons des États Membres, tels que l'entière rénovation de la salle de conférence I, l'appui à la réfection totale de la salle de conférence XVII et la rénovation du Salon russe. L'objectif n'a pas été atteint car la mise en œuvre de ces projets financés par des contributions volontaires a légèrement retardé certains des projets prévus.

c) *Réalisation d'économies sur les frais de voyage*

869. Les économies réalisées par rapport au coût total des voyages au cours de l'exercice biennal ont été de 14 % (objectif biennal : 18 %). La nouvelle politique en matière de voyages, présentée dans le document [ST/AI/2013/3](#), a permis de réduire le pourcentage de billets d'avion réservés en classe affaires (de 30 % en 2012-2013 à 21 % en 2015). L'évitement de coûts des billets en classe économique au tarif public est bien inférieur qu'en classe affaires, ce qui explique que le pourcentage total d'économies réalisées soit systématiquement plus faible. De plus, l'Office s'est employé à généraliser l'achat de billets en classe économique assortis de conditions particulières au tarif public, qui peuvent être extrêmement compétitifs sur le marché européen. Cela empêche de faire apparaître une économie par rapport au tarif public et a pour conséquence de faire baisser le niveau des économies réalisées.

d) *Services d'achat pleinement conformes aux prescriptions des plans d'achats*

870. Concernant les achats, l'Office a sensiblement augmenté le pourcentage d'accords stratégiques à long terme, le faisant passer à 85 % (objectif biennal : 46 %).

Un système de planification des achats solide a permis de renforcer de manière notable les demandes des clients, permettant de réaliser des économies d'échelle et d'obtenir des remises sur les achats en gros, augmentant ainsi l'évitement de coûts pour l'Organisation. Le nouveau système de poursuite électronique, In-Tend, utilisé par le personnel des services des achats, permet de suivre étroitement l'état d'avancement de chaque demande d'achat. Le nombre total de jours écoulés entre le dernier cahier des charges et l'adjudication d'un marché a été ramené à 21 jours (objectif biennal : 28).

e) Renforcement de la concurrence internationale

871. Concernant l'agrément des fournisseurs, 3 361 d'entre eux (objectif biennal : 2 168) étaient enregistrés dans l'ancienne base de données. Au cours des 18 mois qui ont précédé la mise en service d'Umoja, tous les fournisseurs ayant travaillé avec l'Office au cours des deux années écoulées ont été formellement invités à faire une demande d'agrément sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. Grâce à un important travail de suivi, 2 911 des 3 372 fournisseurs concernés, soit 85 %, étaient inscrits sur le Portail. Les autres fournisseurs n'ont pas donné de réponse. Tous les fournisseurs travaillant pour l'Office étaient enregistrés. Grâce à la mise en service d'Umoja, l'Office fera appel à des fournisseurs inscrits sur le Portail, l'ancienne base de données n'étant plus utilisée.

f) Amélioration de l'accès et de la participation des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition aux procédures d'appel d'offres

872. L'Office avait enregistré 481 nouveaux fournisseurs de pays en développement et de pays en transition (objectif biennal : 150) dans son ancienne base de données. D'après le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, 42 % des fournisseurs potentiels ou actuels classés de niveau 1 par l'Office (contrat jusqu'à concurrence de 500 000 dollars) et de niveau 2 (contrat de plus de 500 000 dollars) sont originaires de pays en développement.

Sous-programme 6

Services informatiques et services de communications

a) Renforcement de l'aptitude de l'Organisation à gérer ses activités

873. Le Service des technologies de l'information et des communications a renforcé ou créé 37 services techniques automatisés (objectif biennal : 36) à Genève. Il a donné suite à toutes les demandes d'assistance bureautique émanant de clients internes. Il a aussi homogénéisé les outils de développement d'applications maison. Les principes d'uniformisation et d'organisation avaient été pris en compte dans les nouveaux projets de développement logiciel. La fourniture de services aux clients était conforme à 100 % aux accords de prestation de services (objectif biennal : 100 %).

b) Renforcement de l'harmonisation des procédures de prestation de services et d'exécution de projets avec les pratiques de référence

874. Les 10 services informatiques ci-après (objectif biennal : 10) ont acquis un degré de maturité supérieur, tel que défini dans le cadre des meilleures pratiques : messages, Internet, stockage, sauvegarde et restauration de fichiers, Wi-Fi,

hébergement, ordinateurs de bureau, assistance, service d'accès à distance et gestion des licences. Le lancement et l'amélioration du service d'assistance actuel et du logiciel d'application ont permis de suivre les résultats et de simplifier les activités.

Sous-programme 7
Services de bibliothèque

a) *Accès plus facile et plus convivial à une gamme élargie de connaissances conservées par l'ONU et des sources externes*

875. La Bibliothèque des Nations Unies à Genève a rendu disponibles 658 148 ressources d'information en ligne et numérisées (objectif biennal : 360 000). Ces progrès traduisent un intérêt croissant de la part d'un public plus vaste dans le monde pour les ressources en ligne proposées par la Bibliothèque. La Section des services de bibliothèque a rédigé 21 guides thématiques sur la recherche en ligne, qui sont accessibles dans 190 pays. La consultation des ressources en ligne des archives a augmenté de plus de 52 % en 2014-2015 par rapport à 2012-2013. On a également ajouté 33 853 entrées au catalogue des archives et rendu 609 698 pages numérisées de documents officiels et d'archives historiques disponibles en ligne. Au 1^{er} janvier 2014, la responsabilité du site Web de l'Office (<http://www.unog.ch/>) a été transférée de la Bibliothèque au Service d'information des Nations Unies. Ainsi, la Bibliothèque ne communique plus sur les indicateurs du site Web. La publication des résultats est du ressort du Service d'information des Nations Unies.

b) *Meilleure application des normes d'archivage et des pratiques de référence afin d'ancrer la mémoire institutionnelle de l'Organisation*

876. On a élaboré 10 systèmes de classement des dossiers et de plans d'archivage (objectif biennal : 10). La Bibliothèque a mis Unite Docs en service à Genève au cours de l'exercice biennal afin de renforcer la centralisation des ressources et l'accès à distance à tous les types de documents de l'ONU par Internet. Cela demandait de créer des systèmes de classement des dossiers et de plans d'archivage, d'établir une typologie des archives et des besoins en métadonnées, d'élaborer un modèle de sécurité, de transférer des documents depuis l'ancienne plateforme et d'offrir des formations. Unite Docs est actuellement utilisé par le plan stratégique patrimonial, l'équipe chargée de la mise en service d'Umoja, la Bibliothèque et le Service des technologies de l'information et des communications. Ce sont 100 gigaoctet d'archives électroniques (objectif biennal : 1 000) qui ont été transférés vers le Système de gestion des dossiers. Le transfert des archives électroniques vers le Système de gestion des dossiers a été suspendu à Genève en raison de la mise en service d'Umoja, puis retardé en raison de l'absence de garanties d'assistance technique et financière de la part du Bureau de l'informatique et des communications.

c) *Amélioration de la mise en commun des connaissances à des fins d'échanges culturels, d'information et de dialogue sur les principaux domaines d'activité de l'ONU*

877. Au cours de l'exercice biennal, 67 322 membres du grand public et de la communauté diplomatique (objectif biennal : 50 000) ont participé à des activités organisées par la Bibliothèque. Parmi ces activités, on comptait 250 manifestations culturelles qui ont attiré plus de 36 350 participants et 49 débats auxquels ont pris part

3 972 personnes. Cette tendance à la hausse fait écho aux commentaires positifs des coorganisateur (missions, établissements universitaires, organisations internationales et organisations non gouvernementales) et des membre de l'auditoire, qui ont perçu l'intérêt de ces activités.

Chapitre 29G

Administration (Vienne)

Principaux résultats obtenus

L'Office des Nations Unies à Vienne a mis en œuvre avec succès d'importantes réformes relatives à l'application des normes IPSAS, à la mise en service d'Umoja, au lancement du Cadre régissant le recours aux partenaires externes et à l'introduction du recouvrement complet des coûts. La coopération avec d'autres organisations a été renforcée, les frais des services communs de soutien psychosocial étant désormais partagés avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'Office a reçu ses premiers états financiers conformes aux normes IPSAS avec une opinion sans réserve. L'introduction des normes IPSAS a demandé d'importantes opérations manuelles d'ajustement et de renforcement. Les objectifs de réalisation attendue pour les indicateurs liés à la sélection des candidats originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés ont été dépassés de plus de 200 % par rapport à la ligne de base et ceux liés à la représentation équilibrée des sexes dans le recrutement de l'Office ont été dépassés de 13 %. Concernant les achats, le nombre de fournisseurs aptes à soumissionner a été supérieur de 50 % aux objectifs et le nombre de fournisseurs agréés originaires de pays en développement ou de pays en transition supérieur de 41 %. La Bibliothèque a fait mieux que l'objectif biennal et augmenté l'usage des ressources électroniques de 46 %. Les services informatiques se sont davantage alignés sur les pratiques de référence et ont apporté des améliorations au logiciel d'assistance et d'application actuel afin d'aider au suivi des résultats et des informations en retour.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La mise en œuvre de réformes, notamment l'application des normes IPSAS, la mise en service d'Umoja, le lancement du Cadre régissant le recours aux partenaires externes et l'introduction du recouvrement complet des coûts, a entraîné des difficultés importantes pour la direction exécutive et l'administration du point de vue de la gestion du changement. En 2016, les efforts visant à améliorer la communication sur les avantages de ces changements pour les clients seront poursuivis et des formations supplémentaires seront proposées. La période de transition et de stabilisation étant estimée à environ un an et demi, il est encore trop tôt pour évaluer pleinement tous les avantages d'Umoja.

878. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 29G)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

879. L'Office des Nations Unies à Vienne a réalisé 100 % de son programme de travail (objectif biennal : 100) dans les délais convenus, y compris la prestation de services d'appui administratif à l'Office et aux clients du Secrétariat de l'ONU basés à Vienne. Outre les réalisations attendues, notamment la mise en service dans les temps d'Umoja en novembre 2015, l'Office a élaboré un Cadre régissant le recours aux partenaires externes et deux manuels sur le sujet, et mis en œuvre le recouvrement des coûts pour les programmes appuyés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

b) Renforcement de la coopération avec d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies à Vienne

880. L'Office a participé à 18 activités (objectif biennal : 17) en collaboration avec d'autres organismes, gagnant ainsi en efficacité et réalisant des économies. Au cours de l'exercice biennal, l'Office a conclu un nouvel accord de partage des coûts avec l'AIEA concernant les services de soutien psychosocial.

c) Amélioration de la capacité de gestion de la planification des ressources de l'Organisation, afin de permettre une approche intégrée et coordonnée des contrôles financiers, de la gestion des ressources humaines, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de l'établissement de rapports et de la prise de décisions d'ensemble

881. Du fait de la mise en service d'Umoja, l'Office, de concert avec l'équipe Umoja à New York, a décidé que 14 applications actuellement utilisées seraient mises hors service au 31 mars 2016, de manière à ce que les anciennes données restent accessibles en cas de besoin durant la période de transition. Compte tenu du temps imparti avant l'arrêt de ces applications, celles liées à la gestion du flux de travail ont continué de fonctionner à 90 % (objectif biennal : 90 %) en 2014-2015.

Sous-programme 2

Planification des programmes, budget et comptabilité

a) Amélioration de la gestion des crédits ouverts au titre du budget-programme

882. Le taux des engagements non réglés pour l'exercice biennal a atteint 5,6 % (objectif biennal : 3 %). En vue de renforcer l'examen des engagements non réglés, l'Office a donné des instructions supplémentaires à tout son personnel sous forme de messages spéciaux et de formations, et en s'impliquant directement auprès des personnes référentes dans les divisions et du personnel. Le délai d'exécution prévu pour l'allocation de crédits sur fonds extrabudgétaires a été maintenu à 3 jours ouvrables (objectif biennal : 3). De plus, l'Office a ramené le pourcentage d'allocations de crédits sur fonds extrabudgétaires non engagés par rapport aux allocations totales à 15 % (objectif biennal : 15 %).

b) Amélioration de l'intégrité des données financières

883. Le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur l'état financier pour 2014. Le rapport correspondant ne contenait aucune constatation défavorable (objectif biennal : 0). Les rapports d'audit du Bureau des

services de contrôle interne sur les bureaux extérieurs de l'ONUDC ne contenaient aucune recommandation d'importance critique sur les questions financières.

c) Opérations financières effectuées dans les délais et sans erreur

884. En 2014-2015 (jusqu'à la période d'interruption d'Umoja), 100 % des rapprochements bancaires (objectif biennal : 100 %) ont été faits dans les 30 jours suivant la fin du mois. Le pourcentage de paiements des fournisseurs et des voyages traités en moins de 30 jours était de 93 % (objectif biennal : 98 %). Le volume de travail supplémentaire lié au respect des normes IPSAS, le passage et la formation à Umoja ainsi que le nombre d'obligations et de comptes débiteurs devant être transférés vers Umoja, expliquent les difficultés à atteindre l'objectif biennal fixé.

Sous-programme 3

Gestion des ressources humaines

a) Amélioration de l'aptitude du personnel en poste à s'acquitter de sa tâche

885. On estime que 38 % des membres du personnel (objectif biennal : 30 %) suivaient au moins 5 jours de formation par an. Il y a eu une forte demande pour les ateliers d'accompagnement des carrières et un nouvel atelier sur les valeurs et les compétences fondamentales. Les membres du personnel ont également bénéficié de plus de 100 séances d'accompagnement de carrière individuelles à Vienne et dans les bureaux extérieurs. Selon les résultats d'une enquête menée auprès des clients en 2014, 66 % des membres du personnel (objectif biennal : 68 %) se sont dits satisfaits de l'ensemble des services fournis par le Service de la gestion des ressources humaines.

b) Amélioration des opérations de recrutement, d'affectation et de promotion, ainsi que de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel

886. Au cours de l'exercice biennal, 60 % des candidats (objectif biennal : 20 %), soit trois candidats sur cinq, à des postes soumis au principe de la répartition géographique étaient originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés. Le pourcentage de femmes sélectionnées pour des postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur à l'ONUDC était de 44,1 % (objectif biennal : 50 %), tandis qu'il était de 45,2 % (objectif biennal : 40 %) à l'Office des Nations Unies à Vienne. L'ONUDC a atteint les objectifs fixés dans l'accord conclu entre le Secrétaire général et son directeur exécutif, à savoir 38 % de femmes à des postes de haut niveau (P-5 à D-2) et 46 % de femmes à des postes de grade moins élevé (P-1 à P-4). Le nombre moyen de jours s'écoulant entre la date de publication de l'avis de vacance de poste et celle de la sélection est de 109,9 (objectif biennal : 120).

Sous-programme 4

Services d'appui

a) Amélioration de la qualité et des délais d'intervention des services relatifs aux installations

887. Au cours de la période biennale, 99 % des services (objectif biennal : 92 %) ont été fournis selon les normes établies et dans les délais convenus. Ces progrès

ont été possibles grâce aux excellentes relations de travail avec le Service de gestion des bâtiments de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ainsi qu'à la clarté des précisions apportées sur les services attendus et à l'affectation de fonctionnaires chargés d'accorder à chaque demande toute l'attention voulue.

b) Réalisation d'économies sur les frais de voyage de l'Organisation

888. Les économies sur les frais de voyage étaient de 0,5 % (objectif biennal : 2 %), ce qui est inférieur à celles réalisées par le passé. Cet écart est dû au fait qu'au cours des exercices biennaux précédents, on prenait en compte les tarifs dits « les plus flexibles » alors qu'en 2014-2015, on a pris en compte les tarifs assortis de conditions particulières, ce qui explique la faible différence ou l'absence de différence par rapport au véritable prix d'achat.

c) Services d'achat pleinement conformes aux prescriptions des plans d'achats

889. Une enquête réalisée auprès des clients en 2015 indique que 99 % d'entre eux (objectif biennal : 90 %) étaient satisfaits des services d'achat. La durée moyenne entre le dernier cahier des charges et l'adjudication d'un marché a été maintenue à huit semaines (objectif biennal : 8).

d) Renforcement de la concurrence internationale

890. Le nombre total de fournisseurs aptes à soumissionner était de 1 648 (objectif biennal : 1 100). La Section des achats a continué d'encourager les fournisseurs à s'enregistrer sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (www.ungm.org).

e) Amélioration de l'accès et de la participation des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition aux procédures d'appel d'offres

891. Le nombre de fournisseurs originaires de pays en développement et de pays en transition est passé à 248 (objectif biennal : 175).

f) Connaissance et utilisation accrues des moyens de recherche électroniques

892. La Bibliothèque des Nations Unies à Vienne comptabilisait 1 894 recherches par mois dans les bases de données électroniques (objectif biennal : 1 300). Ce résultat s'explique par le travail d'information de la Bibliothèque, la formation, l'amélioration des compétences techniques du personnel et la collaboration plus étroite entre des membres du personnel clefs et la Bibliothèque.

Sous-programme 6

Services informatiques et services de communications

a) Renforcement de l'aptitude de l'Organisation à gérer ses activités

893. Le Service de l'informatique a suivi, contrôlé et traité 90 % des demandes d'assistance bureautique émanant de clients internes (objectif biennal : 90 %). La proportion de services techniques automatisés ou améliorés est passée à 90 % (objectif biennal : 90 %). Au cours de l'exercice biennal, le Service a répondu aux besoins des bureaux de pays de l'ONUDC partout dans le monde grâce à un nouveau logiciel lié à la drogue et au crime, et a homogénéisé les outils de

développement des applications internes. Les doublons ont été supprimés et d'autres applications ont été améliorées ou adaptées pour être applicables à l'ensemble du système. Une Équipe Services de gestion conjointe a été mise en place pour contrôler les procédures et s'assurer de la cohérence de la gestion et des modèles. On estime que 98 % des services informatiques (objectif biennal : 98 %) ont atteint ou dépassé les objectifs fixés par les accords de prestation de services.

b) Renforcement de l'harmonisation des procédures de prestation de services et d'exécution de projets avec les pratiques de référence

894. La proportion de services informatiques avec un degré de maturité supérieur a atteint 90 % (objectif biennal : 90 %). Des systèmes de gestion logicielle, de gestion du changement et de sauvegarde ont notamment été mis en service, ce qui a aidé à contrôler et à rationaliser les activités.

Chapitre 29H Administration (Nairobi)

Principaux résultats obtenus

L'Office des Nations Unies à Nairobi a bien effectué le passage aux normes IPSAS le 1^{er} janvier 2014 et établi des soldes d'ouverture conformes à ces normes pour juin 2014. La mise en service d'Umoja dans cette entité du groupe 3 a eu lieu le 1^{er} juin 2015, et l'Office a dispensé une formation d'utilisateurs finals du système à 700 membres de son personnel, du personnel du PNUE et d'ONU-Habitat. Il a révisé ses priorités, rationalisé ses activités, établi un nouveau calendrier et réexaminé ses plans et charges de travail en prévision du passage aux normes IPSAS et à Umoja. La qualité des services a été surveillée au moyen d'indicateurs de résultats clefs retenus par les clients parmi ceux figurant sur la liste des critères de prestation de services. L'outil de gestion des offres d'engagement d'Inspira a été mis en service avec succès. Un séminaire commun sur la passation des marchés, qui a rassemblé 200 représentants de fournisseurs locaux et internationaux, a été organisé conjointement pour le Kenya et la Somalie. L'introduction d'un barème commun des services a représenté une mesure essentielle pour simplifier la budgétisation et la facturation. L'Office a mis en service de nouvelles applications et amélioré les systèmes existants afin de renforcer leur efficacité. Des améliorations ont été apportées à ses installations de Nairobi : les locaux du service central de restauration ont été rénovés ainsi que l'infrastructure de la cafétéria principale, et les systèmes électrique, mécanique, de plomberie et de gaz ont été remplacés le cas échéant et des chauffe-eaux solaires plus performants ont été installés.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés

Le déploiement d'Umoja a été une contrainte majeure au cours de l'exercice biennal. Des éléments essentiels du personnel ont participé à la mise en place, au lancement du système, à la transition et à la redéfinition des priorités. De ce fait, certains objectifs opérationnels

n'ont pas été atteints et ont dû être reportés à l'exercice biennal suivant. L'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest a contraint l'Office à consacrer beaucoup de temps à se préparer à sa possible propagation au Kenya et à informer les fonctionnaires déployés dans cette zone. L'affectation d'une infirmière dans le cadre de l'intervention en Sierra Leone a mis ses collègues à rude épreuve. La qualité insuffisante des infrastructures sur lesquelles s'appuie l'Office a pesé sur sa capacité de fournir des services informatiques et de communication fiables. Parmi les autres difficultés rencontrées, on peut relever les coupures de courant dues à l'instabilité et à la vétusté des infrastructures électriques et mécaniques, les délais de planification des achats par les demandeurs et les retards dans l'examen du Conseil central de contrôle.

895. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect.29H)].

Direction exécutive et administration

- a) *Amélioration de la gestion par l'adoption de règles, procédures, méthodes, outils et techniques, nouveaux ou révisés pour les grandes fonctions de gestion et de service de la Division des services administratifs*

896. Au cours de l'exercice biennal, la Division des services administratifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi a géré efficacement les services administratifs et les services d'appui connexes fournis à ses bureaux et à ses clients. Elle a apporté des améliorations à 10 directives, procédures et outils (objectif biennal : 18). Avec le déploiement d'Umoja, l'accent a été mis sur la stabilisation des processus existants, c'est pourquoi la Division n'a pas pleinement atteint l'objectif défini. Parmi les applications existantes ayant fait l'objet d'améliorations, on compte notamment celles concernant les demandes d'approbation pour la gestion des bâtiments, la gestion des archives, la facturation électronique, la base de données des financements, le système de réservation des visites, la gestion électronique des congés, les systèmes d'établissement de rapports au pays hôte, d'états financiers conformes aux normes IPSAS et de rapports élaborés au moyen de l'informatique décisionnelle. Comme l'Office figurait parmi les entités du groupe 3, la mise en service d'Umoja a eu lieu le 1^{er} juin 2015 et il a dispensé une formation à l'utilisation finale du système à 700 membres de son personnel, ainsi que du personnel du PNUE et d'ONU-Habitat. Dans le cadre de la préparation à Umoja, tous les services de la Division des services administratifs ont révisé leurs priorités et ont réaffecté du personnel.

- b) *Amélioration des modalités d'exécution des tâches en termes d'efficacité et de rendement*

897. La qualité des services a été surveillée au moyen des indicateurs de résultats clefs retenus par les clients parmi ceux figurant sur la liste des critères de prestation de services dans les domaines financier, des ressources humaines, des services d'appui et des technologies de l'information. Six accords de prestation de services ont été passés avec des services clients (objectif biennal : 7). Au cours de l'exercice biennal, l'accent a été mis sur le déploiement d'Umoja et la fourniture de services

aux clients existants plutôt que sur la conclusion de nouveaux accords de prestation de services. L'Office s'est entretenu avec ses clients au sujet de la prestation des services dans le cadre d'Umoja, afin de veiller à ce que les rôles et responsabilités soient clairement établis. Des initiatives louables ont vu le jour, telles que l'organisation d'un séminaire commun pour le Kenya et la Somalie sur la passation de marchés à l'intention de fournisseurs locaux et internationaux, la recherche de solutions en vue de réduire les pannes complexes du réseau Internet et la simplification de la budgétisation grâce à la mise en place d'un barème commun des services.

c) Gestion efficace du programme de travail

898. La Division a exécuté 60 % de son plan de travail en temps voulu (objectif biennal : 100 %), en raison de la mise en service d'Umoja et du redéploiement des ressources qu'elle a entraîné. Grâce à l'action de communication avec le personnel et notamment à des rencontres entre l'Administration et les fonctionnaires, chacun a pu être pleinement associé au processus et avoir connaissance de tous les changements opérés. La Division a conjugué ses efforts avec ceux d'ONU-Habitat et du PNUE pour élaborer une directive commune sur les téléphones portables, qui a été publiée en février 2015.

Sous-programme 2

Planification des programmes, budget et comptabilité (Nairobi)

a) Amélioration de la gestion globale des crédits ouverts au titre du budget-programme

899. La réduction du pourcentage du montant définitif des crédits ouverts que représentent les engagements non réglés et les engagements d'exercices antérieurs annulés a atteint 4,4 % (objectif biennal : 4,5 %) en raison d'un faible niveau d'activité au cours de la période d'achèvement et de lancement d'Umoja. Le délai moyen d'ouverture des crédits extrabudgétaires (deux jours) est resté dans la norme (objectif biennal : 2). L'écart entre le montant des crédits extrabudgétaires et celui des dépenses s'est élevé à 25 % (objectif biennal : 15 %). Avec la stabilisation d'Umoja, l'exécution du budget repart.

b) Approbation du montant des crédits extrabudgétaires et règlement par les clients des sommes dues à ce titre dans les délais

900. Les ressources extrabudgétaires ont été approuvées, après un minimum de modifications, dans un délai de 30 jours (objectif biennal : 30). La proportion des créances extrabudgétaires remontant à plus de 12 mois a atteint 8 % (objectif biennal : 60 %), des efforts redoublés ayant été déployés pour recouvrer les montants dus avant la mise en service d'Umoja.

c) Amélioration de l'intégrité des données financières

901. Les états financiers mensuels ont été établis aux dates prévues pour le PNUE, ONU-Habitat et l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le Service de la gestion du budget et des ressources financières a apporté en 2014 tout le concours voulu à la réalisation de l'audit des comptes et des états financiers de l'Office concernant le PNUE et ONU-Habitat. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes

n'a émis aucune réserve, n'a formulé aucune observation d'audit importante et n'a fait aucune constatation défavorable majeure (objectif biennal : 0).

d) *Opérations financières exactes, effectuées dans les délais*

902. La proportion de paiements effectués et d'opérations comptabilisées dans les 30 jours suivant la réception de tous les documents nécessaires a atteint 93 % (objectif biennal : 100 %). L'écart constaté avec l'objectif fixé est imputable à des difficultés initiales rencontrées dans le cadre d'Umoja : 99 % des rapprochements bancaires (objectif biennal : 100 %) ont été effectués dans les 30 jours suivant la fin du mois. En plus de ses tâches ordinaires, l'Office a dû faire face à une importante charge de travail liée à l'adoption des normes IPSAS, à la mise en service d'Umoja et à la clôture des comptes.

Sous-programme 3

Gestion des ressources humaines (Nairobi)

a) *Renforcement de l'aptitude des fonctionnaires à s'acquitter des tâches prescrites*

903. Au cours de l'exercice biennal, 77 % du personnel (objectif biennal : 75 %) ont bénéficié de cinq jours de formation par an, soit l'objectif minimum. Le lancement d'Umoja, le 1^{er} juin 2015, a conduit à mettre fortement l'accent sur les activités de formation destinées à ses utilisateurs fonctionnels et généraux, au détriment des activités de formation ordinaires. Au premier trimestre 2016, lorsqu'Umoja aura pris son rythme de croisière et que le système sera stabilisé, des enquêtes seront réalisées et des groupes de discussion organisés pour évaluer la satisfaction des clients et l'efficacité des formations.

b) *Amélioration des services de médecine du travail*

904. L'Office a dispensé des services de soins de santé dans le cadre desquels il a reçu plus de 2 850 visites de membres du personnel pour des consultations, des examens d'aptitude à l'emploi et l'établissement d'autorisations de voyage, et traité des cas d'évacuation médicale, ainsi que des congés de maladie et des demandes de reconnaissance d'un handicap. Le délai d'attente à la clinique a été mis à profit pour mesurer la qualité du service et la satisfaction des usagers, l'attente étant en moyenne de 2,3 minutes et 94,3 % des patients (objectif biennal : 95 %) ayant été vus par un médecin dans les 15 minutes suivant leur enregistrement. Par ailleurs, 82 % (objectif biennal : 90 %) des 4 500 examens médicaux d'aptitude physique effectués ont été traités dans les cinq jours ouvrables.

c) *Amélioration du recrutement, de l'affectation et de la promotion des fonctionnaires et promotion d'une meilleure représentation géographique, ainsi que de l'équilibre entre les sexes*

905. Au 31 décembre 2015, 9 % des candidats (objectif biennal : 2 %) sélectionnés pour des postes soumis à la répartition géographique étaient originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés. Sur un total de 23 fonctionnaires de rang supérieur (P-5 à D-2), 27 % étaient des femmes, tandis qu'elles représentaient 52 % des fonctionnaires des autres catégories (P-1 à P-4), sur un total de 83 agents. La proportion globale de personnel féminin dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur s'établissait à 39,5 % (objectif biennal : 38 %).

Le nombre moyen de jours s'écoulant entre la date de publication d'un avis de vacance de poste et la date de la sélection était de 136 (objectif biennal : 100).

Sous-programme 4
Services d'appui (Nairobi)

a) *Amélioration de la qualité et des délais d'intervention de services relatifs aux installations*

906. Au cours de l'exercice biennal, on a enregistré 6 600 (objectif biennal : 8 500) défaillances au niveau des infrastructures touchant notamment à l'électricité, à la mécanique, à la plomberie, au nettoyage, à l'entretien et à l'aménagement des espaces verts. Des améliorations ont été apportées aux installations avec, notamment, la rénovation des locaux du service central de restauration et du service médical commun, ainsi que de l'infrastructure de la cafétéria principale, et la réparation ou le remplacement des systèmes électrique, de plomberie, des chauffe-eaux solaires et du système d'approvisionnement en oxygène, ce qui aidera à réduire le nombre de défaillances.

b) *Amélioration de la gestion des installations*

907. Toutes les demandes d'entretien des installations ont été traitées dans le délai normal moyen de trois heures. Tous les programmes d'entretien des locaux concernant l'électricité et l'infrastructure civile (objectif biennal : 95 %) ont été normalisés et mis à jour au cours de l'exercice biennal.

c) *Réalisation d'économies sur les frais de voyage*

908. L'Office est parvenu à réaliser 70 % d'économies par rapport au coût total prévu pour les voyages (objectif biennal : 85 %). En réaction à la réforme des directives sur les voyages introduites l'année précédente, les compagnies aériennes ayant conclu des accords préférentiels de ristourne avec l'Office ont ajusté la structure de leurs rabais afin d'offrir des tarifs plus concurrentiels pour la classe économique. Certaines compagnies ont même assoupli des tarifs auparavant soumis à des restrictions.

d) *Services d'achat pleinement conformes aux prescriptions des plans d'achats*

909. Le Service des achats a maintenu à 16 % la proportion des accords stratégiques à long terme, tels que les commandes permanentes et les contrats cadres (objectif biennal : 16 %). L'Office a simplifié la procédure de passation des marchés concernant les hôtels et les services de conférence en s'appuyant sur l'accord établi par l'UNICEF et il a collaboré avec la Section des achats du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie en vue d'obtenir des formations pour son personnel qui le mettent à même de soutenir les fonctionnaires chargés des achats lors de la mise en service d'Umoja. Pour les achats majeurs, le nombre moyen de semaines s'étant écoulé entre l'établissement définitif du cahier des charges et la passation du marché est resté de 16 (objectif biennal : 14). Cet écart est imputable à des négociations de contrats avec les fournisseurs plus longues que prévu.

e) *Plus grande ouverture à la concurrence internationale*

910. À la fin de l'exercice biennal, 547 prestataires de services (objectif biennal : 120) étaient inscrits dans la base de données des fournisseurs et remplissaient les conditions pour être invités à soumissionner. Les procédures d'inscription sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ont été simplifiées et un nombre croissant de fournisseurs a montré de l'intérêt pour une collaboration avec l'Office. L'inscription des fournisseurs ne se fait plus que sur le Portail mondial et elle est centralisée au Siège, il est donc impossible de déterminer ceux qui ont un intérêt particulier à travailler avec l'Office des Nations Unies à Nairobi. Celui-ci a organisé, conjointement avec d'autres entités des Nations Unies à Nairobi, deux séminaires sur la collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, auxquels ont participé 20 fournisseurs locaux et internationaux.

f) *Amélioration de l'accès et de la participation des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition aux procédures d'appel d'offres*

911. L'Office a enregistré une forte progression du nombre des fournisseurs originaires de pays en développement et de pays en transition inscrits, puisqu'ils sont passés de 70 en 2012-2013 à 127 en 2014-2015 (objectif biennal : 80). L'amélioration de la compréhension et du respect des conditions d'inscription peuvent avoir contribué à cette évolution.

Sous-programme 6
Services informatiques (Nairobi)

a) *Renforcement de l'aptitude de l'Organisation à gérer ses activités*

912. À Nairobi, le Service des technologies de l'information et des communications a automatisé ou amélioré 70 services organiques (objectif biennal : 70). Cinq services manuels ont été automatisés en 2014, à savoir les services concernant les demandes d'approbation des annonces de contributions, la gestion des archives et des dossiers, les contributions volontaires et la réservation des visites : 75 % des services informatiques et de communication (objectif biennal : 80 %) ont été automatisés et améliorés. L'Office a déployé un système de détection d'intrusion pour l'infrastructure du réseau, établi des connections sécurisées avec les autres bureaux hors siège, mis en place des systèmes et des technologies économiques et respectueux de l'environnement, intégré et maintenu des systèmes informatiques et de communication fragmentés en les normalisant et en créant des plateformes et infrastructures communes et facilité la mise en service d'Umoja grâce à des infrastructures et systèmes stables et fiables. La proportion de services informatiques et de communication satisfaisant au niveau de prestation défini s'est établie à 85 % (objectif biennal : 90 %). L'écart par rapport à l'objectif fixé peut s'expliquer par la redéfinition des activités prioritaires au cours de la mise en service d'Umoja, à un recrutement tardif pour pourvoir un poste vacant dans le Groupe des services aux clients et au retard de ces derniers à rejoindre les réseaux de services maintenus.

b) *Plus strict alignement des procédures normalisées de fourniture de services et d'exécution des projets sur les pratiques de référence*

913. Le nombre d'applications et de plans d'exécution gérés et mis en œuvre au cours de l'exercice biennal était de 80 (objectif biennal : 80). L'Office s'est employé

à renforcer les connaissances du personnel concernant les technologies utilisées au moyen de séances d'information sur les différents aspects de leur fonctionnement, ainsi qu'à réduire au minimum les interruptions survenant dans le fonctionnement des services. Il a également élaboré et mis en œuvre une méthode progressive de règlement des problèmes et une banque de connaissances, qu'il a assortis de procédures normalisées strictes afin d'atteindre les critères de prestation de services convenus.

Chapitre 30

Contrôle interne

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des services de contrôle interne a continué d'améliorer les activités de contrôle au sein de l'Organisation concernant les ressources et le personnel, en procédant à des enquêtes, des audits internes, des inspections et des évaluations. Conformément à la résolution 69/253 de l'Assemblée générale, les rapports d'audit et d'évaluation sont désormais publiés sur le site Web du Bureau. La Division de l'audit interne a formulé, dans le cadre de 369 missions, 1 801 recommandations, dont 164 ont été jugées capitales (9 %) et 1 637 importantes (91 %). Environ 74 % des recommandations d'audit devant être appliquées en 2014-2015 l'ont été, parmi lesquelles 128 recommandations capitales. La Division de l'inspection et de l'évaluation a publié en tout 17 rapports (10 programmes d'évaluation, cinq opérations de maintien de la paix, l'évaluation thématique du dispositif de suivi et d'évaluation du Secrétariat concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, auxquels s'ajoute le rapport biennal sur le renforcement du rôle de l'évaluation à l'échelle du Secrétariat); elle a également publié un rapport concernant les fiches de notation du Secrétariat : 64 % des recommandations à appliquer à la suite des évaluations l'ont pleinement été au cours de l'exercice biennal. La Division des investigations a présenté 273 rapports, comportant 221 recommandations. Elle a recensé un certain nombre de projets à haut risque et engagé une série d'enquêtes sur les activités de certains partenaires de réalisation. Elle a en outre dispensé des formations à plus d'une centaine de membres du personnel chargés de mener des enquêtes.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés

Mettant à profit les enseignements tirés de l'exercice biennal précédent, le Bureau a continué de perfectionner ses méthodes de planification après évaluation des risques et d'améliorer les délais de présentation et la qualité de ses rapports. En conséquence, la Division des investigations a accordé davantage d'attention à la formulation de ses recommandations, tandis que la Division de l'inspection et de l'évaluation a procédé à une révision de son manuel d'évaluation en le complétant par de nouvelles directives et modèles. La Division de l'audit interne a perfectionné ses indicateurs de résultats et ses outils d'information et de communication et poursuivi ses échanges avec les

clients afin d'améliorer le suivi de l'exécution des recommandations d'audit dans les délais prévus. En outre, la Division des investigations a décidé que les formations seraient à l'avenir centralisées sur un seul site régional pour réduire les coûts.

914. Les résultats décrits ci-avant ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 94 % des 73 produits quantifiables prescrits, contre 99 % lors de l'exercice biennal précédent. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de zéro en 2012-2013 à quatre en 2014-2015.

915. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [(A/68/6 (Sect.30)].

Direction exécutive et administration

a) Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation

916. Le Bureau des services de contrôle interne a présenté l'intégralité des documents d'avant session dans les délais impartis. Conscient que la planification et le suivi sont essentiels pour le respect des échéances, il a mis en place un mécanisme de suivi de l'établissement des rapports pour s'assurer que les documents sont élaborés selon le calendrier prévu.

b) Poursuite de la coopération avec les autres organes de contrôle des Nations Unies

917. Le Bureau a poursuivi sa coopération avec les autres organes de contrôle des Nations Unies, à savoir le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, afin d'éviter que les mêmes contrôles soient exécutés plusieurs fois, qu'il y ait des chevauchements ou que des activités échappent au contrôle. Il ne s'est pas contenté de leur communiquer ses plans de travail mais a également organisé 11 réunions (objectif biennal : 11 réunions) avec leurs représentants pour évoquer des questions d'intérêt mutuel.

c) Recrutement et affectation du personnel en temps voulu

918. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau a réduit la durée moyenne de vacance des postes d'administrateur à 111 jours (objectif biennal : 150).

Sous-programme 1 Audit interne

a) Renforcement de la contribution des États Membres à la prise de décisions et de la capacité du Secrétariat de prendre, en s'appuyant sur des audits internes, des mesures propres à renforcer les dispositifs de contrôle interne et de gouvernance et à améliorer la gestion des risques

919. Au cours de l'exercice biennal, l'Assemblée générale a reconnu dans 21 de ses résolutions et les différents organes intergouvernementaux des Nations Unies ont reconnu dans leurs rapports (objectif biennal : 18) que les rapports d'audit de la Division de l'audit interne jouaient un rôle dans les décisions qu'ils prennent pour améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles des Nations Unies, de même que les programmes. La Division a réalisé ses enquêtes annuelles

de satisfaction de la clientèle auprès des chefs de bureaux, départements et missions. Elle a enregistré des taux de réponse de 64 % en 2014 et de 89,1 % en 2015. Globalement, 92 % des personnes interrogées (objectif biennal : 95 %) se sont dites satisfaites des rapports d'audit internes, convenant qu'ils aidaient à cerner et gérer les risques les plus importants et concouraient au bon rapport coût-efficacité des contrôles internes, à la bonne gouvernance et à la pertinence des mesures correctives prises pour donner suite aux recommandations.

b) Accroissement de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats des missions et renforcement de la responsabilisation des directeurs de programme

920. Au cours de l'exercice biennal, la Division de l'audit interne a publié 1 801 recommandations dans le cadre de 369 missions, dont 164 (9 %) jugées capitales et 1 637 (91 %) jugées importantes, en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience des opérations et de responsabiliser les directeurs de programme. À l'exception de deux recommandations importantes, toutes les recommandations ont été acceptées par les directeurs de programme, qui ont également accepté le risque associé. La Division examine l'application de ses recommandations à un rythme annuel pour les recommandations importantes et trimestriel pour les recommandations capitales. Environ 74 % des recommandations d'audit (objectif biennal : 70 %) ont été appliquées par les directeurs de programme. L'ensemble des 73 recommandations capitales, soit 100 %, formulées au sujet de la responsabilisation, de l'efficacité et de l'efficience (objectif biennal : 95 %) ont été acceptées par les directeurs de programme.

Sous-programme 2
Inspection et évaluation

a) Renforcement de la contribution à la prise de décisions des États Membres et de la capacité du Secrétariat de prendre les mesures voulues pour évaluer l'utilité des programmes, des activités thématiques, ainsi que des capacités d'autoévaluation et l'efficience et l'efficacité de leur exécution, sur la base des inspections et des évaluations menées par le Bureau des services de contrôle interne

921. La Division de l'inspection et de l'évaluation a mené à bien 10 évaluations de programmes (objectif biennal : 7) prévues au cours de l'exercice biennal et concernant le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, le Département de la sûreté et de la sécurité, la CESAP, la CEA, ONU-Habitat, le HCR, la CEPALC, ONU-Femmes, la CNUCED et l'ITC, ainsi que l'évaluation thématique du dispositif de suivi et d'évaluation du Secrétariat concernant les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le domaine du maintien de la paix, elle a achevé les évaluations concernant la protection des civils, la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la Force de police permanente et la formation des hauts responsables des missions, ainsi que l'examen des cadres logiques de certaines activités de maintien de la paix. Elle a enregistré un taux d'application des recommandations issues de ses évaluations de 64 % (objectif biennal : 60 %).

Sous-programme 3 Investigations

- a) *Amélioration de la qualité et de la rapidité des investigations en vue de l'adoption de mesures efficaces en cas de faute*

922. Au cours de l'exercice biennal, la Division des investigations a résorbé une bonne partie de l'arriéré des enquêtes et procédé systématiquement au contrôle de la qualité des rapports d'enquête et des recommandations publiées. Les conclusions et rapports d'enquête ont donc fourni des éléments plus solides aux personnes amenées à prendre les mesures recommandées, y compris l'imposition de sanctions disciplinaires ou le recouvrement de fonds. La Division a recensé un certain nombre de projets à haut risque et engagé une série d'enquêtes sur les activités de certains partenaires d'exécution. Elle a achevé 75 % de ses rapports dans les délais prescrits (objectif biennal : 100 %). La réduction des effectifs liée à des redéploiements à la MINUSCA pour faire face à l'augmentation soudaine des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles a freiné l'achèvement des enquêtes menées ailleurs. Des contraintes d'ordre budgétaire limitant les voyages aux fins d'enquêtes ont également empêché le Bureau de clôturer celles-ci dans les délais prescrits. De même, pour 75 % des rapports d'enquête, l'application de mesures correctives a débuté dans les 12 mois (objectif biennal : 100 %). C'est à d'autres bureaux et départements que revient la tâche d'appliquer des mesures correctives; le respect des délais dans lesquels elles sont prises échappe donc au contrôle du Bureau.

- b) *Renforcement de la sensibilisation du personnel des Nations Unies, notamment des directeurs de programme, en vue de prévenir les fautes ou d'intervenir comme il convient en cas de faute*

923. La sensibilisation du personnel des Nations Unies à la nécessité de prévenir les fautes et d'intervenir comme il convient lorsqu'elles surviennent s'est accrue. Grâce à de nouveaux programmes de formation à la conduite des enquêtes, les capacités d'enquêter et de professionnaliser cette fonction à l'échelle de l'Organisation ont été renforcées. Au cours de l'exercice biennal, la Division a dispensé des formations à l'ensemble de son personnel chargé de mener des enquêtes (objectif biennal : 100 %). Elle a également organisé six activités de sensibilisation (objectif biennal : 4) auxquelles ont participé plus d'une centaine de membres du personnel hors siège. La Division continue de surveiller la proportion des cas signalés au Bureau par le personnel des Nations Unies, laquelle a atteint 87 % (objectif biennal : 80 %), comme moyen indirect de mesurer la sensibilisation croissante du personnel.

Chapitre 34 Sûreté et sécurité

Principaux résultats obtenus

Le Département de la sûreté et de la sécurité a veillé à ce que les opérations des Nations Unies puissent se poursuivre dans des zones toujours plus dangereuses. L'apparition de nouvelles menaces à la sécurité et l'instabilité en cours sur le plan de la sécurité l'ont amené à définir de nouvelles priorités sur le plan opérationnel, à tenir compte de considérations d'ordre géographique, à consolider ses dispositifs de

sécurité sur le terrain, à multiplier les déploiements d'urgence et à renforcer ses capacités d'analyse. Le resserrement des partenariats – fondés sur la coopération interinstitutions et les relations bilatérales – s'est poursuivi dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. La poursuite de la collaboration avec les partenaires de l'action humanitaire a abouti à une meilleure sensibilisation aux problèmes de sécurité à tous les niveaux. Un cours en ligne sur la gestion des risques de sécurité a été préparé et un projet de formation des formateurs concernant le cours sur la sécurité des femmes lancé. La première directive sur les voyages en avion a été adoptée en vue d'offrir des orientations coordonnées à l'échelle du système. Tous les lieux d'affectation sont parvenus à maintenir des niveaux de sécurité optimum malgré la menace croissante à laquelle ils doivent faire face. Le Département a publié des Normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges révisées, ce qui représente un progrès considérable sur la voie de la normalisation des procédures et la modernisation des systèmes de sécurité dans tous les lieux d'affectation.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés

La sécurité physique des installations et bureaux représente une grave lacune dans le système de gestion de la sécurité. Le Département a mis en service une base de données enrichie où sont recensés plus de 6 800 locaux des Nations Unies dans le monde : ils sont dans leur grande majorité occupés par des organismes des Nations Unies sans que toutes les dispositions qui s'imposent pour en assurer la sécurité aient été prises. Les compétences dont dispose le système des Nations Unies pour évaluer la sécurité de bâtiments et formuler des recommandations visant à les améliorer sont limitées. Il est difficile pour un système où les coûts sont partagés de s'adapter à l'évolution constante des conditions de sécurité. Les dispositifs en la matière font l'objet d'examen stratégiques réguliers afin de mesurer les difficultés et de clarifier les fonctions des différents acteurs du système de gestion de la sécurité.

924. Les résultats décrits ci-avant correspondent à l'exécution de 68 % des 131 produits quantifiables prescrits, contre 70 % au cours de l'exercice biennal précédent. Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur le taux d'exécution des produits quantifiables prescrits sont décrits au paragraphe 71 ci-avant. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de zéro en 2012-2013 à deux en 2014-2015.

925. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect.34)].

Direction exécutive et administration

a) Programme de travail efficacement administré dans les limites des ressources humaines et financières disponibles

926. Le Département a utilisé 99,5 % des crédits approuvés (objectif biennal : 100 %) pour remplir son mandat conformément à l'objectif pour lequel les crédits avaient été ouverts, en redéfinissant les priorités lorsque cela était nécessaire pour satisfaire à des besoins opérationnels nouveaux et urgents. Au cours de la période considérée, les ressources humaines du Département ont été passées en revue pour s'assurer qu'elles étaient adaptées à l'objectif visé, et certains ajustements internes ont été introduits afin de renforcer des domaines stratégiques essentiels comme l'élaboration des politiques, l'évaluation des menaces et des risques et la sécurité physique. Le Secrétaire général adjoint a également imposé des contrôles stricts en matière de suivi des vacances de postes et veillé à ce qu'ils soient pourvus sans délai, tant au Siège que sur le terrain. Le personnel du Service administratif a investi énormément de temps et d'énergie dans l'achèvement des activités d'installation d'Umoja le 9 novembre 2015 et il s'attendait à devoir poursuivre ses efforts au début 2016.

b) Amélioration de la coordination, de l'intégration et de la conformité des politiques et procédures dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies

927. Le Département a collaboré étroitement avec les entités et les bureaux des Nations Unies en vue de l'élaboration de politiques et de lignes directrices pour le système des Nations Unies, qui a débouché sur l'adoption de cinq principes et lignes de conduite au cours de l'exercice, relatifs aux mesures de sécurité applicables au domicile, à la stratégie Sauver des vies ensemble, au système d'information sur les incidents touchant à la sécurité, au système des voyages par avion et à la gestion du stress et notamment du stress traumatique. La proportion des politiques communes élaborées ou révisées a atteint 100 % (objectif biennal : 100 %) au cours de l'exercice biennal, tandis que 100 % des lieux d'affectation (objectif biennal : 75 %) évalués au cours de la période respectaient les normes minimales de sécurité opérationnelle. En outre, 70 % des recommandations de mise en conformité ont été appliquées pendant l'exercice (objectif biennal : 70 %).

Sous-programme 1

Coordination de la sécurité et de la sûreté

a) Instauration de conditions permettant de garantir la sécurité et la sûreté du personnel, des représentants et des visiteurs dans les villes sièges et les commissions régionales de l'ONU

928. À la fin de l'exercice biennal, 97% des objectifs liés aux normes minimales de sécurité opérationnelle appliquées dans les villes sièges et les commissions régionales de l'ONU avaient été atteints (objectif biennal : 97 %). Le Groupe de la sécurité des locaux a effectué un certain nombre de visites d'assistance à la sécurité dans les lieux d'affectation, afin de les aider à appliquer les normes minimales de sécurité opérationnelle de façon plus organisée, plus cohérente et plus rapide. Au cours de l'exercice biennal, 10 intrusions dans les locaux de l'ONU ont eu lieu (objectif biennal : 0), touchant les lieux d'affectation ci-après et toutes liées à des manifestations publiques : Office des Nations Unies à Genève (5), Office des

Nations Unies à Vienne (3), CESAP (1) et CEPALC (1). Par ailleurs, 55 réclamations liées à la sécurité ont été reçues (objectif biennal : 60) dans les lieux d'affectation suivants : Siège des Nations Unies (8), Office des Nations Unies à Genève (40), CESAP (5), Office des Nations Unies à Nairobi (1) dont bon nombre ont traité à des projets de construction ou de rénovation en cours dans plusieurs lieux d'affectation.

b) Exécution d'opérations de protection rapprochée systématiques et coordonnées

929. Au cours de l'exercice biennal, le Groupe a coordonné l'évaluation des conditions de sécurité concernant 2 862 opérations et fourni en tant que besoin un service de protection rapprochée (objectif biennal : 950). Chaque opération a pu supposer des déplacements en divers lieux; le nombre des opérations comprend donc l'évaluation des dispositions prises au cours de 5 842 voyages pour assurer la sécurité de 168 hauts fonctionnaires de l'ONU dans 179 pays et territoires différents. Il comprend les voyages des membres du Conseil de sécurité en Europe, au Burundi, en Éthiopie, à Haïti, au Mali, en République centrafricaine, en Somalie et au Soudan du Sud. En outre, le Groupe a organisé le déploiement rapide de 125 fonctionnaires dans des zones à haut risque dans le cadre de 19 opérations liées aux déplacements de hauts fonctionnaires de l'ONU.

c) Amélioration de la planification et de la préparation aux situations d'urgence et de crise dans les villes sièges et les commissions régionales de l'ONU

930. À la fin de l'exercice biennal, des plans d'évacuation actualisés avaient été mis en place et testés dans 99 % des lieux d'affectation (objectif biennal : 100 %). À New York, le Département a créé un Centre d'opérations d'urgence et organisé un exercice de gestion de crise en collaboration avec des organismes du pays d'accueil. De même, les systèmes de notification des situations d'urgence de Vienne et Santiago ont été mis à l'essai après une amélioration des techniques de notification grâce à laquelle les délais de réaction ont été raccourcis. Les services de la sûreté et de la sécurité de Nairobi et Addis-Abeba ont élaboré des plans améliorés d'intervention en cas d'urgence. L'équipe de gestion des crises de Genève s'est réunie régulièrement pour actualiser son plan de gestion de crise. À Bangkok, le Service de la sûreté et de la sécurité a mis à jour les évaluations des risques pour la sécurité, son plan d'action en cas d'attaque par un tireur actif, la sécurité incendie et l'évacuation en cas d'incendie, son plan relatif à la continuité des opérations, son plan d'intervention face à un grand nombre de victimes et son plan de gestion de crise.

Sous-programme 2

Coordination régionale des dispositifs de sécurité et appui aux bureaux extérieurs

Composante 1

Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain

a) Amélioration des dispositions en matière de sûreté et de sécurité

931. Le Département s'est employé à améliorer notablement la sûreté et la sécurité du personnel dans le monde entier. Les activités visant à maintenir à un niveau élevé la proportion des évaluations des menaces et des risques d'atteinte à la sécurité qui

sont à jour et à renforcer la conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle ont joué un rôle déterminant en ce sens. À la fin de l'exercice biennal, 91 % des évaluations des risques pour la sécurité des pays (objectif biennal : 100 %), soit 159 évaluations sur 174, avaient été approuvées. Pendant l'exercice biennal et plus particulièrement en 2015, le Département a fait face à des problèmes sans précédent en matière de sécurité du fait de conflits armés ou de l'extension des activités de groupes terroristes à de nouvelles zones d'influence. Il a fallu revoir et remettre à jour en permanence les documents relatifs à la sécurité pour ne pas qu'ils deviennent obsolètes. À la fin de 2015, des normes minimales de sécurité opérationnelle avaient été approuvées pour 171 pays sur 174, soit 98,2 % des pays (objectif biennal : 95 %).

b) *Amélioration de la capacité d'intervention en cas d'urgence et de crise et de la rapidité des interventions en cas de problèmes de sécurité*

932. Le délai de deux heures nécessaire pour l'activation d'une cellule de crise en réponse à un important problème de sécurité a été respecté (objectif biennal : 2 heures). En achevant l'élaboration de plans d'intervention en cas d'urgence à l'échelle des pays, en organisant des exercices visant à vérifier le bon fonctionnement de ces plans et en renforçant sa capacité d'affecter ou de réaffecter des agents de sécurité sur le terrain dans un délai de 24 heures, la Division des opérations régionales s'est donné les moyens d'intervenir rapidement et efficacement en cas d'atteinte à la sécurité. Le Département a déployé du personnel d'urgence dans 184 cas en réponse à une situation d'urgence ou à la demande de responsables habilités, en vue de fournir une assistance ou un appui en matière de sécurité dans 22 pays différents. Par ailleurs, 60 % des missions d'urgence en 2015 (70 déploiements) ont été effectués pour assurer un appui en matière de sécurité aux opérations humanitaires dans des zones de conflit comme le Burundi, le Cameroun, le Mali, le Nigeria, la Somalie, le Soudan du Sud, le Tchad la Turquie, l'Ukraine et le Yémen et 71 % des pays (objectif biennal : 95 %), soit 123 pays sur 174, ont fait avaliser leurs plans de sécurité dans les délais prévus.

c) *Perfectionnement du système de gestion de la sécurité*

933. Pour faciliter le déroulement efficace et efficient des activités de l'ONU, le Département a renforcé ses partenariats avec les pays hôtes en ce qui concerne la sûreté et la sécurité du personnel, des installations et du matériel des Nations Unies en faisant davantage appel aux agents de liaison des pays hôtes pour les questions de sécurité et 100 % des pays hôtes disposaient de un ou plusieurs points de contact officiels pour les questions de sécurité (objectif biennal : 95 %), soit 174 pays. Le Département a effectué 1 942 visites en matière d'aide à la sécurité dans 163 lieux d'affectation où il n'y avait pas d'agent de la sécurité en interne, soit 12 visites par installation et par année (objectif biennal : 2). En réponse à la très forte augmentation des demandes d'aide à la sécurité et en ce qui concerne les opérations hors siège, jusqu'à 20 visites ou évaluations de sécurité ont été effectuées pour un lieu d'affectation, une installation ou une zone d'activité de l'ONU ne disposant pas d'agents de la sécurité en interne.

Composante 2

Appui aux bureaux extérieurs

a) *Renforcement de la capacité du personnel des Nations Unies de gérer le stress traumatique*

934. Le Groupe de gestion du stress traumatique a continué de répondre aux besoins psychosociaux du personnel dans les situations d'urgence et de renforcer les capacités des bureaux de pays et leur état de préparation en ce qui concerne la gestion du stress et des incidents traumatisants. Le Groupe a dispensé des formations à la gestion du stress à 96 % des fonctionnaires et des membres de leur famille (objectif biennal : 96 %) sur le terrain, et remis des certifications de formation à la gestion des crises et à la gestion du stress traumatique à 188 conseillers (objectif biennal : 120). Par ailleurs, 97 % des fonctionnaires traumatisés des Nations Unies (objectif biennal : 97 %) ont reçu une aide psychologique d'urgence et un soutien post-traumatique. Le Groupe a organisé 14 450 séances de soutien, dispensé des conseils techniques à 922 responsables à l'échelle du système, formé 4 423 membres du personnel à la gestion du stress et de la résilience, ainsi que 246 fonctionnaires pour venir en aide à leurs collègues. Il a dépêché 22 conseillers dans différents pays lors de situations d'urgence (Ebola, catastrophes naturelles, prises d'otages et troubles civils).

b) *Renforcement des capacités des acteurs du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, des responsables (responsables désignés et membres des équipes de coordination du dispositif de sécurité) et des fonctionnaires*

935. Le Département a poursuivi ses activités de formation à la sûreté et à la sécurité à l'intention de trois groupes cibles : les cadres ayant des responsabilités en matière de sécurité, les spécialistes de la sécurité et l'ensemble du personnel, offrant un large éventail de programmes d'éducation comprenant des cours classiques dispensés par un enseignant, des cours en ligne et de plus en plus de cours mixtes. Ont participé à ces formations : 85 % des conseillers en chef pour la sécurité (objectif biennal : 100 %), 90 % des spécialistes de la sécurité auxquels était destiné le programme de formation de niveau intermédiaire (objectif biennal : 100 %), 100 % des spécialistes de la sécurité auxquels était destiné le programme de certification en matière de sécurité (objectif biennal : 100 %), 75 % des responsables désignés (objectif biennal : 100 %), 80 % des agents habilités par intérim membres de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité (objectif biennal : 95 %) et 85 % des assistants de sécurité locaux (objectif biennal : 95 %). Les résultats inférieurs aux attentes pour certains objectifs sont liés à l'évolution du contexte mondial de la sécurité et des mouvements de personnel au cours de l'exercice. De nouveaux programmes ont été élaborés, notamment un nouveau cours en ligne consacré à la gestion des risques en matière de sécurité et un cours intégré destiné aux fonctionnaires désignés.

c) *Mise en place de moyens permettant de localiser le personnel et de communiquer des renseignements aux membres du système de gestion de la sécurité*

936. Les institutions, fonds, programmes et organismes membres du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ont mieux respecté les règles établies en ce qui concerne la localisation du personnel. Grâce à un plus grand recours au système

d'habilitation de sécurité pour les déplacements du personnel, les départements ont disposé d'informations plus fiables sur la situation des membres du personnel en cas d'urgence : 96 % des fonctionnaires et des personnes à leur charge (objectif biennal : 96 %) peuvent être localisés grâce au système de traitement des demandes d'autorisation de voyage à tout moment, quel que soit leur lieu d'affectation. Quelque 96 % des fonctionnaires exerçant des responsabilités dans le cadre du système de gestion de la sécurité (objectif biennal : 96 %) ont accès aux outils de gestion de l'information proposés par le Département.

- d) *Capacité de fournir des conseils et des orientations aux membres du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies afin qu'ils prennent des décisions éclairées concernant la sécurité aérienne, l'atténuation des risques et la planification des opérations dans la perspective des voyages effectués dans le monde entier par les fonctionnaires sur des lignes aériennes commerciales (internationales ou nationales) ou autres*

937. Afin de satisfaire à l'obligation de fournir des orientations uniformes sur l'utilisation des compagnies aériennes internationales aux membres du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, une politique régissant les voyages en avion a été promulguée le 30 septembre 2015 et figure au chapitre VII du Manuel des politiques de sécurité. Le Bureau de la gestion des risques aériens du Département continue de suivre une démarche commune, globale et intégrée à l'évaluation des risques et de dispenser des conseils concernant l'opportunité pour les fonctionnaires des Nations Unies en voyage officiel de prendre telle ou telle compagnie aérienne internationale. À cet effet, il a mis au point et adapté un système complet de bases de données. Le site Web du Département sur la gestion des risques aériens a atteint un volume de 22 000 visites (objectif biennal : 20 000).
